ISSN - 1241-6274

374w80

Ville de Lille

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(DELIBERATIONS)

Séance du 18 décembre 2006

N° D 06/07

4D2/279
374w80

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 18 décembre 2006

N° D 06/07

Séance du 18 Décembre 2006

SOMMAIRE

Pages

- Feuille de présence 2
- Ordre du jour de la Séance ..... 3 à 20
- Délibérations ..... 21 à 548

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 11 décembre 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 décembre 2006

sous la Présidence de Madame Martine AUBRY, Maire

Nombre de Conseiller Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, CATTELIN, M. CHARLES, Mme CLERBOUT, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, DAVAL, M. DECOCQ, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, M. FLEJSZEROWICZ, Mme FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. THIOT, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT

Etaient excusés : Mme COOLZAET, MM. MAUROY, MOREAU, Mme PHEULPIN-COQUEL (pouvoir), M. SULMAN (pouvoir).

ORDRE DU JOUR

N°s Délibérations	TITRES	N°s Pages
06/931 –	Conseils de Quartier – Vacance de sièges – Désignation de membres.	21
06/932 –	Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil Communautaire de Lille Métropole Communauté Urbaine – Modification.	22
06/933 –	SAEM EURALILLE – Désignation des représentants du Conseil Municipal – Modification.	23
06/934 –	Commissions municipales – Composition – Modification.	24
06/1121	Association Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes et Armentières – Désignations des représentants de la Ville et de ses Communes associées – Modification.	27
	COMMUNE ASSOCIÉE D'HELLEMMES	
06/1097 –	Commune Associée d'Hellemmes – Attributions de subventions aux associations.	28
06/1098 –	Commune Associée d'Hellemmes – Rue du Docteur Huart – Acquisition d'un terrain aux établissements CORA Flers – Villeneuve d'Ascq.	29
06/1099 –	Commune Associée d'Hellemmes – KURSAAL – Modalités de mise à disposition de la salle – Tarifs de location.	31
06/1100 –	Commune Associée d'Hellemmes – Aide à l'installation de chauffe-eau solaire.	32

06/1101 –	Commune Associée d'Hellemmes – Versement d'un acompte à différentes associations hellemmoises.	33
06/1102	Commune Associée d'Hellemmes – Accueil Petite Enfance – Programme et demande de financement dans le cadre du dispositif à l'investissement Petite Enfances (D.I.P.E.)	35
06/1103 –	Commune Associée d'Hellemmes – Services Extérieur des Pompes Funèbres – Budget Primitif 2007.	38

COMMUNE ASSOCIÉE DE LOMME

06/1104 –	Commune Associée de Lomme – Subvention 2007 au Centre Communal d'Action Sociale.	44
06/1105 –	Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle aux Restaurants du Cœur.	45
06/1106 –	Commune Associée de Lomme – Subvention exceptionnelle au Lycée Sonia Delaunay.	46
06/1107 –	Commune Associée de Lomme – Avances sur les subventions consenties aux associations au titre de l'année 2007.	47
06/1108 –	Commune Associée de Lomme – Tarifs 2007.	49
06/1109 –	Commune Associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.	66
06/1110 –	Commune Associée de Lomme – Marché à procédure adaptée n°A60371 – 2006/11 pour la maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation d'un immeuble « la Maison du Citoyen » - Titulaire : Madame Isabelle COLAS - Avenant de transfert.	68
06/1111 –	Commune Associée de Lomme – Marché de travaux – Réhabilitation d'un immeuble « la Maison du Citoyen » - Modification de l'allotissement.	69
06/1112 –	Commune Associée de Lomme – Marché de fournitures et services – Restauration collective municipale.	70
06/1113 –	Commune Associée de Lomme – Aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale.	71
06/1114 –	Commune Associée de Lomme – Projet habitat sur le terrain de la société des Pétroles Shell.	73
06/1115 –	Commune Associée de Lomme – Avenant au marché à procédure adaptée « maîtrise d'œuvre en vue de travaux dans les équipements sportifs ».	74

FINANCES

06/935 –	Ville de Lille- Dotations nouvelles et complémentaires – Virements de crédits – Autorisations de programme et crédits de paiement – Ajustements – Décision Modificative n° 5 – Exercice 2006.	75
06/936 –	Budget Principal – Adoption du Budget Primitif pour l'exercice 2007.	114
06/937 –	Budget Principal 2007 – Programmes d'équipement de la section d'investissement – Autorisations de programme et crédits de paiement.	130
06/938 –	Actualisation de la tarification des services en 2007.	146

DÉCENTRALISATION

06/939 –	Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.	164
06/940 –	Crédits décentralisés – Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.	175

EMPLOI

06/941 –	Plateforme Artistes en difficulté d'insertion - Subvention à l'Association Réussir l'Insertion et l'Emploi de Lille.	178

MÉDIATION

06/1093 –	Versement d'une subvention à l'association "Léo Lagrange Consommation Nord".	180

PROPRETÉ

06/942 –	Frais d'enlèvement de dépôts sauvages – Demandes d'indulgence – Insuffisance de revenus	181
06/943 –	Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Recours gracieux - Bonne foi présumée.	182

PERSONNEL

06/944 –	Plan Propreté 2007 – Renforcement des équipes.	183
06/945 –	Personnel municipal – Attributions vestimentaires et Equipements de Protection Individuelle.	185
06/946 –	Régime indemnitaire - Indemnité de protocole pour l'année 2007 et ajustements.	212
06/947 –	Personnel municipal - Comité d'Hygiène et de Sécurité - Convention de partenariat avec le Centre de Gestion du Nord pour la mise à disposition d'un ACFI (agent chargé des fonctions d'inspection).	227
06/1094 –	Convention de partenariat avec l'Union Française de la Jeunesse.	229

PROJETS ASSOCIATIFS

06/949 –	Projets Associatifs - Subventions aux associations - Aide au démarrage.	231

MAISON DES ASSOCIATIONS

06/950 –	Création de la Maison des Associations - Lancement de la consultation de travaux.	236

DROITS DES FEMMES

06/951 –	Comité de Lille de l'Union des Femmes Françaises U.F.F. Femmes Solidaires – Versement d'une subvention.	237

SPORTS

06/952 –	Construction d'une salle de sports rue Roland dans le quartier de Vauban.	238
06/953 –	Association "Les Doggies" - Attribution d'une subvention.	240
06/954 –	Versement d'une indemnité compensatrice de fonctionnement à l'U.C.P.A.	241
06/955 –	Coût de fonctionnement des équipements sportifs municipaux – Politique tarifaire - Revalorisation.	243

06/956 –	Diverses associations sportives - Avenants.	245
06/957 –	Lille Métropole Basket Clubs – Attribution d'une subvention de fonctionnement - 1ère répartition.	246
06/958 –	Aide aux clubs conventionnés et autres clubs - Subventions de fonctionnement – Première répartition - Année sportive 2006/2007.	248
06/959 –	Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.	255
06/960 –	LILLE-NEIGE - Règlement Intérieur.	257
06/964 –	Parc des nouveaux sports de Lille-Sud – Consultation de la Commission Consultative des services publics locaux.	259

ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

06/961 –	Avenant à la convention entre la Ville de Lille et l'Association Les A.J.O.n.c. (Les Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés).	260
06/962 –	Accord-cadre d'acquisition, pose de jeux et de sols synthétiques amortissants sur le territoire de Lille, d'Hellemmes et de Lomme sur appel d'offres ouvert.	261
06/1031 –	Chantiers d'insertion et de qualification - Lancement des opérations.	263

M.R.E.S.

06/963 –	Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités - Avenant à la convention d'attribution des subventions pour l'exercice 2006 et acompte sur la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2007.	265

URBANISME

06/965 –	Opération Arsenal des Postes - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.	267
06/966 –	Opération Exide-Europe - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.	269
06/967 –	Bureau de poste de Lille-Sud - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.	270

06/968 –	Opération rue de Cannes – Traité de concession à la SORELI – Approbation du compte d'activités au concédant.	271
06/969 –	Opération "Centre Commercial Concorde" - Traité de concession à la SORELI – Approbation du compte rendu d'activités au concédant.	272
06/970 –	Opération Souham - Traité de concession à la SAEM Euralille - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.	273
06/971 –	Immeuble 84, rue de Trévise - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant.	276
06/972 –	Ravalement de façades – Subventions.	277
06/973 –	Architecte et Maîtres d'ouvrage - Club Régional Nord/Pas-de-Calais - Adhésion de la Ville de Lille.	283
06/974 –	Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille – Renouvellement de l'adhésion de la Ville.	284
06/975 –	Modification partielle du Plan Local d'Urbanisme - Changement de zonage du secteur compris entre les rues Jean Walter et Courtois - Anciens Eablissements Arbel Fauvet Rail - Intégration de l'indice de pollution "n".	285
06/976 –	ZAC du premier secteur opérationnel des rives de la haute Deûle - Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC – Approbation de la modification de la liste des équipements publics de la ZAC à la charge de la Ville de Lille et de la commune associée de Lomme.	286
06/977 –	ZAC EURALILLE II - Modification du programme des équipements publics.	288
06/978 –	Secteur Porte de Valenciennes - Création de la ZAC - Programme d'équipements.	290
06/979 –	LILLE - Quartier Moulins - Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme pour la ZAC Porte de Valenciennes et Euralille II.	293
06/980 –	Création de la Commission Spécialisée "concessions d'aménagement" – Modalités de désignation de ses membres et fixation des conditions de dépôt des listes.	295
06/1116 –	Commission Spécialisée « concessions d'aménagement » Election des membres.	299
	ACTION FONCIERE	
06/981 –	Vente par Ville au profit de M. THUILOT d'une emprise de terrain sise à Lille, 26, rue des Pyramides.	300

06/982 –	Aménagement du Parc des Nouveaux Sports - Vente à Lille Métropole Communauté Urbaine du terrain d'assiette de l'esplanade et de la voirie.	301
06/1117 –	Démolition du Stade Grimonprez Jooris et extension des études d'aménagement du Parc de la Citadelle.	302
06/1118 –	Bail professionnel Ville de Lille/Institut AVICENNE, place du Temple à Lille.	304

HABITAT

06/983 –	Périmètre de restructuration urbaine - Impasse Poissonniers, rue Gutenberg.	306
06/984 –	Lutte contre le logement insalubre - Octroi de primes de travaux de sortie d'insalubrité.	308
06/985 –	Lutte contre le logement insalubre - Maintien des aides complémentaires de la Ville de Lille pour les travaux de sortie d'insalubrité.	310
06/986 –	Programme 2002 "Maintien des courées" - Modification du montant des travaux de la cour Dewas rue du Four à Chaux (lot 1) - Marché 41070.	312

GRAND PROJET URBAIN

06/987 –	Grand Projet Urbain - Lancement d'une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage pour la prise en compte de la dépollution dans le cadre du GPU à Lille-Sud.	313

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

06/948 –	Avenant à la convention entre la Ville de Lille et la Fondation de Lille.	315
06/988 –	Subvention à l'Association Altermondes Information.	316

DROITS DE L'HOMME

06/989 –	Droits de l'Homme - Subvention de la Ville à l'Association Immigration et Droit des Migrants (I.D.M.).	318

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

06/990 – Attribution d'aides à l'installation de chauffe-eau solaires. 320

SOLIDARITÉ ET PROJET ÉDUCATIF

06/992 – Ecoles privées de Lille-Hellemmes - Participation forfaitaire de la Ville de Lille – Versement d'une première tranche pour l'année scolaire 2006/2007. 322

06/993 – Projet Lille, Ville de la Solidarité - Sollicitation de subventions auprès d'organismes divers. 323

06/994 – Associations liées à l'enfance - Conventions. 324

06/995 – Associations liées à l'enfance - Avenants. 326

06/996 – Projet Educatif Global - Délégation Enfance - Programmation 2007 - Attribution de subventions. 328

06/997 – Espace Educatif Lalo Clément - Voyage à Londres - Participation des familles. 341

06/998 – Projet Educatif Local - Quartier de Vauban Esquermes. 342

06/999 – Projet Educatif Local - Quartier du Vieux-Lille.. 344

SANTÉ

06/1000 – Convention de partenariat CPAM de Lille/Ville de Lille/CHRU de Lille relative à la transmission, au traitement et à l'analyse de données de santé. 346

06/1001 – Diagnostic experts et réseaux de santé dans les quartiers. 347

FAMILLE ET AIDE AUX PARENTS

06/1002 – Diverses associations - Soutien aux actions autour de la Famille – Subventions 2006 349

ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS

06/1003 – Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée et avenants – Autorisation de poursuivre le marché de transports de personnes par autobus pour les services municipaux de la Ville de Lille et des Communes associées d'Hellemmes et de Lomme 352

06/1119 – Marché « Opération fêtes de fin d'année 2006 » - Avenants aux lots n° 2, 8 et 10 du Marché n° A6 1730. 363

GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

06/1004 – Marché à bons de commande pour la réalisation de travaux d'entretien sur le patrimoine communal de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Renouvellement du marché - Lancement de la consultation. 366

06/1005 – Travaux d'entretien sur les propriétés communales de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et Hellemmes - Lot n° 45 : Voirie-Réseaux divers - Avenant n° 2 - Changement de raison sociale. 369

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

06/1120 – Application de la convention de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du casino de Lille – Mise à disposition des terrains. 370

CULTURE

06/1006 – Associations et organismes culturels - Attribution d'acomptes sur subventions pour l'exercice 2007 et de subventions aux associations. 372

06/1007 – Aventure Accordéon – Convention triennale et acompte sur subvention pour l'exercice 2007 - Attribution de subventions aux associations. 375

06/1009 – Bals à Fives - Programmation 2007. 377

06/1010 – Salle des Fêtes de Fives - Occupation - Prêts gracieux. 379

06/1011 – Prix Jean Lévy – Attribution du Prix. 381

06/1012 – Palais des Beaux-Arts - Entretien des sols et nettoyage du Palais des Beaux-Arts – Avenant au marché complémentaire. 382

06/1013 – Palais des Beaux-Arts - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de climatisation – Marché complémentaire. 383

06/1014 – Palais des Beaux-Arts - Exposition "Philippe de Champaigne : l'homme intérieur" – Convention de partenariat entre la Ville de Lille et la Réunion des Musées Nationaux. 385

06/1015 – Musée d'Histoire Naturelle - Proposition d'acquisition de coquillages de collection. 387

06/1016 – Musée de l'Hospice Comtesse - Sollicitation d'une subvention auprès de la FRAM pour l'acquisition d'une presse à linge. 388

06/1017 – Conservatoire National de Région - Convention de mandat de vente de billets liant la Ville de Lille et l'association Jazz en Nord pour le concert jazz du trio "Levallet - Marais – Pifarély". 389

06/1018 – Maison Folie de Lille-Moulins - Convention de mandats de vente de billets entre la Ville de Lille et la FNAC dans le cadre de la programmation 390

06/1019 – Maison Folie de Lille-Moulins - Tarifs Crédits-Loisirs. 391

06/1020 – Maison Folie de Wazemmes - Convention de ventes de billets entre la Ville de Lille et la FNAC dans le cadre de la programmation. 393

06/1021 – Maison Folie de Wazemmes - Convention Crédit Loisirs. 394

06/1023 – Arts Visuels - Attribution d'une subvention. 395

06/1024 – Arts Visuels - Acquisitions d'œuvres d'art à l'Hôtel de Ville - Propositions d'acquisition 396

06/1025 – Arts Visuels - Musee d'Art Moderne de Villeneuve d'Ascq - Attribution de subvention 397

06/1026 – Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Installation de cours dans les locaux de la Filature à Moulins 398

06/1030 – Organisation de "Fest' Africa 06" dédiée à Léopold Sédar Senghor dans le cadre des "Francofffonies" - Attribution d'une subvention. 399

PATRIMOINE

06/1027 – Patrimoine – Subventions - Complément. 400

BIBLIOTHÈQUES ET LECTURE PUBLIQUE

06/1028 – Bibliothèque municipale - Exposition "La Grèce des Modernes" du 20 402

janvier au 22 avril 2007 - Convention de partenariat avec le Musée d'Art Moderne de Lille Métropole.

06/1029 – Livre et lecture publique - Attribution d'une subvention. 403

THÉÂTRE DU NORD – ÉCOLE PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE D'ART DRAMATIQUE

06/1032 – Acomptes sur subventions au Théâtre du Nord ou à l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique pour l'exercice 2007. 404

PETITE ENFANCE

06/1033 – Pouponnière Lino Ventura 86, rue des Meuniers – Convention de mise à disposition des locaux à l'association "La Sauvegarde du Nord". 406

06/1034 – 3ème Contrat Enfance – Subventions 2007 – 1er versement – Projet Educatif Global 407

06/1035 – Création d'une structure multi-accueil de la petite enfance dans le quartier de Vauban (ancienne école Littré) – Marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre. 423

ÉCOLES

06/1036 – Acquisition de fournitures scolaires pour les services municipaux de la Ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Marché n° 60014 – Lots 12 et 13 – Avenant n° 1 : cession de la Société CELDA à la Société PIERRON Education. 425

06/1037 – Désaffectation du logement de fonction de l'école LAKANAL, sis à Lille 125 rue du Long Pot. 426

06/1038 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention. 427

06/1039 – Ville de Lille - Hellemmes - Lomme - Caisse des Ecoles - Modification des Statuts. 434

06/1040 – Réfection des menuiseries extérieures - Salle polyvalente de l'école Desbordes Valmore - Avenant n° 1. 438

06/1041 – Réfection des toitures d'écoles - Appel d'offres. 439

06/1042 – Réfection des cours d'écoles - Appel d'offres. 440

RESTAURATION SCOLAIRE

06/1043 – Construction de la cuisine centrale - Lancement de l'opération - Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre. 441

ANIMATION – JEUNESSE

06/1044 – Avance sur subvention consentie à l'Association Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner au titre de l'année 2007 - Première répartition. 442

06/1045 – Subvention à l'Association Chorale Prélude - Ensemble Vocal A Cœur Joie de Lille. 443

INTÉGRATION

06/1046 – Plan Local d'Intégration - Programmation 2006 - Subvention de la Ville à l'association Ch'ti Teranga. 444

FÊTES

06/1047 – Association les Foulées Fivoises - Subvention. 446

06/1048 – Fêtes de fin d'année 2006 - Convention avec la Fédération lilloise du Commerce et convention avec les industriels forains. 447

06/1049 – Illuminations 2006/2007 - Subventions aux associations commerciales. 449

C.L.S.P.D.

06/1051 – Versement d'une subvention au Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois (G.P.A.L.). 451

06/1052 – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association SPIRITEK. 452

STATIONNEMENT

06/1053 – Approbation des comptes-rendus d'activité 2005 des parcs de stationnement Grand Place et Vieux-Lille. 453

06/1054 – Approbation des comptes-rendus d'activités 2005 des parcs de stationnement Opéra et République. 454

06/1055 – Approbation du compte-rendu d'activité 2005 du parc de stationnement du Nouveau Siècle. 455

VOIRIE – DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

06/1056 – Marché à bons de commande de fourniture et pose de mobiliers urbains non publicitaires (bancs, corbeilles, mâts, bornes) sur le territoire de la Ville de Lille et de ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Lancement de la consultation. 456

06/1057 – Quartier de Vauban - Réaménagement de l'avenue Léon Jouhaux et du quai de la Citadelle - Groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine pour le choix d'un maître d'œuvre unique – Ajustement de l'estimation du marché de maîtrise d'œuvre. 458

GRAND PROJET URBAIN

06/1058 – Grand Projet Urbain - Secteur "Cannes Arbrisseau" - Création et requalification de voiries, résidentialisations de logements sociaux, mission d'urbaniste en chef - Groupement de commande "Nice-Cannes" avec Lille Métropole Communauté Urbaine, LMH et la Ville de Loos pour le choix d'un conception unique. 460

LYCÉES, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

06/1059 – Enseignement Supérieur - Attribution de subvention au lycée Faidherbe de Lille. 464

06/1060 – Ecole supérieure de journalisme - Travaux de rénovation et de mise en sécurité. 466

ÉCONOMIE SOLIDAIRE

06/1061 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) – Objectif 4 accroître la demande de biens et services solidaires 4.1 améliorer la visibilité de biens et services solidaires - Création d'un collectif régional de tourisme équitable - Subvention à l'association Echoway-Lille. 468

06/1062 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) – Objectif 2 Accroître et améliorer l'offre existante - Axe 2.2 développer et consolider les filières d'activité à travers la formation, la mutualisation des moyens et une offre de locaux adaptée Démarche-Progrès de l'APES. 474

06/1063 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) – Objectif 3 Promouvoir l'innovation sociale - Axe 3.3 encourager les nouvelles formes d'entrepreneuriat Création de la Coopérative Graines de Bâtisseurs. 477

TOURISME

06/1064 – Séjour en Ukraine pour les élèves de la section anglais russe du collège Franklin de Lille - Attribution d'une subvention. 479

06/1065 – Festival International du Court Métrage - Echange de jeunes avec la Ville de Leeds - Attribution d'une subvention à l'association "Rencontres Audovisuelles". 480

06/1066 – Lycée Baggio de Lille - Electrification du village de Bonaba au Sénégal par panneaux photovoltaïques. 482

06/1067 – Coopération décentralisée avec Saint-Louis du Sénégal - Signature d'une convention-cadre de coopération entre la Ville de Lille t la commune de Saint-Louis. 484

06/1068 – Soutien à l'association lilloise H.E.L.P. pour une action de solidarité à Naplouse. 487

EMPLOI

06/1069 – Opération "Bâti Lille". 489

COMMERCE

06/1070 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe Animation et Promotion Commerciales – Subvention à l'Union Commerciale et Artisanale de Fives (UCAF). 491

06/1071 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006 - Axe Animation et Promotion Commerciales – Subvention à l'Association Quartier Royale. 492

06/1072 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion Commerciales - Subvention à l'Association des Lions d'Or. 493

06/1073 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003-2006- Axe Animation et Promotion Commerciale – Subvention à l'Association "Lille Centre Animations". 495

06/1074 – Union Commerciale "Vivé Moulins" - Avenant n° 2. 497

06/1075 – Association Caulier Fives Animation - Avenant n° 3. 499

06/1076 – Association Renouveau Artistique Artisanal du secteur comtesse (ARAAC), Union Commerce Esquermoise, Association des commerçants de la rue d'Isly (ACRI), Association Lille Flandres - Convention et Avenants. 501

06/1095 – Plan local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 – Axe Animation et Promotion commerciales – Subvention à l'Association « Les Commerçants Beaux-Arts République ». 503

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

06/1077 – Exploitation d'appareils de distribution automatique de médailles souvenirs au Parc zoologique et au Musée d'Histoire Naturelle de Lille - Signature d'une convention d'occupation du domaine public. 505

MARCHÉS DE PLEIN AIR

06/1078 – Marchés de Plein Air - Mise aux normes européennes - Installations bornes d'alimentation électrique - Avenant n° 2 - Tranche conditionnelle de Wazemmes. 506

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

06/1079 – Acomptes sur subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions, au titre de l'année 2007. 508

PERSONNES ÂGÉES

06/1080 – Subventions destinées aux organismes à caractère social – Personnes Agées. 512

ACTION SOCIALE LIÉE AU LOGEMENT

06/1081 – Acomptes sur subventions destinées aux associations en matière d'action sociale liée au logement au titre de l'année 2007. 521

POLITIQUE DE LA VILLE

06/1082 – Politique de la Ville - Association le Chalet - Subvention. 524

06/1083 – Politique de la Ville – Association PROJET - Subvention. 526

06/1084 – Politique de la Ville - Avenant à la convention Montévidéo. 527

06/1085 – Politique de la Ville – Soutien aux dynamiques des quartiers Saint-Maurice/Vieux Lille/Centre/Vauban. 528

06/1086 – Ville de Lille - Fonds Social Européen. 531

06/1087 – Politique de la Ville - Centre Social Marcel Bertrand - Espace Jeunesse, 90 rue des Meuniers. 533

06/1088 – Politique de la Ville – Adultes-relais. 535

06/1089 – Ville de Lille - Fonds Social Européen 2005. 538

06/1096 – Politique de la Ville - Lille Boxing Club des Flandres - Organisation d'un gala de boxe - Subvention. 540

MAISONS DE QUARTIER ET CENTRES SOCIAUX
GRAND PROJET URBAIN

06/1090 – Centres Sociaux et Maisons de Quartier - Avenants aux contrats d'objectifs pris en application de la convention cadre du 15 janvier 2003 - Subvention d'animation globale et autres subventions - Attribution d'acomptes au titre de l'année 2007. 541

06/1091 – Centres Sociaux et Maisons de Quartier - Avenants aux contrats d'objectifs signés en conformité avec la délibération n° 03/519 du 30 juin 2003 – Attribution et autorisation de payement du solde de la subvention d'animation globale et de diverses autres subventions. 544

06/1092 – Centres Sociaux et Maisons de Quartier - Approbation de l'avenant n° 2 portant prorogation de la convention cadre de partenariat du 15 janvier 2003 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, le Département du Nord et la Ville de Lille. 547

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/931**

OBJET

Conseils de Quartier – Vacance de sièges – Désignation de membres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa séance du 27 septembre 2004, le Conseil Municipal a procédé au renouvellement des Conseils de Quartier et à la désignation des nouveaux conseillers.

Il convient, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement intérieur, de combler les sièges devenus vacants par suite du départ ou du décès de leurs titulaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DESIGNER** les nouveaux Conseillers de Quartier repris ci-dessous :

Conseil de quartier du Vieux-Lille

- pour remplacer Madame Danielle CATTELIN
Monsieur Amaury FLOTAT, domiciliée à Lille
88, rue Princesse

Conseil de quartier du Centre

- pour remplacer Monsieur Hervé BOUTIGNY
Monsieur Ali BOUCHAMA, domicilié à Lille
13/39, avenue Kennedy

- pour remplacer Madame Monique KOMINOWSKI
Mademoiselle Cécile GILLARD, domiciliée à Lille
3, rue du Réduit

- pour remplacer Monsieur Gérard PIPART
Monsieur Jean BLAVOET, domicilié à Lille
24, résidence Les Saules, 22 rue du Président Hoover

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DÉC. 2006 02
ARRIVÉE

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/932**

OBJET

Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil Communautaire de Lille Métropole Communauté Urbaine– Modification.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 01/106 en date du 25 mars 2001, le Conseil Municipal a désigné les délégués au Conseil Communautaire de Lille Métropole Communautaire Urbaine.

Par suite de la démission de Monsieur SINAGRA du Conseil Municipal et en application de l'article L.5215-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « en cas de vacance pour quelque cause que ce soit, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le délégué élu sur cette liste », Madame MALLEVILLE, venant immédiatement après Madame BAERT, dernière élue au sein du Conseil Communautaire, est appelée à remplacer Monsieur SINAGRA.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DESIGNER** Madame MALLEVILLE représentant la Ville au Conseil Communautaire. de Lille Métropole Communautaire Urbaine

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/933**

OBJET

SAEM EURALILLE -
Désignation des représentants
du Conseil Municipal - Modification

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 01/126 du 11 avril 2001, le Conseil Municipal a désigné Madame le Maire, Monsieur de SAINTIGNON et Madame DA SILVA pour représenter la Ville au Conseil d'Administration de la SAEM EURALILLE.

Puis, par délibération n° 01/160 du 15 juin 2001, le Conseil Municipal a désigné Monsieur SINAGRA en remplacement de Madame DA SILVA.

Par suite de la démission de Monsieur SINAGRA du Conseil Municipal, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DESIGNER** Monsieur DECOCQ à la SAEM EURALILLE en remplacement de Monsieur SINAGRA

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le [illegible] 2006

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/934**

OBJET

Commissions municipales
Composition - Modification

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 01 113 en date du 11 avril 2001, le Conseil Municipal a adopté la création et la composition des huit commissions.

Suite à la démission de Monsieur SINAGRA, il convient de procéder à des modifications dans la composition des commissions

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** la nouvelle composition des commissions reprise ci-dessous :

Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville

M. de SAINTIGNON
M. CHARLES
M. BODIOT

M. MUTEZ

Mme DA SILVA
Mme KECHEMIR
M. HANNA

Mme CARLIER
Mme BOUCHART
M. TOSTAIN

Mme CLERBOUT

M. RICHIR
M. LABBEE
M. LESERRE

M. BERNARD

Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales

M. de SAINTIGNON
Mme ESCANDE
M. VICOT
Mme CAPON
M. THIOT

M. FREMAUX

Mme DA SILVA
Mme MT ROUGERIE

M. SANTRE
M. PLANCKE
Mme BOCQUET

M. DECOCQ
M. SAVOYE
M. MAHIEU

M. BERNARD

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté

M. de SAINTIGNON	Mme ROUGERIE	Mme CARLIER	Mme HENAUT	M. DECOCQ
M. CHARLES	Mme POLIAUTRE	Mme BOUCHART		Mme MALLEVILLE
Mme GEORGET		Mme BOCQUET		M. LABBEE
Mme GLEIZER				
M. THIOT				M. PECHARMAN

Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public

M. CACHEUX	M. HANNA	M. SANTRE	M. CUCHEVAL	Mme MAHIEU
M. PARGNEAUX	Mme POLIAUTRE	M. TOSTAIN		Mme DAVAL
Mme FILLEUL		M. FLEJSZEROWICZ		**Mme CATTELIN**
M. DURAND				
Mme STANIEC				M. PECHARMAN

Commission de la Culture

M. MARCHAND	Mme CULLEN	M. PLANCKE	Mme DESWARTE
Mme ESCANDE	Mme DANGREAUX-VARLEZ	Mme PHEULPIN-COQUEL	M. LESERRE
Mme STANIEC	Mme ROUGERIE	M. ORIOL	Mme BAERT
Mme GLEIZER	Mme ROUGERIE-GIRARDIN		
			M. PECHARMAN

Commission de la Solidarité et du Projet Educatif

M. KANNER	M. SULMAN	Mme BOCQUET	M. CUCHEVAL	M. RICHIR
Mme CAPON	Mme KECHEMIR	Mme CARLIER	Mme CLERBOUT	Mme DESWARTE
Mme STANIEC	Mme ROUGERIE-GIRARDIN	M. ORIOL	Mme REDLICH	Mme MALLEVILLE
Mme ESCANDE	Mme DANGREAUX-VARLEZ			Mme BAERT
Mme GLEIZER				
				Mme COOLZAET

Commission du Sport

Mme FILLEUL	Mme DA SILVA	M. ORIOL	Mme DEMESSINE	M. LESERRE
Melle FOLENS	M. HANNA	Mme PHEULPIN-COQUEL		Mme MALLEVILLE
M. MARCHAND		Mme VERBRUGGHE		**Mme CATTELIN**
Mme CAPON				
Mme GEORGET				M. MOREAU

.../...

Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable

M. PARGNEAUX
M. CACHEUX
M. CHARLES
M. FREMAUX
Mme POLIAUTRE
M. SULMAN
M. QUIQUET
Mme VERBRUGGHE
M. TOSTAIN
M. FLEJSZEROWICZ
Mme REDLICH
M. DECOCQ
Mme MAHIEU
M. SAVOYE
M. BERNARD

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

27

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1121**

OBJET

Association Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes et Armentières - Désignation des représentants de la Ville et de ses Communes associées - Modification

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/930 du 13 novembre 2006, le Conseil Municipal a désigné M. CHARLES, Mmes BOUCHART, KECHEMIR et MM. THERY et DELMOTTE pour représenter la Ville et ses communes associées à la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes et Armentières.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PROCEDER** au remplacement de Madame Latifa KECHEMIR, Conseillère déléguée à la Lutte contre les Exclusions par Monsieur Patrick KANNER, Adjoint au Maire délégué à la Solidarité et Projet Educatif, Action Sociale et C.C.A.S.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1097**

Commune Associée d'Hellemmes – Attributions de subventions aux Associations

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Commune associée d'Hellemmes développe un partenariat avec les associations en octroyant des subventions de fonctionnement.

Au 1er janvier 2006, de nouvelles dispositions de l'instruction comptable M14 imposent une délibération distincte pour toute subvention supérieure au seuil des 23 000 €.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 14 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations reprises dans le tableau ci-dessous

Dénomination	*Enveloppe*	*Fonction*	*Chapitre*	*Nature*	*Montant*
Club Leo Lagrange d'Hellemmes	15311	422	65	6574	69 648 €
Association Sportive Hellemmoise - ASH	2016	40	65	6574	27 200 €
Association Sportive Hellemmoise – Cyclisme	2016	40	65	6574	24 900 €

DRCL
1 26 MAI 2007
PREFECTURE DU

ADOPTÉE à l'unanimité

Reception en Préfecture le

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1098**

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes – Rue du Docteur Huart – Acquisition d'un terrain aux établissements CORA Flers – Villeneuve d'Ascq

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Un chemin de terre assure la desserte de l'arrière des maisons de la rue du Docteur Huart comprises entre les n° 47 et 99.

Il s'agit d'une zone non aedificandi en raison de la présence en sous-sol d'une canalisation d'eau potable.

Des récents travaux d'enfouissement d'une canalisation de chauffage urbain ont été entrepris sur le terrain longeant ce chemin et appartenant aux établissements CORA Flers - Villeneuve d'Ascq, à l'issue desquels le Directeur du magasin envisageait de clôturer son bien.

L'implantation de la clôture au droit de la limite séparative compromettait la pérennisation du chemin sus-indiqué.

Des négociations ont donc été engagées avec la direction du magasin CORA afin que la commune puisse acquérir l'assiette foncière nécessaire au maintien du chemin, soit 415 m².

Les domaines ont estimé ce bien sur la base d'un prix de 25,06 €/m² (valeur totale de 10 400 €).

Un accord a pu être trouvé avec le propriétaire sur la base d'un prix de 64 €/m² (valeur totale de 25 560 €), compte tenu qu'il avait lui-même acheté cette parcelle en 2001 à 78,54 €/m²).

En accord avec le Conseil Consultatif, réuni le 14 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'acquisition par la commune du terrain sus-indiqué, cadastré section AB n° 1227, 1229 & 1231 (anciennement AB 932p, 1071p & 944p), d'une superficie de 415 m², moyennant le prix de vingt cinq mille cinq cent soixante euros (25560 €), hors frais

- **DESIGNER** l'étude de Maîtres HELARY & NEUSTADT, Notaires à Villeneuve d'Ascq pour rédiger l'acte

- **AUTORISER** la signature de tous actes, pièces et documents relatifs à cette vente

.../...

- **IMPUTER** la dépense au budget de la commune, chapitre 21-article 21318 – enveloppe 25408 – libellé « Hellemmes Acquisitions ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 26 JAN. 2007

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

MAIRIE DE LILLE

REÇU LE
26 JAN. 2007
PREFECTURE du NORD

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1099**

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes – KURSAAL – Modalités de mise à disposition de la salle – Tarifs de location.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La salle Léo Lagrange, située 135 rue Roger Salengro à Hellemmes, est réhabilitée en salle de spectacle et change de nom pour être rebaptisée "Le Kursaal".

Pour son attribution, il est impératif qu'un règlement soit établi. En tenant compte de la forte vocation de service public de cette salle, il est proposé que son utilisation soit en priorité réservée aux associations hellemmoises. Elles pourront en bénéficier gratuitement une fois par an et avec un tarif préférentiel les autres fois. Pour les demandes extérieures, un autre tarif de location sera appliqué.

Son utilisation fera systématiquement l'objet d'un contrat de mise à disposition (ci-joint) quelles qu'en soient les modalités (gratuité – location à titre préférentiel ou plein tarif).

Aucune location ne pourra excéder 6 jours.

Par conséquence et en accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 14 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** les tarifs de location suivants qui constituent des limites et seront repris par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence
- **ADOPTER** le règlement et le contrat
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

PRÉFECTURE
1 26 JAN. 2007 1
PRÉFECTURE DU NORD

Tarif préférentiel accordé aux associations hellemmoises, lilloises et lommoises	1 journée 650 €	Journée supplémentaire 500 €
Plein tarif	1 300 €	1 000 €

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 26 JAN. 2007

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1100**

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes –
Aide à l'installation de chauffe-eau solaire

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 05/29 en date du 19 mai 2005, le Conseil Communal a décidé l'institution d'une aide financière à destination des hellemmois(e), personnes physiques ou morales, souhaitant doter leur(s) immeuble (s) d'un chauffe-eau solaire ou d'un système photovoltaïque.

Cette aide financière comporte deux catégories :

- pour le solaire thermique et le solaire combiné : 100 € TTC/m² de panneau solaire, plafonné à 10 000 € par opération.
- pour le solaire photovoltaïque : 1,20 € TTC par Watt crête installé, plafonné à 3000 € par opération.

L'installation solaire réalisée par Monsieur Hervé MERCHIERS sur son immeuble sis 15 rue Roger Salengro à Hellemmes, pour une surface de capteurs de 3,00 m², répondant aux normes techniques imposées par l'ADEME et entrant dans les critères fixées par la délibération susvisée, il peut lui être octroyée une aide financière d'un montant de 300 €.

En accord avec le Conseil Consultatif, réuni le 14 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de l'aide financière de 300 € à M. Hervé MERCHIERS.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 26 JAN. 2007

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

DRCL
26 JAN. 2007

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1101**

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes – Versement d'un acompte à différentes associations hellemmoises

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Contrat Enfance entre la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et la Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et de Lomme, il est proposé, au titre de l'exercice 2007, d'autoriser le versement d'un acompte à hauteur de 50% du montant global de la subvention 2006, dès janvier 2007, afin de faciliter la trésorerie des associations selon les modalités reprises dans le tableau joint.

En accord le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 14 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir

- **AUTORISER** le versement d'acomptes aux associations selon le tableau annexé

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 26 JAN. 2007

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

MAIRIE DE LI

DRCL
26 JAN. 2007
PRÉFECTURE

NOM ET ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITION DE LA COMMISSION
			SUBVENTIONS VERSEES EN 2006	1er VERSEMENT SUR SUBVENTIONS 2007	
Les Acacias 155, rue Roger Salengro HELLEMMES		Halte-Garderie 17 places	70 931	35466	35466
Edouard et Célestin vont en Bateau 100, rue du Pavé du Moulin HELLEMMES		CLSH Maternel – 15 places Accueil Périscolaire – 25 places	10436	5218	5218
Etablissement Public Départementale de Soins, d'Adaptation et d'Education E.P.D.S.A.E 21, rue Delemazure HELLEMMES	Accueil spécialisé des familles de la commune associée d'Hellemmes	Action de prévention précoce d'aide à la parentalité en faveur des familles hellemmoises.	17376	8688	8688
Association Premiers Pas 8/2, rue de l'Avenir HELLEMMES		Relais d'Assistantes Maternelles Indépendantes (R.A.M.I)	63613	31807	31807
		Projet transversal Hellemmes Action autour de la Famille	16465	8233	8233

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1102**

Commune Associée d'Hellemmes – Accueil Petite Enfance – Programme et demande de financement dans le cadre du dispositif à l'investissement Petite Enfance (D.I.P.E.)

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis la signature du premier contrat enfance signé le 28 décembre 1993, la Commune d'Hellemmes a créé et développé des structures d'accueil pour la petite enfance avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille.

Les deliberations du Conseil Communal d'Hellemmes du 23 juin 2005 et du Conseil Municipal de Lille du 27 juin 2005 ont approuvé le principe d'un 3ème Contrat Enfance. Une déliberation du 12 decembre 2005 a approuvé le schéma de développement et la signature du 3ème Contrat Enfance dans lequel la Commune s'est engagée.

Suite au bilan dressé fin 2005, faisant ressortir la nécessité d'adapter et de diversifier les modes de garde en petite enfance, la Commission Petite Enfance de la Commune a défini les besoins et les attentes en matière d'accueil des enfants de 0 à 3 ans, tenant compte notamment de l'apport en population induit par les constructions prévues sur différents sites du territoire hellemmois.

Dans cette perspective, l'étude effectuée dans le cadre du plan d'aménagement et du développement durable a confirmé l'implantation nécessaire de nouvelles structures d'accueil.

En conséquence, sous réserve de l'obtention des crédits sollicités auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, au titre du Dispositif à l'Investissement de la Petite Enfance, le programme suivant est proposé :

A – CREATION D'UN MULTI ACCUEIL – PARC DE LA FILATURE

CARACTERISTIQUES

- Capacité d'accueil 60 lits
- surface 600 m²

D.R.C.L.
1 26 JAN. 2007 1
PRÉFECTURE

PLAN DE FINANCEMENT

- Dépenses
  - Acquisition foncière 150 000 HT
  - Coût de la construction 780 000 HT
  - Equipement 250 000 HT
  - TOTAL 1 180 000 HT (1 411 280 TTC)

.../...

- Recettes
  - Participation de la C.A.F 450 000 HT
  - Participation du Conseil Général 78 000 HT
  - Participation de la commune 652 000 HT
  - TOTAL 1 180 000.HT

B – JARDIN D'EVEIL (accueil des enfants de 2 à 3 ans)

CARACTERISTIQUES
- Capacité d'accueil 20 places
- surface 200 m²

PLAN DE FINANCEMENT

- Dépenses
  - Coût de La création 240 000 HT
  - Equipement 85 000 HT
  - TOTAL 325 000 HT (soit 388 700 TTC)
- Recettes
  - Participation de la C.A.F 150 000 HT
  - Participation du Conseil Général 24 000 HT
  - Participation de la commune 151 000 HT
  - TOTAL 325 000.HT

C – HALTE GARDERIE

CARACTERISTIQUES
- Capacité d'accueil 20 places
- surface 200 m²

PLAN DE FINANCEMENT

- Dépenses
  - Coût de la construction 240 000 HT
  - Equipement 85 000 HT
  - TOTAL 325 000 HT (soit 388 700 TTC)
- Recettes
  - Participation de la C.A.F 150 000 HT
  - Participation du Conseil Général 24 000 HT
  - Participation de la commune 151 000 HT
  - TOTAL 325 000.HT

DRCL
26 JAN. 2007

Ces équipements devront être réalisés au plus tard le 31 décembre 2009.

Pour ce projet pluriannuel les inscriptions budgétaires se feront sur les exercices 2007, 2008 et 2009 en fonction de l'avancement des travaux de réalisation des équipements repris ci-dessus.

.../...

En accord avec le Conseil Consultatif, réuni le 14 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme décrit ci-dessus
- **SOLLICITER** le financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et du Conseil Général

Réception en Préfecture le 26 JAN. 2007

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes

Gilles PARGNEAUX

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

DRCL
26 JAN. 2007
PRÉFECTURE DU NORD

VILLE DE LILLE

38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1103**

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes – Service Extérieur des Pompes Funèbres - Budget Primitif 2007

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le nouveau régime juridique du domaine funéraire résulte de la loi 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire.

Le Service Extérieur des Pompes Funèbres est une mission de service public, défini à l'article L 2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il comprend notamment les travaux de creusement et de comblement des fosses, d'ouverture et de fermeture de caveaux (ou travaux de fossoyage)

Les activités du Service Extérieur des Pompes Funèbres s'exercent dans le cadre concurrentiel. Elles peuvent être exécutées non seulement par le personnel communal, mais aussi par celui des entreprises, établissements et associations qui sont habilitées à cet effet par la Préfecture.

Le service communal exerce l'activité de travaux de fossoyage et revêt le caractère de service public industriel et commercial

Cette qualification a pour conséquence l'application d'un régime financier à budget individualisé retraçant les différentes opérations afin de déterminer le coût du service et de vérifier l'équilibre des recettes et des dépenses.

Les ressources sont constituées par les prix acquittés par les familles en paiement des prestations assurées.

Les dépenses de fonctionnement comprennent l'achat de fournitures, matière ainsi que les services nécessaires aux travaux de fossoyage. Par ailleurs, la Ville mettant à disposition le personnel de fossoyage (agent de salubrité), les charges correspondantes lui sont remboursées.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 14 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** ces dispositions

20 DEC. 2006

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 20 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC 2006

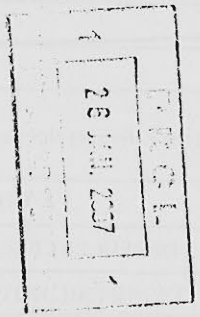
Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
BUDGET 2007



SERVICE PUBLIC LOCAL: SERVICE DES POMPES FUNEBRES D'HELLEMMES

I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	I
VUE D'ENSEMBLE	I

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
RESTES A REALISER (R A R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
Crédits d'exploitation proposés	13 000,00	13 000,00
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE	13 000,00	13 000,00
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	13 000,00	13 000,00

SERVICE PUBLIC LOCAL: SERVICE DES POMPES FUNEBRES D'HELLEMMES

II - VOTE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE - CHAPITRES	A

CHAP	LIBELLES	POUR MEMOIRE Budget précédent	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTE du Conseil Municipal
	DEPENSES			
011	Charges à caractère général	2 000,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 000,00	11 000,00	11 000,00
	TOTAL	**13 000,00**	**13 000,00**	**13 000,00**
002	RESULTAT REPORTE			
	TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	**13 000,00**	**13 000,00**	**13 000,00**
	RECETTES			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	13 000,00	13 000,00	13 000,00
	TOTAL	**13 000,00**	**13 000,00**	**13 000,00**
002	RESULTAT REPORTE			
	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	**13 000,00**	**13 000,00**	**13 000,00**

SERVICE PUBLIC LOCAL: SERVICE DES POMPES FUNEBRES D'HELLEMMES

II - VOTE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Articles	Libellés	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	1 400,00	1 400,00	1 400,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	200,00	200,00	200,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	300,00	300,00	300,00
618	DIVERS	100,00	100,00	100,00
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**	**2 000,00**	**2 000,00**	**2 000,00**
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	11 000,00	11 000,00	11 000,00
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**11 000,00**	**11 000,00**	**11 000,00**
	TOTAL	**13 000,00**	**13 000,00**	**13 000,00**

SERVICE PUBLIC LOCAL: SERVICE DES POMPES FUNEBRES D'HELLEMMES

II - VOTE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Articles	Libellés	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote du Conseil Municipal
706	PRESTATIONS DE SERVICES	13 000,00	13 000,00	13 000,00
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	13 000,00	13 000,00	13 000,00
	TOTAL	13 000,00	13 000,00	13 000,00

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1104**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Subvention 2007 au Centre Communal d'Action Sociale

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lors du vote du Budget Primitif de l'exercice 2007, il a été prévu une subvention d'un montant de 1.000.000 € (un million d'euros) pour le Centre Communal d'Action Sociale de Lomme, section du C.C.A.S. de Lille.

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés, prévoit que l'attribution des subventions d'un montant supérieur à 23.000 € doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 1.000.000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Lomme
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, article 657362 - fonction 520.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme,

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme,

Yves DURAND

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1105**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Subvention exceptionnelle aux Restaurants du Cœur

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association « Restaurants du Cœur » distribue des repas sur la Commune de Lomme pendant la période hivernale et durant toute l'année dans des proportions moins importantes mais tout aussi nécessaire.

Afin d'encourager cette association dans leur action de soutien en faveur des plus démunis, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PARTICIPER** à cette action en attribuant une subvention exceptionnelle de 2.000 € pour la campagne 2006 - 2007.
- **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 67 – article 6745 – fonction 524.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme,

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme,

Yves DURAND

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1106**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Subvention exceptionnelle au Lycée Sonia Delaunay

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Lycée Sonia Delaunay de Lomme et le Lycée de Phond Dien au Vietnam ont mis en place un projet d'échange « classe Nord Sud ». 15 élèves du Lycée Sonia Delaunay se rendront dans la province de Hué au mois de janvier 2007 et 15 élèves vietnamiens viendront en France en février 2007.

L'ensemble des élèves travaillera sur la promotion du tourisme vietnamien en France. Ils participeront au salon Tourissima en présentant les attraits touristiques de la province de Hué à travers des reportages réalisés lors de l'échange.

De plus, des animations seront organisées pour présenter les différents aspects de la culture vietnamienne et les initiatives liées au commerce équitable et au tourisme solidaire.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à la somme de 57.131 €. Des subventions ont été sollicitées par le Lycée Sonia Delaunay auprès de différents partenaires, notamment le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais (40.000 €), le Ministère Vietnamien de l'Education (1.000 € en cours d'étude), le Département du Nord (2.000 €), l'Académie de Lille (1.000 € en cours d'étude).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 600 € au lycée Sonia Delaunay
- **IMPUTER** la dépense correspondante : chapitre 67 - article 6745 - fonction 20.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme,

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme,

Yves DURAND

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006
ARR'

47

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1107**

OBJET

Commune Associée de Lomme -
Avances sur les subventions consenties
aux associations au titre de l'année 2007

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Commune souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations issues de la loi de 1901 oeuvrant dans la ville.

Considérant qu'il est possible de verser à ces associations une avance sur le montant de la subvention qui leur sera attribuée lors d'un Conseil début 2007 et afin de pérenniser l'action de ces associations, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PROCEDER** à une avance sur la subvention de fonctionnement 2007 ; celle-ci correspondrait à 25% de la subvention allouée au titre de l'année 2006 selon la répartition figurant au tableau ci-joint.

- **INSCRIRE** les dépenses correspondantes au Budget Primitif 2007 :
  - pour les associations sportives : chapitre 411 – article 6574,
  - pour les associations culturelles : chapitre 33 – article 6574.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme,

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme.

Yves DURAND

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2006

	SUBVENTIONS 2006	AVANCES PROPOSEES EN 2007
411-6574 - SPORTS		
OSML Athlétisme	20 051,00 €	5 000,00 €
OSML Gymnastique rythmique	13 000,00 €	3 250,00 €
OSML Handball	54 000,00 €	13 500,00 €
33-6574 - ENCOURAGEMENT AUX SOCIETES CULTURELLES ET MUSIQUE		
Et vous trouvez ça drôle	24 000,00 €	6 000,00 €
Théâtre Octobre	43 500,00 €	10 875,00 €

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1108**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Tarifs 2007

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les tarifs des différents services municipaux lommois ont été fixés par délibérations n° 2005/101 du Conseil Communal de Lomme du 8 décembre 2005 et n° 05/1077 du Conseil Municipal de Lille du 12 décembre 2005.

En raison de l'évolution du coût de la vie (taux d'inflation 2006 de 1,8 % - source INSEE) et de l'obligation de fixer les tarifs pour l'année à venir, en tenant compte des spécificités de chaque secteur d'activité,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **MAJORER** les tarifs, en moyenne de 1 %
- **VALIDER** la mise en application de l'ensemble des tarifs repris en annexe :

- à compter du 1er janvier 2007, pour les tarifs suivants :
  - Cimetières et columbariums
  - Occupation du domaine public – marchés publics et foires
  - Piscine
  - Centres de Loisirs Sans Hébergement
  - Restaurant scolaire
  - Garderies périscolaires et péri-CLSH
  - Monétique
  - Ludobibliothèques
  - Animations culturelles et fêtes
  - Cours de coupe et couture
  - Cours de théâtre
  - Location de salles (Le Denier, Beaulieu, Maison des Enfants, Jean Jaurès)
  - Abonnement et remplacement de documents – Médiathèque
  - Copie de documents

- à compter du 1er septembre 2007 pour les tarifs suivants :
  - Classes de découverte
  - Cours de musique et de danse

PREFECTURE DU NORD

ADOPTEE à l'unanimité

10 27 DEC. 2006

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 29 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 décembre 2006
CIMETIERES - TARIFS 2007
à compter du 1er janvier 2007

CIMETIERES	Tarif 2006	Tarif 2007
CONCESSIONS - au m²		
15 ans	54,60 €	55,15 €
30 ans	109,65 €	110,75 €
50 ans	221,10 €	223,35 €
SUPERPOSITIONS - au m²		
15 ans	44,80 €	45,25 €
30 ans	54,60 €	55,15 €
50 ans	110,10 €	111,20 €
100 ans	179,10 €	180,90 €
Perpétuelle	355,00 €	358,55 €
CREUSEMENT DE FOSSES - a l'unite		
Concession pleine terre		
Simple adulte	45,85 €	46,30 €
Simple enfant	23,00 €	23,25 €
Double adulte	76,80 €	77,60 €
Double enfant	38,40 €	38,80 €
Ouverture de sarcophage		
Adulte	38,10 €	38,50 €
Enfant	19,10 €	19,30 €
Concession nouveau sarcophage		
Simple adulte	53,65 €	54,20 €
Simple enfant	26,70 €	27,00 €
Double adulte	84,30 €	85,15 €
Double enfant	42,10 €	42,55 €
Triple adulte	114,75 €	115,90 €
Triple Enfant	61,25 €	61,90 €
Exhumation sans sarcophage		
Simple adulte	92,10 €	93,05 €
Simple enfant	46,00 €	46,50 €
Double adulte	137,75 €	139,15 €
Double enfant	68,90 €	69,60 €
Exhumation avec sarcophage		
Simple adulte	92,10 €	93,05 €
Simple enfant	46,00 €	46,50 €
Double adulte	92,10 €	93,05 €
Double enfant	46,00 €	46,50 €
Triple adulte	92,10 €	93,05 €
Triple Enfant	46,00 €	46,50 €
Taxe sarcophage		
1 personne	44,80 €	45,25 €
2 personnes	67,60 €	68,30 €
3 personnes	90,50 €	91,40 €
Taxe exhumation		
Simple	66,25 €	66,95 €
Double	99,35 €	100,35 €
Dépositoire simple/jour	7,00 €	7,10 €
Cérémonies funéraires	11,70 €	11,85 €
Redevance de réunion de corps : montant du droit de superposition de la concession correspondante		

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 décembre 2006
CIMETIERES - TARIFS 2007
à compter du 1er janvier 2007

CIMETIERES	Tarif 2006	Tarif 2007
COLUMBARIUMS		
Droit d'inhumation au columbarium		
ou ouverture de case	21,50 €	21,75 €
Concessions - pour les urnes (1ère urne)		
15 ans	64,80 €	65,45 €
30 ans	132,50 €	133,85 €
50 ans	399,30 €	403,30 €
Superpositions - pour les urnes (2ème urne)		
15 ans	32,20 €	32,55 €
30 ans	66,70 €	67,40 €
50 ans	200,10 €	202,10 €

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 décembre 2006
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS 2007
à compter du 1er janvier 2007

MARCHES PUBLICS ET FOIRES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarif 2006	Tarif 2007	Observations
MARCHES PUBLICS ET FOIRES			
DUCASSES Marais, Mont à Camp, Délivrance			
Manèges, loteries toutes attractions, le m²	0,31 €	0,32 €	
Minimum de perception par installation	0,87 €	0,88 €	
Fourgons, roulottes, voitures - par voiture	0,56 €	0,57 €	
Droits supplémentaires au delà du 3ème jour - par jour	0,21 €	0,22 €	
d'ouverture et par m²			
Minimum de perception par installation et par jour	0,46 €	0,47 €	
d'ouverture au delà du 3ème jour			
Fourgons, roulottes, voitures, etc... par jour d'ouverture	0,26 €	0,27 €	
au delà du 3ème jour et par voiture			
AUTRES FETES et KERMESSES			
Manèges, loteries, toutes attractions, le m²	0,26 €	0,27 €	
Minimum de perception par installation	0,51 €	0,52 €	
Fourgons, roulottes, voitures, etc... par voiture	0,31 €	0,32 €	
DROITS de PLACE aux MARCHES			
Commerçants abonnés (le mètre linéaire)	0,42 €	0,43 €	
Commerçants non abonnés (le mètre linéaire)	0,56 €	0,57 €	
Posticheurs et démonstrateurs (forfait)	2,85 €	2,88 €	
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
1 - Distributeurs mobiles sur chariot- par unité/par an	28,00 €	28,28 €	
2 - Emprise sur trottoir (tableaux - panneaux publicitaires)	5,10 €	5,15 €	au m² par an
3 - Barrieres de rues (interruption de circulation) unité/jour	4,60 €	4,65 €	1 unite : 2,50 m barrière
4 - Palissades en saillie sur la voie publique			Les installations placées
			à l'intérieur des clôtures
			et ne présentant pas de
			saillie sur la voie publi-
			que, ne sont pas taxées.
a) sans recouvrement publicitaire-au ml/jour - 1er trimestre	0,20 €	0,21 €	a) Longueur des retours
2ème trimestre	0,21 €	0,22 €	comprise
3ème trimestre	0,24 €	0,25 €	
4ème trimestre	0,25 €	0,26 €	
b) publicitaire, au m² de palissade publicitaire/par jour			b)Superficie des retours
1er trimestre	0,21 €	0,22 €	comprise sans que la
2ème trimestre	0,31 €	0,32 €	taxation prévue au b)
3ème trimestre	0,51 €	0,52 €	soit inférieure à ce
4ème trimestre	1,10 €	1,12 €	qu'elle serait dans le
			cas du a)
5 - Occupation du domaine public sans clôture - au m²/jour	0,36 €	0,37 €	(5-6) toute publicité est
6 - Echafaudage - au m² au sol et par jour			interdite sur les emprises
1er trimestre	0,21 €	0,22 €	à l'exception des panneaux
2ème trimestre	0,24 €	0,25 €	de 1 m² maximum
3ème trimestre	0,27 €	0,28 €	indiquant les noms des
4ème trimestre	0,28 €	0,29 €	entreprises de travaux. Si
			ces panneaux sont plus
			grands ils sont taxés.
7 - Etais, contrefiches ou pieux appuyés sur la voie	1,10 €	1,12 €	Par dérogation spéciale
publique en dehors des clôtures - par unité et par jour			touchant la sécurité publique

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 décembre 2006
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS 2007
à compter du 1er janvier 2007

MARCHES PUBLICS ET FOIRES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarif 2006	Tarif 2007	Observations
3 - Grues, appareils de levage placés au développement	0,21 €	0,22 €	Droit basé sur surface hori-
en saillie sur la voie publique - au m² et par jour			zontale de l'emprise (voir 4)
9 - Bascules pèse personnes - par unité et par an	0,56 €	0,57 €	
10 - Etalages ou dépôts sur la voie publique y compris les	4,44 €	4,49 €	
pâtisseries mobiles - par m² et par mois			
Dépôts occasionnels et podiums - par m² et par jour	0,26 €	0,27 €	
11 -Terrasses - au m² et par an	3,57 €	3,60 €	
12 - Stationnement : artistes, photographes,	1,28 €	1,30 €	
démonstrateurs, abatteurs, posticheurs - au m² et par jour			
13 - Portes tambours sur la voie publique - au m² et par an	55,70 €	56,25 €	Surface de l'emprise faite
			sur le sol de la voie publique
14 - Supports à bicyclettes - par logement et par mois	0,82 €	0,83 €	
15 - Stationnement de véhicules sur la voie publique			Une exonération pourra être
au m² et par jour			accordée par le Maire aux
a) aux endroits désignés suivant dérogation spéciale	0,31 €	0,32 €	véhicules appartenant à des
b) véhicules publicitaires ou d'exposition	1,20 €	1,22 €	œuvres sociales ou à
c) forains caravanes et assimilés	0,21 €	0,22 €	caractère officiel
16 - Stationnement de marchands des 4 saisons, de glace,	4,44 €	4,48 €	aux emplacements
de pommes de terre frites, de confiserie, au m² et par mois			désignés en dehors de ceux
			réservés aux marchés
17 - Taxi - par véhicule et par trimestre	13,82 €	13,95 €	aux emplacements
			désignés uniquement

- Le minimum de perception des droits est fixé à 6,90 Euros. La somme de 6,90 Euros sera également exigée pour la délivrance des certificats de numérotage des immeubles.

- Les taxes ne sont pas fractionnables Les taxes annuelles sont dues pour les emprises existant au 1er janvier, quelque soit la date de la suppression de celles-ci, de même que les taxes mensuelles sont dues pour les emprises existant au 1er du mois, quelque soit la date de la suppression de celles-ci.

- Toute demande d'autorisation mensuelle ou annuelle prendra effet au 1er du mois suivant ou de l'année suivante.
En cas de demande pour autorisation immédiate, toute période en cours sera considérée comme due pour sa totalité. Les redevances à l'année seront calculées entièrement sur ce nouveau tarif.

- Les droits et taxes sont recouvrables sur le bénéficiaire des objets taxés ou, à défaut, en cas de non paiement, sur le propriétaire ou usufruitier de l'immeuble, responsable, sauf en ce qui concerne les taxes prévues par le décret portant règlement d'administration publique en date du 11 décembre 1926 dont le paiement est dû par les propriétaires et usufruitiers des immeubles. Les propriétaires dont le domicile est à l'étranger sont tenus de désigner un mandataire en France.

- Les emprises sur la voie publique qui ne sont pas reprises dans la nomenclature seront taxées par assimilation, sauf les décorations florales dans le cadre des jardins fleuris. Les fractions de mètre sont comptées pour un mètre.

- Une surtaxe de 50 % des redevances ci-dessus sera applicable dans un délai d'un mois à tout administré ayant pas obtenu l'autorisation de voirie exigible préalablement à l'exécution de tous travaux ou de toutes emprises sur la voie publique, sans que cette mesure puisse être considérée comme entraînant autorisation.

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 décembre 2006
PISCINE MUNICIPALE - TARIFS 2007
à compter du 1er janvier 2007

PISCINE MUNICIPALE	Tarif 2006	Tarif 2007
ENTREES		
Adulte tarif normal	2,45 €	2,50 €
Jeune tarif normal (4 à 16 ans)	1,80 €	1,80 €
Adulte tarif réduit *	1,80 €	1,80 €
Jeune tarif réduit * (4 à 16 ans)	1,10 €	1,10 €
Tarif social *	0,60 €	0,60 €
PASS SENIOR *	1,50 €	1,50 €
PASS SENIOR * (période bleue) dimanche de 8h à 10h	1,00 €	1,00 €
SCOLAIRES		
Colleges et lycées de la commune (à l'unité) - (par convention)	0,50 €	0,50 €
Ecoles des communes environnantes (créneau 3/4 h - le couloir)	79,50 €	80,50 €
CARTE D ABONNEMENT		
Adulte tarif normal (10 entrées)	19,80 €	20,00 €
Adulte tarif réduit * (10 entrées)	14,30 €	14,30 €
Jeunes (4 à 16 ans) tarif normal (10 entrées)	14,30 €	14,30 €
Jeunes (4 à 16 ans) tarif réduit * (10 entrées)	8,80 €	8,80 €
PASS SENIOR *	12,50 €	12,50 €
GROUPES		
Groupe (+10 pers) Lomme, Lille, Hellemmes	1,10 €	1,10 €
Groupe (+10 pers) autres communes (sur réservation)	2,00 €	2,05 €
GRATUITE		
Enfant de - de 4 ans accompagné d'un adulte	Gratuit	Gratuit
Ecoles primaires et maternelles publiques et privées de Lomme	Gratuit	Gratuit
CLSH de Lomme	Gratuit	Gratuit
Actions sportives de proximité (sur réservation)	Gratuit	Gratuit
ANIMATIONS		
Ticket leçon à l'unité - tarif normal	7,00 €	7,10 €
Ticket leçon à l'unité - tarif réduit *	4,15 €	4,15 €
Ticket animation à l'unité - tarif normal	5,90 €	6,00 €
Ticket animation à l'unité - tarif réduit *	1,80 €	1,80 €
Carte de 10 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif normal	56,00 €	56,60 €
Carte de 10 leçons (entrée et 1/2 h de leçon) tarif réduit *	33,20 €	33,20 €
Carte de 10 séances (entrée +1/2 h d'animation) tarif normal	47,00 €	47,50 €
Carte de 10 séances (entrée +1/2 h d'animation) tarif réduit *	14,30 €	14,30 €
SAUNA		
Tarif normal (entrée pour 1 h 30)	8,20 €	8,30 €
Tarif réduit * (entrée pour 1 h 30)	3,45 €	3,50 €
Abonnement (10 entrées) - tarif normal	68,50 €	69,20 €
Abonnement (10 entrées) - tarif réduit *	27,40 €	27,70 €
BAINS DOUCHES *		
Baignoire	1,15 €	1,15 €
Douche	0,85 €	0,85 €
Tarif social *	0,60 €	0,60 €

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 décembre 2006
PISCINE MUNICIPALE - TARIFS 2007
à compter du 1er janvier 2007

PISCINE MUNICIPALE	Tarif 2006	Tarif 2007
PRESTATIONS ANNEXES		
Location de bouée	0,60 €	0,60 €
Savon, gant, serviette	0,65 €	0,65 €
Shampooing, Savon	0,45 €	0,45 €

* Les bains douches seront réservés aux personnes titulaires de la carte Pass' Sport, sur réservation.

* Le tarif social est réservé aux usagers porteurs d'une attestation délivrée par le Centre Communal d'Action Sociale de Lomme et aux lommois porteurs de la carte ANPE.

* Le tarif réduit est applicable, sur présentation des justificatifs correspondants, aux personnes ci-dessous :
- Lycéen et étudiant sur présentation de leur carte
- Titulaire de la carte Pass' Sport résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes
- Titulaire de la carte jeune (âgé de 16 à 25 ans) résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes : prolongation du tarif réduit jeunes

* Le tarif PASS SENIOR est réservé aux personnes titulaires de la carte PASS SENIOR résidant à Lomme et dans les communes associées de Lille et d'Hellemmes.

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 décembre 2006
CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - TARIFS 2007
à compter du 1er janvier 2007

CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT Tarif 2006				CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT Tarif 2007			
TARIF CLSH JOURNEE POUR LES ENFANTS LOMMOIS AVEC BONS LOISIRS CAF				TARIF CLSH JOURNEE POUR LES ENFANTS LOMMOIS AVEC BONS LOISIRS CAF			
Tranche de quotient familial	Enfants bénéficiaires des bons loisirs (0,30 € par 1/2 journée)	Repas CLSH	Prix journée	Tranche de quotient familial	Enfants bénéficiaires des bons loisirs (0,30 € par 1/2 journée)	Repas CLSH	Prix journée
0 à 292	0,60 €	1,15 €	1,75 €	0 à 292	0,60 €	1,16 €	1,76 €
293 à 435	0,60 €	1,35 €	1,95 €	293 à 435	0,60 €	1,36 €	1,96 €
436 à 485	0,60 €	1,55 €	2,15 €	436 à 485	0,60 €	1,57 €	2,17 €
TARIF CLSH JOURNEE POUR LES ENFANTS LOMMOIS SANS BONS LOISIRS CAF				TARIF CLSH JOURNEE POUR LES ENFANTS LOMMOIS SANS BONS LOISIRS CAF			
Tranche de quotient familial	Enfants non bénéficiaires des bons loisirs	Repas CLSH	Prix journée	Tranche de quotient familial	Enfants non bénéficiaires des bons loisirs	Repas CLSH	Prix journée
0 à 292	0,85 €	1,45 €	2,30 €	0 à 292	0,86 €	1,46 €	2,32 €
293 à 435	0,95 €	1,65 €	2,60 €	293 à 435	0,96 €	1,66 €	2,62 €
436 à 485	1,05 €	1,85 €	2,90 €	436 à 485	1,06 €	1,87 €	2,93 €
486 à 715	1,35 €	2,05 €	3,40 €	486 à 715	1,36 €	2,07 €	3,43 €
716 à 946	1,60 €	2,10 €	3,70 €	716 à 946	1,62 €	2,12 €	3,74 €
947 à 1178	2,30 €	2,20 €	4,50 €	947 à 1178	2,32 €	2,23 €	4,55 €
1179 et +	2,75 €	2,37 €	5,12 €	1179 et +	2,78 €	2,40 €	5,18 €
TARIF CLSH JOURNEE POUR LES ENFANTS HORS COMMUNE				TARIF CLSH JOURNEE POUR LES ENFANTS HORS COMMUNE			
	Enfants extérieurs	Repas CLSH	Prix journée		Enfants extérieurs	Repas CLSH	Prix journée
	4,45 €	2,70 €	7,15 €		4,50 €	2,74 €	7,24 €

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 décembre 2006
RESTAURANT SCOLAIRE - GARDERIES PERISCOLAIRES ET PERI CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - LUDOBIBLIOTHEQUES - TARIFS 2007
à compter du 1er janvier 2007

RESTAURANT SCOLAIRE GARDERIES PERISCOLAIRES LUDOBIBLIOTHEQUES		Tarif 2006	Tarif 2007
RESTAURANT SCOLAIRE			
Adultes		3,59 €	3,63 €
Lommois *			
Quotient familial	0 à 292	1,57 €	1,58 €
	293 à 435	1,72 €	1,73 €
	436 à 485	1,88 €	1,90 €
	486 à 715	2,05 €	2,07 €
	716 à 946	2,10 €	2,12 €
	947 à 1178	2,20 €	2,23 €
	1179 et +	2,37 €	2,40 €
Extérieurs		2,70 €	2,74 €
Sorties (Mont Noir, cirque, etc...)		1,57 €	1,58 €
Participation des familles apportant le repas			
(Projet d'Accueil Individualisé)			
Lommois *			
Quotient familial	0 à 292	1,02 €	1,03 €
	293 à 435	1,28 €	1,29 €
	436 à 485	1,57 €	1,58 €
	486 à 715	1,72 €	1,73 €
	716 à 946	1,88 €	1,90 €
	947 à 1178	2,05 €	2,07 €
	1179 et +	2,10 €	2,12 €
Extérieurs		2,20 €	2,23 €
GARDERIES PERISCOLAIRES ET PERI CLSH			
par 1/2 journée			
Lommois *			
Quotient familial	0 à 292	0,92 €	0,93 €
	293 à 435	1,07 €	1,08 €
	436 à 485	1,22 €	1,23 €
	486 à 715	1,43 €	1,44 €
	716 à 946	1,58 €	1,60 €
	947 à 1178	1,73 €	1,75 €
	1179 et +	1,94 €	1,96 €
Extérieurs		2,55 €	2,58 €
MONETIQUE			
Remplacement des cartes à puce en cas			
de disparition		7,80 €	7,90 €
LUDOBIBLIOTHEQUES			
Adhésion annuelle		5,65 €	5,70 €
* Enfants habitant la Commune de Lomme			
ainsi que les enfants domiciliés à Lille et			
Hellemmes			

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 décembre 2006
ANIMATIONS CULTURELLES ET FETES - TARIFS 2007
à compter du 1er janvier 2007

ANIMATIONS CULTURELLES ET FETES	Tarif 2006	Tarif 2007
Billeterie "informatisée"		
et billeterie "ticket" manuelle		
Tarif n° 1 (mauve)	13,00 €	13,50 €
Tarif n° 2 (rose)	6,50 €	6,50 €
Tarif n° 3 (bleu)	3,50 €	3,50 €
Tarif n° 4 (jaune)	8,50 €	8,50 €
Tarif n° 5 (vert)	4,50 €	4,50 €

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 décembre 2006
COURS DE COUPE ET COUTURE - COURS DE THEATRE - TARIFS 2007
à compter du 1er janvier 2007

COURS DE COUPE ET COUTURE - COURS DE THEATRE	Tarif 2006	Tarif 2007
COURS DE COUPE ET COUTURE - par trimestre		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	19,00 €	19,50 €
Exténeurs dans une commune conventionnée	38,00 €	38,50 €
Exteneurs	57,00 €	58,00 €
COURS DE THEATRE - par trimestre		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	23,50 €	24,00 €
Exteneurs dans la limite des places disponibles	70,00 €	71,00 €
Classe d'eveil theatre reservee aux Lommois	4,50 €	4,55 €
5 - 12 ans		

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 décembre 2006
LOCATION DE SALLES - TARIFS 2007
à compter du 1er janvier 2007

LOCATION DE SALLES	Tarif 2006	Tarif 2007
SALLE LE DENIER		
En semaine (1 h à 5 h d'occupation)		
Salle & verres		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	163,00 €	165,00 €
Particuliers habitant la Commune	164,00 €	166,00 €
Associations & Particuliers extérieurs à la Commune	257,00 €	260,00 €
Cuisine & vaisselle		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	83,00 €	85,00 €
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	83,00 €	85,00 €
Particuliers habitant la Commune	83,00 €	85,00 €
Associations & Particuliers extérieurs à la Commune	99,00 €	100,00 €
Salle & vaisselle & cuisine		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	83,00 €	85,00 €
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	246,50 €	249,00 €
Particuliers habitant la Commune	247,00 €	249,00 €
Associations & Particuliers Extérieurs à la Commune	357,00 €	361,00 €
Heure supplémentaire	28,50 €	29,00 €
Samedi, dimanche et jours fériés		
(12 h à 21 h) - (20 h à 2 h du matin)		
Salle & verres		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	244,00 €	246,00 €
Particuliers habitant la Commune	273,00 €	276,00 €
Associations & Particuliers Extérieurs à la Commune	388,00 €	392,00 €
Cuisine & vaisselle		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	83,00 €	85,00 €
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	83,00 €	85,00 €
Particuliers habitant la Commune	83,00 €	85,00 €
Associations & Particuliers Extérieurs à la Commune	99,00 €	100,00 €
Salle & vaisselle & cuisine		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	83,00 €	85,00 €
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	327,00 €	330,00 €
Particuliers habitant la Commune	356,50 €	360,00 €
Associations & Particuliers extérieurs à la Commune	485,00 €	490,00 €
Heure supplémentaire	28,50 €	29,00 €

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 décembre 2006
LOCATION DE SALLES - TARIFS 2007
à compter du 1er janvier 2007

LOCATION DE SALLES	Tarif 2006	Tarif 2007
SALLE MAISON DES ENFANTS		
Utilisation les samedi - dimanche et jours fériés		
(12 h à 21 h) - (20 h à 2 h du matin)		
de 250 à 350 personnes		
Grande Salle & verres		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	296,00 €	300,00 €
Associations extérieures à la Commune	469,00 €	474,00 €
Cuisine & vaisselle		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	176,00 €	178,00 €
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	176,00 €	178,00 €
Associations extérieures à la Commune	196,00 €	198,00 €
Salle & vaisselle & cuisine		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	176,00 €	178,00 €
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	472,00 €	477,00 €
Associations extérieures à la Commune	663,00 €	670,00 €
plus de 350 personnes		
Grande Salle & verres		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	Gratuit	Gratuit
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	394,50 €	400,00 €
Associations extérieures à la Commune	622,00 €	630,00 €
Cuisine & vaisselle		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	195,00 €	197,00 €
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	195,00 €	197,00 €
Associations extérieures à la Commune	245,00 €	247,00 €
Salle & vaisselle & cuisine		
Associations locales - 1ère utilisation dans l'année	195,00 €	197,00 €
Associations locales - 2ème utilisation dans l'année	589,00 €	595,00 €
Associations extérieures à la Commune	867,00 €	876,00 €
SALLE JEAN JAURES (Hôtel de Ville)		
pour une durée de 4 heures	113,00 €	115,00 €

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 décembre 2006
MEDIATHEQUE "L'ODYSSEE" - TARIFS 2007
à compter du 1er janvier 2007

MEDIATHEQUE "L'ODYSSEE"	Tarif 2006	Tarif 2007
Abonnement annuel		
Habitants des communes associées de Lomme, Lille et Hellemmes	gratuit	gratuit
Habitants des communes extérieures	51,00 €	51,50 €
Abonnement réduit de 50 %		
Jeunes de moins de 18 ans des communes extérieures	25,50 €	26,00 €
Tarif de remplacement des documents en cas de perte ou de détérioration grave d'un document		
Livre	23,00 €	23,00 €
Periodique	3,00 €	3,00 €
Compact disque	23,00 €	23,00 €
Livret CD	23,00 €	23,00 €
Cassette	15,00 €	15,00 €
Livre + cassette	15,00 €	15,00 €
Carte de lecteur	2,00 €	2,00 €
Vidéocassette	46,00 €	46,00 €
Boîtier de video	1,00 €	1,00 €
DVD	60,00 €	60,00 €

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 décembre 2006
COPIE DE DOCUMENTS - TARIFS 2007
à compter du 1er janvier 2007

COPIE DE DOCUMENTS	Tarif 2006	Tarif 2007
Page format A4 (21 x 29,7 cm)	0,18 €	0,18 €
Page format A3 (42 x 29,7 cm) ou	0,36 €	0,36 €
feuille de listing informatique		

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 DECEMBRE 2006
CLASSES DE DECOUVERTE - TARIFS 2007
à compter du 1er septembre 2007

CLASSES DE DECOUVERTE	Tarif 2006	Tarif 2007
PAR SEJOUR		
Ecoles publiques maternelles - Lommois *	45,56 €	46,00 €
Ecoles publiques maternelles - Extérieurs	120,98 €	123,00 €
Ecoles publiques primaires - Lommois *	141,35 €	143,00 €
Ecoles publiques primaires - Extérieurs	409,90 €	415,00 €
* Enfants habitant la Commune de Lomme ainsi que les enfants domiciliés à Lille et Hellemmes		

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 18 DECEMBRE 2006
COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DE DANSE - TARIFS 2007
à compter du 1er septembre 2007

COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DANSE		Tarif 2006	Tarif 2007
ENSEIGNEMENT MUSICAL - par trimestre			
(cours de solfège + cours d'instrument ou cours de technique vocale)			
ENSEIGNEMENT DE LA DANSE - par trimestre			
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes			
Quotient familial -	0 à 292	12,00 €	12,10 €
	293 à 435	15,00 €	15,20 €
	436 à 485	18,00 €	18,20 €
	486 à 715	21,50 €	21,70 €
	716 à 946	24,50 €	24,80 €
	947 à 1178	28,00 €	28,30 €
	1179 et +	31,00 €	31,30 €
Extérieurs dans une commune conventionnée		61,50 €	62,10 €
Extérieurs		92,00 €	93,00 €
COURS DE SOLFEGE - par trimestre			
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes		4,50 €	4,55 €
Extérieurs dans une commune conventionnée		9,00 €	9,10 €
Extérieurs		13,00 €	13,10 €
REDEVANCE INSTRUMENT - par an			
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes			
Quotient familial -	0 à 292	16,00 €	16,20 €
	293 à 435	21,00 €	21,20 €
	436 à 485	27,00 €	27,30 €
	486 à 715	32,50 €	32,80 €
	716 à 946	38,00 €	38,40 €
	947 à 1178	43,50 €	43,90 €
	1179 et +	47,50 €	48,00 €
Les enfants des parents qui travaillent sur Lomme et déjà scolarisés			
dans la commune se voient appliquer le tarif lommois. Il en est de même			
pour les enfants qui participent aux associations musicales locales.			
CLASSES D'EVEIL - par trimestre			
Classe d'éveil musical réservée aux Lommois (5-6 ans)		4,50 €	4,55 €
Classe de chant choral réservée aux Lommois pour tout élève non inscrit			
par ailleurs à l'école municipale de musique et de danse		4,50 €	4,55 €
Classe d'éveil à la danse réservée aux Lommois (5-6 ans)		4,50 €	4,55 €
ATELIERS - par trimestre		4,50 €	4,55 €
réservés aux habitants de Lomme - Lille et Hellemmes			

66

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1109**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Subventions pour ravalement de façades

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du Conseil Communal de Lomme en date des 6 mai 2003 et 23 janvier 2006 et du Conseil Municipal de Lille des 12 mai 2003 et 6 février 2006, la Commune de Lomme a fixé les conditions d'attribution de subvention pour travaux de ravalement de façades afin d'améliorer le cadre de vie de tous les Lommois en terme de qualité du paysage urbain.

Ces travaux concernent l'aspect général des façades avant, arrière ou pignon c'est-à-dire

- le nettoyage des façades en maçonnerie de briques peintes ou non, enduits ciment ou à la chaux, crepis, pierres, béton ; la remise en état des joints et des éléments de maçonnerie dégradés, la réfection des enduits.

  Selon la nature du support, il peut être effectué :
  - par « sablage » hydropneumatique avec emploi de sable silicieux ou de fines de verrerie ;
  - par projection d'eau froide ou chaude complétée par nettoyage mécanique (brossage-ponçage-raclage) ; dans ce cas une attention particulière sera portée aux moulurations en pierres et aux éléments décoratifs type briques vernissées ;
  - par procédé chimique : solutions alcalines, addition de tensioactifs et de solvants.
  - le brossage à sec des façades, plus communément appelé « dépoussiérage » ne saurait être admis au titre de la mise en état de propreté ; le nettoyage par jet de sable sec est interdit ;
  - est également proscrit l'écroûtage d'enduits qui met à jour de la brique de mauvaise qualité grossièrement appareillée, se dégradant facilement et provoquant des désordres dans la construction.

- la mise en peinture de façades en briques ou enduit

- la pose de briquettes ou de plaquettes en terre cuite sur les façades en béton ou cimentée ; elles sont déconseillées sur les façades en briques pour lesquelles le sablage - rejointoiement sera preconisé.

Il a été décidé :

- le versement d'une subvention de 9,15 € par m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H. T. des travaux.
- d'accorder une aide supplémentaire aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11,43 € par m² de surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T.
- de plafonner le montant de la subvention à 760 €.
- d'exonérer ces travaux des droits de voirie.

Pour obtenir le versement de cette subvention, le pétitionnaire devra déposer un dossier de demande de subvention au Service Urbanisme, accompagné de la demande de déclaration de travaux pour ravalement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable au versement de la subvention pour les demandes ci-dessous :

Monsieur Jean-Marc LEROY
Domicilié : 31, rue André Thoor
Pour des travaux : 61, avenue Roger Salengro
Montant hors taxe des travaux : 13 200,00 €
Montant de la subvention 9,15 € x 295,00 m² = 2 699,25 € - Plafonné à 760 €

Madame Annie CHEVALIER
Domicilié : 38, rue Procureur 59320 ENGLOS
Pour des travaux : 19, rue Ronsard
Montant hors taxe des travaux : 9 383,00 €
Montant de la subvention 9,15 € x 124,00 m² = 1 134,60 € - Plafonné à 760 €

Monsieur Philippe JETTE
Domicilié : 495, rue de Pérenchies
Pour des travaux : 495, rue de Pérenchies
Montant hors taxe des travaux : 6 950,00 €
Montant de la subvention 9,15 € x 114,00 m² = 1 043,10 € - Plafonné à 760 €

- **IMPUTER** la dépense sur la section Investissement - chapitre 204 - nature 2042 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé » - fonction 824 - enveloppe 26853.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme,

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme,

Yves DURAND

68

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1110**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Marché à procédure adaptée n° A60371 - 2006/11 pour la maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation d'un immeuble « la Maison du Citoyen » - Titulaire : Madame Isabelle COLAS - Avenant de transfert

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Un marché à procédure adaptée pour les prestations de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation d'un immeuble « La Maison du Citoyen » a été lancé le 7 mars 2006.

A l'issue de la procédure, le marché a été notifié le 9 mai 2006.à Madame Isabelle COLAS, architecte, sis à Lille, 679 avenue de la République.

Il convient d'acter que par acte sous seing privé en date du 15 juin 2006, Madame COLAS et Monsieur LOUIS ont constitué une Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'architecture dont la dénomination est la suivante : ATELIER D'ARCHITECTURE COLAS ET LOUIS, dont le siège social est sis 80 rue du 29 juillet à CALAIS (62100).

La date de commencement d'exploitation de la Société a été fixée au 1er juillet 2006.

Compte tenu de cette modification juridique, il est nécessaire de transférer le marché vers la SELARL ATELIER D'ARCHITECTURE COLAS ET LOUIS.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché initial ayant pour objet le transfert du marché à la SELARL ATELIER D'ARCHITECTURE COLAS ET LOUIS

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

PREFECTURE DU NORD
27 DEC. 2006
ARR

69

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1111**

OBJET

Commune Associée de Lomme -
Marché de travaux - réhabilitation
d'un immeuble « La Maison du Citoyen »
Modification de l'allotissement

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2005/67 du Conseil Communal du 23 septembre 2005 et n° 05/756 du Conseil Municipal du 26 septembre 2005, la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux de réhabilitation de l'immeuble situé 343 avenue de Dunkerque à Lomme avait été approuvée.

Il était prévu que ce marché soit décomposé en 15 lots.

Or, la mise au point du Dossier de Consultation des Entreprises réalisée avec l'ATELIER D'ARCHITECTURE COLAS et LOUIS, Maître d'œuvre, a abouti à une nouvelle décomposition en 7 lots, soit :

- lot n° 1 :	Démolition - Gros œuvre - VRD -Carrelage faïence
- lot n° 2 :	Sols souples - Peinture signalétique
- lot n° 3 :	Menuiseries extérieures - Serrurerie
- lot n° 4 :	Menuiserie intérieure - Faux plafond - Plâtrerie Cloisons Isolation
- lot n° 5 :	Bardage Couverture
- lot n° 6 :	Electricité (courants forts et faibles)
- lot n° 7 :	Chauffage - Ventilation - Plomberie

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de la procédure du marché sur appel d'offres ouvert composé de 7 lots pour la réalisation de ces travaux,

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

MAIRIE DE LOMME

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1112**

OBJET

Commune Associée de Lomme -
Marché de fournitures et services –
Restauration collective municipale

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis la rentrée scolaire 1993-1994, les services gestionnaires du restaurant scolaire travaillent avec une entreprise professionnelle de la restauration.

Conclu en juillet 2004, le marché arrivera à échéance le 14 juillet 2007. Il est donc nécessaire de relancer le marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert, pour une durée de quatre ans.

Le marché a pour objet :

- la fourniture de denrées pour le restaurant scolaire, les centres de loisirs sans hébergement, les « paniers repas », les banquets, le carnaval et pour les structures « Petite Enfance » (3 haltes-garderies à partir de septembre 2007 et un multi-accueil de 40 places à compter de janvier 2010)
- l'assistance technique renforcée du personnel en place

Le montant annuel minimum de la dépense est estimé à 125.000 € TTC, le maximum annuel à 500.000 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement du marché sur appel d'offres ouvert relatif à la restauration collective municipale avec assistance technique renforcée,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché,
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes à l'article 606-23.

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme,

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1113**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Tous les organismes vivants ont besoin d'eau pour se construire. Plantes, animaux et êtres humains sont constitués essentiellement d'eau. L'eau est une nécessité quotidienne, un bien précieux indispensable à nos sociétés pour s'alimenter, combattre les maladies et les problèmes liés à l'hygiène, produire de l'énergie, transformer des matières premières (industrie, agriculture).

Cependant, l'usage intensif de l'eau a des conséquences environnementales, économiques et sociales. Les réserves d'eau douce s'appauvrissent. L'eau est de plus en plus rare et polluée. La ressource que représentent les eaux pluviales est loin d'être négligeable.

Les récupérations annuelles sont ainsi estimées en France à 700 litres par mètre carré de toiture.

La récupération des eaux pluviales pourrait pallier la diminution du volume des nappes phréatiques, d'autant que la qualité de l'eau de pluie d'une citerne convient parfaitement à des activités telles que :

- l'arrosage du jardin et des plantes
- le nettoyage de la voiture ou des parties extérieures du bâtiment
- l'alimentation en eau des WC et du lave linge si elle est préalablement filtrée et sous contrôle et autorisation des autorités sanitaires.

La récupération d'eau peut également jouer un rôle de rétention d'eau et peut être un rôle de rétention d'eau durant les orages importants. Les citernes participent de fait à la limitation des inondations.

A travers l'Agenda 21, la Ville de Lomme s'engage à :

- favoriser la récupération d'eau pluviale pour limiter les prélèvements en eau potable et en rationaliser la consommation
  C'est dans cet esprit qu'un système récupération de 40 m^3 a été installé au boulodrome, un autre sera bientôt installé à la salle de la Mitterie.

La campagne d'année sur l'eau, mise en œuvre en 2001/2002 par la Ville de Lille, s'inscrivait dans cet engagement de préserver et économiser la ressource en eau potable.

.../...

Pour l'année 2007, la Ville de Lomme, en cohérence avec les politiques menées dans le cadre de l'association avec la Ville de Lille, souhaite poursuivre sa démarche sur la récupération d'eau pluviale et apporter un soutien financier à tous les Lommois qui désirent installer un équipement de récupération d'eau pluviale afin de la réutiliser.

Ainsi, lancée à titre expérimental pour l'année 2007, cette opération permettra d'obtenir une meilleure lisibilité sur les besoins, l'offre et la demande en récupération d'eau pluviale et d'en assurer une promotion locale efficace. Ces installations peuvent notamment contribuer à une réduction des charges du citoyen liées à l'eau.

La prime à l'installation d'équipements de récupération d'eau pluviale serait de 80,00 € par m^3 d'installation et concernerait toutes les installations jusqu'à 5 m^3, dans la limite du coût réel de l'installation.

La subvention est accordée pour les équipements suivants :

- ⇨ collecteurs
- ⇨ filtres à enterrer et accessoires
- ⇨ réservoirs extérieurs et intérieurs
- ⇨ cuves à enterrer
- ⇨ pompes

La prime est limitée à un financement par foyer lommois et sera versée sur présentation de justificatifs des dépenses (factures acquittées) et du contrôle préalable de la réalité de l'installation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la mise en place des dispositifs d'une prime à l'installation d'équipements eaux pluviales : 80,00 € par m^3 d'installation, plafonnée à la limite du coût réel de l'installation et limitée aux installations jusqu'à 5 m^3
- **IMPUTER** la dépense correspondante : fonction 830 - article 2042 - enveloppe 26854.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme,

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1114**

OBJET

Commune Associée de Lomme - Projet habitat sur le terrain de la Société des Pétroles Shell

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2005/65 du 23 septembre 2005, le Conseil Communal a donné un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat (P. L. H.) et sa territorialisation et a réaffirmé le principe de développer, pour toute opération neuve de plus de 50 logements, au moins 25 % de logements locatifs sociaux.

Dans la continuité de cette action, la Ville souhaite voir réaliser une opération de logements mixte sur le terrain appartenant à la société des Pétroles SHELL, sis à Lomme, 802 avenue de Dunkerque, cadastré sous le n° 3 721 de la section A, d'une superficie de 2 365 m².

Le terrain d'assiette envisagé est inscrit en zone UB e 0,80 (zone urbaine à densité assez elevee). Il est situé en plein cœur de ville et de ses principaux équipements (restaurant scolaire, mediatheque, centre de loisirs, salles de sports et des futures Maison de la Petite Enfance et salle de spectacles) et à proximité de la ligne 2 de métro.

Ce terrain est contigu à la Maison des Enfants et en mitoyenneté de la future E.H.P.A.D. Gilbert FORESTIER.

Ce terrain pourrait accueillir un collectif de 21 logements composés au minimum de 30 % de logements sociaux.

La typologie envisagée pourrait être de 8 T 2 – 12 T 3 – 1 T 4.

Le bâtiment serait de R + 3 à R + 4 afin qu'il s'intègre parfaitement dans le gabarit de l'avenue de Dunkerque.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** de demander à Lille Métropole Communauté Urbaine de prendre en consideration sa requête afin que la Communauté Urbaine puisse, en cas de vente de ce terrain par la Société des Pétroles SHELL, préempter au profit d'un bailleur social en vue d'y réaliser l'opération de logements sociaux précitée.

27 DEC. 2006 ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme,

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme,

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

74

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1115**

OBJET

Commune Associée de Lomme -
Avenant au marché à procédure adaptée
« maîtrise d'œuvre en vue de travaux
dans des équipements sportifs »

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Un marché à procédure adaptée pour les prestations de maîtrise d'oeuvre en vue de la réalisation de travaux dans les équipements sportifs (stade Van Den Eeden et Palais des Sports) lommois a été lancé le 3 avril 2006.

A l'issue de la procédure, le marché a été notifié à la SARL OSMOSE, sise à Villeneuve d'Ascq (59650) Technoparc 23 allée Lavoisier, le 12 juin 2006.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre étaient fixés à 26.690 € HT, soit 31.921,24 € TTC, sur la base de l'estimation initiale des travaux (340.000 € HT) par un taux de 7,85 %.

Au stade de l'avant projet sommaire ou avant projet définitif, est apparue la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires, ce qui porte le montant prévisionnel des travaux à la somme de 385.300 € HT, soit 460.818,80 € TTC.

La rémunération de la maîtrise d'œuvre doit donc être calculée sur cette nouvelle base. Le calcul est le suivant : 385.300 € HT x 7,85 % = 30.246,05 € HT, soit 36.174,28 € TTC.

L'augmentation d'un montant de 3.556,05 € HT par rapport au montant initial de la rémunération HT représente une augmentation de 13,32 %.

Aussi, conformément à la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, « tout projet d'avenant à un marché de travaux, de fournitures ou de services ou à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 p. 100 est soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres ou à la commission visée à l'article 43. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis. »

L'avis de la Commission d'Appel d'Offres a été sollicité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la passation d'un avenant au marché pour la maîtrise d'oeuvre en vue de travaux dans des équipements sportifs.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 18 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

Par délégation du Maire,
le Maire délégué de la Commune
Associée de Lomme

Yves DURAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2006
N° 06/935
OBJET

Exercice 2006 - Dotations nouvelles et complémentaires
Virements de crédits - Autorisations de programme
et crédits de paiement - Ajustements
Décision Modificative n° 5

Rapport de Madame le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Décision Modificative n° 5 qui vous est proposée détaille les dotations nouvelles ou complémentaires qu'il convient de faire figurer à nos documents budgétaires et les virements de crédits indispensables au fonctionnement des services.

Des dotations nouvelles et complémentaires

Elles se traduisent par une augmentation du budget de 728 697 € et se décomposent comme suit :

- Section d'Investissement : 2 046 387 €

- Section de Fonctionnement : - 1 317 690 €

I – Section d'Investissement

Les inscriptions budgétaires proposées en investissement sont reprises dans le tableau suivant :

Investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	164 722	2 676 395
Opérations réelles équilibrées		
Opérations d'ordre	1 881 665	- 630 008
Totaux	2 046 387	2 046 387

PRÉFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

1.1. - Les dépenses d'investissement

Il s'agit principalement :

- des opérations d'ordre équilibrées de fin d'année 1 881 665 €

- de crédits complémentaires pour l'aménagement de la place des Buisses 172 640 €

1.2. - Les recettes d'investissement

Le remboursement par LMCU (auparavant budgété en fonctionnement) des frais engagés par la ville pour le stade Grimonprez Jooris permet de financer l'ensemble des nouvelles dépenses.

II – Section de Fonctionnement

Les inscriptions budgétaires proposées en fonctionnement, dont le montant s'élève à - 1 317 690 €, se décomposent comme suit :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles nouvelles	614 719	- 1 896 954
Opérations réelles équilibrées	287 250	287 250
Opérations d'ordre	- 2 219 659	292 014
Totaux	**- 1 317 690**	**- 1 317 690**

2.1. - Les dépenses de fonctionnement

En dépenses réelles nouvelles, il s'agit essentiellement :

- de l'ouverture de crédits pour l'opération Lille Neige dans le cadre du projet « Lille, ville de la solidarité » 350 000 €
- de crédits complémentaires pour le paiement des frais juridiques et de conseils (casino, mobilier urbain…) 205 000 €
- de crédits supplémentaires pour les fluides notamment liés à l'augmentation des tarifs et aux conditions météorologiques 219 719 €

2.2. – Les recettes de fonctionnement

Le remboursement par LMCU des frais engagés par la Ville pour le Stade Grimomprez Jooris est budgété depuis 2004 en recettes exceptionnelles (section de fonctionnement). Conformément aux dernières instructions de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, il y a lieu de prévoir désormais ce remboursement en recettes d'investissement. Cette écriture entraîne une recette négative compensée par une recette positive en investissement.

La recette supplémentaire prévue des droits de mutation permet de financer les dépenses de fonctionnement.

Des virements de crédits

Les différents mouvements sont retracés dans les tableaux joints en annexe.

En accord avec votre Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Décision Modificative n°5.

PRÉFECTURE DU NORD
22 DEC. 2006
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture, le 22 DEC. 2006

Par Délégation du Maire
Le Premier Adjoint au Maire

Pierre de SAINTIGNON

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué aux Finances

Pierre de SAINTIGNON

DECISION MODIFICATIVE N°5

RECAPITULATIF

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT		**INVESTISSEMENT**	
Opérations réelles		*Opérations réelles*	
001		10	
13		13	119 997,00
16		16	-910 931,00
20		20	127 227,00
204	98 640,00	23	3 340 102,00
21	39 422,00	21	
23	26 660,00	4582	
4581		45	
45			
Sous-total	***164 722,00***	*Sous-total*	***2 676 395,00***
Opérations d'ordre		*Opérations d'ordre*	
19		021	-2 595 865,00
041	1 589 651,00	16	
040	292 014,00	040	376 206,00
481		041	1 589 651,00
		28	
Sous-total	***1 881 665,00***	481	
		Sous-total	***-630 008,00***
Total	**2 046 387,00**	Total	**2 046 387,00**
FONCTIONNEMENT		**FONCTIONNEMENT**	
Opérations réelles		*Opérations réelles*	
011	739 719,00	002	
012	236 250,00	013	81 942,00
014		70	-3 284 798,00
65		73	1 289 628,00
66		74	279 037,00
67	-74 000,00	75	24 487,00
		77	
		79	
Sous- total	***901 969,00***	*Sous- total*	***-1 609 704,00***
Opérations d'ordre		*Opérations d'ordre*	
023	-2 595 865,00	042	292 014,00
042	376 206,00		
Sous- total	***-2 219 659,00***	*Sous- total*	***292 014,00***
Total	-1 317 690,00	Total	-1 317 690,00
TOTAL GENERAL	728 697,00	TOTAL GENERAL	728 697,00

77

DECISION MODIFICATIVE N°5- 2006

INVESTISSEMENT

DEPENSES EN AP

Opérations	Libellés	A.P. ouvertes	Imputations C.P.	C.P. nouveaux
BRESEAUI	BIBLIOTHEQUE		21 2183 321 env. 23459	25 578,00
BRESEAUI	BIBLIOTHEQUE		23 2313 321 env. 23979	-13 422,00
CPRATO	PRATO. TRAVAUX	40 000,00		
CLESJ	ECOLE DE JOURNALISME TRAVAUX	8 545,00	23 2313 23 env. 22147	8 545,00
PECPEVAU	QUARTIER VAUBAN. CENTRE DE LA PETITE ENFANCE. TRAVAUX		23 2313 64 env. 17104	-90 000,00
PECPEBB	QUARTIER DES BOIS BLANCS. CENTRE DE LA PETITE ENFANCE. TRAVAUX	90 000,00	23 2313 64 env. 21741	90 000,00
GTBCHS	COMITE D HYGIENE ET DE SECURITE. MOBILIER ET MATERIEL DE SECURITE		21 2188 020 env. 27792	5 000,00
	TOTAL	138 545,00		-25 455,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Montant
					-74 000,00
204	2042	824	12491	SORELI 84 RUE DE TREVISE	74 000,00
204	2042	824	25150	AMENAGEMENT DE LA PLACE DES BUISSES. PARTICIPATION DE LA VILLE	98 640,00
204	2042	824	25150	AMENAGEMENT DE LA PLACE DES BUISSES. PARTICIPATION DE LA VILLE	60 000,00
21	2188	520	27833	LILLE NEIGE. ACQUISITION CHALETS. CHAUFFAGES. LUMIERES ET SONOS	31 537,00
23	2313	33	27789	SALLE MARIOTTE. TRAVAUX DE RENOVATION DE TOITURE	
				TOTAL	190 177,00

79

INVESTISSEMENT

RECETTES Hors AP

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Montant
13	1321	322	27452	MUSEE INDUSTRIEL RESTAURATIONCOLLECTIONS SUBVENTION DRAC	18 786,00
23	2313	412	27840	STADE GRIMONPREZ JOORIS. REMBOURSEMENT PAR LMCU (basculement du fonctionnement en investissement)	3 340 102,00
20	2031	412	27839	STADE GRIMONPREZ JOORIS. REMBOURSEMENT PAR LMCU (basculement du fonctionnement en investissement)	127 227,00
16	1641	01	19974	EMPRUNT	-910 931,00
				TOTAL	2 575 184,00

RECETTES EN A.P.

Opérations	Libellés	A.P. nouvelles	Imputation C.P.	C.P. nouveaux
SPCOPEE	GPV SALLE DE SPORTS LOUISE MICHEL SUBVENTION ETAT	101 211,00	13 1321 411 env. 19962	101 211,00
	TOTAL	101 211,00		101 211,00

INVESTISSEMENT

OPERATIONS EQUILIBREES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
				TOTAUX	0,00	0,00

Opérations	Libellés	A P nouvelles	Imputation C P	C P nouveaux
GTBENTRE	GESTION TECHNIQUE HOTEL DE VILLE ENTRETIEN		23 2313 020 env. 23993	-2 822,00
HAP	ATELIERS HOTEL DE VILLE TRAVAUX		23 2313 020 env. 27547	2 822,00
HAP	OPERATION LILLE VERTE. TRAVAUX		23 2312 823 env. 1288	-47 972,00
EREQFIVE	REQUALIFICATION CENTRE DE FIVES. PLACE FIVES. CONVENTION DE MANDAT	47 972,00	23 238 824 env. 24056	47 972,00
HAP	ESPACES VERTS ARROSAGE AUTOMATIQUE		23 2315 823 env. 25662	-10 000,00
EVARROSA	ESPACES VERTS ARROSAGE AUTOMATIQUE	10 000,00	23 2315 823 env. 25258	10 000,00
HAP	BATIMENTS ADMINISTRATIF. TRAVAUX		23 2313 020 env. 1205	-21 434,00
GTBSUDSE	LOCAUX SECTEUR TECHNIQUE SUD	21 434,00	23 2313 020 env. 25347	21 434,00
HAP	POLICE MUNICIPALE ACQUISITION DE VEHICULE		21 2182 112 env. 27674	-20 000,00
GPARCAUT	PARC AUTOMOBILE RENOUVELLEMENT DE VEHICULES		21 2182 020 env. 25327	20 000,00
HAP	HOTEL DE VILLE TRAVAUX D'AMENAGEMENT		23 2313 020 env 1194	-3 003,00
GTBENTRE	ATELIERS HOTEL DE VILLE TRAVAUX		23 2313 020 env. 25563	3 003,00
HAP	SPORTS. DIVERS STADES. TRAVAUX D'AMELIORATION		23 2312 412 env. 12863	-8 557,00
SPDURAY	TERRAIN SYNTHETIQUE DURAY ST MAURICE. AMENAGEMENT		23 2312 412 env. 25306	8 557,00
HAP	REAMENAGEMENT DE LA MAISON DE QUARTIER WAZEMMES		23 2313 422 env. 13560	-10 000,00
PECPEBB	CENTRE SOCIAL DES BOIS BLANCS. CENTRE DE PETITE ENFANCE	10 000,00	23 2313 64 env. 21741	10 000,00
	TOTAL	89 406,00		0,00

81

INVESTISSEMENT

OPERATIONS D'ORDRE

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
040	28188	01	12483	AMORTISSEMENT MATERIEL		376 206,00
041	2313	01	20634	BRASSERIE DES TROIS MOULINS OPERATION SOUS MANDAT	156 002,00	
041	238	01	20633	BRASSERIE DES TROIS MOULINS OPERATION SOUS MANDAT		156 002,00
041	2313	01	22469	PARC DES NOUVEAUX SPORTS OPERATION SOUS MANDAT	546 042,00	
041	238	01	22468	PARC DES NOUVEAUX SPORTS OPERATION SOUS MANDAT		546 042,00
041	2313	01	23885	TETE DE PONT NORD ET SUD OPERATION SOUS MANDAT	291 132,00	
041	238	01	23886	TETE DE PONT NORD ET SUD OPERATION SOUS MANDAT		291 132,00
041	2313	01	25771	REQUALIFICATION CENTRE DE FIVES PLACE DE FIVES OPERATION SOUS MANDAT	418 274,00	
041	238	01	25770	REQUALIFICATION CENTRE DE FIVES PLACE DE FIVES OPERATION SOUS MANDAT		418 274,00
041	2313	01	27812	ECOLE SUPERIEURE DE JOURNALISME OPERATION SOUS MANDAT	8 546,00	
041	238	01	27824	ECOLE SUPERIEURE DE JOURNALISME OPERATION SOUS MANDAT		8 546,00
041	2313	01	27813	ECOLE TURGOT OPERATION SOUS MANDAT	13 826,00	
041	238	01	27825	ECOLE TURGOT OPERATION SOUS MANDAT		13 826,00
041	2313	01	27814	REINFORMATISATION DES BIBLIOTHEQUES OPERATION SOUS MANDAT	1 346,00	
041	238	01	27827	REINFORMATISATION DES BIBLIOTHEQUES OPERATION SOUS MANDAT		1 346,00
041	2313	01	27815	CENTRE SOCIAL BOIS BLANCS PETITE ENFANCE OPERATION SOUS MANDAT	7 818,00	
041	238	01	27828	CENTRE SOCIAL BOIS BLANCS PETITE ENFANCE OPERATION SOUS MANDAT		7 818,00
041	2313	01	27816	LOMME OPERATION SOUS MANDAT	24 173,00	
041	238	01	27830	LOMME OPERATION SOUS MANDAT		24 173,00
041	2313	01	27817	TRANSFERT DU CRDP OPERATION SOUS MANDAT	113 001,00	
041	238	01	27831	TRANSFERT DU CRDP OPERATION SOUS MANDAT		113 001,00
041	2313	01	27818	OPERATIONS ET ETUDES D URBANISMES OPERATION SOUS MANDAT	9 491,00	
041	238	01	27832	OPERATIONS ET ETUDES D URBANISMES OPERATION SOUS MANDAT		9 491,00
040	2128	01	20526	TRAVAUX EN REGIE	8 639,00	
040	2313	01	18547	TRAVAUX EN REGIE	283 375,00	
021	021	01	12500	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-2 595 865,00
				TOTAL	1 881 665,00	-630 008,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chap	Article	Fonc	Env	Libellés	Dépenses
011	60632	020	26971	HYGIENE SECURITE SANTE ACQUISITION DE MATERIEL	-5 000,00
011	6068	520	27823	LILLE NEIGE VETEMENTS, LOTS, DECORATIONS ET AUTRES FOURNITURES	46 000,00
011	611	020	327	FLUIDES (EVOLUTION DES TARIFS ET EFFET DE LA METEO)	219 719,00
011	6135	520	27819	LILLE NEIGE PATINOIRE ET PISTE DE LUGE LOCATION	119 000,00
011	61558	520	27820	LILLE NEIGE RACCORDEMENT EDF ET ARMOIRES ELECTRIQUES	20 000,00
011	6227	020	396	FRAIS JURIDIQUES ET DE CONSEILS	205 000,00
011	6233	322	27523	MUSEE DES BEAUX-ARTS EXPOSITION LE CORPS GEOGRAPFIE DU MONDE	-60 000,00
011	6238	520	27821	LILLE NEIGE COMMUNICATION	25 000,00
011	6247	520	27822	LILLE NEIGE TRANSPORTS SCOLAIRES	10 000,00
011	6282	520	27826	LILLE NEIGE SECURITE GARDIENNAGE	55 000,00
011	6288	520	27829	LILLE NEIGE ANIMATIONS	15 000,00
012	64131	321	27677	REINFORMATION DES BIBLIOTHEQUES REMUNERATION	39 000,00
67	6713	72	12137	PRIMES MUNICIPALES A L'AMELIORATION DE L'HABITAT	-74 000,00
				TOTAL	614 719,00

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Montant
013	6419	020	22368	FONDS NATIONAL DE COMPENSATION DU SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	81 942,00
70	7062	322	22167	MUSEE DES BEAUX-ARTS. DROITS D'ENTREE	-150 000,00
73	7311	01	1894	CONTRIBUTIONS DIRECTES ROLES SUPPLEMENTAIRES. REGULARISATION	291 362,00
73	7321	01	20234	ATTRIBUTION DE COMPENSATION COMMUNAUTAIRE	161,00
73	7322	01	17802	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNALE	805,00
73	7381	01	1883	DROITS DE MUTATION	997 300,00
74	74711	90	13031	EMPLOIS JEUNES. PARTICIPATION DE L'ETAT	60 000,00
74	7475	413	26989	PISCINES. PARTICIPATION LMCU	-112 500,00
74	7478	824	27805	LILLE SUD FAUBOURG DES POSTES REQUALIFICATION DU QUARTIER	44 287,00
75	758	020	8546	FORMATION PROFESSIONNELLE. AUTRES RECOUVREMENTS	24 487,00
70	70878	412	23426	STADE GRIMONPREZ JOORIS. REMBOURSEMENT PAR LMCU (bascule en investissement)	-3 134 798,00
					-1 896 954,00

FONCTIONNEMENT

OPERATIONS EQUILIBREES

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
74	74718	311	27102	CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION DEFI DEM SURVENTION DE L ETAT		-52 750,00
012	64131	311	27053	DEFI DEM REMUNERATION PERSONNEL	52 750,00	
74	7478	322	27724	EXPOSITION MAQUETTE DES NAVIRES CORNEAUX DE DOMAINE NATIONAL		30 000,00
011	6233	322	21817	MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE EXPOSITIONS TEMPORAIRES	30 000,00	
74	74718	311	27116	CNR PEG CLEA PLAN MUSIQUE		45 000,00
74	74718	321	27809	BIBLIOTHEQUES CLEA BCD		15 000,00
011	6288	311	27119	CNR PEG CLEA PRESTATIONS	40 000,00	
011	6251	311	27120	CNR PEG CLEA DEPLACEMENTS	5 000,00	
011	6288	321	27247	BIBLIOTHEQUE CENTRES DE DOCUMENT	15 000,00	
74	7478	64	27798	CONTRAT TEMPS LIBRE SURVENTION DE L ETAT		250 000,00
012	64111	64	27811	CONTRAT TEMPS LIBRE REMUNERATION DU PERSONNEL	250 000,00	
					287 250,00	287 250,00

FONCTIONNEMENT

OPERATIONS D'ORDRE

Chap	Art	Fonc	Env	Libellés	Dépenses	Recettes
042	6811	01	12459	AMORTISSEMENT MATERIEL	376 206,00	
042	722	01	14361	TRAVAUX EN REGIE		292 014,00
023	023	01	12501	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-2 595 865,00	
				TOTAL	-2 219 659,00	292 014,00

98

Par ailleurs, il y a lieu de passer les opérations comptables d'ordre consécutives à la prise en compte des virements de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, soit :

Section de fonctionnement

Virement à la section d'investissement
Chapitre 023 – Article 023 – Fonction 01 – Enveloppe 12501 : 520.053,99 €

Section d'investissement

Virement de la section de fonctionnement
Chapitre 021 – Article 021 – Fonction 01 – Enveloppe 12500 : 520.053,99 €

87

VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

DM5

VIREMENTS DE CREDITS

EXERCICE 2006

ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS
VILLE DE LILLE
ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

SECTION FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-556 990,14	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	428 589,09	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	-79 766,12	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	96 825,01	
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	-7 960,23	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-751,60	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-400 000,00	

SECTION INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-207 015,00	-207 015,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38 509,74	
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	1 600,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-40 744,08	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	505 688,33	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	15 000,00	
45811	COUREES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2002	-50 000,00	
45812	COUREES TRAVAUX DE REQUALIFICATION PROGRAMME 2002	50 000,00	
45813	COUREES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PROGRAMMES 2000 - 2001	79 015,00	
45814	COUREES TRAVAUX DE REQUALIFICATION PROGRAMMES 2000 2001	128 000,00	
45821	COUREES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2002		-50 000,00
45822	COUREES TRAVAUX DE REQUALIFICATION PROGRAMME 2002		50 000,00
45823	COUREES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PROGRAMMES 2000 2001		79 015,00
45824	COUREES TRAVAUX DE REQUALIFICATION PROGRAMMES 2000 2001		128 000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	60632	30	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	913,00
011	60632	311	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	21	2188	311	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	118,52
011	60632	312	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 000,00
011	60632	324	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	900,00
011	6068	30	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 000,00
011	6068	312	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	65	6574	311	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 000,00
011	6068	63	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	65	6574	63	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 500,00
011	6132	111	LOCATIONS IMMOBILIERES	204	2042	824	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	54 600,00

06

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6132	313	LOCATIONS IMMOBILIERES	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	3 691,56
011	6135	312	LOCATIONS MOBILIERES	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	3 000,00
011	6135	324	LOCATIONS MOBILIERES	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 640,00
011	61523	95	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIES ET RESEAUX	65	6574	90	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	2 000,00
011	61558	311	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	21	2188	311	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	140,00
011	6156	020	MAINTENANCE	012	64131	020	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	3 878,00
011	617	512	ETUDES ET RECHERCHES	012	64131	020	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	900,00
011	617	815	ETUDES ET RECHERCHES	21	2182	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	10 000,00
011	617	815	ETUDES ET RECHERCHES	26	261	815	TITRES DE PARTICIPATION	15 000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	617	815	ETUDES ET RECHERCHES	65	6574	815	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	5 000,00
011	617	90	ETUDES ET RECHERCHES	65	6574	90	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 200,00
011	617	90	ETUDES ET RECHERCHES	65	6574	524	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	800,00
011	6188	30	AUTRES FRAIS DIVERS	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 648,89
011	6228	311	DIVERS	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	3 000,00
011	6231	312	ANNONCES ET INSERTIONS	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	800,00
011	6236	312	CATALOGUES ET IMPRIMES	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	2 800,00
011	6236	312	CATALOGUES ET IMPRIMES	65	6574	312	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	2 000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6236	324	CATALOGUES ET IMPRIMES	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 000,00
011	6237	22	PUBLICATIONS	65	6574	524	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	4 200,00
011	6238	020	DIVERS	012	64131	020	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	1 215,00
011	6238	311	DIVERS	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	500,00
011	6241	33	TRANSPORTS DE BIENS	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 500,00
011	6247	04	TRANSPORT COLLECTIF	67	6745	04	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	2 000,00
011	6251	311	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	500,00
011	6251	312	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	3 300,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6251	324	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	700,00
011	6257	422	RECEPTIONS	21	2188	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000,00
011	6283	30	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	500,00
011	6288	020	AUTRES	012	64131	020	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	1 815,00
011	6288	020	AUTRES	656	6562	01	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	146,40
011	6288	020	AUTRES	012	64111	020	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	25 152,00
011	6288	020	AUTRES	012	64131	020	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	11 919,00
011	6288	020	AUTRES	21	2184	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	7 357,80
011	6288	020	AUTRES	656	6562	01	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	189,23

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6288	022	AUTRES	21	2188	022	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 382,67
011	6288	024	AUTRES	012	64131	024	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	5 246,32
011	6288	04	AUTRES	67	6745	04	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	7 158,40
011	6288	30	AUTRES	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 000,00
011	6288	311	AUTRES	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	1 000,00
011	6288	324	AUTRES	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	725,00
011	6288	33	AUTRES	012	64131	312	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	107 259,00
011	6288	33	AUTRES	012	64131	311	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	129 018,39
011	6288	33	AUTRES	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	369,55

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6288	33	AUTRES	012	64131	312	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	92 811,00
011	6288	33	AUTRES	012	64131	311	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	25 742,73
011	6288	33	AUTRES	67	678	33	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00
011	6288	422	AUTRES	65	6574	422	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	2 503,73
011	6288	823	AUTRES	012	64131	823	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	12 844,00
011	6288	823	AUTRES	65	6574	823	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	13 000,00
011	6288	824	AUTRES	65	6574	824	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	84 253,37
011	6288	90	AUTRES	012	64131	90	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	11 887,65
011	6288	91	AUTRES	23	2313	112	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	10 000,00
011	637	312	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	400,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	637	822	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	65	6574	523	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	250,00
012	64131	312	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	65	6574	311	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	4 000,00
012	64131	33	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	500,00
012	64168	90	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	011	60636	020	VETEMENTS DE TRAVAIL	40 000,00
012	6488	212	AUTRES CHARGES	011	6288	251	AUTRES	750,00
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	012	64131	311	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL NON TITULAIRE	9 157,32
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	41,20
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	60623	251	ALIMENTATION	113,92
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	6068	020	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	500,80
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	61523	814	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIES ET RESEAUX	42 740,00
014	748729	01	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	011	60612	814	ENERGIE ET ELECTRICITE	27 212,88

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
65	6574	025	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6068	023	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	200,00
65	6574	255	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6257	024	RECEPTIONS	500,00
65	6574	30	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6236	30	CATALOGUES ET IMPRIMES	384,56
65	6574	422	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6247	422	TRANSPORT COLLECTIF	2 223,52
65	6574	422	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6257	024	RECEPTIONS	1 003,00
65	6574	422	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6257	020	RECEPTIONS	800,00
65	6574	422	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6068	024	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	500,00
65	6574	512	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6288	512	AUTRES	6 000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
65	6574	524	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	60632	422	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 194,73
65	6574	524	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6236	023	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 164,91
65	6574	61	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6068	61	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	11 331,00
65	6574	64	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	012	64111	64	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	240,00
65	6574	90	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	617	90	ETUDES ET RECHERCHES	31 000,00
65	6574	94	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DROIT PRIVE	011	6236	023	CATALOGUES ET IMPRIMES	728,37
656	6562	01	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	011	60631	020	FOURNITURES D'ENTRETIEN	29,14
656	6562	01	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	011	6064	020	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 680,70

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
656	6562	01	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	011	6236	020	CATALOGUES ET IMPRIMES	653,43
656	6562	01	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	011	6064	020	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 956,74
656	6562	01	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	011	60631	020	FOURNITURES D'ENTRETIEN	129,55
656	6562	01	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	011	6236	020	CATALOGUES ET IMPRIMES	671,74
656	6562	01	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS. MATERIEL, EQUIPEMENT ET FOURNITURES	011	6064	020	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 985,33
67	6713	72	CHARGES EXCEPTIONNELLES SECOURS ET DOTS	204	2042	824	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	7 000,00
67	6714	823	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	011	60632	020	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	256,00
67	6745	04	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	011	6068	04	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000,00
67	6745	422	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	011	60632	020	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	199,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
67	6748	422	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	21	2184	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	1 455,00
68	6815	020	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	23	2313	322	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	400 000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
13	1325	12	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	45814	4581	01	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (DEPENSES)	128 000,00
13	1325	12	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	45813	4581	01	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (DEPENSES)	79 015,00
20	2031	020	FRAIS D'ETUDES	23	2313	020	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	27 000,00
20	2031	33	FRAIS D'ETUDES	23	2313	324	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	15 000,00
20	2031	824	FRAIS D'ETUDES	23	238	824	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 490,26
204	2042	824	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	20	2031	824	FRAIS D'ETUDES	60 000,00
21	2118	020	AUTRES TERRAINS	20	2031	824	FRAIS D'ETUDES	30 000,00
21	2121	824	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	23	2318	824	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	17 750,00
21	2188	251	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23	2315	251	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	79 280,00
21	2188	322	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23	2313	322	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	35 774,24

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
21	2188	823	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23	2312	823	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	39,50
23	2313	020	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2184	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	4 000,00
23	2313	020	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2188	020	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00
23	2313	311	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2188	311	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	824,28
23	2313	411	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2188	414	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 310,66
23	2313	422	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2188	422	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 000,00
23	2313	422	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	21	2184	422	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	11 200,00
23	2313	824	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	23	2313	322	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	166 000,00
23	2313	90	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	23	2313	322	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	100 000,00
23	2318	821	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	21	2128	821	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	44 310,73
45811	4581	01	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (DEPENSES)	45812	4581	01	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (DEPENSES)	50 000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
VILLE DE LILLE

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
13	1321	12	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES ETAT & ETABLISSEMENTS NATIONAUX	45824	4582	01	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	64 000,00
13	1325	12	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	45824	4582	01	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	64 000,00
13	1325	12	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	45823	4582	01	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	79 015,00
45821	4582	01	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	45822	4582	01	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	50 000,00

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

EXERCICE 2006

DM5

VIREMENTS DE CREDITS

EXERCICE 2006 - ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES - HELLEMMES - DM5

RECAPITULATIF

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSE

CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	695,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-695,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
67	6714	823	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	011	6068	823	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	695,00

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET

DE LA COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

EXERCICE 2006 – DM5

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET D'HELLEMMES - DM5

RECAPITULATIF

Chapitre	Désignation	Montant
Section de Fonctionnement		
Dépenses		
011	Charges à caractère général	-79 766,12
Recettes		
74	Dotation de gestion locale reçue	-79 766,12

MODIFICATIONS APPORTEES AU BUDGET D'HELLEMMES - DM5

IMPUTATION			LIBELLE	MONTANT	
CHAP	ART	FONCT		REDUCTION	RENFORCEMENT
DEPENSES					
011	60612	822	Energie - Electricité	27 212,88	
011	6068	422	Autres matières et fournitures	41,20	
011	61523	822	Voies et réseaux	42 740,00	
011	6232	33	Fêtes et cérémonies	9 271,24	
011	6236	023	Catalogues et imprimés	500,80	
RECETTES					
74	748721	01	Dotation de gestion locale reçue	79 766,12	

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

EXERCICE 2006

DM5

VIREMENTS DE CREDITS

EXERCICE 2006 - ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES - LOMME - DM5

RECAPITULATIF

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSE

CHAPITRE	DESIGNATION	MONTANT
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 251,11
022	DEPENSES IMPREVUES	-8 251,11
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

EXERCICE 2006

EMETTEUR				BENEFICIAIRE				MONTANT
IMPUTATION			LIBELLE	IMPUTATION			LIBELLE	
CHAP	ART	FONCT		CHAP	ART	FONCT		
011	6182	020	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	67	6745	524	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	2 000,00
022	022	01	DEPENSES IMPREVUES	011	60632	021	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 408,03
022	022	01	DEPENSES IMPREVUES	011	60623	021	ALIMENTATION	2 262,58
022	022	01	DEPENSES IMPREVUES	011	6228	021	DIVERS	3 250,73
022	022	01	DEPENSES IMPREVUES	011	6232	021	FETES ET CEREMONIES	200,00
022	022	01	DEPENSES IMPREVUES	011	6237	021	PUBLICATIONS	966,37
022	022	01	DEPENSES IMPREVUES	011	6135	021	LOCATIONS MOBILIERES	163,40

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DRCL
27 DEC. 2006
PREFECTURE DU NORD

Séance du 18 décembre 2006
N° 06/936
OBJET

Budget Principal. Adoption
du Budget Primitif pour l'exercice 2007

Rapport de Madame le Maire
Mesdames, Messieurs,

Le budget traduit les orientations annoncées et débattues par le Conseil Municipal le 13 novembre 2006 lors du débat d'orientation budgétaire. Le détail de l'ensemble des inscriptions de crédits[1] figure dans les annexes budgétaires.

Le budget proposé pour 2007 confirme :

- le choix de l'excellence **pour chacun, des enfants aux seniors** pour que chaque Lillois, quels que soient son âge, son origine ou sa situation familiale, dispose des services publics adaptés à ses besoins. Le budget proposé pour 2007 comprend notamment :
  - La poursuite du projet éducatif global qui verra ses moyens de fonctionnement augmentés de 15%.
  - Le renforcement de l'action en direction des seniors, notamment grâce à la création d'une carte gratuite, le « Pass Senior », donnant accès à une offre de loisirs sportifs et culturels (à des tarifs préférentiels) d'environ 200K€ ;
  - Le renforcement des moyens consacrés aux infrastructures notamment la progression des crédits d'entretien et de rénovation de nos écoles maternelles et primaires (par exemple les écoles Turgot et Viala Voltaire pour 2,1M€) le lancement d'un vaste programme d'embellissement des écoles pour 600K€ ou l'ouverture de nouvelles structures d'accueil périscolaires.
  - Une action volontariste sur les tarifs (périscolaires, restauration collective) qui seront rendus plus attractifs, plus justes et plus favorables aux familles et aux revenus modestes, ou la gratuité de la bibliothèque municipale (125 000 €).
  - La gratuité du stationnement en surface en août (300 000 €)
  - L'évolution des moyens en faveur de l'amélioration de l'encadrement des Maisons de retraite, ou du portage de repas à domicile.

- le choix **d'une ville pour tous réunie autour de projets, d'aménagements et d'équipements**. Cela se traduit dans le budget proposé pour 2007 :

  - Dans le domaine du développement économique, par la mise en place d'un nouveau plan local d'action pour le développement de l'artisanat et du commerce ;

[1] Dans le texte qui suit, par souci de simplicité de la présentation, les chiffres présentés sont les ouvertures de crédits dépenses réelles. L'intégralité des éléments comptables prévus par les normes comptables en vigueur figurent cependant dans les annexes.

- Par le grand projet urbain, qui sera doté de plus de 6M€ en 2007, ainsi que par le développement de la voirie, de l'éclairage public, du mobilier urbain.
- Par un effort sans précédent sur la propreté à laquelle la ville consacrera en 2007 plus de 2 M€ supplémentaires en investissement et en fonctionnement.

- le choix de **la démocratie et du dialogue**

Dans ce domaine, la municipalité a déjà mis des moyens importants au service de la démocratie locale (Conseil Communal de Concertation, Conseil Municipal d'Enfants, les réunions publiques, les Ateliers Urbains de Proximité, les Forums Citoyens...), qui seront consolidés. En 2007, l'association des Conseils de Quartier à la préparation budgétaire sera renforcée, et l'information financière en direction des élus et des citoyens sera simplifiée. Enfin 2007, verra la création d'un Conseil Lillois de la Jeunesse.

- le choix de **la solidarité**

L'action en faveur de « Lille, Ville de la solidarité » sera renforcée et portée à un million d'euros. Elle permettra de continuer à appuyer toutes les initiatives qui contribuent à renforcer la cohésion entre les habitants de notre ville.

La politique budgétaire de la ville est aussi marquée par notre **volonté d'inscrire notre action dans la durée.** Cette volonté, que traduisent les trois orientations ci-dessus, s'accomplira en effet dans un cadre financier rigoureux qui permettra de continuer à maîtriser la dette, de ne pas augmenter la fiscalité, de poursuivre les efforts de performance afin de faire toujours « plus avec moins » ou d'améliorer les sources de financements ne pesant pas sur les contribuables.

Dans ce dernier domaine, la cession de Créatis (filiale bancaire du Crédit Municipal), permettra à la ville de disposer en 2007 de 35 M€ entièrement réservés aux investissements, tout en permettant à Créatis de disposer d'un actionnaire bancaire - qui pourra, plus que la ville n'aurait pu le faire, accompagner et financer le développement de l'activité de cette filiale. Compte tenu du faible dynamisme sur les recettes classiques et les dotations externes qui ne dépendent pas de nous, il est nécessaire de trouver d'autres ressources, qui seront notamment la redevance versée au titre du casino, la recette versée par le nouveau titulaire du marché de mobilier urbain ou les contributions liées aux partenariats et aux mécénats.

Gérer dans la durée, c'est aussi préparer l'avenir avec des investissements, qui pourront augmenter sensiblement pour atteindre 73 M€ en 2007. C'est aussi la performance du service public, au cœur des missions des agents de la ville, qui bénéficiera de moyens de formation dans le cadre de la démarche d'amélioration permanente dans laquelle se placent les agents municipaux. C'est enfin la poursuite du travail sur la réduction des coûts, qui permettra d'augmenter l'autofinancement, c'est-à-dire le montant des recettes courantes disponibles une fois couvertes les dépenses de fonctionnement.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement : + 45,3 millions y compris Créatis

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 330 945 146 euros au BP 2007, soit +45,3 millions d'euros par rapport à 2006. Celles-ci comprennent une recette exceptionnelle de 35 M€ liée à la cession de Créatis (filiale du Crédit Municipal) réalisée en 2006 – Hors effet Créatis, la hausse est de 10,3 M€, soit + 3,63 %, et bénéficient du dynamisme et de l'attractivité de la Ville. Les recettes fiscales progresseraient de 2,4 % en 2007. Les dotations de l'Etat devraient quant à elles évoluer en 2007 de + 1,61 %, conformément au projet de Loi de Finances 2007 actuellement en débat. L'attribution de compensation est stable et la DSC progresse de 6,79 % (+ 280 000 €).

Ce sont les recettes qui ne pèsent pas sur les contribuables qui progressent le plus, avec notamment les produits des services et du domaine devraient progresser fortement (+ 12,9 %) en raison du casino (1,3M€) et du nouveau marché de mobilier urbain (1,6M€).

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement : + 10 millions d'euros (+ 3,8 %)

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient de 273,8 millions d'euros soit + 10 millions par rapport à 2006 à périmètre et normes comparables. Ainsi, comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire en novembre, les dépenses courantes évoluent un peu moins vite que les recettes, ce qui permet d'augmenter la capacité réelle d'autofinancement de la ville.

La hausse des dépenses se répartit entre :

- le domaine social-enfance-éducation , notamment au titre de la poursuite du projet éducatif global, du CCAS, ou au titre des seniors, à hauteur de + 2,5 M€ ;

- les aménagements et les équipements, une part importante des ces dépenses étant couverte par des recettes (subventions, billeterie ou mécénat), à hauteur de + 2,3 M€ ;

- l'emploi, la solidarité et l'action économique, commerciale et touristique avec notamment le renforcement des actions dans le cadre du projet « Lille, ville de la Solidarité » ou de la politique de la ville, à hauteur de + 0,9 M€ ;

- les dépenses diverses notamment celles relatives aux charges d'intérêts de la dette ou aux dépenses de fonctionnement liées au stationnement payant, en baisse de 2,3 M€ ;

- les dépenses de personnel progressent quant à elles de 4,2 M€, soit + 2,8 %, hors 2,4 M€ liés à des plans spécifiques comme le PEG, le plan propreté ou les nouveaux emplois financés par des partenaires (CAF - Etat ...).

Cette évolution des dépenses de personnel s'explique principalement par les revalorisations, le GVT et la mise en œuvre du protocole d'accord signé le 15 décembre 2005 avec l'ensemble des organisations syndicales (+ 600 000 €). Cette évolution traduit en effet une logique d'amélioration continue de la qualification et de la performance des services municipaux, au

travers de trois champs : le développement professionnel tout au long de la vie, l'aménagement du temps de travail au service d'une meilleure réponse aux besoins du public ou le soutien à l'utilisation des transports en commun adaptés dans le cadre d'un plan de déplacement des entreprises.

Un programme d'investissements de 73,3 M€, une dette maîtrisée

Au total, les dépenses réelles[2] d'investissement s'élèveront à 73,3 millions d'euros au BP 2007. Les principaux investissements prévus en 2007 concernent :

- 20,4M€ (+7,5M€) pour l'enseignement et l'enfance, qu'il s'agisse des écoles, des restaurants scolaires, des travaux de l'IAE, de l'ESJ ou du CRDP.

- 16,9M€ (+4,3M€) au titre des aménagements, des services urbains et de l'environnement

- 14,4M€ (+6,7M€) au titre des services généraux et de l'urbanisme

- 11,2M€ (+5,1M€) au titre des infrastructures sportives, de la jeunesse et des fêtes notamment les travaux sportifs pour l'EPDSAE, la création d'une maison des associations ou des salles polyvalentes .

- 7,2M€ (+0,7M€) au titre de la culture, qu'il s'agisse de l'opéra, de la médiathèque ou des églises.

- 1,8M€ (+0,6M€) au titre des interventions sociales et le logement notamment l'accessibilité des bâtiments aux handicapés, la participation de la ville à l'ESAT ou la réhabilitation des logements sociaux.

- 1,2M€ (+0,4M€) pour la sécurité et le développement économique.

Ces dépenses seront couvertes pour partie par les recettes d'investissement hors emprunts, évaluées à 10,4 millions d'euros, par la capacité d'autofinancement (57 M€ réels) ainsi que par les 10 M€ comptabilisé dans l'exercice 2006 au titre de la première remontée de la vente de Créatis.

Au total, un budget 2007 expression d'une volonté inscrite dans la durée

Ainsi le budget 2007 traduit-il, conformément au débat d'orientation budgétaire, la volonté d'une ville où chacun est mieux et tous vivent mieux ensemble, et d'une ville soucieuse d'éviter l'endettement et les hausses de fiscalité, tout en renforçant sa capacité d'autofinancement, garantissant ainsi la pérennité des actions engagées.

Eu égard à ce qui précède et des détails présentés dans les documents annexés à cette délibération, et en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

[2] Agrégat incluant notamment les dépenses directes et les opérations réelles équilibrées, hors opérations comptables de dette.

- adopter le Budget Primitif 2007 tel qu'il vient de vous être présenté, par nature et chapitre pour la Section d'Investissement et pour la Section de Fonctionnement.
- arrêter à 111 956 559 euros le montant de la fiscalité directe nécessaire à l'équilibre de ce document.
- voter les allocations, primes, secours, bourses, prix et subventions dont le détail vous sera donné dans le document budgétaire définitif.
- prévoir, conformément aux dispositions du décret n° 87/1004 du 18 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de Cabinet des Autorités Territoriales, les crédits nécessaires au règlement des salaires des collaborateurs du Cabinet du Maire, au chapitre 012 – article 64131 – fonction 020,
- autoriser Madame le Maire :

à répartir dans les limites réglementaires et selon les modalités fixées par délibérations n° 01/621 du 21 septembre 2001, n° 02/88 du 3 février 2003, n°04/487 du 28 juin 2004,n° 06/100 du 20 mars 2006 et n°06/273 du 22 mai 2006, la prime de service annuelle ainsi que les différents avantages résultant des régimes indemnitaires,
à souscrire en une ou plusieurs fois un emprunt de 20 267 661 euros nécessaire à l'équilibre de la Section d'Investissement et à passer tous les actes subséquents relatifs à l'adaptation de cet emprunt ou des emprunts précédents.
à ratifier l'ensemble des documents qui figurent tant au Budget Principal qu'en annexes.

ADOPTÉE à la majorité

Réception en Préfecture, le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué aux Finances

Pierre de SAINTIGNON

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué aux Finances

Pierre de SAINTIGNON

DRCL
27 DEC. 2006
PRÉFECTURE DU RORO

ANNEXES

BUDGET PRIMITIF 2007

I - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1– Dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 143 483 495 **euros** et se décomposent comme suit :

- dépenses directes d'équipement ..... 73 024 632 euros
  dont GPU..... .....6 041 934 *euros*
- remboursement de la dette..... 14 876 309 euros
- CLTR (opération de trésorerie équilibrée)..... 55 292 454 euros
- diverses opérations équilibrées..... 250 000 euros
- diverses opérations financières..... ....28 100 euros
- dépenses d'ordre..... ...12 000 euros

Les dépenses directes d'équipement :

Les dépenses d'équipement connaissent une augmentation de 50.2% par rapport au budget primitif 2006. Les investissements 2007 se déclinent de la manière suivante :

Enfance et Petite Enfance :

- lancement des travaux du centre de la petite enfance de Vauban,
- achèvement des travaux du centre de la petite enfance des Bois Blancs,
- lancement des travaux du pôle petite enfance Magenta Fombelle à Wazemmes dans le cadre du GPU,
- poursuite des études pour la construction de la cuisine centrale et aménagements des restaurants scolaires notamment Salengro, Marbrerie et Jean Zay,
- lancement des travaux de rénovation de la toiture de la crèche de Fives,
- poursuite des travaux de rénovation des écoles Turgot à lille Sud et Viala Voltaire à Wazemmes,
- poursuite des études et travaux de réhabilitation à Lille Sud des groupes scolaires Briand Buisson, Malot Painlevé et l'école Wagner dans le cadre du GPU,
- lancement des travaux de réfection des deux galeries de l'école primaire Desbordes Valmore dans le quartier des Bois Blancs,
- Travaux de remise à niveau des cours d'écoles de Chateaubriand (Vauban), de Wicard (Centre), de Madame Roland (Saint Maurice), de Bichat (Vauban), de Moulin Pergaud (Sud),
- Installation de jeux de cours dans les écoles des quartiers,
- lancement des travaux d'agrandissement de la halte garderie Trévise à Moulins,
- relocalisation de la crèche familiale à Saint Maurice,
- acquisition d'autobus pour le transport scolaire des enfants,
- lancement des travaux de réfection des toitures des écoles Samain Trulin (Faubourg de Béthune), Montessori (Bois Blancs), les Moulins (Moulins) le préau de l'école Jean Bart (Lille Sud),
- lancement d'un vaste programme d'embellissement des écoles.

Environnement et cadre de vie :

- poursuite des travaux dans les squares Philippe de Comines (Moulins), Bailleul Van Dyck (Wazemmes), Ghesquières (Wazemmes), de la Treille (Vieux Lille), Square des Mères et Lardemer (Fives), Porte de Gand (Vieux lille).
- poursuite du programme habitat social et lancement du programme habitat ancien dans le cadre du GPU,
- acquisition du Parc des Buissonnets (Saint Maurice),
- poursuite des travaux d'aménagement du Parc de la Citadelle,
- installation d'une fontaine et d'une aire de jeux dans le parc Jean Baptiste Lebas,
- réaménagement de la place de la République,
- aménagement d'un jardin partagé à Faubourg de Béthune,
- poursuite du fleurissement de la ville et de l'opération Lille Verte,
- lancement du plan propreté (corbeilles à papier, machines de nettoyage, prestation de repasse...)
- lancement des études en vue de la construction de la nouvelle déchetterie liée au dossier GPU,
- lancement des études sur le site Saint Sauveur et le Port de Lille,
- lancement de la requalification des bassins du jardin Vauban,
- amélioration et extension du réseau d'éclairage public,
- achèvement des travaux de sécurité de la Maison de la Nature et de l'Environnement,
- poursuite de l'opération Lille-Ville d'Art et d'Histoire (éclairage nocturne du circuit touristique de la ville) et lancement du plan lumière,
- remise en valeur du réseau d'eau industrielle (confection de bornes de puisage, raccordements...),
- poursuite des travaux dans les bâtiments afin de réaliser des économies d'énergie,
- poursuite de la politique d'aide à l'installation de chauffe eau solaires et de capteurs,
- poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux,
- installations de sanitaires publics notamment dans les parcs Jean-Baptiste Lebas et de la Citadelle, dans les jardins Vauban et des plantes.
- lancement des travaux d'aménagement de l'entrée du cimetière de l'Est,
- Travaux importants de réfection des allées des cimetières.

Sport :

lancement des travaux de sécurité dans la piscine Marx Dormoy à Bois Blancs,
lancement des études du centre tennistique Marcel Bernard (TCL) dans le quartier du Faubourg de Béthune,
lancement des travaux de réfection de la toiture de la salle Philippe de Girard à Wazemmes,
travaux de réfection du sol et de la toiture de la salle Blondin à Lille Sud,
poursuite de la construction du complexe sportif Driss Berkani et lancement des études de la piscine Tournesol à Lille-Sud dans le cadre du GPU,
lancement des travaux de rénovation de l'ancienne salle du site sportif Jean Bouin à Moulins,
aménagement d'un terrain synthétique au stade Jean Bouin à Moulins,
lancement de la construction du pôle sportif Concorde (EPDSAE) et réalisation du terrain synthétique dans les quartiers Faubourg de Béthune et Wazemmes,
acquisition de véhicules destinés à 5 clubs sportifs lillois,
travaux de rénovation de la toiture des locaux du stade Baratte à Fives,
travaux de réfection de la toiture du boulodromme au Mont de Terre à Fives,
installation d'une clôture d'enceinte du parc des nouveaux sports à Lille Sud.

Culture :
lancement des travaux de toiture du théâtre le Grand Bleu et la Bibliothèque des Bois Blancs,
lancement des travaux de l'école de musique et de la maison de quartier à Saint Maurice,
poursuite des travaux de la salle polyvalente à Saint Maurice,
lancement des études pour la construction de la salle polyvalente de Lille Sud dans le cadre du GPU,
lancement des travaux de toiture de l'Opéra,
achèvement des travaux de sécurisation des locaux rue Thumesnil (Compagnie du Tire Laine),
lancement des études pour la restauration des toitures du Palais des Beaux-Arts,
acquisition de cartels et de portiques pour le Palais des Beaux-Arts,
Travaux de maintenance du Palais des Beaux-Arts
achèvement du diagnostic programme du Musée Comtesse,
achèvement de l'informatisation des Bibliothèques,
achèvement des travaux de rénovation de la médiathèque Jean Levy,
lancement des travaux des bibliotheques et acquisition de mobilier dans le cadre du Projet Educatif Global,
lancement des travaux de la bibliotheque de Fives,
acquisition de fonds de livres pour les Bibliothèques Centres de Documentation (BCD).

Patrimoine :

achèvement des operations de renovation lourde du patrimoine pour l'Hospice Comtesse, les églises Ste Marie-Madeleine et Saint Maurice,
poursuite de la refection du mur d'enceinte de la Citadelle,
poursuite des travaux de grosses reparations et restauration des vitraux des édifices cultuels,
achèvement des travaux de securite du clocher de L'Eglise du Sacré cœur,
lancement des travaux de securite des Eglises Saint Sauveur, Saint Etienne, Notre Dame de Fives, Eglise Saint Andre

Citons également :

poursuite de la construction des centres sociaux Arbrisseau et Lazare Garreau à Lille-Sud dans le cadre du GPU,
lancement des études pour la construction d'une Maison de l'Emploi,
lancement des études pour la construction d'une maison de l'Economie Sociale et Solidaire porte de Valenciennes,
création de la Maison des Associations dans le Vieux Lille,
poursuite des travaux de mise en securite de l'Hospice Général hébergeant l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises),
transfert des locaux du CRDP et du CDDP rue Jules De Vicq,
lancement des études pour les travaux relatifs à la nouvelle Bourse du Travail,
poursuite de la mise aux normes européennes des marchés de plein air,
acquisition foncière Frémy Courbet dans le cadre du GPU,
lancement de l'étude du réaménagement de la rue Gides Valles dans le cadre du GPU,
lancement des travaux de voirie de la rue de l'Asie dans le cadre du GPU,
acquisition d'immeubles et de terrains à fin d'aménagement urbain
poursuite de l'informatisation des services,
lancement des travaux de sécurité à l'Ecole Supérieure de Journalisme dans le Centre,
participation de la ville à la relocalisation de l'ESAT dans le quartier de Wazemmes,

participation de la ville à la réhabilitation de la résidence locative des Dintellières dans le centre,
poursuite du renouvellement du parc automobile,
acquisition d'un véhicule de remorquage fourrière,
- travaux de sécurité dans les divers bâtiments communaux (ascenseurs, façades ...),
- acquisition du terrain Euralille et des droits à construire du casino,
- travaux d'accessibilité aux handicapés dans les écoles : Quinet (Wazemmes), Léon Jouhaux (Vauban), Diderot (Vieux Lille), Thierry Launay (Moulins) et au groupe scolaire Rousseau-Brunschvicg (Saint Maurice.

Commune associée d'Hellemmes :

-lancement des études pour les travaux de l'école Rostand,
-achèvement des travaux de l'école Herriot,
-lancement des travaux de la structure d'accueil pour les jeunes,
-poursuite de l'aménagement de la plaine des métallurgistes,
-acquisition d'immeubles et de terrains à fin d'aménagement urbain.

Commune associée de Lomme :

-poursuite des travaux de construction de la Maison du Citoyen,
-poursuite des travaux de toiture et installation d'un parquet au Palais des Sports.
-lancement des travaux de réhabilitation d'un équipement culturel et d'animation dans le quartier Beaulieu,
-poursuite de la construction d'une salle de musculation dans le quartier Délivrance.
-poursuite de la mise aux normes des bâtiments,
-lancement du programme de création de la maison de la petite enfance,
-lancement des travaux du parc du Rossignol,
-mise en œuvre du plan de propreté et du plan de fleurissement,
-poursuite de la reconstruction de l'éclairage public (marché sur performance).

▪Le remboursement de la dette :

Pour 2007, le remboursement en capital de la dette s'élève à 14 876 309 euros (15 993 277 euros inscrits en 2006).

▪Opérations équilibrées en recettes et en dépenses d'investissement :

Ces opérations recouvrent à la fois des opérations financières liées au Contrat Long Terme Renouvelable (le CLTR est une opération de trésorerie à long terme), pour 55 292 454 euros et diverses autres opérations équilibrées (250 000 euros).

Les dépenses d'ordre (opérations comptables qui ne donnent pas lieu à encaissement ou décaissement effectif) s'élèvent à 12 000 euros.

2. - Recettes

▪Les recettes réelles :

Le montant des subventions d'investissement s'élève en 2007 à 3 166 439 euros contre 7 813 970 euros en 2006, soit une baisse de 59,5 %.

Les autres recettes réelles, hors emprunt, sont constituées de dotations, dont 5 000 000 euros de FCTVA, et des opérations équilibrées en recettes et en dépenses décrites ci-dessus. Enfin, les recettes d'ordre s'élèvent à 57 106 782 euros.

- **Le besoin de financement externe (Equilibre de la section) :**

Les dépenses d'investissement seront couvertes pour partie par les recettes d'investissement hors emprunts, évaluées à 10,4 millions d'euros, par la capacité d'autofinancement (57 M€ réels) ainsi que par les 10 M€ comptabilisés dans l'exercice 2006 au titre de la première remontée de la vente Créatis.

- **Recettes d'emprunt**

Un montant de 20 267 661 euros est prévu dans le projet de budget, pour mémoire le montant prévu en 2006 était de 24 573 456 euros.

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1– Dépenses

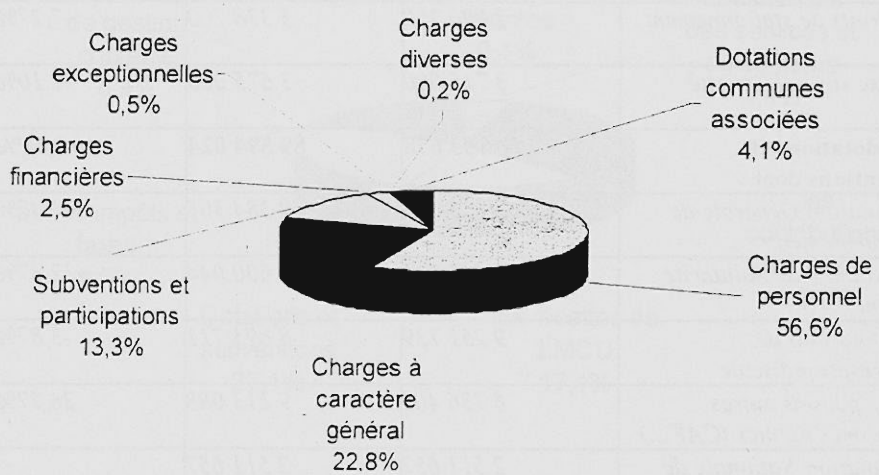
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2007 à **273 850 364 euros** contre **263 848 360** euros en 2006, soit une augmentation de 10 millions d'euros.

Elles sont composées de dépenses réelles et de dépenses d'ordre qui sont reprises dans le tableau suivant :

Dépenses réelles de fonctionnement	2006	2007	Evolution %
Charges de personnel	148 341 166	154 881 417	**+4,41%**
Charges à caractère général	59 307 121	62 488 870	**+5,36%**
Subventions et participations	35 423 694	36 404 402	**+2,77%**
Dotations aux communes associées	10 942 000	11 249 591	**+2,81%**
Charges financières (essentiellement intérêts des emprunts)	7 194 898	6 907 068	**-4,00%**
Charges exceptionnelles	2 104 012	1 370 156	**-34,88%**
Charges diverses	535 469	548 860	**+2,50%**
Total dépenses réelles de fonctionnement	**263 848 360**	**273 850 364**	**3,79%**

Total dépenses d'ordre de fonctionnement	**21 756 826**	**57 106 782**	**162,48%**
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**285 605 186**	**330 957 146**	**15,88%**

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :



Les charges financières baissent de 287 830 euros pour représenter un montant de 6 907 068 euros.

Les charges exceptionnelles baissent de 738 856 euros (1 370 156 euros en 2007 contre 2 104 012 euros en 2006).

Les dotations versées aux communes associées de la Ville de Lille s'élèvent, pour Lomme à 7 803 000 euros et pour Hellemmes à 3 446 591 euros.

Enfin, les dépenses d'ordre, contrepartie des recettes d'ordre d'investissement, s'établissent à 57 106 782 euros.

2. – Recettes

Les recettes réelles de l'exercice 2007 s'élèvent à **330 945 146** euros (295 945 146 euros hors Créatis) contre **285 605 186** euros en 2006 soit une augmentation de 10,3 millions hors effet Créatis. Par conséquent nous constatons une amélioration de notre autofinancement réel de plus de 300 000 euros en 2007 hors Creatis (+35,3 M€ y compris Creatis).

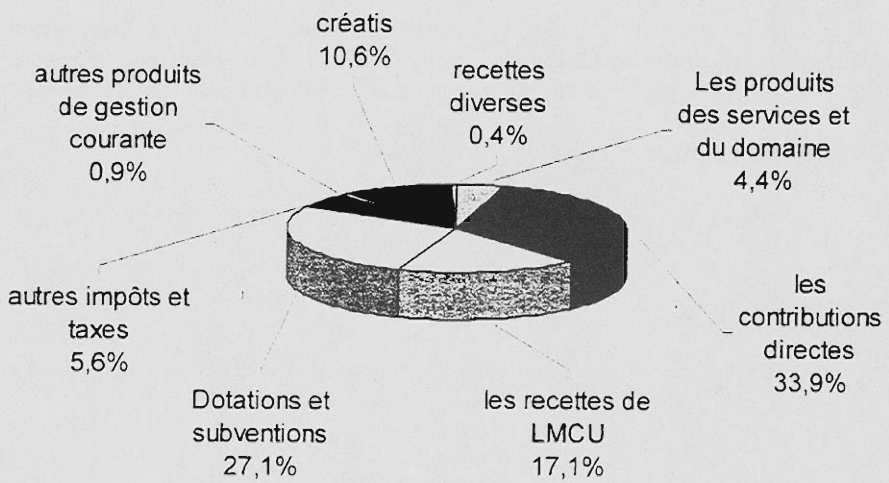
Ces recettes sont composées de recettes réelles et de recettes d'ordre qui sont reprises dans le tableau suivant :

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2006	BP 2007	% Evolution
- Impôts et taxes dont :	**182 955 138**	**187 345 074**	**+2,40%**
La fiscalité directe	*108 539 010*	*111 956 559*	*+3,15%*
L'attribution de compensation communautaire	*52 190 159*	*52 190 159*	
La dotation de solidarité communautaire	*4 216 539*	*4 502 656*	*+6,79%*
La taxe additionnelle aux droits de mutation et taxe de publicité foncière	*6 773 800*	*8 130 000*	*+20,02%*
Les droits de stationnement	*5 800 250*	*5 378 700*	*-7,27%*
La taxe sur l'électricité	*3 716 000*	*3 675 000*	*-1,10%*
- Les dotations et subventions dont :	**84 993 678**	**89 594 024**	**+5,41%**
La Dotation Générale de Fonctionnement	*48 668 875*	*49 384 307*	*+1,47%*
La Dotation de Solidarité Urbaine	*7 653 236*	*8 600 044*	*+12,37%*
Les Dotations de compensation fiscale	*9 251 739*	*8 893 711*	*-3,87%*
Parts par les autres organismes publics (CAF...)	*6 736 408*	*9 213 088*	*36,77%*
La Dotation Nationale de péréquation	*2 511 657*	*2 511 657*	
- Les produits des services et du domaine °	**12 832 302**	**14 487 030**	**+12,90%**
- Les autres produits de gestion courante	**3 542 145**	**3 124 906**	**-11,78%**
- Les produits exceptionnels°	**272 005**	**35 395 005**	**+12 912 ,63%**
- Les remboursements sur rémunération du personnel (notamment de la Caisse des Dépôts pour les congés de fin d'activité)	**964 744**	**945 744**	**-1,97%**
- Les autres recettes	**31 881**	**53 363**	**+67,38%**
Total recettes réelles de fonctionnement	**285 591 893**	**330 945 146**	**+15,88%**
Total recettes d'ordre de fonctionnement	**13 293**	**12 000**	**-9,73%**
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**285 605 186**	**330 957 146**	**+15,88%**

° : dont 1,6 millions au titre du mobilier urbain et 1,3 millions au titre du casino en 2007

* : dont 35 millions au titre de Créatis au BP 2007, les 10 M€ comptabilisés en 2006 ayant été votés en cours d'année.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :



▪Dotations, subventions et participations

Les dotations de l'Etat devraient évoluer en 2007 de + 1,61 %. Ces dotations ont été inscrites conformément au projet de Loi de Finances 2007.

▪Fiscalité directe

Comme pour 2006, il est proposé de maintenir les taux d'imposition des ménages au niveau voté en 2006 à savoir 34% pour la taxe d'habitation, 24,03% pour la taxe foncière sur le bâti et 16,65% sur le foncier non bâti.

Ainsi, le montant du produit fiscal attendu en 2007 se monte à 111 956 559 euros contre 108 539 010 euros en 2006. Ce calcul a été établi en prenant en compte les bases prévisionnelles de leur progression de 1,8% prévue dans le projet de loi de Finances 2007.

▪Recettes de fiscalité hors taxe d'habitation et taxes foncières

Elles s'élèvent à 75 388 515 euros contre 74 416 128 euros en 2006 et se composent comme suit :

●des impôts et taxes indirects pour 18 695 700 euros,

●de l'attribution de compensation versée par la Communauté Urbaine afin de compenser la perte de ressources liée au transfert de la taxe professionnelle. Elle s'établit à 52 190 159 euros,

●de la dotation de solidarité communautaire évaluée à 4 502 656 euros en 2007 et qui résulte du partage de la croissance de taxe professionnelle imputable à Lille et de la DGF perçue par le groupement. A noter que la DSC évolue de plus de 6,7 % par rapport à 2006.

▪Recettes diverses

Elles s'élèvent à 18 611 043 euros. Elles comprennent notamment les produits des services et les atténuations de charges qui connaissent globalement une hausse par rapport à l'exercice 2006 de 7,14% liée au nouveau marché du mobilier urbain et au casino.

▪Recettes exceptionnelles

Elles s'élèvent à 35 395 005 euros. Elles comprennent principalement la recette liée à la vente de Créatis pour 35 millions d'euros.

▪Recettes d'ordre

Elles s'élèvent à 12 000 euros et trouvent leur contrepartie comptable en dépenses d'investissement.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 11 décembre 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 décembre 2006

sous la Présidence de Madame Martine AUBRY, Maire

Nombre de Conseiller Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, CATTELIN, M. CHARLES, Mme CLERBOUT, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, M. DECOCQ, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mme ESCANDE, M. FLEJSZEROWICZ, Mme FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mmes REDLICH, ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. THIOT, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT

Etaient excusés : Mmes COOLZAET, DAVAL, FILLEUL, MM. MAUROY, MOREAU, Mme PHEULPIN-COQUEL (pouvoir), MM. RICHIR, SULMAN (pouvoir).

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006
ARRIVÉE

130

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/937**

OBJET

Budget Primitif 2007 - Programmes d'équipement de la section d'Investissement - Autorisations de programme et crédits de paiement.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport a pour objet de vous proposer l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement.

Ces opérations concernent les projets à caractère pluriannuel et ne reprennent pas la totalité des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2007, qui prévoit, en outre, les opérations annuelles et les travaux de maintenance.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** ces dispositions.

ADOPTÉE à la majorité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint au Maire,

Pierre de SAINTIGNON

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint au Maire,

Pierre de SAINTIGNON

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006
ARRIVÉE

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou Intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007 (2)	Restes à financer de l'exercice 2008	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
Dépenses	**277 819 671,68**	**33 315 249,00**	**311 134 920,68**	**81 416 372,75**	**30 836 690,00**	**61 609 665,00**	**137 272 192,93**
04BRESEAUI 2003 1 BIBLIOTHEQUES INFORMATISATION DU RESEAU	1 285 180,00	21 117,00	1 306 297,00	1 115 641,00	190 656,00		148 951,46
04CAERONEF 2003 1 Aéronef Travaux d'aménagement	545 710,00		545 710,00	396 758,54			542 302,08
04CBACLIM 2003 1 BEAUX ARTS CLIMATISATION	831 430,00		831 430,00	289 127,92			3,63
04CLCRDP 2003 1 Centre Régional de Documentation Pédagogique	3 963 626,00		3 963 626,00	763 622,37	2 200 000,00	1 000 000,00	500 000,00
04CLESJ 2003 1 Ecole Supérieure de Journalisme. Rénovation	1 045 000,00	900 000,00	1 945 000,00	445 000,00	500 000,00	500 000,00	2 721,27
04CMFMOULI 2003 1 Maison Folie Brasserie Les 3 Moulins	1 002 003,00		1 002 003,00	999 281,73			8,97
04CMFWAZEM 2003 1 Maison Folie de Wazemmes - Usine Leclercq	5 912 312,00		5 912 312,00	5 912 303,03			3 456,51
04COHALWAZ 2003 1 HALLE DE WAZEMMES. Restructuration	2 168 593,00		2 168 593,00	2 165 136,49			0,68
04CPRATO 2003 1 Théâtre du Prato Travaux	2 202 673,00	90 000,00	2 292 673,00	2 202 672,32	90 000,00		9 600,00
04CTECMUSC 2003 1 TRANSFERT ECOLE DE MUSIQUE DU CENTRE	9 600,00		9 600,00				164,86
04DIVOPQ 2003 1 DIVERSES OPERATIONS DANS LES QUARTIERS	2 432 830,00		2 432 830,00	2 432 665,14			50 000,00
04ECCIMSUD 2003 1 Cimetière du Sud	220 000,00		220 000,00	120 000,00	50 000,00		15 000,00
04ECCOLOMB 2003 1 Cimetières. Construction de colombariums	97 600,00	14 400,00	112 000,00	67 000,00	15 000,00	15 000,00	5 226 408,80
04ECOBRIAN 2004 1 Groupe scolaire Briand Buisson. Restructuration	5 241 000,00		5 241 000,00	14 591,20			99 940,00
04ECOTURGO 2003 1 ECOLE TURGOT. RENOVATION	4 679 940,00		4 679 940,00	2 850 000,00	1 380 000,00	350 000,00	24 000,00
04ECREGIST 2004 1 ACQUISITION D ARMOIRES POUR REGISTRES	72 000,00		72 000,00	24 000,00	24 000,00		542 572,00
04ELEBLAN 2003 1 SITE LEBLAN LAFONT. Restructuration	708 572,00		708 572,00	166 000,00			720 000,76
04EPLUMIER 2003 1 ECLAIRAGE PUBLIC PLAN LUMIERE	2 516 143,00	139 610,00	2 655 753,00	632 752,24	209 300,00	1 093 700,00	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007	Restes à financer de l'exercice 2008	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
04EPPONTNS 2003 1 TETE DE PONT NORD ET SUD PONT DES POSTES LILLE 2004	882 058,00		882 058,00	723 235,00			158 823,00
04EREQFIVE 2003 1 REQUALIFICATION CENTRE FIVES	529 302,00		529 302,00	469 302,00	60 000,00		
04ESCOUVEU 2003 1 COUVEUSES D ENTREPRISES	50 000,00		50 000,00				50 000,00
04ESPETUDE 2003 1 ETUDE AMENGEMENT ESPACES PUBLICS PROGRAMMATION	306 300,00		306 300,00	102 702,60			203 597,40
04EVCITADE 2003 1 AMENAGEMENT PARC CITADELLE	1 049 379,00	295 980,00	1 345 359,00	1 045 357,03	300 000,00		1,97
04EVCONCOR 2003 1 ESPACE CONCORDE ESPACES VERTS	1 370 000,00		1 370 000,00	25 000,00		485 000,00	860 000,00
04EVFOCH 2003 1 SQUARES FOCH ET DUTHILLEUL Travaux	505 918,00	150 000,00	655 918,00	504 697,80		150 000,00	1 220,20
04EVFOLIES 2003 1 FOLIES VEGETALES ACCOMPAGNEMENT EN ESPACES VERTS	141 384,00		141 384,00	135 978,28			5 405,72
04EVLEBAS 2003 1 AMENAGEMENT BD J. B. LEBAS	2 402 602,00	240 000,00	2 642 602,00	1 972 587,53	526 200,00	139 800,00	4 014,47
04EVPOTAGE 2003 1 POTAGER DE WAZEMMES. CREATION	150 000,00		150 000,00	150 000,00			
04EVREMPAR 2003 1 AMENAGEMENT PROMENADE DES REMPARTS	620 519,00		620 519,00	237 517,55	175 000,00	100 000,00	108 001,45
04EVSERRE 2003 1 JARDIN DES PLANTES SERRE EQUATORIALE. Travaux	1 686 932,00		1 686 932,00	181 516,55		1 500 000,00	5 415,45
04EVSQUA 2004 1 SQUARES TRAVAUX DE RENOVATION	2 738 796,00	228 173,00	2 966 969,00	1 563 382,62	117 000,00	1 286 586,00	0,38
04EVVAUBAN 2003 1 REQUALIFICATION JARDIN VAUBAN	608 000,00		608 000,00	34 314,88	110 000,00	65 000,00	398 685,12
04FAUTOCOM 2004 1 HDV AUTOCOMMUTATEUR TELEPHONIQUE	400 000,00		400 000,00	300 000,00			100 000,00
04FSURCTGV 2003 1 SURCOUT TGV	633 426,00		633 426,00	633 425,66			0,34
04GTBCHS 2003 1 COMITE HYGIENE ET SECURITE. TRAVAUX	740 000,00		740 000,00	388 505,88			351 494,12

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007	Restes à financer de l'exercice 2008	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
04GTBCTM 2003 1 COMITE D HYGIENE ET DE SECURITE TRAVAUX	1 000 000,00		1 000 000,00	200 000,00	400 000,00	300 000,00	100 000,00
04GTBHDVSE 2003 1 HOTEL DE VILLE. TRAVAUX DE SECURITE	572 986,00		572 986,00	372 986,00			200 000,00
04GTBURBAN 2003 1 AMENAGEMENT PAR LE SERVICE URBANISME	236 901,00		236 901,00	195 941,42			40 959,58
04LOMME 2003 1 LOMME - Divers équipements	12 344 719,00		12 344 719,00	7 458 341,79			4 886 377,21
04MPANORME 2003 1 Marchés plein air. Mise aux normes	688 717,00	12 569,00	701 286,00	340 286,00	121 000,00	120 000,00	120 000,00
04MQCSCENT 2003 1 Centre Social du Centre Saint Sauveur	1 657 548,00		1 657 548,00	1 657 547,57			0,43
04MQCSFIVE 2003 1 Centre Social de Fives	2 210 027,00		2 210 027,00	1 910 026,28			300 000,72
04MQCSVAUB 2003 1 Centre Social Vauban	185 000,00		185 000,00				185 000,00
04MQSTMAUR 2003 1 Maison de Quartier Saint Maurice	2 400 000,00	483 839,00	2 883 839,00	154 839,08	500 000,00	2 180 000,00	48 999,92
04PACITADE 2003 1 Citadelle. Programme de réfection des murs d'enceinte	1 250 000,00		1 250 000,00	233 000,00		1 000 000,00	17 000,00
04PAMHCOMT 2003 1 HOSPICE COMTESSE	3 659 521,00		3 659 521,00	2 459 520,88	100 000,00	100 000,00	1 000 000,12
04PAMHMMAD 2003 1 EGLISE STE MARIE MADELEINE	1 514 082,00	350 000,00	1 864 082,00	1 514 081,64	150 000,00	200 000,00	0,36
04PAMHSTMA 2003 1 EGLISE ST MAURICE	1 814 810,00		1 814 810,00	1 814 810,00			
04PCONTRVP 2003 1 Contrôle des voies piétonnes	600 000,00		600 000,00	34 002,63			565 997,37
04PECCURIE 2003 1 RENOVATION CRECHE MARIE CURIE (anc. CROISETTE*	1 086 675,00		1 086 675,00	1 086 674,82			0,18
04PECPEBB 2003 1 CPE MAISON QUARTIER BOIS BLANCS.CREATION	960 000,00		960 000,00	550 932,88	200 000,00		209 067,12
04PECPEMAG 2003 1 STRUCTURE PETITE ENFANCE MAGENTA WAZEMMES. CREATION	1 150 000,00		1 150 000,00	50 000,00			1 100 000,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007	Restes à financer de l'exercice 2008	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
04PECPEVAU 2003 1 CENTRE PETITE ENFANCE VAUBAN CREATION	1 900 000,00	80 000,00	1 980 000,00	298 885,76	730 000,00	950 000,00	1 114,24
04PESEBAST 2003 1 ILOT ST SEBASTIEN CREATION DE 20 PLACES	428 871,00		428 871,00	428 870,67			0,33
04PESTMAUR 2003 1 QUARTIER ST MAURICE CREATION 25 PLACES	740 000,00		740 000,00			300 000,00	440 000,00
04PHDVSECU 2003 1 SURVEILLANCE HOTEL DE VILLE	210 000,00		210 000,00	130 000,00			80 000,00
04RSCUISIN 2003 1 CUISINE CENTRALE EN RESTAURANT SCOLAIRE	6 300 000,00	8 730 000,00	15 030 000,00	400 000,00	200 000,00	1 050 000,00	13 380 000,00
04RSJBART 2003 1 RESTAURANT JEAN BART	862 802,00		862 802,00	677 801,15			185 000,85
04SPCBOUIN 2003 1 CLUB HOUSE JEAN BOUIN. EXTENSION	262 187,00		262 187,00	262 186,89			0,11
04SPCOPEE 2003 1 SALLE SPORTS FRANCOIS COPPEE.Construction	2 406 614,00		2 406 614,00	2 406 613,95			0,05
04SPKOPPA 2003 1 TERRAIN DE SPORTS KOPPA	926 430,00		926 430,00	914 261,13			12 168,87
04SPMONTER 2003 1 COMPLEXE SPORTIF MONT DE TERRE	500 000,00		500 000,00	299 782,57	50 000,00	100 000,00	50 217,43
04SPNOUVSP 2003 1 PARC DES NOUVEAUX SPORTS. CONSTRUCTIONS	5 079 974,00	198 210,00	5 278 184,00	5 078 183,83	200 000,00		0,17
04SPNVSPHG 2003 1 HALLE DE GLISSE. EQUIPEMENT	598 000,00		598 000,00	543 614,97			54 385,03
04SPOLYSMP 2003 1 Salle Polyvalente St Maurice. Aménagement	1 300 000,00		1 300 000,00	404 496,77	600 000,00	200 000,00	95 503,23
04SPPBOUIN 2003 1 POLE SPORTIF J. BOUIN. Extension	1 236 193,00		1 236 193,00	1 040 592,27			195 600,73
04UMASTER 2003 1 MASTERPLAN PARTICIPATION DE LA VILLE	40 000,00		40 000,00	40 000,00			
04USCHEMAS 2003 1 SCHEMA DIRECTEUR AMENAGEMENT POUR LILLE SUD	106 000,00		106 000,00	106 000,00			
05BFONDSLI 2005 1 BIBLIOTHEQUE FONDS LIVRES BCD	450 000,00		450 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou Intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007	Restes à financer de l'exercice 2008	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
05BJLEVYAM 2005 1 MEDIATHEQUE J LEVY AMENAGEMENT	731 300,00		731 300,00	376 300,00	355 000,00		
05BTACCUEI 2005 1 AMENAGEMENT DU PRIMO ACCUEIL HDV	100 000,00		100 000,00				100 000,00
05BTBOURSE 2005 1 NOUVELLE BOURSE DU TRAVAIL FCB	12 059 922,00		12 059 922,00	109 922,00	230 000,00	830 000,00	10 890 000,00
05BTHANDI 2005 1 BATIMENTS COMMUNAUX ACCESSIBILITE HANDICAPES TRAVAUX	1 068 685,00		1 068 685,00	461 652,46			607 032,54
05CARTVILL 2005 1 ART DANS LA VILLE	287 200,00		287 200,00	165 200,00			122 000,00
05CBAFIBOP 2005 2 BEAUX ARTS FIBRES OPTIQUES	200 000,00		200 000,00				200 000,00
05CBAMUSEO 2005 1 BEAUX ARTS AMEN. MUSEOGRAPHIQUE	200 000,00		200 000,00				200 000,00
05CBAPLREL 2005 1 BEAUX ARTS PLANS RELIEFS	76 000,00		76 000,00				76 000,00
05CBASOCLE 2005 2 BEAUX ARTS SOCLES	76 000,00		76 000,00				76 000,00
05CBATOITU 2005 1 BEAUX ARTS TOITURE	764 000,00		764 000,00	60 000,00	60 000,00	644 000,00	
05CCOMCIAP 2005 1 COMTESSE. PROJET GLOBAL CIAP	200 000,00		200 000,00				200 000,00
05CGBLEUBB 2005 1 THEATRE GRAND BLEU ET BIBLIOTHEQUE BB	210 000,00		210 000,00	80 000,00	100 000,00		30 000,00
05CLIAE 2005 1 HOSPICE GENERAL IAE TRAVAUX	6 500 000,00	800 000,00	7 300 000,00	2 500 000,00	3 300 000,00	1 500 000,00	
05COHALMAR 2005 1 CONSTRUCTION HALLE DE MARCHE	2 654 000,00		2 654 000,00				2 654 000,00
05CTRIPOST 2005 1 TRI POSTAL TRAVAUX	256 000,00		256 000,00	256 000,00			
05ECCIMETI 2005 1 REFECTION ALLEES DES CIMETIERES	137 000,00		137 000,00	90 923,78			46 076,22
05ECELCOMM 2005 1 CONSTRUCTION CELLULES COMMERCIALES	484 000,00		484 000,00				484 000,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou Intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007	Restes à financer de l'exercice 2008	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
05ECOMALOT 2005 1 REHABILITATION DE L ECOLE MALOT PAINLEVE	2 135 000,00		2 135 000,00				2 135 000,00
05ECOVIALA 2005 1 ECOLE VIALA VOLTAIRE	1 750 704,00		1 750 704,00	169 245,00	800 000,00	780 000,00	1 459,00
05EECHAUFF 2005 1 AIDE A L'INSTALLATION CHAUFFE EAU SOLAIRE	95 000,00		95 000,00				95 000,00
05EHOTENTR 2005 1 CREATION HOTEL D ENTREPRISE	1 837 000,00		1 837 000,00	100 000,00			1 737 000,00
05EPFIVES 2005 1 PLACE DE FIVES ECLAIRAGE	96 278,00		96 278,00	96 278,00			
05EPVILART 2005 1 LILLE VILLE D ART ET DHISTOIRE EP	985 000,00		985 000,00	120 000,00	95 600,00	230 700,00	538 700,00
05ESMAISON 2005 1 MAISON DE L ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	3 802 000,00		3 802 000,00				3 802 000,00
05ESPFONTE 2005 1 AMENENAGEMENT LOCAL TECHNIQUE FONTAINE EURALILLE	520 000,00		520 000,00	20 000,00		250 000,00	250 000,00
05EVARROSA 2005 1 ARROSAGE AUTOMATIQUE	100 000,00	89 000,00	189 000,00	63 000,00	63 000,00	63 000,00	
05EVBBPELO 2005 1 EURATECHNOLOGIES BOIS BLANCS PELOUSE	450 000,00		450 000,00				450 000,00
05EVCHMARS 2005 1 CHAMPS DE MARS	675 000,00		675 000,00	55 016,00		600 000,00	19 984,00
05EVCLOTUR 2005 1 CLOTURE PROTECTION ANTI CHIENS	200 000,00		200 000,00				200 000,00
05EVDELESA 2005 1 SQUARE DELESALLE	292 000,00		292 000,00	292 000,00			
05EVFILATU 2005 1 ABORDS FILATURE BUFFON ESPACES VERTS	130 000,00		130 000,00			130 000,00	
05EVLOCAUX 2005 1 AMENAGEMENT DES LOCAUX ESP VERTS	200 000,00		200 000,00	100 000,00	100 000,00		
05EVMAGENT 2005 1 ABORDS MAGENTA FOMBELLE ESP VERTS	130 000,00		130 000,00				130 000,00
05EVPEGUY 2005 1 ESPACES VERTS CHARLES PEGUY	120 796,00		120 796,00				120 796,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007	Restes à financer de l'exercice 2008	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
05GAUTONPO 2005 1 ACQUISITION DE VEHICULE NON POLLUANT	611 000,00		611 000,00				611 000,00
05GPARCAUT 2005 1 PARC AUTOMOBILE RENOUVELLEMENT	1 387 588,00		1 387 588,00	539 822,17			847 765,83
05GTBAMENG 2005 1 AMENAGEMENT DES LOCAUX GTB	250 000,00		250 000,00		20 000,00		230 000,00
05GTBENTRE 2005 1 GESTION TECHNIQUE HDV ENTRETIEN	551 072,00		551 072,00	239 857,07			311 214,93
05GTBHSUCR 2005 1 HALLE AUX SUCRES TRAVAUX DE SECURITE	600 000,00		600 000,00	160 000,00		200 000,00	240 000,00
05GTBSUDSE 2005 1 LOCAUX SECTEUR TECHNIQUE SUD SECURITE	202 000,00		202 000,00	202 000,00			
05HTBDOUCH 2005 1 BAINS DOUCHES FIVES TRANSFERT	434 000,00		434 000,00	32 609,80			401 390,20
05JMAIASSO 2005 1 MAISON DES ASSOCIATIONS TRAVAUX	914 000,00	146 000,00	1 060 000,00	59 960,01	1 000 000,00		39,99
05MQCSARBR 2005 1 CENTRE SOCIAL ARBRISSEAU ANRU	1 990 000,00		1 990 000,00				1 990 000,00
05MQCSGARR 2005 1 RESTRUCTURATION LAZARRE GARREAU ANRU	1 030 000,00		1 030 000,00				1 030 000,00
05PAETIENN 2005 1 EGLISE ST ETIENNE TRAVAUX	100 000,00	50 000,00	150 000,00	100 000,00	50 000,00		
05PARAMEAU 2005 1 PALAIS RAMEAU TRAVAUX	574 877,00	30 000,00	604 877,00	574 877,00	30 000,00		
05PARIHOUR 2005 1 PALAIS RIHOUR TRAVAUX	335 000,00		335 000,00	284 653,72			50 346,28
05PASCOEUR 2005 1 EGLISE SACRE COEUR TRAVAUX SECURITE	700 000,00	20 000,00	720 000,00	100 000,00	620 000,00		
05PASTSAUV 2005 1 EGLISE ST SAUVEUR TRAVAUX SECURITE	480 000,00	530 000,00	1 010 000,00	40 000,00	200 000,00	270 000,00	500 000,00
05PECFAMIL 2005 1 CRECHE FAMILIALE RELOCALISATION TRAVAUX AMGT	40 000,00	148 000,00	188 000,00		188 000,00		
05PECFIVET 2005 1 CRECHE DE FIVES TOITURE	200 000,00		200 000,00				200 000,00
05PECPESUD 2005 1 POLE PETITE ENFANCE LILLE SUD CREATION	2 137 000,00		2 137 000,00				2 137 000,00

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN — IV

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

B2.2

B2.1 SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou Intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007	Restes à financer de l'exercice 2008	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
05PECROLAN 2005 1 CRECHE CREPIN ROLLAND TRANSFORMATION LOGT FONCTION		40 000,00	40 000,00			40 000,00	
05PEHGTREV 2005 2 HALTE GARDERIE TREVISE EXTENSION	40 000,00		40 000,00		40 000,00		
05PPMATERI 2005 1 ACQUISITION MATERIEL DE PROPRETE MECANIQUE	2 419 069,68		2 419 069,68	1 280 539,00			1 138 530,68
05RPAFGBET 2005 1 LOCAL PERSONNES AGEES FG DE BETHUNE	378 000,00		378 000,00				378 000,00
05SPASBOUI 2005 1 RENOVATION ANCIENNE SALLE J. BOUIN	480 000,00	700 000,00	1 180 000,00	100 000,00	100 000,00		980 000,00
05SPBERKAN 2005 1 COMPLEXE SPORTIF DRISS BERKANI	1 519 790,13		1 519 790,13	19 790,90			1 499 999,23
05SPCONCOR 2005 1 POLE SPORTIF CONCORDE	5 300 000,00	2 522 000,00	7 822 000,00	500 000,00	1 680 000,00	3 100 000,00	2 542 000,00
05SPDURAY 2005 1 TERRAIN SYNTHETIQUE ST MAURICE AV. DURAY	1 034 350,00		1 034 350,00	1 001 391,64			32 958,36
05SPLESTIB 2005 1 SALLE DES SPORTS LESTIBOUDOIS	715 000,00		715 000,00	15 000,00			700 000,00
05SPLESTOI 2005 1 SALLE LESTIBOUDOIS TOITURE	536 000,00		536 000,00	536 000,00			
05SPPISSUD 2005 1 PISCINE TOURNESOL LILLE SUD	2 846 000,00		2 846 000,00	50 355,79			2 795 644,21
06ECCIMEST 2006 1 CIMETIERE DE L EST	1 500 000,00	100 000,00	1 600 000,00	50 000,00	500 000,00	1 050 000,00	
06EVDONDAI 2006 1 PARC DES DONDAINES AMENAGEMENT	3 150 000,00		3 150 000,00		150 000,00	3 000 000,00	
06LGPTRAVA 2006 1 LILLE GRAND PALAIS CLOISONS PHONIQUES	600 000,00	400 000,00	1 000 000,00	600 000,00		400 000,00	
06LOHDVAME 2006 1 LOMME HOTEL DE VILLE AMENAGEMENT INTERIEUR	200 000,00		200 000,00	80 000 00		120 000,00	
06LOHDVMEN 2006 1 LOMME HOTEL DE VILLE MENUISERIE	200 000,00	350 000,00	550 000 00	100 000 00	50 000 00	120 000,00	280 000,00
06LOMAICIT 2006 1 LOMME CONSTRUCTION MAISON CITOYEN	650 000,00		650 000,00	390 000 00	260 000 00		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007	Restes à financer de l'exercice 2008	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
06LOMUSDEL 2006 1 LOMME CONSTRUCTION SALLE MUSCULATION DELIVRANCE	460 000,00		460 000,00	115 000,00	345 000,00		
06LONOTE 2006 1 LOMME AVENUE NOTEBART ARBRES PROTECTIONS GRILLES	100 000,00		100 000,00	75 000,00	25 000,00		
06LOSPORTS 2006 1 LOMME PALAIS DES SPORTS TOITURE ET PARQUET	400 000,00		400 000,00	200 000,00	200 000,00		
06LOWILVIA 2006 1 LOMME ACQ TERRAIN WILVIA	1 450 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00			
06PADAFIVE 2006 1 EGLISE NOTRE DAME DE FIVES RESTAURATION	1 910 000,00	254 000,00	2 164 000,00	20 000,00	300 000,00	611 000,00	1 233 000,00
06PCOMWAZE 2006 1 COMMISSARIAT DE WAZEMMES TRAVAUX	800 000,00		800 000,00	50 000,00	50 000,00	700 000,00	
06PECFIVES 2006 1 CRECHE FIVES ASCENSEUR TOITURES	500 000,00		500 000,00	200 000,00	250 000,00		50 000,00
06PPDECHET 2006 1 IMPLATATION D UNE DECHETTERIE	1 000 000,00		1 000 000,00	50 000,00	200 000,00	700 000,00	50 000,00
06PROJINFO 2006 1 PROJETS INFORMATIQUES	300 000,00		300 000,00	10 000,00			290 000,00
06RSGLOBAL 2006 1 RESTAURANTS SCOLAIRES DIVERS	7 779 303,00	126 747,00	7 906 050,00	405 000,00	1 686 000,00	4 065 000,00	1 750 050,00
06SPBERTRA 2006 1 SALLE MARCEL BERTRAND RENOVATION ET TOIT	330 000,00	120 000,00	450 000,00	165 000,00	211 000,00	74 000,00	
06SPDORMOY 2006 1 PISCINE M DORMOY TRAVAUX SECURITE	1 103 000,00	444 000,00	1 547 000,00	274 000,00	170 000,00	893 000,00	210 000,00
06SPTENNIS 2006 1 TENNIS CLUB EXTENSION	3 830 000,00	420 000,00	4 250 000,00	50 000,00		700 000,00	3 500 000,00
06ZOOAMAGT 2006 1 ZOO AMENAGEMENT	45 000,00	50 000,00	95 000,00	25 000,00	70 000,00		
07CHALEMOI 2006 1 CHATEAU LEMOINE REHABILITATION		500 000,00	500 000,00				500 000,00
07DDLGTEMO 2006 1 LOGEMENT TEMOIN		1 000 000,00	1 000 000,00			1 000 000,00	
07EMAISEMP 2006 1 MAISON DE L EMPLOI TRAVAUX		50 000,00	50 000,00		50 000,00		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou Intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007	Restes à financer de l'exercice 2008	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
07ESPBORNE 2006 1 CONTROLE PAR BORNES INSTALLATION		1 000 000,00	1 000 000,00				1 000 000,00
07EVEAUVAU 2006 1 RECYCLAGE EAU JARDIN VAUBAN		30 000,00	30 000,00			30 000,00	
07LOPARCRO 2006 1 LOMME PARC ROSSIGNOL		330 000,00	330 000,00		80 000,00	250 000,00	
07LOTENNIS 2006 2 LOMME TENNIS MITTERIE		450 000,00	450 000,00		50 000,00	400 000,00	
07PAEGSTMA 2006 1 ELGLISE ST MAURICE TRAVAUX 2 TRANCHE		1 800 000,00	1 800 000,00		200 000,00	800 000,00	800 000,00
07PEGINFOR 2006 1 PEG DVT DU DISPOSITIF INFORMATIQUE		300 000,00	300 000,00		50 000,00		250 000,00
07PLOCFOUR 2006 1 LOCAUX FOURRIERE		400 000,00	400 000,00		50 000,00	350 000,00	
07PPSANPUB 2006 1 SANITAIRES PUBLICS		700 000,00	700 000,00		100 000,00	600 000,00	
07RACWAULT 2006 1 TX DE RACCORDEMENT PBA QUAI DU WAULT		139 000,00	139 000,00				139 000,00
07RECAMIER 2006 1 AMENAGEMENT DES LOCAUX RECAMIER		1 500 000,00	1 500 000,00				1 500 000,00
07RPADINTE 2006 1 RES DES DINTELLIERES REHABILITATION		650 000,00	650 000,00		200 000,00		450 000,00
07SPMAENEB 2006 1 TERRAIN DE PROXIMITE MAENE BIE		348 000,00	348 000,00		38 000,00	310 000,00	
ANRUALMACO 2006 1 ANRU ALMA BECQUEREL COLOMB	120 000,00		120 000,00			120 000,00	
ANRUARCWAG 2006 1 ANRU ARCOLE LAFARGUE WAGRAM	219 914,00		219 914,00	12 000,00		207 914,00	
ANRUARREUR 2006 1 ANRU ARRAS EUROPE	19 490 606,00	2 500 398,00	21 991 004,00	151 314,00	834 909,00	8 396 885,00	12 607 896,00
ANRUAUBRUN 2006 1 ANRU AUBRUN	947 287,00		947 287,00				947 287,00
ANRUBERANG 2006 1 ANRU BERANGER	1 384 335,00		1 384 335,00				1 384 335,00
ANRUCOIGNE 2006 1 ANRU COIGNET	609 628,00		609 628,00				609 628,00
ANRUFAUGIR 2006 1 ANRU FAUVET GIREL	544 284,00		544 284,00	39 468,00		145 716,00	359 100,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007	Restes à financer de l'exercice 2008	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
ANRUFGROUB 2006 1 ANRU FAUBOURG DE ROUBAIX	62 414,00	13 000,00	75 414,00		43 000,00		32 414,00
ANRUFRECOU 2006 1 ANRU FREMY COURBET	4 445 602,00		4 445 602,00	194 500,00	1 565 000,00	2 255 602,00	430 500,00
ANRUHABANC 2006 1 ANRU HABITAT ANCIEN	1 559 500,00		1 559 500,00	159 500,00	310 000,00	520 000,00	570 000,00
ANRUHABSOC 2006 1 ANRU HABITAT SOCIAL	2 163 218,00	711 623,00	2 874 841,00	569 616,00	546 000,00	1 286 800,00	472 425,00
ANRUJACQUE 2006 1 ANRU EUGENE JACQUET	259 000,00		259 000,00	25 000,00		234 000,00	
ANRULILSUD 2006 1 ANRU SUD DE LILLE SUD	29 186 108,87	260 000,00	29 446 108,87	2 091 328,10	1 825 997,00	7 675 702,00	17 853 081,77
ANRUMAGFOM 2006 1 ANRU MAGENTA FOMBELLE	2 406 520,00	179 980,00	2 586 500,00	163 000,00	100 000,00	1 951 000,00	372 500,00
ANRUMARGUE 2006 1 ANRU MARGUERITOIS	1 948 678,00	75 000,00	2 023 678,00	90 896,00	742 028,00	50 000,00	1 140 754,00
ANRUOPCGL 2006 1 ANRU OPC GENERAL	250 000,00	519 100,00	769 100,00	100 000,00	225 000,00	115 000,00	329 100,00
ANRUORGANU 2006 1 ANRU ORGANUM	935 260,00		935 260,00	80 000,00		505 260,00	350 000,00
ANRUVALENC 2006 1 ANRU PORTE DE VALENCIENNES	4 364 497,00	85 503,00	4 450 000,00		80 000,00		4 370 000,00
HELCOULVER 2006 1 HEL. COULEE VERTE TERRAIN	600 000,00	500 000,00	1 100 000,00	200 000,00	900 000,00		
04SPOLYSUD 2003 1 SALLE POLYVALENTE DE LILLE SUD Aménagement	6 261 000,00		6 261 000,00				6 261 000,00
Recettes	**66 845 829,49**	**16 301 967,00**	**83 147 796,49**	**32 048 413,86**	**2 383 763,00**	**6 958 377,00**	**41 757 242,63**
04BRESEAUI 2003 2 BIBLIOTHEQUE RESEAU INFORMATIQUE RECETTES	1 146 000,00		1 146 000,00	1 036 000,00			110 000,00
04CAERONEF 2003 2 AERONEF TRAVAUX RECETTES	499 470,00		499 470,00	269 018,00			230 452,00
04CBACLIM 2003 2 BEAUX ARTS CLIMATISATION RECETTES	370 000,00		370 000,00	370 000,00			
04CLCRDP 2003 2 CRDP TRAVAUX	3 698 105,00	872 684,00	4 570 789,00	2 783 105,00	893 842,00	893 842,00	
04CMFMOULI 2003 2 MAISON FOLIE MOULINS RECETTES	1 372 460,00		1 372 460,00	1 372 031,50			428,50
04CMFWAZEM 2003 2 MAISON FOLIE WAZ. RECETTES	3 647 713,00		3 647 713,00	3 647 711,57			1,43

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007	Restes à financer de l'exercice 2008	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
04COHALWAZ 2003 2 HALLE DE WAZEMMES. RECETTES	730 000,00		730 000,00	730 000,00			
04CPRATO 2003 2 PRATO TRAVAUX. RECETTES	1 041 366,00		1 041 366,00	991 366,00			50 000,00
04ECOBRIAN 2005 1 BRIAND BUISSON REST. RECETTES	1 857 000,00		1 857 000,00				1 857 000,00
04ECOTURGO 2003 2 ECOLE TURGOT RECETTES	1 210 000,00		1 210 000,00	724 000,00			486 000,00
04EVCITADE 2006 1 CITADELLE RECETTES	441 989,00	200 000,00	641 989,00	441 989,00	200 000,00		
04EVREMPAR 2006 1 AMENGT PROMENADE PREFET RECETTES	94 900,00		94 900,00	94 900,00			
04EVSQUA 2006 1 SQUARES TRAVAUX DE RENOVATION RECETTES	513 183,00		513 183,00	513 183,00			
04LOMME 2003 2 LOMME RECETTES	452 000,00		452 000,00	351 787,05			100 212,95
04MPANORME 2004 1 MARCHE DE PLEIN AIR MISE AU NORME RECETTES	283 721,00	23 000,00	306 721,00	163 721,00	20 000,00	20 000,00	103 000,00
04MQCSCENT 2003 2 CENTRE SOCIAL ST SAUVEUR CENTRE. RECETTES	220 000,00		220 000,00	60 979,60			159 020,40
04MQCSFIVE 2003 2 CENTRE SOCIAL DE FIVES (MOSAIQUE) RECETTES	1 078 772,00		1 078 772,00	1 167 945,60			-89 173,60
04MQSTMAUR 2003 2 MAISON DE QUARTIER ST MAURICE RECETTES	230 000,00		230 000,00				230 000,00
04PACITADE 2006 1 MUR ENCEINTE CITADELLE RECETTE	736 000,00	264 000,00	1 000 000,00	200 000,00	200 000,00	400 000,00	200 000,00
04PAMHCOMT 2003 2 HOSPICE COMTESSE RESTAURATION LILLE 2004. RECETTES	2 039 000,00		2 039 000,00	1 536 684,00			502 316,00
04PAMHMMAD 2006 1 EGL STE M. MADELEINE RECETTES		176 000,00	176 000,00			176 000,00	
04PECCURIE 2003 2 CRECHE MARIE CURIE. RECETTES	760 000,00		760 000,00	760 383,00			-383,00
04PECPEBB 2005 1 CENTRE PETITE ENFANCE CENTRE SOCIAL BOIS BLANCS RECETTES	445 872,00		445 872,00	440 601,00			5 271,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou Intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007	Restes à financer de l'exercice 2008	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
04PECPEMAG 2003 2 STRUCTURE PETITE ENFANCE WAZEMMES MAGENTA RECETTES	576 000,00		576 000,00				576 000,00
04PECPEVAU 2005 1 CENTRE PETITE ENFANCE VAUBAN RECETTES	515 000,00		515 000,00	15 000,00	7 500,00	449 301,00	43 199,00
04PESEBAST 2004 2 ILOT ST SEBASTIEN RECETTES	189 670,00		189 670,00	189 670,00			
04PESTMAUR 2004 1 QUARTIER ST MAURICE CRECHE RECETTES	56 000,00		56 000,00			56 000,00	
04RSCUISIN 2005 1 CUISINE CENTRALE RECETTES	100 000,00		100 000,00				100 000,00
04RSJBART 2003 2 RESTAURANT JEAN BART. RECETTES	100 000,00		100 000,00	100 000,00			
04SPCBOUIN 2004 1 CLUB HOUSE JEAN BOUIN RECETTES	31 603,00		31 603,00	34 762,28			-3 159,28
04SPCOPEE 2003 2 SALLE DE SPORTS COPPEE RECETTES	1 557 317,32		1 557 317,32	1 585 751,64			-28 434,32
04SPKOPPA 2003 2 TERRAIN DE SPORTS KOPPA RECETTES	460 000,00		460 000,00	460 000,00			
04SPNOUVSP 2003 2 PARC NOUVEAUX SPORTS CONST	2 800 000,00		2 800 000,00	2 674 214,00			125 786,00
04SPNVSPHG 2003 2 HALLE DE GLISSE EQUIPEMENT RECETTES	378 000,00		378 000,00	378 000,00			
04SPOLYSMP 2003 2 SALLE POLYVALENTE ST MAURICE RECETTES	173 337,00		173 337,00				173 337,00
04SPPBOUIN 2003 2 POLE SPORTIF JEAN BOUIN RECETTES	1 656 151,17		1 656 151,17	3 180 641,34			-1 524 490,17
04USCHEMAS 2003 2 SCHEMA DIRECTEUR AMENAGEMENT RECETTES	62 000,00		62 000,00	44 314,28			17 685,72
05BTHANDI 2006 1 BTS ACCESIBILITE AUX HANDICAPES RECETTES	250 800,00		250 800,00	83 600,00			167 200,00
05CLIAE 2005 2 HOSPICE GENERAL IAE RECETTES	5 062 600,00		5 062 600,00	2 910 600,00		1 076 000,00	1 076 000,00
05COHALMAR 2005 2 HALLE DE MARCHE RECETTES	1 610 000,00		1 610 000,00				1 610 000,00
05ECELCOMM 2005 2 CELLULES COMMERCIALES RECETTES	263 000,00		263 000,00				263 000,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour memoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007	Restes à financer de l'exercice 2008	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
05ECOMALOT 2005 2 ECOLE MALOT PAINLEVE RECETTES	900 000,00		900 000,00				900 000,00
05EHOTENTR 2005 2 HOTEL ENTREPRISES RECETTES	768 000,00		768 000,00				768 000,00
05ESMAISON 2005 2 MAISON ECONOMIE. SOCIALE SOL. RECETTES	2 362 000,00		2 362 000,00				2 362 000,00
05MQCSARBR 2005 2 C.S. ARBRISSEAU RECETTES	1 110 000,00		1 110 000,00				1 110 000,00
05MQCSGARR 2005 2 REST. LAZARRE GARREAU RECETTES	593 000,00		593 000,00				593 000,00
05PARIHOUR 2006 1 PALAIS RIHOUR RECETTES	66 000,00		66 000,00	225 000,00			-159 000,00
05PASCOEUR 2005 2 EGLISE SACRE COEUR RECETTES	41 459,00		41 459,00				41 459,00
05PECFAMIL 2006 2 CRECHE FAMILIALE RELOCALISATION RECETTES	10 000,00		10 000,00			10 000,00	
05PECPESUD 2005 2 POLE PETITE ENFANCE LILLE SUD. CREATION. RECETTES	1 251 000,00		1 251 000,00				1 251 000,00
05PEHGTREV 2008 1 HALTE GARDERIE TREVISE RECETTE		10 000,00	10 000,00		10 000,00		
05RPAFGBET 2005 2 LOCAL PERS. AG. FG BETHUNE REC	162 880,00		162 880,00				162 880,00
05SPBERKAN 2005 2 COMPLEXE SPORTIF DRISS BERKANI RECETTES	905 000,00		905 000,00				905 000,00
05SPCONCOR 2005 2 POLE SPORTIF CONCORDE RECETTES	1 434 000,00		1 434 000,00				1 434 000,00
05SPDURAY 2005 2 TERRAIN SYNT. ST MAUR. RECETTE	508 060,00		508 060,00	508 060,00			
05SPPISSUD 2005 2 PISCINE LILLE SUD RECETTES	1 190 000,00		1 190 000,00				1 190 000,00
06ECCIMEST 2006 2 CIMETIERE DE L EST RECETTES	700 000,00		700 000,00		500 000,00		200 000,00
06PECFIVES 2006 2 CRECHE FIVES ASCENSEUR TOITURE RECETTES		25 000,00	25 000,00		25 000,00		
06SPBERTRA 2006 2 SALLE MARCEL BERTRAND RENOVATION RECETTES	81 500,00		81 500,00	32 600,00			48 900,00

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No ou intitulé de l'A.P.	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007	Restes à financer de l'exercice 2008	Restes à financer (exercices au delà de 2008)
06SPDORMOY 2006 2 PISCINE DORMOY TRAVAUX DE SECURITE RECETTES	446 500,00		446 500,00				446 500,00
07DDLGTEMO 2006 2 LOGEMENT TEMOIN RECETTES		750 000,00	750 000,00			750 000,00	
07PAEGSTMA 2006 2 EGLISE ST MAURICE TRAVAUX RECETTES		822 210,00	822 210,00		71 950,00	375 130,00	375 130,00
ANRUARREUR 2006 2 ANRU ARRAS EUROPE RECETTES	3 688 510,00	1 251 288,00	4 939 798,00				4 939 798,00
ANRUFAUGIR 2006 2 ANRU FAUVET GIREL RECETTES	140 327,00	230 911,00	371 238,00	20 067,00		120 260,00	230 911,00
ANRUFRECOU 2006 2 ANRU FREMY COURBET RECETTES	2 238 498,00	399 065,00	2 637 563,00	220 919,00	40 134,00	756 733,00	1 619 777,00
ANRUHABANC 2006 2 ANRU HABITA ANCIEN RECETTES	433 250,00		433 250,00	59 500,00			373 750,00
ANRUJACQUE 2006 2 ANRU EUGENE JACQUET REC	108 278,00		108 278,00				108 278,00
ANRULILSUD 2006 2 ANRU LILLE SUD	7 371 469,00	7 689 799,00	15 061 268,00	1 092 376,00	415 337,00	1 460 464,00	12 093 091,00
ANRUMAGFOM 2006 2 ANRU MAGENTA FOMBELLE RECETTES	693 098,00	206 655,00	899 753,00			107 012,00	792 741,00
ANRUMARGUE 2006 2 ANRU MARGUERITOIS RECETTES	707 883,00	390 755,00	1 098 638,00	511 043,00		267 635,00	319 960,00
ANRUOPCGL 2006 2 ANRU OPC GENERAL RECETTES	133 780,00	153 110,00	286 890,00	66 890,00		40 000,00	180 000,00
ANRUORGANU 2006 2 ANRU ORGANUM RECETTES	92 308,00		92 308,00				92 308,00
ANRUVALENC 2006 2 ANRU PORTE DE VALENCIENNES RECETTES		2 837 490,00	2 837 490,00				2 837 490,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/938**

OBJET

Actualisation de la tarification des services en 2007

Rapport de Madame Maire

Mesdames, Messieurs,

En raison de l'évolution du coût de la vie, il convient d'actualiser les tarifs appliqués par les services municipaux en tenant compte des spécificités de chaque secteur et des éventuelles contraintes réglementaires.

Dans la continuité de la démarche déjà menée en 2006, il convient d'actualiser les tarifs des services municipaux en 2007.

En accord avec les différentes commissions concernées et le Conseil consultatif de la commune associée d'Hellemmes, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** les tarifs ci-annexés, qui constituent des limites et seront repris par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué aux Finances

Pierre de SAINTIGNON

Réception en Préfecture, le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 3 DEC.

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué aux Finances

Pierre de SAINTIGNON

PREFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVEE

ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DES SERVICES

AU 1ER JANVIER 2007

✓ **Relèvement des droits de voirie - Commerces – terrasses et travaux**

Il est proposé de revaloriser les tarifs à compter du 1er janvier 2007.

TARIF DE VOIRIE – COMMERCE

INTITULE		Période	Unité	Zone A	Zone B
KAKEMONO – TOTEM ENSEIGNE LETTRE DETACHEE TEXTE INTERCHANGEABLE	2 faces coefficient 2	AN	M²	15.20 €	9.60 €
KAKEMONO – TOTEM ENSEIGNE Pour les saillies > 1m75 LETTRE DETACHEE TEXTE INTERCHANGEABLE	2 faces coefficient 2	AN	M²	20.80 €	13.20 €
MESSAGE ÉLECTRONIQUE	2 faces coefficient 2	AN	M²	28.40 €	
CALICOT PANNEAU SUR FAÇADE		JR	M²	2.60 €	1.50 €
PANNEAU SURPIED	dimensions maximum : Hauteur 1,20 m Largeur 0,80 m	AN	UN	94,40 €	56.80 €
ECRAN PARE-VENT			ML	15.20 €	9.60 €
VITRINE SUSPENDUE	façade en saillie supérieure à 0.16 m	AN	M²	13.20 €	8.60 €
GARDE SOLEIL – BANNE FIXE LAMBREQUIN - AUVENT STORE VERTICAL - MARQUISE		AN	M²	5.60	3.70€
MARCHAND PERMANENT DE RUES (friterie,...)		MS	M²	13.20 €	9.40 €
SAISONNIERS à l'occasion des fêtes (arrêté 30410 du 11/05/88)	Chrysanthèmes	JR	M²	1.10 €	
ETALAGE (DIVERS) : DEPOT D'OBJETS DECORATIFS ZONE MOTOS, VEHICULES SANS PERMIS ENGIN DE LIVRAISON DE PLATS PREPARES...	inférieur (e) à 0,60 m	AN	M²	13.70 €	9.40 €
	supérieur (e) à 0,60 m	AN	M²	85.20 €	55.80 €
DOSSIER DE REGULARISATION POUR ABSENCE D'AUTORISATION PREALABLE			UN	65.90 €	
MINIMUM DE FACTURATION				10.60 €	

Arrondis à 0,50 E près pour les sommes supérieures à 10 E,
Arrondis à 0,10 E près pour les sommes inférieures à 10 E,
Arrondis à 0,05 E près pour les sommes inférieures à 1 E.

TARIF DE VOIRIE – TRAVAUX

INTITULE		Période de taxation	UN	ZONE A	ZONE B
BARAQUE DE CHANTIER **BENNE AMOVIBLE** **CAMION-ATELIER** **CAMION REMORQUE** **CAMION-NACELLE** **NACELLE CISEAUX** **NACELLE ELEVATRICE** **CAMIONETTE DE DEMENAGEMENT** **COMPRESSEUR** **MONTE-MEUBLES OU MATERIAUX** **GROUPE ELECTROGENE**	Longueur inférieure à 4 m Capacité inférieure à 6 m³ Tonnage inférieur à 5 tonnes	JR	UN	10.60 €	6.00 €
BARAQUE DE CHANTIER **BENNE AMOVIBLE** **CAMION-ATELIER** **CAMION REMORQUE** **CAMION-NACELLE** **CAMION ASPIRATEUR VIDANGEUR** **CONTAINER DE DEMENAGEMENT** **CONTAINER TRAVAUX** **CAMION DE DEMENAGEMENTS AVEC MONTE-MEUBLE** **CAMION DE LIVRAISON** **TOUPIE A BETON – GRUE MOBILE** **CAMION BENNE** **BASE VIE DE CHANTIER**	Longueur **supérieure** à 4 m Capacité **supérieure** à 6m³ Tonnage **supérieur** à 5 tonnes	JR	UN	18.70 €	11.60 €
DÉPÔT SUR LA VOIE PUBLIQUE		JR	M²	0.75 €	0.40 €
ÉCHAFAUDAGE FIXE **ECHAFAUDAGE ROULANT** **ECHAFAUDAGE VOLANT** **PLATE FORME ELEVATRICE** **SAPINE TOUR** **TRAVAUX SUR CORDES** **EMPRISE AU SOL**	au-delà d une année, coefficient multiplicateur egal a l'année en cours	JR	M²	0.30 €	0.20 €
CLÔTURE SURFACE DÉVELOPPÉE + EMPRISE AU SOL	au-delà d une année, coefficient multiplicateur egal a l'année en cours	JR	M²	0.30 €	0.20 €
CLOTURE DE CHANTIER AVEC MOTIF EN TROMPE L'OEIL ET INSTALLATION DE PANNEAUX PUBLICITAIRES UNIQUEMENT PROJET, AUTORISE ET VALIDE PAR LE MAIRE DE LILLE		JR	M²	1.00 €	
DOSSIER DE REGULARISATION POUR ABSENCE D'AUTORISATION PREALABLE			UN	65.90 €	
MINIMUM DE FACTURATION				10.60 €	

Arrondis à 0,50 E près pour les sommes supérieures à 10 E
Arrondis à 0,05 E près pour les sommes inférieures à 1 E
Arrondis à 0,10 E près pour les sommes inférieures à 10 E

TARIF DE VOIRIE – TERRASSES

Les tarifs sont arrondis à l'euro près/mètre carré sur l'année

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Terrasse couverte	140.00			
Terrasse – 6m²	37.50	27.90	18.20	8.60
Terrasse + 6m²	79.60	65.40	51.70	37.50

EXTENSION DE TERRASSE ET D'ETALAGE	Tarif à la journée : jours de marché, manifestation ponctuelle	JR	M²	0,35 €

DOSSIER DE REGULARISATION POUR ABSENCE D'AUTORISATION PREALABLE	UN	65.90 €
MINIMUM DE FACTURATION		10.60 €

Arrondis à 0,50 E près pour les sommes supérieures à 10 E,
Arrondis à 0,10 E près pour les sommes inférieures à 10 E,
Arrondis à 0,05 E près pour les sommes inférieures à 1 E.

✓ **Propreté – Tarification des prestations de nettoiement et d'enlèvement de dépôts sauvages**

Par délibération N° 06/5 du 6 février 2006, les tarifs ont fait l'objet d'une actualisation au 1er mars 2006. Il convient de les actualiser, à compter du **1er janvier 2007**. Les tarifs ainsi actualisés sont arrondis à l'euro inférieur ou supérieur selon les cas.

DESIGNATION DES MATERIELS	Coût horaire H.T. en euros	Minimum de facturation H.T. en euros
Benne à tassement mécanique équipée avec chauffeur	71	½ heure
Benne ordinaire basculante équipée	57	
Balayeuse aspiratrice avec chauffeur	85	
Matériel de lavage mécanique avec chauffeur	57	
Tratopelle équipée	85	
Pelle mécanique équipée	71	
Fourgon avec chauffeur	38	
Agent d'entretien	25	
Forfait administratif	15	

✓ **Revalorisation des droits de voirie – Occupations temporaires du domaine public – Animations diverses et fêtes de fin d'année.**

Les droits de voirie et les frais de dossiers pour les occupations temporaires du domaine public sont actualisés au 1er janvier 2007 sur la base d'une augmentation de 1,5 %, comme suit :

INTITULE	DUREE	UNITE DE CALCUL	ZONE A 2006	ZONE A 2007	ZONE B 2006	ZONE B 2007
Forains et installation particulière temporaire hors foire (y compris montage et démontage)	par jour	M²	0,31 euros	0,31 euros	0,15 euros	0,15 euros
Occupation temporaire à caractère industriel, commercial (y compris montage et démontage)	par jour	M²	2,65 euros	2,70 euros	1,53 euros	1,55 euros
Occupation temporaire à caractère publicitaire (y compris montage et démontage)	par jour	M²	10 euros	/	8 euros	/
	par jour	forfait	/	120 euros	/	80 euros
(la surface occupée étant difficilement calculable, un forfait est présenté)						
Occupation temporaire pour tournage	par jour	forfait	75 euros	76,12 euros	65 euros	66, 11 euros
Occupation temporaire d'animation payante, de type podiums, tentes, stands et chapiteaux inférieurs à 100 M2 (y compris montage et démontage)	par jour	M²	0,97 euros	0, 98 euros	0,66 euros	0, 67 euros
Structures d'animation payantes de type chapiteaux de 100M² et plus						
montage et démontage	par jour	M²	0,50 euros	0, 51 euros	0,40 euros	0,41 euros
période d'ouverture au public		en places fournies à la ville	1% du nbre de places vendues	1% du nbre de places vendues	1% du nbre de places vendues	1% du nbre de places vendues

Structures d'animations liées à des activités de santé humanitaires ou de solidarité, culturelles et sportives gratuites pour le public			gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
Pénalité pour absence d'autorisation préalable d'occupation du domaine public		forfait	65,25 euros	66, 23 euros	65,25 euros	66,23 euros
Frais administratifs dûs pour élaboration de chaque dossier		forfait	10,50 euros	10,65 euros	10,50 euros	10,65 euros

✓ **Service de la logistique événementielle – Tarif de location de matériel**

La Ville de Lille dispose d'un parc de matériel proposé pour l'accompagnement des projets associatifs ou des partenaires locaux . Il convient de revaloriser les tarifs appliqués en 2006 sur une base d'augmentation de 1,5%, en maintenant la même grille des critères.

MATERIEL	Stock Disponible 2006	Stock Disponible 2007	Tarif N HT € 2006	Tarif N HT € 2007	Tarif N TTC € 2007	Tarif R HT € 2007	Tarif R TTC € 2007
BANCS KERMESSE	180	142	0,94	0,95	1,13	0,47	0,57
BARRIERES VDL 2M	1300	1300	5,96	6,05	7,24	3,02	3,62
BLOCS PORTES	370	295	7,96	8,08	9,66	4,04	4,83
CHAISES FAUTEUILS	4890	5439	0,93	0,94	1,13	0,47	0,56
CUBES EXPO				0,84	1,00	0,42	0,50
DRAPEAUX 2 X 3	divers	divers	10,64	10,80	12,92	5,40	6,46
DRAPEAUX 80 X120	divers	divers	5,30	5,38	6,43	2,69	3,22
GRILLE CADDIES	150	150	7,96	8,08	9,66	4,04	4,83
GRILLE HERAS	70	38	6,96	7,06	8,45	3,53	4,22
GUERIDONS	65	64	5,98	6,07	7,26	3,03	3,63
ISOLOIR	702	702	7,96	8,08	9,66	4,04	4,83
MATS	130	130	11,08	11,25	13,45	5,62	6,73
PASSAGE DE CABLES				16,72	20,00	8,36	10,00
PANNEAUX ELECTORAUX	1390	1340	7,96	8,08	9,66	4,04	4,83
PLANTES	90	78	10,02	10,17	12,16	5,09	6,08
PLOTS BETONS 300 KG	48	45	15,94	16,18	19,35	8,09	9,68
PODIUM PLANCHER (le m²)	1572 m²	1572	6,64	6,74	8,06	3,37	4,03
PODIUM REMORQUE U.F.A.C. 6 X 2,40	1	1	349,48	354,72	424,25	177,36	212,12
PODIUM REMORQUE UFAC 4,20 X 2.30	1	1	241,33	244,95	292,96	122,47	146,48
PODIUM ROULANT 6 X 6	1	1	885,40	898,68	1074,82	449,34	537,41
PODIUM ROULANT 9 X 6	1	1	1328,31	1 348,23	1612,49	674,12	806,24
PODIUM - GRADIN x RANGS - TRIBUNE (la Place)	1000	1000	2,40	2,44	2,91	1,22	1,46
PODIUMS VAINQUEURS 123	2	2	13,29	13,49	16,13	6,74	8,07
PORTES- MANTEAUX - VESTIAIRE	27	27	15,94	16,18	19,35	8,09	9,68
POTELETS EXPOSITION + CHAINE	55	55	5,10	5,18	6,19	2,59	3,10
PROJECTEURS JAUNES 500 W	12	12	31,10	31,57	37,75	15,78	18,88
PUPITRES	2	2	66,08	67,07	80,22	33,54	40,11

SOCLES DRAPEAUX	15	15	7,77	7,85	9,43	3,94	4,72
SONO	?	?	119,55	121,34	145,13	60,67	72,56
SPOTS BLANCS A PINCES	?	?	15,54	15,77	18,86	7,89	9,43
STAND 6 X 4	4	4	106,86	108,46	129,72	54,23	64,86
STAND 2,5 X 2,5	65	65	26,71	27,11	32,42	13,56	16,21
STATIONNEMENTS INTERDITS	200	232	6,64	6,74	8,06	3,37	4,03
TABLES CARREES ECHECS	54	50	2,65	2,69	3,22	1,34	1,61
TABLES de 2 METRES	580	560	5,98	6,07	7,28	3,03	3,62
TABLES de 1,50 M	155	OK	4,00	4,06	4,86	2,03	2,43
TABLES de1,75 M	115	OK	4,00	4,06	4,86	2,03	2,43
TABLES RONDES DE 1,50M	150	150	7,96	8,08	9,66	4,04	4,83
TENTE 5 X 12	2	2	398,48	404,46	485,16	202,83	242,58
TENTE 6 X 5	7	7	185,97	188,76	225,75	94,38	112,88
TENTE VITABRI 3 X 3	10	10	101,07	102,59	122,65	51,29	61,35
TENTE VITABRI 6 X 3	1	1	202,14	205,17	245,39	102,59	122,69
URNES (tranparentes)	105	115	7,96	8,08	9,66	4,04	4,82
VITRINES	7	7	20,40	20,71	24,76	10,35	12,38
FABRICATION : Coût des Matériaux							
CALICOT SUPPORT BACHE AU m²			20,94	21,25	25,42	10,63	12,71
CALICOT SUPPORT TYVECK AU m²			12,94	13,13	15,71	6,57	7,85
LETTRAGE (le m²) => SUPPORT AKYPLAC ALVEOLE			14,77	14,99	17,93	7,50	8,96
LETTRAGE (le m²) => SUPPORT FOREX			34,77	35,29	42,21	17,65	21,10
TRANSPORT							
TARIF HORAIRE POUR UN CAMION	3	3	34,14	34,65	41,44	17,33	20,72
TARIF HORAIRE POUR UN CAMION GRUE ou ELEVATEUR	1 Pte nacelle	1 Pte nacelle	46,64	47,34	56,62	23,67	28,31
TARIF HORAIRE POUR UNE CAMIONNETTE	3	3	11,66	11,83	14,15	5,92	7,08
MAIN D'OEUVRE							
ORIFLAMMES (Forfait Pose/oriflamme)			10,64	10,80	12,92	5.40	6,46
TARIF HORAIRE POUR UN AGENT	36 agts + 4 CEC	36 agts + 4 CEC	32,34	32,83	39,26	16,41	19,63

Frais de DOSSIER pour contrat logistique : 10,50 € en 2006 / 10,65 € en 2007

✓**Location de salles d'intérêt général – Revalorisation des forfaits charges**

Un nouveau forfait charges calculé à partir des coûts de fonctionnement des équipements a été instauré par délibération du 17 novembre 2003.

Il convient d'actualiser la grille tarifaire au **1er janvier 2007** et d'appliquer une revalorisation correspondant à une actualisation de 2% pour l'année 2005 et 1,5% pour l'année 2006, comme suit :

SALLES	Frais de dossiers 2007 non inclus	Forfait Charges 2007 1/2 journée (4 h) Frais de gardiennage et de nettoyage Inclus	**Total à Payer 2007**	*Pour mémoire Forfait charges 2006 1/2 journée (4 h) frais de dossiers inclus*	Forfait charges 2007 journalier Frais de gardiennage et de nettoyage Inclus	**Total à Payer 2007**	*Pour mémoire Forfait charges 2006 journalier frais de dossiers inclus*
Salle de spectacle Alain Colas	10,65	299,85	**310,50**	*300*	542,05	**552,70**	*534*
Salle du foyer Bar Alain Colas	10,65	84,55	**95,20**	*92*	110,45	**121,10**	*117*
GYMNASE	10,65	278,15	**288,80**	*279*	498,55	**509,20**	*492*
M.E.P Salle des Congrès	10,65	164,25	**174,90**	*169*	270,85	**281,50**	*272*
M.E.P Salon	10,65	86,65	**97,30**	*94*	115,65	**126,30**	*122*
M.E.P Cafétéria	10,65	78,35	**89**	*86*	99,05	**109,70**	*106*
M.E.P Salles de commissions (4)	10,65	77,35	**88**	*85*	97	**107,65**	*104*
HALLE AUX SUCRES	10,65	159,10	**169,75**	*164*	259,50	**270,15**	*261*
CONCLAVE RIHOUR	10,65	120,80	**131,45**	*127*	182,90	**193,55**	*187*
Salle des Malades de l'Hospice Comtesse	10,65	201,55	**212,20**	*205*	345,35	**356**	*344*
RESTAURANT MUNICIPAL	10,65	241,90	**252,55**	*244*	426,15	**436,80**	*422*
SALLE SOUS-SOL DU BEFFROI	10,65	102,15	**112,80**	*109*	145,65	**156,30**	*151*
CAVE DES CELESTINES	10,65	168,45	**179,10**	*173*	279,15	**289,80**	*280*
FIVES	10,65	335,05	**345,70**	*334*	612,45	**623,10**	*602*
RAMEAU	10,65	586,55	**597,20**	*577*	1114,35	**1125**	*1087*
RAMEAU ANNEXE	10,65	84,55	**95,20**	*92*	110,45	**121,10**	*117*

Il est rappelé ci-dessous les modalités d'instruction des différents dossiers, qui pourront être exceptionnellement modifiés sur avis motivé de l'élu de référence, à savoir :

Dépôt des dossiers

Toute demande de mise à disposition d'une salle municipale devra impérativement être déposée au service ad hoc, au minimum un mois avant la tenue de la manifestation.
Un document écrit présentant le projet envisagé sera systématiquement sollicité.
Un formulaire de référence a d'ailleurs été constitué à cet effet, pour permettre une instruction simplifiée de la demande, et un outil commun aux différentes sollicitations.

Instruction de la demande

Après étude du dossier par le service des salles, en lien avec sa Direction, un avis sur le principe de mise à disposition et ses conditions est rédigé, et transmis à l'élu ou aux élus de référence.
Ces conditions d'attribution se font sur avis nécessairement motivé, et sont indiqués par retour au demandeur

Documents adressés au demandeur

Toute demande fait l'objet d'un retour écrit.

En cas d'accord, le demandeur est destinataire d'un courrier de l'élue en charge de la gestion locative des salles d'intérêt général, précisant le niveau de subvention apporté par la Ville au projet le cas échéant (gratuité, sauf frais de dossiers), ainsi que d'une convention d'occupation, indiquant entre autre les montants à payer, l'équipement mis à disposition et les dates correspondantes.

Cette convention devra être signée par le demandeur à son tour, et renvoyée au service des salles. Un titre de recette sera émis en suivi, le cas échéant.

Convention d'occupation

Les conditions d'occupation de la salle mise à disposition sont reprises dans une convention d'occupation. Celle-ci précise par ailleurs les règles d'accueil du public, et l'équipement de la salle correspondante. Il est à noter que tout ajout de matériel dans un équipement doit faire l'objet d'un accord préalable de la Ville, qui vérifie la validité des conditions d'accueil du public après cet apport ou cette modification d'agencement de la salle. Toute demande d'accompagnement de la Ville sur cet ajout de matériel ou modification d'agencement fera l'objet d'une facturation, dans le cadre de la grille tarifaire du service de la logistique événementielle.

Horaires d'ouverture des équipements et conditions

Les salles d'intérêt général et salles de quartiers sont mises à disposition du lundi au vendredi de 8 heures à 22 heures et le samedi de 8 heures à 24 heures, sous le contrôle systématique d'un agent ou plusieurs agents de la Ville selon l'importance de la manifestation, dans le respect du code du travail de ces derniers.
Ces équipements sont fermés le dimanche et les jours fériés.
Les forfaits journaliers de mise à disposition concernent l'ensemble des temps d'immobilisation de l'équipement, qu'il s'agisse de l'installation, du déroulé de la manifestation ou de la remise à niveau de l'équipement.

Toute dérogation à ces différents principes devra faire l'objet d'un avis du service et ou de l'élu de référence, qui sera instruit par la Direction des Fêtes, des Manifestations, et de la logistique, en lien avec l'élue en charge (Adjointe au Maire, Déléguée aux prêts de salles et de matériel). Un demi forfait supplémentaire pourra alors être facturé, en fonction de la mobilisation afférente de personnels.

Toute gratuité sera inscrite en subvention dans les budgets du demandeur. A ce titre, tout vote de subvention devra faire l'objet d'une indication des coûts logistiques associés au projet soutenu, et des conditions de cet accompagnement.

✓ **Mise à disposition de salles de quartier – actualisation du forfait charges au 1er janvier 2007**

Un nouveau forfait charges calculé à partir des coûts de fonctionnement des équipements a été instauré par délibération du 17 novembre 2003. Pour mémoire, ce forfait s'appuyait sur la consommation de fluides, sur les dépenses d'entretien et de maintenance, les frais de gardiennage et de gestion administrative des dossiers.

Il convient d'actualiser ce forfait étant précisé que l'ensemble de la démarche de mise à disposition des salles concernées reste inchangé.

En accord avec l'ensemble des Présidents de Conseil de quartier consultés, la grille tarifaire s'établirait comme suit à partir du 1er janvier 2007 :

SALLES	FRAIS D'INSCRIPTION		Total forfait charge 1/2 journée frais administratifs inclus		Total forfait Charge Journée frais administratifs inclus	
	2004 - 2005	propositions 2007	2004 - 2005	propositions 2007	2004 - 2005	propositions 2007
Bois-Blancs						
Salle de concertation	35	35,5	48	48,5	61	61,5
Salle Brossolette			95	96	155	157
Centre						
Salle de reception	35	35,5	46	46,5	57	57,5
Salles des Commissions	35	35,5	40	40,5	45	45,5
Salle du Conseil	35	35,5	49	49,5	62	62,5
Salle des seances	35	35,5	39	39,5	43	43,5
Faubourg de Béthune						
Salle Concorde	35	35,5	126	127,5	186	188,5
Fives						
Petit Maroc	35	35,5	83	84	130	131,5
Lille-Sud						
Salle polyvalente	35	35,5	80	81	125	126,5
Moulins						
Salle Courmont	35	35,5	108	109,5	181	183,5
Saint-Maurice Pellevoisin						
Salle polyvalente	35	35,5	54	54,5	73	74
Vieux-Lille						
Salle Camelot	35	35,5	38	38,5	41	41,5
Wazemmes						
Salle polyvalente	35	35,5	79	80	123	124,5
Salle Baggio	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit

✓ **Tarification des équipements et matériels sportifs lillois**
Occupation et utilisation à titre privé - Revalorisation

Il est proposé de revaloriser (+1,5 %) le tarif voté le 12 décembre 2005. Cette revalorisation prendrait effet le 1er janvier 2007.

TYPE D'EQUIPEMENT	COUT T.T.C	
	ANNEE 2006	ANNEE 2007
	Location à l'heure	Location à l'heure*
SALLES DE SPORTS		
Salle de type A	6,05 euros	6,14 euros
Salle de type B	15,56 euros	15,79 euros
Salle de type C	28,53 euros	28,95 euros
TERRAINS		
Grand terrain (type football)	17,28 euros	17,53 euros
Petit terrain et piste	6,91 euros	7,01 euros
PALAIS DES SPORTS SAINT-SAUVEUR		
Salle Doyennette	39,78 euros	40,37 euros
Gymnase A et B	17,28 euros	17,53 euros
Location dans sa totalité lors de manifestations sportives	691,89 107,12 euros	702,26 108,72 euros
Location dans sa totalité lors de manifestations à caractère lucratif	2 248,68 euros par jour ou 345,94 euros de l'heure	2 282,41 euros par jour ou 351,12 euros de l'heure
LOCATION D'UNE PISTE D'ESCRIME	25,33 euros	25,70 euros

* Durée minimale de location : 1/2 journée (4 heures).

✓ **Tarification des équipements sportifs lillois utilisés par les lycées.**

Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1,50% sur le tarif adopté au 1er janvier 2006.

La participation forfaitaire passe donc de 11,00 euros de l'heure à 11,16 euros/heure au 1er janvier 2007. Concernant les salles de sport construites avec l'aide d'une subvention de la Région, l'occupation est gratuite quinze ans pour les lycées.

✓ **Tarification des équipements sportifs lillois utilisés par les Hautes Ecoles et Universités privées.**

La participation forfaitaire horaire avait été fixé à 11,00 euros par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2005. Il est aujourd'hui proposé de porter la tarification à 11,16 euros de l'heure au 1er janvier 2007 soit une augmentation de 1,50%.

✓ **Piscines Municipales. Création de nouveaux tarifs.**

Piscine Marx Dormoy

Catégorie	RESIDANTS		NON RESIDANTS	
Entrée individuelle				
Tarif essai animation		5.10	6.60	

Gratuité Enfants de moins de 5 ans accompagné d'un adulte Ecoles primaires et maternelles C.L.S.H, Maisons de Quartier, Centres Sociaux pendant les vacances scolaires (selon créneaux préétablis), journée exceptionnelle (ex : journée de la Femme), actions municipales (ex : A.S.P Espaces Educatifs)	0,00		0.00	

Piscines de Fives, du Sud et d'Hellemmes. Création de nouveaux tarifs

Catégorie	RESIDANTS		NON RESIDANTS	
Entrée individuelle				
Tarif essai animation		5.10	6.60	

Gratuité Enfants de moins de 5 ans accompagné d'un adulte Ecoles primaires et maternelles C.L.S.H, Maisons de Quartier, Centres Sociaux pendant les vacances scolaires (selon créneaux préétablis), journée exceptionnelle (ex : journée de la Femme), actions municipales (ex : A.S.P Espaces Educatifs)	0,00		0.00	

✓ **Tarification mercredis sportifs**

Depuis septembre 2003, un centre de loisirs sans hébergement à dominante sportive intitulé « Mercredi sportif » est ouvert à la journée ou à la demi-journée dans les quartiers du Vieux-Lille, du Sud et de Vauban.

Comme les autres activités périscolaires et extra-scolaires de la Ville, la participation familiale tiendra compte des coefficients familiaux des familles et sera définie comme ci-après. Les familles utiliseront les tickets des Centres de Loisirs Sans Hébergement pour la partie animation et des tickets de Restauration d'Enfants pour le déjeuner. Ces tarifs prendront effet à compter du 1er janvier 2007.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF		
	JOURNEE AVEC REPAS	½ JOURNEE AVEC REPAS	½ JOURNEE SANS REPAS
0 à 404	2.34 €	1.80 €	0.80 €
405 à 444	2.60 €	2.02 €	0,87 €
445 à 484	2.95 €	2.31 €	0,96 €
485 à 524	3.48 €	2.75 €	1.10 €
525 à 569	4.10 €	3.26 €	1.26 €
570 à 629	4.80 €	3.84 €	1.44 €
630 à 709	5.50 €	4.42 €	1.62 €
710 à 809	6.20 €	5.00 €	1.80 €
810 à 929	7.17 €	5.80 €	2.05 €
+ de 930	8.40 €	6.82 €	2.37 €

Les familles ayant un quotient familial inférieur à 485 pourront utiliser leurs « bons loisirs » et bénéficier du tarif (sans le coût du repas tarifé par ailleurs selon leur coefficient familial) de 0,60 euros à la journée et de 0,30 euros à la ½ journée à concurrence de 45 journées ou 90 ½ journées par an.

	JOURNEE SANS REPAS	½ JOURNEE SANS REPAS
Bons loisirs	0,6 €	0,3 €

Le tarif des familles extra-muros est calculé à partir de celui de la catégorie 10 auquel est appliqué un coefficient de 1.11.

PUBLIC SPECIFIQUE	TARIF		
	JOURNEE AVEC REPAS	½ JOURNEE AVEC REPAS	½ JOURNEE SANS REPAS
Extra-Muros	9,32 €	7,57 €	2,63 €

✓ **Tarification des services scolaires et périscolaires**

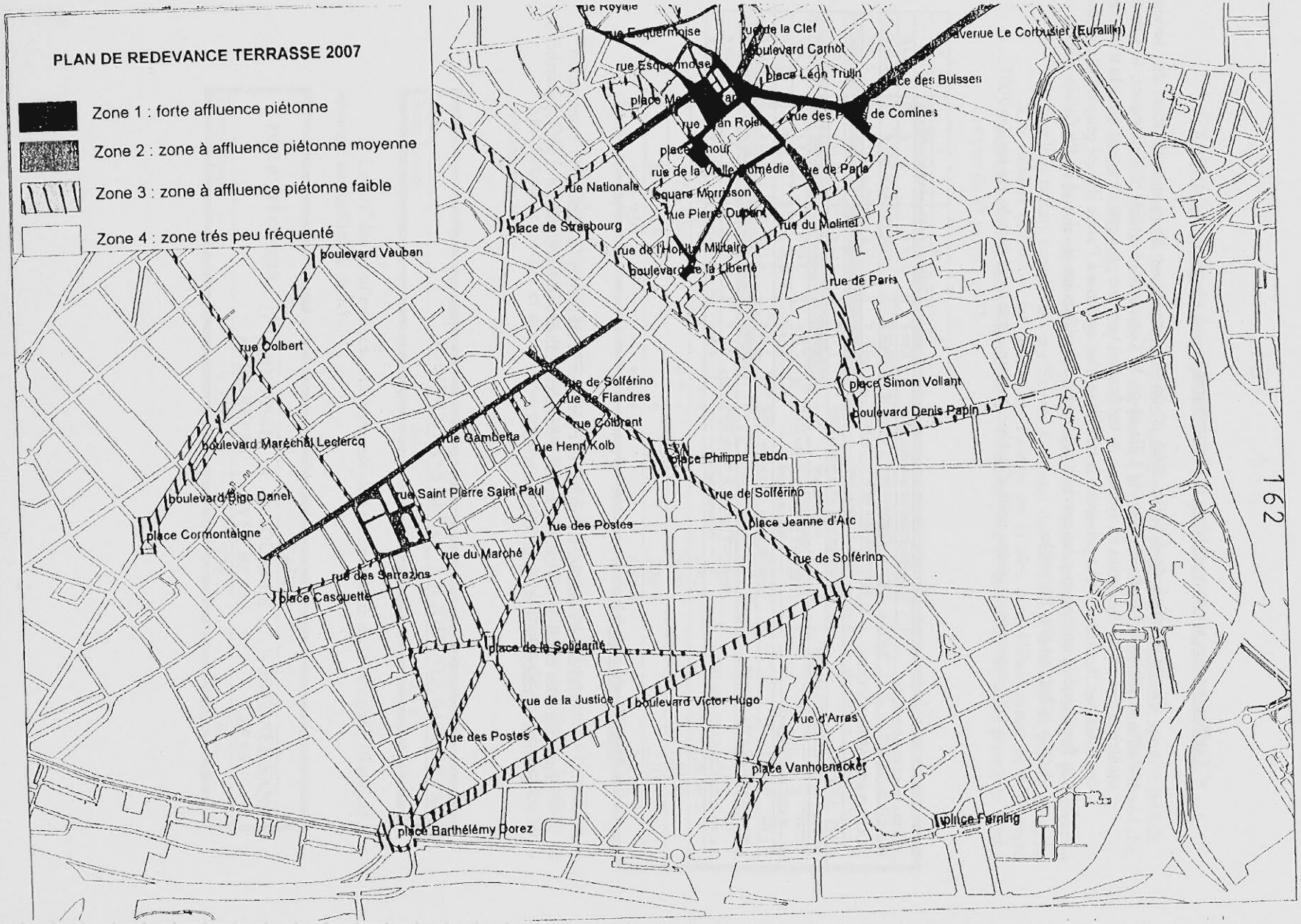
Par délibération du 3 juillet 2006 n° 06/494 ayant pour objet la tarification des services scolaires et périscolaires de la Ville de Lille et de la Commune Associée d'Hellemmes, le Conseil municipal a accepté l'évolution du système de tarification vers une plus grande équité dans le traitement des situations familiales. Pour permettre la transition d'un système à l'autre il a été proposé d'appliquer aux familles déjà utilisatrices des services concernés, le tarif ancien revalorisé de l'inflation pour le cas où celui-ci leur est plus favorable.

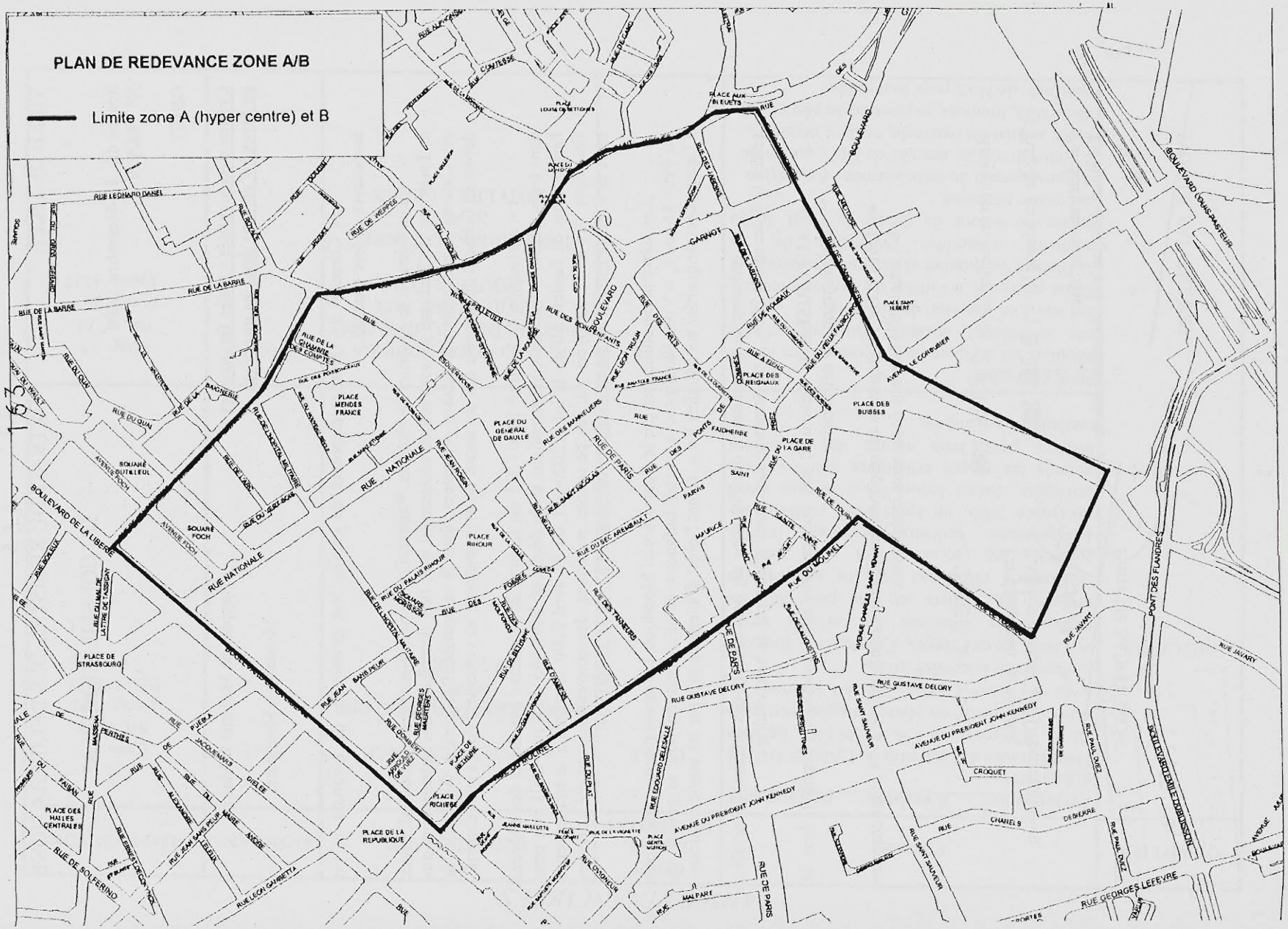
En conséquence lesdits tarifs s'établiront comme suit à compter du 1er janvier 2007 :

		1	2	3	4
		0 - 7 241	7 242 - 14 558	14 559 - 23 904	23 905 - +
RESTAURATION SCOLAIRE	Ancien tarif basé sur le revenu 2004	0,98 €	2,10 €	3,17 €	4,34 €
	Nouveau tarif	1,00 €	2,15 €	3,24 €	4,45 €
ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	Ancien tarif basé sur le revenu 2004	0,51 €	1,02 €	1,53 €	2,15 €
	Nouveau tarif	0,52 €	1,04 €	1,56 €	2,19 €
CAPE ESPACE	Ancien tarif basé sur le revenu 2004	1,51 €	2,08 €	3,13 €	4,54 €
SOIR ET MATIN/SOIR OU MATIN	Nouveau tarif	1,54 €	2,13 €	3,20 €	4,64 €
CLSH	Ancien tarif basé sur le revenu 2004	2,29 €	3,88 €	5,85 €	8,20 €
JOURNEE AVEC REPAS	Nouveau tarif	2,34 €	3,97 €	6,01 €	8,40 €
CLSH	Ancien tarif basé sur le revenu 2004	2,49 €	4,18 €	6,30 €	8,88 €
DEMI JOURNEE AVEC REPAS	Nouveau tarif	2,54 €	4,27 €	6,44 €	9,08 €
CLSH	Ancien tarif basé sur le revenu 2004	1,51 €	2,08 €	3,13 €	4,54 €
DEMI JOURNEE SANS REPAS	Nouveau tarif	1,54 €	2,13 €	3,20 €	4,64 €

✓ **Marchés de plein air**

Afin de redynamiser les marchés de plein air, il est proposé d'appliquer l'exonération temporaire des droits de stationnement aux véhicules utilitaires des commerçants sur les marchés de plein air de catégorie 4 et ce, au 1er janvier 2007.


PLAN DE REDEVANCE TERRASSE 2007
Zone 1 : forte affluence piétonne
Zone 2 : zone à affluence piétonne moyenne
Zone 3 : zone à affluence piétonne faible
Zone 4 : zone trés peu fréquenté
rue Royale
rue Esquermoise
rue de la Clef
boulevard Carnot
avenue Le Corbusier (Euralille)
place Léon Trulin
rue des Buisses
rue de Comines
rue Nationale
rue de la Vieille Comédie
rue de Paris
Square Morrison
rue Pierre Dupont
rue du Molinel
place de Strasbourg
rue de l'Hôpital Militaire
boulevard de la Liberté
rue de Paris
boulevard Vauban
rue Colbert
rue de Solférino
rue de Flandres
rue Colbrant
place Simon Vollant
boulevard Denis Papin
boulevard Maréchal Leclercq
rue Gambetta
rue Henri Kolb
place Philippe Lebon
boulevard Bigo Danel
rue Saint Pierre Saint Paul
rue de Solférino
place Cormontaigne
rue des Postes
place Jeanne d'Arc
rue du Marché
rue de Solférino
rue des Sarrazins
place Casquette
place de la Solidarité
rue de la Justice
boulevard Victor Hugo
rue d'Arras
rue des Postes
place Vanhoenacker
place Barthélémy Corez
place Fanning
162


PLAN DE REDEVANCE ZONE A/B
Limite zone A (hyper centre) et B
RUE NATIONALE
BOULEVARD DE LA LIBERTE
RUE DE PARIS
RUE DU COLONEL
RUE GUSTAVE DELORY
AVENUE DU PRESIDENT JOHN KENNEDY
PLACE DE LA REPUBLIQUE
PLACE DE STRASBOURG
PLACE MENDES FRANCE
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
PLACE RIHOUR
PLACE DES HALLES CENTRALES
SQUARE FOCH
SQUARE DUTILLEUL
PLACE DES REIGNAUX
PLACE DE LA GARE
PLACE DES BUISSES
PLACE RICHEBE
RUE DE SOLFERINO
RUE LEONARD DANEL
RUE DE LA BARRE
RUE DU QUAI
RUE DE LA GUINGUETTE DES 3 COMPTES
RUE DES BOULEVARDS
RUE DES ARTS
RUE DES MANNEQUIERS
RUE DU SEC ARPENT
RUE DES TANNEURS
RUE DE BELGIQUE
RUE DU PALAIS RIHOUR
RUE DES FOSSES
RUE DES PONTS FAUCHEIRE
RUE DE TOURNAI
RUE JEAN SANS PEUR
RUE DE JACQUEMARS GIELEE
RUE DE PUEBLA
RUE DE PERTHES
RUE DU CHAMP DE L'ASPERGE
RUE DE LA CHAUSSEE
RUE DE LA MAIRIE DE LA MADELEINE
RUE DE L'HOPITAL MILITAIRE
RUE DE L'ARBRE SEC
RUE DE LA CHAUSSEE
RUE DU CHAMP DE MARS
RUE DU CHAMP DE L'ALOUETTE
RUE DU CHAMP DE L'ARBRE SEC
RUE DU CHAMP DE L'ARBRE SEC
RUE DU CHAMP DE L'ARBRE SEC

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/939**

OBJET

Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la vie associative de leur quartier.

Les Conseils de Quartier de Moulins, Vauban-Esquermes, Wazemmes, Lille-Sud, Fives, et Faubourg de Béthune se sont réunis récemment aux fins d'attribuer des subventions aux associations. L'ensemble des actions présentées, dans le récapitulatif ci-joint, a fait l'objet de débats en Conseils de Quartier qui ont donné un avis favorable au versement de ces subventions.

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville de Lille et les associations subventionnées à plus de 23 000.00 €.

Les subventions sollicitées par le Centre Social Mosaïque, les associations « Animation du Petit Maroc », « Vivé Moulins », « Avenir Enfance » et «l'association pour la gestion de l'Equipement de quartier sur Moulins Est », feront l'objet d'avenants pris par les services pilotes.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, reunie le 8 decembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations reprises dans le tableau joint à la délibération
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 65, article 6574 et au chapitre 67, article 6745 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par delegation du Maire
l'Adjoint délégué à la Décentralisation,

Pierre DE SAINTIGNON

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Décentralisation,

Pierre DE SAINTIGNON

VILLE DE LILLE
22 DEC. 2006
ARRIVÉE

AIDES FINANCIERES

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
MOULINS	**Performance d'artistes, performance d'habitants** Dans le cadre des activités de l'Atelier Galerie Bleu, l'association A.V.E.N.I.R Enfance prévoit de mettre en place 3 stages artistiques avec des artistes locaux, durant les mois de novembre et décembre 2006. A l'issue de ces stages, l'association souhaite exposer des créations des artistes ayant animés les ateliers et, en parallèle, les réalisations effectuées par les enfants, les adultes, les jeunes lors des stages. L'association souhaite organiser le 27 décembre 2006, un après-midi, performance artistique, durant lequel les 3 artistes ayant animés les stages artistiques mèneront des ateliers pour tous autour de différentes techniques artistiques.	1 600 €	A.V.E.N.I.R ENFANCE 84 RUE DU FAUBOURG DES POSTES 59 000 LILLE	750 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Envel. 4357
	Noël ensemble Moulins est un quartier qui compte des foyers (de travailleurs, sociaux, d'urgence) et des habitants en situation de précarité. C'est pourquoi, à l'instar de l'année dernière, la Maison de quartier et divers partenaires ont souhaité rassembler l'ensemble de ces personnes autour du thème de Noël, le 23 décembre prochain. Au programme de cette journée : Animation d'ateliers créatifs, marché de Noël, goûter de Noël, animation musicale, vente d'objets décoratifs, tombola, exposition de pères Noël, spectacle de Noël pour tout public.	1 915 €	ASSOCIATION POUR LA GESTION DE L'EQUIPEMENT DE QUARTIER SUR MOULINS EST 1 RUE ARMAND CARREL BP 423 59021 LILLE CEDEX	500 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Envel. 4357

AIDES FINANCIERES (suite 1)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
MOULINS (suite)	**Exposition de peintures et sculptures 2006** Pour la 6ème année consécutive, l'association Carnaval de Moulins organise une exposition de peintures et de sculptures, salle Courmont, du 10 au 25 novembre 2006. L'exposition 2006 aura pour thème « Equilibre et Tension ». Elle présentera les œuvres d'une soixantaine d'artistes renommés de la région et d'ailleurs. Cette exposition est devenue le rendez-vous incontournable de l'automne, à la fois des artistes et des visiteurs.	1 718 €	ASS CARNAVAL DE MOULINS ECOLE LES MOULINS 66 RUE DE LA PLAINE 59000 LILLE	500 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 311 Envel. 1409
	Loto Noël 2006 L'union Commerciale Vivé Moulins, dans un souci de valorisation de ses activités artisanales et commerciales, souhaite organiser un loto à destination des habitants, le 2 décembre 2006, salle Courmont. Cette manifestation répond à la volonté des commerçants adhérents, qui depuis 2 ans, dans un souci de redynamisation de l'Union Commerciale, désirent mettre en place des actions de fin d'année destinées à récompenser et gratifier leurs clients actuels mais également potentiels.	3 719 €	VIVE MOULINS 21 PLACE VANHOENACKER 59 000 LILLE	370 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Envel. 4357

V

V 166

AIDES FINANCIERES (suite 2)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
MOULINS (suite)	**Nuit des Trophées** Dans le cadre de ses actions, l'union commerciale Vivé Moulins, a souhaité organiser « la Nuit des Trophées » le 13 octobre 2006, salle Courmont, afin de marquer sa volonté de mener une action citoyenne tournée vers le milieu associatif du quartier Moulins. Le choix s'est porté sur l'organisation d'une nuit des associations sportives, culturelles ainsi que des associations œuvrant sur le thème santé-social. Cette soirée a pour but de récompenser sous forme de trophées, les initiatives des associations participantes. La Mairie de quartier Lille Moulins accompagne cette 1ère nuit des associations	2 381 €	VIVE MOULINS 21 PLACE VANHOENACKER 59 000 LILLE	404 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Envel. 4357
	Les illuminations de Noël – Place Déliot L'Union Commerciale Vivé Moulins a pour objectif de valoriser le commerce local et d'être un acteur à part entière de la vie et de l'image de Moulins. En 2005, l'Union Commerciale a marqué le projet de développer sur 4 années, l'illumination des principaux axes de fréquentation du quartier de Moulins. L'année 2005 a vu l'achat d'illuminations pour la rue d'Arras. En 2006, Vivé Moulins projette d'acquérir au minimum 5 illuminations pour la place Déliot. L'année 2007 concernera la place Fernig et 2008 s'attachera à illuminer la rue de Douai. L'objectif est d'étendre les illuminations sur le quartier afin de le rendre attrayant durant les fêtes de fin d'année.	1 857 €	VIVE MOULINS 21 PLACE VANHOENACKER 59 000 LILLE	1 200 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Envel. 4357

AIDES FINANCIERES (suite 3)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE-SUD	**Fête de la Saint – Nicolas** Le 2 décembre 2006, manifestation envers les enfants et les familles : contes africains, danse, distribution de friandises	450 €	ASSOCIATION INTERCULTURELLE ET D ENTRAIDE 104/321 RUE DE L'ARBRISSEAU 59000 LILLE	subvention exceptionnelle 150€	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Envel. 16886
	Soirée indienne Le 4 novembre 2006, 200 habitants bénéficieront d'une soirée festive : concert, danses indiennes, diapositives , repas …	5 100 €	FEMMES AGISSANT POUR UN MIEUX ETRE 2 /2 RUE COLETTE 59000 LILLE	subvention exceptionnelle 650€	Chap.67 Art. 6745 Fonct. 422 Envel. 16886
FAUBOURG DE BETHUNE	**Repas de Noël aux ainées** Repas de la solidarité afin de réunir les aînées au moment de noël.	3000 €	COMITE D ANIMATION DU FAUBOURG DE BETHUNE 5/7 RUE RENOIR 59000 LILLE	700 €	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 12053

AIDES FINANCIERES (suite 4)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
VAUBAN-ESQUERMES	**Semaine Bleue : Goûter intergénérationnel** Afin de faire la passerelle entre les différentes générations, les enfants du centre de loisirs organisent un goûter et invitent les aînés à le partager avec eux	150 €	COMITE D'ANIMATION DE VAUBAN-ESQUERMES RUE CHARLES DE MUYSSART 59000 LILLE	100 €	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 1414
	Semaine Bleue : Repas des Aînés Ce repas offre la possibilité à tous les aînés de se retrouver autour d'un repas festif et ce afin de favoriser les échanges et les rencontres. Mais c'est surtout pour certains l'occasion de rompre leur solitude.	3 850 €	COMITE D'ANIMATION DE VAUBAN-ESQUERMES RUE CHARLES DE MUYSSART 59000 LILLE	762 €	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 1414
	Semaine Bleue : Repas des Aînés Ce repas offre la possibilité à tous les aînés de se retrouver autour d'un repas festif et ce afin de favoriser les échanges et les rencontres. Mais c'est surtout pour certains l'occasion de rompre leur solitude.	3 850 €	COMITE D'ANIMATION DE VAUBAN-ESQUERMES RUE CHARLES DE MUYSSART 59000 LILLE	1238 € (suite à un virement de la Délégation Personnes Agées)	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 1414

V

V

V

1661

AIDES FINANCIERES (suite 5)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
VAUBAN-ESQUERMES (suite)	**Semaine Bleue : Escapade aux Monts des Flandes** Réunir des personnes âgées dans un contexte convivial et culturel lors d'un circuit champêtre dans les Monts des Flandres	1 940 €	CLUB EXTENSION 139 RUE COLBERT 59000 LILLE	300 €	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 1414
	Semaine Bleue : Escapade aux Monts des Flandes Réunir des personnes âgées dans un contexte convivial et culturel lors d'un circuit champêtre dans les Monts des Flandres	1 940 €	CLUB EXTENSION 139 RUE COLBERT 59000 LILLE	690 € (suite à un virement de la Délégation Personnes Agées)	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 1414
	Semaine Bleue : Grand Loto Inciter les personnes isolées à participer à une activité ludique	800 €	ASSOCIATION FAMILIALE DE LILLE 9G RUE DE WATTIGNIES 59000 LILLE	100 €	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 1414
	Semaine Bleue : Grand Loto Inciter les personnes isolées à participer à une activité ludique	800 €	ASSOCIATION FAMILIALE DE LILLE 9G RUE DE WATTIGNIES 59000 LILLE	100€ (suite à un virement de la Délégation Personnes Agées	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 1414

AIDES FINANCIERES (suite 6)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
VAUBAN-ESQUERMES (suite)	**Tournoi de Volley Ball** Remise de récompense aux couleurs de Vauban Esquermes aux participants d'un tournoi de volley ball organisé dans le cadre de la reprise des activités sportives	860€	ASSOCIATION SPORTIVE SPORT JOIE LILLE 121 RUE DE CANTELEU 59000 LILLE	400€	Chap 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 1414
WAZEMMES	**Distribution de friandises à Noël :** A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'association met en place une distribution de « gourmandises » en faveur des plus démunis. L'objectif est de leur permettre de bénéficier de ces friandises. Date : Lors des fêtes de fin d'année.	135 €	ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR, LES RELAIS DU CŒUR DE LA REGION LILLOISE 247 RUE DE LA BLANCHE PORTE 59200 TOURCOING	subvention exceptionnelle 135 €	Chap. 67 article 6745 fonction 422 enveloppe 23687
	« Faire de l'ordinaire de l'Extraordinaire » : L'action vise à sensibiliser les élèves à l'écologie et au développement durable par le biais des arts plastiques, du théâtre et de plusieurs visites notamment au Jardin Communautaire de Wazemmes ou encore le Jardin Mosaïc Date : Toute l'année scolaire	1890 €	APEL ECOLE SAINT MICHEL 30 RUE GANTOIS 59000 LILLE	500 €	Chap. 65 article 6574 fonction 33 enveloppe 1411

AIDES FINANCIERES (suite 7)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
WAZEMMES (suite)	**Soutien aux activités mises en place dans la Salle de la Solidarité :** Cette association met en place des actions à destination des personnes âgées du quartier (jeux récréatifs, sorties, etc). L'objectif est de faire sortir ces personnes de l'isolement et de créer du lien social Date : Toute l'année		ŒUVRES BELGES SALLE DE LA SOLIDARITE 68 RUE DU MARCHE 59000 LILLE	2750 €	Chap. 65 article 6574 fonction 025 enveloppe 14090
	Voyage à Douvres et visite de Nausicaâ : La SEGPA du Collège accueille des élèves en grande difficulté scolaire et sociale L'équipe pédagogique propose deux voyages d'une journée à Douvres et à Nausicaâ. L'objectif est de favoriser l'entente entre les élèves, leur faire découvrir le milieu maritime et les motiver pour l'apprentissage de la langue anglaise. Date : février – mars 2007 pour Douvres et mai 2007 pour Nausicaâ	2450 €	FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE VERLAINE 1 RUE BERTHELOT 59000 LILLE	250 €	Chap. 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 15345

AIDES FINANCIERES (suite 8)

QUARTIER	PROJET	COUT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FIVES	**Forum Jeunesse** Donner la parole à la jeunesse fivoise (ateliers thématiques)	11 000 €	CENTRE SOCIAL MOSAIQUE 30, rue CABANIS 59 000 LILLE	1 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 025 Envel. 4381
	Animation du Petit Maroc Activités nouvelles nécessitant une aide financière	20 000 €	ASSOCIATION D'ANIMATION DU PETIT MAROC 11, RUE GAY LUSSAC 59 000 LILLE	1 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 025 Envel. 4381
LILLE-SUD	**Semaine cinématographique** Projection de 2 films et 3 documentaires sur la culture berbère	8552 €	SUD NORD EVOLUTION 2/2 RUE DE CANNES 59000 LILLE	Subvention exceptionnelle 859€	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Envel. 16886

AIDES FINANCIERES (suite 9)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FIVES	**Election de Miss Fives 2006** Favoriser et valoriser le dynamisme des commerçants fivois par l'élection d'une ambassadrice de charme et de ses dauphines	6 800 €	ASSOCIATION FIVOISE D'ANIMATION 127TER RUE PIERRE LEGRAND 59000 LILLE	500 €	Chap. 65 Art 6574 Fonct 025 Envel 4381
	Diverses expositions Dans le cadre de la réhabilitation du centre de Fives, animation régulière de septembre 2006 à juin 2007.	1 800 €	ASSOCIATION KARIBOU AFRICA 120 RUE PIERRE LEGRAND 59 000 LILLE	1 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 025 Envel. 4381

VILLE DE LILLE

175

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/940**

OBJET

Crédits décentralisés – Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la mise en œuvre rapide d'initiatives en provenance d'habitants ou d'associations des quartiers, au titre du Fonds Initiatives Habitants.

Les objectifs de ce fonds sont de :

- Favoriser la prise d'initiatives de groupes d'habitants pour une aide financière simple et rapide
- Promouvoir les capacités individuelles et collectives à s'organiser et à monter des projets
- Renforcer les échanges entre les associations et les habitants.

Après avis du Comité FIH, les actions proposées dans le récapitulatif ci-joint, ont fait l'objet d'une présentation aux Conseils de Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin et Vauban-Esquermes qui se sont réunis récemment.

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville de Lille et les associations subventionnées à plus de 23 000.00 €.

Les sommes octroyées à l'association « Les Francas de Lille » et « Caulier Fives Animation « feront donc l'objet d'un avenant aux dites conventions, qui sera pris par le service pilote.

PRÉFECTURE DU NORD
22 DEC. 2006
ARRIVÉE

Chaque projet de subvention fait l'objet d'une fiche technique de renseignements.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations reprises dans le tableau joint à la délibération
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 67, article 6748, fonction 422 de nos documents budgétaires

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Décentralisation,

Pierre DE SAINTIGNON

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Décentralisation,

Pierre DE SAINTIGNON

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS

QUARTIER	PROJET	COUT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
SAINT MAURICE-PELLEVOISIN	**Séjour en Bretagne** Séjour dans un centre de vacances pour 40 enfants de 4 à 12 ans qui ne partent pas en séjour au bord de la mer.	34 480 €	LES FRANCAS DE LILLE 24 RUE MALSENCE 59 000 LILLE	750 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18229
	Saint Nicolas Réaliser une fête pour les enfants, spectacle et goûter pour 200 à 250 enfants de Saint Maurice-Pellevoisin et de Fives.	1 100 €	CAULIER FIVES ANIMATION 91/21 RUE E.JACQUET 59 000 LILLE	500 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18229
	Accueil de jeunes handicapés Développer les liens entre les membres du club et les jeunes d'un IME. Séances communes d'entraînement et goûter pour tous.	1 125 €	BASKET CLUB DE SAINT MAURICE-PELLEVOISIN 82 RUE SAINT GABRIEL 59000 LILLE	750 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18229

FONDS D'INITIATIVES HABITANTS (suite 1)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
VAUBAN ESQUERMES	**Sport pour tous à Vauban Esquermes** Promouvoir le sport à Vauban Esquermes, créer des liens entre les différentes structures sportives du quartier par la mise en place de tournois et rencontres pour les jeunes de 6 à 17 ans.	1500€	ASSOCIATION SPORTIVE VAUBAN ESQUERMES 77 RUE ROLAND 59 000 LILLE	762€	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18227

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/941**

OBJET

Plateforme Artistes en difficulté d'insertion - Subvention à l'Association Réussir l'Insertion et l'Emploi de Lille

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

En 2003, après une étude approfondie des besoins en matière d'accompagnement énoncés par les artistes bénéficiaires du RMI, l'association REUSSIR l'Insertion et l'Emploi, dont le siège est situé 3 rue Jeanne Maillotte à Lille, soutenue par le Conseil Général, la DRAC et le PLIE, a mis en œuvre une plateforme de services en direction des artistes en difficulté d'insertion, avec un accueil spécialisé, une orientation approfondie et un accompagnement de parcours artistique.

L'accompagnement s'appuie :

- sur un réseau de partenaires permettant de confronter la démarche artistique et d'apporter des conseils professionnels et spécialisés ;
- sur des formations pour approfondir et acquérir des compétences de diffusion ou de valorisation de sa pratique artistique ;
- sur des après-midi thématiques pour être informé sur les aspects administratifs et concrets (centre des impôts, CAF, DRAC…).

PRÉFECTURE DU
02 22 DEC. 2006
RECEVABLE

L'objectif est de permettre aux artistes de sortir des minima sociaux par :

- le développement de leur réseau de diffusion de leur pratique artistique,
- l'aide à la recherche d'emplois salariés ou de prestations commercialisables.

200 artistes ont été ou sont en cours d'accompagnement par la plateforme depuis avril 2004.

D'ores et déjà, une trentaine d'entre-eux ont créé leur activité ou occupent des emplois salariés à temps partiel leur permettant d'assurer leur autonomie financière.

Cette activité devait intégrer la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes au 1er juillet 2006.

L'ouverture de la Maison de l'Emploi ayant été reportée au 1er janvier 2007, il convient d'en maintenir le fonctionnement durant cette période en apportant à l'Association REUSSIR l'Insertion et l'Emploi une subvention de 13 252 € sur un budget total de 70 922 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, et par délégation, le Premier Adjoint au Maire délégué au Développement Economique, de la convention jointe en annexe,

.../...

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 13 252 € à l'Association REUSSIR l'Insertion et l'Emploi, selon les conditions prévues dans la convention,

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur la ligne « Mesures pour l'emploi – Subventions à diverses associations » (enveloppe 11808 – chapitre 65 – article 6574 – fonction 90) de nos documents budgétaires.

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
au Développement Economique,

Pierre de SAINTIGNON

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué au
Développement Economique,

Pierre de SAINTIGNON

02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

180

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1093**

OBJET

Versement d'une subvention à l'association « Léo Lagrange Consommation Nord »

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

PRÉFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

L'association « Léo Lagrange Consommation Nord », implantée 41 rue Lazare Garreau à Lille, assure des permanences juridiques régulières pour l'éducation et la défense des consommateurs.

Cette association propose également une permanence hebdomadaire, tous les mardis après-midi, au sein de la Maison de la Médiation et du Citoyen et apporte une aide précieuse dans l'accès au droit de la consommation.

De plus, elle a présenté pour l'année 2006 un projet de réalisation de fiches abordant les droits de la consommation, à destination des usagers se présentant à la Maison de la Médiation et du Citoyen, dans les Mairies de Quartier ou au « Point Service aux Particuliers ». Ces fiches constitueront une aide à l'actualisation des connaissances, notamment en matière de droit du logement, de crédit et surendettement, de contrats type téléphonie.

Compte tenu de l'intérêt que présentent les actions de l'association « Léo Lagrange Consommation Nord » dans l'accès au droit de la consommation des Lillois, Hellemmois et Lommois, la Ville souhaite aider cette association à poursuivre ses engagements.

En accord avec la Commission Démocratie Participative et de la Citoyenneté, réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 4.000 € à l'association « Léo Lagrange Consommation Nord »
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur la ligne intitulée « Actions en faveur de la Citoyenneté – Subventions », enveloppe 27806, chapitre 67, article 6745, fonction 94.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 9 DEC. ...

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
à la Médiation,

Pierre DE SAINTIGNON

Par délégation du Maire,
le Premier Adjoint délégué
à la Médiation,

Pierre DE SAINTIGNON

181

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **026/942**

OBJET

Frais d'enlèvement de dépôts Sauvages -Demandes d'indulgence – Insuffisance de revenus

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Des particuliers ont sollicité de Madame le Maire une indulgence pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Ces personnes reconnaissent ne pas avoir respecté les dispositions du Règlement Municipal de Propreté mais sollicitent une indulgence au motif de l'insuffisance de leurs revenus ou d'importantes difficultés financières ponctuelles qu'elles rencontrent.

N° du T.R.	N° et date du constat	Lieu du dépôt	Situation socio-professionnelle
7616/06	14058 du 11/04/06	rue d'Arras	demandeur d'emploi indemnisé (790 €/mois)
11599/06	14125 du 26/04/06	rue Simons	étudiant salarié percevant moins de 600 €/mois

Une indulgence ne peut être accordée qu'une seule fois à l'encontre de la même personne. Il est précisé que les présentes demandes d'annulation ne concernent que la procédure administrative visant à récupérer les frais d'enlèvement des dépôts. Elle ne laisse en rien présager de la décision qui sera prise par le Procureur dans le cadre de l'instruction de la procédure judiciaire.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la Ville à procéder, à titre exceptionnel, à l'annulation des titres de recettes correspondants.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Propreté,

Jean-Louis FREMAUX

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Propreté,

Jean-Louis FREMAUX

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/943**

OBJET

Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Recours gracieux - Bonne foi présumée.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Des particuliers ou sociétés ont déposé auprès de Madame le Maire un recours gracieux aux fins d'annulation du titre de recette émis à leur encontre pour les frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage. Ces personnes invoquent les motifs suivants :

N° et date du constat	N° du T.R.	Lieu du dépôt	Motif invoqué
12914 du 19/09/05	24361/05	rue de l'Asie	Indice commercial trouvé devant la déchetterie rue de l'Asie. La personne n'habite plus à Lille depuis mars 2005.
14062 du 12/04/06	7620/06	rue de l'Hôpital Militaire	Problèmes de livraison de sacs normalisés
14320 du 29/05/06	15919/06	rue du Palais de Justice	Indice trouvé à plusieurs centaines de mètres du domicile, le sac aurait été déplacé. Quartier très fréquenté.

Compte tenu des motifs invoqués, la bonne foi de ces personnes peut être retenue.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la Ville à procéder à titre exceptionnel à l'annulation des titres de recette correspondants.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire
Le Conseiller délégué à la Propreté,

Jean-Louis FREMAUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
Le Conseiller délégué à la Propreté,

Jean-Louis FREMAUX

PRÉFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006
ARRIVÉE

183

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/944**

OBJET

Plan Propreté 2007 –
Renforcement des équipes

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Pour mener à bien le Plan Propreté 2007 de la Ville, il est retenu de renforcer les capacités d'intervention sous trois aspects :

- la repasse.
- le renfort des équipes de propreté dans les quartiers,
- le renfort de la brigade Environnement.

Au total, c'est un renfort de 50 équivalent temps plein qu'il s'agit de mettre en œuvre.

La Brigade de propreté

Afin d'avoir une action complète et cohérente sur la thématique de la propreté, il est propose de renforcer la Brigade Environnement existante, en affectant un agent par quartier au sein du pôle Qualité et Developpement de la Ville, pour une meilleure coordination des actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie.

En integrant les emplois d'encadrement et de suivi administratif, les créations de postes concernent donc :

- 10 emplois d'agents techniques assermentés implantés sur chaque quartier lillois et charges de verbaliser les infractions liées à la propreté de la commune (dépôts sauvages ...)
- 1 emploi d'agent de maîtrise pour l'encadrement de cette équipe
- 1 emploi de redacteur permettant la saisie informatique, le traitement et le suivi des infractions commises

La depense liee à ce renfort est estimée à 250 000 €.

La repasse et les renforts dans les quartiers

Au regard de l'analyse des postes liés à ce renfort, il apparaît possible de répondre pour partie à ces besoins par une logique de parcours d'insertion. L'amélioration du service rendu aux Lillois en matière de propreté urbaine permettra ainsi à 50 demandeurs d'emploi de se professionnaliser en bénéficiant d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi d'une durée de 12 mois (6 mois x 2) renouvelable éventuellement dans la limite maximale légale de 24 mois.

S'appuyant sur leur expérience vécue en matière d'insertion vers l'emploi, la Ville de Lille et le PLIE élaboreront un plan de formation individualisé pour chaque agent en CAE de manière à faciliter la sortie vers un emploi classique dans les entreprises privées dans les secteurs du nettoyage, de la propreté urbaine et des transports poids lourds.

.../...

En coopération avec le PLIE, la Ville de Lille a déposé auprès de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du Nord un dossier de demande de reconnaissance en qualité d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) du Plan Propreté. Le label ACI a ainsi été obtenu et permettra d'obtenir la prise en charge par l'Etat de 90% au lieu de 75% du SMIC ainsi qu'un concours financier estimé à 22 000 € pour l'accompagnement social et professionnel des agents en CAE.

L'impact financier de la mise en place de ce dispositif est le suivant pour l'année 2007 :

	Dépenses CAE 2007	Recettes CAE 2007	Coût net pour la Ville
Masse salariale prévisionnelle	588 473 €	471 462 €	117 011 €
Formation	89 000 €	0 €	89 000 €
Total	**677 473 €**	**471 462 €**	**206 011 €**

En parallèle, ce dispositif implique l'encadrement des équipes d'insertion par des agents permanents disposant d'une expérience de ce secteur d'intervention. Ce renforcement de l'encadrement passe également par la création de postes permanents :

- 3 emplois d'agents de maîtrise chargés de l'encadrement et de l'évaluation des personnes en insertion
- 1 emploi de rédacteur destiné au suivi et à l'accompagnement en matière d'insertion et de formation des CAE

Le coût de ce renfort d'encadrement est estimé à 83 000 €.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le recrutement au sein des services municipaux des personnels permanents nécessaires à la mise en place du Plan d'Amélioration de la Propreté.
- **AJUSTER** le tableau des emplois en fonction des emplois demandés.
- **AUTORISER** la mise en œuvre du dispositif de parcours d'insertion ci-dessus.
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 012, article 64168 (rémunérations), fonction 90enveloppe 13 724.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006
ARRIVÉE

185

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/945**

OBJET

Personnel municipal – Attributions vestimentaires et Equipements de Protection Individuelle.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/1019 du 16 décembre 2002, modifiée le 24 mars 2003, le Conseil Municipal a validé la liste des attributions vestimentaires.

Compte tenu de l'évolution de la législation et l'émergence de nouveaux besoins, il est apparu nécessaire d'ajuster cette délibération.

Parallèlement, il convient, eu égard au Code du Travail, article R 233-83-3., de prévoir les Equipements de Protection Individuelle.

Un nouvel état récapitulatif des attributions vestimentaires et Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) correspondant aux fonctions ou métiers exercés au sein des services municipaux des communes de Lille, Hellemmes et Lomme, a donc été établi.

Après avis du Comité d'Hygiène et Sécurité rendu le 9 novembre 2006 et en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** ces nouvelles attributions vestimentaires et les Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) reprises dans l'annexe jointe.

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
  - pour la commune de Lille-Hellemmes : sur les crédits inscrits au Chapitre 011 – Article 60636 - Fonction 020 – Enveloppe 246
  - pour la commune associée de Lomme : sur les crédits inscrits au Chapitre 011 – Article 60636

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
Le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
22 DEC. 2006
ARRIVÉE

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
ACCUEIL HOTEL DE VILLE			
. coordonatrice	1 tailleur	tous les ans	
	2 chemisiers	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
. agents d'accueil	1 costume d'hiver	tous les ans	
	1 costume d'été	tous les ans	
	2 chemisiers d'hiver ou sous pull ou chemise	tous les ans	
	2 chemisiers d'été ou chemises	tous les ans	
	1 paire de chaussures d'hiver	tous les ans	
	1 paire de chaussures d'été	tous les ans	
	2 foulards ou cravates	tous les ans	
. agents de surveillance	1 costume d'hiver et 1 jupe ou 1 pantalon	tous les ans	
	1 costume d'été et 1 jupe ou 1 pantalon	tous les ans	
	2 chemises blanches ou chemisiers	tous les ans	
	1 cravate	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	1 parka (modèle homme pour tous)	tous les 3 ans	
	2 chemisettes d'été ou chemisiers	tous les ans	
	Foulard	tous les 2 ans	
. fleuriste	1 parka	tous les 3 ans	
	2 blouses sans manche	tous les ans	
AGENTS D'ENTRETIEN			
Agents d'entretien	**2 blouses ou 2 bleus**	tous les ans	proposition sur-chemise et pantalon
	2 paires de chaussures antidérapantes uniquement (pour femmes et hommes)	tous les ans	
	gants	1 attribution, renouvellement contre échange	
Responsables du service *(Hôtel de Ville)*			
	1 costume	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
Agents techniques	**2 paires de chaussures de sécurité antidérapantes**	tous les ans	
	gants de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 ensemble de pluie	tous les 3 ans	
	1 gilet matelassé	tous les 3 ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
AGENTS D'ENTRETIEN + GARDIENS			
(ateliers chemin de Barques)			
Femmes	**2 blouses**	tous les ans	
	2 paires de chaussures antidérapantes et de sécurité	tous les ans	
	Gants de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 ensemble de pluie	tous les 3 ans	
Hommes	2 bleus ou blouses de travail	tous les ans	
	1 paire de chaussures sécurité	tous les ans	
	1 ensemble de pluie	tous les 3 ans	
	1 gilet matelassé	tous les 2 ans	
AGENTS LOGÉS ET AGENTS D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS			
		tous les ans	
	2 bleus ou 2 blouses	tous les ans	
	2 paires de chaussures antidérapantes (sécurité pour les hommes)	tous les ans	
	gants de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de bottes et un ensemble de pluie	tous les 3 ans	
uniquement pour les concierges	1 survêtement	tous les ans	
uniquement pour les concierges	1 parka	tous les 3 ans	
A.L.M.S. :			

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	1 pantalon (fourniture, pas de bon d'achat)	tous les ans	
	pas de gants, bonnet, casquette ni sacoche		
	1 chemise (floquée "Ville de Lille")	tous les ans	
	2 polos (floquée "Ville de Lille")	tous les ans	
	1 parka avec bandes réfléchissantes (ou parka + chasuble)	tous les 3 ans	
	1 paire de chaussures, bon d'achat	tous les ans	
	1 veste (fourniture pas de bon d'achat, type été identique pour tous)	tous les 2 ans	
Chef de service + adjoint	1 pantalon	tous les ans	
	1 chemise (floquée "Ville de Lille")	tous les ans	
	1 parka avec bandes réfléchissantes (ou parka + chasuble)	tous les 3 ans	
	1 paire de chaussures (bon d'achat)	tous les ans	
	2 polos (floqués "Ville de Lille")	tous les ans	
ARCHEOLOGUES			
	1 paire de chaussures de sécurité ou bottes	tous les ans	
	1 ensemble de pluie	tous les 3 ans	
	1 gilet à bandes réflectorisantes	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 casque de chantier	selon validité	
A.T.S.E.M. de la Direction Enfance et Coordination du Projet Educatif Global			
	1 parka	tous les 3 ans	
A.T.S.E.M. de la Direction éducation - enseignement			
	Femmes : 2 blouses	tous les ans	
	Hommes : 2 bleus ou 2 blouses	tous les ans	
	2 paires de chaussures antidérapantes	tous les ans	
	gants de protection	selon usage	
ASSISTANTE SOCIALE			
	1 parka	tous les 3 ans	
Bon d'achat	1 paire de chaussure (bon d'achat)	tous les ans	
BAINS-DOUCHES			
	2 blouses (femmes)	tous les ans	
	2 bleus (hommes) = veste + pantalon	tous les ans	
	2 paires de chaussures antidérapantes	tous les ans	
	1 paire de bottes	1 attribution, renouvellement contre échange	
	2 paires de sandales	tous les ans	
	2 bermudas	tous les ans	
	1 ensemble de pluie	tous les 3 ans	
	1 paire de lunettes de protection	selon usage	
	Gants de protection	selon usage	
	4 tee-shirts bleu ciel	tous les ans	
BIBLIOTHEQUES			
Chauffeur du bibliobus	**1 paire de chaussures de sécurité**	tous les ans	
	1parka	tous les 3 ans	
	1 paire de gants docker	1 attribution, renouvellement contre échange	
	2 combinaisons	tous les ans	
Agents d'entretien	**2 blouses ou 2 bleus**	tous les ans	
	2 paires de chaussures antidérapantes (de sécurité pour les hommes)	tous les ans	
	gants	1 attribution, renouvellement contre échange	
Imprimeurs	**2 blouses**	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 paire de gants de protection (type mappa et vinyle)	selon usage	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	1 casque antibruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
Magasiniers	2 bleus	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 paire de gant en cuir de manutention	1 attribution, renouvellement contre échange	
BUANDERIE			
. femmes	2 blouses blanches	tous les ans	
	1 paire de chaussures antidérapantes	tous les ans	
	gants de protection type nitrite	selon usage	
	gants à usage unique	selon usage	
. hommes	2 bleus de travail ou blouses	tous les ans	
	1 paire de chaussures ou tennis de sécurité	tous les ans	
	1 gilet matelassé	tous les 2 ans	
	1 ensemble de pluie	tous les 3 ans	
. agent de maîtrise	2 blouses blanches	tous les ans	
	1 paire de chaussures antidérapantes femme	tous les ans	
BUCHERONS			
	1 veste + 2 pantalons idem jardiniers	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	2 tenues de sécurité anti-coupures	tous les ans	Veste + pantalon
	1 habit de pluie (veste et pantalon)	tous les ans	
	1 casquette été	tous les ans	
	1 paire de gants de dockers	selon usage	
	1 paire de gants cuir tout fleur de bovin	selon usage	
	1 paire de gants anti-coupures	selon usage	
	harnais de sécurité 2 points spécial bûcherons : ceinture verte	1 attribution, renouvellement contre échange	
	longe avec réducteur	1 attribution, renouvellement contre échange	
	mousquetons de sécurité à vis	1 attribution, renouvellement contre échange	
	lunettes masque ventilation directe	1 attribution, renouvellement contre échange	
	casque antibruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	bouchons d'oreilles	1 attribution, renouvellement contre échange	
	casque de grimpeur écran + bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	casque de chantier + écran facial	1 attribution, renouvellement contre échange	
CHAUFFEURS DE BUS			
	2 combinaisons	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
CHAUFFEURS DU SERVICE AUTOMOBILE DE L'ADMINISTRATION			
	2 costumes	tous les ans	
	1 paire de chaussures de ville	tous les ans	bon d'achat
	1 blouse bleue	tous les 3 ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
CIMETIERES (Sud et Est)			
Agents administratifs			
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 paire de chaussures de ville	tous les ans	
	1 costume + 1 chemise et une cravate	tous les 3 ans	
Gardiens	1 costume et 2 pantalons	tous les 2 ans	
	5 chemises blanches	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 cravate	selon usage	
	1 paire de gants blancs	selon usage	
	1 blouse	tous les ans	
	1 badge	selon usage	
Fossoyeurs	1 veste de bleu	tous les ans	
	5 pantalons de bleu	tous les ans	
	3 sweats shirts	tous les ans	
	3 paires de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 paire de bottes de sécurité	tous les 2 ans	
	1 tenue de pluie	tous les 2 ans	
	5 tee-shirts bleu marine floqués Ville de Lille	tous les ans	
	1 parka	tous les ans	
	1 gilet matelassé sans manches	tous les ans	
	1 paire de cuissardes	tous les 3 ans	
	gants d'exhumation longs	selon usage	
	gants de fossoyage en cuir type monteur	selon usage	
	lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1/2 masques à cartouche	1 attribution, renouvellement contre échange	
	Combinaisons jetables	selon usage	
	casquette hiver et été	tous les ans	
	casque de chantier	1 attribution, renouvellement à la péremption	
agents de maîtrise	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 casque de chantier	1 attribution, renouvellement à la péremption	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
CONDUITE DE CAMIONS			
	2 jeans	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 casque antibruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet matelassé	tous les 2 ans	
	1 parka 4 en 1 + pantalon AOBA	tous les 3 ans	
	1 paire de bottes	tous les 2 ans	
	gants de manutention	tous les ans	
CONDUITE DE TRAVAUX			
techniciens, contrôleurs, agents de maîtrise	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 gilet à bandes réflectorisantes	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 casque de chantier	1 attribution, renouvellement à la péremption	
CONSERVATOIRE			
Agents d'accueil et de surveillance	1 paire de chaussures	tous les ans	
	1 cravate	tous les ans	
	2 chemises	tous les ans	
	1 costume + 1 pantalon	tous les ans	
Régie des manifestations	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	2 chemisettes noires	tous les ans	
	2 pantalons noirs	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
Technique et entretien	attributions des agents d'entretien de l'Hôtel de Ville + 1 parka (pour 2 agents techniques uniquement)	tous les 3 ans	
CONTROLEURS DE VOIRIE			
	1 parka (pas de bon d'achat)	Tous les 3 ans	
	1 paire de chaussures	Tous les ans	
vêtements et chaussures en bons d'achat	1 paire de bottes	Tous les 3 ans	
	1 baudrier réfléchissant	Tous les 3 ans	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	1 casque de chantier	1 attribution, renouvellement à la péremption	
	1 casque scooter par agents (5 agents) 1 casque vélo par agent (5 agents)	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 vêtement de pluie scooter/vélo (10 agents)	tous les 3 ans	
COURRIER			
Coursiers en interne	1 gilet matelassé	tous les 2 ans	
Coursiers en externe	1 parka	tous les 3 ans	
Coursiers en scooter	1 paire de bottes hiver	Tous les 2 ans	
	1 paire de gants été	Tous les 2 ans	
	1 paire de gants hiver	Tous les 2 ans	
	1 blouson été	Tous les 2 ans	
	1 blouson hiver	Tous les 2 ans	
	1 casque scooter	Tous les 2 ans	
	1 pantalon de pluie doublé	Tous les 2 ans	
COUVERTURE - ZINGUERIE			
	2 bleus de travail	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 harnais+longe+mousqueton	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 parka	tous les 3 ans	
	gants docker	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de genouillères	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet à bandes réflectorisantes	1 attribution, renouvellement contre échange	
	lunettes de sécurité	1 attribution, renouvellement contre échange	
CRECHES			
Directrices + auxiliaires de puériculture	2 surchemises	tous les ans	
	2 paires de chaussures ou sabots antidérapants (1 paire été et 1 paire hiver)	tous les ans	
	gants à usage unique		
Cuisine	2 blouses	tous les ans	
	2 tabliers à bavette	tous les ans	
	coiffes jetables	selon usage	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	gants à usage unique		
éducateurs de jeunes enfants	2 surchemises	tous les ans	
	2 paires de chaussures	tous les ans	
	gants à usage unique		
agents d'entretien	même attribution que les agents d'entretien de l'hôtel de ville		
DESINFECTION			
	3 combinaisons	tous les ans	
	2 paires de chaussures ou bottes de sécurité	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	Gants nitrile	selon usage	
	masques à cartouche P3 + cartouches	1 attribution, renouvellement contre échange	
	lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	casquette renforcée	1 attribution, renouvellement contre échange	
ECOLE DE LA FORÊT DE PHALEMPIN			
Agents d'entretien	2 bleus	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
Concierge :	1 costume	tous les 3 ans	
	1 chemise	tous les 2 ans	
	1 paire de chaussure non sécurité	tous les 2 ans	
Animateurs-éducateurs :	1 parka	tous les 2 ans	
	2 survêtements floqués "Ville de Lille" et " école de la forêt" si possible	tous les 3 ans	
	3 bermudas	tous les 2 ans	
	1 polo manches longues floqué "Ville de Lille" et " école de la forêt" si possible	tous les ans	
	2 polos manches courtes floqués "Ville de Lille" et " école de la forêt" si possible	tous les ans	
	1 sweat polaire floqué "Ville de Lille" et " école de la forêt" si possible	tous les 2 ans	
	1 sac à dos	tous les 3 ans	
	1 casquette	tous les ans	
	1 cape de pluie	tous les 3 ans	
	1 paire de bottes ou 1 paire de chaussures de marche	tous les ans	
EDUCATEURS SPORTIFS - responsables de secteurs et moniteurs			
	2 survêtements floqués Ville de Lille	tous les 3 ans	
	3 bermudas	tous les 2 ans	
	1 polo manches longues floqué Ville de Lille	tous les ans	
	2 polos manches courtes floqués Ville de Lille	tous les ans	
	1 sweat polaire floqué Ville de Lille	tous les 2 ans	
	1 sac à dos	tous les 3 ans	
	1 casquette	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
ELECTRICIENS & TELEPHONIE CABLAGE			
	1 gilet matelassé	tous les 2 ans	tenue de base
	1 gilet à bandes réflectorisantes pour les agents travaillant sur voirie uniquement	tous les 3 ans	
	1 paire de chaussures de sécurité souple sans partie métallique	tous les ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	1 casquette été	1 attribution, renouvellement contre échange	
	protections individuelles contre le bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	protections isolantes lors de travaux sous tension (tapis)	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 harnais avec longe et mousqueton (pour le service)	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 parka 4 en 1 + pantalon AOBA	tous les 3 ans	
	1 paire de gants de manutention	1 attribution, renouvellement contre échange	
Pour le personnel habilité au travail sous tension	1 bleu anti-feu type EDF	tous les ans	dotation supplémentaire aux agents habilités au travail sous tension
	1 paire de gants type EDF	1 attribution, renouvellement contre échange	
	casque à visière intégrée (prévoir courtes et longues visières)	1 attribution, renouvellement contre échange	
ETAT-CIVIL			
	1 costume ou tailleur	tous les 2 ans	
(agents affectés à la célébration	2 chemises ou chemisiers	tous les ans	
des mariages)	1 paire de chaussures	tous les ans	
FERME MARCEL DHENIN			
	2 verts de travail 2 pièces	tous les ans	
soigneurs animaliers et entretien	2 paire de chaussures de sécurité antidérapantes	tous les ans	
	1 paire de gant de manutention imperméables	1 attribution, renouvellement contre échange	
	lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	masque à poussière jetables	selon usage	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	1 paire de bottes de sécurité	tous les 3 ans	
	1 ensemble de pluie	tous les 2 ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 casquette fourrée	tous les ans	
	1 gilet réflectorisant	tous les 3 ans	
	1 gilet matelassé sans manches	tous les 2 ans	
	Bouchons d'oreille jetables	selon usage	
animateurs	1 paire de chaussures de sécurité antidérapantes	tous les ans	
	gants de manutention imperméables	1 attribution, renouvellement contre échange	
Nouvelle fonction	lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	gilet réflectorisant	tous les 3 ans	
	masques à poussières jetables	selon usage	
	bouchons d'oreilles jetables	selon usage	
GARDIENS D'EQUIPEMENTS			
	2 chemises	tous les ans	
	1 costume ou tailleur	tous les 2 ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	équipement des agents d'entretien en plus	tous les ans	
HOSPICE COMTESSE			
Agents du patrimoine	1 costume hiver + 1 pantalon ou 1 tailleur + 1 jupe	tous les ans	
	1 costume d'été + 1 pantalon ou 1 tailleur + 1 jupe	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	2 chemises ou chemisiers	tous les ans	
	1 cravate	tous les 2 ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 pull	tous les ans	
Agents techniques	2 bleus	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 gilet matelassé sans manche	tous les 2 ans	
	1 casque de chantier	1 attribution, renouvellement à la péremption	
	1 paire de lunettes de sécurité	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de gants de manutention type docker	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 casque antibruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet réflectorisant	tous les 3 ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
Agents d'entretien	2 blouses ou robes tabliers	tous les ans	
	2 paires de chaussures antidérapantes	tous les ans	
	1 gilet matelassé sans manche	tous les 2 ans	
Assistant de conservation	1 blouse blanche	tous les ans	
	gants blancs en coton	selon usage	
Agent d'animation culturelle	1 blouse blanche	tous les ans	
HUISSIERS DU MAIRE ET DES ELUS			
	1 costume d'été	tous les ans	
	1 costume d'hiver	tous les ans	
	2 chemises blanches	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	1 cravate	tous les ans	
HYGIENE-SANTE-SECURITE			
2 Techniciens et 1 ingénieur	1 paire de chaussures de sécurité	tous les 2 ans	
	1 bon achat chaussures	tous les 2 ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 chasuble réflectorisante	tous les 3 ans	
	1 casque de chantier	1 attribution, renouvellement à la péremption	
	1 blouse blanche	1 attribution, renouvellement contre échange	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	1 casque anti-bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
IMPRIMEURS - RELIEURS			
	2 blouses	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 casque anti-bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	gants nitrite	1 attribution, renouvellement contre échange	
INFORMATIQUE - cellule Réseau - Télécom			
	2 Bleus de travail ou salopette	tous les ans	
	1 Chaussures de sécurité	tous les ans	
INSPECTEURS DE SALUBRITE			
	1 paire de chaussures de ville (bon d'achat)	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 gilet à bandes réflectorisantes	tous les 3 ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	combinaisons jetables	selon usage	
	1 casque de chantier	1 attribution, renouvellement à la péremption	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	Gants jetables	selon usage	
JARDINIERS			
Secteurs 1, 2 et 3, entretien cimetières.	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
Citadelle et botanique	3 tee-shirts Ville de Lille	tous les ans	
	2 pantalons	tous les ans	
	1 veste de travail	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	1 casquette été	tous les ans	
	gilet sans manche "Ville de Lille"	tous les 3 ans	
	1 paire de gants Dockers	tous les ans	
	1 paire de gants cuir tout fleur de bovin	tous les ans	
	1 paire de gants anti-coupures	tous les ans	
	1 paire de gants nitrite (phyto)	tous les ans	
	gants vinyle	a la demande	
	combinaisons jetables avec capuche colors blanc	a la demande	
	harnais de sécurité 2 points	1 attribution, renouvellement contre échange	
	longe avec réducteur	1 attribution, renouvellement contre échange	
	mousquetons de sécurite	1 attribution, renouvellement contre échange	
	Débroussailleur : écran facial	1 attribution, renouvellement contre échange	
	lunettes masque ventilation directe	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1/2 masque à cartouche + cartouches	1 attribution, renouvellement contre échange	
	casque antibruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	bouchons d'oreilles	à la demande	
	casque de chantier européen blanc + jugulaire élastique	à la demande	
	1 ensemble de pluie	1/an	
	équipement anti-coupures (pantalon et veste) pour les utilisateurs de tronçonneuses uniquement	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet à bandes réflectorisantes	tous les 3 ans	
Gardiens de square			
	Tee-shirs Ville de Lille	2 par an	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	1 ensemble de pluie	tous 3 ans	
	1 gilet d'été floqué Ville de Lille	tous les 2 ans	
en + pour :			
Citadelle	gants nitrite longs ou gants latex d'égoutiers 60 cm	2 paires/an	
	1 paire de genouillère en caoutchouc	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet de sauvetage	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de cuissardes	tous les 2 ans	
Jardin Botanique	masque intégral à cartouche + cartouches	1 attribution, renouvellement contre échange	
	tablier bavette vert	tous les ans	
Cimetières	masque anti-poussières papier	à la demande	
JEUNESSE - ANIMATION			
agents d'entretien	parka matelassée	tous les 3 ans	
affectés dans les centres sociaux et maisons de quartier	et attribution des agents d'entretien		
pour les agents masculins	2 tee-shirts pour l'été couleur sans importance	tous les ans	
	1 casquette		
JUMELAGES			
	1 tenue d'été (bon d'achat)	tous les ans	
	1 tenue d'hiver (bon d'achat)	tous les ans	
	1 paire de chaussures (bon d'achat)	tous les ans	
LOGISTIQUE - SÉCURITE			
	1 costume	tous les ans	
	2 Chemises	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
MAÇONS (carrelage-plâtrerie)			
	2 bleus ou 2 blouses	tous les ans	
	1 paire de chaussures de securite	tous les ans	
	1 paire de gants type docker	tous les ans	
	1 paire de genouillères	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet à bandes reflectorisantes	tous les 3 ans	
	masque anti-poussière en papier	selon usage	
	lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	protections individuelles contre le bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	gants anti-piqûres à manchettes	selon usage	
MAGASINIERS			
	2 bleus ou blouses	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 gilet matelassé	tous les 2 ans	
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS			
	2 bleus de travail classiques	tous les ans	
	combinaisons étanches et jetables	selon usage	
	1 paire de chaussures de sécurité souples et confortables	tous les 2 ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	protection contre le bruit (casque)	1 attribution, renouvellement contre échange	
	lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1/2 masques à cartouche	1 attribution, renouvellement contre échange	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	gants de manutention type docker	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de gants chauds et étanches	tous les ans	
	équipement de soudure : protection faciale pour souder, tablier cuir, gant cuir - uniquement pour les agents qui soudent	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 parka	tous les 3 ans	
pour les interventions dans les équipements sportifs	pas d'attribution particulière		
MAINTENANCE DES ESPACES PUBLICS			
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 veste et 2 pantalons de travail	tous les ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	1 paire de bottines de sécurité	tous les ans	
	1 paire de lunettes de protection	1 attribution et renouvellement contre échange	
	1 paire de gants de manutention	1 attribution et renouvellement contre échange	
	1 casquette fourree	1 attribution et renouvellement contre échange	
	1 gilet réflectorisant	1 attribution et renouvellement contre échange	
MAIRIES DE QUARTIER			
Enquêteurs	1 paire de chaussures	tous les ans	
	1 parka pas de bon d'achat	tous les 3 ans	
Agents d'entretien	attributions des agents d'entretien de l'hôtel de ville		
Maire de Quartier de Moulins	pas d'attributions vestimentaires mais possibilité de fournir des bons de nettoyage		
Agents techniques ou agents d'entretien chargés occasionnellement de participer aux manifestations	pas d'attributions vestimentaires mais possibilité de fournir des bons de nettoyage		
MANIFESTATIONS			
(preparation, suivi et manutention	2 bleus ou vêtements specifiques	tous les ans	
	1 paire de chaussures de securite souple	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 gilet de signalisation à bandes reflectorisantes	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 ensemble de pluie	tous les ans	
	1 gilet sans manche matelassé intersaison	tous les 2 ans	
	1 casque de chantier	1 attribution, renouvellement à la péremption	
	1 paire de gants de manutention	1 attribution, renouvellement contre échange	
	harnais, longe, mousqueton pour les agents qui utilisent la nacelle	1 attribution, renouvellement contre échange	
Pour les agents des autres services qui travaillent occasionnellement pour le service Manifestations	pas d'attribution		
MECANICIENS (carrossene-tôlene-peinture)	2 bleus ou combinaisons	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 ensemble de pluie	tous les 3 ans	
	1 gilet matelassé	tous les 2 ans	
	1 casque anti-bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	1 paire de gants	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	masque à cartouche	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet réflectorisant	1 attribution, renouvellement contre échange	
MEDECINS - INFIRMIERES :			
	1 paire de chaussures antidérapantes type sabot	tous les ans	
	2 blouses	tous les ans	
	gants à usage unique	selon usage	
MENUISIERS			
	2 bleus de travail type hygrovet	tous les ans	
	1 paire de chaussures ou tennis de sécurité	tous les ans	
	1 ensemble de pluie	tous les 3 ans	
	1 gilet matelassé	tous les 3 ans	
	1 harnais de sécurité avec longe et mousquetons	1 attribution, renouvellement contre échange	
	protection individuelle contre le bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de lunette de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet réflectorisant	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de gants de manutention	1 attribution, renouvellement contre échange	
	masques à usage unique	selon usage	
	1 casque de chantier	1 attribution, renouvellement à la péremption	
	gants antidérapants	1 attribution, renouvellement contre échange	
MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE			
Conservateur	1 blouse blanche	tous les ans	
Attaches de conservation	1 gilet matelassé	tous les 2 ans	
	1 blouse blanche	tous les ans	
	gants docker	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
Taxidermiste	1 blouse blanche	tous les ans	
	1 blouse bleue	tous les ans	
	1 paire de bottes sécurité	tous les 3 ans	
	1 paire de lunettes anti-éclat	1 attribution, renouvellement contre échange	
	masque à vapeur organique	1 attribution, renouvellement contre échange	
	masque fin à poussière papier	selon usage	
	1 paire de gants épais nitrite	tous les ans	
	gants jetables vinyle	selon usage	
Personnel administratif	1 blouse blanche	tous les 2 ans	
(préparation des expositions)	1 paire de gants en coton blanc	tous les ans	
Agents du patrimoine et agents	1 costume hiver	tous les ans	
d'accueil)	1 costume été	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	2 chemises	tous les ans	
Agents du patrimoine	2 blouses blanches	tous les ans	
(agents qui travaillent dans	1 gilet matelassé	tous les 2 ans	
les réserves)	2 paires de gants docker	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 blouse bleue	tous les ans	
	1 ensemble de pluie (ciré)	tous les ans	
	1 paire de lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
Menuisier	2 blouses bleues	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 gilet matelassé	tous les 2 ans	
	1 casque anti-bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	Masques à poussière de bois	selon usage	
Electricien	1 bleu de travail spécial électricien	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	1 paire de gants type EDF	1 attribution, renouvellement contre échange	
Agent polyvalent	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 blouse bleue	tous les ans	
(agent qui assure	1 ensemble de pluie (ciré)	tous les 3 ans	
principalement les	1 paire de lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
travaux de peinture)	1 paire de gants nitrite	1 attribution, renouvellement contre échange	
Entomologiste	2 paires de gants	tous les ans	
	2 paires de gants ultranitril	tous les ans	
	1 paire de bottes non sécurité , souples	tous les 3 ans	
	1 blouse blanche	tous les ans	
Décorateur	1 blouse blanche	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité basses	tous les ans	
	1 polo	tous les ans	
agents d'entretien	attributions des agents d'entretien de l'hôtel de ville		
MUSÉE DES BEAUX-ARTS			
Agents du patrimoine agents d'accueil			
caisse vestiaire	1 costume d'hiver + 1 pantalon ou 1 tailleur + 1 jupe	tous les 2 ans	
	1 costume d'été + 1 pantalon ou 1 tailleur + 1 jupe	tous les 2 ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	2 chemises ou chemisiers	tous les ans	
Responsables du service Sécurité	1 costume d'hiver (veste + pantalon ou jupe) + pantalon ou jupe	tous les 2 ans	
	1 costume d'été (veste + pantalon ou jupe) + pantalon ou jupe	tous les 2 ans	
	1 paire de chaussures de ville	tous les ans	
	1 badge	tous les 2 ans	
Agents du service P.C. Sécurité	1 parka	tous les 3 ans	
	2 pulls	tous les ans	
	2 pantalons ignifugés	tous les ans	
	2 polos brodés manches longues	tous les ans	
	1 paire de rangers	tous les 2 ans	
Agents du service "Muséographie"	Equipement de sécurité (casque, harnais, longe, mousqueton)	1 attribution, renouvellement contre échange	
	2 bleus de travail	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité basses	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité hautes	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 blouson sans manche (gilet matelassé)	tous les 3 ans	
	1 gilet à bandes réflectorisantes	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de gants de manutention	1 attribution, renouvellement contre échange	
Agents du service "régie"	2 blancs de travail	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
peintres-vitriers	1 parka	tous les 3 ans	
	1 harnais de sécurité, longe, mousqueton	1 attribution, renouvellement contre échange	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
.	masques à cartouche	1 attribution, renouvellement contre échange	
	protection individuelle contre le bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
en plus pour les vitriers	1 paire de lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 masque filtrant	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet réflectorisant	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 casque de chantier	1 attribution, renouvellement à la péremption	
	1 paire de gants anti-coupures	1 attribution, renouvellement contre échange	
Manutentionnaires	1 paire de gants docker	1 attribution, renouvellement contre échange	
	2 bleus de travail	tous les ans	
	1 paire de chaussures de securité	tous les ans	
	Equipement de securite (casque, harnais, longe, mousqueton)	1 attribution, renouvellement contre échange	
Nacelle			
conducteurs et utilisateurs	casque de chantier avec jugulaire		
	gilet retro reflechissant		
	harnais longe mousqueton		
PARC ZOOLOGIQUE			
Directeur et directeur adjoint	2 tee shirts	tous les ans	
	1 sweat shirt	tous les ans	
	1 paire de bottines de securite	tous les ans	
	2 blouses blanches	tous les ans	
	1 gilet mi-saison sans manches	tous les 2 ans	
	1 gilet d'été	tous les 2 ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 paire de bottes de securite	tous les 3 ans	
	Gants jetables	selon usage	
gardiens	1 gilet mi-saison sans manches	tous les 2 ans	
	2 tee shirts	tous les ans	
	1 sweat shirt	tous les ans	
	1 pantalon	tous les ans	
	1 gilet d'été	tous les 2 ans	
	1 paire de chaussures ant derapantes	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
soigneurs animaliers et entretien	2 vests de travail 2 pieces	tous les ans	
	1 paire de chaussures de securite	tous les ans	
	1 paire de gants docker	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de bottes de securite	tous les 3 ans	
	lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	masques papier	selon usage	
	1 ensemble de pluie	tous les 3 ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 gilet mi-saison sans manche	tous les 2 ans	
	1 gilet d'été	tous les 2 ans	
	2 tee-shirts	tous les ans	
. agents qui travaillent dans	3 blouses	tous les ans	
la cuisine centrale : femmes	2 tabliers a bavette	tous les ans	
	1 paires de chaussures de sécurité	tous les ans	
	Gants jetables	selon usage	
. hommes	3 vestes blanches	tous les ans	
	2 pantalons pied de poule	tous les ans	
	1 paires de chaussures de sécurité	tous les ans	
	2 tabliers a bavette	tous les ans	
PEINTRES-VITRIERS-REVETEMENT DE SOL			
	2 blancs de travail ou bleus de travail type hygrovet	tous les ans	
	1 paire de chaussures ou tennis de sécurité	tous les ans	
1 au secteur Sud	1 ensemble de pluie ou parka	tous les 3 ans	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
2 au secteur Est	1 harnais de sécurité avec longe et mousquetons	1 attribution, renouvellement contre échange	
2 au secteur Centre	masque à cartouche	1 attribution, renouvellement contre échange	
	protection individuelle contre le bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de lunette de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 masque filtrant	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet réflectorisant	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 casque de chantier	1 attribution, renouvellement à la péremption	
	1 paire de gants anti-coupures ou gants de manutention	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet matelassé	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 casquette été	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de genouillère	1 attribution, renouvellement contre échange	
PISCINES			
Maîtres nageurs et chefs de bassin	1 peignoir	tous les 3 ans	
	1 survêtement floqué Ville de Lille	tous les 3 ans	
	2 bermudas ou short	tous les ans	
	4 polos manches courtes "Ville de Lille"	tous les ans	
	3 maillots de bain	tous les ans	
	2 paires de claquettes	tous les ans	
	bouchons d'oreille	selon usage	
	1 paire de baskets uniquement pour les animateurs aquagym	tous les ans	
Laborieux (nettoyage)	2 bermudas	tous les ans	
	4 tee-shirts bleu ciel "Ville de Lille"	tous les ans	
	2 paires de sandales	tous les ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
Laborieux (accueil)	4 chemisettes blanches avec logo Ville de Lille	tous les ans	
	2 pantalons	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
Personnel d'entretien	1 parka	tous les 3 ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	4 tee-shirts bleu ciel avec logo "Ville de Lille"	tous les ans	
	3 bermudas (à la place des bleus)	tous les ans	
	1 pantalon	tous les ans	
	2 blouses tous les ans	tous les ans	
	1 paire de lunette de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	gants	1 attribution, renouvellement contre échange	
	2 paires de chaussures antidérapantes, non putrescibles	tous les ans	
Personnel d'accueil	1 veste	tous les 3 ans	
	1 jupe ou pantalon	tous les ans	
	4 chemisettes	tous les ans	
Personnel exteneur			
(Gardiennage, accueil des parkings)	1 parka	tous les 3 ans	
	4 chemisettes	tous les ans	
	1 gilet matelassé sans manche	tous les 3 ans	

Attributions vestimentaires 200 LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	2 vestes de travail et pantalons	tous les ans	
	2 paires de chaussures de sécurité	tous les ans	
	gants de protection type docker	1 attribution, renouvellement contre échange	
Personnel de manutention	1 parka	tous les 3 ans	
	1 paire de bottes de sécurité pvc double	tous les 3 ans	
	1 paire de chaussures basse sécurité	tous les ans	
	2 bleus de travail 2 pièces (veste + pantalon)	tous les ans	
	1 gilet matelassé	tous les 3 ans	
	4 tee-shirt	tous les ans	
	1 paire de claquettes de plage	tous les ans	
	1 survêtement floqué Ville de Lille	tous les 3 ans	
	1 paire de gant tout fleur de bovin	tous les ans	
polyvalents	2 bermudas	tous les ans	
	4 tee-shirts bleu ciel "Ville de Lille"	tous les ans	
	2 paires de sandales	tous les ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	4 chemisettes blanches avec logo Ville de Lille	tous les ans	
	2 pantalons	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	1 parka		
	2 blouses tous les ans	tous les ans	
	1 paire de lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	gants	1 attribution, renouvellement contre échange	
	2 paires de chaussures antidérapantes, non putrescibles	tous les ans	
PLOMBIERS			
	2 bleus de travail	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	1 paire de cuissardes	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de gants anti-piqûre à manchettes	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet réflectorisant	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de lunette de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 masque anti-poussière type P3	selon usage	
	1 gilet matelassé	tous les 2 ans	
	1 parka 4 en 1 + pantalon AOBA	tous les 3 ans	
	1 casque antibruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 harnais de sécurité + longe+ mousqueton	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de genouillères	1 attribution, renouvellement contre échange	
POLICE MUNICIPALE			
Gradés et agents	Parka	Tous les 4 ans	
	Gilet pare-balles	1 attribution, renouvellement contre échange	
	Plaques anti-traumatique	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 blouson de cérémonie	1 attribution, renouvellement contre échange	
	2 pantalons	tous les ans	
	1 coupe-vent K Way étanche	tous les ans	
	2 chemises/chemisettes	selon usage	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	2 polos	tous les ans	
	1 pull	tous les ans	
	1 chasuble rétro-réfléchissante	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 plastron	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 casquette ou calot	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 cravate	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	1 paire de gants de palpation cuir	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 ceinturon en cuir	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 ceinturon G.K.	1 attribution, renouvellement contre échange	
	épaulettes	1 attribution, renouvellement contre échange	
	écussons	1 attribution, renouvellement contre échange	
	Gants blancs de cérémonie	1 attribution, renouvellement contre échange	
En + pour la brigade motonsée	1 pantalon de pluie	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de gants de scooter	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 casque	1 attribution, renouvellement contre échange	
Brigade de nuit	1 blouson M.O. (maintien de l'ordre)	tous les 4 ans	
	2 pantalons M.O.	tous les ans	
	1 veste de type K Way	tous les ans	
	2 polos	tous les ans	
	2 sweats	tous les ans	
	1 casquette ou calot	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de gants de palpation	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 ceinturon cuir	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 ceinturon G.K.	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
En + pour la brigade canine	1 blouson M.O.	tous les 2 ans	
Hommes d'attaque	1 pantalon de survêtement	tous les ans	
	1 paire de tennis	tous les ans	
Soins aux animaux	2 combinaisons anti-morsures	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 ensemble de pluie	tous les 3 ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	1 paire de rangers	tous les ans	
HALLES ET MARCHES	1 parka imperméable floqué "Ville de Lille"	tous les 2 ans	
	1 paire de chaussures d'été	tous les ans	
	1 paire de chaussures d'hiver	tous les ans	
	1 polo manches courtes ou 1 chemise floquée "Ville de Lille"	tous les ans	
Brigade V.T.T.	1 blouson V.T.T. tous temps	tous les 2 ans	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	2 pantalons d'intervention (tenue d'hiver)	tous les ans	
	2 bermudas spécial V.T.T. (tenue d'été)	tous les ans	
	1 paire de chaussures HI TECH basses	tous les ans	
	1 paire de chaussures MAGNUM	tous les ans	
	2 chemises F1 tissu polaire marine (hiver)	tous les ans	
	2 polos marines (été)	tous les ans	
	1 calot	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 ceinturon	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 casque spécial V.T.T.	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de gants spécial V.T.T.	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de gants hiver	tous les ans	
	1 paire de lunettes de soleil spécial VTT	tous les ans	
	1 bonnet hiver	tous les ans	
	1 calot ou 1 casquette	tous les ans	
SMIU	1 gilet sans manche ou chasuble	1 attribution, renouvellement contre échange	
	2 chemises blanches	tous les ans	
	2 chemisettes blanches	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	1 blouson	tous les 3 ans	
	1 casque de chantier	1 attribution, renouvellement à la péremption	
	1 paire de bottes de securite	tous les 3 ans	
	gants de manutention	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de chaussures de securite	selon usage	
Stationnement payant	1 casquette souple	tous les ans	
	2 pantalons amples marine uni	tous les ans	
	2 polaires manches longues brodees stationnement	tous les 3 ans	
	2 polos manches courtes brodes stationnement	tous les ans	
	écusson de manche sur velcro brodé stationnement	tous les 3 ans	
	à manchons souples drap marine brode stationnement	tous les 3 ans	
	1 dossard avec marquage stationnement devant et dos	tous les 3 ans	
	1 ceinturon de cuir police	tous les 3 ans	
	1 paire de gants maintien de l'ordre cuir fourré ou équivalent	tous les ans	
	1 blouson modèle malden bicolore	tous les 3 ans	
	1 blouson modèle goretex ou équivalent avec doublure polaire amovible	tous les 3 ans	
	1 paire de rangers Hi-Tec magnum	tous les ans	
Maintenance	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 salopette ou combinaison	tous les ans	
	1 parka	tous les ans	
Collecteurs de fonds	2 jeans	tous les ans	
	Parka classique, pas de goretex	Tous les 2 ans	
	Pull	Tous les ans	
	1 paire de gants cuir tout fleur de bovin	tous les ans	
	1 ensemble de pluie	tous les 3 ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 bonnet de laine	tous les ans	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	1 gilet matelassé hiver	tous les 2 ans	
PROPRETE PUBLIQUE			
	2 blousons de classe 2	tous les ans	
	2 pantalons de classe 2 avec braguette	tous les ans	
	1 pull d'hiver type col roulé	tous les ans	
	1 sweat	tous les ans	
	2 tee-shirt simples, sans bande réflectorisante	tous les ans	
	1 gilet à bandes réflectorisante classe 2	1 attribution, renouvellement contre échange	
	2 paires de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 tenue de pluie classe 2	tous les ans	
	1 parka classe 2	tous les 2 ans	
	1 paire de gants fourrés	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 bonnet de laine	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 ceinture	1 attribution, renouvellement contre échange	
	gants	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de bottes de securité	tous les 2 ans	
	1 casquette été		
Responsable et agents de maitrise	1 parka pas de bon d'achat	tous les 3 ans	
	1 paire de chaussures sécurité pas de bon d'achat	tous les ans	
PROTOCOLE			
Chef de Cabinet	1 tailleur	tous les ans	
Responsable du Protocole (T. Nollet)	2 costumes d'été	tous les ans	
	2 costumes d'hiver	tous les ans	
	3 chemises d'été	tous les ans	
	3 chemises d'hiver	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	1 manteau	tous les 2 ans	
Rédacteurs	1 tailleur	tous les ans	
Agents	2 costumes d'été ou 2 tailleurs	tous les ans	
	1 costume d'hiver ou 1 tailleur	tous les ans	
	2 chemises blanches ou chemisiers blancs d'été	tous les ans	
	2 chemises blanches ou chemisiers blancs d'hiver	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	1 manteau	tous les 3 ans	
	Gants blancs	selon usage	
Vacataires internes	1 costume ou bons de nettoyage selon nombre de vacation / an	tous les 2 ans	agents des autres services qui travaillent occasionnellement pour le protocole
	2 chemises blanches	tous les 2 ans	
RESTAURANT MUNICIPAL			
Agents exteneurs (travaux...)	Blouses à usage unique	selon usage	Le coût est pris en charge
Agents intermittents (T.I.G....)	Blouses en coton	selon usage	par le restaurant municipal
	Gants	selon usage	
	Chaussures	selon usage	
Cuisines (femmes)	3 blouses	tous les ans	
	blouses en coton	selon usage	
	2 tabliers à bavette	tous les ans	
	2 coiffes	tous les ans	
	1 paire de chaussures anti-dérapantes	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	gants à usage unique		
	charlottes à usage unique		
	gilet anti-froid à manches amovibles	tous les 2 ans	
	maillots contre le froid	selon les besoins	
	pantalon pied de poule	selon usage	
	quelques blouses femmes	selon usage	
	tour de cou contre le froid	selon usage	
Cuisines (hommes)	3 vestes blanches	tous les ans	
	2 pantalons pied de poule	tous les ans	

Attributions vestimentaires LILLE

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	2 paires de chaussures de sécurité	tous les ans	
	calots à usage unique		
	4 tabliers à taille	tous les ans	
	vestes	selon usage	
	pantalons	selon usage	
	paires de chaussures	selon usage	
Directeur	2 blouses en coton	tous les ans	
Hôtesses de caisse	1 tenue uniforme	tous les ans	
	bons de nettoage		
Plonge - batterie	1 tablier de caoutchouc	selon nécessité	
	1 paire de bottes de sécurité	tous les ans	
	3 tee-shirts	tous les ans	
	1 pantalon étanche		
Pour l'ensemble du service	1 blouse anti-feu	selon nécessité	
	1 couverture anti-feu		
Responsable Hygiène-Qualité	3 blouses blanches	tous les ans	
RESTAURANTS SCOLAIRES			
Responsables des restaurants scolaires			
femmes	2 vestes blanches 3/4 à manches longues non brodées	tous les ans	
	2 pantalons pied de poule (ou autre couleur) sauf blanc	tous les ans	
	2 paires de chaussures de sécurité	tous les ans	
	tabliers jetables (boite)	selon usage	
	coiffes jetables (boite)	selon usage	
	gants jetables (boite)	selon usage	
Responsables des restaurants scolaires	2 vestes blanches à manches longues non brodées	tous les ans	
hommes	2 pantalons pied de poule	tous les ans	
	2 paires de chaussures de sécurité	tous les ans	
	tabliers jetables (boite)	selon usage	
	coiffes jetables (boite)	selon usage	
	gants jetables (boite)	selon usage	
Agents de restauration			
Femmes	2 Blouses manche longue	tous les ans	
	2 paires de chaussures de securite	tous les ans	
	tabliers jetables (boite)	selon usage	
	coiffes jetables (boite)	selon usage	
	gants jetables (boite)	selon usage	
	lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
Hommes	2 vestes blanches à manches longues	tous les ans	
	2 pantalons pied de poule	tous les ans	
	2 paires de chaussures de sécurité	tous les ans	
	tabliers jetables (boite)	selon usage	
	coiffes jetables (boite)	selon usage	
	gants jetables (boite)	selon usage	
	lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
Intendance : chauffeurs/convoyeurs			
	1 parka couleur bleu foncé floqué Ville de Lille	tous les 3 a ns	
	2 pantalons type jeans bleu foncé	tous les ans	
	2 paires de chaussures de sécurité (type basket)	tous les ans	
	1 gilet matelassé	tous les 2 ans	
	1 gilet à bandes réflectorisantes	selon usage	
	1 paire de gants de manutention	tous les ans	
SECURITE - PREVENTION			
	Gilet sans manches avec plusieurs poches traité anti-feu et floqué	tous les 3 ans	Vêtements hauts brodés "Service incendie"
	1 pantalon type treillis noir avec poches latérales traité anti-feu et floqué	tous les ans	
	2 chemises beiges ou terre de France à manche longue traité anti-feu et floqué	tous les ans	
	1 paire de chaussures type ranger (idem police)	tous les ans	
	1 sweats-shirt	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	

Fonctions/métiers	Propositions	périodicité	Observations
	1 ceinturon avec un crochet pour les clés	1 attribution, renouvellement contre échange	
SERRURIERS (métallerie et Ferronnerie)			
	1 bleu de travail + 1 bleu anti-feu	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 casque anti-bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de lunette de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de gants de manutention et soudure	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 masque à cartouches	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 masque à souder classique	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 tablier de cuir ou gilet de manchettes	1 attribution, renouvellement contre échange	
	guêtres	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet matelassé	tous les 3 ans	
	1 harnais de sécurité avec longe et mousquetons	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de lunettes de brasage	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet réflectorisant	1 attribution, renouvellement contre échange	
SERVICES TECHNIQUES HELLEMMES			
6 agents (demande particulière de 6 agents, les autres gardent les attributions habituelles)	1 pantalon et 1 veste de travail fluo	tous les ans	
	1 parka fluo	tous les 3 ans	
SONORISATEUR			
	1 jean	tous les ans	
	1 chemise	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
STUDIO AUDIO-VISUEL : laboratoire photo			
	1 blouse	tous les ans	
	gants jetables	selon usage	
	lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	masque type à voir	selon usage	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
URBANISME :			
5 agents Permis de construire - 6 agents sécurité/accessibilité - 1 agent contentieux pénal	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	

Commune Associée de Lomme

Fonctions/métiers	Proposition	Périodicité	OBSERVATIONS
ACCUEIL HOTEL DE VILLE			
Agents d'accueil	1 costume ou tailleur d'hiver + 1 jupe ou un pantalon	tous les ans	
	1 costume ou tailleur d'été + 1 jupe ou un pantalon	tous les ans	
	2 chemisiers d'hiver ou sous pull ou chemise	tous les ans	
	2 chemisiers d'été ou chemises	tous les ans	
	1 paire de chaussures d'hiver	tous les ans	
	1 paire de chaussures d'été	tous les ans	
	2 foulards ou cravates	tous les ans	
AGENTS D'ENTRETIEN			
Agents d'entretien	2 blouses	tous les ans	
	2 paires chaussures antidérapantes	tous les ans	
	gants	1 attribution, renouvellement contre échange	
Agent Mont Noir	2 bleus	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 paire de bottes	tous les 2 ans	
	1 vêtement de pluie	tous les 3 ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
A.L.M.S.			
Agents	2 pantalons	Tous les ans	
	1 chemise floquee Ville de Lomme sur la poitrine + Médiction dans le dos	Tous les ans	
	2 polos floqués Ville de Lomme sur la poitrine + médiction dans le dos	Tous les ans	
	1 parka floquée Ville de Lomme sur la poitrine + mediation dans le dos	tous les 3 ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	1 blouson d'été floqué Ville de Lomme sur la poitrine + médiction dans le dos	tous les 2 ans	
	1 pull floqué Ville de Lomme sur la poitrine + mediction dans le dos	tous les ans	
	Gants	1 attribution, renouvellement contre échange	
Chef de service	1 parka floquee Ville de Lomme sur la poitrine + mediation dans le dos	tous les 2 ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	1 polo floqué Ville de Lomme sur la poitrine + mediation dansle dos	tous les ans	
	1 blouson d'été floqué Ville de Lomme sur la poitrine + médiation dans le dos	tous les 2 ans	
	1 pull floqué Ville de Lomme sur la poitrine + mediation dans le dos	tous les ans	
A.T.S.E.M.			
	2 blouses	Tous les ans	
	1 paire de chaussures	Tous les ans	
	Gants de protection	selon usage	
BUCHERONS			
	2 parres de bleus	tous les ans	
	1 paire de chaussures de securite basses	tous les ans	
	1 habit de pluie (veste et pantalon)	tous les ans	
	1 gilet réflectorisant	1 attribution renouvellement contre échange	
	2 tenues de securité anti-coupures(veste + salopette)	tous les ans	
	1 paire de gants cuir fauf fleur de bovin	tous les ans	
	1 paire de gants anti-coupures	tous les ans	
	harnais de securité 2 points	1 attribution, renouvellement contre échange	
	longe avec reducteur	1 attribution, renouvellement contre échange	
	mousquetons de sécurité à vis	1 attribution, renouvellement contre échange	
	casque antibruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	bouchons d'oreilles	1 attribution, renouvellement contre échange	
	casque de grimpeur écran + bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	casque de chantier + écran facial	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 blouson ou parka	tous les 2 ans	
	1 paire de bottes en caoutchouc	selon usage	
	1 paire de mi bottes de securité	tous les ans	
CHAUFFEURS DU SERVICE AUTOMOBILE DE L'ADMINISTRATION			
	1 costume	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	1 blouse	tous les ans	
	1 cravate	tous les ans	
	1 chemise	tous les ans	
CIMETIERES			
Fossoyeurs	2 vestes de bleu	tous les ans	
	4 pantalons de bleu	tous les ans	
	3 pulls	tous les ans	
	2 paires de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 paire de bottes de sécurité	tous les 2 ans	
	1 veste et un pantalon imperméable	tous les 2 ans	
	5 + shirts floqués Ville de Lomme	tous les ans	
	1 parka	tous les 2 ans	
	gants d'exhumation longs	selon usage	
	gants de fossoyage en cuir type manteur	selon usage	
	lunettes de protection	selon usage	

Fonctions/métiers	Proposition	Périodicité	OBSERVATIONS
	masques d'hygiène et à cartouche	selon usage	
	cuissardes	tous les 2 ans	
	combinaison polypropylène pour exhumations	selon usage	
	Protection individuelle contre le bruit	selon usage	
CONDUITE DE TRAVAUX			
Contrôleurs de travaux et agents de maîtrise principaux	1 paire de chaussures de ville	tous les ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	1 blouson ou parka	tous les 3 ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 pantalon de ville ou jean	tous les ans	
Agents de maîtrise et agents de maîtrise qualifiés	1 paire de bleus	tous les ans	
	1 blouson ou parka	tous les 3 ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 pantalon de ville ou jean	tous les ans	
Agents administratifs affectés aux ateliers municipaux	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
Services techniques	1 paire de chaussures de sécurité	Tous les ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	1 vêtement imperméable (parka ou autre)	tous les 3 ans	
	1 casque	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet à bandes réfléchissantes	1 attribution, renouvellement contre échange	
COURRIER			
Coursiers en externe	1 parka imperméable	tous les 3 ans	
	1 veste	tous les ans	
	1 pantalon	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	1 chasuble	tous les ans	
CRECHES			
Directrice + auxiliaires de puériculture+ agents des maîtres Garderies	1 blouse blanche manches longues + 1 blouse blanche manches courtes	tous les ans	
	1 gilet à manches longues	selon usage	
EDUCATEURS SPORTIFS			
(Directeurs des centres + animateurs + éducateurs sportifs sauf piscine) avec fourniture de l ensemble de la dotation ville de Lorient Direction des Sports et des Loisirs	1 survêtement	tous les ans	
	1 short ou bermuda	tous les ans	
	1 polo manches longues (blanc)	tous les ans	
	1 polo manches courtes (1 blanc+1 bleu ciel)	tous les ans	
	1 coupe vent	tous les 2 ans	
	1 blouson	tous les 2 ans	
	1 paire de bottes	tous les ans	
ELECTRICIENS			
	1 pull marin	tous les 2 ans	
	1 gilet à bandes réfléchissantes	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	1 bleu		
	1 bleu anti feu type EDF	tous les ans	
	1 paire de gants type EDF	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 protections individuelles contre le bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 protection respiratoire (pour les travaux sous tension "rapprochés")	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 casque à écouteurs intégrés	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 baudrier de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 lampe	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 matériel divers (sangle et mousqueton (pour le service)	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 perche à élagage + sécateur ADBA	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de gants de manutention	1 attribution, renouvellement contre échange	
FERME PEDAGOGIQUE - PARC URBAIN			
	1 vêtement de travail	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 paire de gants de travail en cuir	selon usage	
	1 lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de bottes de sécurité	tous les 2 ans	
	1 vêtement de pluie	tous les 2 ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 casquette fourrée	tous les 3 ans	
	1 gilet multipoches matelassé sans manches	tous les 2 ans	
GARDERIES			
	1 survêtement	tous les ans	
	1 paire de tennis	tous les ans	
IMPRIMEURS - RELIEURS			
Reprographie	2 bleus de travail	tous les ans	
	1 paire de chaussures antidérapantes	tous les ans	
	1 blouse de travail	tous les ans	
	protection individuelle contre le bruit	selon usage	
	masque	selon usage	
	gants nitrile	tous les ans	

Fonctions/métiers	Proposition	Périodicité	OBSERVATIONS
JARDINIERS -			
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	2 t shirts floqués Ville de Lomme	tous les ans	
	2 pantalons	tous les ans	
	1 veste de travail	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	1 gilet sans manche matelassé floqué Ville de Lomme	tous les ans	
	2 paires de gants Dockers	tous les ans	
	1 paire de gants cuir tout fleur de bovin	tous les ans	
	1 paire de gants anti-coupures	tous les ans	
	1 paire de gants nitrile (phyto)	tous les ans	
	gants vinyle	à la demande	
	combinaisons jetables avec capuche coloris blanc	à la demande	
	Débroussailleur : écran facial	1 attribution, renouvellement contre échange	
	lunettes masque ventilation directe préparation des bouillies de traitement	1 attribution, renouvellement contre échange	pour les serres
	1/2 masque à cartouche + cartouches utilisation de produits chimiques	1 attribution, renouvellement contre échange	pour responsable d'équipe
	casque antibruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	bouchons d'oreilles	à la demande	
	habit de pluie (veste et pantalon)	tous les ans	
	1 gilet à bandes réflectorisantes	1 attribution, renouvellement contre échange	
JEUNESSE - ANIMATION			
Agents affectés à la securite des ecoles - floqués Sécurité Ecole	Gilet réflectorisant	contre échange	
Equipe Jeunesse de l'Agence de Développement Social	1 paire de chaussures de football en salle	tous les ans	
	1 paire de chaussures multisport extérieur	tous les ans	
	1 survêtement	tous les ans	avec floquage
	2 tee shirt col rond	tous les ans	avec floquage
	1 short de football noir	tous les ans	
	1 parka	tous les 3 ans	avec floquage
	1 boxer de bain homme	selon usage	
	1 maillot de bain femme	selon usage	
	1 sweat polaire	tous les ans	avec floquage
	2 polos manches courtes bleu marine	tous les ans	avec floquage
MAÇONS (carrelage - plâtrerie)			
	3 bleus	tous les ans	
	2 paires de chaussures de securite	tous les ans	
	1 paire de gants de travail	tous les ans	
	1 paire de genouillères	1 attribution renouvellement contre echange	
	masque anti-poussière	selon usage	
	lunettes de protection	1 attribution renouvellement contre echange	
	protections individuelles contre le bruit	selon usage	
	1 blouson ou parka	tous les 2 ans	
	1 vetement de pluie	tous les deux ans	
	1 paire de bottes en caoutchouc	tous les 3 ans	
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS			
	2 bleus de travail	tous les ans	floquage de l'ensemble de la dotation sur la poitrine logo - Ville de Lomme - Direction des Sports et des Loisirs et dans le dos mention Ville de Lomme Direction des Sports et des Loisirs sans logo
	combinaisons étanches	selon usage	
	1 paire de chaussures de securite	tous les ans	
	1 paire de bottes	tous les 3 ans	
	1 vêtement imperméable	tous les 3 ans	
	protection contre le bruit casque	1 attribution renouvellement contre echange	
	lunettes de protection	1 attribution renouvellement contre echange	
	1 paire de gants chauds et étanches	tous les ans	
	1 parka ou blouson	tous les 2 ans	
	1 sweat-shirt	tous les ans	
	1 survêtement	tous les ans	
	1 polo manches longues	tous les ans	
	1 tee-shirt	tous les ans	
	1 paire de tennis	tous les ans	
Pour le responsable de l'équipe de maintenance	2 jeans	tous les ans	
	2 chemisettes (1 blanche - 1 bleu ciel)	tous les ans	
	1 paire de tennis	tous les ans	Même floquage que les agents
	1 parka	tous les 2 ans	
	1 polo manches courtes	tous les ans	
	1 polo manches longues	tous les ans	
	1 sweat	tous les ans	
MANIFESTATIONS -			
(préparation, suivi et manutention)	2 bleus de travail	tous les ans	
	2 paires de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 blouson ou parka	tous les 2 ans	
	1 gilet réflectorisant	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 tenue de pluie	tous les 2 ans	
	1 paire de gants de manutention	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paires de bottes en caoutchouc	tous les 2 ans	
	2 tee shirts	tous les ans	

Fonctions/métiers	Proposition	Périodicité	OBSERVATIONS
	1 sweat shirt	tous les ans	
MÉCANICIENS			
(carrosserie-tôlerie-peinture)	3 bleus de travail	tous les ans	
	2 paires de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 vêtement imperméable	tous les 3 ans	
	1 gilet matelassé	tous les 2 ans	
	1 casque anti-bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de lunettes de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	masque à cartouche	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet réflectorisant	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 blouson ou parka	tous les 2 ans	
MEDECINS			
	2 blouses	tous les ans	
	gants à usage unique	selon usage	
MENUISIERS			
	2 bleus de travail	tous les ans	
	1 paires de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 ciré	renouvellement contre échange	
	1 gilet matelassé	tous les 3 ans	
	protection individuelle contre le bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de lunette de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de gants de manutention	1 attribution, renouvellement contre échange	
	masques à usage unique	selon usage	
	gants antidérapants	1 attribution, renouvellement contre échange	
NUMERO VERT			
	1 gilet réflectorisant	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 parka imperméable	tous les 2 ans	
	1 paire de bottes en caoutchouc	tous les 2 ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 casque	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 tenue de bucheron complète anti coupures	1 attribution, renouvellement contre échange	
	lunettes de protection soudure	1 attribution, renouvellement contre échange	
	2 paires de gants de travail en cuir	tous les ans	
	2 paires de gants de manutention	tous les ans	
	1 tenue de soudeur complète anti feu avec tablier de cuir	1 attribution, renouvellement contre échange	
PEINTRES - VITRIERS			
	2 blancs de travail	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 harnais de sécurité avec longe et mousquetons	1 attribution, renouvellement contre échange	
	masque à cartouche	1 attribution, renouvellement contre échange	
	casque de chantier	1 attribution, renouvellement contre échange	
	Gilet réflectorisant	1 attribution, renouvellement contre échange	
	Masque filtrant	1 attribution, renouvellement contre échange	
	protection individuelle contre le bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de lunette de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de gants anti-coupures	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet matelassé	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de genouillère	1 attribution, renouvellement contre échange	
PISCINES			
Maîtres-nageurs et chefs de bassin	1 peignoir	tous les 3 ans	floqué Ville de Lomme
	1 survêtement	tous les 3 ans	Direction des Sports et des
	2 Bermudas ou short (bleu)	tous les ans	Loisirs
	2 polos manches courtes + 2 débardeurs (blanc)	tous les ans	blanc (floqué MNS)
	3 maillots de bain	tous les ans	
	1 paire de claquettes	tous les ans	
	bouchons d'oreilles	selon usage	
	1 paire de basket	tous les ans	Animateur Aquagym
Responsable de la Piscine - même floquage	3 chemisettes blanches	tous les ans	
Personnel d'Entretien	4 tee-shirt (hommes) blanc	tous les ans	
	2 bermudas bleu (hommes)	tous les ans	l'ensemble avec floquage
	2 blouses (femmes) sans manches bleu	tous les ans	Ville de Lomme "Direction
	1 paire de lunette de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	des Sports et des Loisirs"
	2 paires de chaussures antidérapantes	tous les ans	
	1 paire de bottes antidérapantes	tous les 3 ans	
Personnel d'Accueil	1 jupe ou 1 pantalon noir	tous les ans	floquage des chemisettes
(régie + 1 er suppléant)	2 chemisettes (1 bleu ciel, 1 blanche)	tous les ans	Ville de Lomme Direction des
PLOMBIERS			
	2 bleus de travail	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 paire de cuissardes	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de lunette de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 masque anti-poussiere type P3	selon usage	
	1 parka 4 en 1 + pantalon AOBA	tous les 3 ans	
	1 paire de genouillères	1 attribution, renouvellement contre échange	
POLICE MUNICIPALE			
chef de service	1 chemise blanche + 2 chemisettes blanches	tous les ans	

Fonctions/métiers	Proposition	Périodicité	OBSERVATIONS
	2 polos manches courtes blancs	tous les ans	
	2 sweats blancs	tous les ans	
Agents	1 Parka goretex	1 attribution, renouvellement contre échange	
	Gilet pare-balles classe IIIA, nouveau modèle, réglable	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 blouson de cérémonie	1 attribution, renouvellement contre échange	
	3 pantalons (2 hiver + 1 été)	tous les ans	
	1 coupe-vent K Way étanche	tous les ans	
	1 chemise bleue	tous les ans	
	1 pull	tous les ans	
	1 casquette souple	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 casquette + grade élastique ou calot + grade métal	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 cravate à clip	selon usage	
	1 paire de chaussures antibes	tous les ans	
	1 paire de gants de palpation cuir	tous les 2 ans	
	1 ceinturon en cuir	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 ceinturon G.K.	Tous les 3 ans	
	épaulettes	selon usage	
	écussons	selon usage	
	écussons barettes	tous les ans	
	1 paire de gants blancs	tous les ans	
	1 paire de manchons	tous les ans	
	1 sifflet	selon usage	
	un cordon de sifflet	selon usage	
	un surpantalon	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 blouson polaire	1 attribution, renouvellement contre échange	
	Grade velcro plastifié rouge [illegible]	selon usage	
	1 pantalon de pluie	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de gants de scooter	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 casque	1 attribution, renouvellement contre échange	
	2 pantalons M.C	tous les ans	
	2 polos manches courtes bleus	tous les ans	
	2 sweats bleus	tous les ans	
POLICE MUNICIPALE			
Brigade V.T.T	1 blouson [illegible] tous temps étanche [illegible] couches Doublure amovible ou non	tous les 2 ans	
	2 pantalons [illegible] tissu à [illegible] matière stretch à [illegible] bas zippés	tous les ans	
	1 paire de chaussures [illegible]	tous les ans	
	1 paire de chaussures [illegible]	tous les ans	
	2 chemises [illegible]	tous les ans	
	[illegible]	renouvellement contre échange	
	[illegible]	renouvellement contre échange	
	[illegible]	renouvellement contre échange	
	1 paire de gants [illegible]	renouvellement contre échange	
	[illegible]	renouvellement contre échange	
PROPRETÉ PUBLIQUE			
	1 blouson de classe 1 avec bandes réfléchissantes	tous les ans	
	1 pantalon de classe 1 avec bretelles et bandes réfléchissantes	tous les ans	
	1 pull d'hiver type col roulé	tous les ans	
	1 sweat	tous les ans	
	2 tee-shirt manches courtes sans bande réfléchissante	tous les ans	
	1 gilet à bandes réfléchissantes classe 1	1 attribution renouvellement contre échange	
	2 paires de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 tenue de pluie classe 1	tous les ans	
	1 parka classe 2	tous les 2 ans	
	1 paire de gants fourrés	1 attribution renouvellement contre échange	
	1 bonnet de laine	1 attribution renouvellement contre échange	
	gants	1 attribution renouvellement contre échange	
	1 paire de bottes de sécurité	tous les 2 ans	
	lunette de protection	1 attribution renouvellement contre échange	
	Masque poussière	1 attribution renouvellement contre échange	
	Cagoule intégrale	1 attribution renouvellement contre échange	
	Combinaisons jetables	Selon usage	
	Protection individuelle contre le bruit	Selon usage	
	Combinaisons étanches	1 attribution renouvellement contre échange	
PROTOCOLE			
Responsable du Protocole	1 tailleur	tous les ans	
	1 chemisier	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
Agents du protocole	1 costume + 2 pantalons	tous les ans	
	2 chemises blanches	tous les ans	
	1 paire de chaussures	tous les ans	
	gants blancs	selon usage	
	1 parka ou 1 imperméable	indéterminé	
	2 cravates	tous les ans	
RESTAURANTS SCOLAIRES			
Agents du service restauration	1 blouse blanche +1 blouse couleur	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité antidérapantes	tous les ans	
	tabliers jetables	selon usage	
	coiffes jetables	selon usage	

Fonctions/métiers	Proposition	Périodicité	OBSERVATIONS
	gants jetables	selon usage	
Responsables des Restaurants	2 blouses blanches (1 manches longues + 1 manches courtes)	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité antidérapantes	tous les ans	
Agents de Restauration :	2 tuniques blanches manches longues	tous les ans	
Cuisine (hommes et femmes)	2 pantalons blancs	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	tabliers jetables	selon usage	
	coiffes jetables	selon usage	
	gants jetables	selon usage	
Plonge	1 tablier long à bavette en caoutchouc blanc	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de bottes blanches antidérapantes	tous les ans	
Livreurs	1 parka	tous les 3 ans	
	1 veste blanche (type cuisinier)	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
SERRURIERS (métallerie et Ferronnerie)			
	1 bleu de travail + 1 bleu anti-feu	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 vêtement imperméable (parka)	tous les 3 ans	
	1 casque anti-bruit	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de lunette de protection	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 paire de gants de manutention et soudure	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 masque à cartouches	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 masque à souder classique	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 tablier de cuir ou gilet de manchettes	1 attribution, renouvellement contre échange	
	guêtres	1 attribution, renouvellement contre échange	
	1 gilet matelassé	tous les 3 ans	
	1 paire de lunettes de brasage	1 attribution renouvellement contre échange	
SONORISATEUR			
	2 pantalons noirs multipoches	tous les ans	
	2 tee shirts noirs	tous les ans	vêtements noirs uniquement
	1 sweet noir	tous les ans	sans inscription
	1 gilet sans manche multi poches noir	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
VEHICULE POLYVALENT DES ATELIERS MUNICIPAUX			
	1 paire de bleus	tous les ans	
	1 parka + 1 pantalon AOPA	tous les ans	
	1 paire de chaussures de sécurité	tous les ans	
	1 gilet réflectorisant	1 attribution renouvellement contre échange	
	1 paire de gants de protection	tous les ans	
	1 paire de lunettes de protection	tous les ans	
	protection anti-bruit	selon usage	
	1 paire de bottes en caoutchouc	tous les 2 ans	
	1 harnais de sécurité	1 attribution renouvellement contre échange	
	1 longe de sécurité	1 attribution renouvellement contre échange	
	1 tapis isolant pour travaux électriques	1 attribution renouvellement contre échange	
	1 paire de gants isolants	tous les ans	
	1 casque visière	1 attribution renouvellement contre échange	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/946**

OBJET

Régime indemnitaire – Indemnité de protocole pour l'année 2007 et ajustements

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Au travers de la signature, le 15 décembre 2005, d'un protocole d'accord avec l'ensemble des organisations syndicales, la Ville de Lille a souhaité développer quatre champs de travail, avec pour chacun d'entre eux la fixation d'ambitions communes, de moyens d'actions et d'étapes :

- le développement professionnel tout au long de la vie, en lien avec les enjeux de qualification, de carrière et de formation
- l'aménagement du temps de travail, au service d'une meilleure réponse aux besoins du public et des conditions de travail des agents
- le soutien à l'utilisation des transports en commun et modes de déplacement alternatifs dans le cadre d'un plan de déplacement d'entreprises
- l'évolution du régime indemnitaire, élément de reconnaissance de l'implication des agents dans le service public municipal.

Par délibération n° 06/273 du 22 mai 2006, le Conseil Municipal a notamment adopté les mesures nécessaires à la concrétisation de ce dernier engagement, pour l'année 2006.

Ces décisions ont représenté un effet financier de 450 000 € en année complète.

Conformément aux dispositions contenues dans le protocole d'accord, il convient aujourd'hui de fixer les nouvelles modalités d'évolution pour l'année 2007. Cette évolution indemnitaire continue bien entendu de s'inscrire dans le cadre des limites réglementaires existantes et pourra être étendue, par voie de délibération, aux agents relevant de cadres d'emplois pour lesquels ces limites sont aujourd'hui atteintes, dès lors que les textes applicables le permettront, sans toutefois pouvoir faire l'objet d'une mise en œuvre rétroactive.

Par ailleurs, certaines dispositions indemnitaires méritent d'être ajustées.

I. MODALITES D'EVOLUTION GENERALISEE DU REGIME INDEMNITAIRE POUR L'ANNEE 2007

Il est rappelé que le protocole d'accord du 15 décembre 2005 prévoit la mise en œuvre, au bénéfice de tous les personnels, et sous réserve du respect des limites réglementaires, d'une revalorisation progressive par tiers, sur 3 ans, du niveau de régime indemnitaire, pour aboutir, en 2008, à une augmentation générale de 320 € par rapport au niveau de 2005 (soit une revalorisation d'un montant correspondant à une évolution de 21 %). Le régime indemnitaire des agents de catégorie B et A doit, selon les mêmes modalités progressives de montée en charge d'ici à 2008, être revalorisé respectivement d'un montant correspondant à une évolution de 12,5 % et 10 % des régimes indemnitaires moyens liés aux grades de rédacteur et d'attaché (soit respectivement 400 et 475 € en 2008). Cette revalorisation fait l'objet d'un versement sous la forme d'un complément indemnitaire annuel, intervenant au mois de septembre.

.../...

Pour septembre 2007, le versement complémentaire s'élève à 220 € en catégorie C (évolution de 14,65 % par rapport à la situation antérieure à l'application du Protocole d'accord), 275 € en catégorie B (évolution de 8,70 %) et à 325 € en catégorie A (évolution de 6,80 %).

Les modalités d'attribution du complément indemnitaire pour l'année 2007 sont donc fixées ainsi qu'il suit :

A – Personnels concernés et nature de l'indemnité correspondante

1) Agents titulaires et stagiaires

Filière administrative

- Catégorie C -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Adjoint administratif	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
-Principal de 1ère classe		125,13 €	220,00 €		3,74
-Principal de 2ème classe		125,13 €	220,00 €		3,79
-Adjoint administratif		125,13 €	220,00 €		3,84
Agent administratif	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
-Qualifié		125,13 €	220,00 €		3,96

- Catégorie B -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Rédacteur chef Rédacteur principal	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Faisant fonction de chef de service		331,73 €	275,00 €		5,13
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		308,87 €	275,00 €		4,80
-Sans responsabilité d'encadrement		286,00 €	275,00 €		4,47
Rédacteur détenant un indice de rémunération supérieur à 380	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Faisant fonction de chef de service		298,67 €	275,00 €		4,65
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		275,81 €	275,00 €		4,32
-Sans responsabilité d'encadrement		252,94 €	275,00 €		3,99

.../...

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Rédacteur detenant un indice de rémunération inférieur ou égal à 380	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
-Faisant fonction de chef de service		265,57 €	275,00 €		6,08
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		242,71 €	275,00 €		5,60
-Sans responsabilité d'encadrement		219,84 €	275,00 €		5,12

- Catégorie A -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. applique, le cas echeant (au 01/11/2006)
Administrateur	N° 04/487 du 28/06/2004			Prime de service et rendement I.F.R.	
-Hors classe		46 % du T.B.M.G. + 10 € brut	325,00 €		
-Administrateur		50,85 % du T.B.M.G. + 10 € brut	325,00 €		
Directeur	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction		539,20 €	325,00 €		4,78
-Responsable d'un service		516,33 €	325,00 €		4,59
-Responsable d'une unité ou technicité particulière		493,47 €	325,00 €		4,39
-Sans sujetions particulières		470,60 €	325,00 €		4,20
Attaché principal	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction		427,58 €	325,00 €		3,84
-Responsable d'un service		404,71 €	325,00 €		3,64
-Responsable d'une unité ou technicité particulière		381,85 €	325,00 €		3,45
-Sans sujetions particulières		358,98 €	325,00 €		3,26
Attaché à partir du 9ème échelon	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction		427,58 €	325,00 €		5,23
-Responsable d'un service		404,71 €	325,00 €		4,97
-Responsable d'une unité ou technicité particulière		381,85 €	325,00 €		4,71
-Sans sujetions particulières		358,98 €	325,00 €		4,44
Attaché jusqu'au 8ème échelon	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction		369,60 €	325,00 €		4,56
-Responsable d'un service		346,73 €	325,00 €		4,30
-Responsable d'une unité ou technicité particulière		323,87 €	325,00 €		4,04
-Sans sujetions particulières		301,00 €	325,00 €		3,78

I.F.R. : Indemnité de fonctions et de résultats telle qu'instituée par le décret n° 2004-1082 du 13 octobre 2004
T.B.M.G.: Traitement brut moyen du grade

.../...

Filière technique

- *Catégorie C –*

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. Appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Agent de maîtrise	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
-Principal		12% du T.B.M.G. + 10 € brut	220,00 €		5,92
-Qualifié		12% du T.B.M.G. + 10 € brut	220,00 €		5,79
-Agent de maîtrise		12% du T.B.M.G. + 10 € brut	220,00 €		5,43
Agent technique (dessinateur)	N° 04/487 du 28/06/2004				
-En chef		18,9% du T.B.M.G. + 10 € brut	220,00 €	I.A.T. et I.E.M.P.	8,00 (I.A.T.) 0,41 (I.E.M.P.)
-Principal		18,9% du T.B.M.G. + 10 € brut	220,00 €	I.A.T.	8,00 (I.A.T.) 0,05 (I.E.M.P.)
-Qualifié		18,9% du T.B.M.G. + 10 € brut	220,00 €	I.A.T.	7,90
-Agent technique		18,9% du T.B.M.G. + 10 € brut	220,00 €	I.A.T.	7,98
Agent technique (hors dessinateur)	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
-En chef		125,13 €	220,00 €		3,74
-Principal		125,13 €	220,00 €		3,79
-Qualifié		125,13 €	220,00 €		3,84
-Agent de salubrité		125,13 €	220,00 €		3,96
Agent de salubrité	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
-Chef		125,13 €	220,00 €		3,74
-Principal		125,13 €	220,00 €		3,79
-Qualifié		125,13 €	220,00 €		3,84
-Agent technique		125,13 €	220,00 €		3,96
Agent des services techniques	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
-Agent des services techniques		125,13 €	220,00 €		3,96

- *Catégorie B –*

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. Appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Technicien supérieur	N° 04/487 du 28/06/2004			Prime de service et rendement I.S.S.	
-Chef et principal		30% du T.B.M.G. + 10 € brut	275,00 €		
-Technicien supérieur détenant un indice de rémunération supérieur à 380		30% du T.B.M.G. + 10 € brut	275,00 €		
-Technicien supérieur détenant un indice de rémunération inférieur ou égal à 380		28,9% du T.B.M.G. + 10 € brut	275,00 €		

.../...

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Contrôleur	N° 04/487 du 28/06/2004				
-Chef		30% du T.B.M.G. + 10 € brut	275,00 €	I.S.S.	
-Principal		30% du T.B.M.G. + 10 € brut	275,00 €	Prime de service et rendement I.S.S.	
-Contrôleur détenant un indice de rémunération supérieur à 380		15% du T.B.M.G. + 10 € brut	275,00 €	Prime de service et rendement I.S.S.	
-Contrôleur détenant un indice de rémunération inférieur ou égal à 380		15% du T.B.M.G. + 10 € brut	275,00 €	Prime de service et rendement I.S.S.	

T.B.M.G.: Traitement brut moyen du grade

- Catégorie A -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Ingénieur	N° 04/487 du 28/06/2004			Prime de service et rendement I.S.S.	
-En chef de classe exceptionnel		40% du TI + 10 € brut	325,00 €		
-En chef de classe normale		40% du TI + 10 € brut	325,00 €		
-Principal		40% du TI + 10 € brut	325,00 €		
-Ingénieur		40% du TI + 10 € brut	325,00 €		

TI: Traitement indiciaire

Filière médico-sociale

- Catégorie C -

Auxiliaires de puériculture territoriaux

Par délibération n° 04/965 du 13 décembre 2004, le Conseil Municipal autorisait l'attribution aux agents relevant du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux d'une indemnité de sujétion spéciale pour un montant mensuel de 10 €.

Il est proposé de verser en septembre 2007, sur la base de cette indemnité, un complément indemnitaire de 220 € au bénéfice des auxiliaires de puériculture territoriaux concernés au regard des conditions d'attribution fixées par la délibération n° 04/965 du 13 décembre 2004.

.../...

Autre(s) cadre(s) d'emplois

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Agent spécialisé des écoles maternelles	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
-De 1ère classe		125,13 €	220,00 €		3,84
-De 2ème classe		125,13 €	220,00 €		3,96
Agent social	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
-Qualifié de 1ère classe		125,13 €	220,00 €		3,84
-Qualifié de 2ème classe		125,13 €	220,00 €		3,96

- Catégorie B -

Infirmiers territoriaux

Par délibération n° 04/487 du 28 juin 2004, le Conseil Municipal autorisait l'attribution aux agents relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux d'une prime spécifique pour un montant mensuel de 10 €.

Il est proposé de verser en septembre 2007, sur la base de cette prime, un complément indemnitaire de 275 € au bénéfice des infirmiers territoriaux concernés au regard des conditions d'attribution fixées par la délibération n° 04/487 du 28 juin 2004.

Autre(s) cadre(s) d'emplois

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Assistant socio-éducatif principal	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.R.S.	
-Faisant fonction de chef de service		331,73 €	275,00 €		4,05
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		308,87 €	275,00 €		3,79
-Sans responsabilité d'encadrement		286,00 €	275,00 €		3,53
Assistant socio-éducatif	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.R.S.	
-Faisant fonction de chef de service		298,67 €	275,00 €		4,06
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		275,81 €	275,00 €		3,77
-Sans responsabilité d'encadrement		252,94 €	275,00 €		3,48

.../...

- Catégorie A -

Puéricultrices cadres territoriaux de santé

Il est proposé de verser en septembre 2007, sur la base de la prime spécifique, instituée par référence au décret n° 88-1083 du 30 novembre 1988, et de la prime de service, instituée par référence à l'arrêté du 24 mars 1967, un complément indemnitaire de 325 € au bénéfice des puéricultrices cadre territoriaux de santé concernés au regard des conditions d'attribution fixées pour les puéricultrices territoriales par la délibération n° 04/487 du 28 juin 2004.

Puéricultrices territoriales

Par délibération n° 04/487 du 28 juin 2004, le Conseil Municipal autorisait l'attribution aux agents relevant du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales d'une prime spécifique pour un montant mensuel de 10 €.

Il est proposé de verser en septembre 2007, sur la base de cette prime, un complément indemnitaire de 325 € au bénéfice des puéricultrices territoriales concernées au regard des conditions d'attribution fixées par la délibération n° 04/487 du 28 juin 2004.

Cadres territoriaux de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques

Il est proposé de verser en septembre 2007, sur la base de la prime spécifique, instituée par référence au décret n° 88-1083 du 30 novembre 1988, et de la prime de service, instituée par arrêté du 24 mars 1967, un complément indemnitaire de 325 € au bénéfice des cadres territoriaux de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques concernés au regard des conditions d'attribution fixées pour les infirmiers territoriaux par la délibération n° 04/487 du 28 juin 2004.

Autre(s) cadre(s) d'emplois

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Psychologue	N° 06/273 du 22/05/2006			Indemnité de risques et sujétions spéciales I.F.T.S.e.	
-Responsable d'une direction		182,37 €	325,00 €		
-Responsable d'un service		164,07 €	325,00 €		
-Psychologue (Hors responsabilité de direction ou de service)		145,72 €	325,00 €		
Conseiller socio éducatif	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.R.S.	
-Responsable d'une direction		369,60 €	325,00 €		3,66
-Responsable d'un service		346,73 €	325,00 €		3,45
-Responsable d'une unité ou technicité particulière		323,87 €	325,00 €		3,24
-Sans sujétions particulières		301,00 €	325,00 €		3,03

.../...

Filière culturelle

- Catégorie C -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Agent qualifié du patrimoine	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
-Hors classe		125,13 €	220,00 €		3,74
-De 1ère classe		125,13 €	220,00 €		3,79
-De 2ème classe		125,13 €	220,00 €		3,84
Agent du patrimoine	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
- Agent du patrimoine		125,13 €	220,00 €		3,96

- Catégorie B -

Grade ou cadre d emplois	Delibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Assistant qualifié de conservation hors classe	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
Assistant qualifié de conservation de 1ère classe					
-Faisant fonction de chef de service		331,73 €	275,00 €		5,13
-Responsable d encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l encadrement		308,87 €	275,00 €		4,80
-Sans responsabilité d encadrement		286,00 €	275,00 €		4,47
Assistant qualifié de conservation de 2ème classe détenant un indice de rémunération supérieur à 380	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Faisant fonction de chef de service		298,67 €	275,00 €		4,65
-Responsable d encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		275,81 €	275,00 €		4,32
-Sans responsabilité d'encadrement		252,94 €	275,00 €		3,99
Assistant qualifié de conservation de 2ème classe détenant un indice de rémunération inférieur ou egal à 380	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
-Faisant fonction de chef de service		265,57 €	275,00 €		6,08
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		242,71 €	275,00 €		5,60
-Sans responsabilité d'encadrement		219,84 €	275,00 €		5,12

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Assistant de conservation hors classe	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
Assistant de conservation de 1ère classe					
-Faisant fonction de chef de service		331,73 €	275,00 €		5,13
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		308,87 €	275,00 €		4,80
-Sans responsabilité d'encadrement		286,00 €	275,00 €		4,47
Assistant de conservation de 2ème classe détenant un indice de rémunération supérieur à 380	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Faisant fonction de chef de service		298,67 €	275,00 €		4,65
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		275,81 €	275,00 €		4,32
-Sans responsabilité d'encadrement		252,94 €	275,00 €		3,99
Assistant de conservation de 2ème classe détenant un indice de rémunération inférieur ou égal à 380	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
-Faisant fonction de chef de service		265,57 €	275,00 €		6,08
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		242,71 €	275,00 €		5,60
-Sans responsabilité d'encadrement		219,84 €	275,00 €		5,12

- Catégorie A -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Bibliothécaire à partir du 8ème échelon	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction		427,58 €	325,00 €		5,23
-Responsable d'un service		404,71 €	325,00 €		4,97
-Responsable d'une unité ou technicité particulière		381,85 €	325,00 €		4,71
-Sans sujétions particulières		358,98 €	325,00 €		4,44
Bibliothécaire jusqu'au 7ème échelon	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction		369,60 €	325,00 €		4,56
-Responsable d'un service		346,73 €	325,00 €		4,30
-Responsable d'une unité ou technicité particulière		323,87 €	325,00 €		4,04
-Sans sujétions particulières		301,00 €	325,00 €		3,78
Attaché de conservation à partir du 8ème échelon	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction		427,58 €	325,00 €		5,23
-Responsable d'un service		404,71 €	325,00 €		4,97
-Responsable d'une unité ou technicité particulière		381,85 €	325,00 €		4,71
-Sans sujétions particulières		358,98 €	325,00 €		4,44

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Attaché de conservation jusqu'au 7ème échelon	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Responsable d'une direction		369,60 €	325,00 €		4,56
-Responsable d'un service		346,73 €	325,00 €		4,30
-Responsable d'une unité ou technicité particulière		323,87 €	325,00 €		4,04
-Sans sujétions particulières		301,00 €	325,00 €		3,78

Filière sportive

- Catégorie C -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Opérateur des A.P.S.	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
-Principal		125,13 €	220,00 €		3,74
-Qualifié		125,13 €	220,00 €		3,79
- Opérateur des A.P.S.		125,13 €	220,00 €		3,84
-Aide opérateur des A.P.S		125,13 €	220,00 €		3,96

- Catégorie B -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Educateur des A.P.S. hors classe Educateur des A.P.S. de 1ère classe	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Faisant fonction de chef de service		331,73 €	275,00 €		5,13
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		308,87 €	275,00 €		4,80
-Sans responsabilité d'encadrement		286,00 €	275,00 €		4,47
Educateur des A.P.S. de 2ème classe détenant un indice de rémunération supérieur à 380	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Faisant fonction de chef de service		298,67 €	275,00 €		4,65
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		275,81 €	275,00 €		4,32
-Sans responsabilité d'encadrement		252,94 €	275,00 €		3,99
Educateur des A.P.S. de 2ème classe détenant un indice de rémunération inférieur ou égal à 380	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
-Faisant fonction de chef de service		265,57 €	275,00 €		6,08
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		242,71 €	275,00 €		5,60
-Sans responsabilité d'encadrement		219,84 €	275,00 €		5,12

- Catégorie A -

Conseillers territoriaux des APS

Par délibération n° 96/725 du 16 décembre 1996 complétée, le Conseil Municipal adoptait le nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux de la Ville de Lille, selon les principes définis par le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991.

Cette délibération prévoit notamment les modalités et conditions d'octroi du régime indemnitaire au bénéfice des conseillers territoriaux des APS, sur la base du décret n° 88-98 du 28 janvier 1988 portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales aux conseillers d'éducation populaire et de jeunesse relevant du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports.

Or, ce décret a été abrogé, et ses dispositions remplacées par le décret n° 2004-1055 du 1er octobre 2004 portant attribution d'une indemnité de sujétions aux conseillers d'éducation populaire et de jeunesse relevant du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

En conséquence, il est proposé de verser, sur la base de ces nouvelles dispositions, au titre de l'année 2006, un complément indemnitaire de 180 €, dans les conditions générales prévues par la délibération n° 06/273 du 22 mai 2006, au bénéfice des conseillers territoriaux des APS.

Il est également proposé de verser au bénéfice des mêmes agents, sur la même base indemnitaire, en septembre 2007, un complément indemnitaire limité à 180 €, compte tenu du plafonnement du montant découlant de l'application du principe de parité.

Filière animation

- Catégorie C -

Grade ou cadre d'emplois	Deliberations de reference	Regime indemnitaire mensuel actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Adjoint d'animation	N° 04 487 du 28 06 2004			I.A.T.	
-Principal		125.13 €	220,00 €		3,74
-Qualifié		125.13 €	220,00 €		3,79
-Adjoint d'animation		125.13 €	220,00 €		3,84
Agent d'animation	N° 04 487 du 28 06 2004			I.A.T.	
-Qualifié		125.13 €	220,00 €		3,96

.../...

- Catégorie B -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Animateur chef Animateur principal	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Faisant fonction de chef de service		331,73 €	275,00 €		5,13
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		308,87 €	275,00 €		4,80
-Sans responsabilité d'encadrement		286,00 €	275,00 €		4,47
Animateur détenant un indice de rémunération supérieur à 380	N° 04/487 du 28/06/2004			I.F.T.S.	
-Faisant fonction de chef de service		298,67 €	275,00 €		4,65
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		275,81 €	275,00 €		4,32
-Sans responsabilité d'encadrement		252,94 €	275,00 €		3,99
Animateur détenant un indice de rémunération inférieur ou égal à 380	N° 04/487 du 28/06/2004			I.A.T.	
-Faisant fonction de chef de service		265,57 €	275,00 €		6,08
-Responsable d'encadrement d'une unité ou responsable de missions identifiées comme du niveau de l'encadrement		242,71 €	275,00 €		5,60
-Sans responsabilité d'encadrement		219,84 €	275,00 €		5,12

Filière police municipale

- Catégorie C -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Agent de police municipale	N° 97/661 du 13/10/1997 N° 04/487 du 28/06/2004			Indemnité spéciale de fonction I.A.T.	
- Chef de police		18 % du traitement brut mensuel soumis à retenue pour pension + 55,00 €	220,00 €		1,86
- Brigadier chef principal		18 % du traitement brut mensuel soumis à retenue pour pension + 55,00 €	220,00 €		1,91
- Brigadier/Brigadier chef		18 % du traitement brut mensuel soumis à retenue pour pension + 55,00 €	220,00 €		1,94

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
- Gardien principal		18 % du traitement brut mensuel soumis à retenue pour pension + 55,00 €	220,00 €		1,96
- Gardien		18 % du traitement brut mensuel soumis à retenue pour pension + 55,00 €	220,00 €		2,03

- Catégorie B -

Grade ou cadre d'emplois	Délibérations de référence	Régime indemnitaire mensuel actuel	Complément indemnitaire versé en septembre 2007	Nature de l'indemnité	Coef. appliqué, le cas échéant (au 01/11/2006)
Chef de service de police municipale	N° 00/554 du 10/07/2000 N° 04/487 du 28/06/2004			Indemnité spéciale de fonction I.A.T.	
- Chef de service de police détenant un indice de rémunération inférieur ou égal à 380		20 % du traitement brut mensuel soumis à retenue pour pension + 10,00 €	275,00 €		0.69

2) Agents non titulaires

Les agents non titulaires, recrutés pour une durée supérieure à 6 mois et référencés à un grade, bénéficient d'un complément indemnitaire versé en septembre 2007, de la même nature indemnitaire et du même montant que celui versé aux agents titulaires et stagiaires, dans le cadre des limites réglementaires existantes

Le crédit global alloué par grade, qui détermine, par un système d'enveloppes, les marges de manœuvre de la Ville pour le financement de ses mesures indemnitaires actuelles ou de leurs éventuels développements ultérieurs est fixé par référence à un coefficient 7 pour l'I.A.T. (8 pour les grades relevant du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux) et l'I.F.T.S., et par référence à un coefficient 5 pour l'I.F.R.S.

B – Période de référence

Pour septembre 2007, le versement complémentaire correspond à la période du 1er juillet 2006 au 30 juin 2007. Il sera proratisé compte tenu du temps de présence de l'agent au cours de cette période.

C - Sort du complément indemnitaire dans certains cas d'absence

Le complément indemnitaire suit le sort du traitement en cas de maladie ordinaire :

-Pas de réduction jusque trois mois d'absence

-½ de la part du complément indemnitaire proratisé au mois dès le début du quatrième mois d'absence.

Le complément indemnitaire est maintenu en cas d'accident du travail et de congés de maternité et d'adoption.

Il n'est pas versé en cas de congés de longue maladie ou de congés de longue durée

III. REGIME INDEMNITAIRE PARTICULIER A CERTAINS CADRES D'EMPLOIS

A – Puéricultrices cadres territoriaux de santé

Par délibération n° 03/1021 du 15 décembre 2003, le Conseil Municipal adoptait les modalités et conditions d'octroi du régime indemnitaire au bénéfice des puéricultrices cadres territoriaux de santé, selon les principes définis par le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991.

Par délibération n° 04/487 du 28 juin 2004, le Conseil Municipal adoptait de nouvelles mesures indemnitaires, conformément au protocole d'accord signé entre les organisations syndicales et l'administration municipale le 24 mai 2004, et notamment un principe de revalorisation indemnitaire de 10 € par mois, à compter du 1er janvier 2004, pour l'ensemble des agents, dans la limite des dispositions réglementaires applicables.

Il est proposé de verser, sur la base de la prime spécifique instituée par référence au décret n° 88-1083 du 30 novembre 1988, une prime spécifique pour un montant mensuel de 10 € au bénéfice des puéricultrices cadre territoriaux de santé concernées au regard des conditions d'attribution fixées pour les puéricultrices territoriales par la délibération n° 04/487 du 28 juin 2004, à compter du 1er janvier 2004.

La prime spécifique suit le sort du traitement en cas de maladie ordinaire :

-Plein traitement pendant les trois premiers mois

-½ traitement, primes et indemnités comprises, pendant les 9 mois suivants.

Elle est maintenue en cas d'accident du travail et de congés de maternité et d'adoption.

Elle est supprimée lorsqu'il s'agit de congé de longue maladie ou de congés de longue durée

B – Conseiller des APS

Compte tenu des dispositions indemnitaires générales relatives aux cadres A de la Ville, il est proposé de fixer, à compter du 1er janvier 2006 les nouveaux montants mensuels du régime indemnitaire des conseillers territoriaux des APS titulaires visés par la délibération du 16 décembre 1996 précitée ainsi qu'il suit :

Grade ou cadre d'emplois	Régime indemnitaire actuel	Nouvelle proposition	Nature de la nouvelle indemnité
Conseiller des APS	81,27 € Jusque 5 fois le taux soit 406,34 €		Indemnité de sujétions.
-Responsable d'une direction		369,60 € Jusque 406,34 € en cas de sujétions particulières	
-Responsable d'un service		346,73 €	
-Conseiller des APS (hors responsabilité de Direction ou de service)		323,87 €	

Cette indemnité suit le sort du traitement en cas de maladie ordinaire :

-Plein traitement pendant les trois premiers mois

-½ traitement, primes et indemnités comprises, pendant les 9 mois suivants.

Elle est maintenue en cas d'accident du travail et de congés de maternité et d'adoption.

Elle est supprimée lorsqu'il s'agit de congés de longue maladie ou de congés de longue durée

Elle est exclusive de toute autre indemnité horaire ou forfaitaire pour travaux supplémentaires et ne peut être attribuée, en aucun cas, aux agents logés par nécessité absolue de service.

Toutes les dispositions antérieures qui n'ont pas été modifiées par la présente délibération continuent de s'appliquer.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** les modalités d'attribution du régime indemnitaire aux agents de la Ville de Lille, selon les modalités et conditions d'octroi précitées, ces dispositions pouvant par ailleurs être appliquées aux fonctionnaires occupant un emploi en détachement.
- **ADOPTER** les modalités d'attribution de la prime spécifique aux puéricultrices cadres territoriaux de santé selon les modalités et conditions d'octroi précitées;
- **ADOPTER** les modalités d'attribution de l'indemnité de sujétions aux conseillers territoriaux des APS selon les modalités et conditions d'octroi précitées;
- **AUTORISER** Madame le Maire à procéder aux attributions individuelles dans les limites prévues par les textes réglementaires en vigueur ;
- **DECIDER** la revalorisation automatique de chaque crédit global à chaque parution au Journal Officiel des textes réglementaires modifiant les montants de référence ;
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes à cette revalorisation, pour un montant évalué à 500.000 €, sur les crédits inscrits au chapitre 012 articles 64111 et 64131 - de nos documents budgétaires.

ADOPTEE à l'unanimité

Reception en Préfecture le 22 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire
le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

MAIRIE DE LILLE

Par delegation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

PREFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/947**

OBJET

Personnel municipal - Comité d'Hygiène et de Sécurité - Convention de partenariat avec le Centre de Gestion du Nord pour la mise à disposition d'un ACFI (agent chargé des fonctions d'inspection)

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Selon le décret n°85-603 modifié, l'autorité territoriale désigne, après avis du Comité Technique Paritaire ou Comité d'Hygiène et de Sécurité, le ou les agents qui sont chargés d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail du personnel municipal.

L'autorité territoriale peut alors passer convention à cet effet avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Cette convention permet de disposer d'un ACFI (agent chargé des fonctions d'inspection) extérieur à la collectivité.

L'ACFI contrôle les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et propose à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Les évaluations des risques professionnels et les « Documents Uniques » sont tenus à sa disposition.

Il sera amené à travailler avec le Service Hygiène Santé Sécurité.

En cas d'urgence, il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale l'informe des suites données à ses propositions.

Il peut participer aux réunions du CHS avec voix consultative.

Le montant estimatif de la dépense à la charge de la Ville est de l'ordre du 15.000 € ;

Après avis du Comité d'Hygiène et de Sécurité réuni le 15 juin 2006 et en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, le Conseiller délégué au Personnel, à signer la convention de partenariat ci-jointe,

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur le chapitre 011 – Art 6226 – Fonction 020 – Enveloppe 28767 de nos documents budgétaires.

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 9 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
Le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel,

MAIRIE DE TULLE

Jean-Louis FREMAUX

PRÉFECTURE DU [illegible]
22 DEC. 2006
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2007**
N° **06/1094**

OBJET

Convention de partenariat avec l'Union Française de la Jeunesse

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Soucieuse de promouvoir les actions visant à accompagner les agents dans leur insertion sociale, autant que professionnelle, la Ville a souhaité s'engager dans un projet dit de « maîtrise des savoirs de base ». Son objectif est de proposer aux agents des dispositifs variés et adaptés d'accompagnement tenant compte de leurs besoins, matière de savoirs de base. Cette initiative participe également à leur promotion individuelle, dans un souci permanent de concilier insertion sociale, évolution professionnelle et qualité du service public.

De son coté, l'Union Française de la Jeunesse, au travers de son expérience, de ses compétences et de sa place dans le réseau des acteurs d'insertion, est au fait des questions d'insertion sociale. Créée en 1875 pour « donner gratuitement aux adultes un enseignement post-scolaire et de formation professionnelle », l'institut, qui est reconnu d'Utilité Publique, partage pleinement avec la Ville ce constat que les problématiques de maîtrise des savoirs de base sont des facteurs graves d'exclusion professionnelle et sociale. En outre, le projet dans lequel s'est investie la Ville s'intègre pleinement dans la raison d'être de l'U.F.J.

Ensemble, la Ville de Lille et l'Union Française de la Jeunesse ont fait le choix d'entamer un travail en partenariat, ayant vocation à s'inscrire dans le Plan de Formation Pluriannuel de la Ville de Lille voté lors du Comité Technique Paritaire du 24 mars 2006 et visant tout particulièrement à :

- Repérer les niveaux de maîtrise des savoirs de base des agents municipaux (lire, écrire, compter, se repérer dans l'espace et le temps, développer son autonomie)
- Elaborer un référentiel pédagogique évolutif (contenus de formation, accompagnement, évaluation commune)
- Expérimenter le référentiel pédagogique créé auprès d'un groupe d'agents représentatif des niveaux repérés.

La Ville de Lille et l'Union Française de la Jeunesse assurent conjointement la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du dispositif faisant l'objet de ce partenariat et chacun des partenaires concourant pédagogiquement et techniquement en fonction de ses spécificités.

PREFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006
ARRIVEE

.../...

Pour la Ville de Lille

La Ville de Lille s'est investie depuis plusieurs mois dans un projet d'identification des niveaux de maîtrise des savoirs de base. A ce titre, elle participera au partenariat en mettant en œuvre les phases de repérage des niveaux et de positionnement des agents par groupes de niveau. Elle prendra également en charge l'identification des publics prioritaires. S'appuyant sur le référentiel pédagogique élaboré et sa validation par le biais d'une expérimentation sur des groupes d'agents représentatifs des niveaux généraux, elle assurera la mise en œuvre des formations relevant du dispositif par le biais d'achats de prestations ou d'intégration dans les cursus proposés par le CNFPT.

Deux psychologues du travail interviendront notamment tout au long de ce dispositif, ainsi que le responsable du service Formation.

02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

Pour l'UFJ

De ce partenariat, l'U.F.J. retirera une compétence accrue dans le domaine des problématiques de maîtrise des savoirs de base des agents des collectivités territoriale.

Pour cela, l'Union Française de la Jeunesse mettra en œuvre une équipe d'enseignants/chercheurs au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Elle se chargera de l'achat des produits pédagogiques et des divers matériels nécessaires.

En s'appuyant sur son savoir faire, l'UFJ établira le référentiel pédagogique et mettra en œuvre une expérimentation de celui-ci sur des groupes représentatifs des niveaux qui auront été identifiés. Cette expérimentation se fera notamment sur le principe d'une alternance des temps de formation et d'autoformation.

L'UFJ mettra également à disposition ses locaux du 1 rue Macquart à Lille pour le déroulement de cette phase d'expérimentation et des formations liées.

Afin de concrétiser ce travail, la Ville de Lille et l'Union Française de la Jeunesse ont convenu de formaliser leur partenariat au travers d'une convention jointe en annexe.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le partenariat entre la Ville et l'Union Française de la Jeunesse et autoriser la signature de la convention par Madame le Maire ou en cas d'empêchement par le Conseiller délégué au Personnel.
- **APPROUVER** la participation financière de la Ville à hauteur de 35.000 €

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
Le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Personnel,

Jean-Louis FREMAUX

VILLE DE LILLE

231

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/949**

OBJET

Projets Associatifs - Subventions aux associations - Aide au démarrage.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par plusieurs associations nouvellement créées. Dans le cadre de la délégation « Aide aux Projets Associatifs », il est proposé de participer à la mise en œuvre de ces projets associatifs sous la forme d'une aide au démarrage et d'autoriser le versement des subventions ci-dessous détaillées :

MELOPIE LILLE : 700 €

Cette association, dont le siège social est situé 236 rue de l'Arbrisseau à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 31 mai 2006. Elle a pour objet l'organisation d'activités culturelles, éducatives et artistiques diverses (éveil musical, artistique) auprès des enfants et tout particulièrement ceux âgés de trois à huit ans.

L'association a pour projet un travail dans le domaine de l'éveil musical (percussions, guitare) à travers des cours collectifs de musique pour les 3-7 ans organisés par quartier et se déroulant chez des «mamans hôtesses». Cette action est accompagnée par un système de prêt ou de location à coût très faible pour les parents. L'action se terminera par une fête de fin d'année avec un concert faisant participer les élèves, les professeurs et des artistes.

L'association a déjà mis en place son action dans 7 quartiers de Lille (Centre, Wazemmes, Lille-Sud, Saint-Maurice Pellevoisin, Moulins, Vauban et Fives).

Le budget prévisionnel de démarrage de l'association s'élève à 950 €. La subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs s'élève à 700 €.

02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

N'DIDANCE : 750 €

Cette association, dont le siège social est situé 11 rue de l'Orphelinat, appartement 124, à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 18 octobre 2005. Elle a pour objet la promotion des danses du monde et des cultures urbaines à travers l'organisation de stages, de fêtes, d'événements et de rencontres. Elle souhaite également développer la créativité des artistes concernés et les aider à réaliser leur projet artistique.

L'association a remporté en 2006 le tremplin régional de danse urbaine Elle travaille en partenariat avec la Halle de Glisse (4 cours hebdomadaires à des prix abordables) et le Service des Sports de la Ville. Elle envisage en 2006 de passer à 6 cours de 20 personnes par semaine et a trouvé un local à Lille-Sud qu'elle loue et qui lui sert à préparer ses créations.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 11 347 €. La subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs s'élève à 750 €.

MC DANSE : 750 €

Cette association, dont le siège social est situé 65/N/11 rue Bellevue à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 23 mai 2006 Elle a pour objet de promouvoir la danse moderne par des cours chaque semaine, des répétitions et l'organisation d'un gala de danse.

L'association a obtenu deux salles sur le quartier de Fives (rue de la Marbrerie et rue du Long Pot) pour y proposer ses cours de danse moderne qui ont démarré dès septembre 2006 avec 11 adhérents. Elle a pour objectif de toucher près d'une cinquantaine d'adhérents en fin d'année, un spectacle étant alors présenté.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 3 830 €. La subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs s'élève à 750 €.

LECTURES VAGABONDES :750 €

Cette association, dont le siège social est situé 5 rue Victor-Tilmant à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 10 mars 2006. Elle a pour objet la promotion de la lecture auprès de tous publics.

Afin de mettre en place ses actions, l'association a pris de nombreux contacts avec des structures travaillant autour de la lecture, en particulier sur le quartier de Lille-Sud mais aussi sur Moulins, au Vieux Lille et à Hellemmes.

Elle propose les actions suivantes :

- des séances de lecture à voix haute adaptées au public,
- des lectures à thèmes : santé, citoyenneté,
- des goûters lecture (associant les parents),
- des animations autour du livre et des mots,
- un journal trimestriel.

L'association souhaite la gratuité de ses actions pour les participants. Le coût d'une intervention est de 30 € de l'heure par structure.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 1 640 €. La subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs s'élève à 750 €.

POLANKA : 750 €

Cette association, dont le siège social est situé 25 rue Saint–Jacques à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 29 septembre 2005. Elle a pour objet la promotion de la culture polonaise et des échanges franco-polonais à Lille et dans sa région.

L'association regroupe déjà 55 adhérents. Elle travaille autour de la littérature, du cinéma et des expositions. Son action s'articule autour de trois activités principales :

- un salon littéraire : découverte de la littérature polonaise contemporaine avec la participation des auteurs polonais vivant en France et en Pologne ;
- un Ciné Club avec cinq projections de film par an (sous titrés en français),

- un cycle de conférences, rencontres, débats sur les thèmes historiques intitulés «Flirt avec l'histoire».

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 1 450 €. La subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs s'élève à 750 €.

LEZARD TIMBRE : 750 €

Cette association, dont le siège social est situé 87, rue Esquermoise à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 6 octobre 2005. Elle a pour objet la création et la diffusion de l'art postal aux travers d'expositions et d'ateliers artistiques et culturels ouverts à tous.

Quelques expositions montées par l'association :

- Juin 2006 : à l'occasion de l'exposition de fin d'année de l'école Anatole France, invitation de Lézard Timbré à exposer une partie de sa collection avec les travaux des élèves sur l'art postal.

- Juin 2006 : Lézard Timbré et les élèves du Collège Sévigné de Roubaix-musée de La Piscine à Roubaix : correspondance avec les élèves dans le cadre de leur projet de classe sur le thème « Les contes détournés », en collaboration avec le musée de La Piscine à Roubaix, suivi d'une exposition des mails art réalisés.

- Mars et avril 2006 : show à La Vitrine–Galerie d'art La Vitrine à La Madeleine : exposition de 300 mails art dans un décor à la fois ludique et intimiste, invitant à un voyage poétique et imaginaire.

L'association a également ouvert l'un de ses ateliers au 6 rue Manuel à Lille. Ces portes ouvertes ont été l'occasion de partager un moment convivial et chaleureux avec les visiteurs, qui ont pu notamment découvrir une exposition des premiers envois du mail art call "L'île aux 3000... d'Inde" et discuter avec l'association de la pratique du mail art autour d'ateliers.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 1 410 €. La subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs s'élève à 750 €.

MOND'EN SCENE : 750 €

Cette association, dont le siège social est situé 181 boulevard Victor Hugo à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 16 janvier 2006. Elle a pour objet la réalisation de créations théâtrales et le montage des pièces des grands auteurs afin de donner l'occasion à des jeunes de s'exprimer artistiquement. L'association fait appel à tous les domaines du spectacle. Ses membres, essentiellement des étudiants, peuvent participer à des festivals et à toute autre sorte d'événements leur permettant de concrétiser leur(s) projet(s).

L'association monte depuis octobre 2006 la pièce de Bertolt Brecht « La noce chez les petits bourgeois ». Les représentations auront lieu au Biplan, rue Colbert à Lille et au Festival inter universitaire du spectacle vivant de l'Université de Lille 3. L'association envisage de prospecter ensuite d'autres lieux afin de pouvoir donner d'autres représentations.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 896 €. La subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs s'élève à 750 €.

LE CHICON : 750 €

Cette association, dont le siège social est situé 156 boulevard Victor-Hugo à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 9 décembre 2005. Elle a pour objet la promotion des artistes amateurs ou professionnels dans le cadre d'une gazette et de manifestations culturelles (expositions, concerts)

La gazette « Le Chicon » est un trimestriel distribué gratuitement avec pour objectif de s'autofinancer par l'organisation de concerts et d'expositions et par des adhésions de soutien à 5 €. Deux numéros sont déjà parus.

Les projets de l'association sont :

- la sortie du troisième numéro (lancement prévu au bar «le Salsero» avec lecture publique et musiques ethniques) ;
- la réalisation d'un site internet,
- une soirée concert,
- l'augmentation du tirage de la gazette pour une diffusion plus intensive et plus large (1 500 à 2 000 exemplaires).

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 1 000 €. La subvention d'aide au démarrage proposée par la delegation aux Projets Associatifs s'élève à 750 €.

LES FOULEES FIVOISES : 750 €

Cette association, dont le siège social est situé 35 rue Matteotti à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 4 septembre 2006. Elle a pour objet l'organisation d'une course pédestre ou de toute autre manifestation, sportive ou ludique, dans le quartier de Fives.

Le projet principal de l'association reprend l'initiative qui avait été lancée en octobre 2005 par l'association «Les raisins de Fives et d'ailleurs ». En effet, il a été souhaité que les Foulées Fivoises soient distinctes sur le plan juridique et financier en créant une nouvelle association. L'assemblée générale des «Raisins de Fives» a confirmé cette orientation.

L'association souhaite contribuer à l'animation de la vie locale à travers une course à pied débarrassée ou presque de toute idee de compétition. Elle souhaite également favoriser la reconnaissance, le respect et les échanges entre l'ensemble des habitants du Quartier.

La course se déroule sur un parcours de 4,5 km et devrait durer entre 20 et 45 minutes selon le niveau des coureurs. Le parcours a été conçu pour entrer dans le tissu urbain et découvrir Fives et son histoire industrielle (usines, cités), la course sera également l'occasion de rappeler les premiers congés payés de 1936 à travers une exposition. Des jeux pour enfants, des animations maquillages et un pique-nique à l'espagnol dans son esprit de partage sont également prévus.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 2 030 €. La subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation aux Projets Associatifs s'élève à 750 €.

En accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement à chaque association de la subvention conformément à la répartition figurant ci-dessus,

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Subvention Soutien à la Vie Associative » chapitre 65 article 6574 fonction 422 enveloppe 711 du Budget Communal de 2006

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux
Projets Associatifs,

Marie Thérèse ROUGERIE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux
Projets Associatifs,

Marie Thérèse ROUGERIE

MAIRIE DE LILLE

MAIRIE DE LILLE
22 DEC. 2006
APPROUVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/950**

OBJET

Création de la Maison des Associations - Lancement de la consultation de travaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

22 DEC. 2006
APPROUVÉ

Par délibération n° 06/470 du 3 juillet 2006, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de l'opération relative à la création de la Maison des Associations.

Les travaux d'aménagement, dont le montant global est estimé à 700 000 € TTC, doivent être réalisés au cours de l'année 2007.

Il convient de lancer une consultation portant sur la réalisation des travaux d'aménagement. Le marché sera organisé de la façon suivante :

Lot	Désignation	Montant estimatif En € HT
1	Gros œuvre étendu et aménagements	257 000 €
2	Menuiseries bois	109 300 €
3	Chauffage Ventilation Plomberie	74 000 €
4	Electricité	78 400 €
5	Peinture / Sols souples	91 300 €
6	Ascenseur	27 000 €
	TOTAL HT	637 000 €
	TVA 19,6%	124 852 €
	TOTAL TTC	761 852 €

En accord avec la Commission de la Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de la consultation de travaux qui donnera lieu à la passation de marchés publics
- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer les marchés à intervenir conformément à la décision de la Commission d'Appels d'Offres
- **IMPUTER** les dépenses sur le chapitre 23 – Nature 2313 – Fonction 422 – Enveloppe 12225.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC 2006

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée
à la Maison des Associations,

Marie-Thérèse ROUGERIE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée
à la Maison des Associations,

MAIRIE DE LILLE

Marie-Thérèse ROUGERIE

237

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **16 décembre 2006**
N° **06/951**

OBJET

Comité de Lille de l'Union des Femmes Françaises U.F.F. Femmes Solidaires - Versement d'une subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/279 du 22 mai 2006, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention de 4 275 € à l'U.F.F Femmes Solidaires.

Cette association, située 12 avenue du Président Hoover à Lille, a pour but « la défense des droits et la dignité des femmes, la lutte contre le sexisme, contre les violences sexuelles, l'amélioration des conditions de vie, l'égalité dans le travail et la société, l'accès à la culture ».

A cet effet, l'association assure des permanences juridiques gratuites avec la participation d'une avocate tous les 2èmes samedis de chaque mois et sur rendez-vous du lundi au vendredi, donne des renseignements téléphoniques, organise diverses manifestations : expositions, interventions en milieu scolaire, différents ateliers : l'alcoolisme au féminin, alphabétisation, etc.

Compte tenu de l'intérêt que présentent toutes ces actions, il est proposé de soutenir une nouvelle fois cette association par le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 4 650 €. La participation de la Ville de Lille pour l'année 2006 à U.F.F Femmes Solidaires représente 28 % du budget global de l'association qui s'élève à 32 014 €.

En accord avec la Commission Démocratie Participative et de la Citoyenneté réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 4.650 € à l'association UFF Femmes Solidaires,
- **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65 – article 6574 – fonction 524 enveloppe 10464 « Association à vocation féminine - subventions ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 11 JAN. 2007

Affiché en Mairie le [illegible]

Par délégation du Maire
la Conseillère déléguée aux Droits des Femmes,

Françoise HENAUT

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Droits des Femmes,

Françoise HENAUT

PREFECTURE DU NORD
11 JAN. 2007
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/952**

OBJET

Construction d'une salle de sports rue Roland dans le Quartier de Vauban

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des réflexions sur la sectorisation des collèges lillois, le Conseil Général a decidé la reconstruction du Collège Mme de Staël, actuellement implanté Rue de la Bassee sur le site de Transpole, rue Roland, dans le quartier Vauban.

Toutefois, compte tenu de l'éloignement du futur établissement par rapport à la salle de sports Pacôme actuellement utilisée par le collège, la construction d'un nouvel équipement sportif s'avere indispensable.

Cette implantation d'une superficie de 1 362 m² sera dotée d'une salle de sports de type C de 1 122 m², de vestiaires, douches, rangements, sanitaires, locaux arbitre, loge de gardien et local d'entretien.

De plus, la salle comportera deux rangées de gradins positionnés sur une longueur de 40 metres qui pourront accueillir environ 130 spectateurs.

Cet équipement permettra aux collégiens d'exercer diverses activités physiques et sportives dans le cadre de l'enseignement obligatoire de l'E.P.S..

C'est ainsi que les élèves pratiqueront la gymnastique au sol, la gymnastique rythmique et sportive, la danse, le saut en hauteur, la lutte, le judo, le volley-ball, le basket, le hand-ball et le tennis.

La salle pourra également être utilisée par différents groupements associatifs du college et ouverte, en dehors des heures de cours, à des utilisateurs locaux (associations sportives, communales...).

Il est prévu que la Ville de Lille confie, par mandat, au Département, la réalisation de cette operation.

Le Conseil Général, quant à lui, souhaite lancer très prochainement le concours d'architecte.

Il convient enfin de préciser que cet équipement intégrera le patrimoine communal dès l'achèvement des travaux prévus pour la rentrée scolaire 2009.

Le coût de l'opération est estimé à 3 600 000 € T.T.C. qui seront réglés par la Ville de Lille au Département, sur trois années, déduction faite de la subvention accordée pour ce projet par le Conseil Général.

.../...

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACTER** le principe de construction d'une salle de sports de type C dont la réalisation sera confiée par mandat au Conseil Général

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports,

Michelle DEMESSINE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

MAIRIE DE [illegible]

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

240

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/953**

OBJET

Association « Les Doggies » - Attribution d'une subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association "Les Doggies" dont le siège social est situé à Haubourdin, a pour but essentiel l'émergence d'une école du jeune supporter fair-play, à savoir les jeunes de 8 à 18 ans.

L'objectif principal de cette association est de permettre aux jeunes d'assouvir leur passion en assistant à l'ensemble des rencontres du L.O.S.C, mais surtout de leur apprendre la citoyenneté, la tolérance envers l'autre, le respect de l'arbitre, de l'adversaire.

Une centaine d'abonnements est achetée, chaque saison, par l'association. A chaque inscription, un règlement intérieur est remis au jeune qui doit le signer ainsi que les parents.

En cas de non respect de ce règlement, le jeune peut être sanctionné par la suspension de 1 à 3 matchs.

Ce règlement vaut également pour les accompagnateurs : c'est la première notion de respect des uns envers les autres.

Enfin, le dernier objectif pédagogique souhaité par l'association est d'amener les parents à être accompagnants dans la conduite des jeunes aussi bien sur le stade, au dehors, voire à la maison.

Compte tenu de l'impact de l'association auprès des jeunes lillois et en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement, au titre de l'année 2007, d'une subvention de 7.622 € à l'Association Les Doggies
- **IMPUTER** la dépense sur le crédit ouvert au chapitre 67 - article 6745 - fonction 415 - enveloppe 22099, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget 2007

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports,

Michelle DEMESSINE

ADOPTÉE à l'unanimité

PRÉFECTURE DU NORD
16 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/954**

OBJET

Versement d'une indemnité compensatrice de fonctionnement à l'U.C.P.A

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 04/979 du 13 décembre 2004, le Conseil Municipal a désigné l'U.C.P.A gestionnaire de la Halle de Glisse de Lille-Sud, du 15 décembre 2004 au 31 décembre 2007.

Toutefois, compte tenu des exigences de service public, la Ville de Lille, délégante, a été conduite à imposer des contraintes particulières de fonctionnement de cet équipement liées à l'accueil de tous publics.

C'est ainsi que, dans le but de favoriser l'insertion et la mixité sociale durant les heures d'ouverture de la Halle, la Ville a souhaité que des tarifs préférentiels soient proposés à la population répondant à certains critères sociaux.

Conformément aux dispositions fixées dans la convention de délégation de service public signée entre l'U.C.P.A et la Ville de Lille, il a été décidé de verser à l'U.C.P.A une indemnité compensatrice globale de 238 000 €.

Celle-ci correspond, d'une part, à la réservation au profit de la Ville de 1400 heures à l'effet d'accueillir pour un coût de 221 269 € soit 158 € de l'heure :

- les animations proposées par la Direction des Sports dans le cadre des C.M.I.S., des stages, du dispositif « salles ouvertes »,
- les C.L.S.H organisés par la Direction Enfance,
- les clubs et associations liés avec la Ville dans le cadre de contrats d'objectifs,
- 3 ou 4 fois dans l'année, pour l'organisation de manifestations de type événementiel

D'autre part, elle permet à la Ville d'imposer à l'U.C.P.A un tarif le plus faible possible lié au coefficient familial à l'endroit des ressortissants de Lille-Hellemmes-Lomme (coût compensé par la Ville : 16 731 €).

Par délibération 06/639 du 9 octobre 2006, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'un acompte, à hauteur de 50 % de l'indemnité globale soit 119 000 €, à l'U.C.P.A.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER**, au titre de l'année 2006, le versement à l'U.C.P.A, du solde de l'indemnité compensatrice de fonctionnement d'un montant de 119 000 €,

.../...

- **IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 67, article 6718, fonction 414, enveloppe 25498.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

243

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/955**

OBJET

Coût de fonctionnement des équipements sportifs municipaux -Politique tarifaire - Revalorisation.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le souci d'une meilleure connaissance du fonctionnement de ses installations et en vue de la mise en place d'une véritable politique tarifaire, la Ville de Lille avait procédé en 1996 à une étude détaillée du coût de fonctionnement de ses équipements sportifs. Il s'agit des salles de sports, des stades et terrains, des pistes d'athlétisme, des aires de tir à l'arc et des équipements particuliers tels que le Palais des Sports Saint-Sauveur, les courts de tennis, la salle d'armes et le centre nautique.

En décembre 2005, par délibération 05/948, le Conseil Municipal a autorisé une revalorisation des coûts appliqués qui permettent à chaque utilisateur de connaître la contribution active de la Ville de Lille par la mise à disposition de ses équipements sportifs.

À ce jour, une nouvelle actualisation de 1,8 % semble souhaitable compte tenu de l'augmentation du coût de la vie depuis 2005.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la revalorisation des coûts de fonctionnement, ci-joint, des équipements sportifs lillois.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 9 DEC 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

TYPE D'EQUIPEMENT	Coût Moyen Horaire de Fonctionnement	
	2005	2006
SALLES DE SPORTS		
Salle de type A	12,26 €	12,48 €
Salle de type B	30,63 €	31,18 €
Salle de type C	40,24 €	40,96 €
STADES ET TERRAINS		
Terrain de football-rugby	33,25 €	33,84 €
Terrain de foot à 7	16,61 €	16,90 €
Terrain de handball	4,37 €	4,44 €
Terrain de basket	3,49 €	3,55 €
Terrain de volley	1,75 €	1,78 €
PISTES D'ATHLETISME		
Piste 200 m	6,99 €	7,11 €
Piste 400 m	14,00 €	14,25 €
AIRE DE TIR A L'ARC	24,50 €	24,94 €
EQUIPEMENTS PARTICULIERS		
Palais des Sports Saint Sauveur		
- Salle Doyennette (salle de type C)	40,24 €	40,96 €
- Gymnases A et B (salles de type A)	17,50 €	17,81 €
- Location en sa totalité lors de manifestations sportives		
- à la journée	700,07 €	712,67 €
- à l'heure	96,25 €	97,98 €
- Location en sa totalité lors de manifestations lucratives		
- à la journée	2 275,23 €	2 316,18 €
- à l'heure	350,03 €	356,33 €
Courts de tennis	13,11 €	13,34 €
Crypte St-Pierre St-Paul	12,26 €	12,48 €
Centre Nautique	29,75 €	30,28

Les tarifs présentés dans chaque catégorie inclus les frais de T.V.A.

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/956**

OBJET

Diverses associations sportives – Avenants

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Au cours du Conseil Municipal du 13 novembre 2006, la délégation aux Mairies de Quartier a attribué une subvention de 1.900 € à l'Association Olympique Lille-Sud pour l'organisation dans le cadre de la Fête du Sport, les 30 septembre et 1er octobre 2006, de portes ouvertes, tournois et animations sportifs dans les structures.

La delegation Petite Enfance propose, lors de cette même séance, l'octroi d'une aide financière d'un montant total de 54.853 € au Lille Université Club, répartie comme suit :

- 54.006 € pour le fonctionnement des 27 places lilloises de la halte garderie,
- 847 € pour l'atelier de parentalité

ainsi que d'une aide de 4 300 € pour le Gala annuel de danse classique et contemporaine de l'école de danse la Compagnie des Ballets de la Jeunesse du L.U.C.

Or, la loi n° 2000-31 du 12 avril 2002 et le décret n° 2001 .495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations imposent un conventionnement au dela du seuil de 23.000 € de subventions.

C'est pourquoi il convient de valider le premier avenant à la convention du 9 octobre 2006 avec l'Association Olympique Lille-Sud et le quatrième avenant à la convention du 12 décembre 2005 avec le Lille Université Club.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée aux Sports à signer :
  - le premier avenant à la convention du 9 octobre 2006 avec l'Association Olympique Lille-Sud,
  - le quatrième avenant à la convention du 12 décembre 2005 avec le Lille Université Club.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports,

Michelle DEMESSINE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports,

PREFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

Michelle DEMESSINE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/957**

OBJET

Lille Métropole Basket Clubs – Attribution d'une subvention de Fonctionnement - 1ère répartition.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Suite à une saison 2005/2006 exemplaire, le Lille Métropole Basket Clubs a terminé Champion de sa poule de Nationale 2 et accède, de ce fait, en Nationale 1.

D'autre part, lors des finales nationales de nationale 2 qui se sont déroulées les 27 et 28 mai 2006, le Lille Métropole Basket Clubs a remporté le titre de Champion de France de Nationale 2.

Son arrivée au Palais des Sports Saint-Sauveur a eu pour conséquence, notamment, de relancer la culture du basket à Lille, sport collectif porteur de valeurs éducatrices et sociales.

En dehors du fait que l'équipe première a excellé dans ses résultats sportifs, le Lille Métropole Basket Clubs s'est également investi dans la vie sportive lilloise notamment par :

- l'organisation du Challenge des écoles primaires de la Ville de Lille qui a rassemblée environ 1 000 enfants,
- la participation à cinq C.M.I.S de basket encadrés par cinq joueurs professionnels du Lille Métropole Basket Clubs,
- l'animation de proximité avec la « Wazm'street » le 11 juin 2006 à laquelle 1 000 personnes ont participé.

Ce développement sera entre autres pérennisé, pour la saison sportive 2006-2007 par :

- l'organisation du deuxième Challenge inter-écoles regroupant les CM2 de l'ensemble des écoles lilloises,
- la programmation, en 2007, du tournoi des terrains de proximité, en partenariat avec la Maison Folie de Wazemmes, regroupant environ 200 jeunes de 15 à 20 ans,
- l'aide et l'accompagnement des clubs lillois de basket dans la qualification des entraîneurs et des arbitres.

Afin d'accompagner ce club dans sa démarche dynamique, il est proposé le versement d'une avance sur la subvention de fonctionnement de 50.000 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 50.000 € au Lille Métropole Basket Clubs,

.../...

- **IMPUTER** la dépense au chapitre 65 – article 6574 – fonction 415 – enveloppe 27754, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget 2007

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe Déléguée aux Sports, à signer la convention avec le Lille Métropole Basket Clubs.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports,

Michelle DEMESSINE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

248

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/958**

OBJET

Aide aux clubs conventionnés et autres Clubs - Subventions de fonctionnement – Première répartition - Année sportive 2006/2007.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille alloue une aide financière, sous forme de subventions, à diverses associations sportives.

Ces subventions comprennent l'aide générale à tout niveau de pratique collective et individuelle pour les divers championnats, coupes et challenges en France et à l'étranger. Par ailleurs, les rencontres amicales, les organisations particulières et les déplacements liés aux échanges avec les villes jumelees peuvent bénéficier de subventions d'aides spécifiques.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 7 décembre 2006, il est demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCORDER** une premiere repartition de subventions de fonctionnement aux associations reprise dans le tableau ci-joint.
- **IMPUTER** les depenses correspondantes, sous réserve de l'inscription au budget 2007
  - au chapitre 65 - article 6574 - fonction 415 – enveloppe 20483 – Subventions aux Clubs
  - au chapitre 65 - article 6574 – fonction 40 – enveloppe 20071 pour l'Association La Deûle
- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée aux Sports, a signer les conventions avec les clubs sportifs pour lesquels le montant annuel des subventions allouées dépasse la somme de 23 000 euros conformement a la legislation en vigueur, à savoir le Lille Université Club, l'A.S.P.T.T Lille Métropole, le Lille Métropole Hockey Club, l'Omnisport Fivois Section Football, la Deûle.

Il convient d'indiquer que le montant des subventions repris dans les conventions ci-jointes fait état de l'aide financière allouee par la délégation Petite Enfance.

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 29 DEC. 2006

ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports,

Michelle DEMESSINE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports,

Michelle DEMESSINE

PREFECTURE DU NORD
27 DEC. 2006
ARRIVEE

DISCIPLINES SPORTIVES	SUBVENTIONS 2006	C.M. 18/12/06 1ère répartition
CLUBS EN COMPETITIONS		
ARTS MARTIAUX		
Lille Université Club section judo	6 800,00	3 400,00
Faubourg de Béthune Judo Club	3 630,00	1 815,00
Taekwondo Club Lille Saint Maurice	1 630,00	815,00
BADMINTON		
Association Omni Sport Fivois	1 950,00	975,00
BICROSS		
Lille Université Club section Bicross	6 950,00	3 475,00
BOULES PETANQUE		
Omni Sport Fivois	2 735,00	1 367,00
Association Petanque Lilloise	2 975,00	1 487,00
BOXE		
Panther's Club Lille	1 585,00	792,00
Lille Boxing Club des Flandres	3 200,00	1 600,00
Lille Universite Club section Boxe	6 400,00	3 200,00
Boxing Club Lille Moulins	4 300,00	2 150,00
COURSE D'ORIENTATION		
ASPTT section Course d'Orientation	1 335,00	667,00
FOOTBALL		
Lille Université Club section Football	9 100,00	4 550,00
Association Sportive du Vieux Lille	3 680,00	1 840,00
GYMNASTIQUE		
Association Club Gymnique de Lille	12 000,00	6 000,00
Gymnastique Rytmique et Sportive Lille	3 960,00	1 980,00
Association La Saint Maurice Fives	7 350,00	3 675,00
Lille Université Club section Gymnastique	10 970,00	5 485,00
HALTEROPHILIE		
Lille Université Club section Haltérophilie	5 150,00	2 575,00
HOCKEY		
Lille Université Club section Hockey	16 000,00	8 000,00

DISCIPLINES SPORTIVES	SUBVENTIONS 2006	C.M. 18/12/06 1ère répartition
CLUBS EN COMPETITIONS		
LUTTE		
Lutteur Club Lillois	2 080,00	1 040,00
Association Omni Sports Fivois	10 560,00	5 280,00
NATATION		
Lille Université Club section Natation Sportive	9 730,00	4 865,00
Lille Université Club section Natation Synchronisée	5 160,00	2 580,00
RUGBY		
Lys Club Lillois	16 720,00	8 360,00
TENNIS		
Club Sport.Artistique Culturel Vauban section Tennis	1 700,00	850,00
A S P T T Lille Metropole section Tennis	6 600,00	3 300,00
Lille Euro Tennis	7 650,00	3 825,00
Lille Université Club section Tennis	15 000,00	7 500,00
TENNIS DE TABLE		
Association Sportive Cheminot	6 680,00	3 340,00
TIR A L'ARC		
L'Ancienne Alliance	4 330,00	2 165,00
Compagnie d'Arc de Lille Jeanne Maillotte	4 650,00	2 325,00
TRIATHLON		
Club Triathlle	5 000,00	2 500,00
TWIRLING		
Twirling Club lillois	2 290,00	1 145,00
VOLLEY BALL		
ASPTT Lille Metropole section Volley-ball	9 160,00	4 580,00
Association Sportive Sport Joie	3 320,00	1 660,00
Lille Université Club section Volley-ball	8 880,00	4 440,00

DISCIPLINES SPORTIVES ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2006	C.M. 18/12/06 1ère répartition
CLUBS DE NIVEAU NATIONAL		
ASPTT Lille Métropole section Haltérophilie	15 244,00	7 622,00
ASPTT Lille Métropole section Athlétisme	59 357,00	29 678,00
Lille Université Club section Badminton	22 867,00	11 433,00
Lille Université Club section Rugby	15 245,00	7 622,00
Lille Metropole Hockey Club	83 846,00	41 923,00
Tennis Club Lillois Métropole	30 489,00	15 244,00
Lille Métropole Roller	12 195,00	6 097,00
Lille Université Club section Water Polo	26 500,00	13 250,00
Gant d'Argent	13 667,96	6 833,00
Académie d' Escrime Vauban Lille	15 244,00	7 622,00
CLUBS SORTANT DU NIVEAU NATIONAL ET INTEGRANT LE PLAN DE SOUTIEN		
ASPTT Lille Métropole section Judo	12 234,00	6 117,00
Canoë Club Lillois	18 900,00	9 450,00
Lille Université Club section Escrime	10 700,00	5 350,00
Aviron Union Nautique de Lille	15 037,00	7 518,00
ASPTT Lille Métropole section Tennis de Table	23 538,00	11 769,00
CLUBS AVEC CONTRAT D'OBJECTIF		
Jeunesse Sportive Lille Wazemmes	19 293,00	9 646,00
E S Lille Louvière Pellevoisin	21 018,00	10 509,00
Union Sportive du Faubourg de Béthune	19 293,00	9 646,00
Football Club Lille Sud	24 067,00	12 033,00
Omnu Sports Fivois - section Football	74 667,00	37 333,00
Racing Club des Bois Blancs section Football	36 514,00	18 257,00
Union Sportive Lille Moulins Carrel	27 367,00	13 683,00
Etoile de Lille Sud	13 195,00	6 597,00
CLUBS A CARARACTERE EMERGENT		
UGS Lille Volley	7500,00	3 750,00
Association Sportive Basket Club St Maurice Lille	4000,00	2 000,00
Association Sportive de Vieux Lille	4000,00	2 000,00
Luc basket handisport	4500,00	2 250,00
Luc Athlétisme	3600,00	1 800,00
URFA Lille	1524,00	762,00
Rude On Lille	2 286,00	1 143,00
Olympique Lille Sud	4500,00	2 250,00

AUTRES TYPES D'ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2006	C.M. 18/12/06 1ère répartition
NAUTISME-PLEIN AIR La deûle	47259,00	23 629,00

DISCIPLINES SPORTIVES	SUBVENTIONS 2006	C.M. 18/12/06 1ère répartition
CLUBS CONVENTIONNES AU TITRE AIDE FORFAITAIRE DE COMPETITION		
ARTS MARTIAUX		
ASPTT LilleMétropole section Karaté	1 800,00	900,00
Lille Université Club section Karaté	1 800,00	900,00
Naçao Palmarès de Capoëra Lille	1 000,00	500,00
BOULES-PÉTANQUE		
ASPTT Lille métropole section pétanque	1 000,00	500,00
La boule sportive Moulins Lille	1 000,00	500,00
ECHECS		
Lille Université Clubs / Lille Echiquier du Nord	4 500,00	2 250,00
FOOTBALL		
L'Association le petit terrain	1 000,00	500,00
A.S. Lille Fives Futsall		500,00
GYMNASTIQUE		
CREF GRS LILLE	1 000,00	500,00
HANDISPORT		
Stade Olympique des Sourds du Nord	1 500,00	750,00
Association ASHP Lille Alouette	2 500,00	1 250,00
ASSADV	1 000,00	500,00
MULTISPORTS		
Association sportive et culturelle Croisette Lille	1 500,00	750,00
MUSCULATION		
Forme et Santé Lille sud	5 000,00	2 500,00
NATATION		
Cercle Ouvrier Sportif Nageurs Lillois	6 000,00	3 000,00
PLONGEE		
Lille Université Club section hockey Subaquatique	1 500,00	750,00
SPORT DE MONTAGNE		
Club Alpin Français section Lille	1 000,00	500,00
TIR		
Association Lilloise de tir sportif	1 200,00	600,00

SPORT SCOLAIRE	SUBVENTIONS 2006	C.M. 18/12/06 1ère répartition
USEP Lille Hellemmes	4000,00	2 000,00

V' E DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/959**

OBJET

Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

Il s'agit de :

- **Association Omni Sport Fivois - Lutte**

Cette association a sollicité, le 13 octobre 2006, le concours de la Ville de Lille pour l'organisation, le 24 février 2007, dans la salle Auguste de Faucompret (Quartier de Fives), du Troisième Open International de lutte, en collaboration avec le club de Mons en Baroeul.

L'originalité de cette manifestation consiste à l'ouverture à la compétition par équipe aux jeunes lutteurs.

Pour la troisième fois, deux catégories d'âge seront regroupées pour former une équipe et les cadets et juniors seront invités à y participer.

L'élargissement de ces tranches d'âges et la modification du règlement permettront une participation beaucoup plus importante des équipes de clubs, de Comités Départementaux, Régionaux, de la Fédération Française de Lutte ainsi que des Fédérations voisines.

Trois cents participants sont attendus.

Compte tenu de l'impact de cet événement auprès de la population lilloise, il est proposé le versement d'une subvention de 1 500 € à l'Omni Sport Fivois-Lutte. (Coût de la manifestation estimé à 20 850 €).

- **Association d'Etude en Loisirs, Sport et Tourisme (A.D.E.L.S.T)**

Les 10, 11 et 12 décembre 2007, un colloque intitulé « SPORT et TRAVAIL » se déroule à la Faculté des Sciences du Sport de l'Université de Lille 2.

Ce colloque, ouvert tant aux universitaires qu'aux professionnels et aux personnes engagées dans le secteur sportif, analyse les relations entre le sport et le travail sur le plan européen, en croisant les regards tant sur les plans disciplinaires que géographiques.

.../...

Les retombées de ce colloque se situent à différents niveaux :

- scientifique par l'obtention d'une photo de l'état des relations entre le sport et le travail, à la fois historique et contemporaine sur le plan international,
- reconnaissance des équipes de recherche régionales puisque l'ensemble des chercheurs en sciences humaines et sociales de la région est concerné,
- développement de collaborations scientifiques et techniques à différents niveaux sur les plans régional, national et international.

Compte tenu de l'impact international de ce colloque, il est proposé le versement d'une subvention de 1.000 € à la Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique de Lille 2. (Coût de la manifestation estimé à 85 159 €).

- Lille Université Club – Section Water Polo.

L'équipe de water polo féminine s'est classée quatrième du Championnat de France de la division Nationale I.

Cette quatrième place leur a permis d'accéder à la Coupe d'Europe (WOMAN LEN TROPHY) dont le premier tournoi se déroule, du 8 au 10 décembre 2006, à Sofia en Bulgarie.

Ce tournoi est disputé avec les équipes de VOLTURNO (Italie), SKIF MOSCOU (Russie), BARCELONA (Espagne), MANCHESTER (Grande Bretagne), VRATSA (Bulgarie).

Compte tenu du fait que cette association est seule à représenter le sport lillois féminin dans une compétition internationale de haut rang, il est proposé le versement d'une subvention de 3.000 € au Lille Université Club – Section Water Polo. (Coût de la manifestation estimé à 14 960 €).

Il convient d'indiquer que la subvention allouée au Lille Université Club fera l'objet d'un avenant qui sera présenté par le biais d'une autre délibération.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions reprises ci-dessus
- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 67 – fonction 415 – article 6745 – enveloppe 22099, sous réserve du vote du budget 2007

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006 ADOPTÉE à l'unanimité
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports,

Michelle DEMESSINE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports,

Michelle DEMESSINE

MAIRIE DE LILLE

NORD
27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/960**

OBJET

LILLE-NEIGE -
Règlement Intérieur

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet « Ville Vacances Solidarité », un village hivernal est programmé a la Halle de Glisse, du 16 décembre 2006 au 28 janvier 2007.

Afin d'organiser les conditions de participation du public aux activités de glisse sur glace proposees et de favoriser la sécurité, sur le site, un Règlement Intérieur est présenté en annexe.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 7 decembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** ce document.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Prefecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports

Michelle DEMESSINE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports.

Michelle DEMESSINE

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

PATINOIRE ET PISTES DE LUGES

LILLE-NEIGE DU 16 DECEMBRE 2006 AU 28 JANVIER 2007

REGLEMENT INTERIEUR

1 – Toute personne pénétrant sur la piste de glace doit obligatoirement en acquitte prix d'entrée, préalablement auprès de la billetterie construite à cet effet à la Hall Glisse

2 – Une tenue correcte et décente est exigée sur la patinoire, les pistes de luge et l abords

3 – Le port des gants est obligatoire

4 – Le port de casque est conseillé, en particulier pour les petits

5 – Aucun professeur, non agréé par la Ville, n'est autorisé à donner des leçons patinage sur la patinoire

6 – Les groupes seront accueillis le matin de 9 H à 11 H du lundi au vendredi. Le gr public sera accueilli de 15 H à 20 H du lundi au dimanche

7 – Il est formellement interdit :

- ❑ de fumer sur les pistes et sur tout le périmètre du site
- ❑ de faire de la vitesse pendant le patinage général
- ❑ de chausser des patins de vitesse
- ❑ de patiner à contresens, de descendre les pistes de luge tête la première
- ❑ de faire des chaînes de patineurs, ou de lugeurs
- ❑ de se livrer à des jeux dangereux sur la patinoire ou les pistes de luge tels que :
  - chemin de fer
  - shooter dans une balle ou tout autre corps étranger
  - lancer de main en main quelque objet que se soit
  - jeux de poursuite, etc…
- ❑ de faire et de jeter des boules de neige
- ❑ de s'asseoir sur les rambardes qui ne sont pas prévues à cet effet
- ❑ de circuler en chaussures sur la patinoire
- ❑ de se mettre debout sur les luges
- ❑ d'escalader les rampes des pistes de luge

8 – Dès l'annonce de la fin de la séance, les patineurs doivent évacuer rapidement piste, les lugeurs doivent quitter la structure

9 – La Ville n'est pas responsable des dommages ou accidents encourus par les patineu et les visiteurs

10 – Le personnel de la Ville a toute autorité pour faire respecter le règlement

11 – Les contrevenants s'exposent à l'expulsion immédiate, sans remboursement de le droit d'entrée.

259

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/964**

OBJET

Parc des nouveaux sports de Lille-Sud – Consultation de la Commission Consultative des services publics locaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 15 décembre 2003 et au vu de la spécificité de fonctionnement de la Halle de Glisse, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une procédure de délégation de service public.

Puis, le Conseil Municipal, au cours de la séance du 13 décembre 2004, a désigné l'U.C.P.A (Union des Centres Sportifs de Plein Air) gestionnaire de l'équipement, du 15 décembre 2004 au 31 décembre 2007.

Compte tenu de son échéance prochaine et des délais de procédure, il convient, dès à présent, d'entamer les démarches administratives nécessaires à l'éventuel renouvellement de la Délégation de service public.

A ce titre il appartient en premier lieu à l'assemblée délibérante de consulter la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin que celle-ci puisse émettre un avis dans les conditions prévues par l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **CONSULTER,** pour avis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le projet de délégation de service public portant sur l'animation et la gestion du Parc des Nouveaux Sports de Lille-Sud.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports,

Michelle DEMESSINE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Sports,

Michelle DEMESSINE

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

260

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/961**

OBJET

Avenant à la convention entre la Ville de Lille et l'Association Les A.J.O.n.c. (Les Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés)

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/257 du 23 mai 2005, une convention entre la Ville de Lille et l'Association les A.J.O.n.c. (Les Amis des Jardins Ouverts et néanmoins Clôturés) a été établie pour la mise en œuvre d'un programme d'actions pour le développement du concept des jardins communautaires (jardins ouverts et néanmoins clôturés) sur le territoire lillois.

Par délibération n° 06 864 du 13 novembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé le versement, par la délégation de la Culture, d'une subvention d'un montant de 2.000 € aux A.J.O.n.c. pour l'organisation du Festival des « JONC » en 2006.

Il convient donc de l'intégrer par voie d'avenant à la convention initiale.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à l'Environnement, aux Espaces Verts et à l'Aménagement des Temps à signer l'avenant n° 2 à la convention avec les A.J.O.n.c. ci-annexé.

Réception en Préfecture le 11 JAN. 2007

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement,
aux Espaces Verts et à
l'Aménagement des Temps

Eric QUIQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement,
aux Espaces Verts et à l'Aménagement
des Temps,

Eric QUIQUET

PREFECTURE DU NORD
11 JAN. 2007

VILLE DE LILLE

261

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/962**

OBJET

Accord-cadre d'acquisition, pose de jeux et de sols synthétiques amortissants sur le territoire de la Ville de Lille, d'Hellemmes et de Lomme sur appel d'offres ouvert

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/765 du 7 octobre 2002, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation portant sur l'aménagement d'aires de jeux. Le marché n° 30423 a été notifié le 15 septembre 2003 pour une durée de 3 ans et est donc arrivé à expiration.

Par délibération n° 02/756 du 7 octobre 2002, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation portant sur la fourniture et la pose de sols synthétiques amortissants. Le marché n° 30163 a été notifié le 9 octobre 2003 pour une durée de 3 ans et est donc arrivé à expiration.

Il est proposé d'utiliser l'accord-cadre afin de disposer d'un nouveau contrat permettant de réunir ces deux prestations techniques afin de réaliser les travaux de manière concomitante.

L'accord-cadre sera passé pour une durée de 4 ans avec attribution à plusieurs opérateurs économiques, conformément à l'article 76 du Code des Marchés Publics, alloti de la façon suivante :

Lot 1 : Espaces de jeux environnement contemporain
Lot 2 : Espaces de jeux environnement naturel
Lot 3 : Espaces de jeux environnement classique

Le montant annuel maximum estimé de l'accord-cadre est de 500 000 € HT.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de la consultation qui donnera lieu à la passation de l'accord cadre

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement son représentant, à signer l'accord-cadre à intervenir conformément à la décision de la Commission d'Appels d'Offres

PREFECTURE DU NORD
11 JAN. 2007
ARRIVEE

- **IMPUTER** les dépenses sur les lignes budgétaires des services concernés dans les trois collectivités.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 11 JAN. 2007

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement,
aux Espaces Verts et à l'Aménagement
des Temps,

Eric QUIQUET

Par délégation du Maire,
L'Adjoint délégué à l'Environnement,
aux Espaces Verts et à l'Aménagement
des Temps,

Eric QUIQUET

MAIRIE DE VILLE...

PREFECTURE DU MORB...
11 JAN. 2007
ARRIVEE

VILLE DE LILLE

263

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1031**

OBJET

Chantiers d'insertion et de qualification - Lancement des opérations

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lille s'est mobilisée pour favoriser l'accès ou pour le retour à l'emploi des plus démunis, notamment par la création du Plan Lillois pour l'insertion et l'emploi.

Aujourd'hui, la Ville de Lille souhaite, dans le respect du code des marchés publics, user de la connaissance publique et de sa fonction de donneur d'ordre comme d'un effet levier en faveur de la cohésion sociale.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la Ville souhaite agir de deux façons :

• En application de l'article 14 du code des marchés publics, la Ville de Lille fixe dans le cahier des charges de certains marchés, choisis en fonction de leur objet, de leur durée, de leur montant, les conditions d'exécution permettant sur le marché du travail de promouvoir l'accès à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion ;

• En application de l'article 30, la Ville de Lille utilisera sa faculté de conclure des marchés de services, de qualification et d'insertion professionnelles réalisés sous la forme de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi, de formations ou d'expérience préqualifiantes, qualifiantes ou certifiantes et destinées aux personnes en grande difficulté pour lesquelles il s'agit de favoriser des parcours d'insertion sociale et professionnelle

Les prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi sont effectuées dans le cadre de travaux d'utilité sociale.

Les opérateurs économiques auront la charge de recruter, selon les modalités contractuelles en vigueur pour la conduite de telles opérations et sous leur entière responsabilité, des personnes identifiées comme prioritaires :

PREFECTURE DU NORD
11 JAN. 2007

- bénéficiaires engagés dans un parcours du PLIE
- bénéficiaire du RMI
- demandeurs d'emploi longue durée
- femmes sans emploi
- jeunes de moins de 26 ans sans qualification
- personnes ayant la reconnaissance « travailleur handicapé »

et seront tenus de mettre en charge un dispositif d'accompagnement spécifique à chaque individu .

Chaque opération d'insertion et de qualification devra faire l'objet d'un rapport quantitatif et qualitatif précis.

.../...

Ces marchés de services, de qualification et d'insertion professionnelles entrent dans le champ d'application de l'article 30 du code des marchés publics et porteront en 2007, sur un montant estimatif de 140.000 €. Ils seront conclu pour une durée de 4 ans. Le marché sera réparti en trois lots, sur trois zones géographiques distinctes.

Pour l'année 2007, les travaux d'utilité sociale poseront sur :

- le nettoyage, l'entretien d'espaces publics, le fleurissement de sites situés sur l'ensemble des quartiers de Lille ;
- des tâches de manutention de mobilier ;

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et de Developpement Durable, réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement du marché de prestation de services pour 4 ans maximum
- **AUTORISER** la signature des pièces relatives à ces marchés par Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Marchés Publics
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes à chaque opération, env 24129 – Chap 11 - Art 61521 – Fonction 823

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 11 JAN. 2007

Affiché en Mairie le - 9 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint delegue à l'Environnement,
aux Espaces Verts et à l'Aménagement
des Temps,

Eric QUIQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement,
aux Espaces Verts et à l'Aménagement
des Temps,

Eric QUIQUET

PREFECTURE DU NORD
11 JAN. 2007
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/963**

OBJET

Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités – Avenant à la convention d'attribution des subventions pour l'exercice 2006 et acompte sur la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2007

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/116 du 7 mars 2005, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de partenariat, d'une durée de 3 ans, entre la Ville de Lille et la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités. A cette convention cadre sont annexées une convention de mise à disposition des locaux et une convention annuelle d'objectifs et d'attribution de subventions précisant les éléments budgétaires pour l'année 2005.

Une convention annuelle d'objectifs a été présentée pour l'année 2006 par délibération n° 06/123 du 20 mars 2006.

La Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités a contribué à l'organisation de l'édition 2006 de la manifestation de la Cité Environnement, en tant que maître d'ouvrage, qui a rassemblé des acteurs du développement durable (collectivités, entreprises, associations...) avec pour objectif de :

⇒ comprendre les enjeux pour agir sur l'environnement
⇒ valoriser les initiatives, les bonnes pratiques et les savoir faire :
séance plénière, ateliers et temps d'échanges en zone d'expositions se sont alternés pour favoriser le dialogue entre les participants autour de l'éco conception
⇒ créer des échanges entre le secteur public, le privé et le tiers secteur
⇒ présentation d'une exposition avec 40 projets « Coups de cœur », réalisations les plus réussies et les plus innovantes sur le thème de l'éco conception

Afin de soutenir cette action, la Ville souhaite apporter une subvention à hauteur de 5 000 €. Cette subvention, ainsi qu'une subvention d'un montant de 2 000 € présentée par la délégation Culture au Conseil Municipal du 13 novembre 2006, seront intégrées par avenant à la convention d'objectifs existante entre la Ville et l'Association.

La Ville de Lille souhaite, comme chaque année, renouveler son engagement pour l'exercice 2007.

Afin de ne pas pénaliser les partenaires associatifs qui oeuvrent dès maintenant sur le terrain et doivent procéder à de lourdes avances de trésorerie, la Ville de Lille souhaite verser un acompte sur sa participation financière, au titre de l'exercice 2007, représentant 50 % de la subvention de fonctionnement octroyée en 2006, soit 70 000 €.

PREFECTURE DU NORD
11. JAN. 2007
ARRIVÉE

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à l'Environnement et aux Espaces Verts à signer l'avenant à la convention 2006, à intervenir entre la Ville de Lille et la MRES

- **AUTORISER** le versement :

⇒ d'une subvention de 5 000 € pour l'exercice 2006, à la MRES selon les conditions reprises dans l'avenant à la convention joint

⇒ d'un acompte de 70 000 € sur la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2007 à la MRES

- **IMPUTER les** dépenses correspondantes, sous réserve du vote du budget 2007, sur les crédits suivants :

⇒ 5 000 € sur la ligne « Subvention aux Associations – Agenda 21 actions transversales » enveloppe 15 601, chapitre 65, article 6574, fonction 823

⇒ 70 000 € sur la ligne « MNE – subvention de fonctionnement » enveloppe 708, chapitre 65, article 6574, fonction 422

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 11 JAN. 2007

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement et aux Espaces Verts

Eric QUIQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Environnement et aux Espaces Verts,

Eric QUIQUET

MAIRIE DE LILLE

PREFECTURE DU NORD
12 11. JAN. 2007 12
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/965**

OBJET

Opération Arsenal des Postes - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activités au concédant

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 87/310 du 10 juillet 1987, le Conseil Municipal a concédé à la SORELI-S.A.E.M., 7 boulevard Louis XIV à Lille, l'aménagement de l'îlot « Arsenal des Postes » entre la rue de Condé et le boulevard de Strasbourg. Plusieurs avenants ont modifié le traité initial. Cette opération est réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville selon la procédure de lotissement.

Conformément à l'article 18 du cahier des charges, la SORELI a adressé le compte-rendu d'activités au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 2005.

L'opération a été mise en œuvre à partir de 1988, dans une période où la conjoncture économique en matière d'investissement immobilier permettait d'envisager une sortie rapide de l'opération et un équilibre financier pour la Collectivité.

C'est ainsi que la commercialisation des terrains a démarré sur un rythme relativement soutenu et s'est concrétisée par la réalisation quasi-concomitante des programmes : MAPAD, logements individuels, logements collectifs sociaux, concession automobile.

Pour cette période, la dernière vente a été réalisée en 1993, pour la construction d'une résidence de logements étudiants.

Entre 1991 et jusqu'en 1997, avec l'intégration du site dans la Zone Franche Urbaine de Lille, la crise de l'immobilier a joué pleinement sur le déroulement de l'opération et ce d'autant plus qu'elle était située dans un secteur non porteur qui souffrait d'une image dépréciée auprès des investisseurs.

La faisabilité économique de l'opération s'est alors aggravée par une augmentation importante des frais de portage des lots restant disponibles à la vente.

Afin de rendre l'opération plus attractive pour de l'activité tertiaire, pour répondre aux objectifs de la ZFU et accélérer la vente des terrains restant disponibles, la SORELI a proposé de modifier les dispositions du plan de composition et corrélativement du règlement de lotissement. Ces modifications ont été entérinées par un nouvel arrêté de lotir en date du 24 août 1999.

Elles ont consisté en deux volets essentiels :

- une valorisation du site vers le boulevard Victor Hugo (qui constitue la façade « noble »), par la création d'une allée verte , permettant une continuité dans la lisibilité et l'usage de l'espace public vers l'espace vert central à réaliser dans le cadre de l'opération.

.../...

- une détermination des droits à construire sur les emprises foncières visant à s'affranchir de la contrainte de réalisation de places de stationnement en sous-sol, ce qui bien entendu a induit une baisse de la SHON constructible et donc des prévisions de recettes de l'opération.

La SORELI a également engagé les travaux du lotissement - pour partie subventionnés par le FEDER - qui ont contribué à améliorer considérablement l'aspect du site, par l'aménagement des espaces verts, la pose d'une clôture de qualité sur le linéaire des rues Bayard et de Condé.

L'ensemble de ces modifications a permis de susciter un nouvel intérêt pour l'opération et de commercialiser quatre îlots d'une SHON totale de 9.424 m².

La relance de la ZFU a permis de commercialiser, en 2004, le dernier lot, situé 49, boulevard de Strasbourg. Par ailleurs, la SORELI est en négociation pour une nouvelle vente de SHON.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du compte-rendu d'activités 2005.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

269

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/966**

OBJET

Opération Exide-Europe – Traité de concession à la SORELI – Approbation du compte-rendu d'activités au concédant

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 97/297 du 30 juin 1997, le Conseil Municipal a concédé à la SORELI-SAEM, 7 boulevard Louis XIV à Lille, l'aménagement du terrain « Exide Europe » dans le quartier « Lille-Sud ». Un avenant du 14 décembre 1998 est venu modifier le traité initial. Cette opération est réalisée aux risques financiers et sous le contrôle de la Ville.

Conformement à l'article 18 du cahier des charges, la SORELI a adressé le compte-rendu d'activités au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 2005.

Durant l'année 2005, aucun événement particulier n'a affecté cette opération.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du compte-rendu d'activités 2005.

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

Par delegation du Maire,
l'Adjoint delegue a l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 1(
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/967**

OBJET

Bureau de poste de Lille-Sud -
Traité de concession à la SORELI
Approbation du compte-rendu
d'activités au concédant

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 92/129 du 31 mars 1992, le Conseil Municipal a confié l'aménagement d'un bureau de poste dans le quartier de Lille-Sud, 37-39 rue du Faubourg des Postes à la SORELI – SAEM, 7 boulevard Louis XIV à Lille, qui a pris à bail emphytéotique de 40 ans l'immeuble, réalisé les travaux et sous-loue les locaux à la Poste depuis novembre 1992. Les loyers perçus couvrent l'ensemble des frais : rémunération de la SORELI, impôts fonciers, remboursement d'emprunt et loyers du bail.

Le présent compte-rendu d'activités est établi sur la base des comptes définitifs de l'opération au 31 décembre 2005.

Le résultat comptable pour l'année 2005 est excédentaire à hauteur de 769 €.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du compte-rendu d'activités 2005.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/968**

OBJET

Opération rue de Cannes -
Traité de concession à la SORELI -
Approbation du compte rendu
d'activités au concédant

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 92/90 du 31 mars 1992 et n° 93/365 du 28 juin 1993, la Ville a concédé à la SORELI-SAEM, 7 boulevard Louis XIV à Lille, l'aménagement en parc d'activités non polluantes de terrains d'une superficie d'environ 3 hectares rue de Cannes, opération aux risques financiers de la Ville, sous son contrôle et menée selon la procédure de lotissement. Conformément à l'article 28 du cahier des charges, la SORELI a adressé le compte rendu d'activités au concédant pour l'année 2005.

Au cours de l'année 2002, la réflexion menée par le Département conjointement avec la Ville sur la carte scolaire des collèges a abouti, entre autres, à la décision de reconstruire le collège Louise Michel sur l'emprise encore libre de lotissement de la rue de Cannes.

Cela a nécessité, en 2003, la modification du règlement du lotissement, avec l'accord des copropriétaires, qui a été obtenu sous la condition, notamment, de l'implantation de clôtures sur les parties riveraines du futur collège. Celles-ci on été également réalisées en 2003.

Concernant le collège, le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre a été désigné par le Conseil Général en juin 2004 et les travaux ont commencé à l'été 2005. La vente du terrain à la Ville (celle-ci devant ensuite les céder au Conseil Général conformément à la délibération du 27 juin 2005) s'est faite fin 2005. Au préalable, la SORELI a dû procéder au dévoiement du réseau d'assainissement de la résidence André Gide qui traversait l'emprise du futur collège.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte du compte-rendu d'activités 2005.

PREFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVEE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

272

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/969**

OBJET

Opération « Centre Commercial Concorde » - Traité de concession à la SORELI – Approbation du compte rendu d'activités au concédant

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 99/64 du 8 mars 1999, le Conseil Municipal a concédé à la SORELI – SAEM, 7, boulevard Louis XIV à Lille, l'aménagement de l'opération « Centre Commercial Concorde » située Faubourg de Béthune.

La mission confiée à la SORELI doit répondre aux objectifs suivants :

- Transférer, sans rupture de service dans le futur Centre Commercial, certaines activités existantes dans l'ancien Centre Commercial (boulangerie, tabac, presse, pharmacie, cabinet médical et bureau de poste) ;
- Intégrer la volonté forte de la Ville de faire de ce nouveau Centre Commercial un élément de centralité et d'amélioration du quartier Concorde ;
- Faire en sorte que le projet commercial contribue à l'élargissement de la zone de chalandise de l'ancien Centre Commercial.

Conformément aux prévisions, les locaux ont été livrés en 2001 et l'ensemble des objectifs a été tenu. Avant de présenter le bilan de clôture de cette opération, il reste pour la SORELI à solder définitivement la prime Dommages Ouvrage, à organiser la première Assemblée Générale de la copropriété et à recouvrir le solde du prix de vente d'un des lots auprès de son acquéreur.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE** acte du compte-rendu d'activités 2005.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

Réception en Préfecture le 27 DEC 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVEE

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/970**

OBJET

Opération Souham – Traité de concession à la SAEM Euralille - Approbation du compte rendu d'activités au concédant

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 89/442 du 9 octobre 1989, la Ville de Lille a concédé à la SORELI la réalisation de l'aménagement de l'ancienne caserne Souham pour une durée de cinq ans.

L'avenant tripartite n°1, approuvé le 11 octobre 1993, conclu entre la Ville de Lille, la SORELI et la SAEM Euralille, a eu pour objet de prolonger la durée de l'opération concédée à la SAEM Euralille qui s'est substituée à la SORELI dans sa qualité d'aménageur.

Parallèlement, par délibération en date du 30 juin 1997, la Ville de Lille a accordé à la SAEM Euralille une avance de trésorerie de 762.245, 08 € (soit 5.000.000 Francs) permettant de couvrir les décalages entre les règlements des dépenses et l'encaissement des recettes, notamment des concours publics. La même délibération du 13 décembre 1999 a prolongé la durée de cette avance jusqu'au terme de la concession fixé à l'avenant n° 2 susvisé du traité de concession.

Conformément à l'article 18 du cahier des charges de la concession, la SAEM Euralille a adressé à la Ville le compte rendu d'activité au concédant pour l'année 2005.

- Le projet d'aménagement de l'îlot Souham a pour vocation principale d'être la vitrine et la tête du réseau de la recherche et du transfert de la technologie de la région et de permettre notamment l'accueil des chercheurs étrangers. Il doit également permettre de restructurer et de requalifier complètement ce secteur, à la charnière d'Euralille et du Vieux Lille et ceci, dans le cadre d'un plan directeur, élaboré en 1997 et profondément remanié au cours de l'année 1999.

- La première étape de mise en œuvre de l'îlot Souham (dite « Souham 1 ») fut la réhabilitation du bâtiment central (la grande caserne). Cette réalisation accueille des structures d'animation et de coordination de la recherche et du développement technologique. Une partie des locaux a été vendue en 1997 directement au CNRS. L'autre partie des locaux avait été donnée dès 1998, en location par la SAEM, à différents organismes de recherche.
  L'acte de vente pour les bureaux mis en location de SOUHAM 1 a été signé en novembre 2001 entre la SAEM et la Ville de Lille.

- La deuxième étape de l'opération (« Souham 2 ») a consisté en la réalisation de l'espace d'accueil et de salles de conférence semi – enterrées au sein de la cour centrale de l'îlot Souham. En mémoire de celui qui fut à l'origine du projet, cet espace a été dénommé « Espace Jean Paul BAIETTO ». L'acte de cession à la Ville de Lille de cet espace a été signé en janvier 2002.

Le prix de vente de ces deux bâtiments résulte du coût de revient, duquel a été déduit l'ensemble des subventions obtenues.

En complément de ces bâtiments, il a été décidé de construire un immeuble de bureaux (« Souham 3 »), à l'angle de la rue des Canonniers et de la place Saint Hubert. Le concours lancé en 2001, sur la base du plan directeur, a abouti à la désignation de l'équipe Chaix et Morel. Un acte de vente a été signé en janvier 2002 et le bâtiment a été livré en 2003. Il est, depuis totalement occupé.

La Porte de Roubaix et ses abords : Dans le cadre de l'opération « Lille 2004, Capitale Européenne de la Culture », le Département du Nord, l'Etat et la Ville sont convenus de mener un programme de restructuration de monuments emblématiques du patrimoine lillois.

Le deux septembre 2002, le Conseil Général du Département du Nord a confié un mandat à la SAEM pour mener les travaux de restructuration de la Porte de Roubaix, de telle manière que les façades de cet ouvrage soient remises à neuf pour le 1er janvier 2004. La restauration de cet ouvrage contribuait également à valoriser les abords immédiats du site de Souham. Les travaux ont été réceptionnés le 4 décembre 2003, pour permettre l'inauguration de l'œuvre de l'artiste Keichi Tahara, qui a réalisé une installation lumineuse de la Porte de Roubaix.

Parallèlement à ce programme de restauration, le Département du Nord a confié à la SAEM une étude de faisabilité pour la réhabilitation et l'aménagement du site de la Porte de Roubaix, prenant en compte les contraintes techniques du bâtiment, le traitement paysager des abords de la porte ainsi que les contraintes patrimoniales du site pour l'aménagement des coursives et du pont qui desservent le Parc Matisse.

Les résultats de cette étude ont été présentés à Monsieur le Président du Conseil Général en octobre 2003. Parmi plusieurs hypothèses, c'est le scénario minimal qui est privilégié, comprenant la restauration d'ensemble des remparts, l'aménagement du corps de logis et la création d'un volume de circulation verticale.

- Le site du programme « Souham 4 » : ce site correspond au mur d'extrados du bastion enfoui. Le schéma d'aménagement d'ensemble de l'opération « Souham », approuvé en 1999, privilégie l'hypothèse de réalisation d'un volume qui reconstituerait le bastion, permettant l'implantation d'un programme dont le contenu, ainsi que les conditions de montage et de financement restent à définir.

Par ailleurs, une étude spécifique sur les mesures conservatoires à envisager sur le mur d'enceinte a été demandée par la DRAC. Après avoir étudié sur le site les possibilités de remise en état et de sécurisation de cet ouvrage, une pré – consultation a été engagée auprès d'entreprises agréées par le service des monuments historiques.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 décembre 2006 il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le compte rendu d'activité 2005 présenté par la SAEM Euralille pour l'opération « Souham ».

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 29 DEC. 2006

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

MAIRIE DE LILLE

A. CACHEUX

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

Par délégation du Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

A. CACHEUX

VILLE DE LILLE

276

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/971**

OBJET

Immeuble 84, rue de Trévise -
Traité de concession à la SORELI
Approbation du compte-rendu
d'activités au concédant

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 90/372 du 9 juillet 1990, le Conseil Municipal a concédé à la SORELI - SAEM, 7 boulevard Louis XIV à Lille, l'aménagement de l'ancienne filature Le Blan, 84 rue de Trévise. Compte tenu des modalités particulières de cette convention (la SORELI assure notamment la gestion financière, technique et commerciale des locaux qui restent sa propriété), l'opération est réalisée aux risques financiers de la société avec participation de la Ville à l'équilibre d'exploitation. Conformément à l'article 17 du cahier des charges, la SORELI a adressé le compte-rendu d'activités au concédant établi sur la base des comptes définitifs de l'exercice 2005.

Au cours de cette année, les pourparlers en vue de l'acquisition par l'IEP de deux lots supplémentaires ont été suspendus, l'IEP s'orientant plutôt vers une location des lots en question. Le bilan laisse apparaître une perte comptable de 145.872 € HT (différence entre les loyers encaissés et les charges) qui induit la nécessité d'un versement par la Ville d'une participation du même montant.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du compte-rendu d'activités 2005
- **AUTORISER** le versement de la participation d'équilibre de 145.872 € HT
- **IMPUTER** la dépense sur l'enveloppe 12491 – chapitre 67 – article 6745 – fonction 824 sous réserve du vote du budget 2007.

PRÉFECTURE DU N
27 DEC. 2006
ARRIVÉE

Reception en Préfecture le 27 DEC. 2006 Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/972**

OBJET

Ravalement de façades - Subventions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les arrêtés n° 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990, 13.680 du 19 juillet 1991, 25.056 du 9 juillet 1993, 31.152 du 11 août 1994, 10.974 du 17 octobre 1997, 17.068 du 17 mai 1999, 1227, 1228, 1229 et 1230 du 28 mars 2002, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, ont prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles.

Les particuliers qui réalisent ces ravalements peuvent recevoir une aide de la Ville, conformément à la délibération n° 01/427 du 9 juillet 2001. La subvention aux ravalements est de 9,15 € / m² de surface traitée limitée à 20 % du montant H.T des travaux et une aide supplémentaire est également accordée aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11,43 € / m² de surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T. des travaux. Dans tous les cas, ceux-ci sont exonérés des droits de voirie (échafaudages uniquement).

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

Il est proposé d'émettre un avis favorable aux demandes présentées par :

Monsieur BOUREKBA MEKKI — 23, rue Alfred de Musset
23, rue Alfred de Musset 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 1.854 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 284 €

Copropriété du 8 avenue de l'Architecte Cordonnier — 8, avenue de l'Architecte Cordonnier
Représenté par URBANIA
6/8, rue Léon Trulin 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 445.299 €
Montant de la subvention le plafonnement de la subvention. — 30.489,80 €

Monsieur Mokran BOUKHELIKA — 47, rue Blanche
47, rue Blanche 59800 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 38.330 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 4. 438 €

Monsieur Serge BRUINEN — 52, rue Casimir Delavigne
10, rue de Fournes 59134 BEAUCAMPS-LIGNY
Montant hors taxe des travaux — 4. 348 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 641 €

GESTRIM — 32, rue Delphin Petit
39, rue d'Isly 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 5.399 €
Montant de la subvention 20 % du montant hors taxe des travaux exécutés. — 1 080 €

Monsieur Gilbert PETOUX — 91, rue de Douai
91, rue de Douai 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 15.851 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée — 746 €

Madame Arlette COPIN — 12, rue Durnerin
12, rue Durnerin 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 10.851 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 549 €

Copropriété du 26, rue Edouard Delesalle — 26, rue Edouard Delesalle
Représenté par FONCIA BUAT
320, rue Nationale BP.64 59004 LILLE CEDEX
Montant hors taxe des travaux — 4.085 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée — 769 €

Monsieur Julien CARLIER — 68, rue Emile Vandenberghe
et Mademoiselle Marie BEAUCOURT
68, rue Emile Vandenberghe 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 5.795 €
Montant de la subvention 20 % du montant hors des travaux exécutés. — 1.159 €

Madame PICCINI MICOTTIS Graziella — 98-100, rue du Faubourg de Roubaix
121, rue du Faubourg de Roubaix 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 4098 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée — 549 €

S.C.I. ROUSSEAU — 131, rue du Faubourg de Roubaix
Représenté par Monsieur Didier ROUSSEAU
155, rue de Lompret 59130 LAMBERSART
Montant hors taxe des travaux — 3.931 €
Montant de la subvention 11,43 €/m² de façade rénovée — 686 €

Monsieur et Madame BRISSE Hervé et Catherine — 133, rue du Faubourg de Roubaix
133, rue du Faubourg de Roubaix 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 4.536 €
Montant de la subvention 11,43 €/m² de façade rénovée — 446 €

Monsieur Michel MACHUT — 152, rue du Faubourg de Roubaix
152, rue du Faubourg de Roubaix 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 9.673 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 732 €

.../...

SCI 237, rue du Faubourg de Roubaix
Représenté par Monsieur Xavier PATRY — 237, rue du Faubourg de Roubaix
222, rue Jacquard 59260 HELLEMMES
Montant hors taxe des travaux — 11.678 €
Montant de la subvention 20 % du montant hors taxe des travaux exécutés. — 2.336 €

Monsieur Bruno DESAFTA — 73, rue du Four à Chaux
73, rue du Four à Chaux — - 4 Cour Dewas
- 4 Cour Dewas 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 2.820 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée — 294 €

G.F.F. FLANDRES — 19/21, rue des Fréres Vaillant
28, rue des Arts 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 68.013 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 10.980 €

Monsieur Hubert GENTILE — 24, rue du Gros Gérard
24, rue du Gros Gérard 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 22.243 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 220 €

FONCIA-RAIMONT
Représentant la Copropriété du 11, rue Henri Loyer — 11, rue Henri Loyer
320, rue Nationale 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 19.533 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 558 €

Monsieur Eric DEKYNDT — 114, rue Hippolyte Lefebvre
114, rue Hippolyte Lefebvre 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 3.024 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 384 €

Monsieur Daniel DIMEY — 11, rue de La Louvière
11, rue de la Louvière 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 9.500 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 503 €

Monsieur et Madame CARADEC-LABARRE — 27, rue de La Madeleine
27, rue de la Madeleine 59800 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 3.792 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 302 €

Monsieur et Madame Henri MIGAUD — 74, Léo Lagrange
74, Léo Lagrange 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 23.241 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 878 €

Madame Germaine THIEBAUT — 76, rue du Long Pot
76, rue du Long Pot 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 3.033 €
Montant de la subvention 20 % du montant hors taxe des travaux exécutés. — 607 €

Monsieur Jean-Pierre MATUSZAK — 53, rue de Loos
53, rue de Loos 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 12.005 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 1.583 €

Monsieur Patrick ANSCUTTER — 85, rue Manuel
85, rue Manuel 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 4.673 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 329 €

Madame Pacale NOBLET — 27, rue Marcel Sembat
64, rue d'Hem 59170 CROIX
Montant hors taxe des travaux — 2.556 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 275 €

S.A.DESCAMPIAUX-DUDICOURT — 17-19, place du Maéchal Leclercq
307, rue Léon Gambetta 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 136.060 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 12.764 €

Copropriété Terrasses de Boulogne — 77-79-83-85, avenue Marx Dormoy
Représenté FONCIA-RAIMONT
320, rue Nationale 59004 LILLE CEDEX
Montant hors taxe des travaux — 161.674 €
Montant de la subvention le plafonnement de la subvention — 30.489,80 €

G.F.F.FLANDRES
Représenté par Madame Christelle BONIFACE — 32, bis rue de Maubeuge
28, rue des Arts 59000 LILLE
Montant hors taxe des travaux — 33.501 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée. — 4.776 €

Madame BLISAC Marcelle — 12, Quai de l'Ouest
6, place des Trois Rois
60180 NOGENT SUR OISE
Montant hors taxe des travaux — 4.400 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée — 366 €

Copropriété du 20, rue Parrayon — 20, rue Parrayon
Représenté par Monsieur Franck VANAS
446, rue de Rouges Barres
59700 MARCQ EN BAROEUL
Montant hors taxe des travaux — 4.474 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée — 453 €

Monsieur Claude CASTELAIN 11, rue Paul Doumer 59493 VILLENEUVE D' ASCQ	106, rue du Port	
Montant hors taxe des travaux		7.039 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée.		549 €
Monsieur Dominique KARPINSKI 42, rue du Prieure 59000 LILLE	42, rue du Prieure	
Montant hors taxe des travaux		9.083 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée.		430 €
GESTRIM NORD Représenté par Monsieur Stéphane MALECKI 39, rue d'Isly 59000 LILLE	3, rue Racine	
Montant hors taxe des travaux		2.604 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée.		448 €
Monsieur Jean-Christophe VERMEERSCH 89, rue Roland 59000 LILLE	89, rue Roland	
Montant hors taxe des travaux		9.983 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée		458 €
Monsieur Georges DELCAMBRE 86, rue Saint Gabriel 59000 LILLE	86, rue Saint Gabriel	
Montant hors taxe des travaux		6. 550 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée.		494 €
Monsieur Jean-Pierre FICHAUX representant le Cabinet DESCAMPIAUX - DUDICOURT 307, rue Gambetta 59000 LILLE	130, boulevard Vauban	
Montant hors taxe des travaux		591.998 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée.		13.670 €
Monsieur Eric MULLET 42, rue de Perenchies 59237 VERLINGHEM	19, rue Véronése	
Montant hors taxe des travaux		8.944 €
Montant de la subvention 9,15 €/m² de façade rénovée.		1.537 €
Madame Marie BAILLY 29, rue Virginie Ghesquière 59000 LILLE	29, rue Virginie Ghesquière	
Montant hors taxe des travaux		1.744 €
Montant de la subvention 25 % du montant hors taxe des travaux exécutés.		436 €
Monsieur Tanguy LATRON 31, rue Virginie Ghesquiere 59000 LILLE	31, rue Virginie Ghesquiere	
Montant hors taxe des travaux		1.744 €
Montant de la subvention 25 % du montant hors taxe des travaux exécutés.		436 €

.../...

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable aux demandes précitées

- **IMPUTER** la dépense sur l'enveloppe 13.668 - chapitre 204 article 2042 «subventions d'équipement aux personnes de droit privé et autres organismes» Fonction 824 «aménagement du tissu urbain» Sur les crédits inscrits au budget primitif 2006.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

283

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/973**

OBJET

Architecture et Maîtres d'ouvrage - Club Régional Nord/Pas-de-Calais - Adhésion de la Ville de Lille

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association « Architecture et Maîtres d'ouvrage – Club Régional Nord/Pas-de-Calais » a pour vocation de promouvoir la qualité architecturale, d'être un lieu de dialogue favorisant une meilleure compréhension entre les maîtres d'ouvrage et les architectes. Pour ce faire l'association s'attache à mieux faire connaître le rôle respectif du maître d'ouvrage et de l'architecte dans le processus de fabrication de l'architecture et de son insertion urbaine. Elle montre ainsi que la qualité architecturale est indissociable d'un dialogue et d'une action conjuguée de ces deux acteurs essentiels de l'acte de construire.

L'association rassemble des maîtres d'ouvrage publics et privés, des entreprises exerçant une activité de maîtrise d'ouvrage, des architectes, urbanistes, paysagistes, des organismes missionnés pour la promotion de la qualité architecturale.

Chaque année, l'association lance un programme comprenant notamment des visites, des conférences et des voyages d'études. Dans tous les thèmes rattachés à la maîtrise d'ouvrage et à la qualité architecturale, elle suscite des débats, engage des études, anime des groupes de travail et participe à des actions de formation.

Les moyens financiers de l'association proviennent essentiellement des cotisations annuelles des adhérents. Le montant annuel est actuellement fixé à 600 €.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'adhésion à cette association pour l'année 2006-2007
- **IMPUTER** la dépense sur l'enveloppe 17038 – chapitre 011 – article 628.1 – fonction 020.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NOR
11 27 DEC. 2006 1
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/974**

OBJET

Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille - Renouvellement de l'adhésion de la Ville.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°05/266 en date du 23 mai 2005, le Conseil Municipal a autorisé l'adhésion de la Ville à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille.

Il est proposé de renouveler cette adhésion, dont le coût annuel est de 100 €.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, qui s'est réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion de la Ville à cette association pour l'année 2006-2007 pour un montant de 100 €
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur l'enveloppe 17038 - chapitre 011 – article 628.1 - fonction 020

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

285

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/975**

OBJET

Modification partielle du Plan Local d'Urbanisme - Changement de zonage du secteur compris entre les rues Jean Walter et Courtois - Anciens Etablissements Arbel Fauvet Rail – Intégration de l'indice de pollution « n »

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Grand Projet de Renouvellement Urbain, le terrain des anciens établissements Arbel Fauvet Rail, rues Jean Walter et Courtois, au sein du quartier de Lille-Sud, devrait être aménagé pour accueillir un programme de logements mixtes comprenant 35 logements individuels locatifs sociaux, 60 logements libres individuels et 35 logements libres en collectif, soit un total de 130 logements. Le terrain restant serait réservé à l'implantation d'activités.

Par délibération en date du 31 janvier 2005, le Conseil Municipal avait déjà demandé la modification du zonage de ce terrain, initialement inscrit en zone UGn exclusivement réservée aux activités tertiaires, industrielles ou artisanales, en zone UBc 1.20. Cependant, il s'avère nécessaire de conserver l'indice de pollution « n » dans le cadre du nouveau zonage proposé. C'est pourquoi il est demandé le classement du site en zone UBcn 1.20.

Par ailleurs, contrairement à la délibération du 31 janvier 2005 qui prévoyait la modification du P.L.U. sur tout le terrain, seule une partie de ce site nécessite un classement en zone UBcn 1,20, à savoir la partie qui fera l'objet de la réalisation d'un programme de logements. Pour le secteur nord, le maintien en zone UGn paraît souhaitable puisqu'il permet la réalisation du programme d'activités.

Enfin, il est souhaitable d'insérer dans le Plan Local d'Urbanisme une « Orientation d'Aménagement par Quartier ou par Secteur » (OAQS), telle que définie par l'article L.123-1 du Code de l'Urbanisme, au sujet de l'aménagement du terrain. Cela se traduira par un document graphique sous forme de schéma d'aménagement, accompagné d'un document écrit précisant les attentes de la collectivité sur ce terrain.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la Ville à saisir le Conseil Communautaire en vue de la modification partielle du Plan Local d'Urbanisme.

PREFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/976**

OBJET

ZAC du premier secteur opérationnel des rives de la haute Deûle – Modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC - Approbation de la modification de la liste des équipements publics de la ZAC à la charge de la Ville de Lille et de la commune associée de Lomme.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille, la commune associée de Lomme et la Communauté Urbaine de Lille ont souhaité engager un projet d'ensemble, sur les secteurs des Bois-Blancs, de Canteleu à Lille et du marais de Lomme. Ce secteur des « Rives de la Haute Deûle » actuellement partiellement en friche a fait l'objet, depuis l'année 2000, d'une étude d'urbanisme qui a abouti à définir un projet urbain d'ensemble (plan de référence).

Une procédure de concertation a été menée en deux phases entre le 5 février 2001 et le 22 novembre 2002, afin de répondre aux exigences du Code de l'Urbanisme (article L300-2).

Le Conseil de Communauté a approuvé le bilan de la concertation lors de sa séance du 20 décembre 2002 (délibération N°02 C 571). La Ville de Lille et la commune associée de Lomme ont, par délibérations 03/172 et 03/100 du 24 mars 2003, émis un avis favorable à la création de la ZAC du Premier Secteur Opérationnel des Rives de la Haute Deûle. Par délibération N°03 C 156 du 11 avril 2003, la Communauté Urbaine de Lille a décidé la création de la ZAC du Premier Secteur Opérationnel des Rives de la Haute Deûle située sur le territoire des villes de Lille et de Lomme, d'une superficie de 25,6 ha.

La Ville de Lille et la commune associée de Lomme ont par délibération 03/69 du 24 septembre 2003 et 03/766 du 29 septembre 2003, émis un avis favorable sur le dossier de réalisation et sur le programme des équipements publics de la ZAC du Premier Secteur Opérationnel des Rives de la Haute Deûle. La Communauté Urbaine, par délibération du N°03 C 0411 du 10 octobre 2003, a pris en considération le dossier de réalisation de la ZAC, puis par délibération N° 03 C 0578 du 19 décembre 2003, a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC comprenant, suivant les dispositions de l'article R331-7 du Code de l'urbanisme :

- le projet de programme des équipements publics à réaliser
- le projet de programme global des constructions à réaliser
- les modalités prévisionnelles de financement échelonnées dans le temps.

PREFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVEE

Le programme des équipements publics à réaliser prévoit la création d'espaces publics, composés de voiries, de squares et de mails. Conformément à l'article R.311-7a du Code de l'Urbanisme, la Ville de Lille et la commune associée de Lomme ont adopté, par délibération 06/69 du 24 septembre 2003 et 03/766 déjà citées, le principe de la réalisation des espaces publics de compétence communale, ceux-ci étant réalisés par l'aménageur puis incorporés dans le patrimoine communal après rachat de ces équipements à leur prix de revient. Le coût prévisionnel de ces espaces était estimé pour la Ville de Lille à 3 428 932 € T.T.C et pour la commune associée de Lomme à 1 469 884 € T.T.C.

.../...

En 2005 et 2006, des études complémentaires ont été réalisées et ont mené à la modification du plan d'urbanisme du Premier Secteur Opérationnel. Ainsi, l'ensemble des espaces publics a été réorganisé et redessiné à partir de principes paysagers plus affirmés. Les principales modifications concernent certains tracés ou profils de voies, ainsi que la position et la forme de quelques espaces publics :

- Sur la commune associée de Lomme, le « mail Churchill », prévu dans le projet initial, est supprimé. Il sera remplacé par un nouvel espace planté le long du nouveau tracé de l'avenue de Bretagne prolongée, dénommé maintenant : « mail de l'avenue de Bretagne prolongée ».

- Sur la commune de Lille, le projet initial prévoyait trois espaces de la compétence Ville de Lille : la grande pelouse Le Blan, le square Canrobert et la place de la gare d'eau.
  La place de la gare d'eau a été reconfigurée, sous la forme d'une place agrandie et plantée de platanes. Le square Canrobert a également été reconfiguré, sous la forme d'un mail accompagnant la rue Canrobert prolongée. Ces deux espaces ne sont donc plus de compétence communale.
  A l'inverse, un nouveau square sera positionné dans le projet sur l'îlot « Bois-Blancs II » bordant la rue Canrobert prolongée. Un nouvel espace de compétence communale sera donc créé, en remplacement des deux précédents.
  Enfin, la « Grande pelouse » qui formait un ensemble continu entre l'usine Le Blan et le canal, est désormais organisée en deux parties : une grande pelouse au Nord et un jardin d'eau au Sud qui permet la récolte des eaux de pluies et leur filtration avant rejet dans la Deûle.

Ces modifications ainsi que l'actualisation des prix, se traduisent par un ajustement des participations financières des deux communes. La participation financière de la commune associée de Lomme passe de 1 469 884 € T.T.C. à 1 631 344 € T.T.C. imputable sur le budget 2009. La participation financière de la Ville de Lille passe de 3 428 932 € T.T.C. à 2 951 728 € T.T.C. dont 1 772 472 € T.T.C. pour sa participation au « jardin d'eau », 680 524 € T.T.C. pour le rachat de la grande pelouse et 498 732 € T.T.C. pour le rachat du nouveau square dénommé square « Bois-Blancs 2 ». Cette nouvelle somme est imputable sur les budgets 2008, 2009 et 2010.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC du Premier Secteur Opérationnel des Rives de la Haute Deûle.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/977**

OBJET

ZAC EURALILLE II -
Modification du programme
des équipements publics

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La ZAC Euralille II a été créée par délibération de Lille Métropole Communauté Urbaine en date du 31 mars 2000. Le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé par délibération de Lille Métropole Communauté Urbaine en date du 15 décembre 2000.

Le programme des équipements publics adopté par la Ville de Lille le 15 mai 2000 et par Lille Métropole Communauté Urbaine le 15 décembre 2000 prévoyait 10 000 m² de SHON d'équipements sportifs et 3 000 m² de SHON d'équipements de proximité liés à la réalisation du programme de logements dont le contenu restait à définir et liés à la réalisation du programme de logements.

Aujourd'hui, les besoins en équipements de superstructure ont évolué :

- Les équipements sportifs, qui étaient de rayonnement métropolitain, ont été réalisés sur le secteur du Parc des Nouveaux Sports dans le quartier de "Lille-Sud".
- Les besoins en équipements scolaires seront satisfaits par les écoles existantes à proximité dans le quartier "Centre".

S'agissant des besoins en équipements de proximité, il apparaît nécessaire de réserver une surface de 360 m² de SHON pour l'accueil d'un équipement petite enfance, qui pourrait se situer dans l'îlot E3 de la ZAC, en bordure du boulevard Hoover.

Lille Métropole Communauté Urbaine doit approuver le programme modifié des équipements de la ZAC Euralille II et doit recueillir l'avis de la Ville de Lille sur ce point.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable sur la modification du programme des équipements de la ZAC Euralille II.

ADOPTEE à l'unanimité

Reception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

PRÉFECTURE DU NO
11 27 DEC. 2006
ARRIVÉE

ZAC EURALILLE 2
PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS MODIFIE

DESIGNATION	MAITRISE D'OUVRAGE	SURFACE INDICATIVE	FINANCEMENT	GESTION
Voies nouvelles	Aménageur	22 500 m² environ	Aménageur	LMCU / Ville de Lille (1)
Esplanade	Aménageur	4 700 m² environ	Aménageur	LMCU / Ville de Lille (1)
Champ libre	Aménageur	12 000 m² environ	Aménageur	LMCU / Ville de Lille (1)
Rue des Cités Unies	LMCU	4 400 m² environ	LMCU	LMCU / Ville de Lille (1)
Equipements de proximité	Ville de Lille	360 m² SHON (2)	Ville de Lille	Ville de Lille

(1) LMCU est le gestionnaire principal
La Ville de Lille a en charge les plantations et l'éclairage public

(2) Coût prévisionnel indicatif. environ 1 million d'euros TTC

VILLE DE LILLE

290

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/978**

OBJET

Secteur Porte de Valenciennes -
Création de la ZAC -
Programme d'équipements

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le secteur de la Porte de Valenciennes s'étend sur environ 14 hectares. C'est un site stratégique à la jonction de plusieurs territoires (Moulins, Fives, Euralille II) qui constitue une des portes d'entrée de Ville. Il est délimité :

- au Nord par la ZAC Euralille II ;
- à l'Est par le boulevard périphérique et le quartier de Fives ;
- à l'Ouest par le site de la gare Saint-Sauveur ;
- au Sud par le secteur Nord de l'ensemble de logements collectifs sociaux du groupe Belfort, dans le quartier de « Moulins ».

Ce secteur constitue la prochaine étape d'urbanisation de l'Est lillois. L'un des enjeux de la restructuration urbaine de ce territoire est de redonner au lieu une identité en :

- le recomposant pour constituer un véritable quartier de ville ;
- favorisant une articulation avec les projets envisagés sur les quartiers voisins ;
- rétablissant les continuités urbaines par les boulevards de ceinture ;
- assurant une accroche cohérente au site de la ZAC Euralille II et au secteur nord de « Belfort » ;
- permettant le renouvellement diversifié de l'offre de logements.

Dans le cadre du « Grand Projet Urbain », le secteur de la Porte de Valenciennes fait partie des « sites de reconstruction », dont une première tranche doit être livrée avant 2009. La procédure de ZAC a été retenue comme étant la plus adaptée pour rendre opérationnelle une première phase du projet dans le temps du dossier « Grand Projet Urbain ».

La réalisation et l'aménagement de la ZAC seront confiés à un aménageur suite à l'engagement d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une concession d'aménagement (articles L 300 – 4 et L 300 – 5 du Code de l'Urbanisme).

Le programme global prévisionnel de la ZAC est le suivant :

- 82 500 m² SHON de logements ;
- 32 000 m² SHON de bureaux ;
- 6 600 m² SHON de commerces, activités et services ;
- 3 900 m² SHON d'équipements de proximité et autre.

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

Par délibération en date du 10 février 2006, le Conseil Communautaire de Lille Métropole Communauté Urbaine a approuvé le dossier de création de la ZAC «Porte de Valenciennes».

.../...

Le dossier de réalisation de la ZAC comprend notamment le programme des équipements publics. Il convient que la Ville de Lille délibère sur le principe de la réalisation des équipements publics dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, le financement et la gestion :

- L'ensemble des voiries et espaces publics qui, après réalisation et financement par l'aménageur (cf. tableau en pièce jointe), seront remis à la collectivité pour leur gestion. Dans ce cas, la règle est que LMCU soit le gestionnaire principal, la Ville ayant à sa charge les plantations, le mobilier et l'éclairage public.

- Les équipements de proximité et autres dont la Ville de Lille, après acquisition des charges foncières auprès de l'aménageur, assurera la réalisation puis la gestion :
  - En première phase, un équipement public en superstructure pour une SHON estimée à 1 500 m² un coût prévisionnel indicatif d'environ 4 450 000 € TTC, foncier compris ;
  - En deuxième phase, un groupe scolaire de 4 classes maternelles et 8 classes primaires pour une SHON estimée à 2 400 m² et un coût prévisionnel indicatif d'environ 5 500 000 € TTC, foncier compris.

Par ailleurs, les 360 m² SHON prévus dans la ZAC Euralille II pour un centre Petite Enfance pourraient être relocalisés éventuellement dans la ZAC Porte de Valenciennes si l'on constate à terme que cet équipement n'est pas nécessaire dans la ZAC Euralille II (coût prévisionnel indicatif d'environ 1 M € TTC).

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public qui s'est réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DONNER** son accord sur le principe de réalisation de ce programme d'équipements publics de la ZAC Porte de Valenciennes.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,
Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,
Alain CACHEUX

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

ZAC DE LA PORTE DE VALENCIENNES

PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Désignation	Maître d'ouvrage	Financement	Gestion
BOULEVARD PAINLEVE BELFORT*	Aménageur	Aménageur	LMCU/ Ville de Lille**
RUE DE CAMBRAI CORDONNIER*	Aménageur	Aménageur	LMCU/ Ville de Lille**
VOIES NOUVELLES Ilot 1*	Aménageur	Aménageur	LMCU/ Ville de Lille**
VOIE NOUVELLE Ilot 3*	Aménageur	Aménageur	LMCU/ Ville de Lille***
VOIES NOUVELLES Ilot 4*	Aménageur	Aménageur	LMCU/ Ville de Lille**
RUE DE TREVISE ET ABORDS ILOT 5*	Aménageur	Aménageur	LMCU/Ville de Lille**
OUVRAGE D'ART démolition et création d'un pont	Aménageur	Aménageur	LMCU
ESPACES VERTS ET PLANTATIONS cœur d'îlot 1	Aménageur	Aménageur	Ville de Lille
ESPACES VERTS ET PLANTATIONS cœur d'îlot 3	Aménageur	Aménageur	Ville de Lille
ESPACES VERTS ET PLANTATIONS cœur d'îlot 4	Aménageur	Aménageur	Ville de lille
ESPACES VERTS ET PLANTATIONS cœur d'îlot 5	Aménageur	Aménageur	Ville de Lille
PARC	Aménageur	Aménageur	Ville de Lille
EQUIPEMENT PUBLIC	Ville de Lille	Ville de Lille	Ville de Lille
ECOLES (8 primaires, 4 maternelles, 2400 m²)	Ville de Lille	Ville de Lille	Ville de Lille

*travaux préparatoires, terrassements, assainissement, voiries, trottoirs et placettes, équipements, éclairage public, aménagements paysagers et plantations

** LMCU est le gestionnaire principal, la ville de Lille a en charge les plantations, le mobilier et l'éclairage

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/979**

OBJET

LILLE – Quartier Moulins - Approbation de la modification du Plan Local de l'Urbanisme pour la ZAC Porte de Valenciennes et Euralille II.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

La Ville de Lille a souhaité engager un projet de rénovation urbaine dans le cadre de la loi d'orientation du 1er août 2003, visant à redonner aux quartiers concernés une nouvelle identité urbaine, sociale et résidentielle. Le secteur de la "Porte de Valenciennes", couvrant environ 17 hectares et situé entre la ZAC Euralille II et le secteur nord du groupe de logements HLM Belfort dans le quartier de "Moulins", fait partie de ce projet.

Le Conseil Municipal de Lille a été sollicité sur le dossier de création de la ZAC conformément à l'article L. 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales et a rendu un avis favorable par délibération n° 06/24 en date du 6 février 2006.

En ce qui concerne le Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.), l'intégration du projet de la "Porte de Valenciennes" a nécessité une modification du PLU ainsi qu'une modification du règlement de la ZAC Euralille II, en limite d'opération pour prendre en compte les orientations d'aménagement du projet "Porte de Valenciennes".

En effet, l'article L 123-3 du Code de l'Urbanisme dispose que dans les ZAC, le PLU peut préciser la localisation et les caractéristiques des espaces publics à conserver, à modifier ou à créer, la localisation prévue pour les principaux ouvrages publics, les installations d'intérêt général et les espaces verts et déterminer une SHON dont la construction est autorisée dans chaque îlot, en fonction, le cas échéant, de la nature ou de la destination des bâtiments.

Ce remaniement peut être mené selon la procédure de modification prévue par l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, dans la mesure où il :

- ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable du PLU .
- est de portée limitée ;
- ne concerne pas d'espaces boisés protégés existants ou à créer, ou d'espaces protégés au titre de l'agriculture, des milieux naturels ou des nuisances ;
- ne comporte pas de graves risques de nuisances.

La modification concernant la Z.A.C. "Porte de Valenciennes" tend à reclasser une zone UAc et une partie de zone UF en zones UAcz1, UAcz2, UAcz3 et UAcz4. Le règlement et le document graphique sont modifiés pour tenir compte des spécificités du projet.

.../...

La servitude de prévisions d'équipements publics (SPEP – rétablissement du boulevard urbain et accès au boulevard périphérique Est) n° 2 est supprimée et l'emplacement réservé d'infrastructure n° 25 pour "l'élargissement de la rue de Cambrai" est réduit. C'est le plan d'aménagement de zone de la ZAC Porte de Valenciennes qui définira le nouveau schéma des voiries.

La modification concernant la Z.A.C. Euralille II tend à l'harmonisation des règles en limite de ces deux zones afin d'assurer la continuité des constructions.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **EMETTRE** un avis favorable sur la modification partielle du PLU sur la commune de Lille tendant à la localisation des ouvrages et des espaces publics et à l'intégration des dispositions spécifiques au secteur "Porte de Valenciennes" et sur une partie de la ZAC Euralille II, modification liée à la création de la ZAC sur le secteur de la "Porte de Valenciennes".

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/980**

.OBJET

Création de la Commission Spécialisée « concessions d'aménagement » Modalités de désignation de ses membres et fixation des conditions de dépôt des listes.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par un arrêt en date du 9 novembre 2004, la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a tranché en faveur de la soumission aux principes de publicité et de mise en concurrence des conventions d'aménagement et, tirant les conséquences de cet arrêt, le Ministre de l'Intérieur a demandé par circulaire du 8 février 2005 que les collectivités territoriales fixent elles-mêmes pour les conventions d'aménagement des modalités de publicité pouvant s'inspirer de celles applicables aux conventions de délégation de services publics.

Depuis, la loi n° 2005-809 du 20 juillet 2005 a transformé les conventions d'aménagement en « concessions d'aménagement » et a prévu que ces concessions seraient soumises à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat (article 1, modifiant l'article L 300-4 du Code de l'Urbanisme).

Ledit décret est intervenu le 31 juillet 2006 (décret n° 2006-959, publié au JO du 2 août) et a prévu en son article 2 qu'une commission soit constituée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, cette commission ayant pour rôle d'émettre un avis sur les candidatures reçues, préalablement à l'engagement des discussions avec le ou les candidats (article R 300-8 nouveau du Code de l'Urbanisme).

L'organe délibérant est ensuite amené à désigner le concessionnaire, sur proposition de « l'autorité compétente » (c'est-à-dire Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire ayant reçu délégation), au vu de cet avis.

Il est proposé que cette commission soit constituée, à l'instar des commissions d'appel d'offres et des commissions de délégation de service public, de 5 membres titulaires et de 5 suppléants élus parmi les membres du Conseil.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu, au scrutin, secret, sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Chaque liste, élaborée conformément au formulaire annexé à la présente délibération, devra être remise par l'un des candidats de la liste à Madame le Maire, lors de ce Conseil Municipal et avant 19 heures. Le vote aura lieu en fin de séance.

PRÉFECTURE DU NORD
27 DEC. 2006
ARRIVÉE .../...

Le Président de cette commission spécialisée sera désigné parmi les membres titulaires, par les membres composant ladite commission.

Le Président aura voix prépondérante en cas de partage égal des voix.

Cette commission sera convoquée par le Président au moins 5 jours francs avant sa tenue et un ordre du jour arrêté par le Président sera joint à ladite convocation.

Pour que cette commission puisse valablement délibérer, elle devra réunir au minimum le Président et 3 membres de celle-ci.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** de la création de la commission spécialisée « concessions d'aménagement » et des modalités de son fonctionnement
- **DECIDER** que les listes de candidats soient déposées selon les modalités précisées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE
« CONCESSIONS D'AMENAGEMENT »

~~MODELE DE~~ LISTE, dûment

Au nom des groupes S.- Verts - PC - Républicains

TITULAIRES

Déposée à 17h58 le 18/12/06

N°	NOM	PRENOM	SIGNATURE
1	STANIEC	Marie Christine	
2	BOUCHART	Christiane	
3	CUERROUT	Murielle	
4	ROUGERIE	Françoise	
5	GEORGET	Annick	

SUPPLEANTS

N°	NOM	PRENOM	SIGNATURE
1	MARCHAND	Frédéric	
2	TOSTAIN	Clotilde	
3	HENAUT	Françoise	
4	HANNA	Walid	
5	VICOT	Roger	

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

Liste reçue à 17h58 par M. STANIEC

M. GERTAIN, DCS

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE
« CONCESSIONS D'AMENAGEMENT »

LISTE N°

Au nom du groupe UNION POUR L
liste présentée par M. DECOCQ Président
du groupe UMP

Liste reçue à 18h0
le 18/12/06

TITULAIRES

N°	NOM	PRENOM	SIGNATURE
1	DAVAL	Claire	
2	Mahieu	Isabelle	
3	Malvaux	Nicole	
4	Labbaye	Pascal	
5	Lesaffre	Loic	

SUPPLEANTS

N°	NOM	PRENOM	SIGNATURE
1	DECOCQ	Christian	
2	Sauvage	José	
3	Boulet	Isabelle	
4	Cattelain	Danielle	
5	Richir	Jacques	

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

Liste reçue à 18h02 de M. DECOCQ

M. GERMAIN DCS

299

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1116**

OBJET

Commission Spécialisée
« concessions d'aménagement »
Election des membres

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission Spécialisée « concessions d'aménagement », vous avez préalablement fixé les conditions de dépôt des listes de candidats.

Il convient donc à présent de procéder à l'élection des membres de Commission sus évoquée au scrutin secret et à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne des listes réceptionnées selon lesdites conditions.

Il est rappelé que le scrutin se fait sans panachage ni vote préférentiel.

Vu les articles L 300-4 et suivants du Code de l'Urbanisme,
Vu les articles R 300-4 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Nombre d'inscrits : 61

Nombre de votants : 55
dont procurations : 4

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 55

La liste 1 a obtenu : 44 suffrages
La liste 2 a obtenu : 11 suffrages

Sont donc élus à la Commission Spécialisée « concessions d'aménagement » :

TITULAIRES

- Madame STANIEC Marie-Christine
- Madame BOUCHART Christiane
- Madame CLERBOUT Murielle
- Madame ROUGERIE Françoise
- Madame DAVAL Claire

SUPPLEANTS

- Monsieur MARCHAND Frédéric
- Monsieur TOSTAIN Philippe
- Madame HENAUT Françoise
- Monsieur HANNA Walid
- Monsieur DECOCQ Christian

PREFECTURE DU NORD
27 DEC. 2006
ARRIVÉE

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Adopté à l'unanimité [illegible] 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

300

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/981**

OBJET

Vente par la Ville au profit de M. THUILOT d'une emprise de terrain sise à Lille, 26, rue des Pyramides.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire du gymnase municipal « Sébastopol » sis à Lille, 7, place Sébastopol à Lille, cadastré section RW n° 33 et comprenant en fonds de parcelle un grand terrain contigü aux immeubles 26 à 30, rue des Pyramides.

Par courrier en date du 24 janvier 2005, Monsieur THUILOT, domicilié 30, rue des Pyramides, a sollicité de la Ville l'acquisition d'une emprise qui sera cadastrée section RW n° 232 pour une superficie de 144,9 m², à extraire de la propriété communale dont le surplus à usage d'issue de secours s'avère suffisant suivant les prescriptions de la Commission Communale de Sécurité dans son rapport du 25 avril 2005.

L'emprise à céder, affectée à usage de jardin d'agrément et sur lequel aucune construction ne pourra être érigée (ces conditions faisant l'objet d'une clause particulière à stipuler dans l'acte notarié) pourrait avoir lieu moyennant le prix de 8 700 €, conforme à l'avis des Services Fiscaux du 20 octobre 2006.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 25 octobre 2006 et l'avis du Conseil de Quartier du Centre, réuni le 19 octobre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** la vente du terrain en cause au profit de Monsieur THUILOT, aux conditions sus-mentionnées et moyennant le prix de 8 700 €, conforme à l'estimation des Domaines,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière à signer l'acte à intervenir,

- **INSCRIRE** la recette au chapitre 24, article 24 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé « Ventes d'immeubles et de terrains ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et à l'Action Foncière,

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et à l'Action Foncière,

Alain CACHEUX

PREFECTURE DU NORD
27 DEC. 2006
ARRIVÉE
11

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/982**

OBJET

Aménagement du Parc des Nouveaux Sports - Vente à Lille Métropole Communauté Urbaine du terrain d'assiette de l'esplanade et de la voirie.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 03/673 du 3 juin 2003 et dans le cadre de l'aménagement du Parc des Nouveaux Sports rue de Marquillies à Lille-Sud, la ville de Lille a mis à disposition de Lille Métropole Communauté Urbaine des terrains faisant partie du terrain d'assiette nécessaire à la réalisation par la Communauté d'une esplanade et d'une voirie dans l'attente d'une vente ultérieure à son profit.

Puis, par délibération n° 03/942 du 17 novembre 2003, a été décidée la vente de ce terrain d'assiette au profit de LMCU à titre gratuit pour une surface de 16 403 m².

Cependant, après arpentage, il s'avère que la superficie à céder à la Communauté est de 16 566 m².

Dès lors, il convient d'annuler la délibération n° 03/942 du 17 novembre 2003 et de décider la vente à titre gratuit au profit de LMCU, qui a réalisé l'ensemble des aménagements de voirie et de l'esplanade, des parcelles cadastrées section IN n° 22, 24, 25, 26, 28, 30, 31, 34, 36, 40, 45, 46, 49, 53 à 58, 60, 62, 64, 66, 68 pour une surface de 16 566 m².

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ANNULER** la délibération n° 03/942 du 17 novembre 2006
- **DECIDER** la vente à titre gratuit des parcelles visées ci-dessus au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Action Foncière à signer l'acte à intervenir,

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme.

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1117**

OBJET

Déconstruction du stade Grimonprez-Jooris et extension des études d'aménagement du Parc de la Citadelle

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le stade Grimonprez-Jooris a été transféré à Lille Métropole Communauté Urbaine par délibération n° 01/550 du Conseil Municipal du 9 juillet 2001, par délibération 05C0002 du conseil communautaire du 21 janvier 2005 et par Procès-Verbal de mise à disposition du 24 février 2005 signé entre la Ville et LMCU.

Prenant acte de l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 décembre 2005 annulant le permis de construire d'agrandissement du stade Grimonprez-Jooris, la Communauté Urbaine a décidé par délibération du 17 mars 2006 de la construction d'un nouveau grand stade de football de la métropole lilloise sur le site de la Borne de l'Espoir situé sur Villeneuve d'Ascq et Lezennes. Ces décisions impliquent la démolition du stade Grimonprez Jooris.

Le site du Champ de Mars de la Citadelle, qui jouxte le stade, fait actuellement l'objet d'une étude d'aménagement conjointe de la Ville de Lille et de la communauté urbaine, dans le cadre d'un groupement de commande compte tenu des compétences qui concernent les deux collectivités (notamment espaces verts et éclairage pour la Ville, parking, assainissement et voirie pour la communauté urbaine). Il s'agit en effet, tout en préservant la fonction de parking et de lieu d'accueil de fêtes foraines, de mettre en valeur la Citadelle et d'offrir de nouveaux lieux de détente, de promenade.

Il vous est proposé que l'emprise du stade soit intégrée à ce projet en liaison et en harmonisation avec les orientations et réalisations mises en œuvre dans le Parc de la Citadelle dans le cadre du plan de reconquête initié par la ville de Lille depuis 2003. Un appel à un concepteur sera lancé en groupement de commande entre la Ville et la Communauté Urbaine pour un complément de projet d'aménagement comprenant la parcelle du stade.

En vue de la réalisation du projet et dans le prolongement de l'acquisition par Lille Métropole Communauté Urbaine des terrains militaires du Parc des Subsistances (6,5 hectares), il est proposé de céder le stade et sa parcelle (2,7 hectares) à la Communauté Urbaine qui procédera à sa déconstruction.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement des études nécessaires aux aménagements ultérieurs du secteur Nord du Parc de la Citadelle

.../...

- **ACCEPTER** le principe de la cession du stade à la Communauté Urbaine en vue de l'extension du projet d'aménagement Ville-LMCU du Parc de la Citadelle et saisir à cet effet le service des domaines.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et l'Action Foncière

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et l'Action Foncière

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006
ARRIVEE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1118**

OBJET

Bail professionnel Ville de Lille/Institut AVICENNE, place du Temple à Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'institut privé Avicenne vient d'être crée, à Lille. Il inscrit sa philosophie et son action dans la continuité de la pensée arabe humaniste des siècles passés. C'est pourquoi il s'est placé sous les auspices d'une figure emblématique, celle d'Avicenne (Ibn Sînâ), médecin, philosophe, poète, homme d'Etat musulman du X-XIème siècle, précurseur de l'Humanisme.

L'objectif premier de l'institut Avicenne est de proposer un programme d'enseignement diversifié relatif à l'histoire de la civilisation islamique. A cet effet, dans le cadre d'un processus diplômant LMD, seront proposés les modules d'enseignement suivants : Islamologie (Histoire de l'Islam, courants de pensée, civilisation), Sociologie (Islam d'Europe, sociologie de la France moderne, Islam et valeurs citoyennes, Langues et littératures (langue arabe, littérature arabe, langue et littérature française), Histoire et institutions de France et d'Europe (institutions de France et d'Europe,. laïcité et fait religieux, initiation au Droit français, Histoire et institutions de la République).

L'institut comportera également une branche spécifique relative à la formation des imams, des aumôniers et des assistants et assistantes sociaux dont les missions de développent auprès des musulmans de France et d'Europe. Etalées sur deux ans, ces formations porteront d'une part sur les fondements de la religion musulmane, l'étude et la recherche théologiques, et d'autre part sur la connaissance de la langue française et des institutions politiques de la France contemporaine, et de l'Union Européenne (aspects juridiques : laïcité, citoyenneté et Droits de l'Homme et du Citoyen, autres libertés fondamentales).

Enfin, l'institut Avicenne a vocation à être un lieu de recherche et de réflexion (colloques annuels, des forums, des ateliers de réflexion, éditera des lettres d'informations et des cahiers de recherches, publiera des ouvrages utilitaires et fondamentaux, attribuera des bourses à des chercheurs et des étudiants en DEA...) autour de la question de l'Islam en France et en Europe: sa légitimité, sa place et son intégration (analyse de la multiplicité des pratiques de l'islam, de la place et la pratique de l'Islam comme religion minoritaire dans une société occidentale, laïque et multiculturelle). Il s'agira de développer un espace de réflexion pluriel, notamment avec en liaison avec les autres cultes et philosophies, mais également avec des penseurs contemporains.

Constitué sous la forme d'association Loi 1901, l'Institut Avicenne des Sciences Humaines (IASH) est régi par des statuts universitaires et civils. La délivrance des diplômes se fera dans le cadre européen réglementaire LMD.

Un Conseil Scientifique, constitué de personnalités civiles, notamment universitaires, et de représentants pluriconfessionnels, validera les orientations de recherche fondamentale de l'Institut et les programmes de l'équipe pédagogique.

.../...

La Ville de Lille dispose de locaux place du Temple, en cœur d'îlot, mis à disposition à titre gratuit à l'Ecole Supérieure de Journalisme. Celle-ci n'en ayant plus l'utilité, il a été décidé lors du Conseil Municipal du 20 mars 2006 de résilier amiablement avec l'ESJ la convention concernant cet ensemble désaffecté.

Il est proposé de conclure un bail professionnel avec l'Institut AVICENNE dans le prolongement de la convention temporaire d'occupation actuellement en cours, afin de lui louer cet ensemble qui se situe entre le Centre Régional de Documentation Pédagogique et l'Ecole Supérieure de Journalisme. Ce bâtiment est contigu avec un local utilisé par l'ILEP. L'accès à ces locaux se fera Place du Temple.

Les locaux loués comprennent un bâtiment sur deux niveaux en béton armé utilisé par l'Institut AVICENNE (environ 570 m²), ainsi que l'Amphithéâtre BRUHAT (environ 300m²). Toutefois, ce dernier restera à disposition à titre gratuit des occupants habituels (ESJ, autres instituts) et l'Institut AVICENNE assurera la gestion administrative et technique du bien (planning).

Les bâtiments nécessitent d'importants travaux de remise en état et de remise aux normes ERP : travaux de toiture, d'électricité, de démolitions intérieures et de re-cloisonnement, création de blocs sanitaires, réalisation d'un escalier de secours et d'aménagement intérieur (remplacement du revêtement de sol, peinture et revêtements muraux). Les travaux sont évalués à 290 000€. Ils sont à la charge du preneur.

Le bail est prévu pour une durée de douze ans.

Il est proposé un loyer de 40 890€, correspondant à la valeur locative du bien, soit de 57€/m2 pour le bâtiment principal, et de 28€/m2 pour l'amphithéâtre compte tenu de la servitude imposée pour celui-ci, duquel sera déduit pendant les douze ans la valeur annualisée des travaux, celle-ci étant calculée au taux actuariel de 5% soit 32 719€. Le montant du loyer ainsi obtenu sera revalorisé chaque année en fonction de l'indice INSEE de la construction.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DONNER** à bail à l'Institut AVICENNE pour une durée de douze ans les locaux précités,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à comparaître à l'acte à intervenir.

ADOPTÉE à la majorité

Réception en Préfecture le - 2 JAN 2007

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et à l'Action Foncière,

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et à l'Action Foncière,

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/983**

OBJET

Périmètre de restructuration urbaine
Impasse Poissonniers, rue Gutenberg

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les études de restructuration urbaine sur le quartier de Fives ont conduit à déterminer un certain nombre d'actions de requalification de l'habitat mais aussi des espaces publics, dans le cadre d'un projet urbain global : périmètres de démolition-reconstruction ou de dédensification de l'habitat ancien dits îlots sensibles, opérations de constructions neuves de logements sur friches, création d'espaces verts et requalification des voiries, résidentialisations de programmes de logements sociaux.

Un certain nombre de courées ont également fait l'objet d'un programme de requalification. L'impasse Poissonniers, rue Gutenberg était identifiée comme devant être intégrée dans un de ces programmes.

Au regard du projet urbain défini sur l'ensemble du quartier, et notamment de l'aménagement des rues Flers, Gutenberg et Rivoli (création d'un bassin de rétention rue de Gutenberg et requalification complète de l'espace public), de l'opération dite "Organum" à proximité, de la mise en sécurité de la résidence Convention, la réflexion sur le devenir de ces logements a évolué.

L'état général de l'impasse est en effet dégradé (plusieurs logements vacants et abandonnés, jardins et extensions à l'abandon). De plus, les logements sont situés en bordure d'un îlot dans lequel la Communauté Urbaine possède un foncier conséquent et Lille Métropole Habitat un programme de logement en cours de résidentialisation. La pérennisation de l'impasse, compte tenu de son état général et de sa localisation, est donc remise en question.

La démolition du site permettrait la reconstruction d'un programme de logements visant à reconstituer un front bâti de qualité le long de la rue Gutenberg ainsi que la hiérarchisation des espaces extérieurs de la résidence Convention et prolongerait ainsi l'opération de requalification globale du secteur Flers-Gutenberg inscrite au projet urbain.

L'enjeu de restructuration totale de l'îlot le long de la rue Gutenberg pour un programme de logements neufs suppose la maîtrise foncière totale du site, c'est-à-dire l'acquisition de 9 entités foncières dont 2 parcelles non bâties. Une maison appartient déjà à la Communauté Urbaine et 2 autres sont en cours d'acquisition.

L'instauration d'une veille foncière sur cette impasse ainsi que la mise en œuvre du sursis à statuer en vertu de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme sur les déclarations de travaux et permis de construire, est nécessaire.

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

../...

La Ville pourra saisir la Communauté Urbaine pour l'exercice du droit de préemption urbain intervenant dans le cadre d'opérations de renouvellement, d'aménagement ou de restructuration urbaine sur le périmètre de l'opération de renouvellement urbain afin d'engager un programme de renouvellement urbain d'ensemble.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 5 décembre 2006 et suite à l'avis favorable du Conseil de quartier de Fives réuni le 29 novembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **VALIDER** le principe général de la mise en œuvre d'une opération de renouvellement urbain sur le périmètre de l'impasse Poissonniers – rue Gutenberg et le principe de l'utilisation du droit de préemption pour la réalisation de cette opération.
- **DECIDER**, en vertu de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme, d'un périmètre de sursis a statuer.

ADOPTÉE à l'unanimité

Reception en Prefecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC.

Par delegation du Maire
l'Adjoint delegue a l'Urbanisme
et à l'Habitat.

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Habitat,

Alain CACHEUX

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

308

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/984**

OBJET

Lutte contre le logement insalubre - Octroi de primes de travaux de sortie d'insalubrité

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délibération présentée lors de cette même séance sur le "Maintien des aides complémentaires de la Ville de Lille pour les travaux de sortie d'insalubrité" et en accord avec la Commission d'examen d'attribution des primes qui s'est réunie le 11 octobre 2006 et la Commission de l'Urbanisme de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable pour l'attribution des 12 primes sollicitées figurant dans le tableau joint, pour un montant total de 74 829 €

- **AUTORISER** l'attribution et le paiement des primes proposées par la commission d'attribution, dans la limite des montants attribués aux pétitionnaires, sous réserve que les travaux le nécessitant, aient fait l'objet d'une déclaration de travaux préalable et que les travaux réalisés soient conformes aux prescriptions éventuelles de l'autorisation de travaux. Au moment du paiement, le montant de la prime pourra être revu à la baisse, des lors que les factures finales feront apparaître un différentiel par rapport au projet initial validé

- **IMPUTER** la dépense sur la ligne budgétaire : chapitre 67 – article 6713 – fonction 72 – enveloppe 12 137 .

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et l'Habitat,

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et l'Habitat,

Alain CACHEUX

PREFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVEE

Ville de Lille

Commission d'attribution des primes à l'amélioration de l'habitat privé (sortie d'insalubrité)

du 11 octobre 2006

nom bénéficiaire	adresse immeuble	statut d'occupation	nb logts avant travaux	nb logts après travaux	nb logts subventionnés	type de prime	montant total travaux + m.o TTC	dépense subv.par ANAH (TTC)	taux de subvention Ville	montant de subvention Ville (euros)
VERMEULEN Jean-Paul	199 bd Victor Hugo	PB	3	2	2	INS PST	86.023	81.538	10%	8.154
SAUES HABITAT PACT	6 cité Lebleu, 28 rue du Gal de Wett	PB	1	1	1	INS PST	41.052	15.860	10%	1.586
SAUES HABITAT PACT	¼ cour Descamps, 13 rue de la Justice	PB	2	1	1	INS PST	79.491	47.856	10%	4.786
SAUES HABITAT PACT	21 cité Palin, 56 rue de la Justice	PB	1	1	1	INS PST	42.817	21.940	10%	2.194
MOURAD Georges	102-104 rue d' Esquermes	PB	5	5	1	INS PST	215.087	28.246	10%	2.825
SAUES HABITAT PACT	33 cité Saint-Maurice, 18 rue de la Cité	PB	1	1	1	INS PST	51.646	26.624	10%	2.662
SAUES HABITAT PACT	31 cité Saint-Maurice, 18 rue de la Cité	PB	1	1	1	INS PST	46.723	26.624	10%	2.662
CAL-PACT de LILLE	31 rue de Lens	PB	4	4	4	INS PST	179.614	100.648	10%	10.064
CAL-PACT de LILLE	21 rue Saint-Eloi	PB	1	1	1	INS PST	52.011	25.688	10%	2.568
SCI LOMBARD ET JARDINS	21 rue de Roubaix	PB	3	3	3	INS CONV	314.568	234.620	10%	23.462
DUBOIS Bernard	1 rue Ropra	PB	1	1	1	INS PST	124.305	86.530	10%	8.653
DUBOIS Julien	8 rue de Jemmapes	PB	2	1	1	INS PST	55.000	52.130	10%	5.213
Totaux	**12 dossiers**		**25**	**22**	**18**		**1.288.337**	**748.304**		**74.829**

309

Avis favorable de la commission sur l'ensemble des dossiers soumis, pour accord de principe d'octroi de 14 dossiers primes d'un montant total de 93.337 euros.(sous réserve de l'obtention par les propriétaires des autorisations administratives pour la réalisation des travaux)
Les primes pourront être recalculées par la commission dans la limite maximale attribuée initialement, après examen des pièces justificatives fournies pour le paiement.(factures)

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
Adjointe déléguée à l'action sociale liée au logement

Alain CACHEUX
Adjoint délégué à l'urbanisme

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/985**

OBJET

Lutte contre le logement insalubre - Maintien des aides complémentaires de la Ville de Lille pour les travaux de sortie d'insalubrité

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontaire de lutte contre l'insalubrité, par une action coordonnée de repérage et de traitement des situations (veille foncière, centralisation de signalements, contrôles d'hygiène, procédures coercitives insalubrité, cellules opérationnelles de quartier, adhésion en 2002 à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) communautaire de "lutte contre l'insalubrité".)

En application des engagements pris, la Ville avait créé à cette époque une prime à l'amélioration de l'habitat a destination

- des propriétaires-occupants et des accédants à la propriété sur les communes de Lille, Hellemmes et Lomme.
- des propriétaires-bailleurs réhabilitant un immeuble situé sur les communes de Lille, Hellemmes et Lomme, dans le cadre d'un loyer encadré.

En février 2005, plus de 150 logements s'étaient déjà engagés dans une démarche de sortie d'insalubrité.

L'OPAH communautaire Insalubrité a pris fin le 31 décembre 2004 en permettant sur le territoire de la CUDL la réalisation de sortie d'insalubrité pour 260 logements et l'approche d'un potentiel de 400 autres logements susceptibles d'être engagés dans cette même dynamique.

Dans l'attente de la mise en place en 2005 par LMCU d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) permettant de poursuivre l'action engagée sur l'habitat insalubre, la Ville avait souhaité maintenir les aides complementaires octroyées aux opérations de sorties d'insalubrité réalisées par les propriétaires privés, occupants et bailleurs. Ainsi en 2005 la Ville de Lille a subventionné la sortie d'insalubrité de 18 de ces logements, permettant à terme la remise sur le marché de 16 logements réhabilités, à loyers conventionnés. Ces opérations ont engendré la réalisation de 749.659 € de travaux pour une participation de la Ville à hauteur de 80.757 €.

Le 14 juin 2005 a été signée la convention partenariale de ce Programme d'Intérêt Général entre l'Etat, l'ANAH et LMCU. La Ville de Lille, qui entend s'inscrire pleinement dans cette nouvelle démarche, a adhéré au PIG Insalubrité par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2005

PREFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

Il est donc proposé, pour l'année 2006, de maintenir les conditions d'attribution et les modalités de l'aide complémentaire à celle de l'ANAH octroyée par la ville de Lille, à savoir :

	Prime octroyée par la Ville de Lille
Propriétaires occupants à très faibles ressources (< 50% des plafonds PAS)	20% de la dépense subventionnée par l'ANAH avec plafond de travaux de 30.000 € HT maximum.
Propriétaires occupants à ressources modestes (entre 50 et 100% des plafonds PAS)	10% de la dépense subventionnée par l'ANAH avec plafond de travaux de 30.000 € HT maximum.
Propriétaires bailleurs acceptant un conventionnement de leur logement après travaux	10% de la dépense subventionnée par l'ANAH avec plafond de travaux de 30.000 € HT maximum.

Sont éligibles les travaux de sortie d'insalubrité ou de péril ainsi que ceux de mise en sécurité en cas de risque grave pour les occupants attesté et constaté par les services municipaux. Après travaux, les immeubles et les logements devront être aux normes de décence et de sécurité prévues par les règlements en vigueur.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'aménagement et du Domaine Public réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **POURSUIVRE** le programme de lutte contre l'insalubrité par l'attribution d'aides complémentaires de la ville aux travaux de sortie d'insalubrité dans le cadre du PIG communautaire auquel la ville a adhéré par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2005.

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur la ligne budgétaire : chapitre 67 – article 6713 – fonction 72 – enveloppe 12 137 .

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et l'Habitat,

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et l'Habitat,

Alain CACHEUX

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/986**

OBJET

Programme 2002 "Maintien des courées" - Modification du montant des travaux de la Cour Dewas rue du Four à Chaux (lot 1) - Marché 41070

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 04/367 du 17 mai 2004, le Conseil Municipal a décidé la réalisation de travaux d'assainissement et de requalification dans le cadre du programme 2002 « maintien des courées ».

Une convention a été signée entre la Communauté Urbaine de Lille et la Ville de Lille dans laquelle figurent les modalités de mise en œuvre de ce programme.

La Ville de Lille a procédé à un appel d'offres ouvert avec un allotissement par cour afin de retenir les entreprises qui réaliseront les travaux. Le lot n°1 concernant les travaux de requalification de la cour Dewas, rue du Four à Chaux, a été attribué à l'entreprise NTP rue Gay Lussac, 59147 Gondecourt, pour un montant de 33 282,50 € TTC.

Des travaux supplémentaires de requalification s'avèrent nécessaires dans la cour Dewas afin de conforter des murs mitoyens suite à des démolitions. Il s'agit d'un aléa de chantier rendant la réalisation de ces travaux indispensables.

Le montant de ces travaux s'élève à 602,03 € portant le montant du marché à 33 884,53€ TTC.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AJUSTER** le programme, en portant le lot 1 de la cour Dewas, de 33 282, 50 € TTC à 33 884,53 € TTC
- **IMPUTER** la dépense sur les documents budgétaires : enveloppe 27002 Chapitre 45812, Article 4581, Fonction 01
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 9 DEC 2006

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et l'Habitat,

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et l'Habitat,

Alain CACHEUX

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/987**

PRÉFECTURE D...
11 27 DEC. 2006
ARRIVÉE

OBJET

Grand Projet Urbain - Lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la prise en compte de la dépollution dans le cadre du GPU à Lille-Sud

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Grand Projet Urbain de Lille (G.P.U.), plusieurs études diagnostiques menées par l'Etat, la Ville de Lille et LMCU mettent en évidence la nécessité de mener des opérations de réhabilitation des sols sur certaines emprises foncières préalablement à leur aménagement.

Ces opérations de réhabilitation des sols seront réalisées par les maîtres d'ouvrage concernés, sous leur responsabilité.

Toutefois, il apparaît nécessaire pour la Ville de Lille, en tant que pilote du G.P.U., et pour Lille Métropole Communauté Urbaine, concédant de la ZAC Arras-Europe, que soit lancée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour appréhender de manière globale la problématique de la dépollution sur l'ensemble du secteur concerné.

Le périmètre concerne l'ensemble du quartier de Lille-Sud retenu au G.P.U. (y compris le secteur des 400 maisons), à l'exception des secteurs Fauvet-Girel et Margueritois qui font l'objet d'une intervention spécifique.

Le GIP Lille Métropole Rénovation Urbaine propose de lancer cette mission. Le GIP bénéficie, en effet, du statut et des structures de validation nécessaires pour mener une AMO multi-partenariale. Il a lui-même délibéré le 16 novembre devant son conseil d'administration pour accepter le principe du lancement de cette mission et LMCU délibérera le 22 décembre sur le principe de la participation financière.

Dans ces conditions, cette prestation pourrait débuter d'ici la fin 2006 et se poursuivrait tout au long de la mise en œuvre du G.P.U. Son contenu serait le suivant :

- La synthèse des études pollution, l'analyse des responsabilités juridiques et l'élaboration d'une méthodologie,
- L'élaboration d'un plan de gestion,
- Une mission de tierce expertise,
- L'analyse des risques résiduels et l'organisation de la mémoire

Cette prestation sera financée conjointement par LMCU et la Ville à parts égales. La participation de la Ville est plafonnée à 100.000 €.

.../...

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le lancement, sous maîtrise d'ouvrage du GIP Lille Métropole Rénovation Urbaine, de la « Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la prise en compte de la dépollution dans le cadre du Grand Projet Urbain (GPU) à Lille-Sud »

- **AUTORISER** le GIP Lille Métropole Rénovation Urbaine à lancer les consultations ;

- **ACCEPTER** le versement de la participation de la Ville à hauteur de 100.000 € au GIP Lille Métropole Rénovation Urbaine - pilote administratif de la mission- lorsque celui-ci en fera la demande, au fur et à mesure du déroulement de la prestation.

- **IMPUTER** la dépense de cette mission sur l'enveloppe 28989 – chapitre 23 – article 23-12 – fonction 820

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme,

Alain CACHEUX

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
11 27 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

315

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/948**

OBJET

Avenant à la convention entre la Ville de Lille et la Fondation de Lille

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/304 du 22 mai 2006, une convention entre la Ville de Lille et la Fondation de Lille a été établie pour le fonctionnement de la Fondation et la mise en place de différentes actions au long de l'année.

Lors de ce même Conseil, la délégation « Patrimoine » propose le versement de deux subventions d'un montant total de 10.500 € à la Fondation de Lille pour la commémoration de l'anniversaire de 1936 et de la « Mémoire ouvrière » et l'édition d'un livre historique sur « l'Hôtel de Ville ».

Il convient donc de les intégrer par voie d'avenant à la convention initiale.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de vie et du Développement Durable, réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la Conseillère déléguée à la Solidarité Internationale à signer l'avenant à la convention avec la Fondation de Lille ci-joint

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 18 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Solidarité Internationale,

Ginette VERBRUGGHE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Solidarité Internationale,

Ginette VERBRUGGHE

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

316

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/988**

OBJET

Subvention à l'Association Altermondes Information.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association Altermondes s'adresse à toutes celles et tous ceux qui s'intéressent aux questions de solidarité internationale, de développement durable, de citoyenneté et de défense des droits humains. A ce titre, elle édite une revue trimestrielle coéditée par le Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (C.R.I.D), collectif de 55 associations de solidarité internationale.

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

Cette revue a 4 objectifs principaux :

- décrypter l'actualité de la solidarité internationale et les enjeux des relations entre les pays du Nord, du Sud et de l'Est.
- valoriser les analyses, les pratiques et les alternatives que développent les associations de solidarité internationale et leurs partenaires
- ouvrir un espace de réflexion, d'échange et de débat sur la solidarité internationale
- donner la parole à celles et ceux qui, partout dans le monde, l'ont trop rarement

Dans le cadre de la tenue à Lille, en juillet dernier, de l'université d'été de la solidarité internationale, Altermondes a publié un hors série de 40 pages intitulé "Le Nord/Pas-de-Calais, une terre de solidarités". Ce hors série avait pour ambition de permettre de mieux connaître et comprendre les dynamiques citoyennes et solidaires qui font la réputation de notre région.

Ce numéro a été conçu en étroite collaboration avec les associations locales de solidarité internationale et différentes collectivités, dont la Ville de Lille. De nombreuses actions y sont présentées, notamment la Semaine de la solidarité internationale lilloise, la campagne AlimenTerre, le projet Gaïa, la coopération avec Saint-Louis du Sénégal et d'autres initiatives soutenues par notre collectivité ou dont nous sommes partenaires.

En cohérence avec sa politique de soutien aux projets de sensibilisation et d'éducation au développement et aux problématiques nord-sud, ainsi que l'appui aux initiatives locales, la Ville de Lille souhaite apporter son soutien financier à ce projet. Par ailleurs, cette démarche entrant dans les objectifs mis en avant durant la Semaine de la solidarité internationale lilloise, environ 300 numéros de ce hors série ont été mis à disposition par Altermondes et diffusés au public présent lors des différentes manifestations.

.../...

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.000 € à l'Association Altermondes Information
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23720 de nos documents budgétaires:

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Solidarité Internationale,

Ginette VERBRUGGHE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Solidarité Internationale,

Ginette VERBRUGGHE

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/989**

OBJET

Droits de l'Homme – Subvention de la Ville à l'Association Immigration et Droit des Migrants (I.D.M).

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme et du Mouvement contre la Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) et avec le concours de différents partenaires, une association intitulée « Intégration et Droits des Migrants » (IDM) a été créée le 3 février 2000. Son siège social a été transféré en mai 2006 au 42 rue Bernos à Lille.

Cette association a pour objet de soutenir le droit à l'expression des migrants, elle participe également aux frais de fonctionnement du local du 42 rue Bernos à Lille.

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

L'IDM effectue un travail qui s'articule autour de 3 axes :

- L'accueil,
- La sensibilisation et la diffusion de l'information,
- l'accompagnement administratif et juridique des migrants avant, pendant et après leur régularisation.

Près de 1 500 personnes ont été suivies par l'association depuis sa création. Cinquante bénévoles sont mobilisés sur son action. Leur implication correspond à 2,7 emplois en équivalent temps plein. Le budget prévisionnel 2006 de l'action s'élève à 23 400 €. La subvention sollicitée par l'association pour cet exercice s'élève à 11 700 €.

Par délibération n° 02/1182 du 16 décembre 2002, la Ville s'est engagée auprès de l'association sur le versement d'une subvention annuelle de 11 700 €. Une convention annexée à la délibération précitée avait été conclue pour une durée de 3 ans et signée par les deux parties.

Par délibération n° 05/286 du 23 mai 2005, la Ville a versé une subvention de 23 400 € correspondant aux exercices 2004 et 2005. La convention étant venue à échéance au 16 décembre 2005, la Ville se propose de prolonger ses engagements par voie d'avenant en renouvelant la convention pour une durée de trois ans à partir du 16 décembre 2005.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 11.700 € à l'association Immigration et Droits des Migrants

.../...

- **AUTORISER** la signature de l'avenant à la convention par Madame le Maire ou , en cas d'empêchement par la Conseillère déléguée aux Droits de l'Homme et à la Solidarité Internationale

- **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 523, enveloppe 25521 du budget 2006.

ADOPTÉE à la majorité

Réception en préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 28 DEC 2006

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Droits de l'Homme,

Ginette VERBRUGGHE

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Droits de l'Homme.

Ginette VERBRUGGHE

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

320

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/990**

OBJET

Attribution d'aides à l'installation de chauffe-eau solaires

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a mis en place un programme d'orientation pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, présenté lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2004. Celui-ci comporte un axe spécifique sur la promotion du solaire thermique et photovoltaïque dans la municipalité et pour le grand public, particuliers ou professionnels.

Lors du Conseil Municipal du 23 mai 2005, par délibération n° 05/289, et afin de renforcer la mise en œuvre et le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal, la Ville de Lille a souhaité contribuer pour une part aux opérations solaires auprès des Lillois en complément des aides apportées par le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et par l'Etat.

Puis lors du Conseil Municipal du 3 juillet 2006, par délibération n° 06/487, la Ville de Lille a souhaité poursuivre cette démarche.

Plusieurs Lillois ont souhaité installer un chauffe-eau solaire ayant les caractéristiques suivantes :

Madame CHARLET, demeurant à Lille 35, rue d'Antin.
Chauffe-eau solaire individuel
- surface en capteur : 5,04 m²
- aide solaire attribuable : 504 € TTC (5,04 m² x 100 € TTC)

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

Monsieur Rémi MAILLARD, demeurant à Lille 3, rue Faraday.
Chauffe-eau solaire individuel
- surface de capteur : 2 m²
- aide solaire attribuable : 200 € TTC (2 m ²x 100 € TTC)

Monsieur et Madame Daniel BAHUREL, demeurant à Lille 31, rue du Chevalier Français.
Chauffe- eau solaire individuel
- surface de capteur : 5.16 m²
- aide solaire attribuable : 516 € TTC (5.16 m² x 100 € TTC)

Monsieur D. PLANCKE, demeurant à Lille 12, rue Euler.
Chauffe eau solaire individuel
- surface de capteurs : 5.10 m²
- aide solaire attribuable : 510 € TTC (5.10 m² x 100 € TTC)

Monsieur et Madame DE BERNONVILLE, demeurant à Lille 97 ter, rue des Stations.
Chauffe eau solaire individuel
- surface de capteurs : 5.16 m²
-
- aide solaire attribuable : 516 € TTC (5.16 m² x 100 € TTC)

Ces installations répondant à l'ensemble des critères retenus par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (l'Ademe se charge d'instruire les dossiers techniques), il est proposé d'octroyer une prime municipale à ces Lillois, sous réserve de l'agrément de l'Ademe.

En accord avec la Commission de l'Environnement de la Qualité de Vie et du Développement Durable qui s'est réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable aux demandes précitées
- **IMPUTER** les dépenses sur le budget primitif 2006 libellé "Subventions : chauffe eau solaire pour les particuliers", enveloppe 27577 , chapitre 204, article2042, fonction 830

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Economies
d'Energies et à l'Energie Renouvelable

Philippe TOSTAIN

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué aux Economies
d'Energies et à l'Energie Renouvelable

Philippe TOSTAIN

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

322

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/992**

OBJET

Ecoles privées de Lille-Hellemmes - Participation forfaitaire de la Ville de Lille - Versement d'une première tranche pour l'année scolaire 2006/2007.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 00/284 du 15 mai 2000, le Conseil Municipal a autorisé la Ville à signer avec la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique, un accord fixant le montant du forfait annuel accordé aux élèves de l'enseignement élémentaire et maternel pour une période de 3 ans.

Ce protocole d'accord, reconduit jusqu'à l'année scolaire 2001/2002, est arrivé à expiration.

La Ville de Lille et la Direction Diocésaine des Ecoles Catholiques avaient entamé des négociations en vue de rédiger un nouveau protocole d'accord pour fixer le montant par élève pour l'année scolaire 2002/2003.

Ces négociations n'ont pas abouti à ce jour et un calcul a été effectué pour définir le montant à allouer pour successivement les années scolaires 2003/2004, 2004/2005 et 2005/2006.

Pour permettre aux écoles privées du 1er degré de fonctionner, il convient de définir le montant à allouer pour l'année 2006/2007, sur les mêmes bases de calcul définies par délibération n° 04/374 du 17 mai 2004.

Dans l'attente de l'élaboration de ce document, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif Global réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le versement d'un premier acompte du forfait annuel pour l'année scolaire 2006/2007, calculé sur la base de 40% du montant du forfait annuel versé pour l'année 2005/2006 (1.685.292,75 €) soit 674.117,10 €

- **IMPUTER** la dépense correspondante Chapitre 65 – Nature 6574 – Fonction 213 Enveloppe 13 781, sous réserve du vote du Budget Primitif 2007.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif,

Patrick KANNER

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif,

Patrick KANNER

PREFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

323

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/993**

OBJET :

Projet Lille, Ville de la Solidarité - Sollicitation de subventions auprès d'organismes divers

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de « Lille, Ville de la Solidarité », de nombreux chantiers et actions ont été lancés.

Aujourd'hui, toutes ces actions, nouvelles ou en prolongement d'actions initiées en début d'année, sont soutenues par l'équipe Ville de la Solidarité, les différents services de la Ville ainsi que de nombreuses associations partenaires.

Pour mieux renforcer encore les actions menées, la Ville souhaite recueillir des fonds auprès de différents organismes privés ou publics tels que des Fondations ou autres bailleurs.

Ces aides permettront de soutenir et pérenniser les actions menées dans les chantiers du développement des liens de proximité, de l'accès aux vacances et aux loisirs, du parrainage et de l'engagement citoyen et bénévole.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la Ville à solliciter une aide financière auprès d'organismes publics ou privés ;
- **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, les recettes correspondantes au Chapitre 74 – Article 7478 – Fonction 520 de nos documents budgétaires :

ADOPTÉE à l'unanimité

Reception en Préfecture le 2 7 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 1 9 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité,

Patrick KANNER

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité,

Patrick KANNER

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

324

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/994**

OBJET

Associations liées à l'enfance - Conventions

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n °05/130 du 7 mars 2005, la Ville de Lille a adopté la mise en œuvre d'un Projet Educatif Global dont les orientations prioritaires visent à :

- relever le défi de la réussite pour tous les enfants et les jeunes lillois par la coéducation
- construire des parcours éducatifs pour le développement des potentialités de chaque enfant
- construire une continuité des politiques éducatives, prendre en compte les différences et favoriser les relations intergénérationnelles

Les associations Filofil, Francas de Lille et Francas du Nord entrent dans ce cadre d'intervention.

Des délibérations présentées lors de la présente séance du Conseil Municipal proposent le versement de subventions à ces associations, dans le cadre des programmations 2007 des délégations Enfance et Petite Enfance, reprises dans le tableau joint en annexe.

Le subventionnement de ces associations entre ainsi dans le cadre de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations imposant un conventionnement au delà du seuil de 23 000 € de subvention.

Des conventions jointes déterminent les modalités du partenariat ainsi que les conditions financières à mettre en œuvre.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au conseil Municipal de bien vouloir:

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions avec les associations Filofil, Francas de Lille et Francas du Nord ou, en cas d'absence ou d'empêchement, l'Adjoint délégué à la Solidarité et au Projet Educatif.

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

ADOPTEE à l'unanimité

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006
ARRIVÉE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif,

Patrick KANNER

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif,

Patrick KANNER

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS VOTEES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2006 A INTEGRER DANS LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	DELEGATION	DISPOSITIF	MONTANT	IMPUTATION BUDGETAIRE		
				CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION
FRANCAS DE LILLE	Enfance	CONTRAT TEMPS LIBRE	5 854,00	65	6574	422
	Enfance	ACTIONS ENFANCE	16 582,00	65	6574	422
	Enfance	CONTRAT TEMPS LIBRE 2	19 276,00	65	6574	422
	Petite Enfance	CONTRAT ENFANCE	14 990,00	65	6574	64
		TOTAL	**56 702,00**			
FRANCAS DU NORD	Enfance	CONTRAT TEMPS LIBRE	52 544,00	65	6574	422
	Enfance	ACTIONS ENFANCE	34 050,00	65	6574	422
	Enfance	CONTRAT TEMPS LIBRE 2	10 296,00	65	6574	422
		TOTAL	**96 890,00**			
FILOFIL	Enfance	CONTRAT EDUCATIF LOCAL	8 500,00	65	6574	422
	Enfance	CONTRAT TEMPS LIBRE 2	3 215,50	65	6574	422
	Petite Enfance	CONTRAT ENFANCE	11 260,00	65	6574	64
		TOTAL	**22 975,50**			

526

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/995**

OBJET

Associations liées à l'enfance - Avenants

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Conseils Municipaux des 20 mars et 9 octobre 2006 ont adopté des conventions liant la Ville de Lille et les associations ATOUTS SENS, A.V.E.N.I.R. Enfance et ANIMATION DU PETIT MAROC. Elles déterminent les conditions de ces partenariats dans le cadre d'activités subventionnées par le biais de différents contrats.

Une délibération intervenue lors de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre a autorisé le versement d'une subvention à l'association A.V.E.N.I.R. Enfance, pour soutenir le projet suivant :

- « Calèche à Lille Sud» opération portée par l'association A.V.E.N.I.R. Enfance et soutenue par le Conseil de Quartier de Lille Sud pour un montant de 400 €.

Des délibérations, présentées lors de cette même séance, proposent le versement de subventions aux associations ATOUTS SENS, A.V.E.N.I.R. Enfance et ANIMATION DU PETIT MAROC, pour soutenir les projets suivants :

- « Performances d'artistes, Performance d'habitants » opération portée par l'association A.V.E.N.I.R. Enfance et soutenue par le Conseil de Quartier de Moulins pour un montant de 750 €.

- « Atelier de parentalité » opération portée par l'association ATOUTS SENS et soutenues par la délégation à la Famille dans le cadre de sa programmation 2006 pour un montant de 500 €.

- « Ateliers d'animation du secteur du Petit Maroc » opération portée par l'association ANIMATION DU PETIT MAROC et soutenue par le Conseil de Quartier de Fives pour une montant de 1 000 €.

Ces subventions n'ayant pu être intégrées aux conventions initiales entre la Ville et les associations, il convient donc de les modifier par des avenants.

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

.../...

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 31 octobre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer les avenants aux conventions avec les associations ATOUTS SENS, A.V.E.N.I.R. Enfance et ANIMATION DU PETIT MARCOC ou, en cas d'absence ou d'empêchement, l'Adjoint délégué à la Solidarité et au Projet Educatif.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif,

Patrick KANNER

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif,

Patrick KANNER

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

328

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/996**

OBJET

Projet Educatif Global - Délégation Enfance - Programmation 2007 - Attribution de subventions

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n °05/130 du 7 mars 2005, la Ville de Lille a adopté la mise en œuvre d'un Projet Educatif Global dont les orientations prioritaires visent à :

- relever le défi de la réussite pour tous les enfants et les jeunes lillois par la coéducation
- construire des parcours éducatifs pour le développement des potentialités de chaque enfant
- construire une continuité des politiques éducatives, prendre en compte les différences et favoriser les relations intergénérationnelles

Dans ce cadre, la Direction Enfance, en concertation avec l'ensemble des services municipaux concernés par l'accueil des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, soutient les actions éducatives mises en œuvre par les partenaires privilégiés et naturels de la Ville : Centres Sociaux, Maisons de Quartier, associations locales et structures municipales de proximité.

Ce soutien s'opère par le biais de dispositifs contractuels engagés avec les partenaires de l'Etat ou de crédits spécifiques sur les actions liées à l'enfance :

- le Contrat Educatif Local est basé sur le partenariat avec les institutions déconcentrées de l'Etat, la Jeunesse et les Sports, l'Education Nationale, les Affaires culturelles et la Politique de la Ville. Ce contrat permet la mise en place d'actions concrètes visant la nécessaire continuité éducative entre les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire)

- le Contrat Temps Libre est basé sur le partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales et la municipalité de Lille. Ce contrat permet la mise en œuvre d'une politique d'action sociale, globale et concertée, en faveur des loisirs des enfants et des adolescents de 6 à 16 ans. Il permet le développement d'un accueil adapté et de qualité pour les jeunes et des actions collectives de loisirs éducatifs sous des formes diversifiées pendant les temps libres des enfants les plus âgés.

Par ailleurs, la délégation Enfance élabore un plan de financement complémentaire au Contrat Temps Libre. Il vise à développer par le biais des partenaires associatifs, des Centres de Loisirs complémentaires à ceux de la Ville, des séjours et mini camps pour les enfants les plus défavorisés, des vacances familiales et des dispositifs d'accompagnement à la scolarité contribuant à la réussite scolaire des enfants lillois.

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

.../...

Le subventionnement des associations Francas de Lille, Francas du Nord, Filofil ainsi que celui des Centres Sociaux et Maisons de Quartier entre dans le cadre de la loi du 12 avril 2000 imposant un conventionnement au delà du seuil de 23 000 € de subventions, il fera l'objet d'un avenant à la convention d'objectifs pris par le service pilote des dites associations dans le cadre d'une autre délibération.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions allouées aux associations supports des actions concernées, conformément à la répartition reprise dans les tableaux joints en annexe.

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 65, article 6574, fonction 422, Enveloppe 23848, 23850, 23853, 26901.

ADOPTEE A l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 28 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif,

Patrick KANNER

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif,

Patrick KANNER

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

Actions Enfance : Tableau de programmation 2007 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	SUBVENTION 2006	1ER REPARTITION
ASSOCIATION ATOUTS SENS	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	650,00 €	325,00 €
ASSOCIATION DU PETIT MAROC	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	16 000,00 €	8 000,00 €
	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la structure	23853	2 000,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATION FRANCAS DE LILLE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	27 364,00 €	13 682,00 €
	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	23853	5 800,00 €	2 900,00 €
ASSOCIATION LES FRANCAS DU NORD	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	68 100,00 €	34 050,00 €
ASSOCIATION PERISCOPE	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	23853	7 760,00 €	3 880,00 €
ASSOCIATION SERVICE ACCUEIL	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	23853	8 618,00 €	4 309,00 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	28 857,00 €	14 428,50 €
	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	3 126,00 €	1 563,00 €
	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	4 002,00 €	2 001,00 €

Actions Enfance : Tableau de programmation 2007 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	SUBVENTION 2006	1ER REPARTITION
CENTRE SOCIAL DU CHEMIN ROUGE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	21 582,00 €	10 791,00 €
	VACANCES ENFANTS	Mise en place d'un atelier danse orientale pour 12 enfants	23853	2 000,00 €	1 000,00 €
	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la structure	23853	600,00 €	300,00 €
CENTRE SOCIAL GODELEINE PETIT	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	48 418,00 €	24 209,00 €
	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Régularisation des présences 2006	23853	0,00 €	10 000,00 €
	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	23853	15 500,00 €	7 750,00 €
	VACANCES ENFANTS	Sorties culturelles familiales pour 12 familles fréquentant la Maison de Quartier	23853	1 450,00 €	725,00 €
CENTRE SOCIAL LA BUSETTE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	40 649,00 €	20 324,50 €
	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	5 336,00 €	2 668,00 €
	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	3 000,00 €	1 500,00 €
CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	53 127,00 €	26 563,50 €
	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	4 866,00 €	2 433,00 €

Actions Enfance : Tableau de programmation 2007 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	SUBVENTION 2006	1ER REPARTITION
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	88 612,00 €	44 306,00 €
	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	1 676,00 €	838,00 €
	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	4 000,00 €	2 000,00 €
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	29 438,00 €	14 719,00 €
	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	23853	5 000,00 €	2 500,00 €
	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	2 000,00 €	1 000,00 €
	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	5 000,00 €	2 500,00 €
CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	45 380,00 €	22 690,00 €
	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	23853	7 775,00 €	3 887,50 €
	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	4 000,00 €	2 000,00 €
	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	5 400,00 €	2 700,00 €
	ATELIER SPECIFIQUE	Créer un temps fort d'animation en direction de l'ensemble des usagers des structures petite enfance du quartier	23853	0,00 €	1 500,00 €
ECLAIREURS ET ECLAIREUSES DE France	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	3 000,00 €	1 500,00 €
ECOLE ERNEST COUTEAUX	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	450,00 €	225,00 €

Actions Enfance : Tableau de programmation 2007 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	SUBVENTION 2006	1ER REPARTITION
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	75 340,00 €	37 670,00 €
	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	23853	3 040,00 €	1 520,00 €
	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	5 000,00 €	2 500,00 €
	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	5 400,00 €	2 700,00 €
LILLE MOME	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	350,00 €	175,00 €
MAISON DE QUARTIER DE FIVES	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	74 756,00 €	37 378,00 €
	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	785,00 €	392,50 €
	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	4 000,00 €	2 000,00 €
MAISON DE QUARTIER DE MOULINS	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	16 666,00 €	8 333,00 €
	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	3 500,00 €	1 750,00 €
	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	4 000,00 €	2 000,00 €
MAISON DE QUARTIER DE SAINT-MAURICE PELLEVOISIN	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	18 104,00 €	9 052,00 €
	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	4 500,00 €	2 250,00 €

Actions Enfance : Tableau de programmation 2007 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	SUBVENTION 2006	1ER REPARTITION
MAISON DE QUARTIER DE VAUBAN ESQUERMES	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	8 057,00 €	4 028,50 €
	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	4 005,00 €	2 002,50 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	46 004,00 €	23 002,00 €
	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	4 500,00 €	2 250,00 €
	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	5 400,00 €	2 700,00 €
NOS PETITS AUX GRANDS AIRS	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	3 156,00 €	1 578,00 €
SCOUT DE France CODEPIE DE LILLE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	3 335,00 €	1 667,50 €
SCOUT DE France Ve LILLE	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23853	5 305,00 €	2 652,50 €
SOCIETE ST VINCENT DE PAUL	VACANCES FAMILIALES	Départ en vacances de familles fréquentant la struture	23853	450,00 €	225,00 €
VIVE LES VACANCES	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23853	2 700,00 €	1 350,00 €
				868 889,00 €	445 944,50 €

Contrat Temps Libre : tableau de programmation 2007 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	SUBVENTION 2006	1ER REPARTITION 2007
ASSOCIATION ATOUTS SENS	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'un atelier de percussion parents enfants pour 6 enfants et leurs parents	26901	900,00 €	1 384,00 €
	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	16 157,00 €	8 078,50 €
	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23850	14 956,00 €	7 478,00 €
	VACANCES FAMILIALES	Mise en place de 2 sorties familiales pour 25 enfants et 25 parents fréquentant l'association	26901	1 083,00 €	1 665,50 €
ASSOCIATION DE PARENT D'ELEVE MOZART	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Création de 20 places d'accueil périscolaire pour les enfants fréquentant l'école Mozart	26901	1 069,00 €	548,00 €
ASSOCIATION FRANCAS DE LILLE	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers Cirque et Artistique pour les enfants fréquentant la structure	23850	11 708,00 €	5 854,00 €
	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers : Culturels, théâtre et Photographie pour 30 enfants fréquentant l'association	26901	4 687,00 €	6 295,50 €
	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Mise en place d'un accueil périscolaire à l'école Lakanal pour 20 enfants de 6 à 12 ans	26901	18 030,00 €	9 240,50 €
	VACANCES ENFANTS	Mise en place d'un mini séjours pour 15 enfants à la Toussaint fréquentant l'association	26901	2 450,00 €	2 511,00 €
	VACANCES FAMILIALES	Mise en place de trois sorties familiales pour 15 enfants et leurs parents en juillet	26901	2 340,00 €	1 229,00 €
ASSOCIATION LES FRANCAS DU NORD	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers musicaux, culturels et d'animation de rue	23850	45 928,00 €	22 964,00 €
	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	59 160,00 €	29 580,00 €
	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	26901	0,00 €	6 901,50 €
	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Organisation d'activités périscolaires durant l'année scolaire	26901	0,00 €	3 394,50 €

Contrat Temps Libre : tableau de programmation 2007 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	SUBVENTION 2006	1ER REPARTITION 2007
ASSOCIATION PERISCOPE	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'un atelier culturel pour 20 enfants fréquentant l'association	26901	433,00 €	666,50 €
	VACANCES FAMILIALES	Mise en place d'un week end découverte du Nord pas de Calais pour 15 participants	26901	300,00 €	154,00 €
AVENIR ENFANCE	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place de modules de formation sur l'accompagnement à la mise en place de projets culturels 6 à 9 participants par module	26901	4 680,00 €	7 195,50 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en Place d'ateliers : cirque, qualigraphie, danse, accrobranche, basket, culture urbaine, documente toi, mémoire et arts du sud, passion nature et jeunesse sportive	26901	11 630,00 €	18 014,50 €
	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 24 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social	26901	8 600,00 €	4 407,50 €
	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	2 098,00 €	1 049,00 €
	VACANCES ENFANTS	Mise en place de deux week end autonome pour des jeunes de 16 à 18 ans fréquentant le Centre Social	26901	1 340,00 €	2 050,00 €
CENTRE SOCIAL DU CHEMIN ROUGE	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers d'équitation, d'estétique, de Hip Hop, de Boxe Thai et de Golf pour 50 enfants fréquentant le Centre Social	26901	4 500,00 €	2 820,50 €
	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 36 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social	26901	16 650,00 €	14 644,00 €
	VACANCES ENFANTS	Organisation de 2 séjours pour 10 enfants lillois fréquentant le centre social.	26901	6 520,00 €	3 341,50 €
	VACANCES FAMILIALES	Organisation de 2 séjours et de 5 sorties familiales concernant 53 personnes fréquentant le centre social	26901	6 545,00 €	3 354,50 €

Contrat Temps Libre : tableau de programmation 2007 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	SUBVENTION 2006	1ER REPARTITION 2007
CENTRE SOCIAL GODELEINE PETIT	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers : danse, arts graphiques et théâtre pour 48 enfants fréquentant le Centre Social	26901	16 963,00 €	8 693,50 €
	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers théâtre et informatique,	23850	12 795,00 €	6 397,50 €
	VACANCES ENFANTS	Création d'un mini séjour 9/12 ans pour 16 enfants fréquentant le Centre Social	26901	1 486,00 €	761,50 €
CENTRE SOCIAL LA BUSETTE	ACCUEIL JEUNES	Création de 40 places d'accueil pour les jeunes de 11 à 18 ans fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social	26901	4 660,00 €	2 388,00 €
	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers culturels pour 80 jeunes.	26901	6 480,00 €	3 321,00 €
	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 40 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social	26901	3 619,00 €	1 854,50 €
	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	1 485,00 €	742,50 €
CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers danse, gymnastique et arts plastiques	23850	3 600,00 €	1 800,00 €
	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	9 513,00 €	4 756,50 €
	VACANCES ENFANTS	Organisation de séjours pour les enfants fréquentant le centre social : 1 séjour au printemps et 3 en été.	26901	33 502,00 €	20 610,00 €
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers : Parents et enfants, lecture et sportif pour 60 enfants fréquentant le Centre Social	26901	25 500,00 €	13 069,00 €
	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 14 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs du Centre Social.	26901	13 731,00 €	7 037,50 €
	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Création de 14 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs Périscolaire du Centre Social.	26901	6 269,00 €	3 212,50 €

Contrat Temps Libre : tableau de programmation 2007 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	SUBVENTION 2006	1ER REPARTITION 2007
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers [illegible] dans le cadre de la ludothèque du Centre Social	26901	3 500,00 €	1 794,00 €
	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	3 780,00 €	1 890,00 €
	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23850	3 000,00 €	1 500,00 €
	VACANCES FAMILIALES	Mise en place de sorties culturelles familiales durant l'été pour 50 personnes fréquentant le Centre Social	26901	1 500,00 €	769,00 €
CENTRE SOCIAL ROSETTE DE MEY	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'un atelier découverte des langues étrangères et d'un atelier step pour 20 enfants	26901	1 199,00 €	3 047,00 €
	VACANCES FAMILIALES	mise en place d'une sortie familiale par mois pour 20 participants fréquentant le Centre Social.	26901	1 048,00 €	1 073,50 €
FIL A FIL	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'un atelier informatique pour 24 enfants fréquentant l'association	26901.	2 190,00 €	1 122,50 €
FILOFIL	ATELIERS SPECIFIQUES	Création d'animation de rue autour de la lecture durant l'été.	26901	6 274,00 €	3 215,50 €
LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE ASSOCIATION PROJET	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers : cirque, jonglerie, capoeira, pâtisserie, percussions brésiliennes, cultures européennes, flamenco et photo pour 100 enfants fréquentant le Centre	26901	11 143,00 €	8 117,00 €
	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 40 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs d'août du Centre Social	26901	4 889,00 €	2 505,50 €
	POLE INFORMATIQUE	Organisation d'un pôle multimédia pour 24 enfants fréquentant le Centre Social	26901	5 941,00 €	9 134,00 €
	VACANCES ENFANTS	Création de 2 séjours à Jaugac et à Rosas pour 35 enfants fréquentant le Centre Social	26901	12 710,00 €	6 514,00 €

Contrat Temps Libre : tableau de programmation 2007 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	ENVELOPPE	SUBVENTION 2006	1ER REPARTITION 2007
MAISON DE QUARTIER DE FIVES	ATELIERS SPECIFIQUES	Création de 3 ateliers : Artistique, culturel et sportif pour 110 enfants fréquentant la Maison de Quartier	26901	4 056,00 €	6 236,00 €
MAISON DE QUARTIER DE MOULINS	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	17 582,00 €	8 791,00 €
MAISON DE QUARTIER DE SAINT-MAURICE PELLEVOISIN	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'un atelier danse orientale pour 12 enfants.	26901	500,00 €	769,00 €
	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 12 places d'accueil pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs de la Maison de Quartier	26901	2 067,00 €	3 177,50 €
	PERISCOLAIRE 6-16 ANS	Création de 20 places d'accueil pour les enfants fréquentant le périscolaire de la Maison de Quartier	26901	3 669,00 €	4 175,50 €
MAISON DE QUARTIER DE VAUBAN ESQUERMES	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en Place d'ateliers : culturels, cultures urbaines et GRS pour 60 enfants fréquentant la Maison de Quartier	26901	7 268,00 €	3 725,00 €
	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Création de 70 places d'accueil en août dans le Centre de Loisirs de la Maison de Quartier	26901	3 334,00 €	1 708,50 €
	CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT6-16 ANS	Organisation de Centres de Loisirs durant les vacances scolaires, les Mercredi et Samedi	23850	18 053,00 €	9 026,50 €
	VACANCES ENFANTS	Départ en vacances d'enfants fréquentant la structure	23850	4 032,00 €	2 016,00 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers théâtre, environnement urbain, stylisme et arts plastiques	23850	21 779,00 €	10 889,50 €
	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'un atelier lecture parents enfants et d'un atelier jeux de l'esprit sportif pour 20 enfants fréquentant la Maison de Quartier	26901	1 667,00 €	7 626,00 €
	VACANCES ENFANTS	Création de deux séjours à la mer pour 12 enfants et à la montagne pour 10 enfants fréquentant la Maison de Quartier	26901	3 800,00 €	1 948,00 €
	VACANCES FAMILIALES	Sorties culturelles familiales pour 12 familles fréquentant la Maison de Quartier	26901	3 000,00 €	2 562,50 €
				529 348,00 €	342 798,50 €

Contrat Educatif Local : tableau de programmation 2007 dans le cadre de la délégation enfance

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	SUBVENTION 2006	1ER REPARTITION
AVENIR ENFANCE	ATELIER GALERIE BLEU	Mise en place d'ateliers culturels	6 000,00 €	3 000,00 €
CAFE DE PAROLES	ATELIERS PARENTS	Mise en place d'ateliers parents à Moulins	4 000,00 €	2 000,00 €
CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	LE LIVRE : EVEIL ET PLAISIR	Atelier d'éveil à la lecture pour les enfants fréquentant les écoles de Lille sud	12 000,00 €	6 000,00 €
FILOFIL	LIRE C'EST TOLERER	Sensibiliser les enfants à la notion de citoyenneté par l'éveil, l'ouverture au monde, la découverte des cultures par les livres	17 000,00 €	8 500,00 €
L'ECOLE ET SON QUARTIER	PROJETS D'ECOLE, PROJETS EDUCATIFS	Proposer aux enfants pendant le temps périscolaire des activités en lien avec le temps scolaire pour une meilleure cohérence éducative	23 000,00 €	11 500,00 €
MAISON DE QUARTIER DE VAUBAN ESQUERMES	ATELIERS SPECIFIQUES	Mise en place d'ateliers culturels	2 018,00 €	1 009,00 €
MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	LES PETITS REPORTERS	Mise en place d'un journal de la structure réalisé par les enfants	2 494,00 €	1 247,00 €

341

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/997**

OBJET

Espace Educatif Lalo Clément - Voyage à Londres - Participation des familles

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

PREFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

L'espace Educatif Lalo Clément est une structure accueillant des enfants d'âge primaire en temps péri et extra scolaire. Le projet pédagogique de cette structure s'intitule « L'enfant d'ici et d'ailleurs : citoyen du monde » dont l'objectif principal est d'apprendre à mieux connaître les autres par la découverte des cultures, des rites, des valeurs, des coutumes...

Dans le cadre de ce projet et afin de découvrir les cultures du monde, l'équipe d'animation abordera les cinq continents durant l'année scolaire. Les mois de janvier et février seront consacrés à l'Europe et en particulier à la Grèce et à l'Angleterre.

Ainsi l'équipe d'animation propose aux familles, dont les enfants fréquentent la structure, un voyage à Londres le mercredi 21 février 2007.

Ce voyage, d'un montant de 60 € par participant, serait pris en charge par la Ville dans le cadre de son budget fonctionnement des structures périscolaires à hauteur de 48 € soit 80 % du coût et par les familles à hauteur de 12 € soit 20 % du coût.

Ce tarif constitue une limite et sera repris par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir:

- **ADOPTER** la participation familiale proposée ci-dessus,
- **ADMETTRE** en recettes les participations familiales,

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif,

Patrick KANNER

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif,

Patrick KANNER

342

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/998**

OBJET

Projet Educatif Local -
Quartier de Vauban Esquermes

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

PREFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

Par délibération n° 05/130 du 7 mars 2005, la Ville de Lille a adopté la mise en œuvre d'un Projet Educatif Global dont les orientations prioritaires visent à :

- Relever le défi de la réussite pour tous les enfants et les jeunes lillois par la coéducation.
- Construire des parcours éducatifs pour le développement des potentialités de chaque enfant.
- Construire une continuité des politiques éducatives, prendre en compte les différences et favoriser les relations intergénérationnelles.

Un des principes du projet étant de concilier égalité et équité, il convient de décliner le Projet Educatif Global en Projet Educatif Local adapté aux spécificités du quartier.

Dans ce cadre, la Direction Enfance et coordination du Projet Educatif Global, en concertation avec les différents partenaires éducatifs et institutionnels du quartier de Vauban Esquermes, ont établi un état des lieux et un diagnostic partagé permettant l'élaboration d'enjeux et d'orientations prioritaires sur le quartier.

Les enjeux éducatifs, présentés au conseil de quartier de Vauban Esquermes le 29 novembre 2006, sont :

- LA REDUCTION DES INEGALITES TERRITORIALES D'ACCES A L'OFFRE EDUCATIVE PAR DES AMENAGEMENTS STRUCTURANTS

  Aménager un équipement structurant pour la petite enfance : le CPE – Centre multi accueil de la Petite Enfance.
  Aménager un espace educatif partagé entre l'école et le périscolaire dans le groupe scolaire Bichat Littré.
  Rénover et renforcer les lieux de pratiques sportives dans le quartier.

- LA DIVERSIFICATION ET LE RENFORCEMENT QUALITATIF DE L'OFFRE EDUCATIVE ET CULTURELLE DANS DANS LES DIFFERENTS TEMPS DE L'ENFANT ET POUR LES PLUS AGES.

  Poursuivre la diversification et la qualification de l'accompagnement scolaire.
  Développer et diversifier l'accès aux pratiques culturelles, notamment dans le domaine de la lecture publique.
  Développer et diversifier l'accès aux loisirs éducatifs, notamment pour les 13 – 17 ans.

.../...

- LA MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE ET EN PARTICULIER CELLE DES PARENTS.

Mobiliser le partenariat les differents acteurs educatifs et renforcer la mutualisation.
Accompagner et soutenir les parents dans les temps éducatifs de l'enfant.
Renforcer la qualification et la formation des acteurs éducatifs.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 6 décembre 2006 il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Projet Educatif Local du quartier de Vauban Esquermes

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif,

Patrick KANNER

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif,

Patrick KANNER

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

344

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/999**

OBJET

Projet Educatif Local -
Quartier du Vieux-Lille

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

PREFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006
ARRIVÉE

Par délibération n° 05/130 du 7 mars 2005, la Ville de Lille a adopté la mise en œuvre d'un Projet Educatif Global dont les orientations prioritaires visent à :

- Relever le défi de la réussite pour tous les enfants et les jeunes lillois par la coéducation.
- Construire des parcours éducatifs pour le développement des potentialités de chaque enfant.
- Construire une continuité des politiques éducatives, prendre en compte les différences et favoriser les relations intergénérationnelles.

Un des principes du projet étant de concilier égalité et équité, il convient de décliner le Projet Educatif Global en Projet Educatif Local adapté aux spécificités du quartier.

Dans ce cadre, la Direction Enfance et coordination du Projet Educatif Global, en concertation avec les différents partenaires éducatifs et institutionnels du quartier du Vieux Lille, ont établi un état des lieux et un diagnostic partagé permettant l'élaboration d'enjeux et d'orientations prioritaires sur le quartier.

Les enjeux éducatifs, présentés au Conseil de quartier du Vieux Lille le 28 novembre 2006, sont :

- REPONDRE AUX BESOINS EDUCATIFS DE L'ENSEMBLE D'UNE POPULATION EN FORTE DEMANDE.

  Renforcer la qualité de l'offre scolaire municipale en partenariat avec l'éducation nationale
  Développer et qualifier le périscolaire pour répondre aux besoins des familles et apporter une plus value aux écoles
  Répondre aux besoins des familles dans tous les temps de l'enfant par une offre extrascolaire harmonisée sur le quartier

- L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DES PLUS FRAGILES DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE.

  Renforcer encore les structures de la petite enfance, tant au plan quantitatif que qualitatif
  Diversifier, qualifier et harmoniser l'accompagnement à la scolarité
  Renforcer et diversifier l'offre en direction des 12 – 16 ans en veillant à les intégrer à la vie du quartier
  Porter une attention toute particulière au développement d'une action éducative concertée entre tous les acteurs sur le secteur Winston Churchill

.../...

- INFORMER ET IMPLIQUER TOUS LES PARENTS DANS LA COMMUNAUTE EDUCATIVE, ACCOMPAGNER LES PLUS EN DIFFICULTE DANS LE SUIVI DU PARCOURS EDUCATIF DE LEURS ENFANTS.

  Informer les familles de l'ensemble de l'offre éducative du quartier et de la ville
  Associer les parents à la vie des structures éducatives du quartier
  Accompagner les parents les plus en difficulté dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 6 décembre 2006 il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Projet Educatif Local du quartier du Vieux Lille

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif,

Patrick KANNER

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Solidarité
et au Projet Educatif,

Patrick KANNER

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

346

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1000**

OBJET

Convention de partenariat CPAM de Lille/Ville de Lille/CCAS de Lille/CHRU de Lille relative à la transmission, au traitement et à l'analyse de données de santé

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal réuni le 17 novembre 2003 a adopté le projet de signature de la charte partenariale signée le 10 décembre 2003 entre la Ville de Lille, le CCAS de Lille et la CPAM. L'un des objectifs de cette charte était la transmission par la CPAM des données de santé anonymisées sur la consommation des soins lillois, hellemmois et lommois.

Aussi, il convient donc de préciser les nouvelles modalités de fonctionnement au vu du nouveau partenariat engagé avec le CHRU de Lille et l'expertise que celui-ci peut apporter dans le domaine de l'analyse de ses données

Ainsi, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, le Conseiller délégué à la Santé à signer la convention jointe à la présente délibération.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC 2006

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Santé,

Charles SULMAN

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Santé,

Charles SULMAN

22 DEC. 2006
ARRIVÉE

547

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1001**

OBJET

Diagnostic experts et réseaux de santé dans les quartiers

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les infirmièr(e)s des centres de soins du territoire lillois et hellemmois, au-delà des actes de soins, exercent un accompagnement « social – santé » auprès des patients suivis. Les centres de soins infirmiers jouent une fonction de veille sur des problématiques de santé publique au sein de leur territoire d'actions. Ils se proposent de poursuivre le diagnostic « experts » à partir duquel des réponses seront apportées collectivement afin d'harmoniser la prise en charge, l'accompagnement des personnes en matière de santé, de favoriser l'accès aux soins et leur continuité et d'améliorer les actions de prévention. Ce dernier point se concrétise par la mise en place de réseaux de santé dans les quartiers.

C'est pourquoi, l'aide financière de la Ville a été sollicitée en 2006, sous forme de subvention par le Centre de Soins Paul Clermont.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 1 724.50 € à l'association Centre de Soins Infirmiers Paul Clermont, dont les actions sont détaillées dans le tableau annexé,
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, le Conseiller délégué à la Santé à signer la convention jointe
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur le chapitre 65 - article 6574 - Fonction 512 –Enveloppe 16 211.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Santé,

Charles SULMAN

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Santé,

Charles SULMAN

PRÉFECTURE DU NORD
22 DEC. 2006 02
REÇUE

Nom et adresse de l'association	Activités générales	Action à financer	Coût de l'action	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment	Propositions de l'Elu	Etat des crédits 1 724.50 €	Avis de la Commission
Centre de Soins Infirmiers Paul Clermont 58 rue Faidherbe 59 260 Hellemmes	- Gestion et administration du Centre de Soins Infirmiers. - Participation à des actions de formation et de recherche. - Participation à des actions de prévention et d'éducation sanitaire individuelles et collectives.	**« Diagnostic experts et réseaux de santé dans les quartiers »** **Echéancier :** 1ère semestre (soit 4 jrs) : - Organisation générale du projet. - Elaboration de la méthode. 2cd semestre (soit 6 jrs) : - Analyse des situations rencontrées par les centres de soins infirmiers. - Confrontation des situations et construction avec les autres partenaires des secteurs sanitaires et sociaux, des enjeux et des solutions qui favoriseraient une meilleure réponse aux personnes. 4 réunions inter centres	1 724.50 €	1 724,50 €		1 724.50 €	0 €	1 724.50 €

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1002**

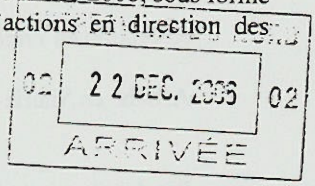
OBJET

Diverses associations - Soutien aux actions autour de la Famille - Subventions 2006

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée, au titre de l'année 2006, sous forme de subvention par différentes associations pour la mise en place d'actions en direction des familles.



Il s'agit d'une troisième programmation pour l'année 2006.

Atout Sens **500 €**

L'association a pour objet le renforcement du lien parent - enfant. L'action porte sur l'organisation de réunions sous forme de groupes de parents et d'entretiens individuels.

Un avenant à la convention avec « Atout Sens » sera présenté, lors de cette même séance, par le Service Enfance, service pilote.

ARS **1 000 €**

L'association a pour objet l'accueil, l'hébergement et la réinsertion sociale et professionnelle des femmes victimes de violences conjugales seules avec ou sans enfants.

L'action porte sur l'écoute, l'accueil et l'accompagnement de femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants. Des consultations psychologiques sont mises en place plusieurs fois dans la semaine. Cela permet, dans un premier temps, aux victimes de bénéficier d'un espace de parole anonyme, confidentiel et gratuit, puis, d'obtenir les informations nécessaires à leur reconstruction pour envisager le futur en terme de Santé, Emploi, Réinsertion, et Hébergement . Les objectifs sont le traitement de 1500 appels de victimes ou de partenaires, l'organisation de 500 entretiens sur le site, le suivi de 500 familles et la rencontre en continu des partenaires. De plus, l'ARS se dote à compter de novembre 2006 d'un dispositif d'hébergement comprenant 5 logements adaptés aux femmes et enfants confrontés aux violences conjugales suite à une convention signée par LMH, la DRDF et l'ARS.

Un avenant à la convention avec ARS sera présenté, lors de cette même séance, par le Service Action Sociale et Insertion, service pilote, dans le cadre de la délégation Lutte contre les exclusions.

.../...

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations précitées dont le détail des projets est présenté dans le tableau joint

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 65 - article 6574 – fonction 63 - enveloppe 1056

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire
la Conseillère déléguée à la Famille,

Thérèse DANGREAUX-VARLEZ

MAIRIE DE LILLE

Par delegation du Maire,
la Conseillere deléguée à la Famille,

Therese DANGREAUX-VARLEZ

MAIRIE DE LILLE
22 DEC. 2006
ARRIVÉE

Enveloppe 10 56 « Actions destinées à la famille »

Association	Activité générale de l'association	Action financée	Budget de l'action	Principaux partenaires sollicités	Subvention sollicitée	Subvention 2005	Proposition 2006	Acompte 2006	Reste à verser	Avis de la commission
ARS 96 rue Brûle Maison Lille	L'Association a pour objet l'Accueil, l'Hébergement et la réinsertion sociale et professionnelle des femmes victimes de violences conjugales seules avec ou sans enfants	BRUNEHAUT : Violences Conjugales	236 904 Euros	DDASS, DRDF, FASILD, CAF, CNASEA, LMH, Ville de Lille	2 582 Euros	2 000 Euros	3 582 Euros	2 582 Euros	1 000 Euros	
Atout Sens 1 rue Daumier Lille	L'association a pour objet le renforcement du lien parent - enfant.	L'action porte sur l'organisation de réunions sous forme de groupes de parents et d'entretiens individuels.	15 861 Euros		2 000 Euros	2 500 Euros	2 500 Euros	2 000 Euros	500 Euros	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1003**

OBJET

Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée et avenants - Autorisation de poursuivre le marché de transports de personnes par autobus pour les services municipaux de la Ville de Lille et des Communes Associées d'Hellemmes et de Lomme -

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les marchés formalisés (appels d'offres, marchés négociés) et avenants, repris au titre du tableau annexé au présent document, ont fait l'objet d'une décision ou d'un avis en Commission d'Appel d'offres.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise la signature de ces différents marchés et avenants.

Par ailleurs, par délibération n° 03/428 du 12 mai 2003, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour assurer le transport de personnes dans le cadre d'activités sportives, scolaires, périscolaires ou culturelles pour les années 2004 à 2006.

Le marché composé de 17 lots a été attribué en décembre 2003 :

- à la société Catteau pour les lots 1 à 3, 5 à 7 et 13 à 14,
- à la société Cariane Nord pour les lots 4, 8 à 10, 12, 15 et 17,
- à la société Dupas Lebedas pour le lot 11,
- et à la société L'Oiseau Bleu pour le lot 16.

DRCL
19 DEC. 2006
PREFECTURE DU NORD

Par délibération n° 05/514 du 27 juin 2005, un avenant a été passé pour transférer au profit de la société Trans Val de Lys, résultat de la fusion des entreprises Autocars Bolle et Cariane Nord, les lots attribués initialement à la société Cariane Nord.

De même, un avenant a également été passé par délibération n° 06/465 du 3 juillet 2006 pour revaloriser les montants mini et maxi du Lot 14 pour tenir compte de la forte augmentation des tarifs dues à la hausse de l'indice Insee de référence pour les produits pétroliers.

Arrivant à expiration au 31 décembre 2006, une nouvelle procédure a été engagée pour renouveler ce marché.

Toutefois, pour des raisons d'ordre administratif, le dossier a pris du retard et ne permettra la désignation des nouveaux attributaires dans les délais impartis.

C'est pourquoi afin d'assurer la continuité des prestations de transports au cours des quatre premiers mois de l'année 2007, il convient d'autoriser la poursuite de ce service public jusqu'au 30 avril 2007.

De ce fait, compte tenu du montant réel des dépenses constaté et des estimations faites des besoins pour les 4 mois à venir, il convient de modifier le montant des lots suivants :

N° LOT	SOCIETE	DESIGNATION	MONTANT MAXIMUM EN EUROS T.T.C	DECISION DE POURSUIVRE EN EUROS TTC	DECISION DE POURSUIVRE EN EUROS TTC	% D'AUGMENTATION PAR RAPPORT AU MARCHE DE BASE	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE EN EUROS T.T.C
3	CATTEAU	Transports aller et retour d'adultes des ateliers municipaux situés chemin de Bargues à Lille à l'Hôtel de Ville, Place Augustin Laurent à Lille	24 000,00	23 000,00		95,83 %	47 000,00
5	CATTEAU	Transports aller et retour d'enfants des écoles lilloises vers la piscine de Lille-Sud Rue François Coppée et divers équipements sportifs	60 000,00	7 000,00		11,67 %	67 000,00
7	CATTEAU	Transports aller et retour d'enfants des écoles d'Hellemmes vers la piscine d'Hellemmes Rue du Progrès et dans les équipements sportifs	75 600,00	10 000,00		13,23 %	85 600,00
14	CATTEAU	Transport aller et retour intra muros et extras muros d'enfants des écoles lommoises et de personnes à l'occasion d'activités culturelles et sportives	270 000,00	58 225,60 (Avenant n°1)	40 000,00	36,38 %	368 225,60
17	TRANS VAL DE LYS	Transport aller et retour d'enfants ou d'adolescents dans le cadre des activités sportives	12 000,00	7 000,00		58,33 %	19 000,00

DRCL
19 DEC. 2006

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou son délégataire, voire le cas échéant le mandataire de la Ville, à signer les marchés et les avenants identifiés sur le tableau ci-joint.

- **DECIDER** la poursuite du service public des transports avec les Sociétés Catteau, Trans Val de Lys, Dupas Lebedas et l'Oiseau Bleu pour tenir compte de la prolongation de la durée des marchés, et de la revalorisation des lots 3, 5, 7, 14 et 17,

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer ces décisions de poursuivre ou en cas d'empêchement Madame l'Adjointe déléguée aux Marchés Publics.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Réception en Préfecture le 19 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats
et aux Marchés Publics,

Dorothée DA SILVA

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats
et aux Marchés Publics,

Dorothée DA SILVA

MAIRIE DE [illegible]

PRÉFECTURE DU [illegible]
02 19 DEC. 2006
ARRIVÉE

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL DE LA VILLE DE LILLE ET DES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMMES ET DE LOMME	Appel d'offres ouvert Marché à bons de commande multiattributaire	Lot 1 : Viande de bœuf fraîche	3 ans	CAO du 22 novembre 2006	1. *SOCOPA NORMANDIE* BP 36 27110 LE NEUBOURG 2. *DAVIGEL* Chemin du Traité de Rome 59461 LOMME CEDEX 3. *LESAGE* 57, rue de la Mairie 59147 CHEMY	Montant estimé des besoins en euros HT / an : 30 000
		Lot 2 : Viande d'ovin fraîche			1. *SOCOPA NORMANDIE* BP 36 27110 LE NEUBOURG 2. *LESAGE* 57, rue de la Mairie 59147 CHEMY	Montant estimé des besoins en euros HT / an : 10 000
		Lot 3 : Viande de porc fraîche			1. *SOCOPA NORMANDIE* BP 36 27110 LE NEUBOURG 2. *SA BERNARD* B.P. 20111 56501 LOCMINE CEDEX 3. *LESAGE* 57, rue de la Mairie 59147 CHEMY	Montant estimé des besoins en euros HT / an : 8 000
		Lot 19 : Jambon et charcuteries			1. *POMONA PASSION FROID* 2/4 Place du Général de Gaulle – 59160 LOMME 2. *LESAGE* 57, rue de la Mairie 59147 CHEMY	Montant estimé des besoins en euros HT / an : 10 000

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL DE LA VILLE DE LILLE ET DES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMMES ET DE LOMME	Appel d'offres ouvert Marché à bons de commande multiattributaire	Lot 20 : Hachis frais	3 ans	CAO du 22 novembre 2006	1. ***LESAGE*** 57, rue de la Mairie 59147 CHEMY	Montant estimé des besoins en euros HT / an : 4 000
		Lot 21 : Abats frais			1. ***SOCOPA NORMANDIE*** BP 36 27110 LE NEUBOURG 2. ***LESAGE*** 57, rue de la Mairie 59147 CHEMY	Montant estimé des besoins en euros HT / an : 3 000
		Lot 25 : Fruits frais			1. ***ROSELLO*** Zone Portuaire BP 73 62052 ST LAURENT BLANGY CEDEX 2. ***CHARLET*** 170 rue de la Chapelle 59280 BOIS GRENIER 3. ***MONVOISIN*** MIN Bât.d1 Cases 15 à 17 59465 LOMME CEDEX	Montant estimé des besoins en euros HT / an : 133 800
		Lot 26 : Légumes frais			1. ***LES JARDINS DU MOULIN*** MIN BâtiE3 – cases 4 bis, 5 et 6 – sac postal 5 59465 LOMME CEDEX 2. ***MONVOISIN*** MIN Bât.d1 Cases 15 à 17 59465 LOMME CEDEX 3. ***ROSELLO*** Zone Portuaire BP 73 62052 ST LAURENT BLANGY CEDEX	Montant estimé des besoins en euros HT / an : 36 100

PRÉFECTURE DU NORD
1
19 DEC. 2006
D R C L
1

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL DE LA VILLE DE LILLE ET DES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMMES ET DE LOMME	Appel d'offres ouvert Marché à bons de commande multiattributaire	Lot 27 Viande de veau fraîche	3 ans	Commission d'appel d'offres du 22 novembre 2006	1. *LESAGE* 57, rue de la Mairie 59147 CHEMY	Montant estimé des besoins en euros HT / an : 20 000
		Lot 32 : Pomme de terre fraîche			1. *ROSELLO* Zone Portuaire BP 73 62052 ST LAURENT BLANGY CEDEX 2. *VELDERS* MIN BAT. D2 – cases 24 à 28 59160 LOMME 3. *5 GE* BP 14 59560 COMINES	Montant estimé des besoins en euros HT / an : 16 000

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Marche de Fourniture de jeux et jouets pour les services municipaux de la ville de Lille et des communes associées de Lomme et Hellemmes	Appel d'offres ouvert Marché à bons de commande	Lot 1 jeux de motricité	4 ans	CAO du 6 décembre 2006	***S.A. WESCO*** Route de cholet 79140 CERIZAY	Montant minimum : 21 000 € HT/AN Montant maximum : 84 000 € HT/an
		Lot 3 articles de fêtes			***S.A.R.L. WAGNON*** Roubaix 59100 203, rue de l'alma	Montant minimum : 2 000 € HT/AN Montant maximum : 8 000 € HT/an
		Lot 4 jeux de salle			***PICHON S.A.S.*** Z.I. Molina La Chazotte 97 rue Jean Perrin B.P. 315 42353 LA TALAUDIERE cedex	Montant minimum : 1 000 € HT/AN Montant maximum : 4 000 € HT/an
TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE JEAN ZAY, RUE HIPPOLYTE LEFEBVRE A LILLE (Procédure déclarée infructueuse lors de l'AO initial)	Appel d'offres ouvert	Lot 1 : gros-œuvre étendu	5 mois	CAO du 22 novembre 2006	***METROPOLE CONSTRUCTION*** 59061 ROUBAIX	372 426.95 € TTC
		Lot 2 : équipement de cuisine			***Equip'Froid et Collectivité*** 59510 FOREST SUR MARQUE	77 104.92 € TTC
		Lot 3 : électricité			***SANTERNE TERTIAIRE*** 62580 GAVRELLE	51 402.25 € TTC
		Lot 4 : chauffage, ventilation, plomberie, sanitaire.			***DEGROTTE GUY FILS*** 59294 HAUSSY	152 318.81 € TTC
		Lot 5 : désamiantage Conformément à l'article 27 du CMP, ce lot fait l'objet d'une mise en concurrence distincte sous forme de MAPA selon l'article 28 du CMP :			***SOTRAMIANTE*** 59193 ERQUINGHEM/LYS	13 188.35 € TTC

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Contrat de prestations artistiques Maison Folies de Wazemmes Programmation de décembre 2006 à juin 2007	Marché négocié (Article 35 – II – 8 du Code des marchés Publics)	soutien à la création d'un spectacle jeune public représentations	7 mois	CAO du 6 décembre 2006	***Association Compagnie du Tire Laine*** 50, rue de Thumesnil 59000 LILLE	Soutien à la création : 5 275,00 € TTC Représentations : 3 376,00 € TTC
		création d'un répertoire populaire pour le carnaval de 2007 + travail pédagogique en amont avec les écoles du quartier de Wazemmes			***Association Aventure Accordéon*** 32, rue de l'Hôpital St Roch 59000 LILLE	Soutien à la création : 5 275,00 € TTC Soutien au carnaval : 3 700,00 € TTC
		Exposition du 4 avril au 7 mai 2007/résidences projets participatifs de janvier à mai 2007/festival spectacle vivant du 9 au 13 mai 2007			***Association l'Entorse*** 4, rue de la Collégiale 59000 LILLE	13 200,00 € HT
		Soutien à la création d'un spectacle théâtral et représentations			***Drama Makina*** 29, rue Jules Ferry 59260 HELLEMMES	Soutien à la création : 4 220,00 € TTC Représentations : 2 210,00 € TTC
		Soutien à la création et travail avec des danseurs amateurs/ représentation d'exil (1) et représentation (2) être dans la rue			***Association Compagnie Farid'O*** 244, rue des Bois Blancs 59000 LILLE	Soutien à la création : 6 435,50 € TTC Représentation 1 : 4 600,00 € TTC Représentation 2 : 1 900,00 € TTC

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Contrat de prestations artistiques Maison Folies de Wazemmes Programmation de décembre 2006 à juin 2007	Marché négocié (Article 35 – II – 8 du Code des marchés Publics)	Soutien à la création incluant la sensibilisation Et représentation	7 mois	CAO du 6 décembre 2006	***Association Collectif Les Fiévreux*** 1, rue Jumin 75019 PARIS	Soutien à la création incluant la sensibilisation : 5 275,00 € TTC Représentation : 2 743,00 € TTC
		soutien à la création et sensibilisation + 2 représentations			***Association Compagnie Théâtre Décomposé*** 11, rue Colbert 3 Cour Dubois 59000 LILLE	Soutien à la création et sensibilisations : 5 275,00 € TTC Représentations : 2 532,00 € TTC
Prestations artistiques Bals à Fives	Marché négocié (Article 35 – II – 8 du Code des marchés Publics)	bal tango	1 jour	CAO du 6 décembre 2006	***Association « Le Huit renversé »*** 4/1, rue Roland 59000 LILLE	2 897,00 € TTC
		bal « goûtez- moi ça »	1 jour		***Compagnie du Tire Laine*** 125, rue du Marché 59000 LILLE	3 824,38 € TTC
		bal breton	1 jour		***Amicale des Bretons du Nord*** Porte Historique de Paris BP L1331 59015 LILLE CEDEX	4 100,00 € HT
		bal congo punk	1 jour		***Cyril Atef/D.J. Shalom/David Taïels*** 75000 PARIS	2 800,00 € HT (montant estimé)
		bal brésilien prestation de jeux anciens pour chaque bal soit pour 6 bals	1 jour		***Collectif Brasil Afro Funk*** 3, rue du Long Pot 59000 LILLE	2 918,00 € TTC

360

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Prestations artistiques Bals à Fives	Marché négocié (Article 35 – II – 8 du Code des marchés Publics)	prestation de jeux anciens pour chaque bal soit pour 6 bals	1 jour	CAO du 6 décembre 2006	***Association Wellouëj*** Maison des Jeux 51, rue Colbert 59000 LILLE	1 800,00 € (non assujetti à la TVA)
Ecole Desbordes Valmore – réfection des menuiseries extérieures de la salle polyvalente	Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée n° A61000	13 châssis au lieu de 11 au bordereau quantitatif initial		CAO du 6 décembre 2006	***Entreprise BOUILLON*** 73, Route de Courrières 62640 MONTIGNY EN GOHELLE	6 299,79 € TTC
Droit d'exploitation d'une exposition de photographies aériennes	Marché négocié (Article 35 – II – 8 du Code des marchés Publics)	Exposition de photographies	22 mois	CAO du 6 décembre 2006	***Association Bassin Minier UNESCO*** 4, rue Vasco de Gama 62750 LOOS EN GOHELLE	10 500,00 € HT
Palais des Beaux Arts Nettoyage des locaux et équipements	Avenant au marché complémentaire	Nettoyage des locaux et des équipements	3 mois	CAO du 6 décembre 2006	***Société PENAUILLE POLYSERVICES*** 6, allée des Coquelicots 94478 BOISSY SAINT LEGER CEDEX	50 000,00 € TTC

Objet détaillé du marché	Mode de passation	Lots / Définition du besoin	Durée / Délai d'exécution	Attribution en commission d'appel d'offres	Entreprise attributaire	Montants
Maison Folies de Wazemmes Avenant n° 1 au contrat de prestations artistiques	Avenant	4 représentations supplémentaires mes 11, 13, 14 et 15 janvier 2007	4 jours	CAO du 15 décembre 2006	***La Compagnie « Cie des Astres »*** 81 bis, rue Gantois 59000 LILLE	10 581,65 € TTC
Contrat de maintenance de la compteuse trieuse de monnaie de la régie de stationnement payant sur voirie	Marché négocié (Article 35 – II – 8 du Code des marchés Publics)	Maintenance de la machine	3 ans	CAO du 15 décembre 2006	***Société France ESPECES*** Za Du Bel Air – 10, rue de Témara – BP 8266 78108 SAINT GERMAIN EN LAYE CEDEX	Minimum annuel HT 3 155,00 € Maximum annuel HT 9 465,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre en vue du déménagement du CRDP et du CDDP	Appel d'offres restreint	Mission de maîtrise d'oeuvre	28 mois	CAO du 12 juillet 2006	***ATLANTE ARCHITECTES SARL*** Mandataire du groupement ATLANTE ARCHITECTES/CTH Bureau d'Etudes/OPTIBAT 27, rue du Centre – BP 185 59444 WASQUEHAL CEDEX	269 147,89 € TTC (montant de la rémunération)

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1119**

OBJET

Marché « opération fêtes de fin d'année 2006 » - Avenants aux lots n° 2-8-10 du marché n° A61730

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

PREFECTURE DU NORD
22 DEC. 2006

Ce marché n° A61730 a été notifié aux entreprises le 29 novembre 2006. Ce marché est composé de 14 lots :

Lot n°	Désignation du lot	Société Titulaire du marché	Quantités minimum	Quantités maximum
1	Colis alimentaires festifs destinés aux personnes âgées	TERROIRS ET MENUS	3 500	5 500
2	Colis alimentaires destinés à des publics spécifiques	SUPERMARCHE MATCH	400	550
3	Jouets-gadgets destinés aux enfants du personnel municipal âgés de 0/7 ans	CHOCODIDAS	1 200	1 800
4	Jouets-gadgets destinés aux enfants du personnel municipal âgés de 8/16 ans	YRTEX	1 700	2 550
5	Sachets de friandises destinés aux enfants du personnel municipal âgés de 0/7 ans	CHOCODIDAS	1 200	1 800
6	Sachets de friandises destinés aux enfants du personnel municipal âgés de 8/16 ans	TERROIRS ET MENUS	1 700	2 550
7	Sachets de bonbons destinés aux enfants et personnes âgées	STORME	18 000	24 000
8	Ballotins de chocolats fins destinés aux personnes âgées	STORME	1 800	2 250

9	Biscuits individuels destinés aux personnes âgées	STORME	3 500	5 500
10	Boîtes de biscuits destinées aux personnes âgées	HALTE GOURMANDE	1 500	2 000
11	Brioches au sucre 500g fabrication industrielle	SUPERMARCHE MATCH	3 000	4 000
12	Brioches aux raisins 500g fabrication industrielle	LES PATISSIERS DE SAINT ANTOINE	5 000	6 500
13	Brioches aux raisins 300g fabrication industrielle	LES PATISSIERS DE SAINT ANTOINE	15 000	23 000
14	Brioches aux raisins 300g fabrication traditionnelle et artisanale	BOULANGERIE SOHET	3 600	5 200

Suite à l'évolution récente des demandes émanant du cabinet du Maire nos prévisions d'achats notamment sur 3 lots sont dépassées.

Les dépassements nous conduisent à présenter des avenants pour les lots suivants :

- lot n° 2 - Colis alimentaires destinés à des publics spécifiques ;
- lot n° 8 - Ballotins de chocolats fins destinés aux personnes âgées ;
- lot n° 10 - Boîtes de biscuits destinées aux personnes âgées.

Les quantités afférentes aux différents avenants des 3 lots du marché s'établissent de la façon suivante :

Lot n°	Société Titulaire du marché	Quantités maxi	Quantités concernant l'avenant	l'avenant en %
2	SUPERMARCHE MATCH	550	600	+ 9%
8	STORME	2 250	2 417	+ 7.5%
10	HALTE GOURMANDE	2 000	2 122	+ 6.1%

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 8 décembre 2006 et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les différents avenants aux 3 lots du marché n° 61730

- **IMPUTER** la dépense sur :

- l'enveloppe 11283 - Chapitre 011 - Article 606.23 - Fonction 061
- l'enveloppe 16807 - Chapitre 011 - Article 606.23 - Fonction 522

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats et
Marchés Publics,

Dorothée DA SILVA

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Achats et
Marchés Publics,

Dorothée DA SILVA

PRÉFECTURE DU RHÔNE
22 DEC. 2006
ARRIVÉE

366

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

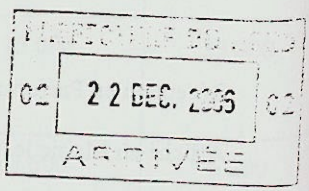
Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1004**

OBJET

Marché à bons de commande pour la réalisation de travaux d'entretien sur le patrimoine communal de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme -Renouvellement du marché - Lancement de la consultation

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,



Par délibération n° 03/960 du 17 novembre 2003, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert portant sur la réalisation des travaux d'entretien sur le patrimoine communal de la Ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

Le marché n° 40043 a été organisé en 52 lots représentant 20 corps d'état du bâtiment. Il portait sur une durée de 3 ans et arrive donc à échéance principale en juillet 2007.

Lors du lancement de l'appel d'offres initial, certains lots n'ont pu être attribués et ont dû faire l'objet d'une nouvelle consultation. Les différents lots constitutifs du marché n'ont donc pas tous été notifiés en même temps et n'arrivent pas tous à la même date d'expiration (juillet 2007, décembre 2007, mars 2008).

Dans ce contexte, afin de disposer de nouveaux marchés pour la réalisation des travaux d'entretien sur le patrimoine municipal, il est proposé de procéder au lancement d'une consultation portant sur l'ensemble des lots avec une échéance unique fixée au 1er juillet 2011.

Le nouveau marché sera organisé en 61 lots afin d'y intégrer, outre les corps d'état précédents, la maintenance et l'entretien des volets roulants, les travaux de restauration sur les monuments historiques, les monuments anciens et les édifices cultuels (restauration de pierre, de vitraux et de couverture et charpente) pour lesquels des qualifications particulières sont requises.

Considérant qu'un grand nombre de travaux de maintenance et d'entretien se réalisent de façon simultanée sur plusieurs bâtiments pendant une même période (exemple : Travaux d'entretien et de mise aux normes des établissements scolaires qui se réalisent majoritairement pendant les vacances scolaires), il est proposé de faire appel à des marchés multi-attributaires.

.../...

Le nouveau marché serait donc organisé de la façon suivante :

Lots	Intitulé	Montant maximum annuel € HT
1 à 4	Gros œuvre – Plâtrerie	200.000
5 à 7	Menuiseries bois	240.000
8	Menuiseries PVC	200.000
9 et 10	Menuiseries ALU	180.000
11 à 15	Couverture – Bardage – Etanchéité	240.000
16 à 19	Plomberie – Chauffage – Sanitaire	240.000
20 à 24	Peinture	240.000
25 à 27	Revêtements de sols souples	160.000
28 à 30	Vitrerie – Miroiterie	200.000
31 à 37	Electricité	240.000
38 et 39	Alarmes incendie	160.000
40 et 41	Alarmes intrusion	160.000
42 à 45	Isolation - Cloisons – Faux plafonds	180.000
46 à 48	V.R.D.	160.000
49 et 50	Assainissement	120.000
51	Clôtures	200.000
52 et 53	Carrelage	100.000
54 à 56	Métallerie	120.000
57 et 58	Volets roulants	80.000
59	Taille de pierre – sablage - Gommage	120 000
60	Couverture traditionnelle Ardoise - plomb - cuivre	120 000
61	Vitraux et protection	120 000

Le montant total annuel du marché est donc estimé à 3 780 000 € HT.

En accord avec les conseils consultatifs des communes associées d'Hellemmes et de Lomme, réunis le 5 octobre 2006 et la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le marché à bons de commande portant sur les travaux d'entretien sur le patrimoine communal de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme

- **AUTORISER** le lancement de la consultation qui donnera lieu à la passation de marchés publics

.../...

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres
- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits des services gestionnaires des bâtiments.

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée la Gestion des Bâtiments Communaux,

Dorothée DA SILVA

ADOPTEE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Gestion des Bâtiments Communaux,

MAIRIE DE LIMOGES

Dorothée DA SILVA

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
22 DEC. 2006
REÇU

369

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1005**

OBJET

Travaux d'entretien sur les propriétés communales de la Ville de Lille et des communes associées de Lomme et Hellemmes - Lot n° 45 : Voirie – Réseaux divers - Avenant n° 2 - Changement de raison sociale.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 03/960 du 17 novembre 2003, un marché à bons de commande passé par voie d'appel d'offres a été lancé pour l'exécution de travaux à effectuer dans les bâtiments communaux. Ce marché est composé de 52 lots. Le lot n° 45 (Voirie, reseaux divers) notifié le 7 juillet 2004 sous le marché n° 40043 a été attribué à la Societe CAPANORD.

Par decision du 24 août 2006, la Société ETDE, en sa qualité d'associé unique de la Societe CAPANORD, a décidé la dissolution anticipée de sa filiale, cette opération entrainant la transmission universelle du patrimoine de celle-ci à ETDE.

La Societe ETDE, dont le siège social est à présent : 1, avenue Eugène Freyssinet 78280 GUYANCOURT, devient le nouveau titulaire.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Generales reunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au marché n° 40043 prenant en considération le changement de raison sociale de cette société.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Prefecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Gestion des Bâtiments

Dorothée DA SILVA

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Gestion des Bâtiments

Dorothée DA SILVA

22 DEC. 2006

VILLE DE LILLE

370

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1120**

OBJET

Application de la convention de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du Casino de Lille - Mise à disposition des terrains

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/813 du 9 octobre 2006, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du casino de Lille avec le groupe Lucien Barrière (Société Lilloise d'Animation Touristique).

Ce dernier est ainsi titulaire d'une convention de délégation de service public signée le 11 octobre 2006 avec la Ville de Lille, lui confiant la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un casino comprenant les activités indissociables suivantes : jeux, restauration, animation, et parking d'environ 680 places sur des terrains situés sur le territoire de la commune de Lille, ainsi que la réalisation et l'exploitation à titre complémentaire d'un établissement hôtelier de qualité.

Cette convention prévoit en particulier à son article 3 que la Ville de Lille s'engage à remettre au Concessionnaire les terrains d'assiette de la concession nécessaires à la desserte et à la construction de l'équipement, à ses aménagements spécifiques et accès, dans un délai de quatre mois à compter de la date de prise d'effet de la convention.

La signature d'un procès-verbal de mise à disposition des terrains est ainsi devenu aujourd'hui nécessaire, sachant qu'à compter de la date de sa signature, le Concessionnaire sera redevable de l'ensemble des impôts, taxes et redevance de toute nature afférents à la concession.

Par ce procès-verbal il sera fait remise au Concessionnaire à compter du jour de sa signature, des terrains nécessaires à la construction des volumes suivants :

- un volume à usage de casino, restaurants et salle de spectacles,
- un volume à usage de parc de stationnement souterrain,
- un volume à usage d'hôtel (4 étoiles normes françaises).

Les terrains qui feront l'objet de la mise à disposition sont en totalité propriété de la Ville de Lille, notamment suite à la délibération n°06/812 du 9 octobre 2006 autorisant l'acquisition auprès de la SAEM Euralille des terrains dont elle était propriétaire dans le secteur de Chaude Rivière.

Ces terrains présentent une superficie totale de 6 527 m², repris au cadastre de la ville de Lille sous les numéros TY 69, 88, 90, 92, 101, 107. Ils sont situés ZAC Centre International d'affaires des Gares, rue Chaude rivière.

.../...

Cette mise à disposition sera indissociable du contrat de délégation de service public susvisé, notamment en ce qui concerne sa durée. La mise à disposition des terrains cessera automatiquement à l'issue du contrat de délégation de service public.

En application du contrat de délégation de service public précité, et en accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le Procès-Verbal de mise à disposition des terrains et tous actes à intervenir pour son application

ADOPTÉE à la majorité

Réception en Préfecture le - 2 JAN. 2007
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et l'Action Foncière,

Alain CACHEUX

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Urbanisme
et l'Action Foncière,

Alain CACHEUX

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1006**

OBJET

Associations et organismes culturels
Attribution d'acomptes sur subventions pour l'exercice 2007 et de subventions aux associations

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

De nombreuses associations s'inscrivent depuis plusieurs années par le biais de leurs projets dans la politique culturelle de la Ville de Lille. Afin de permettre le bon déroulement de ces projets en début d'année 2007, un acompte correspondant à 50% de la subvention annuelle leur sera versé.

Les subventions attribuées pour l'année 2006 l'ont été dans le cadre de la délégation de la Culture selon les conventions financières établies entre la Ville de Lille et ces structures, signées pour une ou trois années. Une convention de gestion a par ailleurs été conclue pour une durée de 4 ans entre la Ville de Lille et la régie personnalisée de l'Opéra de Lille, par délibération n° 03/669 du 30 juin 2003.

Un avenant à la convention financière établie avec chaque organisme ou association prévoit le versement de cet acompte sur subvention pour l'exercice 2007.

Association	Subvention de fonctionnement 2006	Acompte 2007 50 %	Imputation budgétaire
Association pour la promotion et l'animation du Jardin Vauban Avenue Léon Jouhaux 59000 Lille	34 301 €	17 150,50 €	Chap 65, art 6574, fonction 313, env 13636
Théâtre de la Découverte 28 rue Alphonse Mercier 59000 Lille	55 852 €	27 926 €	Chap 65, art 6574, fonction 313, env 15267
Théâtre du Prato 6 allée de la Filature 59000 Lille	143 560 €	71 780 €	Chap 65, art 6574, fonction 313, env 15266
Orchestre National de Lille 30 place Mendès France 59000 Lille	622 500 €	311 250 €	Chap 65, art 6574, fonction 311, env 13633
SARL Le Grand Bleu 36 avenue Marx Dormoy 59000 Lille	227 834 €	113 917 €	Chap 65, art 6574, fonction 313, env 15268
Aéronef – Spectacles sans gravité 168 centre commercial avenue Willy Brandt 59777 Euralille	213 428 €	106 714 €	Chap 65, art 6574, fonction 311, env 13931

.../...

Association	Subvention de fonctionnement 2006	Acompte 2007 50 %	Imputation budgétaire
Aéronef – Spectacles sans gravité 168 centre commercial avenue Willy Brandt 59777 Euralille	201 006 €	100 503 €	Chap 65, art 6574, fonction 311, env 15269
Opéra de Lille Régie personnalisée 2 rue des Bons Enfants 59000 Lille	3 071 717 €	1 535 858,50 €	Chap 65, art 65738, fonction 311, env 20451
Biplan – Vol de Nuit 19 rue Colbert 59000 Lille	25 000 €	12 500 €	Chap 65, art 6574, fonction 30, env 843
Théâtre de la Licorne 16 rue Colson 59000 Lille	40 000 €	20 000 €	Chap 65, art 6574, fonction 30, env 843
Métalu – A Chahuter 4 rue Jules Ferry 59120 Loos	23 000 €	11 500 €	Chap 65, art 6574, fonction 30, env 843
Eolie Songe 41 rue Lazare Garreau 59000 Lille	20 000 €	10 000 €	Chap 65, art 6574, fonction 30, env 843
Latitudes Contemporaines 134 rue des Postes 59000 Lille	67 000 €	33 500 €	Chap 65, art 6574, fonction 30, env 843
La Malterie 42 rue Kuhlmann 59000 Lille	42 545 €	21 272,50 €	Chap 65, art 6574, fonction 30, env 843
Atelier Photo 18 rue Fremy 59000 Lille	150 000€	75 000€	Chap 65, art 6574, fonction 312, env 21813
Attacafa 24 rue de la Barre 59000 Lille	90 000 €	45 000 €	Chap 65, art 6574, fonction 30, env 843

Par ailleurs, la Ville souhaite attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement à hauteur de 5.710 € au Théâtre du Prato.

.../...

Elle souhaite également apporter son soutien à hauteur de 4 000 € à l'association Maqâm, sise 162 rue des Postes, Villa Camille à Lille, pour son projet artistique et culturel développé en 2006. Maqâm intervient depuis 20 ans dans le domaine de la formation et de la diffusion des musiques et danses traditionnelles du Maghreb et du Moyen-Orient. Elle ouvre des ateliers de formation un dimanche par mois au sein de l'école de musique municipale du Centre, rue Georges Lefèvre, ainsi qu'une programmation musicale. En 2006, l'association a ainsi organisé un concert de musique traditionnelle d'Anatolie de la chanteuse Gülcan Kaya, en partenariat avec le Faubourg des Musiques, incluant une sensibilisation des enfants des écoles, dans le cadre du travail effectué par la musicienne intervenante du Faubourg de Béthune.

L'avenant à la convention financière des Spectacles sans gravité – L'Aéronef joint à la présente délibération fera également mention de l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association par la délégation de la Politique de la Ville, pour un projet de médiation culturelle autour de l'accueil de public jeune de la cité St Maurice en fin d'année 2006.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou son représentant des avenants joints à la présente délibération,
- **AUTORISER** les versements d'acomptes sur subventions pour l'exercice 2007 énumérés ci-dessus, correspondant à 50% des subventions allouées en 2006,
- **AUTORISER** le versement des subventions au Théâtre du Prato et à Maqâm,
- **IMPUTER** la dépense afférente aux acomptes sur subventions 2007 sur les crédits inscrits au Budget 2007 et dont les imputations budgétaires sont reprises dans le tableau ci-dessus.
- **IMPUTER** la dépense afférente à la subvention de 5.710 € au Théâtre du Prato et à la subvention de 4.000 € à Maqâm sur les crédits du budget 2006, chapitre 65, article 6574, fonction 30, enveloppe 843.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

PRÉFECTURE
27 DEC. 2006

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1007**

OBJET

Aventure Accordéon - Convention triennale et acompte sur subvention pour l'exercice 2007 - Attribution de subventions aux associations

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association lilloise Aventure Accordéon organise le festival Wazemmes l'accordéon , grand rendez-vous de la vie musicale lilloise, à vocation nationale et internationale. Le festival se déroule durant une quinzaine de jours au printemps sur le quartier de Wazemmes à Lille, dans la métropole lilloise et sur le territoire transfrontalier. Il accueille des artistes régionaux, nationaux et internationaux sous chapiteau, à la maison Folie de Wazemmes et en partenariat avec la Ville de Tournai ou le festival Air Bag de Bruges.

La Ville de Lille souhaite confirmer le soutien qu'elle apporte à cette association par une convention triennale. En contrepartie, l'association s'engage à organiser le festival « Wazemmes l'accordéon » tous les ans. Afin de permettre le bon déroulement de ces projets en début d'année 2007, il est proposé de verser un acompte correspondant à 50% de la subvention annuelle sera versé à l'association.

Par ailleurs, la Ville de Lille souhaite apporter un soutien financier :

- à l'association Sud Nord Evolution, dont le siège social est situé 2/2 rue de Cannes à Lille, à hauteur de 1 000 €. Cette subvention est attribuée pour l'organisation de projections du patrimoine cinématographique des pays du Bassin méditerranéen, suivies de rencontres-débats au cinéma l'Univers et au Palais des Beaux Arts en décembre 2006.

- à la Maison d'Accueil du Jeune Travailleur, sise 17 rue de Thumesnil à Lille, à hauteur de 15 245 €, pour ses projets d'Atelier et de Lieu Ressources. L'Atelier accueille deux artistes en résidence en 2006 sur plusieurs mois qui mettent en jeu la participation des publics dans le cadre de leur parcours de création. Le Lieu Ressources est ciblé vers la valorisation de l'Urban Street Arts, avec des ateliers d'expression plastique ouverts au public jeune de la MAJT et de la Ville, mis en place avec deux artistes plasticiens et deux associations lilloises pratiquant différentes formes d'Urbain et de Street Art.

- à la compagnie Baba Yaga, sise 2 cour Brunswick, 60 rue de Lannoy à Lille, pour sa programmation de spectacles de marionnettes sur le territoire lillois, à hauteur de 1.500 €. Les spectacles de la compagnie Baba Yaga s'adressent au jeune public et au public familial.

- au LUC Danse Classique, à hauteur de 4.300 €, pour l'organisation du gala annuel de danse classique et contemporaine au Théâtre Sébastopol en juin 2006, par la Compagnie des Ballets de la Jeunesse, du Lille Université Club.

.../...

Les subventions versées à la Maison d'Accueil du Jeune Travailleur et au LUC Danse Classique seront intégrées par voie d'avenant aux conventions existantes dans le cadre d'une autre délibération présentée par le service pilote de ces associations, respectivement la Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion et la Direction des Sports.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer la convention financière triennale ci-jointe
- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations Sud Nord la Maison d'Accueil du Jeune Travailleur, la compagnie Baba Yaga et le LUC Danse Classique,

- **AUTORISER** le versement de l'acompte sur subventions pour l'exercice 2007 à Aventure Accordéon, correspondant à 50 % des subventions allouées en 2006. sous réserve du vote du budget 2007,

- **IMPUTER** les dépenses afférentes sur le :
  - chapitre 65, article 6574, fonction 30, enveloppe 843,
  - chapitre 65, article 6574, fonction 313, enveloppe 12391,
  - chapitre 65, article 6574, fonction 311, enveloppe 21814, sur les crédits inscrits au Budget 2007.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

PRÉFECTURE DU N...
10 27 DEC. 2006
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1009**

OBJET :

Bals à Fives – Programmation 2007.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Pour satisfaire la volonté de la Ville d'animer la salle des Fêtes de Fives, il est proposé de poursuivre dans cette salle, dès 2007, une programmation de bals avec des musiciens en direct, favorisant les échanges entre les musiques actuelles et traditionnelles. La thématique sera différente chaque 3ème samedi du mois, de janvier à juin, selon le planning prévisionnel repris ci-après :

- Samedi 20 janvier
- Samedi 17 février
- Samedi 17 mars
- Samedi 14 avril
- Samedi 19 mai
- Samedi 23 juin
- Samedi 21 juillet

Chaque bal fera l'objet d'ateliers de sensibilisation aux danses de bals, en amont dans le quartier de Fives. Les thèmes de ces bals seront : Bretagne / Maghreb, champêtre / tzigane, masqué, brésilien, africain, littéraire, en liaison avec les associations de Fives. Pour chaque bal, il y aura restauration et boissons sur place (repas complet environ 5 €), ainsi que des jeux gratuits pour les enfants.

Il est proposé de fixer l'entrée de ces bals à 4 € pour le tarif plein, 2 € pour le tarif réduit et la gratuité pour les moins de 16 ans. Le tarif réduit est applicable aux demandeurs d'emploi, aux membres des associations de Fives, aux cartes vermeil, aux personnes à mobilité réduite et aux étudiants. Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté-décision du Maire conformément à la délibération 01/105 du 25 mars 2001.

Chaque bal fera l'objet d'un contrat de prestation artistique. L'ensemble de ces prestations artistiques nécessite la passation de contrats sous forme d'un marché négocié en application de l'article 35 – III – 4 du code des marchés publics. Ce marché passera lors de la Commission d'Appel d'Offres du 13 décembre 2006.

L'ensemble de la programmation (y compris la technique) représente un coût global de 40.000 €.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la programmation de ces bals à la salle des Fêtes de Fives
- **AUTORISER** l'application des deux tarifs d'entrée pour chaque bal

.../...

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou son représentant, l'Adjointe déléguée à la Culture, des contrats de prestations artistiques
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes aux chapitres 011 et 012 de nos documents budgétaires sur les enveloppes libellées « Salle des Fêtes de Fives » n° 27198 – 27197- 27196 – 27193 – 27192 – 27191 – 25740 – 25583- 25213.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 19 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU
10 27 DEC. 2006
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1010**

OBJET :

Salle des Fêtes de Fives – Occupation – Prêts gracieux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la programmation de la salle des Fêtes de Fives, des associations ont sollicité son prêt gracieux, à savoir :

- l'association Clé de Soleil qui propose une saison musicale l'été ; elle a demandé l'occupation de la salle à titre gracieux le 24 août afin d'y organiser un concert. La Ville est partenaire de ce festival depuis cinq ans et a souhaité que l'association occupe la salle pour proposer également des animations culturelles dans les quartiers ;

- l'association « Le Théâtre de l'Autre », 36 rue des Hannetons à Lille a souhaité occuper la salle des Fêtes de Fives les 6 et 7 octobre 2006 pour une représentation du spectacle « Moha... Le vent des sables, spectacle qui s'oriente vers les problèmes d'intégration et de tolérance. La Ville de Lille souhaite soutenir cette association pour son action contre le racisme et pour la mixité culturelle ;

- le Comité des Sans Papiers a sollicité le prêt gracieux de la salle les 4 et 5 novembre et le 11 novembre pour des actions culturelles – exposition, conférence, concert – autour de l'Afrique noire et pour la mixité des peuples ; la ville souhaite soutenir ces manifestations à but humanitaire ;

- les associations fivoises, la Grande Harmonie de Fives, Karibou Africa et le Centre Social Mosaïque ont sollicité le prêt de la salle respectivement les 18 novembre, 13 et 14 décembre. Elles œuvrent toute l'année sur le quartier et souhaitent convier les fivois pour des animations culturelles de fin d'année ;

- la compagnie « Les Pakerettes » travaille actuellement sur un spectacle en partenariat avec le Théâtre Massenet de Fives et a sollicité la salle pour des répétitions dans le but d'un spectacle proposé en janvier aux fivois. Les jours d'occupation sont : les 29 novembre, 6, 18, 19 et 20 décembre 2006 et les 10, 17, 24, 25, 26, 27, 28 janvier 2007. Afin de soutenir l'action du Théâtre Massenet sur le quartier, il est proposé un prêt gracieux ;

- l'association « Noël des déshérités » a souhaité occuper la salle des fêtes le vendredi 15 décembre 2006 pour la fête traditionnelle qu'elle organise pour les enfants et familles en difficulté ; par ailleurs, la chorale Chorus 50, partenaire traditionnel de l'association, a souhaité occuper la salle le 22 décembre pour un concert au profit du Noël des Déshérités. L'entière recette sera reversée à l'association. La Ville souhaite soutenir ces deux actions par un prêt gracieux de la salle.

.../...

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** ces associations à occuper gracieusement la salle des Fêtes de Fives comme détaillé ci-dessus.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

381

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1011**

OBJET

Prix Jean Lévy -
Attribution du Prix.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 96/746 du 16 décembre 1996, le Conseil Municipal a accepté le don consenti par Monsieur le bâtonnier Jean LEVY, Adjoint Honoraire, en faveur de la Ville de Lille.

Cette libéralité d'un montant global de 45.735 € est spécifiquement destinée à la création d'un prix culturel portant le nom du Bâtonnier.

Pour l'année 2006, il est proposé d'attribuer le prix, d'un montant de 3.049 €, à Pierre- Yves BOHM

Pierre-Yves BOHM est un artiste issu de l'école des Beaux-Arts de Tourcoing en 1968. Il travaille d'abord et naturellement la peinture, puis s'intéresse au modelage de la toile, à son volume. Il utilise des techniques mixtes, parfois étonnantes, des matériaux souvent insolites qui marquent l'originalité de son travail.

Cet artiste discret vit et travaille dans la métropole lilloise. On retrouve ses œuvres dans de nombreuses collections particulières. Bon nombre de critiques et spécialistes en art contemporain s'accordent à dire qu'il est un grand artiste trop souvent méconnu.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à attribuer ce prix d'un montant de 3.049 €
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur la ligne « Charges exceptionnelles sur bourses et prix . Prix Jean Lévy » - enveloppe 12437 – chapitre 67 – article 6714 – fonction 30

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1012**

OBJET

Palais des Beaux Arts – Entretien des sols et nettoyage du Palais des Beaux-Arts - Avenant au marché complémentaire.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 03/73 du 3 février 2003, la Ville a autorisé la passation d'un marché pour une durée de 3 ans concernant les prestations pour l'entretien des sols et nettoyage des locaux du Palais des Beaux-Arts.

Arrivé à terme, ce marché a fait l'objet d'un marché complémentaire autorisé par la délibération n° 06/339 du 22 mai 2006.

Une étude en cours menée par le Palais des Beaux-Arts sur la redéfinition des prestations du marché de nettoyage afin d'approfondir les besoins en fonction de la spécificité des locaux qui se traduira par la notification d'un nouveau marché au mois de mars 2007, conduit à la passation d'un avenant au marché complémentaire d'une durée de trois mois pour un montant de 50 000 € T.T.C.

Le marché complémentaire et l'avenant, tous deux de 50 000 € portent le pourcentage d'augmentation du marché initial de 600 000 € à 16,66% et amène le montant total de la prestation à 700 000 €.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée aux Marchés Publics à signer l'avenant au marché de nettoyage des locaux du Palais des Beaux-Arts, après avis de la Commission d'Appel d'Offres
- **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au budget 2006 et au budget 2007, chapitre 011 - ligne budgétaire entretien des sols et vitrines – Article n° 6283 – fonction 22 - enveloppe 12440.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

PRÉFECTURE DU
27 DEC. 2006
ARRIVÉ

ILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1013**

OBJET

Palais des Beaux Arts - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de climatisation - Marché complémentaire.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par lettre de commande du 24 mars 2003, le Cabinet BEFI, 61 avenue de Stalingrad à VILLEJUIF (94800), a été désigné pour exécuter une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation des travaux de climatisation du bâtiment ancien et du cabinet de dessins du bâtiment « lame » du Palais des Beaux-Arts.

Sur la base du cahier des charges établi par le cabinet BEFI, l'entreprise CARGOCAIRE a été désignée par voie d'appel d'offres ouvert pour exécuter ces travaux.

Actuellement, l'entreprise CARGOCAIRE a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif contre la Ville, pour non paiement de factures, au motif que la Ville refuse actuellement de payer une certaine partie des travaux non exécutés, suivant en cela la décision du maître d'œuvre qui conteste la conformité des installations par rapport aux prescriptions du cahier des charges. L'entreprise CARGOCAIRE a, de plus, demandé des indemnités au maître d'œuvre pour insuffisance de prescriptions dans le cahier des charges.

Un expert a été nommé par le Tribunal Administratif afin de régler ce litige. Il convient, pour que l'expertise puisse être menée à son terme, d'établir un cahier des charges définissant les travaux à réaliser, de suivre la procédure de consultation des entreprises et l'exécution des travaux visant à disposer d'une installation conforme et en parfait état de marche.

L'expert requiert, afin de régler le litige au plus vite, que le cabinet BEFI, maître d'œuvre du projet initial, procède à cette définition et suive l'exécution des travaux.

Conformément au décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé, la maîtrise d'œuvre de ce chantier doit être réalisée par le titulaire du marché initial en raison de l'impossibilité technique de séparer le marché complémentaire du marché principal, des problèmes de responsabilités et de garanties qui en découleraient dans le cas contraire et de l'obligation faite au maître d'œuvre d'assurer sa mission dans son intégralité, tel que décrit à l'article 15 II.

Conformément à l'article 35 II-5 – b) du Code des marchés publics, suite à des circonstances imprévues liées à la mauvaise exécution des prestations initiales et considérant que seul le maître d'œuvre désigné initialement sur cette opération est à même de suivre l'exécution des travaux nécessaires au parfait achèvement de l'installation de climatisation, il est proposé de conclure un marché complémentaire avec le maître d'œuvre sur cette opération. Le montant du marché complémentaire est de 16.690 €HT, soit 19.961,24 €TTC.

.../...

Le montant du marché initial s'élevait à 83 083,00 € HT, soit 99 367,27 € TTC. Le marché complémentaire représente donc une plus-value de 20,09 %.

Aussi, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché complémentaire à intervenir après décision de la Commission d'Appels d'Offres
- **IMPUTER** le montant de la dépense sur les crédits ouverts à nos documents budgétaires au Chapitre 23 – Nature 2313 – Fonction 322 – Enveloppe 22473

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 1 8 DEC 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1014**

OBJET

Palais des Beaux-Arts – Exposition « Philippe de Champaigne : l'homme intérieur » - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et la Réunion des Musées Nationaux.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/1011 du 12 décembre 2005, le Conseil Municipal a autorisé la réalisation de l'exposition « Philippe de Champaigne, l'homme intérieur, politique et dévotion au XVIIème siècle ».

L'exposition se déroulera :

- au Palais des Beaux-Arts du 26 avril au 23 juillet 2007.
- au Musée Rath de Genève, du 20 septembre 2007 au 13 janvier 2008

La Ville de Lille et la Réunion des Musées Nationaux, qui entretiennent des relations privilégiées en matière de production d'expositions, ont souhaité produire l'exposition consacrée à Philippe de Champaigne.

Dans cet objectif, une convention doit définir les obligations de chaque partie, de même que fixer les modalités de financement et de répartition des recettes de l'exposition.

L'exposition est montée en co-organisation avec la Réunion des Musées Nationaux et les Musées d'Art et d'Histoire de Genève (musée Rath) avec un commissariat scientifique commun et selon les règles en usage pour l'administration des prêts (relevant de la RMN), l'état, la présentation des œuvres et la scénographie, la sécurité des œuvres, la communication, les actions culturelles et la médiation (relevant de la Ville et du Palais des Beaux-Arts).

Le coût global de l'exposition est fixé à 1.105.000 € (estimation corrigée) pour une participation financière de la Ville de 250.000 € (120.000 € prévus au budget 2006 et 130.000 € prévus au budget 2007 – fonds de production).

Il est joint, en annexe de cette convention, un contrat séparé conclu entre les parties et les musées d'art et d'histoire de Genève (annexe A), la liste prévisionnelle des œuvres de l'exposition (annexe B), le montant des apports de la RMN et leur destination (annexe C), le montant des apports de la Ville de Lille et leur destination (annexe D), le budget prévisionnel de l'exposition au Palais des Beaux-Arts (annexe E), enfin le régime des exonérations et du tarif réduit (annexe F).

.../...

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire, ou l'Adjointe déléguée à la Culture, des conventions jointes en annexe.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée
à la Culture

MAIRIE DE LILLE

Catherine CULLEN

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1015**

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle - Proposition d'acquisition de coquillages de collection.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Musée d'Histoire Naturelle propose l'acquisition de plus de 1000 coquillages provenant de deux collections privées. Ils sont destinés à compléter les collections existantes du musée dans lesquelles ils ne sont pas représentés.

Ils sont tous de qualité exceptionnelle et appartiennent à des familles diverses : murex, strombes, ciprés, cônes.

Une centaine d'entre eux, très rares, deviendront introuvables dans les années à venir de par la destruction de leurs biotopes.

Une partie de la collection est également constituée de 30 conques polies, sculptées et ornées (pierres semi-précieuses, métal argenté) de façon à devenir de magnifiques instruments de musique utilisés dans tous les temples de la zone asiatique indienne et jusqu'au Tibet. Cette série, extrêmement intéressante pour le musée, constitue un passage entre le monde de l'histoire naturelle et celui de l'ethnologie.

Tous ces coquillages sont déterminés scientifiquement, datés et localisés géographiquement, ce qui leur confère un intérêt considérable, tous sont également en excellent état de conservation (qualité musée).

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** ce projet d'acquisition pour un montant de 24.500 €
- **IMPUTER** la dépense sur l'enveloppe 12893, chapitre 21, article 2168, fonction 322.

Réception en Préfecture le 27 [illegible]
Affiché en Mairie le [illegible]

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

PRÉFECTURE DU N
10 27 DEC. 2006
ARRIVÉE

388

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1016**

OBJET

Musée de l'Hospice Comtesse - Sollicitation d'une subvention auprès du FRAM pour l'acquisition d'une presse à linge.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/176 du 9 octobre 2006, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition d'une presse à linge du XVIème siècle.

Dans le cadre de cette acquision, le Musée de l'Hospice Comtesse sollicite une subvention du FRAM au taux le plus élevé possible.

Cet achat s'inscrit dans le souci de restituer le mobilier fonctionnel et pratique de la lingerie de l'Hospice Comtesse, afin de reconstituer cet espace nécessaire au bon fonctionnement d'une communauté religieuse, prodiguant soins et repos aux nécessiteux et malades.

La pertinence de cet achat résulte dans le fait que ce type d'objet est une spécificité régionale. Cet achat viendra compléter un fonds mobilier si caractéristique des Flandres, d'une importance non négligeable pour l'histoire de la Ville de Lille.

La somme sollicitée s'élève à 2 760 €, représentant ainsi 60 % du montant total de l'acquisition

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **SOLLICITER** une subvention auprès du FRAM au taux le plus élevé possible
- **PREVOIR** l'encaissement de cette subvention en recettes
- **INSCRIRE** le réemploi sur le chapitre 21, article 2161, enveloppe 27348 « agrandissement muséographie - acquisition œuvres d'art » fonction 322.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

PREFECTURE
10 27 DEC. 2006

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1017**

OBJET

Conservatoire National de Région - Convention de mandat de vente de billets liant la Ville de Lille et l'association Jazz en Nord pour le concert jazz du trio "Levallet - Marais - Pifarélv"

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/924 en date du 13 novembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé les modalités et procédures à mettre en place pour décider de la réalisation des missions du Conservatoire National de Région et notamment de la programmation de la saison culturelle 2006/2007. Dans le cadre des "concerts du jeudi", un concert de jazz aura lieu le 11 janvier 2007 à 18 h 30 à l'auditorium du CNR. Il sera donné par le Trio "Levallet- Marais - Pifarély". Cet ensemble musical, constitué depuis 1980, est particulièrement apprécié pour son travail sur l'improvisation en jazz.

Le CNR souhaite s'associer à "Jazz en Nord" pour promouvoir ce concert et élargir la diffusion de l'information auprès des publics amateurs de jazz en lien avec cette association.

La présente convention prévoit les modalités de vente par l'Association Jazz en Nord de bons d'échanges permettant l'accès au concert.

Les tarifs appliqués seront ceux pris par délibération n° 06/712 du 9 octobre 2006 et repris par arrêté municipal, à savoir :

"concerts du jeudi" 7 € tarif plein
4 € tarif réduit.

Le tarif réduit s'applique aux jeunes de moins de 26 ans, aux groupes constitués d'au moins 10 personnes, aux demandeurs d'emploi, aux détenteurs de "pass sénior" et aux personnes âgées de plus de 60 ans.
Une gratuité est prévue pour les jeunes de moins de 15 ans.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par l'Adjointe déléguée à la Culture de la convention jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1018**

OBJET

Maison Folie de Lille-Moulins – Convention de mandat de vente de billets entre la Ville de Lille et la FNAC dans le cadre de la programmation.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la programmation à la Maison Folie de Lille-Moulins, la FNAC souhaite s'associer à la Maison Folie de Lille-Moulins, afin d'offrir aux individuels la possibilité de réserver leur billet à l'avance.

La FNAC propose de vendre aux particuliers des billets pour l'exposition sur les quotas et tranches horaires définis par la Maison Folie de Lille-Moulins. L'état des ventes de billets sera consultable par la Maison Folie de Lille-Moulins en permanence grâce à un code fourni par le service billetterie de la FNAC.

La présente convention règle l'ensemble des modalités du mandat que la Ville de Lille donne à la FNAC.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer cette convention de mandat de vente de billets

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 29 DEC 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1019**

OBJET

Maison Folie de Lille-Moulins - Tarifs Crédit-Loisirs

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 97/774 du 15 décembre 1997, le Conseil Municipal a décidé de contribuer au dispositif Crédit-Loisirs qui entre dans le cadre de la loi contre les exclusions visant, entre autres, l'accès égalitaire pour tous à toutes les formes de culture.

Le Crédit-Loisirs est un service de la Mission Locale de Lille qui s'adresse aux personnes dont les faibles revenus constituent un obstacle aux sorties culturelles. Des chèques Crédit-Loisirs sont vendus par la Mission Locale et les partenaires relais au nombre de 160 (associations, centres sociaux, foyers, maisons de quartier...).

Sur présentation d'un chèque Crédit-Loisirs, un tarif préférentiel est accordé par la Maison Folie de Lille-Moulins sur les prestations suivantes :

- Droits d'entrées pour les expositions et vernissages, concerts « show cases », filages publics, ateliers de pratique artistique (sur inscription) et de formation théorique, week-end type « Monde Parallèle » en journée, découverte de cultures et débats, rencontres : gratuit

- Droits d'entrées pour les spectacles jeune public, « apéro-concerts », soirées avec artistes en développement : 2 €

- Droits d'entrées pour les soirées « Ciné-Mix » avec projections et concerts : 4 €

- Droits d'entrées pour les soirées pluri-disciplinaires réparties sur une partie du lieu, représentations « spectacle vivant » avec artistes de renommée : 6 €

- Droits d'entrées pour les soirées pluri-disciplinaires réparties sur l'ensemble du lieu, représentations « spectacle vivant » avec artistes de renommée et artistes en « première partie » : 9 €

La convention ci-jointe détermine les modalités de mise en place de l'opération, les différentes prestations ainsi que les tarifs qui seront appliqués. Ces tarifs constituent des limites et seront pris en compte par arrêté municipal en vertu d'une délégation de compétence.

.../...

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer cette convention et appliquer les tarifs correspondants.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1020**

OBJET

Maison Folie de Wazemmes – Convention de ventes de billets entre la Ville de Lille et la FNAC dans le cadre de la programmation.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la programmation à la Maison Folie de Wazemmes, la FNAC souhaite s'associer à la Maison Folie de Wazemmes, afin d'offrir aux particuliers la possibilité de réserver leur billet à l'avance.

La FNAC propose de vendre aux particuliers des billets pour l'exposition sur les quotas et tranches horaires définis par la Maison Folie de Wazemmes. L'état des ventes de billets sera consultable par la Maison Folie de Wazemmes en permanence grâce à un code fourni par le service billetterie de la FNAC. Un titre de recettes correspondant au montant des ventes de chaque manifestation sera édité par la FNAC à la clôture de la manifestation. Le règlement sera effectué au nom du Trésor Public. La convention ci-jointe précise les modalités de ce partenariat pour l'année 2007, du 1er janvier au 31 décembre 2007.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer cette convention.

Réception en Prefecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 27 DEC 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 1(
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

394

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1021**

OBJET

Maison Folie de Wazemmes
Convention Crédit Loisirs

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 97/774 du 15 décembre 1997, le Conseil Municipal a décidé de contribuer au dispositif Crédit-Loisirs qui entre dans le cadre de la loi contre les exclusions visant, entre autres, l'accès égalitaire pour tous à toutes les formes de culture.

Le Crédit-Loisirs est un service de la Mission Locale qui s'adresse aux personnes dont les faibles revenus constituent un obstacle aux sorties culturelles. Des chèques Crédit-Loisirs sont vendus par la Mission Locale et les partenaires relais au nombre de 160 (associations, centres sociaux, foyers, maisons de quartier...)

Ce dispositif concerne les familles bénéficiaires du RMI ou à revenus mensuels inférieurs à 600 €.

Un chèque Crédit-Loisirs, payé par l'usager 1,50 €, permet l'entrée à un spectacle de son choix. La structure est ensuite remboursée à hauteur du tarif Crédit-Loisirs (tarif réduit moins 1 €).

Ce dispositif exemplaire en France existe depuis plusieurs années à Lille et implique, chaque année, un nombre croissant de structures culturelles qui, en conventionnant avec la Mission Locale, offre un accès à une culture de qualité aux usagers qui, pour des raisons financières, en seraient sinon exclus.

Sur présentation d'un chèque Crédit-Loisirs, un tarif préférentiel est accordé par la Maison Folie de Wazemmes sur les prestations reprises dans le tableau joint en annexe.

La convention ci-jointe détermine les modalités de mise en place de l'opération, les différentes prestations, les tarifs qui seront appliqués ainsi que la date d'application de ladite convention, soit du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007. Ces tarifs constituent des limites et seront définitivement arrêtés par décision du Maire selon la délégation de compétences en vigueur.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, l'Adjointe déléguée à la Culture, à signer cette convention.

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

ADOPTÉE à l'unanimité

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006
ARRIVÉE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe au Maire Déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe au Maire Déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1023**

OBJET

Arts Visuels – Attribution d'une subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association Artconnexion, domiciliée 9 rue du Cirque à Lille, est soutenue par la Ville de Lille pour ses activités de production, de médiation et de sensibilisation à l'art contemporain.

L'association sollicite la Ville à hauteur de 2 000 € pour un soutien à une action d'accompagnement sur des projets relatifs à l'art contemporain dans l'espace public. Le budget global de l'action est de 5 700 €.

C'est pourquoi, la Ville de Lille propose de verser une subvention de 2000€.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association Artconnexion,
- **IMPUTER** la dépense afférente sur le chapitre 65, article 6574, fonction 312, enveloppe 27302,

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

396

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1024**

OBJET

Arts Visuels – Acquisitions d'œuvres d'art à l'Hôtel de Ville - Propositions d'acquisition.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique d'acquisition d'œuvres d'art à l'Hôtel de Ville, il est proposé de procéder à l'acquisition des œuvres d'art suivantes :

- une œuvre de Michel DEGAND : collage, pour un montant TTC de 3 900 €
- une œuvre de Bernard GUERBADOT pour un montant de 2 500 €. Bernard GUERBADOT est un artiste renommé de notre région, décédé en 2005. La Ville de Lille souhaite ainsi rendre hommage, à titre posthume, à cet artiste disparu.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'achat de ces œuvres d'art
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur la ligne « Art dans la Ville – Acquisition d'œuvres d'art » - enveloppe 1181 – chapitre 21 – article 2161 – fonction 312

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
27 DEC. 2006
ARRIVÉE

397

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1025**

OBJET

Arts Visuels - Musée d'Art Moderne de Villeneuve d'Ascq - Attribution de subvention

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création, la Ville de Lille apporte un soutien financier à l'action menée par le Musée d'Art Moderne de Villeneuve d'Ascq, musée communautaire et, en particulier, à l'association de gestion du Musée de Lille Métropole .

La participation de la Ville de Lille est inscrite à l'article 10 des statuts de l'association dont la Ville de Lille est un des membres fondateurs.

En 2006, ce soutien financier est de 15 245 €. Il sera versé sur le compte de l'association au Crédit du Nord :

Banque : 30076
Agence : 02924
N° de compte : 21300000200
Clé :53

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de la subvention à l'association de gestion du Musée de Villeneuve d'Ascq.
- **IMPUTER** la dépense afférente sur le chapitre 65, article 6574, fonction 322, enveloppe 10489,

ADOPTÉE à l'unanimité

Reception en Préfecture le

Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

PRÉFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVÉE

398

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1026**

OBJET

Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Installation de cours dans les locaux de la Filature à Moulins

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Lille Métropole Habitat, OPAC de Lille, propriétaire du Local Collectif Résidentiel, 8 allée de la Filature dans le quartier de Moulins, a proposé à la Ville de Lille d'occuper ce local actuellement vacant. Cette proposition a été retenue pour élargir les possibilités d'enseignement du Centre d'Arts Plastiques et Visuels de Wazemmes.

Ce local, d'une surface de 398 m², dispose d'une couverture en verre, laissant entrer une lumière naturelle particulièrement intéressante pour des activités d'arts plastiques. Ces ateliers pourront élargir l'offre de formation dans le domaine artistique, répondant ainsi à la demande du public du quartier de Moulins mais aussi du public lillois et de la métropole.

En contrepartie de cette mise à disposition, il sera demandé à la Ville une indemnité qui ne pourra pas dépasser 545 € par mois.

Les conditions d'utilisation du local sont reprises dans une convention liant la Ville et Lille Métropole Habitat.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCEPTER** que le Centre d'Arts Plastiques et Visuels utilise le Local Collectif Résidentiel pour la mise en place d'ateliers et stages de pratiques artistiques
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Culture à signer la convention de mise à disposition du local
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits du Centre d'Arts Plastiques et Visuels.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

MAIRIE DE LILLE

PREFECTURE DU NORD
10 27 DEC. 2006
ARRIVÉE

399

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1030**

OBJET :

Organisation de « Fest'Africa 06 » dédiée à Léopold Sédar Senghor dans le cadre des « Francofffonies » - Attribution d'une subvention

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/735 du 9 octobre 2006, la Ville de Lille a attribué une subvention de 14.500 € à l'Association Arts et Médias d'Afrique dont le siège est à Lille, 29 rue Eugène Jacquet, pour l'organisation de la quatorzième édition du Festival « Fest'Africa 06 ».

Ce festival revêt cette année une importance particulière et exceptionnelle en consacrant la soirée d'ouverture du 27 octobre à Léopold Sédar Senghor dont la commémoration du centième anniversaire de la naissance est également fêtée dans le cadre de la Saison des « Francofffonies ». Cette manifestation rappellera par ailleurs les liens très forts qui unissent le Sénégal à la France et la ville de Saint Louis à la Ville de Lille jumelées depuis 1978.

C'est pourquoi il est proposé d'accorder une aide complémentaire de 4.000 € financée à hauteur de 1.000 € sur les crédits des saisons culturelles internationales et de 3.000 € sur les crédits Relations Internationales.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 7 décembre 2006 et la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 4000 € à l'Association Arts et Médias d'Afrique

- **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits :
  - au chapitre 65 article 6574 fonction 30 enveloppe 21815 pour une somme de 1000 €
  - au chapitre 67 article 6745 fonction 04 enveloppe 23597 pour une somme de 3.000 €

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN

Par délégation du Maire,
L'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN

PREFECTURE
10 27 DEC. 2006 10
ARRIVEE

4 U U

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1027**

OBJET

Patrimoine – Subventions – Complément

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite aider des associations qui œuvrent pour la promotion et la préservation du patrimoine lillois :

- **la Fondation de Lille** (99 rue Saint Sauveur) a pour but la participation, l'aide à toutes œuvres scientifiques, culturelles ou patrimoniales lorsqu'elles revêtent un caractère désintéressé. D'une part, la Fondation, dans le cadre de son action en faveur du patrimoine, a lancé une opération autour de la commémoration de l'anniversaire de 1936 et de la « Mémoire ouvrière ». Il est proposé d'aider cette action exceptionnelle à hauteur de 2.000 € sur un budget global de 3. 650 €. La Fondation souhaite éditer, d'autre part, un livre historique sur l'Hôtel de Ville. Il est proposé, pour lancer cette opération, d'octroyer à la Fondation de Lille une subvention d'un montant de 8 500 € sur un budget total de 10.000 €. Un avenant à la convention initiale sera présenté, par ailleurs, par le service Jumelages et Relations Internationales, service pilote.

- **l'association l'Univers Cité** (16 rue Danton) propose des animations audio-visuelles. Elle propose des films autour de l'année 1936 et à cette occasion, il est proposé de lui octroyer une subvention d'aide au projet de 350 € correspondant au budget total de l'opération. Un avenant à la convention initiale intégrant cette subvention est joint à la présente délibération.

- **l'association Saint André/Vieux-Lille** (123 rue Royale) a pour objectif la valorisation et l'animation de l'église Saint André du Vieux-Lille. Pour ce faire, elle souhaite organiser au sein de l'église une journée de l'orgue. Il est proposé de lui octroyer une subvention de 1.700 € au titre de l'aide au projet sur un budget total de 42.000 €.

- **le Denier des Ecoles Laïques** (4 rue Frédéric Mottez) apporte une aide aux élèves de l'enseignement public par diverses actions de civisme, citoyenneté et connaissance du patrimoine. Il est proposé de lui verser une subvention de 1.000 € au titre de l'aide au projet sur le projet spécifique « Ecomusée » sur un budget global de 14.400 €.

- **l'association Générations et Cultures, Vieillir Autrement** (61 rue de la Justice) a pour objectif les rencontres entre générations notamment par le biais du patrimoine. Elle a confié un travail de recherche sur la mémoire à un historien, M. François Fairon, sur le quartier de Fives en liaison avec le service Politique de la Ville. Il est proposé de lui verser au titre de l'aide au projet une subvention de 1.500 € à cette association pour le travail de mémoire réalisé sur le quartier de Fives.

.../...

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou son représentant de l'avenant à la convention ci-joint ;
- **AUTORISER** le versement des subventions citées ci-dessus ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus à l'enveloppe libellée « aides aux projets culturels patrimoniaux », n° 3252, fonction 30, chapitre 65, article 6574, du budget 2006.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le [illegible] 2006

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine,

Dominique PLANCKE

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Patrimoine,

Dominique PLANCKE

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

402

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1028**

OBJET

Bibliothèque municipale - Exposition « La Grèce des Modernes » du 20 janvier au 22 avril 2007 - Convention de partenariat avec le Musée d'Art Moderne de Lille Métropole

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Le Musée d'Art Moderne de Lille Métropole s'est associé avec la Bibliothèque municipale de Lille pour monter conjointement une exposition sur la Grèce des modernes, qui aura lieu du 20 janvier au 22 avril 2007, dans le cadre de la manifestation régionale « Feuille à feuille » intitulée « L'impression d'un voyage, les artistes, les écrivains et la Grèce ».

Cette exposition est basée sur la mise à disposition de collections appartenant aux deux instituts ainsi que de prêts extérieurs. Le commissariat de l'exposition, la rédaction du catalogue et la logistique sont eux aussi répartis entre le Musée et la Bibliothèque.

L'exposition sera visible dans les locaux de la Médiathèque Jean Lévy, 32 rue Edouard Delesalle (le Musée d'Art Moderne étant en travaux de janvier à avril 2007). Pour formaliser cette initiative conjointe, une convention de partenariat est établie entre le Musée et la Ville de Lille (Bibliothèque).

En accord avec la Commission Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame la Conseillère déléguée aux Bibliothèques et à la Lecture publique, à signer la convention ci-jointe.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 9 JAN. 2007

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
La Conseillère déléguée aux Bibliothèques
et à la Lecture publique,

Sarah PHEULPIN-COQUEL

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Bibliothèques
et à la Lecture publique,

Sarah PHEULPIN-COQUEL

PRÉFECTURE DU NORD
12 09 JAN. 2007 12
ARRIVÉE

403

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1029**

OBJET

Livre et lecture publique - Attribution de subventions

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite aider les associations qui travaillent à la promotion et au développement du livre et de la lecture. Des associations, reprises ci-dessous, ont proposé des actions spécifiques autour du livre que la Ville envisage de soutenir.

- L'Association pour la Promotion des Libraires Indépendants du Nord/Pas-de-Calais (36 rue de Tournai, 59000 Lille) accueillera l'auteur Nancy HUSTON, édité chez Actes Sud, dans le cadre d'une rencontre publique au Bateau Livre, le 15 décembre 2006. Nancy HUSTON interviendra également dans une classe du lycée Montebello à Lille. Il est proposé d'attribuer une subvention de 400 € à l'association sur un budget total de 1 000 €.

- L'association Théâtre de la Chandelle » (42 rue Kuhlman, 59000 Lille) pour le projet d'un parcours lecture sur le thème du masculin et féminin en interrogeant écrivains contemporains et cinéastes. Ce spectacle se déroule dans un travail continu qui a commencé l'année dernière lors des « communautés imaginées ». Suite à l'attribution d'une subvention de 1.000 € lors du Conseil Municipal du 13 novembre 2006, il est proposé d'attribuer un complément de subvention de 1.000 € sur un budget global de 6.361 €.

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations détaillées ci-dessous

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à l'enveloppe « Communautés imaginées – subventions », n° 27100, chapitre 65, article 6574, fonction 321.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 09 JAN. 2007
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Bibliothèques
et à la Lecture publique,

Sarah PHEULPIN-COQUEL

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Bibliothèques
et à la Lecture publique,

Sarah PHEULPIN-COQUEL

PREFECTURE DU NORD
12 09 JAN. 2007 12
ARRIVEE

404

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre**
N° **06/1032**

OBJET

Acomptes sur subventions au Théâtre du Nord et à l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique pour l'exercice 2007

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Certaines associations s'inscrivent depuis plusieurs années par le biais de leurs projets dans la politique culturelle de la Ville de Lille. Afin de permettre le bon déroulement des projets pour le démarrage de l'année 2007, un acompte correspondant à 50% de la subvention annuelle leur sera versé.

Les subventions pour l'année 2006 ont été attribuées dans le cadre de la délégation Théâtre du Nord et Ecole Professionnelle d'Art Dramatique selon les conventions financières établies entre la Ville de Lille et ces structures, signées pour une année. Un avenant à la convention financière passé avec chaque établissement prévoit le versement de cet acompte sur subvention pour l'exercice 2007, cet acompte correspondant à 50% de la subvention annuelle.

Association	Subvention 2006	Acompte 2007 50 %	Imputation budgétaire
SARL Théâtre du Nord 19 rue des Champs 59200 Tourcoing	439 969 €	219 984,50 €	Chap 65, art 6574, fonction 313, env 15265
SARL Théâtre du Nord 19 rue des Champs 59200 Tourcoing	25 000 €	12 500 €	Chap 65, art 6574, fonction 30, env 843
SARL Théâtre du Nord 19 rue des Champs 59200 Tourcoing	7 622 €	3 811 €	Chap 204, art 2042, fonction 312, env 16538
Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique 23-25 rue de Bergues 59000 Lille	42 000 €	21 000 €	Chap 65, art 6574, fonction 313, env 21779

22 DEC. 2006

En accord avec la Commission de la Culture réunie le 12 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire, ou son représentant, des avenants joints à la présente délibération,

- **AUTORISER** les versements d'acomptes sur subventions pour l'exercice 2007 énumérés ci-dessus, correspondant à 50% des subventions allouées en 2006,

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits reprises dans le tableau ci-dessus, sous réserve du vote du Budget Primitif 2007.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
la Conseillère Municipale déléguée,

Betty GLEIZER

Par délégation du Maire
la Conseillère Municipale déléguée,

Betty GLEIZER

22 DEC. 2006
ARRIVÉE

406

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1033**

OBJET

Pouponnière Lino Ventura 86, rue des Meuniers - Convention de mise à disposition des locaux à l'association « La Sauvegarde du Nord ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le 13 décembre 1999, le Conseil Municipal a validé le projet de transformation de la Pouponnière Lino Ventura en institut médico-éducatif, en application des articles L.313-3 et L.313-4 du code de l'Action Sociale et des Familles.

Par arrêté du 15 novembre 2004, le Préfet accordait l'agrément en tant qu'établissement médico-éducatif.

Le Conseil Municipal, par délibération n° 04/948 du 13 décembre 2004, a adopté le principe de substitution totale de l'Association « La Sauvegarde du Nord », dans les droits et obligations qui étaient ceux de la Ville pour la gestion de la Pouponnière, indiquant qu'au 1er janvier 2005, l'Association se substituera complètement à la Ville dans la poursuite de la gestion de la structure, au moyen des biens mobiliers et matériels mis à disposition par la Ville.

Le Conseil Municipal, réuni le 12 décembre 2005, a donc formalisé ce principe par :

- Le transfert gracieux à « La Sauvegarde du Nord » des biens de la Ville (mobiliers et matériels repris à l'actif à la section d'investissement de la Pouponnière au 31 décembre 2004 ainsi que les biens déjà amortis) mis à disposition depuis le 1er janvier 2005.
- Et la mise à disposition de « La Sauvegarde du Nord », des locaux, 86 rue des Meuniers pour une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2005, dans laquelle le preneur assure toutes les charges du propriétaire.

Cette mise à disposition gracieuse a fait l'objet d'une convention qu'il convient aujourd'hui de renouveler pour une durée de 3 ans. En effet, l'association « La Sauvegarde du Nord » vient d'informer la Ville de l'évolution de ses orientations concernant le projet d'extension des bâtiments qui devait faire l'objet d 'un bail emphytéotique.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance à signer la convention de mise à disposition des locaux 86, rue des Meuniers.

PRÉFECTURE DU NORD
22 DEC. 2006
ARRIVÉE

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance

Stéphanie BOCQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance

Stéphanie BOCQUET

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1034**

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

OBJET

3ème Contrat Enfance - Subventions 2007 – 1er versement - Projet Educatif Global

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

En 1993, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont conclu un premier Contrat Enfance applicable pour une période de 5 années. Prolongé d'une année supplémentaire par avenant, le Contrat Enfance a pris fin le 31 décembre 1998.

Après évaluation du premier dispositif et de son application, la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont souhaité poursuivre leur politique volontariste de développement et d'amélioration du service public en direction des enfants de moins de 6 ans et de leur famille par la conclusion, lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 1999, d'un second Contrat Enfance pour la période 1999–2003 ainsi que la validation de la liste des projets retenus.

Prolongé également d'une année supplémentaire, ce second Contrat Enfance est arrivé à échéance le 31 décembre 2004 et a permis l'élaboration d'un 3ème Contrat Enfance qui pérennise les actions en place et inscrit de nouvelles actions pour les années 2005-2009. Ce 3ème Contrat Enfance a été approuvé par délibération n°05/1030 en date du 12 décembre 2005.

Dans la liste ci-après, sont reprises différentes associations inscrites dans le schéma de développement et pour lesquelles, il est proposé d'attribuer un 1er versement à valoir sur la subvention de l'année 2007 :

MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS	100 441 €
CENTRE SOCIAL LA BUSETTE	72 405 €
ASSOCIATION BOULES DE GOMME	32 391 €
ASSOCIATION PROJET « LE NOUVEAU CENTRE SOCIAL DU FAUBOURG DE BETHUNE	89 166 €
HALTE GARDERIE DU FB DE BETHUNE	53 196 €
SERVICE ACCUEIL	4 640 €
ADNSEA	15 651 €
AUX BABELUTTES	18 585 €
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	101 943 €
LES FRANCAS DE LILLE	14 990 €
ASS FILOFIL	11 260 €

.../...

ASSOCIATION POUR LA GESTION DU CENTRE SOCIAL ET LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR CROISETTE ARBRISSEAU *(RIB Centre Social Arbrisseau)*	51 182 €
ASSOCIATION GRANDIR ENSEMBLE AVEC LE CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU	57 795 €
LUC	54 853 €
ASS POUR LA GESTION DE L'EQUIPEMENT DE QUARTIER SUR MOULINS EST	66 207 €
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	129 378 €
ASSOCIATION LES PETITES CANAILLES	20 445 €
ASS TINTINABULLES	8 223 €
A.R.P.E.	18 426 €
ASSOCIATION PERISCOPE	3 825 €
CLUB DES MAMANS	24 760 €
ASSOCATION PETRONILLE	44 223 €
ASSOCIATION BABIBULLE	42 559 €
MAISON DE QUARTIER SAINT MAURICE	15 911 €
ASSOCIATION INNOV'ENFANCE	99 275 €
CENTRE SOCIAL - MAISON DE QUARTIER DU VIEUX LILLE	139 665 €
ASS POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	65 099 €
HALTE GARDERIE LES ACACIAS *(en accord avec le Conseil Communal d'Hellemmes)*	35 466 €
EDOUARD ET CELESTIN VONT EN BATEAU *(en accord avec le Conseil Communal d'Hellemmes)*	5 218 €
PAIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD *(E.P.D.S.A.E - Maison de l'Enfance et de la Famille)* *(en accord avec le Conseil Communal d'Hellemmes)*	8 688 €
ASSOCIATION PREMIERS PAS *(en accord avec le Conseil Communal d'Hellemmes)*	40 040 €
ASSOCIATION PREMIERS PAS	74 955 €
CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL DU CHEMIN ROUGE	15 739 €

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations, il est fait obligation à la Ville de Lille de conclure une convention avec toute association à laquelle elle attribue, tous crédits confondus, une ou plusieurs subventions d'un montant total supérieur à 23 000 €.

.../...

C'est pourquoi des conventions avec les associations Boules de gomme, Halte garderie du Faubourg de Béthune, Aux Babeluttes, les Petites Canailles, ARPE, Club des Mamans, Pétronille, Babibulles, Innov'enfance, Halte garderie les Acacias et Premiers Pas, pour lesquelles la Direction Petite Enfance est service pilote, sont annexées à la présente délibération.

En ce qui concerne les Maisons de Quartiers – Centres Sociaux, le LUC, les Francas de Lille, Filofil, les conventions feront l'objet de délibérations prises par ailleurs (services pilotes Animation Jeunesse, Enfance et Sports).

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature des conventions ci-jointes par Madame le Maire ou son représentant
- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations précitées
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 65 - article 6574 - enveloppe budgétaire 9984 - fonction 64 sous l'intitulé "Contrat Enfance – Subventions ».

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance,

Stéphanie BOCQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance,

Stéphanie BOCQUET

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS VERSEES EN 2006	1er VERSEMENT SUR SUBVENTIONS 2007	
Maison de quartier des Bois Blancs 60 rue du Général Anne de la Bourdonnaye	Centre Social - Maison de quartier	Crèche - 20 places Halte garderie 10 places	114 056	57 028 €	57 028 €
		Aide au fonctionnement	7 129	3 565 €	3 565 €
		Action le Livre et le Jeu	30 212	15 106 €	15 106 €
		Atelier de parentalité "La Calinette"	11 828	3 942 €	3 942 €
		CLSH Maternel 40 places	41 600	20 800 €	20 800 €
Centre Social "La Busette" 1 rue Georges Lefebvre	Maison de quartier	Crèche - 12 places Halte garderie 13 places	109 220	54 610 €	54 610 €
		Atelier de parentalité	2 341	1 171 €	1 171 €
		CLSH Maternel 24 places	26 720	13 360 €	13 360 €
		Accueil péri clsh	6 528	3 264 €	3 264 €

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS VERSEES EN 2006	1er VERSEMENT SUR SUBVENTIONS 2007	
Boules de Gommes 2, rue Jean Bart LILLE	Mini-crèche	17 places de crèche	56 754	28 377 €	28 377 €
		Fonctionnement	8 027	4 014 €	4 014 €
Association Projet "Le Nouveau Centre Social du Fb de Béthune" Centre de la Petite Enfance 6 bis Bd de Metz	Centre Social - Maison de quartier	CLSH Maternel 60 places	58 240	29 120 €	29 120 €
		Accueil Périscolaire - 24 places	4 500	2 250 €	2 250 €
		Ludothèque	38 362	19 181 €	19 181 €
		Coordination du Centre de la Petite Enfance poste à mi temps d'un coordinateur et d'un agent d'accueil à mi temps	37 230	18 615 €	18 615 €
		Création d'ateliers pour la mise en place d'actions d'éveil : - éveil musical - théâtre de marionnettes - arts plastiques - lecture, contes - psychomotricité	40 000	20 000 €	20 000 €

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS VERSEES EN 2006	1er VERSEMENT SUR SUBVENTIONS 2007	
Halte Garderie du Faubourg de Béthune 6 bis Boulevard de Metz LILLE	Halte-garderie	20 places de halte-garderie	106 392	53 196 €	53 196 €
Association Service Accueil groupe scolaire Aicard Samain 15 avenue Verhaeren		CLSH Maternel et Accueil périscolaire 24 places	9 280	4 640 €	4 640 €
A.D.N.S.E.A 199/201 rue Colbert LILLE		Maison Arc en Ciel 16, Bd de Metz Lieu d'accueil parents-enfants	31 302	15 651 €	15 651 €
Les Babeluttes 48, rue de Philadelphie	Crèche parentale	14 places de crèche	26 015	13 008 €	13 008 €
		Fonctionnement	11 154	5 577 €	5 577 €

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS VERSEES EN 2006	1er VERSEMENT SUR SUBVENTIONS 2007	
Centre Social Mosaïque 30 rue Cabanis	Centre Social	Halte garderie 20 places	94 575	47 288 €	47 288 €
		Jardin d'Eveil 16 places	54 380	27 190 €	27 190 €
		CLSH Maternel 32 places	22 500	11 250 €	11 250 €
		Péri-clsh 8 places	6 528	3 264 €	3 264 €
		Création d'une ludothèque ouverte au public 20h/sem	19 181	9 591 €	9 591 €
		Accueil de l'enfant porteur de handicap - renfort de personnel	2 320	3 360 €	3 360 €
Pour le quartier de Fives **Les Francas** 24, rue Malsence LILLE	Centre Georges Sand	CLSH - 25 places	20 140	10 070 €	10 070 €
Pour le quartier St Maurice **Les Francas** 24, rue Malsence LILLE	Centre Jean Zay	CLSH (20 places)	9 840	4 920 €	4 920 €
Filofil 3, rue Cabanis LILLE	Promotion de la lecture chez les tout petits	Actions sur le livre	22 519	11 260 €	11 260 €

4.1.5

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS VERSEES EN 2006	1er VERSEMENT SUR SUBVENTIONS 2007	
Centre Social de l'Arbrisseau 13 rue Jean Baptiste Clément	Centre Social	Halte garderie 15 places	59 380	27 240 €	27 240 €
		Eveil culturel	21 236	10 618 €	10 618 €
		Actions inter-halte garderie	4 228	2 114 €	2 114 €
		Camp d'été	1 184	592 €	592 €
		Mise en place d'un projet d'éveil transversal sur le quartier autour de la psychomotricité	21 236	10 618 €	10 618 €
Centre Social Lazare Garreau 41 rue Lazare Garreau	Centre Social	Halte garderie 20 places	79 431	35 465 €	35 465 €
		CLSH Maternel 32 places	35 480	17 740 €	17 740 €
		Organisation de trois camps d'été	9 180	4 590 €	4 590 €

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS VERSEES EN 2006	1er VERSEMENT SUR SUBVENTIONS 2007	
Lille Université Club - LUC Structure Spor'tiluc rue Abélard Lille		Halte garderie Prise en charge de 27 places lilloises fonctionnant 40 h /sem	108 012	54 006 €	54 006 €
		Atelier de parentalité	1 694	847 €	847 €
Maison de quartier de Moulins 1 rue Armand Carrel	Centre Social	CLSH Maternel 40 places	59 400	29 700 €	29 700 €
		Accueil périscolaire 20 places	6 300	3 150 €	3 150 €
		Ludothèque	31 800	15 900 €	15 900 €
		Eveil culturel autour du livre	31 854	15 927 €	15 927 €
		Organisation d'un camp d'été	3 060	1 530 €	1 530 €

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS VERSEES EN 2006	1er VERSEMENT SUR SUBVENTIONS 2007	
Centre Social Marcel Bertrand 19 rue Lamartine Centre de la Petite Enfance Albert Debacker	Centre Social	Halte garderie - 30 places	141 862	70 931 €	70 931 €
		CLSH Maternel Ecole St Exupéry 24 places	29 000	14 500 €	14 500 €
		Accueil périscolaire Ecole St Exupéry 24 places	11 000	5 500 €	5 500 €
		CLSH Maternel - 40 places Centre de la Petite Enfance	31 320	15 660 €	15 660 €
		Création d'un CLSH de 16 places sur le secteur des Meuniers	13 490	6 745 €	6 745 €
		Accompagnement à l'entrée en scolarisation	1 903	952 €	952 €
		Coordination du Centre de la Petite Enfance poste d'un agent d'accueil à temps plein	23 460	11 730 €	11 730 €
		Accueil de l'enfant porteur de handicap - renfort de personnel	4 060	3 360 €	3 360 €

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS VERSEES EN 2006	1er VERSEMENT SUR SUBVENTIONS 2007	
Les Petites Canailles 3/5, rue Jacques Febvrier LILLE	Crèche parentale	16 places de crèche	29 735	14 868 €	14 868 €
		Fonctionnement	11 153	5 577 €	5 577 €
A.R.P.E **Accueil Rencontre Parents Enfants** 11 bis rue Edouard Herriot LILLE	Gestion du lieu d'accueil "La Petite Maison". Favoriser toutes les actions et réflexions dans le secteur de la Petite Enfance	Lieu d'accueil parents-enfants "La Petite Maison"	36 852	18 426 €	18 426 €
Association Tintinabulles 19 rue Delobel Tourcoing		Mise en place d'actions d'éveil musical sur le quartier de Moulins	16 445	8 223 €	8 223 €
Association Périscope 1, rue Hippolyte Lefebvre		Accueil périscolaire - 30 places	7 650	3 825 €	3 825 €
Club des Mamans 15/2, résidence Breteuil LILLE		Crèche - 12 places Halte garderie 2 places	49 519	24 760 €	24 760 €
Association Pétronille 22/24 rue Hyppolite Lefebvre Lille		22 places de crèche	73 446	36 723 €	36 723 €
		Projet transversal St Maurice / Pellevoisin Actions autour de la Famille	15 000	7 500 €	7 500 €

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS VERSEES EN 2006	1er VERSEMENT SUR SUBVENTIONS 2007	
Association Babibulle 213 bis rue du Fb de Roubaix Lille		20 places de halte garderie	85 117	42 559 €	42 559 €
Maison de quartier St Maurice Pellevoisin 82 rue Saint Gabriel		CLSH Maternel 32 places	31 821	15 911 €	15 911 €
Association INNOV'ENFANCE 81, bis rue Gantois		Halte-garderie "Les Lutins" 28 square d'Espagne 10 places	47 287	23 644 €	23 644 €
		Fonctionnement	6 471	3 236 €	3 236 €
		Multi accueil "La Luciole" 2 rue Ducourouble Crèche - 12 places Halte garderie - 8 places Multi accueil - 2 places	89 713	44 857 €	44 857 €
		Fonctionnement	3 883	1 942 €	1 942 €
		Domicil'Enfance	51 192	25 596 €	25 596 €

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS VERSEES EN 2006	1er VERSEMENT SUR SUBVENTIONS 2007	
Centre Social - Maison de quartier du Vieux Lille 24 rue des Archives	Centre Social - Maison de quartier	Crèche - 24 places Halte garderie 25 places	195 003	97 502 €	97 502 €
		CLSH Maternel 24 places	30 160	15 080 €	15 080 €
		Lieu d'accueil Enfants Parents "La Libellule"	18 944	9 472 €	9 472 €
		Ludothèque	17 222	8 611 €	8 611 €
		Projet transversal Vieux Lille / Vauban Esquermes Actions autour de la Famille	18 000	9 000 €	9 000 €
Maison de quartier de Wazemmes 36 rue d'Eylau	Maison de quartier	Crèche - 11 places Halte garderie 9 places	86 375	43 188 €	43 188 €
		Fonctionnement	6 197	3 099 €	3 099 €
		CLSH Maternel 24 places	20 710	10 355 €	10 355 €
		Atelier de parentalité	15 194	5 097 €	5 097 €
		Accueil de l'enfant porteur de handicap - renfort de personnel	4 060	3 360 €	3 360 €

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS VERSEES EN 2006	1er VERSEMENT SUR SUBVENTIONS 2007	
Les Acacias 155, rue Roger Salengro LILLE *(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'Hellemmes)*		Halte-garderie 17 places	70 931	35 466 €	35 466 €
Edouard et Célestin vont en Bateau **100, rue du Pavé du Moulin** *(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'Hellemmes)*		CLSH Maternel - 15 places Accueil Périscolaire - 25 places	10 436	5 218 €	5 218 €
Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education E.P.D.S.A.E 21 rue Delemazure 59260 Hellemmes *(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'Hellemmes)*	Accueil spécialisé des familles de la commune associée d'Hellemmes	Action de prévention précoce d'aide à la parentalité Financement d'une psychologue à mi-temps	17 376	8 688 €	8 688 €

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS VERSEES EN 2006	1er VERSEMENT SUR SUBVENTIONS 2007	
Association Premiers Pas 8/2 rue de l'Avenir Hellemmes	(sous réserve de l'accord du Conseil Communal d'Hellemmes)	Relais d'Assistantes Maternelles Indépendantes 1er R.A.M.I	63 613	31 807 €	31 807 €
		Projet transversal Hellemmes Actions autour de la Famille	16 465	8 233 €	8 233 €
Association Premiers Pas 8/2 rue de l'Avenir Hellemmes		Création d'un 2ème Relais d'Assistantes Maternelles Indépendantes R.A.M.I Siège CPE Fb de Béthune	51 209	25 605 €	25 605 €
		Poste de superviseur des RAMI	48 000	24 000 €	24 000 €
		Création d'un pôle ressources Centralisation de demandes et des informations	30 600	15 300 €	15 300 €
		Gestion du projet transversal sur le quartier Centre Actions autour de la Famille	20 100	10 050 €	10 050 €

421

Contrat Enfance
Délégation de Madame Stéphanie BOCQUET
1er Versement

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	PROPOSITIONS DU SERVICE		PROPOSITIONS DE L'ELUE
			SUBVENTIONS VERSEES EN 2006	1er VERSEMENT SUR SUBVENTIONS 2007	
Centre Social Inter communal du Chemin Rouge rue du Chemin Rouge Fâches Thumesnil		Centre de loisirs maternel Prise en charge de la participation d'enfants Lillois	24 820	12 410 €	12 410 €
		Ludothèque Prise en charge de la présence de familles Lilloises	6 658	3 329 €	3 329 €
			3 085 800 €	**1 536 600 €**	**1 536 600 €**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1035**

OBJET

Création d'une structure multi-accueil de la petite enfance dans le quartier de Vauban (ancienne école Littré) -Marché complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

Par délibération n° 02/1152 du 16 décembre 2002, le Conseil Municipal a autorisé l'opération de rénovation de l'école Littré et son réaménagement en centre de la petite enfance.

Par délibération n° 06/180 du 20 mars 2006, le Conseil Municipal a décidé d'ajuster l'autorisation de programme à 1 900 000 € TTC, compte tenu du coût prévisionnel des travaux fixé à 1 500 000 € TTC qui tient compte de la reprise totale de la couverture fortement dégradée.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre étaient fixés à 107 251,01 €TTC. sur la base de l'estimation initiale des travaux (1 172 143 €TTC) par un taux de 9,15 %.

Conformément au décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé, la maîtrise d'œuvre de ce chantier doit être réalisée par le titulaire du marché initial en raison de l'impossibilité technique de séparer le marché complémentaire du marché principal, des problèmes de responsabilités et de garanties qui en découleraient dans le cas contraire et de l'obligation faite au maître d'œuvre

Conformément aux dispositions de l'article 35 – II – 5° - b) du Code des Marchés Publics et compte tenu de circonstances imprévues liées à l'état de la couverture du bâtiment et dont le diagnostic a été reçu postérieurement à la conclusion du marché de maîtrise d'œuvre, il est proposé de conclure un marché complémentaire avec le maître d'œuvre nommé sur cette opération, Monsieur Elie CHAHINE pour un montant de 29 541,49 € TTC.

Ce marché complémentaire portera le montant total du marché de maîtrise d'œuvre à 136 792,50 €TTC correspondant à un taux de rémunération de 9,12 % appliqué sur le montant prévisionnel des travaux.

Compte tenu du montant initial du marché de maîtrise d'œuvre, le marché complémentaire représente une augmentation de 27,5 %.

La forme juridique du mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre a été modifiée. Il convient de passer le marché complémentaire avec la SARL Elie CHAHINE Architectes.

La SARL Elie CHAHINE Architectes a fixé son siège social, 246 boulevard Gambetta à Tourcoing (59200). Elle est immatriculée au registre du commerce sous le numéro SIRET : 483 600 797 000 11, Code APE 742 A.

.../...

Direction Enfance et Famille, le 30/10/06

De ce fait, il convient également de passer un avenant sur le marché initial pour acter ce changement de statut juridique de l'entreprise.

Aussi, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le marché complémentaire à intervenir conformément à la décision de la Commission d'Appels d'Offres
- **AUTORISER** la signature de l'avenant formalisant le changement de la forme juridique du mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre
- **IMPUTER** le montant de la dépense sur les crédits ouverts à nos documents budgétaires au Chapitre 23 – Nature 2313 – Fonction 64 – Enveloppe 17104

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance,

Stéphanie BOCQUET

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à la Petite Enfance,

Stéphanie BOCQUET

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

425

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1036**

OBJET

Acquisition de fournitures scolaires pour les services municipaux de la Ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Marché n° 60014 - Lots 12 et 13. - Avenant n° 1 : cession de la Société CELDA à la Société PIERRON Education

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/516 du 27 juin 2005, un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert européen a été lancé pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les écoles et structures péri et extra scolaires et centres d'animation de la petite enfance de Lille, Hellemmes et Lomme. Ce marché a été attribué pour les lots 12 et 13 « matériel didactique catalogues ASCO et CELDA » à la société CELDA.

Dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire prononcée le 1er juin 2006, le Tribunal de Commerce de Lyon a décidé, par jugement du 20 juillet 2006, un plan de redressement par cession des Sociétés CELDA et SORAL au profit de la Société SAS PIERRON Education et ce avec entrée en jouissance à compter du 24 juillet 2006.

En conséquence, la Société SAS PIERRON Education, dont le siège social se situe 2 rue Gutenberg à SARREGUEMINES (57200), reprenant à sa charge l'ensemble des engagements passés par la Société CELDA, pour les marchés dont elle était attributaire, devient donc le nouveau titulaire du marché « fournitures scolaires » pour les lots 12 et 13, matériels didactiques ASCO et CELDA.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjointe déléguée aux Achats et Marchés Publics à signer l'avenant au marché initial pour les deux lots considérés au profit de la Société SAS PIERRON Education.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON

22 DEC. 2006

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1037**

OBJET

Désaffectation du logement de fonction.
de l'école LAKANAL, sis à Lille,
125 rue du Long Pot.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la création d'une cyber-base à l'école LAKANAL, la Ville de Lille envisage, pour des raisons de sécurité, de récupérer le logement de fonction, sis 125 rue du Long Pot, afin de l'attribuer à un agent logé en place dans le groupe scolaire.

Pour ce faire, il convient de désaffecter ce logement de fonction d'enseignant prochainement libéré.

Aussi, en application des dispositions contenues dans la circulaire interministérielle du 25 août 1995, relative à la désaffectation des biens des écoles maternelles et élémentaires publiques ainsi que des logements d'instituteurs qui s'y rattachent, l'avis de Monsieur le Préfet a été requis et rendu favorable en date du 9 octobre 2006.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- **DECIDER** la désaffectation de ce logement de fonction.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

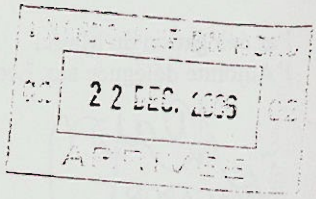
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON



427

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1038**

OBJET

Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n°03/1117 du 15 décembre 2003, la passation d'une convention avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord) qui détermine les relations financières entre la Ville de Lille et l'OCCE du Nord.

Les Conseils de Quartier de Centre, Lille-Sud, Wazemmes et Saint-Maurice Pellevoisin se sont prononcés favorablement pour une aide à allouer à des coopératives OCCE, affiliées à l'OCCE du Nord. Ces aides sont détaillées dans le tableau ci-joint.

Il convient d'intégrer ces aides par avenant à la convention existante.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions reprises dans le tableau ci-joint,
- **IMPUTER** la dépense correspondante soit 6320 € au chapitre 65, article 6574, fonction 255
- **IMPUTER** la dépense correspondante soit 750 € au chapitre 67, article 6748, fonction 422, enveloppe 18229
- **IMPUTER** la dépense correspondante soit 149.5 € au chapitre 67, article 6745, fonction 255, enveloppe 26935
- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée aux Ecoles, à signer l'avenant joint à la présente délibération.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON

MAIRIE DE LILLE

PREFECTURE DU NORD
22 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CRÉDITS DÉCENTRALISÉS

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE-SUD	**Sortie au cirque** Le 10 novembre 2006, représentation d'un spectacle de cirque au profit d'élèves de CM1 pour illustrer leur programme pédagogique.	195,50 €	OCCE N°1689 ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE WAGNER 33 RUE RICHARD WAGNER 59000 LILLE	149, 50€	Chap.67 Art.6745 Fonct. 255 Envel. 26935
SAINT MAURICE-PELLEVOISIN	**Ecole et cinéma** Les enfants vont au cinéma, travaillent en classe sur l'image et participent à la réalisation d'un film avec un artiste	1 735 €	OCCE N° 2083 ECOLE JULES SIMON 122 RUE DU BUISSON 59000 LILLE	750 €	Chap 67 article 6748 fonction 422 enveloppe 18229
WAZEMMES	**Soutien aux activités péri-scolaires** Il s'agit d'aider des coopératives scolaires pour l'achat de livres et de petits équipements ou matériels. L'objectif est de soutenir les activités péri-scolaires Date : toute l'année	480 €	OCCE N°1080 ECOLE PRIMAIRE AMPERE 85 BD MONTEBELLO 59000 LILLE	480 €	Chap. 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 9085

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CRÉDITS DÉCENTRALISÉS (suite 1)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
WAZEMMES (suite)	**Soutien aux activités péri-scolaires** Il s'agit d'aider des coopératives scolaires pour l'achat de livres et de petits équipements ou matériels. L'objectif est de soutenir les activités péri-scolaires Date : toute l'année	480 €	OCCE N°1791 ECOLE PRIMAIRE BOUCHER DE PERTHES 85 BD MONTEBELLO 59000 LILLE	480 €	Chap. 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 9085
	Soutien aux activités péri-scolaires Il s'agit d'aider des coopératives scolaires pour l'achat de livres et de petits équipements ou matériels. L'objectif est de soutenir les activités péri-scolaires Date : toute l'année	480 €	OCCE N°372 ECOLE ELEMENTAIRE LAVOISISER 72 RUE DES STATIONS 59000 LILLE	480 €	Chap. 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 9085
	Soutien aux activités péri-scolaires Il s'agit d'aider des coopératives scolaires pour l'achat de livres et de petits équipements ou matériels. L'objectif est de soutenir les activités péri-scolaires Date : toute l'année	480 €	OCCE N°1258 ECOLE PRIMAIRE VIALA 5 RUE VIALA 59000 LILLE	480 €	Chap. 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 9085
	Soutien aux activités péri-scolaires Il s'agit d'aider des coopératives scolaires pour l'achat de livres et de petits équipements ou matériels. L'objectif est de soutenir les activités péri-scolaires Date : toute l'année	480 €	OCCE N°2078 ECOLE MATERNELLE GOUNOD PLACE PHILIPPE DE GIRARD 59000 LILLE	480 €	Chap. 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 9085

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CRÉDITS DÉCENTRALISÉS(suite 2)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
WAZEMMES (suite)	**Soutien aux activités péri-scolaires** Il s'agit d'aider des coopératives scolaires pour l'achat de livres et de petits équipements ou matériels. L'objectif est de soutenir les activités péri-scolaires Date : toute l'année	480 €	OCCE N°2458 ECOLE PRIMAIRE QUINET ROLLIN 57 RUE LITTRE 59000 LILLE	480 €	Chap. 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 9085
	Soutien aux activités péri-scolaires Il s'agit d'aider des coopératives scolaires pour l'achat de livres et de petits équipements ou matériels. L'objectif est de soutenir les activités péri-scolaires Date : toute l'année	480 €	OCCE N°673 ECOLE MATERNELLE CAMILLE DESMOULINS 256 BIS BD VICTOR HUGO 59000 LILLE	480 €	Chap. 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 9085
	Soutien aux activités péri-scolaires Il s'agit d'aider des coopératives scolaires pour l'achat de livres et de petits équipements ou matériels. L'objectif est de soutenir les activités péri-scolaires Date : toute l'année	480 €	OCCE N°1579 ECOLE MATERNELLE ANDRE 42 TER RUE PAUL LAFARGUE 59000 LILLE	480 €	Chap. 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 9085

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CRÉDITS DÉCENTRALISÉS(suite 3)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
WAZEMMES (suite)	**Soutien aux activités péri-scolaires** Il s'agit d'aider des coopératives scolaires pour l'achat de livres et de petits équipements ou matériels. L'objectif est de soutenir les activités péri-scolaires Date : toute l'année	480 €	OCCE N°1730 ECOLE MATERNELLE DECROLY 29 RUE LITTRE 59000 LILLE	480 €	Chap. 65 article 6574 fonction 255 enveloppe 9085
CENTRE	**Eveil musical** Découverte des structures sonores avec Jean Bodart. Animation d'ateliers d'éveil musical (travail de la vitesse, de l'intensité)	780 €	OCCE N°1812 ECOLE LES P'TITS POUCHINS 3 RUE DES DEPORTES 59000 LILLE	300 €	Chap 65 article 657.4 fonction 255 enveloppe 4347
	« Déli'Arts » Travail dans divers domaine artistique. Détourner une œuvre plastique (tableau ou sculpture) pour la transformer en une autre œuvre à l'aide d'un autre biais artistique (danse, théâtre, musique, expression corporelle)	800 €	OCCE N°818 ECOLE LOUIS PASTEUR 246 RUE SOLFERINO 59000 LILLE	250 €	Chap 65 article 657.4 fonction 255 enveloppe 4347

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CRÉDITS DÉCENTRALISÉS(suite 4)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	**Voyage en Grande Bretagne** Motiver les enfants. Réinvestissement et approfondissement des connaissances linguistiques. Correspondance avec l'enseignement en classe	1450 €	OCCE N°1403 ECOLE SOPHIE GERMAIN 95 BD DE LA LIBERTE 59000 LILLE	400 €	Chap 65 article 657.4 fonction 255 enveloppe 4347
	Film d'animation Réalisation d'un film d'animation (story board, tournage au Palais des Beaux Arts) en partenariat avec le studio national des arts contemporains	908.71 €	OCCE N°1403 ECOLE SOPHIE GERMAIN 95 BD DE LA LIBERTE 59000 LILLE	300 €	Chap 65 article 657.4 fonction 255 enveloppe 4347
	Défis lecture Renforcer les liens sections de grands/CP par la construction d'une 1ère culture littéraire commune	450 €	OCCE N°2050 ECOLE JOACHIM DU BELLAY 11 RUE DES PYRAMIDES 59000 LILLE	250 €	Chap 65 article 657.4 fonction 255 enveloppe 4347
	Mise en valeur des travaux d'enfants en arts plastiques Mise en valeur des production d'enfants avec des expositions temporaires grâce à l'achat de cadres	350 €	OCCE N°1086 ECOLE LALO CLEMENT 3 RUE DES DEPORTES 59000 LILLE	200 €	Chap 65 article 657.4 fonction 255 enveloppe 4347

AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CRÉDITS DÉCENTRALISÉS(suite 5)

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BENEFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
CENTRE	**Création d'un fond BCD** Liaison GS-CP, création de rallyes-lecture, heure du conte, concours de lecture, débats philosophiques, recherches documentaires.	751.78 €	OCCE N°1498 ECOLE BOUFFLERS 11 RUE SAINT SAUVEUR 59000 LILLE	300 €	Chap 65 article 657.4 fonction 255 enveloppe 4347

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1039**

OBJET

Ville de Lille - Hellemmes – Lomme
Caisse des Ecoles - Modification des statuts

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille, par délibération n° 05/518 du 27 juin 2005, a confié le portage du projet lillois de réussite éducative à la Caisse des Ecoles de la Ville de Lille, en modifiant l'article 1 de ses statuts afin d'étendre ses compétences aux actions à caractères éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré, conformement aux dispositions de l'article L 212-10 du Code de l'Education.

Le Conseil Municipal, reuni le 3 juillet 2006, a approuvé la nouvelle rédaction des statuts de la Caisse des Ecoles de la Ville de Lille pour étendre ses compétences au territoire de la Commune associée de Lomme. Le Comité de la Caisse des Ecoles de la Ville de Lille, réuni le 8 juin 2006, ayant également approuvé ses nouveaux statuts.

Cependant, apres verification des termes repris, il convient de les modifier, notamment l'article 4 alinéa 2 desormais redige comme suit : « Les employés seront nommés par le Président sur proposition du Comité de la Caisse des Ecoles de la Ville de Lille. Ils relèveront de la Fonction Publique Territoriale ».

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la nouvelle rédaction des statuts de la Caisse des Ecoles, et notamment son article 4 alinea 2, jointe en annexe

Réception en Préfecture 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 9 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles.

Ariane CAPON

22 DEC. 2006
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE ET COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMMES ET LOMME

CAISSE DES ECOLES

STATUTS

modifications apportées
Par délibération du Comité de la Caisse des Ecoles du 15 Décembre 2006
Par délibération du Conseil municipal de la Ville de Lille du 18 Décembre 2006

PREAMBULE

La Caisse des Ecoles, instituée à Lille par délibération du conseil municipal du 22 juin 1883 en exécution de la loi du 28 mars 1882, est un établissement public d'intérêt scolaire, péri et post scolaire.

La Ville de Lille, par délibération n° 05/518 du 27 juin 2005, a confié le portage du projet lillois de reussite éducative à la Caisse des Ecoles. En application de la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et notamment son article 128, ainsi que la circulaire de la Délégation Interministérielle à la ville du 27 avril 2005 qui précise les modalités de mise en œuvre des dispositifs de reussite éducative, la Caisse des Ecoles et l'Etat ont signé une convention attributive de subvention (n°DRE-13 du 23 décembre 2005) assurant le financement de cinq équipes de réussite éducative intervenant sur les territoires en politique de la ville des communes de Lille et Lomme, éligibles au titre ce programme.

Les statuts de la Caisse des Ecoles de la ville de Lille ont été modifiés par une délibération de son Comité en date du 20 octobre 2005 lui donnant compétence pour agir conformément aux dispositions de la loi de cohésion sociale n°2005-32 du 18 janvier 2005 et en application de l'article L.212-10 du Code de l'Education. Une rédaction nouvelle des statuts s'avère donc nécessaire pour les rendre conformes à cette compétence unique et aux territoires d'intervention.

ARTICLE 1er

L'article 1er est désormais rédigé ainsi :

« La Caisse des Ecoles, instituée à Lille par délibération du conseil municipal du 22 juin 1883 en exécution de la loi du 28 mars 1882, est un établissement public d'intérêt scolaire, péri et post scolaire ; ses compétences s'étendent aux actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier et du second degré, conformément aux dispositions de l'article L212-10 du Code de l'Education.

Son action concerne l'ensemble du territoire de la commune de Lille et des communes associées d'Hellemmes et Lomme ».

ARTICLE 2

Les ressources de la Caisse des Ecoles se composent :

1. des subventions qu'elle pourra recevoir de l'Etat, la Région, le Département, la Commune, des institutions para publiques (CNAM, CPAM, CNAF, CAF, ...) ;
2. des fondations ou souscriptions particulières ;
3. du produit des participations financières des familles aux prestations éventuellement fournies par la Caisse des Ecoles de la ville de Lille ;

ARTICLE 3

La Caisse des Ecoles est administrée par un comité composé de :

- Monsieur (Madame) le Maire ou son délégué, Président de droit ;
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Lille, Trésorier de droit ;
- Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Education Nationale de circonscriptions intervenant sur les territoires définis à l'article 1 - ou leurs représentants ;
- Un membre désigné par Monsieur le Préfet ;
- Douze membres désignés par le conseil municipal;
- Douze membres élus par les sociétaires, conformément aux dispositions des articles 2 et 2 bis du décret n°60-977 du 12 septembre 1960, modifié par le décret n°61-1352 du 11 décembre 1961.

La durée du mandat des membres élus par les sociétaires est fixée à trois ans. Ils sont rééligibles.

Le mandat des délégués du conseil municipal expire avec la fin du mandat des ces assemblées ; il peut-être renouvelé en cas de réélection des titulaires.

Le mandat de la personnalité désignée par Monsieur le Préfet peut être établi pour une durée égale au maximum à la durée du mandat des représentants du conseil municipal et du conseil communal. Il peut également être renouvelé.

ARTICLE 4

Les fonctions du Comité de la Caisse des écoles sont essentiellement gratuites.

Le Comité pourra décider de la création des emplois nécessaires pour le bon fonctionnement des activités. Dans ce cas les employés seront nommés par le Président sur présentation du Comité de la Caisse des Ecoles. Ils relèveront du statut de la fonction Publique Territoriale.

En outre, le Comité de la Caisse des écoles pourra proposer le recrutement de personnel à caractère temporaire.

ARTICLE 6

Le Comité règle les affaires de la Caisse des Ecoles. Il vote le budget préparé par le président, il délibère sur les comptes de l'exercice clos qui lui sont proposés conformément aux règles de la comptabilité publique régissant les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Le président est chargé de l'exécution des décisions du Comité.

ARTICLE 7

Le Comité se réunit au moins trois fois par an. Il se réunit plus souvent si le Président le juge nécessaire ou si la moitié plus un des membres du Comité le demande par écrit.

ARTICLE 8

Pour l'exécution du budget, les dépenses et les recettes de la Caisse des Ecoles sont soumises aux mêmes règles de procédure que les dépenses et les recettes de la Ville de Lille; les mêmes pièces justificatives seront produites à l'appui des mandats et titres émis.

La Caisse des Ecoles est soumise aux règles de la comptabilité publique, aux dispositions du code des marchés publics, et des règles relatives aux traitements et indemnités des fonctionnaires territoriaux régissant les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

ARTICLE 9

Aucune modification ne pourra être apportée aux présents statuts de la Caisse des Ecoles sans que la conseil municipal n'en soit informé.

Fait à Lille le 15 décembre 2006

L'adjointe déléguée

Présidente déléguée de la Caisse des Ecoles

Ariane CAPON

VU ET APPROUVE

Compte tenu des modifications apportées

Par délibération du comité de la Caisse des Ecoles du 15 décembre 2006

Par délibération du Conseil municipal de la Ville de Lille du 18 décembre 2006

Lille le 18 décembre 2006

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1040**

OBJET

Réfection des menuiseries extérieures - Salle polyvalente de l'école Desbordes Valmore - Avenant n° 1

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

22 DEC. 2006

En date du 14 avril 2006, la passation d'un marché selon la procédure adaptée concernant l'opération de réfection des menuiseries extérieures de la salle polyvalente de l'école Desbordes Valmore a été autorisée..

Le marché passé selon la procédure adaptée n° A61000 portant sur cette opération a été attribué en date du 1er août 2006 à l'entreprise BOUILLON, 73 route de Courrières, 62640 Montigny en Gohelle.

Une erreur matérielle s'est glissée dans le bordereau quantitatif estimatif. En effet, pour mener à bien cette opération, il y a lieu de remplacer 13 châssis et non 11 comme inscrit dans le bordereau. Le coût supplémentaire de 2 chassis s'élève à 6 299.79 € TTC .

Le montant initial du marché est de 64 248.18 € TTC. Les travaux supplémentaires representent donc une plus value de 9.8 % par rapport au montant du marché initial.

Montant du marché initial TTC	Montant de l'avenant TTC	Nouveau montant TTC	Soit une augmentation de :
64 248.18 €	6 299.79 €	70 547.97 €	9.8 %

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 6 decembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée aux Marchés Publics à signer l'avenant au marché initial pour un montant de 6 299.79 € TTC, suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits ouverts à nos documents budgétaires au Chapitre 23 – Nature 2313 – Fonction 212– Enveloppe 27226.

22 DEC. 2006

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le
Affiche en Mairie le 9 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles

Ariane CAPON

439

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1041**

OBJET

Réfection des toitures d'écoles - Appel d'offres.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

A la toiture du groupe scolaire Aicard-Samain-Trulin dont les travaux sont programmés en 2007 suivant délibération du 6 février 2006 et pour lesquels un appel d'offres est en cours, d'autres réfections s'avèrent prioritaires à savoir:

- celle de l'école MONTESSORI (quartier des Bois Blancs) celle du préau de l'école Jean BART (quartier de Lille Sud)
- celle de la toiture terrasse de l'école maternelle Les MOULINS (quartier de Moulins)

Le coût total de ces opérations est estimé à 117.000 €.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- **DECIDER** la réalisation de ces opérations.
- **AUTORISER** le lancement du marché public.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer les marchés à passer suite aux décisions de la Commission d'appel d'offres, ou en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée aux achats et Marchés Publics.
- **IMPUTER** la dépense correspondante au : Chapitre 23 – Article 2313 – Fonction 212 – Enveloppe 19885, sous réserve de l'inscription des crédits y afférents de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
22 DEC. 2006
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 440

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1042**

OBJET

Réfection des cours d'écoles - Appel d'offres.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Un certain nombre de cours d'écoles plus ou moins dégradées nécessite une réfection totale ou partielle.

Parmi elles, ont été jugées prioritaires les cours suivantes :

Quartier de VAUBAN
Ecole maternelle CHATEAUBRIAND
Ecole maternelle BICHAT

Quartier CENTRE
Ecole maternelle WICAR

Quartier Saint MAURICE
Ecole primaire Madame ROLAND

Quartier LILLE SUD
Groupe scolaire J.B. LEBAS, école primaire MOULIN PERGAUD.

Le coût total de ces opérations est estimé à 380.000 €.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- **DECIDER** la réalisation de ces opérations.
- **AUTORISER** le lancement du marché public.
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer les marchés à passer suite aux décisions de la Commission d'appel d'offres, ou en cas d'empêchement, l'Adjointe déléguée aux achats et Marchés Publics.
- **IMPUTER** la dépense correspondante au : Chapitre 23 – Article 2312 – Fonction 213 – Enveloppe 15553, sous réserve de l'inscription des crédits y afférents de nos documents budgétaires.

22 DEC. 2006
ARRIVÉE

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006
Affiché en Mairie le : 3 DEC. 2006

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Ecoles,

Ariane CAPON

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1043**

OBJET

Construction de la cuisine centrale – Lancement de l'opération – Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 03/632 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2003, il a été décidé la construction d'une cuisine centrale régie par la Ville de Lille.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été retenue pour la rédaction du programme du projet.

La cuisine centrale fonctionnera en liaison froide avec les offices de restauration à livrer. Les repas seront destinés aux restaurants scolaires de Lille et Hellemmes, au restaurant municipal et aux personnes âgées. Les crèches seront approvisionnées en denrées par la cuisine centrale mais conserveront une fabrication traditionnelle des repas.

Une partie des repas du restaurant municipal pourra également être fabriquée sur place compte tenu de la spécificité des menus.

La cuisine centrale sera implantée sur le site Fauvet Girel. La surface hors œuvre construite du bâtiment sera de 6 800 m² environ.

L'estimation de l'opération est de 15 000 000 € TTC, honoraires de maîtrise d'œuvre, construction et gros équipements de cuisine compris.

Une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre doit être lancée.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet éducatif réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'opération de construction de la cuisine centrale telle que décrite
- **AUTORISER** le lancement de la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir après décision de la Commission d'Appels d'Offres
- **IMPUTER** les dépenses résultantes de l'opération sur l'enveloppe 23538.

PREFECTURE DU NORD
22 DEC. 2006
ARRIVÉE

22 DEC. 2006

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Restauration Scolaire,

Guy ORIOL

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué à la Restauration Scolaire,

Guy ORIOL

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1044**

OBJET

Avance sur subvention consentie à l'Association Club Léo Lagrange Arbrisseau - Wagner au titre de l'année 2007 - Première répartition

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre à l'association Club Léo Lagrange Arbrisseau Wagner, gestionnaire d'un équipement de jeunes, de faire face aux dépenses de fonctionnement qui lui incombent et d'éviter des difficultés de trésorerie, il est proposé de lui octroyer une première répartition de subvention, portant la participation de la Ville à 3/12ième des crédits alloués en 2006, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Par ailleurs, les comptes financiers de cette association, au titre de l'exercice 2006, n'ayant pas encore été établis et le budget prévisionnel 2007 n'étant pas, pour ce motif, disponible, il convient d'établir une convention à titre transitoire pour permettre la continuité des actions.

Association	Subvention accordée en 2006	Avance 2007 proposée, première répartition
Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner 37 rue Richard Wagner 59000 Lille	65.000 €	16.250 €

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 16.250 € à l'Association Club Léo Lagrange Arbrisseau Wagner
- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou en cas d'empêchement et par délégation, l'Adjoint délégué à la Jeunesse, l'Animation et à l'Intégration de la convention provisoire ci-jointe
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2007, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 766 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 DEC. 2006
ARRIVÉE

Réception en préfecture le 22 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation,
la Jeunesse et l'Intégration,

Frédéric MARCHAND

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation,
la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1045**

OBJET

Subvention à l'Association Chorale Prélude – Ensemble Vocal A Cœur Joie de Lille

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames et Messieurs,

L'aide financière de la Ville est sollicitée sous forme de subvention par l'association chorale Prélude.

Cet ensemble vocal fête cette année son dixième anniversaire à la salle du gymnase de Lille.

Creee depuis 1995, la Chorale Prélude a souhaité, pour cette occasion, inviter tous les anciens choristes environ 200, ayant participé au fil de ces années à la chorale. Une cinquantaine a repondu present

Le concert s'est déroulé en deux parties, la première consacrée à une rétrospective des dix annees de chant et la seconde basée sur des musiques et chants africains.

Pour accompagner cette seconde partie, un groupe de trois jeunes percussionnistes lillois et la jeune chanteuse de gospel Sabrina Adel ont été invités.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, et du Tourisme réunie le 7 decembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir:

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 724 € à l'Association Chorale Prelude
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2006, chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 764

Réception en préfecture le 2 2 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 2 2 DEC. 2006

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation,
la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation,
la Jeunesse et l'Intégration,

Frédéric MARCHAND

22 DEC. 2006

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1046**

OBJET

Plan Local d'Intégration – Programmation 2006 - Subvention de la Ville à l'association Ch'ti Teranga

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par l'association Ch'ti Teranga en fonction d'un projet particulier identifié au sein de son activité propre dans le domaine de l'intégration et de la lutte contre les discriminations.

Cette action se situe dans le cadre de la Cellule Locale d'Animation et de Vigilance pour l'Intégration et contre les Discriminations (C.L.A.V.I.D.)

L'association, dont le siège social est situé 46, rue Jules Guesde à Lille, a pour but de rassembler les peuples du Nord et du Sud en partageant les identités, réalités et savoir-faire culturels, dans un esprit d'équité.

Elle organise depuis six ans à Lille des ateliers de pratiques artistiques authentiques et traditionnelles dans les différents quartiers de la Ville soit, pour 2006, 6 groupes dont 4 en direction des débutant(e)s (Maison de quartier Vauban Esquermes, Maison des Jeunes rue de Jemmapes au Vieux-Lille et Centre social La Busette dans le quartier Centre).

L'ensemble de ces activités touche près de 400 Lillois (percussion et danse Sabar). Un Grand spectacle de restitution du travail réalisé est présenté en fin d'année. L'association a également participé à de nombreux événements et a su développer des partenariats avec des artistes du Sénégal et du Burkina Faso de renommée internationale (Thiouna NDIAYE ROSE, fils aîné de Doudou NDIAYE ROSE, le ballet national « Daniel SORANO »).

Au printemps 2006, une quinzaine d'adhérents a pu suivre un stage de danse et de percussions à Dakar au Sénégal afin de s'immerger dans la plus pure tradition en participant à des fêtes traditionelles.

L'association organise également des interventions d'éducation au développement dans les écoles, les Centres Sociaux et les Maisons de Quartier.

Le budget prévisionnel 2006 de l'association s'élève à 76 115 €. La subvention proposée par la délégation à l'Intégration pour une aide au fonctionnement est d'un montant de 5 000 €.

22 DEC. 2006
APPROUVEE

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 5.000 € à l'Association Ch'ti Teranga

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante au budget 2006 sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524, enveloppe 12405, intitulée « Intégration CLAVID».

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation,
la Jeunesse et l'Intégration,

Frédéric MARCHAND

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Fête, l'Animation,
la Jeunesse et l'Intégration

Frédéric MARCHAND

446

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1047**

OBJET

Association les Foulées Fivoises – Subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

L'Association les Foulées Fivoises, créée en septembre 2006 et située 35 rue Mattéotti, a pour objet d'organiser dans le quartier de Fives une course pédestre ou autres manifestations sportives ou ludiques et de contribuer à l'animation et à la vie locale dans les domaines sportifs, culturels, patrimoniaux et citoyens .

Elle organise les deuxièmes « foulées fivoises », prenant le relais de l'association les Raisins de Fives et d'ailleurs, organisatrice de la première édition de cette manifestation.

En cette année de commémoration du soixante-dixième anniversaire de 1936, le parcours de cette course pédestre, d'une distance de 5000 yards, est tracé autour du site symbolique et historique de Fives-Cail.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement à l'Association les Foulées Fivoises d'une subvention de 3 000 €, sur un budget de 7.000 €
- **IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au chapitre 65, article 6574, fonction 024, enveloppe 25715, sous l'intitulé : Service des fêtes. Subventions à diverses associations.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 9 DE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Fêtes

Frédéric MARCHAND

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Fêtes

Frédéric MARCHAND

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD

02 22 DEC. 2006

ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**

N° **06/1048**

OBJET

Fêtes de fin d'année 2006 – Convention avec la Fédération Lilloise du Commerce et convention avec les industriels forains.

PRÉFECTURE DU NORD
62 22 DEC. 2006
ARRIVÉE

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Les Fêtes de fin d'année représentent un moment incontournable et attendu des Lillois mais également des visiteurs de notre Capitale Régionale.

Le développement du Marché de Noël, qui a été entrepris depuis plusieurs années, permet de répondre à cette attente et d'affirmer la vocation touristique de la Ville de Lille.

Ainsi, du 22 novembre au 27 décembre, 75 commerçants et artisans occuperont les chalets installés sur la Place Rihour.

Après une phase expérimentale menée sur une période réduite en 2005, 6 chalets seront également implantés place du Théâtre, à proximité de la place Rihour. Cette volonté de développement géographique répond à l'attente du public, à l'instar des grands Marchés de Noël hexagonaux qui occupent plusieurs espaces en Centre-Ville.

Un effort particulier a été apporté au choix des artisans afin d'offrir une grande diversité de produits présentés. Cette volonté se concrétise par le renouvellement d'un tiers des artisans au sein des surfaces commerciales de la place Rihour.

Par ailleurs, le Marché de Noël représente aussi l'occasion d'affirmer l'esprit de solidarité qui anime la population métropolitaine.

Le Secours Populaire bénéficiera de l'occupation d'un chalet afin d'assurer une récolte de jouets qui seront distribués aux enfants les plus démunis.

Un autre chalet sera occupé par les associations caritatives lilloises afin que les activités qu'elles développent puissent être mieux connues du grand public.

A proximité du Marché de Noël, la place du Général de Gaulle accueillera des milliers de visiteurs avec la Grande Roue du 25 novembre 2006 au 14 janvier 2007.

De plus, des attractions foraines seront installées d'une part en Centre-Ville, place du Théâtre (l'Idéale Chenille), place de Béthune (le Carrousel des Enfants), place Richebé (Fabrication et le Petit Train de Noël), place des Buisses (Fabrication) et d'autre part, dans le quartier du Vieux-Lille, place Louise de Bettignies (Fabrication et Petit Manège de Chevaux de Bois).

.../...

Enfin, en collaboration avec la Fédération Lilloise du Commerce, les artères principales de la ville, les monuments, places publiques et les rues commerçantes seront illuminés du mercredi 22 novembre 2006 au dimanche 14 janvier 2007. Les obligations des co-contractants sont fixées dans les conventions passées avec chaque partenaire.

Les engagements de la Ville figurent également dans ces conventions. Ces engagements concernent :

- Pour les attractions foraines : la mise à disposition de l'espace public en contrepartie du paiement d'un droit de place.
- Pour le Marché de Noël : le transport, le montage et le démontage des chalets dont le coût est évalué à 73.114 €.
- La mise à disposition de l'espace public sans contrepartie financière dont le coût est évalué à 73.649 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions avec la Fédération Lilloise du Commerce et les industriels forains ou en cas d'empêchement, l'Adjoint au Maire délégué aux Fêtes, à l'Animation, à la Jeunesse et à l'Intégration.

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.808 € à la Fédération Lilloise du Commerce pour la participation au montage des illuminations. Cette participation financière permet de renforcer l'éclairage festif de la place Rihour et répond à la demande de la population lilloise.

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur la ligne intitulée « subvention à diverses associations » enveloppe 25715 – chapitre 65 – article 6574 – fonction 024.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Fêtes,

Frédéric MARCHAND

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
22 DEC. 2006
ARRIVÉE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Fêtes,

Frédéric MARCHAND

449

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1049**

OBJET

Illuminations 2006/2007 - Subventions aux associations commerciales

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les fêtes de fin d'année représentent un moment incontournable et attendu des Lillois mais également des visiteurs de notre Capitale Régionale.

A côté des efforts qui sont réalisés par la Ville de Lille pour développer l'offre en matière d'animation sur l'ensemble des quartiers lillois, les Unions Commerciales participent financièrement à la création et à la concrétisation de projets d'éclairages festifs dans les zones de chalandise.

Il s'avère néanmoins essentiel d'accompagner les initiatives menées par ces acteurs économiques en participant au financement des décorations des rues commerçantes sur la base d'une participation équivalente à 50 % maximum du coût total hors taxe des projets d'illuminations portés par les promoteurs d'actions .

Les subventions versées aux associations ARAAC, les Lions d'Or et à l'Union Commerciale Esquermoise feront l'objet d'avenants aux conventions d'objectifs existantes, présentés par le Service Développement Economique, service pilote.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions, pour un montant total de 45.512 €, aux promoteurs d'actions, suivant le tableau ci-annexé
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur la ligne intitulée « subventions à diverses associations » enveloppe 25715-chappitre 65 -article 6574-fonction 024.

02 22 DEC. APRI

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 19 DEC.

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Fêtes,

Frédéric MARCHAND

MAIRIE DE LILLE

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Fêtes,

Frédéric MARCHAND

ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE 2006.
DECORATION DES RUES COMMERCANTES. DEMANDES DE SUBVENTIONS

RUES CONCERNEES	TYPE DE DECORATION	COUT TOTAL DU PROJET HT	PROMOTEUR D'ACTION	PARTICIPATION FINANCIERE DU PROMOTEUR D'ACTION	PARTICIPATION FINANCIERE VILLE DE LILLE (DELEGATION DES FETES)
De la MONNAIE	Installation de guirlandes en sapin avec lucioles , lampes flash et rideaux lumineux	11597	ARAAC	5798,50	5798,50
Place des PATINIERS	Installation de guirlandes en sapin synthétique avec lucioles	7586	Union Commerciale Pl des PATINIERS	3793	3793
Rues de la Grande-Chaussée, Chats-Bossus	Décoration de la Rue en guirlandes de sapin synthétique avec lucioles	13440	Association Chaussée-Bossus	6720	6720
Rues des Vieux-Murs, Au Péterynck, des 3 Molettes, Place aux Oignons	Décoration de la Rues avec éclairages et ruban de couleur	10338	Association du Côté de la Treille	5169	5169
Places du Lion d'Or, L de Bettignies, R St Jacques	Mise en valeur de Kakémonos par dispositif d'éclairage	14557	Association Les Lions d'Or	7278,50	7278,50
Rue de Gand	Décoration de la Rue en branches de sapin synthétique avec lucioles	12000	Association Hourra Gand	6000	6000
Esquermoise et Adjacentes	Installation de guirlandes en sapin avec lucioles et projecteurs de couleur	21506	Union Commerciale Esquermoise	10753	10753
TOTAL		91024		45512	45512

VILLE DE LILLE

451

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1051**

OBJET

Versement d'une subvention au Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois (G.P.A.L.)

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les actions du Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois visent à animer et gérer des actions de prévention spécialisée, conformément à l'arrêté interministériel du 4 juillet 1972 relatif aux clubs et équipes de prévention. Au regard de la problématique prostitutionnelle, il promeut également des actions de développement social ou communautaire en direction des personnes prostituées. Afin d'aider celles en capacité de quitter la prostitution, il facilite la mise en place d'accompagnements socio-éducatifs par des actions de proximité. Pour celles qui ne sont pas en capacité, l'accent est porté sur le maintien ou la création de liens. C'est à ce titre qu'il s'inscrit dans le cadre des actions menées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Le Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois met en place, les 9 et 10 novembre 2006, les 27 et 28 novembre 2006, ainsi que deux journées en décembre 2006, une action de sensibilisation en vue d'améliorer l'accès au droit commun pour les personnes prostituées, destinées aux intervenants du GPAL (éducateurs, avocat, juriste, bénévole) et à un groupe de prostituées en parcours d'insertion comme relais auprès d'autres personnes prostituées. Cette action sera l'occasion de procéder à un état des lieux des conditions entravant l'accès aux dispositifs de droit commun, de mutualiser les savoirs, d'identifier et développer les partenariats mobilisables avec et pour les femmes.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'attribution d'une subvention de 4.786 € au Groupement de Prévention et d'Accueil Lillois, pour la mise en place d'un cycle de formations, dont le coût global s'élève à 6 221 €
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 65, article 6574, fonction 512, enveloppe 1164 du budget 2006.

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Roger VICOT

Réception en Préfecture le - 4 JAN. 2007

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au C.L.S.P.D,.

Roger VICOT

PREFECTURE DU NORD
12 - 4. JAN. 2007 12
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1052**

OBJET

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association SPIRITEK

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Association SPIRITEK a pour objet de mener une action de prévention globale, d'accompagnement et de soutien face à l'usage de stupéfiants. Elle s'inscrit de manière globale dans la thématique « accompagnement des populations fragilisées » autant par son implantation locale qui lui permet de toucher un vaste public que par ses actions en milieux festifs, intra-muros ou extérieures, où se massent un nombre important de Lillois.

L'Association SPIRITEK met en place, en partenariat avec un collectif réduction des risques, en novembre 2006, un travail de rue émanant du collectif réduction des risques lillois afin de parler des consommations de produits psycho-actifs dans le contexte urbain face à des personnes souvent marginalisées et/ou en situation d'errance.

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 3.200 € à l'association SPIRITEK, pour le démarrage de l'action sus-visée, dont le coût global s'élève à 6 400 €
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, à signer la convention jointe en annexe qui inclut également la participation de la Ville pour l'action inscrite dans le Contrat d'Actions de Prévention 2006 intitulée « Programme d'actions, d'animation et de prévention » à hauteur de 19.133 €
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 65, article 6574, fonction 512, enveloppe 5455 du budget 2006.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 4 JAN. 2007

Affiché en Mairie le 9 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au C.L.S.P.D,.

Roger VICOT

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Roger VICOT

PREFECTURE DU NORD
12 - 4. JAN. 2007 12
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1053**

OBJET

Approbation des comptes-rendus d'activité 2005 des parcs de stationnement Grand Place et Vieux-Lille.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par des conventions datées respectivement du 25 avril 1988 et 14 décembre 1992, la Ville de Lille a confié aux sociétés SOPANE et UNIGARAGES ainsi qu'à la société GTM-Entrepose garante de la bonne fin des travaux, la réalisation et l'exploitation des parcs de stationnement Grand Place et Peuple-Belge, ce dernier dénommé aujourd'hui Vieux-Lille.

Suite à des recompositions, ces sociétés appartiennent maintenant au Groupe VINCI Park.

En vertu de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Les principales informations chiffrées contenues dans ces rapports pour l'exercice 2005 peuvent être résumées dans le tableau suivant :

	Parc Grand Place		**Parc Vieux-Lille**	
	2004	**2005**	2004	**2005**
Nombre de visiteurs	458 522	**466 013**	128 794	**132 017**
Chiffre d'affaires (€)	1 649 837	**1 701 733**	537 875	**541 743**
Redevance Ville (€)	49 657	**85 253**	16 189	**27 141**

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** des comptes-rendus d'activité présentés par le Groupe VINCI Park pour l'exploitation 2005 des parcs de stationnement Grand Place et Vieux-Lille.

Réception en Préfecture le - 4 JAN. 2007

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Police et au Stationnement,

Roger VICOT

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Police et au Stationnement,

Roger VICOT

MAIRIE DE LILLE

PREFECTURE DU NORD
12 - 4. JAN. 2007 12
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1054**

OBJET

Approbation des comptes-rendus d'activité 2005 des parcs de stationnement Opéra et République

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Deux conventions de concession ont été passées le 1er septembre 1998, entre la Communauté Urbaine de Lille, la Ville de Lille et la Compagnie Générale de Stationnement, pour l'exploitation des parcs de stationnement Opéra et République.

Suite à des recompositions, les sociétés d'exploitation de ces parcs appartiennent maintenant au Groupe VINCI Park.

En vertu de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Les principales informations chiffrées contenues dans ces rapports pour l'exercice 2005 peuvent être résumées dans le tableau suivant :

	Parc Opéra		**Parc République**	
	2004	**2005**	2004	**2005**
Nombre de visiteurs	235 069	**228 141**	118 844	**103 406**
Recettes globales HT (€)	1 210 090	**1 225 666**	771 969	**700 362**
Redevance globale (€) = 7% des recettes globales HT	84 706,3	**85 796,6**	54 037,8	**49 025,3**
Redevance Ville (€) = 50% de la redevance globale	42 353,15	**42 898,3**	27 018,9	**24 512,65**

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** des comptes-rendus d'activité présentés par le Groupe VINCI Park pour l'exploitation 2005 des parcs de stationnement Opéra et République.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 4 JAN. 2007
Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Police et au Stationnement,

Roger VICOT

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Police et au Stationnement,

Roger VICOT

MAIRIE DE LILLE

PREFECTURE DU NORD
- 4. JAN. 2007
ARRIVÉE

455

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1055**

OBJET

Approbation du compte-rendu d'activité 2005 du parc de stationnement du Nouveau Siècle.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par convention en date du 11 août 1987, la Communauté Urbaine de Lille a délégué à la Ville de Lille le pouvoir de contrôler la gestion du parc de stationnement du Nouveau Siècle et de se substituer à elle pour rémunérer le fermier et percevoir les redevances. Par un contrat d'affermage en date du 28 novembre 1994, la Ville de Lille a confié à SORELI l'exploitation du parc de stationnement du Nouveau Siècle. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant datant du 16 mai 1995 qui fixe la durée du contrat à douze ans.

En vertu de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Les principales informations chiffrées contenues dans ce rapport pour l'exercice 2005 peuvent être résumées dans le tableau suivant :

	Parc Nouveau Siècle	
	2004	**2005**
Nombre de visiteurs	290 205	**274 484**
Chiffre d'affaires (€)	1 186 120	**1 158 520**
Résultat (€)	511 577,49	**578 377,29**
Part globale Ville de Lille et LMCU (€) = 75% du résultat	383 683,12	**433 783**
Part Ville de Lille (€) = 50% de la part globale	191 841,56	**216 891,5**

En accord avec la Commission des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 8 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du compte-rendu d'activité présenté par la SORELI pour l'exploitation 2005 du parc de stationnement du Nouveau Siècle.

Réception en Préfecture le - 4 JAN. 2007
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Police et au Stationnement,

Roger VICOT

Par délégation du Maire
l'Adjoint délégué à la Police et au Stationnement,

Roger VICOT

PREFECTURE DU NORD
12 - 4. JAN. 2007 12
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

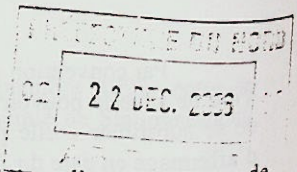
Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1056**

OBJET

Marché à bons de commande de fourniture et pose de mobiliers urbains non publicitaires (bancs, corbeilles, mâts, bornes) sur le territoire de la Ville de Lille et de ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Lancement de la consultation.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,



La collectivité procède à des aménagements d'espaces publics, d'espaces verts, de marchés de plein air et d'aires de jeux en installant des bancs, des corbeilles, des bornes anti stationnement ou des bornes électriques.

Dans ce contexte, une consultation par voie d'appel d'offres doit être lancée afin de disposer d'un marché permettant de satisfaire les besoins des différents services.

La durée du marché est fixée à 4 ans.

Le marché sera organisé en 11 lots. La première année d'exécution, les montants maximums estimés de chacun des lots seront les suivants :

Lot	Désignation	Montant maximum annuel en € HT
1	Fourniture et pose de bancs sur les espaces publics	180 000
2	Fourniture et pose de bancs dans les parcs et jardins	180 000
3	Fourniture et pose de corbeilles sur les espaces publics	480 000
4	Fourniture et pose de support arceau sac poubelle sur les espaces publics	20 000
5	Fourniture et pose de corbeilles de petite contenance dans les parcs et jardins	25 000
6	Fourniture et pose de corbeilles de grande contenance dans les parcs et jardins	25 000
7	Fourniture et pose de borne manuelle	90 000
8	Fourniture et pose de borne électrique	30 000
9	Fourniture et pose de mâts culturels	60 000
10	Fourniture de pièces détachées pour la réparation de bancs	50 000
11	Fourniture de pièces détachées pour la réparation de corbeilles	50 000
	TOTAL	**1 190 000 € HT**

.../...

A partir de la deuxième année, les montants maximums estimés de chacun des lots seront les suivants :

Lot	Désignation	Montant maximum annuel en € HT
1	Fourniture et pose de bancs sur les espaces publics	180 000
2	Fourniture et pose de bancs dans les parcs et jardins	180 000
3	Fourniture et pose de corbeilles sur les espaces publics	50 000
4	Fourniture et pose de support arceau sac poubelle sur les espaces publics	5 000
5	Fourniture et pose de corbeilles de petite contenance dans les parcs et jardins	25 000
6	Fourniture et pose de corbeilles de grande contenance dans les parcs et jardins	25 000
7	Fourniture et pose de borne manuelle	90 000
8	Fourniture et pose de borne électrique	30 000
9	Fourniture et pose de mâts culturels	60 000
10	Fourniture de pièces détachées pour la réparation de bancs	50 000
11	Fourniture de pièces détachées pour la réparation de corbeilles	50 000
	TOTAL	**745 000 €HT**

Le montant total sur la durée du marché est donc estimé à 3 425 000 € HT, soit 4 096 300 € TTC.

Aussi, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 5 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir

- **APPROUVER** le principe d'un marché à bons de commande pour la fourniture et la pose de mobiliers urbains non publicitaires
- **APPROUVER** le lancement de la consultation qui donnera lieu à la passation de marchés publics
- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer les marchés à intervenir conformément à la décision de la Commission d'appels d'offres
- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits ouverts à nos documents budgétaires en fonction des opérations d'aménagements réalisées pour la Ville de Lille-Hellemmes-Lomme.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006
Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Voirie,

Marc SANTRÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Voirie,

Marc SANTRÉ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1057**

OBJET

Quartier de Vauban - Réaménagement de l'avenue Léon Jouhaux et du quai de la Citadelle - Groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine pour le choix d'un maître d'œuvre unique - Ajustement de l'estimation du marché de maîtrise d'œuvre

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

22 DEC. 2006 02

En juin 2003, dans le cadre de l'aménagement de la Promenade Urbaine et de la requalification des abords du Pont de la Citadelle, la remise à double sens du tronçon du boulevard Vauban compris entre la rue Solférino et le boulevard de la Liberté a permis de transformer une partie de l'avenue Leon Jouhaux en un espace dédié aux piétons.

Les aménagements définitifs de cette avenue doivent tenir compte d'une succession de séquences : aménagement en voie piétonne le long du jardin Vauban, aménagement mixte pour la desserte des riverains entre le jardin et la rue Solférino, aménagement en voie circulée au débouché de la rue Solferino jusqu'au centre Vauban et le « magasin aux pavés ».

Cette opération complexe nécessite une étude pour concilier les exigences techniques, environnementales et paysagères

Par délibération n° 06 59 du 6 février 2006, le Conseil Municipal a accepté que la Ville de Lille se joigne à Lille Metropole Communauté Urbaine en groupement de commande pour lancer un appel à concepteur sur cette operation.

Le montant des travaux etait estimé à 3 110 000 € TTC, dont la part Ville est de 285 000 € TTC. Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre était estimé à 164 000 € TTC dont 25 000 € TTC pour la part Ville

Suite à la présentation publique du programme de réaménagement, les travaux à la charge de la Ville ont été réévalues afin de tenir compte des traitements paysagers à réaliser sur la frange du Jardin Vauban donnant sur cette avenue et en-dessous de la passerelle Jouhaux. Ils se décomposent de la façon suivante :

- 110 000 € TTC de travaux d'aménagement d'éclairage public
- 100 000 € TTC d'aménagement de plantations
- 100 000 € TTC pour les aménagements en mobilier urbain.

Dans ce contexte, il convient d'ajuster le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 173 700 € TTC en raison de prestations complètes demandées au maître d'œuvre sur les compétences en architecture, paysage, études techniques, HQE et monument historique qui vont étoffer l'équipe de maîtrise d'œuvre et donc accroître sensiblement le montant du marché.

La part Ville sur le marché de maîtrise d'œuvre est donc estimée à 34 700 € TTC au lieu de 25 000 € TTC.

.../...

La part Ville pour la réalisation des travaux est donc estimée à 310.000 € TTC au lieu de 285.000 € TTC.

Aussi, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public réunie le 5 décembre 2006 et le Conseil de quartier de Vauban-Esquermes réuni le 17 octobre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le nouveau coût estimatif du marché de maîtrise d'œuvre
- **IMPUTER** les dépenses sur les crédits ouverts à nos documents budgétaires au Chapitre 23 – Article 2312 – Fonction 820 – Enveloppe 27218

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Voirie,

Marc SANTRÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Voirie,

Marc SANTRÉ

MAIRIE DE LILLE

22 DEC. 2006

460

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

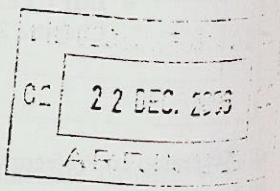
Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1058**

OBJET

Grand Projet Urbain de Lille – Secteur « Cannes Arbrisseau » - Création et requalification de voiries, résidentialisations de logements sociaux, mission d'urbaniste en chef - Groupement de commande « Nice – Cannes » avec Lille Métropole Communauté Urbaine, LMH et la Ville de Loos pour le choix d'un concepteur unique.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,



Le projet de rénovation urbaine de la Ville de Lille, signé par l'ensemble des partenaires dont LMCU en août 2006, a pour ambition de re-développer l'attractivité des quartiers par la qualité urbaine, la performance des équipements et une offre diversifiée et de qualité en habitat.

Cette approche globale prend en compte la requalification et la création d'espaces publics, la réhabilitation, la résidentialisation, la démolition et la production de logements, la création, la réhabilitation et la démolition d'équipements publics, la réorganisation d'espaces d'activités économiques et commerciales.

Dans le cadre de ce projet de rénovation urbaine, le secteur « Cannes Arbrisseau », situé au sud du quartier de Lille-Sud ,a fait l'objet d'un schéma d'aménagement, qui prévoit :

1 - La requalification ou la création d'espaces publics permettant de retrouver un maillage cohérent et de redonner de la qualité à ces rues, à savoir :
- La requalification des rues de Cannes et Wagner du Faubourg des Postes au Faubourg d'Arras en **une seule avenue de qualité** dans le prolongement des aménagements de l'avenue Oscar Lambret
- La requalification des rues Gide et Vallès en une **large rue-promenade plantée** dont une partie est située à Loos.
- Le prolongement de la rue de Nice reliant Lille-Sud à Eurasanté dont une partie est située à Loos.
- Le prolongement des rues du Collège et du Sud
- Le jardin des équipements (école Wagner, le nouveau centre social de l'Arbrisseau, la salle François Coppée et la piscine Tournesol)

2 – La résidentialisation des logements de LMH, cela comprend les groupes suivants :
- Pierre Loti
- Gide Vallès
- Léo Lagrange
- Epi de Soil

.../...

Cette opération complexe nécessite une approche globale des études de conception et de maîtrise d'œuvre, pour concilier les différentes exigences techniques, environnementales, paysagères et de la qualité urbaine de ce secteur, tout en assurant la cohérence d'interventions des 4 maîtres d'ouvrages concernés que sont : les Villes de Loos et Lille, LMH et LMCU.

Pour atteindre cet objectif, il convient de faire appel à une équipe pluridisciplinaire et de lui confier les missions d'urbaniste en chef du secteur (à charge exclusive de la Ville de Lille), ainsi que la maîtrise d'oeuvre et l'étude d'impact du projet, dans le cadre d'un groupement de commandes constitué par convention, conformément à l'article 8 du code des marchés publics.

Lille Métropole Communauté Urbaine sera le coordonnateur de ce groupement de commandes. Elle est mandatée pour la passation desdits marchés.

Globalement, cette opération d'urbanisme concerne les délégations suivantes :

- Plan Lumière et Eclairage Public
- Environnement et espaces verts
- Déplacements, transports et voirie

Le montant total des travaux est estimé à 17 488 077 € HT soit 20 915 740 € TTC.
Le montant total des honoraires du maître d'œuvre est estimé à 2 671 694 € HT soit 3 195 345 € TTC.

La répartition entre les 4 maîtres d'ouvrage s'entend comme suit :

Pour la Ville de Lille
Le montant des travaux est estimé à 6 097 655 € HT soit 7 292 796 € TTC.
Le montant des honoraires du maître d'œuvre, dont la mission d'urbaniste en chef et sa quote-part d'étude d'impact, est estimé à 1 337 979 € HT soit 1 600 223 € TTC.

Pour la ville de Loos
Le montant des travaux est estimé à 1 997 826 € HT soit 2 389 400 € TTC.
Le montant des honoraires du maître d'œuvre y compris sa quote-part d'étude d'impact est estimé à 369 284 € HT soit 441 664 € TTC.

Pour Lille Métropole Habitat
Le montant des travaux est estimé à 2 460 000 € HT soit 2 942 160 € TTC.
Le montant des honoraires du maître d'œuvre y compris sa quote-part d'étude d'impact est estimé à 196 800 € HT soit 235 373 € TTC.

Pour Lille Métropole Communauté Urbaine de Lille
Le montant des travaux est estimé à 6 932 596 € HT soit 8 291 385 € TTC.
Le montant des honoraires du maître d'œuvre y compris sa quote-part d'étude d'impact est estimé à 767 631 € HT soit 918 087 € TTC.

.../...

Le groupement de commande permettra de désigner l'équipe qui assurera la mission d'urbaniste en chef sur le secteur de Cannes Arbrisseau, les études d'impact et de maîtrise d'œuvre. Chaque maître d'ouvrage passera à l'issue de cette procédure un marché avec l'équipe désignée, suite à la mise en concurrence.

Concernant la Ville de Lille, le contrat portera sur la mission d'urbaniste en chef, l'étude d'impact (quote-part), une mission complète de maîtrise d'œuvre, sur les travaux de sa compétence (éclairage, espaces verts et mobilier).

La mission d'urbaniste en chef répond aux compétences dévolues à la Ville en matière d'urbanisme. L'urbaniste en chef aura en charge la gestion de la cohérence urbaine sur l'ensemble de l'aménagement du secteur « Cannes Arbrisseau », de l'intégration urbaine de tous les projets mis en œuvre sur le secteur et devra permettre d'assurer la qualité architecturale, urbaine et paysagère escomptée sur ce secteur.

Le marché confié à l'urbaniste en chef comprend comme éléments de mission :
Les études préliminaires (PRE)
Les études d'avant projet (AVP) y compris étude d'impact,
L'établissement des documents nécessaires à l'enquête publique ainsi que l'assistance aux réunions de concertation,
Les études de projet (PRO)
L'assistance aux contrats de travaux (ACT)
L'ordonnancement, le Pilotage et la Coordination (OPC)
Les plans d'exécution (EXE)
La direction de l'exécution des travaux (DET)
L'assistance aux Opérations de réception (AOR) des ouvrages.

Pour la Ville de Loos, au vu de la délibération de principe du 18 octobre 2006, les travaux de leurs compétences portent sur les espaces verts, le mobilier urbain et l'éclairage public. Pour LMH, au vu la délibération du 6 octobre 2006, les compétences portent sur les espaces verts privatifs et le traitement des limites du domaine privé de LMH, pour la Communauté Urbaine au vu la délibération du 21 décembre 2006; les travaux de leurs compétences portent sur l'assainissement, la voirie et la signalisation.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 5 décembre 2006 et suite à l'avis favorable du Conseil de Quartier de Lille-Sud réuni le 20 juin 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ACCEPTER** que la Ville de Lille se joigne à Lille Métropole Communauté Urbaine, LMH et la Ville de Loos en groupement de commandes pour lancer l'appel à concepteur sur cette opération ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Déplacements, à signer la convention de groupement de commandes avec Lille Métropole Communauté Urbaine, LMH et la Ville de Loos ;

.../...

- **AUTORISER** la Ville à solliciter les subventions mobilisables sur ce projet auprès des partenaires suivants :
  - Le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais
  - Le Conseil Général du Nord
  - L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
  - La Caisse des Dépôts et Consignations
  - Le F.E.D.E.R.

- **ADMETTRE** les subventions en recettes ;

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits de paiements ouverts au chapitre 23 – Nature 2312 – Fonction 824

- **PROCEDER** à l'élection des membres représentant la Ville de Lille à la Commission d'appels d'offres du groupement de commandes parmi les membres de sa Commission d'appels d'offres qui ont voix délibérative.

Ont été élus :

Madame Dorothée DA SILVA, en qualité de membre titulaire
Monsieur Marc SANTRE, en qualité de membre suppléant

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Déplacements,

Marc SANTRÉ

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Déplacements,

Marc SANTRÉ

PRÉFECTURE DU NORD
22 DEC. 2006
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1059**

OBJET

Enseignement Supérieur - Attribution de subvention au lycée Faidherbe de Lille

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

22 DEC. 2006
ARRIVÉE

La délégation à l'Enseignement Supérieur est sollicitée par le lycée Faidherbe de Lille pour la mise en œuvre de deux projets importants :

Le premier projet consiste à nouer un partenariat pour quatre ans entre le lycée Faidherbe de Lille et l'Ecole Nationale Supérieure « Sciences et Lettres » (ENS) pour soutenir leur programme « Entrer en prépa, entrer à l'ENS, c'est possible ».

L'ENS souhaite activement la promotion des élèves issus des milieux sociaux défavorisés qui n'osent imaginer une orientation dans les filières des classes préparatoires . Le partenariat avec le Lycée Faidherbe consiste à proposer aux élèves du lycée, dès la classe de première, les solutions d'accès à l'enseignement supérieur par le partage et la diffusion des savoirs, visant à stimuler chez les élèves un réel désir de promotion personnelle par l'émulation intellectuelle. Les « Normaliens » seront tuteurs bénévoles des élèves de première et terminale puis les deux années de classes préparatoires et, par ailleurs, les élèves du lycée seront accueillis à l'ENS pour une meilleure approche de l'enseignement supérieur.

Le lycée Faidherbe sollicite une aide financière de 3.000 € pour chaque année scolaire destinée à faciliter les déplacements des tuteurs et des élèves, l'achat de livres, ainsi que les séjours linguistiques à l'étranger.

L'ENS prend à sa charge le logement des étudiants en classes préparatoires sur Paris (en particulier les jeunes filles pour lesquelles peu d'internats existent), leurs frais divers et l'inscription au diplôme de l'ENS.

Le coût global annuel de l'action est estimé à 78.000 €; dont 25.000 € du Ministère de l'Education Nationale , 20.000 € de la Région Ile de France et 3.000 € par commune concernée.

Le second projet consiste à soutenir l'initiative des professeurs d'histoire du lycée Faidherbe qui ont mené, durant l'année scolaire 2005-2006, un travail sur le sujet de la déportation et l'extermination des populations dans l'histoire et plus particulièrement durant la seconde guerre mondiale.

Le prolongement de cette action prévoit un voyage en Haute Silésie de 41 élèves qui se sont investis dans cette action et qui visiteront le camp d'Auschwitz.

Ce projet est considéré par la communauté éducative du lycée Faidherbe comme un engagement prioritaire de l'établissement. Le voyage est prévu le 7 mars 2007, durant les vacances scolaires et chacun, élèves, parents, enseignants, s'investit intensément pour le mener à bien.

.../...

La Ville de Lille est sollicité sur ce projet à hauteur de 1.200 € sur un coût global de 15.000 €. L'Union des déportés d'Auschwitz contribue au projet pour 9.000 € et les familles participent pour 75 € par personne. De plus, des financements sont encore recherchés auprès du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement de la subvention totale de 4.200 € au Lycée Faidherbe de Lille ;
- **IMPUTER** la dépense correspondante à nos documents budgétaires sur la ligne intitulée - Enveloppe 20598 – Chapitre 656 – Article 6574 – Fonction 90.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Lycées,
à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche,

Michel CUCHEVAL

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Lycées, à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche,

Michel CUCHEVAL

MAIRIE DE LILLE
22 DEC. 2006
ARRIVEE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1060**

OBJET

Ecole supérieure de journalisme - Travaux de rénovation et de mise en sécurité

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

22 DEC. 2006
ARRIVÉE

Par délibération n° 04/771 du 27 septembre 2004, le Conseil Municipal a autorisé la réalisation des travaux de rénovation et de mise en sécurité de l'école supérieure de journalisme.

Ces travaux ont été organisés en deux opérations. La première portait sur les travaux de rénovation de la toiture et de la verrière pour la mise hors d'eau du bâtiment. Cette opération est en voie d'achèvement.

La deuxième opération consiste en la mise en sécurité du bâtiment au niveau des installations électriques et de la sécurité incendie.

Ces travaux comprendront deux tranches :

- une tranche ferme portant sur les travaux à réaliser au niveau du sous-sol et du rez-de-chaussée
- une tranche conditionnelle pour les travaux à réaliser au 1er et au 2ème étage

Les travaux de la tranche ferme pourront se réaliser sur une période de 10 mois à compter du 2ème semestre 2007 et sont estimés à 1 050 000 € TTC, toutes dépenses confondues

Les travaux de la tranche conditionnelle pourront se réaliser sur une période de 8 mois à compter du 2ème trimestre 2008 et sont estimés à 550 000 € TTC, toutes dépenses confondues.

Il sera, par ailleurs, nécessaire de disposer d'une maîtrise d'œuvre technique en appui à la Maîtrise d'œuvre interne pour assurer le suivi de ces travaux.

Afin de permettre la mise en sécurité du bâtiment, un ajustement de l'autorisation de programme à hauteur de 1 945 000 € TTC s'avère nécessaire compte tenu de la révision des prix depuis le début de cette opération. Cette autorisation de programme sera répartie sur les années 2007, 2008 et 2009.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les travaux de mise en sécurité et d'accessibilité de l'Ecole Supérieure de Journalisme

.../...

- **AUTORISER** l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur de 1 945 000 € pour les travaux précités

- **IMPUTER** les dépenses sur le chapitre 23 – Nature 2313 – Fonction 23 – Enveloppe 22147

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint au Maire délégué
à l'Enseignement Supérieur,

Michel CUCHEVAL

Par délégation du Maire,
l'Adjoint au Maire délégué
à l'Enseignement Supérieur,

Michel CUCHEVAL

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
22 DEC. 2006
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1061**

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Objectif 4 Accroître la demande de biens et services solidaires 4.1 améliorer la visibilité de l 'économie solidaire à Lille et développer la consommation de biens et services solidaires - Création d'un collectif régional de tourisme équitable - Subvention à l'Association Echoway - Lille

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 02/460 du 28 juin 2002, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire. L'objectif 4 Accroître la demande de biens et services solidaires.4.1 améliorer la visibilité de l'économie solidaire a Lille et développer la consommation de biens et services solidaires vise à améliorer la visibilité de l'économie solidaire à Lille et développer la consommation de biens et services solidaires, en prenant en compte dans la création de richesses l'impact des modes de production et de consommation sur l'environnement, l'emploi et les territoires, afin d'accroître leur viabilité économique, et leur rentabilité économique et social.

Aujourd'hui, le tourisme première industrie mondiale, représente 12% du produit national brut mondial et 8% de l'emploi. Le tourisme est devenu une activité incontournable de l'économie mondiale.

Ce phénomène va en s'accroissant : l'Organisation Mondiale du Tourisme prévoit une augmentation d'environ 130% en 15 ans. En 2020, le monde sera confronté à 1.6 milliard de touristes internationaux, contre 700 millions en 2002. On se trouve donc face à un tourisme de masse en plein développement et, en ce sens, il semble fondamental que les comportements des touristes évoluent vers un respect de la nature et des hommes.

Les acteurs pour un tourisme plus équitable se situent au Nord (départ des touristes) et au Sud (accueil des touristes). Or, force est de constater que les personnes et les organisations qui s'intéressent à une approche alternative du tourisme et qui la mettent en pratique, sont encore peu nombreuses et ne se connaissent pas, ou insuffisamment, entre elles.

En région Nord/Pas-de-Calais, les acteurs préoccupés par un développement touristique plus équitable et solidaire ont senti la nécessité de travailler les uns avec les autres. C'est pourquoi, ils souhaitent aujourd'hui mettre en place un Réseau régional, associant les différentes structures de tourisme équitable de la région.

La finalité du projet est de promouvoir le tourisme équitable en Région Nord/Pas-de-Calais par la création d'outils permettant une structuration régionale et par des actions d'éducation et de sensibilisation au tourisme équitable.

.../...

Ce Collectif régional s'articulera autour de trois objectifs principaux desquels découleront les actions suivantes:

I – Sensibiliser le grand public à un tourisme équitable et durable : appuyer la reconnaissance et la visibilité du tourisme équitable et durable et ses acteurs.

- Participer à des événements publics : forums, salons, manifestations tels que la semaine de la solidarité internationale, le mois du développement durable, les assises du commerce équitable…
- Animer et organiser des soirées, débats et conférences autour du tourisme équitable et durable
- Sensibiliser la presse en les sollicitant sur les événements importants
- Mettre en place un centre de ressources documentaires.

II – Eduquer au tourisme équitable et durable

Par la création d'outils pédagogiques :

- Animer les conférences et les formations qui seront demandées.
- Mettre en place des interventions sur le tourisme équitable et durable dans les lycées, les universités et les lieux publics
- Mettre en place des projets tels que des expositions.

III - Appui à la commercialisation et conseil : appuyer la structuration progressive des acteurs en réseau et la recherche de synergie entre eux.

- Promouvoir chaque structure et permettre une mise en réseau entre elles
- Réaliser des outils communs : site Web (espace d'information et de sensibilisation, vitrine pour les acteurs), plaquette d'information commune
- Favoriser la communication et la promotion avec les comités d'entreprises et autres prescripteurs
- Aider au partenariat et à la collaboration entre les associations pour les voyages
- Inserer les acteurs dans un réseau national et européen
- Etre un lieu de ressource (documentaires, contacts, relation réseau).

Afin d'aider les acteurs de la plateforme à commercialiser leurs voyages, ceux-ci seront représentés sur divers evenements publics (salons, forums, etc), et des outils de communication seront élaborés : site Internet, plaquettes. Grâce à l'obtention d'un local, le public pourra venir se renseigner et être conseillé. Il s'agira également de rendre la plateforme régionale visible au regards des acteurs nationaux (UNAT), et autres acteurs régionaux (CADR), de mettre en place des partenariats avec des Tour Opérateurs, des établissements scolaires effectuant des séjours de solidarité internationale ou encore des Comités d'Entreprises.

Public ciblé

- Des acteurs pour un tourisme plus équitable
- Un public large qui se connecte pour s'informer et identifier les acteurs pour un tourisme plus équitable.

.../...

- Des voyageurs et touristes qui recherchent une information, des références d'acteurs et des destinations.
- Des centres de formations aux métiers du tourisme : étudiants, professeurs, qui s'informent et se forment sur la notion et les pratiques de tourisme équitable. Les sollicitations sont nombreuses à l'égard du réseau DéPart.
- Des professionnels du tourisme intéressés pour s'informer, engager une réflexion et initier des projets de tourisme équitable et commercialiser les voyages solidaires.
- Des organismes institutionnels qui initient une réflexion pour un appui à une politique touristique plus équitable.
- Des réseaux d'acteurs du développement et de la solidarité internationale qui s'intéressent à la démarche et proposent des échanges d'expériences, des analyses, des contenus aux acteurs du tourisme équitable et s'associent aux acteurs pour un tourisme plus équitable.

Calendrier :
A fin 2006 : mise en place du projet et recherches de financements
Janvier à avril 2007 : opérationnalité du projet et période « test »
A partir d'avril 2007 : Développement de la plateforme régionale d'un tourisme plus équitable et durable.

Moyens d'action :
Pour mener ce projet, une équipe de bénévoles, certains diplômés en tourisme, sera créée.
Concernant le projet d'éducation, une commission de travail a été mise en place avec des acteurs du tourisme durable basée à Paris, Bruxelles et Perpignan. De plus, la Ville sur le soutien et l'expérience d'Artisans du Monde dans ce domaine (ancien et actuel animateur).
Un permanent : Marie Gobaille qui, grâce au programme Créaction, dispose de 6 mois rémunérés pour mener à bien ce projet et d'une tutrice, Annie Becquet, professionnelle en tourisme depuis de nombreuses années.
D'autre part, les activités bénévoles réalisées par Marie Gobaille depuis novembre 2004 pour EchoWAy lui ont apporté une très bonne connaissance théorique et de terrain du tourisme durable, équitable, écologique et du réseau qui l'entoure. Marie Gobaille dispose aujourd'hui d'un très bon réseau de contacts qui ne pourra être que bénéfique au développement d'une plateforme.

Résultats attendus :
Des indicateurs seront mis en place et suivis pour permettre une évaluation du projet dans sa globalité.

Au niveau de la sensibilisation : connaissance plus large du tourisme équitable dans la région et au-delà. Ce résultat sera quantifiable par :

- Nombre d'événements auxquels la plateforme aura participé ou créé
- Affluence sur le site Internet de la plateforme,
- Nombre d'appels téléphoniques.

.../...

Au niveau de l'éducation :
- Nombre d'interventions
- Nombre de lycéens sensibilisés,
- Nombre de professeurs participants.

Au niveau de l'appui à la commercialisation
- Nombre de voyages vendus
- Nombre de sollicitations par les acteurs régionaux et nationaux de l'économie sociale et solidaire.

Perspective de pérennisation :

La pérennité des actions réalisées dans le cadre du projet sera atteinte grâce à :

- La pérennité du Réseau : le Collectif réunit des acteurs déjà engagés pour un tourisme plus équitable. Ces acteurs ont conscience des enjeux collectifs liés à leur activité. Ils prennent des responsabilités dans la vie du Collectif car celui-ci est utile pour une reconnaissance et une promotion de leur secteur d'activités et de leurs actions.

- La pérennité du site Internet : le site est un outil utile aux acteurs car ceux-ci ont besoin de s'identifier et de communiquer. Le site sera donc suivi.

- La recherche de moyens complémentaires qui sont mobilisables pour assurer la pérennité des acquis du projet : les cotisations des différents acteurs qui ont chacun une activité économique et la participation de partenaires institutionnels (collectivités, institutions...) intéressés par la promotion d'un tourisme plus équitable.

- La recherche des moyens supplémentaires pour la mise en place des animations éducatives autour de la création d'une mallette pédagogique. Un projet de création d'outils pédagogiques et d'intervention dans les établissements scolaires de la région Nord/Pas-de-Calais est également proposé au Conseil Régional.

A long terme, afin de rendre viable financièrement le Collectif, la création d'une agence de voyage associative est envisagée. Ce genre de projet est unique et inexistant en France. Il permettrait aux différents acteurs de vendre leurs voyages équitables et solidaires dans un cadre de meilleure qualité, d'être partenaires et de s'assurer un avenir qui est aujourd'hui menacé.

La conduite du projet nécessite des :

Ressources humaines :
- une animatrice-coordonnatrice, particulièrement pour l'animation du réseau, l'organisation des réunions, l'élaboration des contenus des outils avec les apports des membres du réseau, la promotion des outils et du réseau.
- un prestataire pour la création du site et la formation du gestionnaire du site.
- les membres du Collectif pour le travail de conception des outils, les membres des associations d'éducation au commerce équitable et d'éducation au développement durable.

.../...

Moyens techniques :

- des outils de promotion et de sensibilisation (dépliants, affiches, présentoir…).
- des outils d'éducation (mallette pédagogique …)

Ressources financières :

Les ressources financières sollicitées auprès de la Ville permettront la prise en charge de la création du site Internet, la production des outils de sensibilisation et de communication. Enfin, la prise en charge des outils d'éducation et des interventions d'éducation au tourisme équitable.

D'autres partenaires financiers (Etat, fondations, autres collectivités) financeront les frais restant et une partie de la mallette pédagogique.

La stratégie d'intervention peut être decomposée en 9 phases :

1. **L'animation, l'information et la mobilisation des acteurs** engagés pour un tourisme plus équitable, en vue de constituer un Collectif « solide ».

2. **Le recensement des outils pedagogiques existant sur le tourisme équitable.**

3. **L'organisation d'une rencontre élargie entre acteurs** afin de renforcer en Région le Collectif et constituer les groupes de travail concernant le « Site Internet » et les outils de communication (pôle sensibilisation) et la « mallette pédagogique » et les interventions qui l'accompagnent (pôle éducation). Des acteurs du **commerce équitable** et de l'éducation au développement durable seront associés à cette rencontre et dans ces différents pôles.

4. **L'animation** permanente des groupes **pour la conception** des outils : site Internet, outils de promotion et de sensibilisation, mallette pédagogique…

5. **La production des outils** : site, outils de communication et mallette pédagogique.

6. **La promotion des outils et du Collectif :** élaboration d'une plaquette de communication sur la mallette pédagogique, d'une affiche de promotion du Collectif, réalisation d'un stand d'information, participation a des evenements, salons, colloques…pour présenter le site, la mallette pédagogique, le programme d'éducation et le Collectif d'acteurs pour un tourisme plus équitable.

7. **L'expérimentation des interventions d'éducation au tourisme équitable.**

8. **Organisation d'une journée « tourisme équitable »** en invitant différents partenaires associatifs et institutionnels afin de construire des ponts entre différents acteurs (éducation populaire, écoles de tourisme, comités d'entreprise), de faire connaître les outils et d'engager des actions éducatives pour un tourisme plus équitable.

9. **La participation** du Collectif à un cycle de conférences sur l'année 2007.

.../...

Afin de mettre en œuvre cette action, ECHOWAY-Lille, sise à Lille, c/o Café citoyen, 7 place du Vieux Marché aux Chevaux, sollicite une subvention de 6 000 € sur un budget global de 23 000 €.

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale) et la Commission du développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou en cas d'empêchement, par l'Adjointe déléguée à l'Economie Solidaire de la convention avec ECHOWAY-Lille, jointe en annexe,

- **AUTORISER** le versement d'une subvention à hauteur de 6 000 € à ECHOWAY-Lille financée pour 4.000 € au titre du PLDESS financés pour moitié par la Région Nord/Pas-de-Calais et 2.000 € au titre de la délégation Tourisme.

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Subventions à diverses associations » Enveloppe 18456 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC.

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à
l'Economie Solidaire,

Christiane BOUCHART

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à
l'Economie Solidaire,

Christiane BOUCHART

PRÉFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1062**

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Objectif 2 Accroître et améliorer l'offre Existante - Axe 2.2 développer et consolider les filières d'activité à travers la formation, la mutualisation des moyens et une offre de locaux adaptée Démarche-Progrès de l'APES

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 02/460 du 28 juin 2002, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire.

L'APES (Assemblée Permanente de l'Economie Sociale et Solidaire) a élaboré, sur la base d'une méthode et d'outils adaptés de la démarche de progrès HQ 21 (mise au point par Extra Muros Consultants), une démarche de progrès visant à aider à la montée en qualité des structures au regard des valeurs de l'économie solidaire, qui entre dans le cadre de **l'objectif 2 Accroître et améliorer l'offre existante, 2.1 encourager les démarches de labellisation ou de progrès.**

Cette démarche de progrès permet d'aborder les questions relatives à la qualité des services et des produits, aux méthodes d'organisation et de gestion, aux relations de la structure avec son environnement, en lien avec les valeurs et principes de l'économie solidaire et de la charte d'engagement de l'APES.

Une phase d'expérimentation a été réalisée en 2005, avec le soutien notamment de Léalille. Il s'agit ici, sur la base de cette expérimentation, de contribuer à l'entrée de 5 nouvelles structures lilloises dans la démarche.

1/ Contexte et objectifs de la démarche-progrès

Une des caractéristiques de l'économie solidaire est de ne pas se référer d'abord à des statuts, mais à des façons d'agir différentes. La question des valeurs est centrale : au nom de quoi on agit ? L'appartenance à l'économie solidaire ne peut être caractérisée par un statut, un domaine d'activité mais parce que, dans la finalité de l'organisation, par son organisation interne, par son rapport à l'environnement, à son territoire, l'organisation développe des pratiques différentes.

Quelles sont ces valeurs ? Comment peuvent-elles se décliner dans les pratiques d'une organisation ? Comment peut-on identifier les structures de l'économie solidaire ? Les attendus d'une démarche de ce type, à la fois facteur d'évaluation et facteur de montée en qualité au regard de l'économie solidaire, étaient de plusieurs types :

- une démarche prenant en compte la dimension de processus : il s'agit bien d'inscrire la structure dans une dynamique, et non de faire seulement un état des lieux du fonctionnement de la structure. Aucune structure n'est « 100% » d'économie solidaire, c'est la tension continue entre les valeurs et les pratiques qui permet à une structure de s'inscrire dans le cadre de l'économie solidaire.

.../...

- une démarche pouvant être appropriée par la structure elle-même, et ses différentes parties prenantes. Cette appropriation doit se traduire par l'élaboration par les différentes parties prenantes de la structure (dirigeants, salariés, usagers, partenaires...), des axes de progrès sur lesquels elle souhaite s'engager, et par la proposition d'une méthode et d'outils utilisables, après une 1ère phase d'accompagnement, directement par la structure.
- une démarche débouchant sur des outils opérationnels, et lisibles, aussi bien à l'interne que vis-à-vis de partenaires extérieurs.

La mise en place de cette démarche de progrès répond à un triple besoin :

- pour une structure se revendiquant de l'économie solidaire, il s'agit de disposer d'une méthode de travail et d'outils opérationnels lui permettant d'améliorer son efficacité (dans toutes les dimensions : économique, sociale, environnementale, ..) et de clarifier ses finalités,
- pour les acteurs de l'économie solidaire, il s'agit de renforcer la cohésion interne (entre acteurs de statuts et de secteurs d'activité différents), renforcer la qualité des structures, créer un langage commun , promouvoir l'économie solidaire, et mettre en évidence les plus-values apportées par les acteurs de l'Economie Solidaire,
- pour les partenaires, il s'agit de faciliter la reconnaissance et la lisibilité des acteurs de l'économie solidaire, de leur permettre d'améliorer leur efficacité, contribuant ainsi à un développement territorial plus solidaire. La démarche n'a pas pour ambition d'imposer une norme ni un label, mais d'apporter une garantie de l'état d'esprit dans lequel travaille une structure.

2/ Les grands principes de la démarche-progrès

Mobilisation large, co-production et responsabilité partagée sont la base de la méthode et s'exercent tout au long de la démarche de progrès. Ainsi, de la définition de la stratégie à la réalisation des tableaux de bord, en passant par l'auto-évaluation par points clés, les outils et les objectifs sont co-produits par un groupe de travail composé des différentes parties prenantes de la structure (administrateurs, dirigeants, salariés, fournisseurs, financeurs, clients ou usagers).

Une grille de questionnements, balayant les différentes facettes du fonctionnement de la structure, s'articule autour des quatre thèmes de la charte de l'APES : utilité sociale des activités et pérennité des emplois créés, primauté de la personne sur le profit, modes d'organisation démocratiques, coopération et implication sur un territoire. Sur cette base, le groupe de travail établit un schéma de progrès avec des objectifs opérationnels et les différentes étapes de montée en qualité. A partir de celui-ci est construit un tableau de bord qui planifie les actions et décline des indicateurs de suivi et d'évaluation des objectifs sur 3 à 5 ans.

Cette démarche est accompagnée par un consultant extérieur, garant de l'appropriation de la méthode par toutes les parties prenantes, de leur participation à la co-production, de l'accompagnement des groupes de travail et du respect de l'engagement solidaire de la structure. Il a en outre à sa charge l'élaboration d'outils lisibles et diffusables ainsi que l'apport de son regard extérieur.

3/ Organisation des travaux

Principe : Il est prévu l'identification de plusieurs structures volontaires, souhaitant s'engager dans la mise en place d'une démarche de progrès en économie solidaire. L'accompagnement de ces structures sera réalisé sous la maîtrise d'œuvre de l'APES, certaines missions étant confiées à des intervenants formés à la démarche.

.../...

Déroulement prévu et articulation des interventions :

1. Un appel à candidatures sera lancé en collaboration par l'APES et Léalille auprès des structures du territoire afin de connaître les structures intéressées par la mise en place d'une démarche-progrès. Les structures retenues pourront être des structures associatives, ou des sociétés, SCOP ou SARL classiques. Elles illustreront la diversité en matière d'activités, de taille, d'implantation géographique, de date de création, des structures d'économie solidaire.

2. L'APES proposera à Léalille pour validation un ou plusieurs intervenants pour l'accompagnement de ces structures. Ces intervenants seront retenus sur la base de leurs expériences en matière d'accompagnement de structures d'économie solidaire et de mise en place de démarche qualité.

3. L'accompagnement des structures combinera un accompagnement individuel, réalisé par les intervenants, et un accompagnement collectif, réalisé par l'APES en articulation avec les intervenants. Cet accompagnement collectif doit permettre de traiter des questions transversales, faciliter l'échange de bonnes pratiques entre structures, et contribuer à renforcer l'impact territorial de la démarche.

PRÉFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

4. Capitalisation et organisation d'un séminaire d'échanges

   A l'issue de cette période, au-delà de la capitalisation des travaux et des outils, un séminaire d'échanges pourra être co-organisé par l'APES et Léalille avec l'ensemble des structures et des intervenants, et les partenaires. Par ailleurs, un dispositif de communication sera mis en œuvre pour l'ensemble de ces actions, ainsi que pour l'ensemble des actions de l'APES.

Afin de mettre en œuvre cette action, l'APES sollicite une subvention de 10 000 €, sur un budget global de 255 000 €. Par ailleurs, les actions de communication seront prises en charge par la Ville, sur la délégation de l'Economie Solidaire, à hauteur de 2 000 €.

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale) et de la Commission du développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou en cas d'empêchement, par l'Adjointe au Maire déléguée à l'Economie Solidaire de la convention d'engagement avec l'APES sise 81 bis, rue Gantois à Lille,

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 12 000 € à l'APES, financée pour moitié par la Ville de Lille et pour moitié par la Région Nord/Pas-de-Calais,

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Subventions à diverses associations » Enveloppe 18456 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90, de nos documents budgétaires.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le : 22 DEC. 2006
Affiché en Mairie le : 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire
l'Adjointe déléguée à
l'Economie Solidaire

Christiane BOUCHART

Par délégation du Maire
l'Adjointe déléguée à
l'Economie Solidaire

Christiane BOUCHART

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1063**

OBJET

Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Objectif 3 Promouvoir l'innovation sociale. Axe 3.3 encourager les nouvelles formes d'entrepreneuriat Création de la Coopérative Graines de Bâtisseurs

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 02/460 du 28 juin 2002, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire. L'Objectif 3 Promouvoir l'innovation sociale. Axe 3.3 encourager les nouvelles formes d'entrepreneuriat vise à favoriser l'émergence de projets innovants, par la mobilisation des acteurs, le recensement des actions et la mise en réseau.

La création de Graines de Bâtisseurs s'inscrit dans une politique de promotion du travail pour des personnes qui, pour sortir de leur situation d'exclusion tout en possédant un savoir-faire dans le domaine du bâtiment, songent à créer leur propre activité.

Une minorité des porteurs de projets de créations d'activité économique concrétise directement son projet, une majorité renonce soit par manque d'information, soit par manque de compétences en gestion ou de moyens mais souvent par crainte.

La coopérative d'activités et d'emplois du bâtiment est un cadre juridique qui permet aux porteurs de projets de développer leur activité en étant "entrepreneurs-salarié" et constitue une opportunité pour ceux-ci de tester "grandeur nature" la viabilité de cette activité. Le passage de porteur de projet à la situation de créateur/manager et un processus de décisions/actions dont les entrepreneurs-salariés intègrent progressivement les rouages pendant leur période d'accompagnement.

Le profil du public concerné par cette démarche innovante peut être multiple. Des artisans, qui ont déjà testé leurs capacités, des cadres qui ne retrouvent pas d'emploi ou qui ne veulent plus travailler pour un "patron" mais porteur d'un projet, des jeunes qui veulent lancer des activités de service aux particuliers, des salariés du bâtiment qui recherche leur indépendance, des demandeurs d'emploi ou des personnes bénéficiant d'une revu de redistribution (RMI, ASS ..) à la recherche d'un statut professionnel et possédant des compétences dans les métiers du bâtiment mais désirant travailler de façon autonome au sein d'un collectif.

Une personne sera embauchée en CDI à temps partiel pour le fonctionnement de la structure,10 à 15 bénéficiaires du soutien de la coopérative étant attendus pour la première année d'exercice.

La structure porteuse est une coopérative et plus spécifiquement d'activités et d'emploi. C'est une entreprise (sarl) à part entière développant une activité économique part l'intermédiaire des travaux réalisés par les entrepreneurs-salariés.

.../...

La forme coopérative met au centre de ses préoccupations le salarié et non l'actionnaire. Une personne = une voix. Toute personne quel que soit son nombre de parts sociales détient les mêmes droits de vote dans les décisions de la société.

Graines de Bâtisseurs ne tient pas compte du statut social des personnes pour étudier leur projet de création d'activité. Au contraire, elle cherche à favoriser l'intégration des personnes ayant des difficultés d'accès au travail, mais possédant une expérience ou un réel savoir-faire dans les métiers du bâtiment par des relations avec les structures suivant les personnes en difficulté sociale afin de contribuer à la mixité sociale et à l'équilibre Nord/Sud.

Le statut même de coopérative implique de fait une répartition des excédents nets de l'activité entre les associés. Cette répartition se fait suivant l'article 38 de leurs statuts. L'article 42 précise même l'impartageabilité des réserves quelles que soient leurs origines ou dénominations.

Les biens et services, produits par les entepreneurs-salariés, leur permettent de se générer un salaire et de ce fait se réintégrer dans la société tout en valorisant leurs savoir-faire.

La coopérative a pour objectif à moyen terme de se développer dans le domaine de l'éco-construction. Ce mode de construction implique l'utilisation de matériaux soucieux de l'environnement et du développement durable. Cet objectif demande une sensibilisation, une modification des méthodes de réalisation des travaux et donc une implication entière des entrepreneurs-salariés.

Pour réaliser ces objectifs, il est nécessaire que Graines de Bâtisseurs consolide un budget s'élevant à 143 713 €, pour lequel la Ville de Lille est sollicitée à hauteur de 10 000 €.

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale), de la Commission du développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou en cas d'empêchement, par l'Adjointe au Maire déléguée à l'Economie Solidaire de la convention entre la Ville de Lille et la Coopérative Graines de Bâtisseurs dont le siège social est situé rue de Galilée - Parc d'activités de l'étoile à Grande-Synthe et une antenne située au 81 bis, rue Gantois à Lille,

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 10 000 €, financée pour moitié par la délégation à l'Economie Sociale et Solidaire, et par la Région Nord/Pas-de-Calais, dans le cadre du PLDESS,

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits sur la ligne intitulée « Economie Solidaire - Subventions à diverses associations » Enveloppe 18456 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90, de nos documents budgétaires.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le : 22 DEC. 2006
Affiché en Mairie le : 19 DEC. 2006

PREFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à
l'Economie Solidaire

Christiane BOUCHART

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à
l'Economie Solidaire

Christiane BOUCHART

479

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1064**

OBJET

Séjour en Ukraine pour les élèves de la section anglais russe du collège Franklin de Lille – Attribution d'une subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du jumelage entre le collège Franklin de Lille et l'Académie Populaire de Kharkov, 19 élèves de la section bilangue anglais russe (5ème, 4ème et 3ème) vont participer à un séjour linguistique en Ukraine du 31 mars au 9 avril 2007.

Les Ukrainiens quant à eux seront reçus à Lille du 2 au 11 mai 2007.

Ce séjour a pour objectifs pédagogiques de renouveler et d'enrichir les deux expériences précédentes, faire découvrir l'Ukraine à de nouveaux élèves, favoriser les échanges dans les deux langues, permettre la création de liens amicaux et sensibiliser les élèves à une culture différente de la nôtre.

Les élèves seront hébergés dans la famille de leurs correspondants. Ils participeront le matin aux activités scolaires et l'après midi à des visites culturelles et excursions. Ils visiteront également la capitale Kiev.

Le coût total de ce voyage est estimé à 12.681.62 €. Le Conseil Général apportera une subvention de 37 € par élève et le collège participera à hauteur de 1.200 €.

Dans le cadre de sa politique de coopération entre les villes jumelles de Lille et Kharkov, la Ville de Lille souhaite contribuer à la réussite de ce projet en attribuant une subvention de 3.200 € au collège Franklin. Ceci afin de réduire la contribution des familles à 400 € et de faciliter la participation du plus grand nombre.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.200 € au collège Franklin de Lille
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23597 de nos documents budgétaires

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

ADOPTÉE à Marcq-en-Baroeul

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales et aux Jumelages,

Martine FILLEUL

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales et aux Jumelages,

Martine FILLEUL

PRÉFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

480

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1065**

OBJET

Festival International du Court Métrage - Echange de jeunes avec la Ville de Leeds – Attribution d'une subvention à l'association « Rencontres Audiovisuelles ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

PRÉFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

L'association « Rencontres Audiovisuelles » travaille depuis 7 ans sur la diffusion et l'éducation à l'image en région Nord/Pas-de-Calais et organise à Lille le Festival International du Court Métrage.

Ce festival a placé la notion de rencontre et d'échange au sein de sa programmation, avec notamment une priorité sur l'ouverture à l'international.

L'originalité du Festival repose sur une complémentarité d'activités (ateliers pratiques, débats, rencontres avec des professionnels...) qui s'adressent autant au tout public qu'à un public sensibilisé (étudiants en audiovisuel, cinéastes amateurs...).

La 7ème édition du Festival se déroulera du 13 au 18 février 2007 au Palais des Beaux Arts et au Tri Postal.

Dans ce cadre, l'association « Rencontres Audiovisuelles » souhaite mettre en place un échange de jeunes avec la Ville de Leeds.

Un programme de six jours mêlant ateliers pratiques, jury jeune et participation à la programmation du Festival permettra à un groupe de 10 jeunes âgés de 15 à 18 ans (5 Français et 5 Anglais) d'échanger autour des notions d'éducation à l'image.

Le coût total de ce projet est estimé à 5.560 €. La Ville de Leeds prend en charge le transport (1.800 €) et les financeurs du Festival participent à hauteur de 1.260 €.

Dans le cadre de sa politique de coopération entre les villes jumelles de Lille et Leeds, la Ville de Lille souhaite contribuer à la réussite de ce projet en attribuant une subvention de 2.500 € à l'association « Rencontres Audiovisuelles ».

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.500 € à l'association « Rencontres Audiovisuelles ».

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23597 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 9 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations
Internationales et aux Jumelages,

Martine FILLEUL

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations
Internationales et aux Jumelages,

Martine FILLEUL

Martine FILLEUL

PRÉFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1066**

OBJET

Lycée Baggio de Lille - Electrification du village de Bonaba au Sénégal par panneaux photovoltaïques

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

PREFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

Les élèves de la section électronique du lycée Baggio de Lille s'investissent dans un projet d'électrification de la bibliothèque du village de Bonaba situé au nord-est de Dakar au Sénégal. Le village compte 550 habitants et n'est pas équipé en eau potable ni en électricité. Cette opération va répondre à une demande émise par les instituteurs de l'école de Bonaba. L'association DIOKKO de Villeneuve d'Ascq, qui mène des projets avec ce village depuis plusieurs années, a contacté la section technique du lycée Baggio afin de satisfaire cette requête.

Cette électrification du village par panneaux photovoltaïques a plusieurs objectifs :

- permettre l'accès des villageois à la bibliothèque le soir,
- organiser le soir des cours d'alphabétisation des femmes, à la demande du groupement de femmes,
- faciliter le travail de correction et de préparation des cours par les instituteurs,
- proposer des émissions pédagogiques via la télévision,
- créer un point de charge de batteries afin de développer l'éclairage électrique et supprimer progressivement les systèmes d'éclairage peu efficaces, dangereux et polluants (bougie par exemple)
- développer une activité économique grâce à la recharge de batteries, à la fabrication et à la vente de lampes portatives à diodes. Ces activités doivent permettre de pérenniser le système.

Pour les élèves du lycée, les objectifs sont les suivants :

- permettre à un groupe d'élèves de réaliser un projet dans son intégralité (de la conception à l'installation sur le site)
- sensibiliser la communauté éducative sur différents thèmes (les relations Nord-Sud, l'environnement, le développement durable, les énergies nouvelles et particulièrement l'énergie solaire).

Le coût total de ce projet est estimé à 21.950 €.

En cohérence avec sa politique de coopération entre les villes jumelles de Lille et Saint-Louis du Sénégal et le travail mené sur l'éclairage public dans le cadre de l'agenda 21 saint louisien, la Ville de Lille souhaite contribuer à la réussite de ce projet en attribuant une subvention de 1.500 € à l'Association Actions Baggio TS. Ceci afin de permettre également un échange de pratiques et une capitalisation d'expérience.

.../...

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.500 € à l'Association Actions Baggio TS de Lille
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23597 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales et aux Jumelages,

Martine FILLEUL

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales et aux Jumelages,

Martine FILLEUL

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1067**

OBJET

Coopération décentralisée avec Saint-Louis du Sénégal – Signature d'une convention-cadre de coopération entre la Ville de Lille et la commune de Saint-Louis

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

PRÉFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

Jumelées depuis 1978, les villes de Saint-Louis (Sénégal) et de Lille sont engagées depuis de nombreuses années dans des actions de coopération décentralisée, ayant vocation à renforcer les liens de solidarité entre les deux villes et leurs habitants et contribuer au développement humain, social et économique.

Dans ce cadre, les Villes de Saint-Louis et de Lille élaborent et mettent en œuvre conjointement des projets de partenariat visant au développement des territoires, à l'échange d'expériences et au renforcement des compétences, notamment en matière de gestion municipale.

La Ville de Lille participe notamment au Programme d'appui à la gestion municipale (PAGM), qui a permis par exemple la création des Conseils de Quartier et l'émergence de l'Agence de Développement Communal (ADC), dont l'action s'articule désormais autour de :

- la poursuite de l'appui à la dynamique des conseils de quartier
- la mise en place d'outils de planification locale (plans de développement de quartier, sur la base d'ateliers de planification stratégique auxquels participent les habitants)
- l'appui direct aux porteurs de projets : fonds de développement local (FDL), programme Réciprocité.

Depuis 2003, les deux villes ont souhaité renforcer ces liens sur la base d'une démarche de développement durable.

L'accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21 local à Saint-Louis permet d'échanger des expériences et faire de cette initiative, au Nord comme au Sud, un vecteur de nouvelles pratiques écologiques, sociales, économiques et démocratiques.

Saint-Louis fait figure de précurseur dans ce domaine, en étant une des premières villes d'Afrique de l'Ouest à se doter d'un Agenda 21.

A la suite de l'élaboration d'un « profil environnemental » de la ville de Saint-Louis, constituant la première étape du processus de mise en place d'un Agenda 21 local, la ville de Lille a participé au forum de restitution puis à la « Conférence des bailleurs ».

Afin de compléter le cadre juridique et institutionnel de ce partenariat, un projet de convention a été établi.

Il redéfinit les contours de la coopération entre les villes de Lille et Saint-Louis, précise les thèmes d'intervention et les modalités de coopération afin de formaliser les futurs programmes de coopération, pour les 3 ans à venir.

.../...

Les axes principaux d'intervention seront :

1/ L'appui technique à la conduite de l'Agenda 21

- Mobilisation d'expertise de la Ville de Lille sur des problématiques partagées
- Accompagnement et facilitation par l'association Le Partenariat
- Formations théoriques et opérationnelles à destination d'agents de la Ville de Saint-Louis
- Appui à la mise en œuvre d'un programme d'économie urbaine

2/ La contribution à la mise en œuvre de l'Agenda 21

- Participation à la réalisation de projets démonstratifs issus des plans d'action de l'Agenda 21 (notamment autour des questions liées à l'énergie propre et renouvelable, aux déchets, au recyclage, à la santé communautaire)
- Développement de l'éclairage public (récupération de 400 unités d'éclairage de Lille, donnée à Saint-Louis après rénovation, équipement basse consommation, accompagnement technique et formation)
- Mise en place d'un fonds de développement local spécifique "Agenda 21"
- Développement d'outils et de campagnes de sensibilisation/communication auprès des habitants saint-louisiens

3/ Le renforcement des outils de démocratie participative et d'apprentissage de la citoyenneté

- Pérennisation du dispositif PRADEQ
- Renforcement de la structuration et de l'action des Conseils de Quartier
- Partenariat entre le Parlement des Enfants saint-louisien et le Conseil Municipal d'Enfants (CME) lillois
- Développement au Nord comme au Sud de l'intérêt à apprendre de l'autre : enrichir les savoir-faire de manière réciproque, par la confrontation des pratiques et des expériences.

En conséquence et en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme qui s'est réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe du renforcement du partenariat et de la coopération décentralisée entre la ville de Lille et la commune de Saint-Louis du Sénégal

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention-cadre de coopération décentralisée entre la commune la Ville de Lille et Saint-Louis, ainsi que les accords de partenariat nécessaires à sa mise en œuvre opérationnelle

- **AUTORISER** la Ville à solliciter toutes subventions pouvant être obtenues d'organismes publics et privés nationaux ou internationaux, sur la base des dossiers techniques établis par les partenaires du programme de coopération

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'encaissement de ces subventions

- **ADMETTRE** en recettes ces subventions
- **PREVOIR** l'inscription d'un montant équivalent à nos documents budgétaires
- **IMPUTER** les dépenses courantes aux crédits inscrits à nos documents budgétaires, dans la limite des dotations votées par le Conseil Municipal, à hauteur de 35.000 € annuels.

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations
Internationales et aux Jumelages,

Martine FILLEUL

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations
Internationales et aux Jumelages,

Martine FILLEUL

PRÉFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

487

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1068**

OBJET

Soutien à l'association lilloise H.E.L.P. pour une action de solidarité avec Naplouse

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association humanitaire de solidarité internationale H.E.L.P. (Urgences Humanitaires et Programmes à long terme), dont le siège se situe à Lille, est présidée par le Dr Régis Garrigue, médecin urgentiste au SAMU de Lille.

Cette association a pour objectif, à partir de sa pratique médicale, de soigner toutes les populations victimes de crises et d'exclusion dans des zones d'urgence et à chaque fois que cela est nécessaire partout dans le monde.

L'association, pour parvenir à la réalisation de son objet, suscite l'engagement volontaire et bénévole des médecins, d'autres professionnels de la santé ainsi que des professionnels d'autres disciplines nécessaires à ses actions.

Elle mobilise en faveur des populations éprouvées tous les moyens humains et matériels à sa disposition, pour leur apporter ses secours en urgence dans les délais les plus brefs. Elle recherche tous les concours nationaux et internationaux propres à permettre à ses membres de remplir leur mission dans toutes les parties du monde où ils peuvent être appelés à intervenir.

Dans le cadre du jumelage avec notre ville jumelle en Cisjordanie, Naplouse, H.E.L.P. se propose d'accompagner les médecins du dispensaire de la Vieille Ville pour permettre l'accès aux soins et aux médicaments à la population la plus démunie dans ce quartier.

Cette proposition d'action rapide et concrète répond aux conséquences de la grève totale des hôpitaux dont les effets sont dramatiques pour les populations palestiniennes.

PREFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVEE

Elle s'inscrit dans le cadre du volet 2 de l'accord cadre arrêté entre les deux municipalités à Naplouse le 30 mai 2002.

Il est proposé de soutenir cette association lilloise afin de développer des partenariats entre les professionnels de santé de Lille et de Naplouse et de permettre la mise en place d'un réseau international de compétences médicales et scientifiques capable de répondre aux attentes de tous les malades, aussi bien en matière de droit à la santé que de soins proprement dits.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse et du Tourisme, réunie le 7 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 15.000 € à l'association H.E.L.P.

.../...

- **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits prévus au chapitre 67, article 6745, fonction 04, enveloppe 23597 de nos documents budgétaires

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales et aux Jumelages,

Martine FILLEUL

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Relations Internationales et aux Jumelages,

Martine FILLEUL

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1069**

OBJET

Opération "Bâti Lille"

~~Rapport de Madame le Maire~~

PREFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

Mesdames, Messieurs

Depuis 2001, la Ville de Lille soutient, avec les services locaux de l'ANPE et de la Mission Locale, l'équipe Bâti'Lille spécialisée dans l'insertion professionnelle des publics en difficulté dans les entreprises de bâtiment.

Chaque année, les objectifs fixés sont les suivants :

- l'accueil de 500 demandeurs d'emploi lillois, lommois et hellemmois,
- le placement et le suivi sur l'emploi d'au moins 100 personnes,
- la valorisation de l'image des métiers du bâtiment auprès des demandeurs d'emploi,
- le renforcement des articulations entre Bâti'Lille, les différentes opérations d'insertion oeuvrant dans le bâtiment, l'Union Régionale de la CAPEB et la Fédération Française du Bâtiment,
- le développement de la promotion de l'alternance et du CDI auprès des très petites entreprises,
- la sensibilisation des entreprises à la clause sociale dans les marchés publics.

Les résultats augmentent d'année en année :

2002 :

- 350 bénéficiaires suivis
- 311 entreprises visitées – 78 offres mobilisées
- 87 contrats de plus de 6 mois, dont 17 contrats en alternance négociés,

2003 :

- 411 bénéficiaires suivis
- 140 entreprises rencontrées – 70 entreprises fidélisées
- 94 contrats de plus de 6 mois dont 52 CDI et 62 contrats de moins de 6 mois.

2004 :

- 461 bénéficiaires accueillis
- 162 entreprises rencontrées – 68 entreprises fidélisées
- 68 contrats de plus de 6 mois dont 44 CDI et 130 contrats de moins de 6 mois

2005 :

- 472 bénéficiaires accueillis
- 80 contrats de plus de 6 mois, dont 50 CDI
- 146 contrats de moins de 6 mois

.../...

Au 30 avril 2006 :

- 272 bénéficiaires suivis
- 174 entreprises prospectées – 62 offres recueillies
- 15 placements de plus de 6 mois dont 7 CDI
- 43 placements de moins de 6 mois

PRÉFECTURE DU NORD
02 22 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

Cette équipe doit intégrer la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes et Armentières, dont l'activité doit démarrer au 1er janvier 2007 et voir son activité étendue à tous les quartiers lillois et adaptée aux besoins de recrutement des entreprises dans le cadre de l'ANRU.

Ce transfert avait été initialement prévu au 1er juillet 2006.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 06/397 du 22 mai 2006, le versement d'une subvention de 33.728,75 € à l'ANPE Région Nord/Pas-de-Calais pour la première période de l'année 2006. La convention correspondante à ce versement n'ayant pas été signé par l'ANPE en raison du transfert de l'activité « Bâti Lille » au 1er janvier 2006 à la Maison de l'Emploi, il convient d'annuler la délibération précitée.

Aussi et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ANNULER** la délibération n° 06/397 du 22 mai 2006 autorisant le versement d'une subvention de 33.728,75 € à l'ANPE Région Nord/Pas-de-Calais pour la première période de l'année 2006,
- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, et par délégation, l'Adjoint délégué aux Finances, de l'avenant à la convention joint en annexe,
- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 65.184,75 €, au titre de l'année 2006, à l'ANPE Région Nord/Pas-de-Calais sise 53, rue Jean Jaurès à Lille, selon les conditions prévues dans l'avenant à la convention passée entre l'ANPE, la Direction Départementale du Travail et de la Formation Professionnelle, la Mission Locale de Lille et la Ville de Lille,
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur la ligne « Mesures pour l'emploi – Subventions à diverses associations » (enveloppe 11808 – chapitre 65 – article 6574 fonction 90) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Emploi,
Bernard CHARLES

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à l'Emploi,
Bernard CHARLES

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1070**

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003 - 2006 – Axe Animation et Promotion Commerciales – Subvention à l'Union Commerciale et artisanale de Fives (UCAF)

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

En 2006, l'Union Commerciale et Artisanale de Fives, qui a pour objectifs de promouvoir et défendre les intérêts du Commerce et de l'Artisanat Fivois, a prévu de réaliser une opération qui relève du Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006.

Pour les fêtes de fin d'année, l'Union Commerciale et Artisanale de Fives réalisera l'opération « Noël à Fives » pendant laquelle la nouvelle place de Fives sera célébrée avec l'arrivée de plusieurs manèges dont des manèges à poneys et des structures gonflables. Tout au long de l'opération, il sera offert au public, par le biais des commerçants, des tickets d'entrée aux manèges.

Cette opération poursuit plusieurs objectifs : développer la notoriété du commerce fivois et de son union commerciale, dans un quartier dit sensible, par la promotion des savoir faire de ses commerçants et artisans ; fidéliser la clientèle et attirer le public dans le quartier, par la présence de manèges sur la nouvelle place.

Le budget global de cette action, joint en annexe, est estimé à 3 708,80 €. La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 1 854.40 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par le Maire ou à défaut le Conseiller délégué au Commerce, de l'avenant à la convention à intervenir entre la Ville et l'Union Commerciale et Artisanale de Fives (UCAF)
- **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1854,40 € à l'U.C.A.F.
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur la ligne intitulée « Développement, Promotion et Animation du Commerce – Subventions » (Enveloppe 4846 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 94).

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 28 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

Par délégation du Maire
le Conseiller délégué au Commerce

Jacques MUTEZ

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

492

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1071**

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003 - 2006 - Axe Animation et Promotion Commerciales - Subvention à l'Association Quartier Royale

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Fin 2006, l'Association Quartier Royale réalise une opération d'animation et de promotion commerciale "Décorations de Noël" qui relève du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006.

A l'occasion des fêtes de Noël 2006, l'Association Quartier Royale désire dynamiser son secteur par un projet d'embellissement du quartier.

Aussi, elle souhaite procéder à l'acquisition d'un décor d'entrée de rue, venant compléter le dispositif acheté en 2005. Le décor sera installé par les services de la Ville.

Cette opération, réalisée dans une logique d'harmonisation et d'identification du secteur, va permettre de rendre agréable le quartier et de valoriser ainsi ses commerces au moment des fêtes de fin d'année.

Le coût total de l'opération est estimé à 3 250,80 €. La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 1 625,40 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par le Maire ou à défaut le Conseiller délégué au Commerce , de l'avenant n° 1 à la convention à intervenir entre la Ville de Lille et l'association Quartier Royale
- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 1 625,40 € à l'association Quartier Royale
- **IMPUTER** la dépense correspondante sur la ligne intitulée « Développement, Promotion et Animation du Commerce – Subventions » (Enveloppe 4846 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 94).

Réception en Préfecture le
Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

Par délégation du Maire
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

PREFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1072**

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003 - 2006 - Axe Animation et Promotion Commerciales - Subvention à l'Association des Lions d'Or

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Fin 2006, l'Association des Lions d'Or sis 8, rue St Jacques à Lille réalise une opération d'animation et de promotion commerciale qui relève du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006.

A l'occasion des fêtes de Noël 2006, l'Association des Lions d'Or souhaite installer temporairement dans le quartier des Lions d'Or, des Kakémonos aux couleurs de l'association et dans l'esprit du quartier du Vieux-Lille.

Cette opération, réalisée dans une logique d'harmonisation et d'identification du secteur, va permettre de valoriser le quartier et les commerces et d'engendrer une augmentation du flux de chalands en cette période propice aux achats.

Les Kakemonos vont permettre aux commerçants d'être plus facilement identifiés et ils mettront en avant la diversité des commerces présents sur le secteur tout en s'appuyant sur une identité visuelle commune.

Le budget total de l'opération, ci- annexé, est estimé à 3 469,12 €. La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce est sollicitée à hauteur de 1 474,38 €, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Nord à hauteur de 34,69 € et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 225,49 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par le Maire ou à défaut le Conseiller délégué au Commerce, de l'avenant à la convention à intervenir entre la Ville et l'association des Lions d'Or

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant total de 1 734,56 € de la manière suivante :
  - 1 474,38 € correspondant à la participation de la Ville de Lille,
  - 34,69 € correspondant à la participation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord et
  - 225,49 € correspondant à la participation de la Région,

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

- **IMPUTER** les dépenses correspondant à la participation de la Région et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Nord pour un montant total de 260,18 € sur la ligne intitulée « Plan de Développement du Commerce – Subventions Réemploi recettes, PLA 2003-2006 » (Enveloppe 22182 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 94) et à celle correspondant à la part de la Ville pour un montant de 1 474,38 € sur la ligne intitulée « Développement, Promotion et Animation du Commerce – Subventions » (Enveloppe 4846 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 94) pour le mandatement à l'association des Lions d'Or,

- **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur la ligne intitulée « PLA Commerce Subvention Conseil Régional » (Enveloppe 22318 – Chapitre 74 – Article 7472 – Fonction 94) et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord sur la ligne intitulée « PLA Commerce et artisanat - Subvention Chambre de Métiers » (Enveloppe 22320 – Chapitre 74 – Article 7478 – Fonction 94).

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire
Le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

Par délégation du Maire
Le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

495

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1073**

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services à Lille 2003 - 2006 - Axe Animation et Promotion Commerciale - Subvention à l'Association « Lille Centre Animations »

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

Fin 2006, l'Association « Lille Centre Animations », sise à la Mairie de quartier du Centre, 31 rue des Fossés à Lille, réalise une opération d'animation et de promotion commerciale qui relève du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006.

A l'occasion des fêtes de Noël 2006, l'Association «Lille Centre Animations» souhaite faire la promotion du marché de Noël et développer le flux de chalands en hypercentre, en partenariat avec les unions commerciales, les commerçants du marché et les commerçants sédentaires environnants, par le biais de nombreuses animations.

Depuis 12 ans, cette association est partenaire du marché de Noël. A ce titre, elle concentre ses interventions sur l'animation du Village de Noël tout en consolidant sa présence dans les différents médias de la Région.

Les animations prévues sont : le maquillage des enfants par une maquilleuse professionnelle, des animations musicales avec les groupes AL'ORTI, MANATA, Magic Jazz Band..., des animations sur podium avec le "show des stars by sosie tour". Le Père Noël viendra également à la rencontre des enfants qui pourront se faire photographier à ses côtés.

D'autres animations ambulantes se rendront de part et d'autre du Village de Noël pour égayer et dynamiser le marché.

Enfin, Lille Centre Animations, en lien avec la Commission Animations Sociales du Conseil de Quartier de Lille-Centre propose tous les ans des activités afin de resserrer les liens trans-générationnels.

Le budget total de l'opération, ci-annexé, est estimé à 13 102,47 €. La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce est sollicitée à hauteur de 5 525 €, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Nord à hauteur de 130 € et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 845 €.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

PREFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVEE

- **AUTORISER** la signature par le Maire ou à défaut le Conseiller délégué au Commerce, de l'avenant à la convention à intervenir entre la Ville et l'association « Lille-Centre Animations»

.../...

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant total de 6 500 € de la manière suivante :
  - 5 525 € correspondant à la participation de la Ville de Lille,
  - 130 € correspondant à la participation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Nord et
  - 845 € correspondant à la participation de la Région,

- **IMPUTER** les dépenses correspondant à la participation de la Région et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Nord pour un montant total de 975 € sur la ligne intitulée « Plan de Développement du Commerce – Subventions Réemploi recettes. PLA 2003-2006 » (Enveloppe 22182 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 94) et à celle correspondant à la part de la Ville pour un montant de 5 525 € sur la ligne intitulée « Développement, Promotion et Animation du Commerce – Subventions » (Enveloppe 4846 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 94) pour le mandatement à l'association « Lille Centre Animations».

- **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur la ligne intitulée « PLA Commerce Subvention Conseil Régional » (Enveloppe 22318 – Chapitre 74 – Article 7472 – Fonction 94) et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord sur la ligne intitulée « PLA Commerce et artisanat - Subvention Chambre de Métiers » (Enveloppe 22320 – Chapitre 74 – Article 7478 – Fonction 94)

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le [illegible]

Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire
Le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

Par délégation du Maire
Le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1074**

OBJET

Union Commerciale « Vivè Moulins" – Avenant n° 2.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est engagée à soutenir financièrement l'Union Commerciale "Vivè Moulins", située 21 place Vanoenacker à Lille, pour l'action détaillée ci-dessous :

- au titre des crédits du Conseil de Quartier de Lille Moulins :

Projet "Loto Noël" : organisé le 2 décembre 2006, salle Courmont. Cette manifestation répond à la volonté des commerçants adhérents, qui depuis 2 ans, dans un souci de redynamisation de l'Union Commerciale, désirent mettre en place des actions de fin d'année destinées à récompenser et gratifier leurs clients actuels mais également potentiels. Subvention d'un montant de 370 € (délibération présentée à ce même Conseil Municipal dans le cadre des crédits décentralisés).
Coût total de l'action : 3 719 €.

Projet "Nuit des trophées" : l'Union commerciale Vivé Moulins, a souhaité organiser "la Nuit des Trophées" le 13 octobre 2006, salle Courmont, afin de marquer sa volonté de mener une action citoyenne tournée vers le milieu associatif du quartier Moulins. Le choix s'est porté sur l'organisation d'une nuit des associations sportives, culturelles ainsi que des associations oeuvrant sur le thème santé-social. A l'instar des nuits du cinéma ou du sport, cette soirée aura pour but de récompenser, sous forme de trophées, les initiatives des associations participantes. Subvention d'un montant de 404 € (délibération présentée à ce même Conseil Municipal dans le cadre des crédits décentralisés).
Coût total de l'action : 2 381 €.

Projet "Les illuminations de Noël - Place Déliot" : organisé de décembre 2006 à janvier 2007. L'Union commerciale Vivé Moulins a pour objectif de valoriser le commerce local et d'être un acteur à part entière de la vie et de l'image de Moulins. En 2005, l'Union commerciale a marqué le projet de développer, sur 4 années, l'illumination des principaux axes de fréquentation du quartier de Moulins. L'année 2005 a vu l'achat d'illuminations pour la rue d'Arras. En 2006, Vivé Moulins projette d'acquérir au minimum 5 illuminations pour la place Déliot. L'année 2007 concernera la place Fernig et 2008 s'attachera à illuminer la rue de Douai. Subvention d'un montant de 1 200 € (délibération présentée à ce même Conseil Municipal dans le cadre des crédits décentralisés).
Coût total de l'action : 1 857 €.

PREFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVEE

En application de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, du décret d'application du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques, une convention a été conclue entre la Ville de Lille et l'Union Commerciale Vivè Moulins en conformité avec la délibération n° 06/402 du 22 mai 2006.

.../...

Les subventions attribuées ci-dessus sont reprises dans l'avenant joint en annexe.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, par le Conseiller délégué au Commerce de l'avenant n°2 à la convention intervenue entre la Ville de Lille et l'Union Commerciale "Vivè Moulins".

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC 2006

Par délégation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

Par délégation du Maire
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1075**

OBJET

Association Caulier Fives Animation – Avenant n° 3.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est engagée à soutenir financièrement l'Association "Caulier Fives Animation" sise à Lille 91/21 rue Eugène Jacquet, pour les actions détaillées ci-dessous :

- au titre des crédits du Conseil de Quartier de Fives :

  - **Opération "Fête de la Saint-Nicolas"** organisée en décembre 2006 - Descriptif de l'action : Goûter pour les enfants des écoles de Fives et de Saint-Maurice Pellevoisin - Coût estimé à 1 100 €. Aide financière en faveur d'actions dans les quartiers : subvention de 500 € (délibération présentée au Conseil Municipal du 13 novembre 2006 dans le cadre des crédits décentralisés)

- au titre des crédits du Conseil de Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin dans le cadre du FIH :

  - **Opération "Voyage en champagne"** - Descriptif de l'action : Sortie familiale avec visites de Reims et de sa région. - Coût estimé à 2 204 €. Subvention d'un montant de 750 €. (délibération présentée au Conseil Municipal du 13 novembre 2006 dans le cadre des crédits décentralisés).

  - **Opération "Saint-Nicolas"** organisé en décembre 2006 - Descriptif de l'action : Spectacle et goûter pour 200 à 250 enfants de Saint-Maurice Pellevoisin et de Fives. Coût estimé à 1 100 €. Subvention d'un montant de 500 € (délibération présentée au Conseil Municipal du 18 décembre 2006 dans le cadre des crédits décentralisés).

En application de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, du décret d'application du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques, une convention a été conclue entre la Ville de Lille et l'Association Caulier Fives Animation en conformité avec la délibération n° 06/404 du 22 mai 2006.

Les subventions attribuées ci-dessus sont reprises dans l'avenant joint en annexe.

PREFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou en cas d'empêchement, par le Conseiller délégué au Commerce de l'avenant n° 3 à la convention intervenue entre la Ville de Lille et l'Association Caulier Fives Animation

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006
Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par delegation du Maire,
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

Par délégation du Maire
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

501

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1076**

OBJET

Association Renouveau Artistique Artisanal du secteur comtesse (ARAAC), Union Commerciale Esquermoise, Association des commerçants de la rue d'Isly (ACRI), Association Lille Flandre - Convention et avenants

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est engagée à soutenir financièrement l'association Renouveau Artistique Artisanal du secteur comtesse (ARAAC), l'Union Commerciale Esquermoise, l'association des commerçants de la rue d'Isly (ACRI) et l'association Lille Flandre, pour les actions détaillées ci-dessous :

- **Association Renouveau Artistique Artisanal du secteur comtesse (ARAAC) :**

- au titre de la délégation des Fêtes : Opération "Installation de guirlandes en sapin avec lucioles, lampes flash et rideaux lumineux" - Coût estimé à 11 597 €. Subvention de 5 798,50 € (délibération présentée à ce même Conseil Municipal par la délégation des Fêtes).

- **Union Commerciale Esquermoise :**

- au titre de la délégation des Fêtes : Opération "Installation de guirlandes en sapin avec lucioles et projecteurs de couleur" - Coût estimé à 21 506 €. Subvention de 10 753 € (délibération présentée à ce même Conseil Municipal par la délégation des Fêtes).

- **Association des commerçants de la rue d'Isly (ACRI) :**

- au titre des crédits du Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes dans le cadre du FIH :

  - Opération "Fête de rentrée du village d'Esquermes" - Descriptif de l'action : Manifestation festive permettant d'accueillir les nouveaux habitants du quartier. Coût estimé à 1 200 €. Subvention d'un montant de 750 € (délibération n° 06/819 du 13 novembre 2006 dans le cadre des crédits décentralisés).

- **Association Lille Flandre :**

- au titre des crédits du Conseil de Quartier de Lille Centre :

  - Opération "Exposition des artistes du quartier de Lille Flandre" - Descriptif de l'action : Développer une image plus culturelle et éducative du quartier Lille Flandre qui contribue à accroître la notoriété des commerçants du secteur. Coût estimé à 3 732,29 €. Aide financière en faveur d'actions dans les quartiers : subvention de 200 € (délibération n° 06/818 du 13 novembre 2006 dans le cadre des crédits décentralisés).

PREFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
.../...
ARRIVÉE

- au titre des crédits du Conseil de Quartier de Lille Centre dans le cadre du FIH :

- Opération "Exposition des artistes du quartier de Lille Flandre" - Descriptif de l'action : Développer une image plus culturelle et éducative du quartier Lille Flandre qui contribue à accroître la notoriété des commerçants du secteur. Coût estimé à 3 732,29 €. Subvention d'un montant de 750 € (délibération n° 06/819 du 13 novembre 2006 dans le cadre des crédits décentralisés).

En application de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, du décret d'application du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques, une convention a été conclue entre la Ville de Lille les associations désignées ci-dessous en conformité avec les délibérations suivantes :

- n° 06/770 du 9 octobre 2006 - Association Renouveau Artistique Artisanal du secteur comtesse (ARAAC),
- n° 06/575 du 3 juillet 2006 - Association des commerçants de la rue d'Isly (ACRI),
- n° 06/210 du 20 mars 2006 - Association Lille Flandre.

Les subventions attribuées ci-dessus sont reprises dans les conventions et avenants joints en annexe.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 14 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou en cas d'empêchement, par le Conseiller délégué au Commerce, des convention et avenants intervenus entre la Ville de Lille et l'association Renouveau Artistique Artisanal du secteur comtesse (ARAAC), l'Union Commerciale Esquermoise, l'association des commerçants de la rue d'Isly (ACRI) et l'association Lille Flandre.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

Par délégation du Maire
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

506

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1095**

OBJET

Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003 - 2006 -Axe Animation et Promotion commerciales - Subvention à l'Association «Les Commerçants Beaux-Arts République»

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En 2006, l'Association «les commerçants Beaux-Arts République» sise 19 place de Béthune à Lille prévoit de réaliser 2 opérations d'animation commerciale qui entrent dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006 (Conseil Municipal du 3 février 2003 - Délibération n° 03/29) :

A - Opération manège enfantin

De fin novembre à début janvier 2007, l'association favorisera l'installation d'un manège enfantin place de Béthune. En collaboration avec les forains, les commerçants prendront en charge une partie du coût des 1 500 tickets de manège proposés à prix réduit au grand public. Cette opération permet d'animer la place de Béthune en période de fin d'année et incite les chalands à flâner plus longtemps dans le quartier.

Le coût total de l'opération s'élève à 3 360 €. Conformément aux accords du PLA, la Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 50% soit pour un montant de 1 680 €.

B - Opération sapins de Noël

A l'occasion des fêtes de fin d'année, des sapins seront disposés devant chaque commerce de la place de Béthune pendant le mois de décembre 2006. Ces sapins décoreront et égayeront le quartier et les chalands se sentiront davantage dans un climat festif et agréable.

Le coût total de l'opération est évalué à 1 339,52 €. Conformément aux accords du PLA, La Ville de Lille, au titre de la délégation Commerce, est sollicitée à hauteur de 50 % soit pour un montant de 669,76 €.

D'autre part, par délibération n° 05/1051 du 12 décembre 2005, la Ville a autorisé le versement d'une subvention au bénéfice de l'Association «les commerçants Beaux-Arts République» qui a organisé deux opérations d'animation et de promotion commerciale entrant dans le cadre du PLA.

Les bilans financiers des actions subventionnées intitulées "Opération manège enfantin 2005" et "Opération sapins de Noël 2005" font apparaître un trop perçu par l'association s'élevant à 1 360,35 € du fait de budgets réels inférieurs aux budgets annoncés (cf. [illegible])

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

.../...

En conclusion, la somme totale à verser à l'Association «les commerçants Beaux-Arts République » s'élève à 989,41 €.

En conséquence et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature par le Maire ou à défaut le Conseiller délégué au Commerce , de la convention à intervenir entre la Ville de Lille et l'Association «les commerçants Beaux-Arts République»,

- **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 989,41 € à l'Association «les commerçants Beaux-Arts République»;

- **IMPUTER** la dépense correspondante pour un montant de 989,41 € sur la ligne intitulée « Développement, Promotion et Animation du Commerce – Subventions » (Enveloppe 4846 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 94).

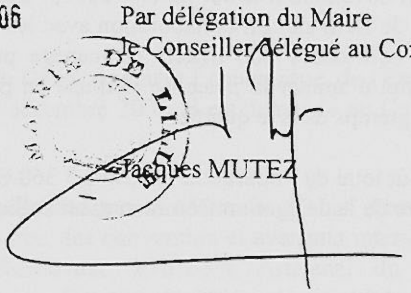
ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

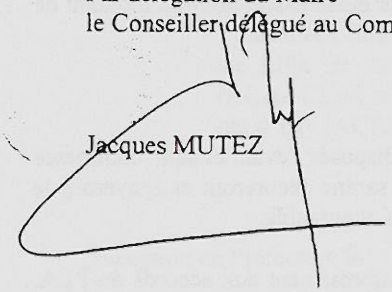
Par délégation du Maire
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ



Par délégation du Maire
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ



PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

505

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1077**

OBJET

Exploitation d'appareils de distribution automatique de médailles souvenirs au Parc zoologique et au Musée d'Histoire Naturelle de Lille - Signature d'une convention d'occupation du domaine public.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs

La Ville de Lille souhaite autoriser la société E.M.C. à exploiter des distributeurs automatiques de médailles souvenirs au Parc zoologique et au Musée d'Histoire Naturelle de Lille, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public.

Cette convention précise les conditions de fonctionnement de cette activité, ainsi que le montant de la redevance due à la Ville de Lille en fonction du nombre de médailles vendues chaque année :

En dessous de 10 000 médailles	25 % du chiffre d'affaire hors taxes
Sur les ventes comprises entre 10 000 et 20 000 médailles	33 % du chiffre d'affaire hors taxes
Sur les ventes comprises entre 20 000 et 30 000 médailles	40 % du chiffre d'affaire hors taxes
Sur les ventes comprises entre 30 000 et 40 000 médailles	50 % du chiffre d'affaire hors taxes
Sur toutes les ventes au delà de 40 000 médailles	55 % du chiffre d'affaire hors taxes.

La redevance sera reversée dans un délai de quinze jours à l'issue de chaque trimestre civil, sur justification des relevés, sous contrôle d'un représentant de la Ville.

En vigueur jusqu'au 31 décembre 2008, cette convention pourra être prolongée d'une période maximale de six mois afin de permettre à la société E.M.C. d'écouler son stock.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, le Conseiller délégué à l'Occupation du Domaine Public, à signer cette convention.

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 3 DEC. 2006

ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire.
le Conseiller délégué à l'Occupation
du Domaine Public.

Jacques MUTEZ

Par délégation du Maire
le Conseiller délégué à l'Occupation
du Domaine Public,

Jacques MUTEZ

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

506

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE DU NORD
12 24. JAN. 2007 12
ARRIVÉE

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1078**

OBJET

Marchés de Plein Air – Mise aux normes européennes - Installation de bornes d'alimentation électrique Avenant n° 2 - Tranche conditionnelle de Wazemmes

PRÉFECTURE DU NORD
12 08 JAN. 2007 12
ARRIVÉE

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/141 du 25 mars 2002, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert afin de respecter la directive européenne n° 93/43/CEE du 14 juin 1993 et l'arrêté ministériel du 9 mai 1995 visant à une maîtrise continue de l'hygiène des aliments remis directement aux consommateurs depuis la production jusqu'à la vente.

Cette consultation avait pour objet la fourniture et la pose de bornes d'alimentation électrique sur les marchés de plein air et l'installation d'arrivées d'eau.

Cette délibération sollicitait également l'aide de l'Etat dans le cadre du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) à hauteur de 20 % du montant hors taxes des dépenses d'investissement et à hauteur de 50 % pour les dépenses de fonctionnement.

Par délibération n° 02/710 du 7 octobre 2002, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un marché afin d'équiper les marchés de plein air de la Ville de Lille de bornes d'alimentation électrique et de points de distribution d'eau, conformément aux normes européennes.

Par délibération n° 03/123 du 24 mars 2003, le Conseil Municipal a décidé, au regard de la législation en vigueur, de donner la priorité au maintien de la chaîne du froid au moyen d'installation de bornes d'alimentation électrique et de reporter la mise en place de points de distribution d'eau. Par la même délibération, il a été décidé de modifier la procédure de consultation, initialement prévue en appel d'offres sur performances, en procédure par voie d'appel d'offres restreint, conformément aux dispositions des articles 61 à 65 du Code des marchés publics.

Par délibération n° 04/135 du 29 mars 2004, le Conseil municipal a décidé d'intégrer dans la même consultation l'exploitation et la maintenance des bornes de distribution d'énergie électrique.

Sur le fondement de ces délibérations, un marché a été attribué à la société CITELUM, après avis de la commission d'appel d'offres réunie le 10 novembre 2004. La signature du marché a été autorisée par délibération n°5/28 du conseil municipal du 31 janvier 2005.

Le marché de travaux n° 40608 portant sur cette opération a été notifié en date du 13 avril 2005 pour un montant total de 664 685,99 € TTC.

.../...

Par délibération n° 05/737 du 26 septembre 2005, l'avenant n° 1 a été passé sur le marché afin de modifier les paramètres de la formule de révision des prix en raison de la suppression de certains indices publiés au Bulletin Officiel.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de Wazemmes, il était prévu initialement d'installer 7 bornes dans le cadre d'une tranche ferme et 7 autres bornes dans le cadre d'une tranche conditionnelle, soit au total 14 bornes. Le service réglementation a souhaité réaliser les 2 tranches, ferme et conditionnelle, en même temps, en réduisant le nombre de bornes de 7 à 2 pour la tranche conditionnelle, ce qui porte le nombre total de bornes installées à 9.

En conséquence, les travaux de la tranche conditionnelle sur le marché de Wazemmes, fixés initialement à 94 978,19 € TTC, s'élèvent désormais à 27 472.36 € TTC, ce qui représente une moins-value de 4,13 % sur le montant du marché initial.

Aussi, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi et l'Insertion réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au marché de mise aux normes européennes des marchés de plein air.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le - 8 JAN. 2007

Affiché en Mairie le 9 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux Marchés de plein air,

Martine CARLIER

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée aux
Marchés de plein air,

Martine CARLIER

PRÉFECTURE DU NORD
12 08 JAN. 2007 12
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1079**

OBJET

Acomptes sur subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions, au titre de l'année 2007

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent aux plus démunis un abri, un repas, un accueil ou des soins médicaux dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité.

En outre, la Ville souhaite également soutenir les associations qui mettent en œuvre tout au long de l'année des actions de développement de Lien Social, qui s'inscrivent en complémentarité des actions relevant de la Campagne Pauvreté – Précarité, et ont pour objectif l'insertion des plus démunis en luttant contre l'isolement social.

Cette aide financière ne peut cependant être versée dans sa globalité qu'après examen par les services des documents fournis par les associations et des objectifs atteints durant l'année 2006.

Aussi, afin de ne pas pénaliser les partenaires associatifs qui œuvrent dès maintenant sur le terrain pour assurer la continuité de leurs missions et doivent procéder à de lourdes avances de trésorerie, il est proposé de verser aux associations une participation financière de la Ville de Lille, au titre de l'exercice 2007, représentant 50% de la subvention octroyée en 2006, répartie de la manière suivante :

Sur le chapitre 65-Article 6574-Fonction 524-Enveloppe 13646 - Campagne Pauvreté – Précarité

- A.B.E.J. **20 000 €**

Cette association propose un accueil et un hébergement d'urgence ainsi qu'un accompagnement pour le relogement de personnes sans domicile. Pour ce faire, l'A.B.E.J. a mis en place un accueil de jour, un dispositif d'hébergement d'urgence et propose régulièrement à ses usagers des outils diversifiés pour promouvoir l'accès aux droits fondamentaux intégrant également la culture et les loisirs.

- ARMEE DU SALUT **43 500 €**

Cette association réalise l'accueil, l'hébergement et l'insertion du public homme sans domicile. Il s'agit d'un hébergement d'urgence qui s'adresse à la fois à un public d'hommes seuls de plus de 18 ans sans domicile fixe et en voie de désocialisation et à des familles accueillies au sein du pavillon Feron Vrau.

.../...

- ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE **10 000 €**

Cette association réalise l'accueil, l'hébergement, l'éducation, la réinsertion sociale et professionnelle, l'accueil d'urgence des femmes seules avec ou sans enfants et couples en difficulté, l'accompagnement et le maintien dans le logement des personnes en difficultés sociales.

- BANQUE ALIMENTAIRE DU NORD **5 500 €**

Cette association a pour objet la lutte contre la faim en organisant la collecte et la redistribution gratuite de denrées alimentaires aux plus démunis, via le réseau associatif.

- CAPHARNAUM **6 098 €**

Cette association réalise l'accueil d'urgence, l'hébergement et l'accompagnement social d'un public adulte mixte à partir de 18 ans sans limite d'âge.

- COORDINATION MOBILE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION **4 000 €**

La C.M.A O. est un collectif d'associations qui vise à assurer une meilleure cohérence des réponses à l'urgence sur la Communauté Urbaine de Lille par la gestion du 115 (S.A.M.U. social) et par une fonction de coordination et de veille sociale.

- CROIX ROUGE FRANCAISE **3 000 €**

Cette association intervient en matière de prévention et d'apaisement des souffrances humaines, par l'aide alimentaire et le pôle d'accueil d'urgence. Elle intervient également dans le développement des services inscrits dans la lutte contre les exclusions et l'accompagnement social ainsi que dans les zones d'habitats dégradés auprès des migrants et réfugiés. dans les centres de détention et auprès des personnes sinistrées.

- ENTRAIDE EGLISE REFORMEE **1 250 €**

Cette association est au contact, à l'écoute et au service des personnes. des familles et des groupes sociologiques qui manifestent le besoin d'une solidarité concrète et efficace dans toutes les questions existentielles et institutionnelles en servant un petit déjeuner gratuit à destination de toute personne démunie deux fois par semaine dans la salle de la Solidarité rue du Marché.

- FAMILLE ACCUEIL REINSERTION ECOUTE **9 500 €**

Cette association propose aux familles en difficulté des dispositifs coordonnés et complémentaires, de l'urgence à l'insertion, accueil de jour, accompagnement social, hébergement d'urgence et mise à l'abri qui aboutit à une contractualisation vers une recherche de solution adaptée.

- MAGDALA **1 600 €**

Cette association a pour objet l'organisation et le développement d'activités sociales et culturelles, avec et pour des personnes démunies. Elle propose également l'accueil et l'hébergement des personnes sans domicile fixe.

- RESTAURANTS DU CŒUR **7 000 €**

Cette association propose une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment par la distribution de repas dans les lieux de distribution des dix quartiers lillois, le wagon du cœur et le resto bus.

- SOCIETE SAINT VINCENT DE PAUL **1 250 €**

Cette association a pour but de réaliser ou de soutenir toutes les initiatives en faveur de l'aide et de l'action sociale, de la fraternité, de la prévoyance, de la protection, de la santé, de l'assistance matérielle et morale et toutes œuvres de bienfaisance. Elle assure l'accompagnement des familles par des bénévoles.

- S.O.S. VOYAGEURS **1 900 €**

Cette association a pour objet l'aide à toute personne quelle qu'elle soit qui se trouve en difficulté en gare de LILLE-FLANDRE (aides alimentaires, à l'hébergement, pour le transport S.N.C.F., et pour le transport dans la métropole (bus, métro)).

Sur le chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 523 - Enveloppe 2558 – Actions de développement de lien social

- BARTHOLOME MASUREL **1 000 €**

L'association a pour vocation l'écoute, le conseil, l'orientation et le suivi des personnes en difficultés financières.

- OSLO **5 000 €**

L'association OSLO développe des actions d'accès et de maintien dans le logement. Elle met en outre en œuvre une action d'accompagnement social de jeunes de 18 à 25 ans, hébergés en résidence sociale.

La convention est présentée par le biais d'une autre délibération lors de cette même séance (délégation Action Sociale liée au Logement).

- SAFFIA **2 000 €**

L'association a pour objet de proposer des services adaptés aux personnes de culture autre, soit étrangères dans notre société. Elle offre des services d'aides innovants concourant à reconstruire des identités personnelles et collectives et destinés à fournir les moyens de parvenir à une autonomie et à une meilleure adaptation, à faciliter l'intégration sociale, culturelle, professionnelle.

.../...

- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS **4 500 €**

Cette association se propose dans l'esprit de la déclaration universelle des droits de l'homme de soutenir les personnes et leur famille victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement et des conflits armés. Elle réalise l'accueil, l'écoute, l'orientation, l'aide alimentaire et financière de toute personne lilloise en grande précarité.

- La CLE **4 500 €**

L'association Compter – Lire – Ecrire propose des cours gratuits et individuels grâce à une équipe de bénévoles en matière d'alphabétisation et maîtrise des savoirs de base, accompagnement scolaire et apprentissage du français langue étrangère.

- ACCUEIL et REINSERTION SOCIALE

L'Association a pour objet l'accueil, l'hébergement et la réinsertion sociale et professionnelle du public précarisé accueilli dans ses divers établissements, en particulier des femmes seul es avec ou sans enfants.

En tant que service pilote, les services de l'action sociale et de l'insertion présentent un avenant au nom de la délégation « Famille » pour un financement exceptionnel de 1 000 € sur les crédits 2006 de la délégation « Famille ».

- **M.A.J.T.**

Par ailleurs, une subvention de 15.245 € est proposée, au cours de cette même séance, par la délégation Culture, à la Maison d'Accueil du Jeune Travailleur, pour ses projets d'Atelier et de Lieu Ressources. Il convient d'intégrer cette subvention dans l'avenant ci-joint.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des acomptes sur subventions proposées aux associations précitées, sous réserve du vote du budget primitif 2007
- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame la Conseillère déléguée à la Lutte contre les Exclusions, à signer les conventions générales d'objectifs 2007 avec les associations précitées et l'avenant n° 4 à la convention du 6 février 2006 entre la Ville et A.R.S.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Lutte
contre les Exclusions,

Latifa KECHEMIR

Par délégation du Maire,
la Conseillère déléguée à la Lutte
contre les Exclusions,

Latifa KECHEMIR

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1080**

OBJET

Subventions destinées aux organismes à caractère social – Personnes Agées.

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille développe une politique volontariste en direction des seniors. L'hébergement, l'information, l'accompagnement social et le maintien de l'autonomie des personnes vivant à domicile ainsi que l'animation sont les axes privilégiés de cette politique.

Des subventions seront attribuées à diverses associations en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque association et contractualisé avec la Ville par une convention, un contrat d'objectifs ou un avenant, annexés à la délibération.

Eu egard aux activités d'animation pour les personnes âgées mises en place par les associations, il est proposé d'émettre un avis concernant les demandes de subventions suivantes

- Association Projet-Centre Social du Faubourg de Béthune	5 000€
- Association Damier Club Lillois	750€
- Armee du Salut	480€
- Centre Social Intercommunal la Chemin du Rouge	500€
- Club Extension Lucien Rauwel	3 000€
- Les Amis de la Fondation de Lille	1 000€
- Les Petits Frères des Pauvres	2 000€
- Les Retrouvailles	400€
- Maison de Quartier du Vieux-Lille	1 000€
- Maison de Quartier de Fives	1 500€
- Maison de Quartier de Wazemmes	1 500€
- Club Royal	520€
- Ride On Lille	1 000€
- Siel Bleu	7 764€
- Vieillir Autrement	650€
- VLAN	3 000€
- Maison Régionale X 2000	4 680€
- Wellouëj	2 200€

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publique, les subventions attribuées à l'Association Projet, Centre Social du Faubourg de Béthune, au Centre Social Intercommunal la Maison du Chemin Rouge, la Maison de Quartier du Vieux-Lille, de Fives et de Wazemmes seront reprises dans un avenant à la convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs par le service pilote, le service Animation-Cultures Urbaines.

Les subventions attribuées aux associations, Les Amis de la Fondation de Lille et Les Retrouvailles sont reprises dans un avenant à la convention du 3 juillet 2006, avenants présentés lors de cette même séance par le service Personnes Agées, service pilote

La subvention attribuée à l'Armée du Salut sera reprise dans un avenant à la convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs par le service Action Sociale et Insertion service pilote.

La subvention attribuée à l'Association X 2000 sera reprise dans un avenant à la convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs par le service Développement Economique, service pilote.

La subvention attribuée à l'Association Ride on Lille sera reprise dans un avenant à la convention qui fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs par le service des Sports, service pilote.

Enfin la subvention attribuée à l'association les Petits Frères des Pauvres sera reprise dans un avenant à la convention prise par ailleurs par le service Action Sociale et Insertion, service pilote.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions proposées ci-dessus, dont les actions sont détaillées dans les tableaux joints,
- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Retraités et Personnes Agées des contrats d'objectifs et des avenants avec les associations suivantes : Association Damier Club Lillois, Les Amis de la Fondation de Lille, Les Retrouvailles, Club Royal, Siel Bleu et VLAN
- **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 65 – article 6574 – fonction 61 – enveloppe 1045.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée au Retraités et
Personnes Agées,

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée aux Retraités
et Personnes Agées,

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

Commission de la Solidarité et du projet éducatif du 6 décembre 2006
Conseil Municipal du 18 décembre 2006

Délégation Retraités et Personnes Agées
Madame STANIEC-WAVRANT

Nom et Adresse de l'Association	Activités Générales de l'Association	Action a financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements	Etat des crédits	Proposition de l'élue	Avis de la commission --- Observations
Association Projet Nouveau Centre Social du Faubourg de Béthune 65 rue Saint Bernard BP 43 59006 LILLE CEDEX	L'association a pour but d'être à la fois un équipement de quartier à vocation sociale et globale, un équipement à vocation familiale et pluri-disciplinaire, un lieu d'animation et de vie sociale, un support d'interventions sociales concertées et novatrices.	Suite à une démarche d'enquête : mise en place de 3 ateliers : chants et chansons d'1h30 par semaine gymnastique douce 1h par semaine peinture sur soie et loisirs créatifs 2h par semaine. Accueil de 3h hebdomadaire des personnes âgées migrantes en lien avec les cours d'alphabétisation. Et pour associer les aînés du quartier aux événements et aux sorties familiales : goûters intergénérationnel, 1fois par mois, fêtes et manifestations, 1 fois par trimestre et les sorties familiales 1 fois par trimestre et 1 fois par semaine durant l'été. Nombre de lillois concernés : 70 Coût de l'action : 9 150€	5 000€	3 361€		48 275€	5 000€	
Association Damier Club Lillois 63 rue Jenner 59000 LILLE	Cette association affiliée à la fédération française de jeu de dames a pour but de jouer et de promouvoir le jeu de dames dans un cadre de compétition.	Pour la mise en place d'une initiation au jeu de dames tous les mercredis de 14h à 16h avec les retraités du club Lannoy. Nombre de lillois : 27 Coût de l'action : 800€	750€	1ère demande		43 275€	750€	

514

Nom et Adresse de l'Association	Activités Générales de l'Association	Action a financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements	Etat des crédits	Proposition de l'élue	Avis de la commission Observations
Armée du Salut 48 rue de Valenciennes 59000 LILLE	La fondation de l'Armée du Salut a pour but l'expression et le prolongement temporel des valeurs spirituelles, la prévention des risques systémiques d'isolement et de pauvreté, la lutte contre toutes les formes de précarité matérielle et morale et les situations d'exclusion qui en résultent, l'instauration ou la restauration des conditions permettant à toutes personnes qui l'ont perdue de retrouver leur dignité humaine.	Pour une aide au financement d'un séjour de 3 jours au mois de décembre dans un gite rural de la région Nord Pas-de-Calais. Durant ce séjour plusieurs temps forts sont programmés comme la découverte du musée de Sars Poteries, la visite d'une ferme à Cerfmont et une demi-journée au musée Matisse. Nombre de lillois concernés : 5 Coût de l'action : 885€	480€	1ère demande		42 525€	480€	
Centre Social Inter communal La Maison du Chemin Rouge 80 Chemin Rouge BP 14 59155 FACHES-THUMESNIL	Créer, organiser, gérer et développer avec ses adhérents des projets et actions destinés à améliorer les conditions de vie des habitants. C'est un équipement de proximité qui se veut à vocation sociale globale, à vocation familiale et plurigénérationnelle, un lieu d'animation de la vie sociale, un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.	Afin de poursuivre les ateliers : - gymnastique d'entretien le lundi et le jeudi de 9h30 à 11h - ateliers cuisine, 1 lundi sur 2 de 14h à 17h - thé dansant, 1 fois/mois le dimanche de 14h à 19h - repas dansants 1fois tous les 2 mois. - danse de salon tous les 15 jours le vendredi de 14h à 16h - espace mulitmédia le mardi 2 fois 1h Nombre de lillois concernés : 60 Coût de l'action : 25 000€	1 000€	500€ au CM du 3 juillet	DRASS : 17 000€ CRAM : 3 000€	42 045€	Complément 500€	
Club Extension Lucien Rauwel 139 rue Colbert 59000 LILLE	Apporter une aide matérielle ou morale aux personnes dites du 3ème et 4ème âge, ainsi qu'une présence amicale pour les aider dans leurs problèmes. Elle effectue une visite régulière en vue de rompre la solitude des personnes âgées et également les démarches auprès des organismes de tous ordres en fonction des besoins des Seniors.	Pour effectuer des transports pour les personnes âgées (pédicure, banque, pharmacie...) Pour l'organisation de sorties tout au long de l'année. 28 sorties sont mis en place tout au long de l'année. Nombre de lillois : 200 Coût de l'action : 8 380€	3 000€	1 000€		41 545€	3 000€	

515

Nom et Adresse de l'Association	Activités Générales de l'Association	Action à financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements	Etat des crédits	Proposition de l'élue	Avis de la commission --- Observations
Les Amis de la Fondation de Lille 99 rue St Sauveur 59033 LILLE CEDEX	Réalisation des buts poursuivis par la fondation de Lille ; favoriser la renommée et la notoriété de la Fondation, s'associer aux actions sous l'égide de la fondation, proposer des actions à la fondation de Lille	Pour la réalisation d'une animation lors de la période de Noël rassemblant les 7 maisons de retraite et pour la réalisation et la confection de cartes d'anniversaire à destination de chacun des résidents des structures de la ville. Nombre de lillois : 180 Coût de l'action : 1 000€	1 000€	4 000€ au CM du 3 juillet 2006		38 545€	1 000€	
Les Petits Frères des Pauvres 24 rue Jean Moulin 59000 LILLE	Elle a pour but d'aider les personnes âgées de plus de 50 ans en situation de précarité, isolées, démunies, marginalisées.	Atelier de pratiques culturelles et d'expression artistiques de 3h par semaine animés par des artistes professionnels soit 30 séances au total. Nombre de lillois : 30 Coût de l'action : 23 211€	2 000 €	2 000€		37 545€	2 000€	
Les Retrouvailles 8 rue des Iris 59000 LILLE	Elle a pour but de lutter contre l'isolement des personnes âgées et retraitées du secteur du vieux sud" de Lille sud en leur permettant de se retrouver dans un même lieu autour de différentes animations	Pour l'organisation d'une journée détente au Parc de Dennlys à DENNEBROUCQ où les seniors pourront profiter d'un spectacle de magie, du musée, de l'espace animalier le tout accompagné d'un repas. Nombre de lillois : 68	400€	460€ au CM du 3 juillet 2006		35 545€	400€	

Nom et Adresse de l'Association	Activités Générales de l'Association	Action a financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements	Etat des crédits	Proposition de l'élue	Avis de la commission ---------- Observations
Maison de Quartier du Vieux Lille 24 rue des Archives 59000 LILLE	L'association a pour objet de favoriser la vie sociale dans le Vieux-Lille dans le but d'aider à l'émergence d'uns société basée sur la démocratie, le sens de la justice, la citoyenneté et la lutte contre toute forme d'exclusion.	Pour la mise en place de divers ateliers : - informatique : 2h par semaine - alphabétisation : 2 fois 2h/sem - cuisine : 1 fois par mois de 9h à 16h - crédits-loisirs : permanence hebdomadaire - couture : 1 fois par semaine - ateliers créatifs : 1 fois 2h30 /sem - jeudis philo : 1 fois 2h/mois - gymnastique : 2h/sem Nombre de lillois : 150 Coût de l'action : 9 100€	2 500€	1ère demande	LMH : 1 937€ Mairie de Quartier : 800€	35 145€	1 000€	
Maison de Quartier de Fives Rue Massenet BP 22 59007 LILLE CEDEX	L'association a pour but d'accueillir dans ses locaux les individus, les familles, les groupes et associations du quartier de Fives.	Pour la mise en place d'après-midis récréatives 3 fois par semaine de 14h à 17h. Les séances sont basées sur la pratique de jeux de société, de jeux de cartes et d'échanges et parfois certains jours les retraités se regroupent lors de fêtes, de goûters et de repas. Nombre de lillois : 20 Coût de l'action : 1827€	1 500€	1ère demande		34 145€	1 500€	
Maison de Quartier de Wazemmes 36 rue d'Eylau Passage de l'Egalité 59000 LILLE	L'association a pour but de : - promouvoir les activités sociales, éducatives, culturelles et sportive en direction de l'ensemble de la population du quartier de Wazemmes, en agissant contre les discriminations et les exclusions - gérer la maison de quartier et de tous les locaux qui pourraient lui être confiés, afin d'assurer le développement de ses activités, assurer un rôle actif dans l'animation du quartier et l'accueil des associations.	Pour la mise en place de plusieurs ateliers : - atelier art culinaire du Nord tous les mardis de 9h à 15h - atelier mémoire collective : 1séance de 3h par mois - repas festifs : 1 samedi par mois de 12h à 17h - sorites : 1 fois par trimestre. Nombre de lillois : 90 Coût de l'action : 20 810€	10 000€	1ère demande	Conseil Général : 5 000€	32 645€	1 500€	

Nom et Adresse de l'Association	Activités Générales de l'Association	Action a financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements	Etat des crédits	Proposition de l'élu	Avis de la commission Observations
Club Royal Centre Social Godeleine Petit 24 rue des archives 59000 LILLE	Lutter contre l'isolement des personnes du 3ème âge dans un esprit d'amitié et d'entraide.	Le club est ouvert tous les jeudis après midi autour de diverses activités traditionnelles. Un goûter est servi lors de chacune de ces rencontres, 1 fois par trimestre les anniversaires sont fêtés. Nombre de lillois : 38 Coût de l'action : 1 250€	520€	520€		31 145€	520€	
Ride On Lille 23 rue Gosselet 59 000 LILLE	L'association a pour but le développement, l'apprentissage et la promotion de la pratique du roller : comme loisir, comme sport convivial et utilitaire, comme moyen de locomotion simple, rapide et écologique, facteur de dynamisation du paysage urbain.	Initiation au roller pour les seniors avec une pédagogie adaptée tous les samedis de 10h à 12h (sauf pendant les vacances scolaires) soit 72h de cours. Nombre de lillois : 10 Coût de l'action : 5000€	2 500€	1ère demande	Jeunesse et Sport : 1 500€	30 625€	1 000€	
SIEL Bleu 35 rue de Gand 59000 LILLE	L'association a pour objet le maintien et l'amélioration des capacités physiques, et contribue plus globalement à la promotion de la qualité de vie des Seniors.	Poursuivre l'atelier de gymnastique «prévention santé» entrepris sur les clubs : - Gantois (2h de cours par semaine - Saint Gabriel (1h de cours par semaine - Wagner (1h de cours par semaine soit 47 séances par an par structure soit 188 séances au total. Nombre de lillois : 60 Coût de l'action : 7 764€	7 764€	8 560€		29 625€	7 764€	

Nom et Adresse de l'Association	Activités Générales de l'Association	Action a financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements	Etat des crédits	Proposition de l'élu	Avis de la commission ---------- Observations
Vieillir Autrement 61 rue de la Justice 59000 Lille	Favoriser le rapprochement entre personnes de générations et de cultures différents, dans le respect de leur identité individuelle et collective	Rencontre entre les enfants de l'école Turgot et les aînés sur le thème des années 30 et du Front Populaire témoignages des anciens, mise en place d'une exposition autour de la mémoire et confection d'un livret « Mémoires d'habitants à Lille Sud » Nombre de lillois : 100 Coût de l'action : 30 72 16	650€		Politique de la Ville 14 968€ FIH 1 282€ FASILD 2 120€	21 861€	650€	
VLAN 139 rue Colbert 59000 LILLE	Promouvoir les activités culturelles, sportives et sociales pour contribuer à l'épanouissement de tous dans un esprit de neutralité.	Pour la participation aux frais encourus pour les activités - gymnastique volontaire (4 séances par semaine + 1 séance supplémentaire à définir) 15 personnes sont inscrites - couture, encadrement, arts plastiques, crochet, dentelle aux fuseaux, patchwork (en moyenne 1 cours par semaine comprenant 13 personnes) - et la mise en place d'un atelier cuisine diététique (en collaboration avec la Maison du Diabète). Nombre de lillois : 132	6 000€	1 530 €		21 211€	3 000€	
Maison Régionale X2000 60 rue Sainte Catherine 59000 LILLE	Promouvoir l'informatique par des actions de sensibilisation auprès du grand public Suivre le développement des connaissances et constituer 1 banque de données Fournir des produits et des services à tout public intéressé par l'informatique Mettre en œuvre à destination de ses membres des outils de sensibilisation à l'informatique	Sensibilisation des séniors à l'informatique et aux nouvelles technologies à la cyber-base des Bois-Blancs 25 séances de 3h soit le mercredi de 9h à 12h Nombre de lillois : 500 Coût de l'action : 7 170€	7 020€	3 024€		18 211€	4 680€	

Nom et Adresse de l'Association	Activités Générales de l'Association	Action a financer	Subvention sollicitée	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements	Etat des crédits	Proposition de l'élu	Avis de la commission --- Observations
WELLOUEJ 51 rue Colbert 59000 LILLE	L'association a pour but de créer et promouvoir toute activité ou action se rapportant aux jeux, notamment sur la renaissance des jeux traditionnels et la découverte des jeux du monde.	Pour la mise en place d'un atelier jeux dans la résidence de retraite de la ville Marie Laurencin. Le projet se déroule en 3 étapes : - exposition des jeux - discussions et premiers contacts avec les jeux - pratique des jeux L'association interviendra 4 demi-journées par mois et ce pendant 10 mois soit 20 interventions. Nombre de lillois : 10 à 15 Coût de l'action : 10 880€	2 200€	1er demande	Conseil Général : 2 200€ FIH : 750€	13 531€	2 200€	

520

521

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1081**

OBJET

Acomptes sur subventions destinées aux associations en matière d'action sociale liée au logement au titre de l'année 2007 -

Rapport de Madame le Maire.

Mesdames, Messieurs,

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

La Ville de Lille souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations qui œuvrent en matière d'action sociale liée au logement.

Cette aide financière ne peut cependant être versée dans sa globalité qu'après examen par les services des documents fournis par les associations et des objectifs atteints durant l'année 2006.

Aussi, afin de ne pas pénaliser les partenaires associatifs qui œuvrent dès maintenant sur le terrain pour assurer la continuité de leurs missions et doivent procéder à de lourdes avances de trésorerie, il est proposé de verser aux associations une participation financière de la Ville de Lille, au titre de l'exercice 2007, représentant 50% de la subvention octroyée en 2006 et qui sera répartie de la manière suivante :

ACTIONS D'AIDE A L'ACCES AU LOGEMENT (chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 523 – Enveloppe 18168)

- Groupe de Recherche pour l'Aide et l'Accès au Logement **5 000 €**

Cette association a pour objectif de faciliter l'accès et le maintien dans un logement autonome à toute personne en situation de précarité et nécessitant un accompagnement social. Des actions de sensibilisation et d'information sont ainsi menées en coordination avec l'ensemble des partenaires, en amont de réflexions et d'orientations vers les solutions existantes.

- Organisme Social de Logement **8 750 €**

L'activité principale de l'association est l'accompagnement spécifique et individualisé des personnes en grandes difficultés pour leur accès et/ou leur maintien dans un logement autonome. Le territoire d'intervention est principalement centralisé sur la Ville de Lille.

- CAL-PACT **9 275 €**

L'association a pour objet la mise en état d'habitabilité, la restauration, l'équipement et la création d'une offre nouvelle de logements, destinée aux personnes ou familles modestes ou défavorisées, par acquisition, prise à bail et/ou gestion, pour soi-même et/ou pour le compte de tiers.

.../...

AIDE AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT (chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 523 – Enveloppe 18169)

Sont proposées les actions suivantes :

- APU Moulins **5 000 €**

L'association a pour but la promotion individuelle et collective, le regroupement et l'éducation populaire des habitants de Lille Moulins, dans le cadre des objectifs suivants : promotion de la solidarité et de l'expression des habitants et œuvrer au maintien de la population sur place par la défense du logement social.

- APU Vieux-Lille **5 000 €**

L'association a pour but la promotion de la solidarité des habitants, leur expression et leur prise de responsabilité en matière d'habitat et de cadre de vie. Elle œuvre au maintien et à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie et à la promotion du logement social.

- APU Wazemmes **5 000 €**

Cette association a pour but de regrouper les habitants du quartier de Wazemmes qui travaillent à la restructuration de leur quartier en permettant l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, l'accompagnement social lié à l'accès et au maintien dans le logement, le développement de la vie sociale.

- Organisme Social de Logement **25 000 €**

L'activité principale de l'association est l'accompagnement spécifique et individualisé des personnes en grandes difficultés pour leur accès et/ou leur maintien dans un logement autonome. Le territoire d'intervention est principalement centralisé sur la Ville de Lille.

- CAL-PACT **59 575 €**

L'association a pour objet la mise en état d'habitabilité, la restauration, l'équipement et la création d'une offre nouvelle de logements, destinée aux personnes ou familles modestes ou défavorisées, par acquisition, prise à bail et/ou gestion, pour soi-même et/ou pour le compte de tiers.

Au titre du budget primitif 2006

- APU Moulins **4 664 €**

Au titre de l'année 2006, l'association se mobilise pour favoriser l'accès au droit et à l'information des locataires exclus des services de droit commun par un accueil de proximité, une action pédagogique, un accompagnement social et le développement du partenariat, le regroupement et l'éducation populaire des habitants.

Pour rappel, le Conseil Municipal réuni le 6 février 2006 a autorisé le versement d'un acompte d'un montant de 1 200 €. Lors de sa séance du 22 mai 2006, il a autorisé le versement d'un second acompte d'un montant de 4 136 €. Enfin, lors de sa séance du 13 novembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'un solde de 6.500 €, portant ainsi la subvention de la délégation Action Sociale liée au Logement à un montant global de 16 500 €

.../...

- G.R.A.A.L. **250 €**

L'association s'est engagée à réaliser en 2006 la mise en œuvre d'actions aux fins de l'accès au logement de toute personne en situation de précarité.

Pour rappel, le Conseil Municipal, réuni le 6 février 2006, a autorisé le versement d'un acompte d'un montant de 1.600 €. Lors de sa séance du 22 mai 2006, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'un solde de 8.400 €, portant ainsi la subvention de la délégation Action Sociale liée au Logement à un montant global de 10 250 €.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif réunie le 6 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des acomptes sur subventions proposées aux associations précitées, sous réserve du vote du budget primitif 2007
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Sociale liée au Logement, à signer les conventions générales d'objectifs 2007 avec les associations précitées.
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame l'Adjointe déléguée à l'Action Sociale liée au Logement, à signer l'avenant avec l'association APU de Moulins, au titre du budget primitif 2006.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Action Sociale
liée au Logement,

Marie-Christine STANIEC

Par délégation du Maire,
l'Adjointe déléguée à l'Action Sociale
liée au Logement,

Marie-Christine STANIEC

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

524

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1082**

OBJET

Politique de la Ville - Association Le Chalet – Subvention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 20 mars 2006, le Conseil Municipal a adopté le programme d'actions élaboré au titre du Contrat de Ville pour l'année 2006.

Cette décision a contribué à renforcer le soutien manifesté par la Ville de Lille à l'égard des actions développées à l'échelle des quartiers prioritaires et concernant notamment l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la consolidation du lien social, le développement de l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports.

L'association Le chalet, créée en 2006 et dont le siège social est situé dans le quartier des Bois-Blancs, inscrit pleinement son action dans la dynamique souhaitée et initiée par la Ville

Elle s'attache, en effet, à promouvoir, développer et animer des activités destinées aux jeunes lillois âgés de 16 à 26 ans. Elle favorise la création du lien social en informant, accompagnant et facilitant les démarches socioprofessionnelles d'une population jeune et fragilisée et contribue à l'animation et à l'enrichissement de la vie associative locale en développant la capacité d'initiative et de projet des jeunes dans la Ville.

Pour mener à bien ses activités, construites sur la base d'un partenariat efficace avec les acteurs associatifs locaux (Grand Bleu, l'Aéronef, La Dêule, Racing Club des Bois-Blancs, Maison de quartier), l'association doit faire face à de nouvelles dépenses.

Dans cette perspective, elle sollicite l'aide de la Ville.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ALLOUER** à l'association Le Chalet une subvention d'un montant de 9.333 € pour permettre la mise en œuvre des actions précitées dont le montant total s'élève à 28.000 €,

- **IMPUTER** les sommes correspondantes sur la ligne « Politique de la Ville – subventions à divers organismes » (Enveloppe 13881 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 824) de nos documents budgétaires.

PREFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

../...

Un avenant à la convention signée avec la structure sera présenté concomitamment par le service pilote, en annexe d'une délibération prise par ailleurs

ADOPTÉE à la majorité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

526

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1083**

OBJET

Politique de la Ville - Association PROJET – Subvention.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'association PROJET (nouveau centre social du Faubourg de Béthune) sise 65, rue Saint-Bernard à Lille mène, depuis le début de l'année 2006, plusieurs actions en direction des jeunes.

Parmi celles-ci figure notamment une action menée en partenariat avec l'association Nouvelle Ecoute et qui consiste à proposer aux jeunes talents lillois des séances d'écriture et de composition de musique Rap.

La particularité de cette action réside dans le fait que les textes produits doivent être le fruit d'une sorte d'introspection personnelle et objective.

L'édition à tirage limité et la vente de la compilation de ces chansons doit permettre l'autofinancement et la pérennisation de l'action au-delà de l'année 2006 et avec des groupes de travail différents.

Pour autant, en 2006, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ALLOUER** à l'association Projet, une subvention d'un montant de 1.300 € pour permettre la mise en œuvre de l'action précitée,

- **IMPUTER** les sommes correspondantes sur la ligne « Politique de la Ville – subventions à divers organismes » (Enveloppe 13881 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 824) de nos documents budgétaires.

L'avenant à la convention signée avec l'Association PROJET sera présenté concomitamment par le service pilote, en annexe d'une délibération prise par ailleurs.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

527

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1084**

OBJET

Politique de la Ville - Avenant à la convention Montévidéo.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/692 du 9 octobre 2006, le Conseil Municipal à décidé d'attribuer à l'Association Montévidéo une subvention d'un montant de 3.000 € pour la réalisation, en 2006, de l'action Indes Festives dans le cadre de l'opération Bombaysers de Lille.

Il convient donc de l'intégrer par voie d'avenant à la convention initiale.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué à la Politique de la Ville à signer l'avenant à la convention 2006, à intervenir entre la Ville de Lille et l'Association Montévidéo.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1085**

OBJET

Politique de la Ville – Soutien aux dynamiques des quartiers Saint-Maurice/ Vieux Lille/Centre/Vauban.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

La Ville a décidé d'intensifier son action dans les quatre quartiers qui ne relèvent pas de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, à savoir : Vieux-Lille, Centre, Saint-Maurice et Vauban.

Pour ce faire, la direction de la Politique de la Ville a construit une proposition de méthode d'intervention spécifique qui consiste à mettre en œuvre des projets de développement à l'échelle de micro-territoires grâce à une mise en synergie des partenaires institutionnels, des associations et des habitants.

Un plan d'action est en cours d'élaboration afin de définir les objectifs prioritaires à atteindre dans ces secteurs. Il constituera le cadre d'un appel à projet aux acteurs associatifs en 2007.

Plusieurs projets sont en cours de démarrage sur certains secteurs et, dans ce cadre, sept associations se sont immédiatement mobilisées, proposant chacune une action au bénéfice des quartiers Saint-Maurice, Vauban, Vieux-Lille :

- L'association KOSE TWO JOURS, dont le siège est situé 64 avenue du Peuple Belge à Lille, qui a pour objet la promotion de la danse urbaine à travers l'organisation de stages, de cours et de séances d'initiation, principalement dans le quartier du Vieux-Lille, dans les locaux du foyer des jeunes "Arrouet", souhaite mener une opération de communication auprès des publics (12-16 ans) résidant sur le site "Winston Churchill" et auxquels sont proposés, sous l'égide des CMIS et depuis les vacances de la Toussaint, des créneaux de danse à la salle Maryse Bastié.
  Le montant de la subvention d'aide au démarrage sollicitée s'élève à 2.000 €

- EKSPRIM est une association culturelle qui a fait des arts visuels son domaine de prédilection. Elle organise d'ailleurs régulièrement des expositions dans les locaux dont elle dispose dans le quartier du Vieux-Lille, 81 rue de Jemmapes à Lille .
  Son projet, intitulé "l'art dans l'appart'" consiste à travailler avec des habitants de ce secteur en leur proposant de faire intervenir un artiste de l'association dans leur appartement et d'y inviter leurs voisins à découvrir l'œuvre réalisée. Cette démarche qui s'appuie sur le volontariat doit, par le biais d'une accroche artistique, favoriser et encourager les contacts de voisinage au sein du quartier dit du "Pont Neuf".
  Le terme de cette action sera marqué par l'organisation d'un repas de quartier autour des œuvres créées.
  La fin de l'année 2006 doit permettre de mener un travail de prospection des familles de ce site et de préparer la mise en œuvre de l'action dés le début de l'année 2007 .
  Le concours de la Ville est sollicité à hauteur de 2.500 € sur un budget total de 23.000 €.

.../...

- Un groupe de jeunes artistes contribue chaque jour à l'essor du rap et des cultures urbaines dans le quartier du Vieux-Lille. Il s'agit du groupe "Armature".
  Constitués en association, ses membres partagent désormais leurs connaissances, notamment en matière de MAO (musique assistée par ordinateur) et prodiguent leurs conseils auprès des jeunes talents lillois au sein d'ateliers d'écriture dont ils assurent le bon fonctionnement.
  Les projets de l'association Armature sont menés en lien et avec l'aide des structures d'animation du quartier comme la maison de quartier qui met à disposition ses locaux, par exemple.
  Le soutien de la Ville est sollicité à hauteur de 5.000 € sur un budget total de 15.000 € et doit permettre l'acquisition du matériel audio et informatique nécessaire pour mener, dans de bonnes conditions, les activités précédemment évoquées.

- La jeune ASSOCIATION HUMANITAIRE DE LILLE, créée en février 2006 et située rue Pilon à Lille (quartier Saint-Maurice), inscrit clairement son activité dans le champ de la solidarité. Son premier projet, réalisé avec le soutien de commerçants de la métropole qui ont offert une partie de leurs invendus, consistait en l'organisation de collectes (lait en poudre et couches notamment) au bénéfice d'un centre de protection maternelle et infantile (PMI) à Fés (Maroc).
  L'association souhaite développer ses activités de solidarité en impliquant les jeunes qui fréquentent les espaces de "la Briquetterie" et en les sensibilisant aux questions liées à la solidarité. Elle prévoit, à ce titre, l'organisation de soirées conviviales et culturelles visant à communiquer sur ses projets et à investir de nouveaux bénévoles.
  L'aide de la Ville est sollicitée à hauteur de 1.500 € sur un budget total de 3.500 € pour renforcer les moyens de communication de la structure.

- PAROLES D'HABITANTS est une association présente dans plusieurs quartiers de Lille (Lille-Sud, Fives, Saint Maurice).
  Son action consiste à accompagner et encourager les habitants dans une dynamique d'animation de leur quartier. A l'initiative de l'association et avec le concours du CAL PACT, une kermesse, une fête des allumoirs ainsi qu'un déplacement à Aix la chapelle ont déjà été organisés au profit des habitants du quartier de Saint-Maurice.
  En cette fin d'année, deux projets sont portés par l'association au bénéfice des habitants de la cité Saint-Maurice :
  - Le premier, imaginé en partenariat avec l'association des Jardins Solidaires, concerne l'embellissement de la cité et notamment le fleurissement des façades.
  - Le second consiste à organiser un déplacement familial au marché de Noël de Strasbourg.

  Pour les réaliser, l'association sollicite l'aide de la Ville par l'octroi d'une subvention d'un montant de 1.500 € sur un budget total de 3.500 €.

- L'AS VAUBAN, qui, pour l'instant, ne remplit pas les conditions pour bénéficier du soutien de l'OMS, a été créée afin de proposer une pratique sportive du foot en salle et du volley-ball aux jeunes du quartier. Ces activités permettent non seulement d'entretenir un lien éducatif avec ces jeunes (60) mais également de les associer à diverses manifestations ou tournois sportifs (tournoi de la Ville de Lille, tournois de foot en salle de la communauté urbaine) au cours desquels leur talent est souvent reconnu.
  L'aide de la Ville est sollicitée à hauteur de 2.000 € sur un budget total de 4.200 € pour honorer le coût de la formation de 2 encadrants (900 €), pour permettre l'engagement d'une équipe en compétition officielle et pour acquérir le petit matériel nécessaire dans ce cadre.

.../...

➢ L'AERONEF (les spectacles sans gravité), qui dispose d'une salle de spectacle, propose un programme d'actions résolument axé sur la médiation culturelle et accueille les jeunes qui habituellement ne fréquentent pas ces lieux .
Il est proposé d'initier ces actions dans un premier temps sur le quartier de Saint-Maurice et plus précisément sur la cité Saint-Maurice où le public jeune manifeste un véritable besoin d'ouverture à la culture.
En 2007 les autres quartiers (Vauban , Centre, Vieux-Lille) seront à leur tour bénéficiaires de cette initiative.
L'Aéronef sollicite la participation financière de la Ville à hauteur de 2.500 € sur un budget total de 8.000 € pour expérimenter son action avec les jeunes la cité Saint-Maurice en cette fin d'année 2006.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des subventions conformément à la répartition reprise ci-dessus et pour un montant total de 17.000 €,

- **IMPUTER** la dépense correspondante à la participation de la Ville sur la ligne intitulée « Politique de la Ville – Subventions à divers organismes » – chapitre 65 – article 6574 – fonction 824 – Enveloppe 13881.

Les avenants aux conventions signées avec les structures seront présentés concomitamment par les services pilotes désignés, en annexe d'une délibération prise par ailleurs

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

531

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1086**

OBJET

Ville de Lille -
Fonds Social Européen

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 06/215 du 20 mars 2006, a adopté le programme d'actions retenu au titre du Contrat de Ville pour l'année 2006.

Pourtant, depuis quelques années, les crédits dévolus au Contrat de Ville ne suffisent plus à financer l'ensemble des projets présentés dans ce cadre et dont la pertinence est pourtant avérée.

Si la Ville de Lille a, quant à elle, maintenu son effort financier en faveur de la Politique de la Ville, elle a encouragé les structures associatives lilloises dans leurs démarches de mobilisation d'autres dispositifs d'aide tels que le Fonds Social Européen (FSE) qui répond à des critères d'éligibilité sensiblement identiques à ceux du Contrat de Ville.

Toutefois, la procédure de paiement qui, d'une part, prévoit le versement de la subvention sur production de justificatifs de dépenses acquittées et qui, d'autre part, est considérablement ralentie par l'allongement des délais d'instruction des dossiers, à la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP), gestionnaire des fonds européens, tend à fragiliser grandement la trésorerie des bénéficiaires. Il s'agit là d'un véritable obstacle à l'utilisation de ces crédits pour des structures associatives ne disposant pas de trésorerie importante, ce qui est le cas de nombreux acteurs de la Politique de la Ville.

Alertée sur ce point par un certain nombre d'associations, la Ville de Lille a accepté, sur proposition de la DRTEFP et conformément aux possibilités offertes par le DOCUP objectif 2 2000/2006 pour la Région Nord/Pas-de-Calais, de devenir "organisme-relais" au titre du FSE (objectif 2, axe3, mesure9).

Cette décision, régie par les termes de la convention cadre locale relative à la mise en œuvre et à la gestion des crédits du Fonds Social Européen co-signée par la DRTEFP et la Ville de Lille, consiste notamment en l'élaboration, au suivi et au contrôle d'un programme d'actions annuel dont la responsabilité de la mise en œuvre est portée par la Ville qui délègue tout ou partie de sa réalisation à d'autres organismes, appelés "destinataires ultimes".

La Ville de Lille a d'ailleurs prévu à cet effet la signature d'une convention d'objectifs et de partenariat avec les opérateurs retenus (annexe 1).

Enfin, pour assurer aux associations concernées une relative sérénité en matière de trésorerie, il est proposé de consentir à l'avance des crédits nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions retenu, comme en 2004 et 2005. Les conditions qui régissent cette avance sont également définies par la convention citée ci-dessus.

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

.../...

En conséquence, conformément aux propositions envisagées ci-dessus et en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à la Politique de la Ville, à signer les conventions d'objectifs et de partenariat élaborées sur la base de la convention type jointe en annexe 1 et dans le cadre des dispositions légales en vigueur,

- **ALLOUER** à chaque association ou structure Maître d'ouvrage support de l'action concernée l'avance sur subvention telle que définie par les termes de la convention type jointe en annexe 1 et conformément à la répartition jointe en annexe, étant entendu que la participation annoncée au titre du FSE peut faire l'objet d'ajustement en cours d'exercice comme le permettent les mécanismes de fonctionnement du dispositif,

- **AUTORISER** l'admission en recettes des subventions escomptées,

- **IMPUTER** la dépense correspondant à la participation de la Ville sur la ligne intitulée "Fonds Social Européen - avances sur subventions" - enveloppe 23611 - chapitre 65 - article 6574 - fonction 824.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1087**

OBJET

Politique de la Ville - Centre Social Marcel Bertrand - Espace Jeunesse, 90 rue des Meuniers

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le projet Espace Jeunesse est entré dans sa phase opérationnelle depuis le 12 juillet 2006 et l'ouverture aux jeunes du local situé au 90, rue des Meuniers à Lille.

Le Centre Social Marcel Bertrand coordonne la mise en œuvre de l'action et a proposé, cet été et avant la fermeture temporaire du local pour travaux, un planning d'activités assez riche qui a mobilisé, pendant 6 semaines, 92 jeunes de des quartiers de Wazemmes (27%) et Moulins dont 46% ne fréquentaient pas le centre social. 61% d'entre eux étaient âgés de 12 à 17 ans et plus de la moitié en demande d'activités de loisirs.

Le bilan de ces quelques semaines d'ouverture du local a permis de révéler un certain nombre d'indicateurs qui vont permettre d'ajuster l'action du centre social et optimiser ainsi l'utilisation du local en fonction des besoins et des attentes des jeunes concernés : on observe, notamment, une fréquentation assidue du local sur les créneaux aménagés en soirée (21 jeunes en moyenne présents le soir contre 5 le matin et 17 l'après-midi, pendant les vacances scolaires) mais également que les filles n'ont représenté que 3% des jeunes ayant investi le local durant l'été.

La bâtisse propose désormais des conditions d'accueil satisfaisantes et le centre social a pu y reprendre ses activités d'accueil depuis le 24 octobre dernier.

L'objectif affiché consiste désormais à enraciner le local dans le paysage du quartier et à en faire un véritable point de convergence pour les jeunes.

Aussi, pour permettre la poursuite des activités engagées, dont le coût total s'élève à 37.730 € , l'aide de la Ville est sollicitée.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ALLOUER** au Centre Social Marcel Bertrand une subvention d'un montant de 15.000 €,

- **IMPUTER** les sommes correspondantes sur la ligne « Politique de la Ville – subventions à divers organismes » (Enveloppe 13881 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 824) de nos documents budgétaires.

PREFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE.../..

Un avenant à la convention signée avec la structure sera présenté concomitamment par le service pilote, en annexe d'une délibération prise par ailleurs

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

535

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1088**

OBJET

Politique de la Ville - Adultes-relais

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le 14 décembre 1999, le Comité interministériel des villes a décidé le lancement, à partir de 2000, d'un programme de création sur 3 ans de 10 000 adultes relais.

Ce dispositif a été reconduit en 2004 pour 3 années supplémentaires.

Les missions confiées à ces adultes relais visaient globalement à améliorer, dans les quartiers relevant de la politique de la ville, les rapports sociaux dans les espaces publics ou entre les habitants et les services publics.

Les employeurs potentiels étaient principalement les associations ayant une activité dans ces quartiers et les équipements de proximité.

Ces structures ont donc déposé un projet auprès de l'Etat qui, une fois agréé, a permis la mobilisation d'une aide triennale renouvelable correspondant à la prise en charge, à hauteur de 80%, du coût d'un poste à temps plein payé sur la base du SMIC chargé.

Parce que ce programme " adultes relais " venait renforcer les initiatives déjà prises sur son territoire, la Ville de Lille avait sollicité les acteurs locaux pour initier des projets répondant aux besoins repérés.

Il a donc été proposé dans cette perspective :

- une aide en ingénierie
- une aide forfaitaire annuelle par poste selon les objectifs confiés et les cofinancements mobilisés.

L'ensemble de ces aides, mises en œuvre entre 2000 et 2006, a fait l'objet de conventions d'objectifs et de partenariat régissant, notamment, les modalités d'intervention des 29 adultes-relais créés à l'initiative de 16 associations.

L'Etat a d'ores et déjà fait connaître à la Ville de Lille son intention de prolonger son engagement jusqu'en 2009.

En conséquence, pour permettre la poursuite des actions engagées depuis 6 ans dans les quartiers, la Ville de Lille souhaite, sous réserve du vote par le Conseil Municipal du budget correspondant pour les exercices 2007, 2008 et 2009, maintenir, pour [illegible] son concours au financement des postes ouverts à Lille et dont les conventions arrivent à échéance en 2006 (13).

PREFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

.../...

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la poursuite de la mise en œuvre de ce dispositif,
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de partenariat pour l'ensemble de ces aides, conformément à la répartition figurant en annexe,
- **IMPUTER** les sommes correspondantes sur la ligne « Adultes relais – subventions à divers organismes » (Enveloppe 19680 – Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 824) de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

Conseil Municipal du 18 décembre 2006
Politique de la Ville
Poursuite du dispositif Adultes-Relais

Structures concernées	nombre d'adulte(s) relais	aide au(x) poste(s) par année
Racing Club des Bois Blancs	1	6 097,96 €
CAL PACT	1	6 097,96 €
Olympique de Lille Sud	1	6 097,96 €
Centre Social Marcel Bertand	2	12 195,92 €
Union Sportive Lille Moulins Carrel	1	3 811,22 €
Grandir ensemble avec le Centre Social Lazare Garrreau	4	24 391,84 €
REUSSIR - Mission Locale de Lille	1	6 097,96 €
Maison de Quartier des Bois Blancs	2	12 195,92 €
TOTAL	**13**	**76 986,74 €**

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1089**

OBJET

Ville de Lille -Fonds Social Européen 2005

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/748 du 26 septembre 2005, le Conseil Municipal a adopté le programme d'actions retenu dans le cadre de l'objectif 2 du Fonds Social Européen pour lequel la Ville de Lille officie en qualité d'organisme intermédiaire.

Cette décision prévoit, notamment, de consentir l'avance des fonds européens auprès des structures bénéficiaires de subventions. A cet effet et à titre indicatif, un tableau reprenant le détail des subventions concernées figure en annexe de la délibération précitée.

Toutefois, comme le permet la procédure d'instruction des demandes de subvention communautaire, un montant a fait l'objet d'ajustements en cours d'exercice par la structure bénéficiaire.

Afin de permettre le paiement de la subvention en rapport, il convient de prendre en compte la modification qui a été apportée depuis l'adoption de la délibération n° 05/748 par le Conseil Municipal et dont le détail figure ci-dessous :

Structure :	LILLE SUD INSERTION (LSI)
Intitulé de l'action :	"Régie Technique de Proximité"
Montant de la subvention :	194 416.00 €
Solde à verser :	51 647.00 €

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville, réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **CONFIRMER** l'adoption de cette action au titre du Fonds Social Européen pour l'année 2005,

- **ALLOUER** à l'association ou structure maître d'ouvrage support de l'action concernée, l'avance sur subvention en rapport avec les éléments repris ci-dessus,

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

- **ADMETTRE** en recettes les subventions obtenues de la DRTEFP au titre du FSE,

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique
de la Ville,

Walid HANNA

MAIRIE DE LILLE

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

540

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1096**

OBJET

Politique de la Ville – Lille Boxing Club des Flandres - Organisation d'un gala de boxe – Subvention.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'association Lille Boxing Club des Flandres, dont le siège est situé 6/10 rue Colette à Lille, organise un gala de boxe le 16 décembre 2006, dans la salle Montebello, sur le complexe Jacqueline AURIOL, rue Paul Lafargue.

Pour organiser cette manifestation, dont le coût prévisionnel s'élève à 9.366 €, la structure sollicite non seulement le soutien logistique de la Ville mais également son concours financier.

Sur ce dernier point, la Politique de la Ville souhaite apporter une aide exceptionnelle.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ALLOUER** à l'association Lille Boxing Club des Flandres une subvention d'un montant de 2.566 €,

- **IMPUTER** la somme correspondante sur la ligne « Politique de la Ville – subventions à divers organismes » - Enveloppe 13881 – Chapitre 65 – Article 6574 Fonction 824 de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 27 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique de la Ville,

Walid HANNA

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué à la Politique de la Ville,

Walid HANNA

PRÉFECTURE DU NORD
02 27 DEC. 2006 02
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1090**

OBJET

Centres sociaux et Maisons de Quartier - Avenants aux contrats d'objectifs pris en application de la convention cadre du 15 janvier 2003 -Subvention d'animation globale et autres subventions - Attribution d'acomptes au titre de l'année 2007

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 02/698 du 7 octobre 2002, le Conseil Municipal a approuvé la convention cadre entre la Ville de Lille, le Département du Nord et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille relative au financement des Centres Sociaux.

Cette convention a été suivie de contrats d'objectifs pluriannuels signés par les trois parties précitées et chacun des centres sociaux agréés par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille.

Suivant accord donné par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et le Département du Nord, ces contrats sont désormais automatiquement prorogés dès lors que l'agrément centre social est renouvelé par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et ce, pour la durée dudit renouvellement.

L'actualisation de ces contrats pour l'exercice 2007 est d'ores et déjà engagée tant à l'interne de la Ville qu'au niveau du Comité technique institué par la convention cadre précitée.

Dans l'attente de l'aboutissement de cette instruction dans le courant du premier trimestre 2007 et afin de permettre aux Centres Sociaux de poursuivre leurs activités, il importe de leur accorder un acompte sur la subvention d'animation globale.

Une même avance doit être accordée aux Maisons de Quartier dans la mesure où la Ville de Lille a convenu de leur étendre le champ d'application de la convention cadre.

Dans ces conditions, le tableau récapitulatif des avances consenties au titre de l'animation globale pour 2007, sous réserve que, au besoin, les associations aient constitué des dossiers complets pour 2006 et, a fortiori, pour les exercices antérieurs, auprès des Services municipaux concernés, est le suivant :

.../...

Équipement	Montant
Centre social Arbrisseau	55.100 €
Centre Social Intercommunal du Chemin Rouge	20.400 €
Centre social du Quartier de Lille-centre "La Busette"	55.100 €
Association Grandir ensemble avec le Centre social Lazare-Garreau	55.100 €
Centre social Marcel Bertrand	55.100 €
Association des usagers du Centre social Mosaïque	55.100 €
Association pour la gestion de l'Équipement de Quartier de Moulins-Est	55.100 €
Maison de Quartier Godeleine Petit - Centre social du Vieux-Lille	55.100 €
Maison de Quartier de Fives	55.100 €
Association Maison de Quartier de Vauban-Esquermes	55.100 €
Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes	55.100 €
Centre Social Rosette de Mey	55.100 €
Association Projet (Nouveau Centre social du Faubourg de Béthune)	55.100 €
Maison de Quartier Saint-Maurice-Pellevoisin	55.100 €
Maison de Quartier des Bois Blancs	55.100 €
TOTAL	**787.700 €**

Par ailleurs, des acomptes sur d'autres subventions sont attribués pour 2007 en conformité avec des délibérations prises par ailleurs lors de la présente séance : il importe donc de les reprendre également dans les contrats d'objectifs précités.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la Ville de Lille est tenue de conclure une convention avec toute association à laquelle, tous crédits confondus, elle accorde un financement annuel égal ou supérieur à 23 000 €.

Aussi, et dans l'attente des annexes financières à intervenir dans le courant du premier trimestre 2007, dont l'objet sera de reprendre la totalité des financements prévisionnels de la Ville de Lille, et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget primitif 2007, il est donc nécessaire de prendre des avenants aux contrats d'objectifs attribuant les avances sus-indiquées et autorisant leur payement.

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'attribution et le versement aux Centres sociaux et Maisons de Quartier des acomptes sur les subventions de l'animation globale indiquées ci-dessus

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire, ou en cas d'empêchement, et par délégation, par l'Adjoint délégué aux Centres sociaux et Maisons de Quartier, des avenants aux contrats d'objectifs ci-annexés.

.../...

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2007 intitulé "Animation – Subventions aux Équipements de Proximité Maisons de Quartiers" Chapitre 65, Article 6574, Fonction 422, Enveloppe 13638

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centre Sociaux et
Maisons de Quartier,

Marc BODIOT

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centre Sociaux et
Maisons de Quartier,

Marc BODIOT

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1091**

OBJET

Centres sociaux et Maisons de Quartier - Avenants aux contrats d'objectifs signés en conformité avec la délibération n° 03/519 du 30 juin 2003 - Attribution et autorisation de payement du solde de la subvention d'animation globale et de diverses autres subventions

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

En exécution de la délibération du Conseil Municipal n° 06/217 du 20 mars 2006, des avenants aux contrats d'objectifs ont été pris afin de permettre le payement de la subvention d'animation globale ainsi que de subventions émanant des différents services de la Ville de Lille au titre de l'année 2006.

Compte tenu de l'attribution ultérieure de subventions diverses, de nouveaux avenants aux contrats d'objectifs ont dû être pris en conformité avec la délibération n° 06/417 du 22 mai 2006.

Depuis la signature des ces avenants, l'octroi de diverses subventions non inscrites dans l'annexe financière a été décidé par le Conseil Municipal tandis que des subventions sont attribuées lors de la présente séance en conformité avec des délibérations prises par ailleurs tandis qu'il convient de verser les soldes de la subvention d'animation globale, conformément au tableau ci-après et sous réserve que, au besoin, les associations aient constitué des dossiers complets pour 2006 et, a fortiori, pour les exercices antérieurs, auprès des Services municipaux concernés :

Association	Montant de la subvention d'animation globale 2006	Montant du premier acompte	Montant du second acompte	Solde à verser
Centre social Arbrisseau	55.100 €	55.100 €	-	0.00 €
Centre Social Intercommunal du Chemin Rouge	50.000 €	20.400 €	24.600 €	5.000 €
Centre social du Quartier de Lille-Centre "La Busette"	104.457 €	55.100 €	38.911,30 €	10.445,70 €
Association Grandir ensemble avec le Centre social Lazare-Garreau	90.000 €	55.100 €	25.900 €	9.000 €
Centre social Marcel Bertrand	77.113,78 €	55.100 €	14.302,40 €	7.711,38 €
Association des usagers du Centre social Mosaïque	87.611 €	55.100 €	23.749,90 €	8.761,10 €
Association pour la gestion de l'Équipement de Quartier de Moulins-Est	71.300 €	55.100 €	9.070 €	7.130 €
Association Maison de Quartier-Centre social du Vieux-Lille	123.437 €	55.100 €	55.993,30 €	12.343,70 €
Maison de Quartier de Fives	152.383,38 €	55.100 €	82.045,04 €	15.238,34 €
Association Maison de Quartier de Vauban-Esquermes	80.748,48 €	55.100 €	17.573,63 €	8.074,85 €

Association pour la Gestion de la Maison de Quartier de Wazemmes	126.550 €	55.100 €	58.795 €	12.655 €
Centre Social Rosette de Mey	107.000 €	55.100 €	41.200 €	10.700 €
Maison de Quartier des Bois Blancs	52.740 €	51.000 €	-	1.740 €
(Nouveau) Centre social du Faubourg de Béthune	145.535 €	55.100 €	75.881,50 €	14.553,50 €
Maison de Quartier Saint-Maurice-Pellevoisin	74.000 €	55.100 €	11.500 €	7.400 €
TOTAL	**1.397.975,64 €**	**787.700 €**	**479.522,07 €**	**130.753,57 €**

De plus, une subvention particulière de 10.000 € doit être versée à l'association Projet – le nouveau Centre social du Faubourg de Béthune, en contrepartie des dépenses que la Ville de Lille lui a demandé de supporter pour la réalisation d'un stand commun des Centres sociaux et Maisons de Quartier lors de l'édition 2006 du Boulevard des Associations.

En outre, la Ville de Lille a demandé au Centre social Marcel Bertrand d'ouvrir un Espace d'animation à destination des jeunes de 16-25 ans sur le Secteur des Meuniers pour lui permettre de couvrir les frais d'ouverture et de lancement de cet espace, une subvention, non renouvelable, de 10.000 € doit donc lui être attribuée.

Par ailleurs, à titre de contribution aux frais d'installation, d'aménagement et de réparation qu'il a dû engager ainsi qu'aux préjudices (détérioration de matériels et de mobiliers ; vols d'équipements informatiques, de fournitures, d'espèces...) qu'il a subis à l'occasion des cambriolages dont il a été victime d'une part et, d'autre part, pour lui permettre de faire appel à une société de gardiennage dans l'attente de la sécurisation optimale du bâtiment, une subvention, exceptionnelle et non renouvelable, de 22.000 € doit être octroyée au Centre social Mosaïque.

Enfin, en vue de la consolidation de sa situation financière générale, dans la perspective de son agrément comme centre social par la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, il convient d'apporter à la Maison de quartier de Fives une aide financière, complémentaire et non renouvelable, de 40.000 €, 30.000 € étant imputable au Budget Primitif 2006 et 10.000 € au Budget Primitif 2007.

Le payement de ces quatre subventions interviendra sous réserve que, au besoin, les associations aient constitué des dossiers complets pour 2006 et, a fortiori, pour les exercices antérieurs, auprès des Services municipaux concernés.

Afin de permettre le payement de ces subventions, conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il convient donc d'intégrer ces subventions aux contrats d'objectifs par voie d'avenant.

Les subventions indiquées dans les avenants aux contrats d'objectifs seront alors payées dès la réception par l'association de la notification de l'avenant, cette procédure étant appliquée aussi bien pour les Centres Sociaux que pour les Maisons de Quartier.

.../...

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le versement des soldes de subventions d'animation globale indiqués ci-dessus, pour un montant total de 130.753,57 €

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2006 intitulé "Animation - Subventions aux Équipements de Proximité Maisons de Quartier", chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 13638

- **AUTORISER** le versement des subventions ci-après :

  - Maison de Quartier de Fives : 40.000 €
  - Association Projet – Le nouveau Centre social du Faubourg de Béthune : 10.000 €
  - Centre social Marcel Bertrand : 10.000 €
  - Centre social Mosaïque : 22 000 €

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes pour 72.000 € sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2006 intitulé "Animation - Subventions aux Équipements de Proximité Maisons de Quartier", chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 13638 et pour 10 000 € sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2007 intitulé "Animation - Subventions aux Équipements de Proximité Maisons de Quartier", chapitre 65, article 6574, fonction 422, enveloppe 13638

- **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou, en cas d'empêchement et par délégation, par l'Adjoint au Maire délégué aux Centres Sociaux et Maisons de Quartier, des avenants aux contrats d'objectifs ci-annexés.

ADOPTEE à l'unanimité

Réception en préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centre Sociaux
et Maisons de Quartier,

Marc BODIOT

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centre Sociaux
et Maisons de Quartier,

Marc BODIOT

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **18 décembre 2006**
N° **06/1092**

OBJET

Centres sociaux et Maisons de quartier - Approbation de l'avenant n° 2 portant prorogation de la convention cadre de partenariat du 15 janvier 2003 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, le Département du Nord et la Ville de Lille

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,



Par délibération n° 02/698 du 7 octobre 2002, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lille et le Département du Nord en vue, notamment, d'une gestion coordonnée du financement et du suivi des Centres sociaux lillois.

Cette convention a été signée le 15 janvier 2003 et a été prolongée par des contrats d'objectifs pluriannuels signés par les trois parties précitées et chacun des Centres sociaux lillois.

Par ailleurs, la Ville de Lille a convenu d'étendre l'application de la convention aux Maisons de Quartier.

Les trois parties à l'acte ont institué un Comité technique qui a été chargé d'évaluer les effets et les impacts de la convention du 15 janvier 2003.

Les conclusions de ce Comité ont montré que, du point de vue des financeurs comme des structures et, au-delà donc, des usagers et du public, il était de l'intérêt général de reconduire la convention, pour une nouvelle période triennale.

Le Comité de pilotage, instance politique décisionnelle commune, a validé les termes et les recommandations de l'évaluation mais a toutefois estimé que la reconduction de la convention devait donner lieu à quelques actualisations, essentiellement de forme d'ailleurs, du texte initial.

C'est pourquoi, le Comité de pilotage a convenu de se donner l'année 2006 afin de pouvoir procéder à l'actualisation du texte initial et, pour ce faire, de reconduire pour un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2006, la convention dans le cadre d'un avenant n° 1 du 9 novembre 2006, approuvé par délibération n° 05/1067 du 12 décembre 2005.

Le Comité de pilotage a validé les propositions d'actualisation de la convention cadre qui lui ont été faites par le Comité technique ad hoc telles que reprises dans le projet d'avenant n° 2 la prorogeant, pour trois ans, soit du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009.

.../...

En accord avec la Commission du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Insertion et de la Politique de la Ville réunie le 13 décembre 2006, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature de l'avenant n° 2 portant prorogation, pour une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 2007, de la convention de partenariat du 15 janvier 2003 entre la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, le Département du Nord et la Ville de Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en préfecture le 22 DEC. 2006

Affiché en Mairie le 19 DEC. 2006

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centre Sociaux
et Maisons de Quartier,

Marc BODIOT

Par délégation du Maire,
l'Adjoint délégué aux Centre Sociaux
et Maisons de Quartier,

Marc BODIOT

PRÉFECTURE DU NORD
11 22 DEC. 2006 11
ARRIVÉE

Impression : Février 2007
Service Reprographie - Ville de Lille
Place Roger Salengro - BP 667 - 59033 Lille cedex
Dépôt légal : 2007
N° ISSN : 1241-6274

Prix : 3,80 Euros

Ville de Lille - Service reprographie